Le clergé de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime

Andreï Jaffrénou

▶ **To cite this version:**

Andreï Jaffrénou. Le clergé de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime. Histoire. 2014. dumas-01587796

HAL Id: dumas-01587796

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01587796

Submitted on 14 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

JAFFRÉNOU
Andréï

Université Rennes 2 - Haute-Bretagne
Centre de Recherches Historiques de l'Ouest

Le clergé de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.

Tome I : rédaction.

Olivier PERRIN, *Skôl ar bélek* ou *L'école du prêtre*, gravure tirée de Olivier PERRIN, *Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique*, Paris, Joseph Floch, 1808, rubrique n°24.

Mémoire de Master 2 Histoire, Sociétés et Cultures
sous la direction de Georges Provost
Juin 2014

Remerciements

Mes premiers remerciements sont pour les personnels des Archives départementales des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Ma reconnaissance va plus particulièrement à Kristell Loussouarn et Yann Celton, respectivement archiviste diocésaine et bibliothécaire diocésain de Quimper.

Je n'oublie pas Michèle et Frédéric Zinkowsky qui m'ont aimablement hébergé chez eux à Quimper le temps de mes recherches aux Archives. Merci à eux.

Je remercie chaleureusement Philippe Hamon pour ses cours de paléographie, Martine Cocaud pour son aide sur les bases de données et Aurélie Hess pour ses conseils en cartographie.

Enfin, mes plus vifs et plus sincères remerciements vont à l'endroit de mon directeur de recherche Georges Provost, maître de conférences en histoire moderne à l'université Rennes 2. Ses conseils, ses orientations et ses corrections m'ont été très précieux tout au long de ce travail. De ces deux années sous son « patronage », je retiens surtout sa disponibilité, son professionnalisme et sa sympathie. Merci de m'avoir soumis un si beau sujet, qui me permet de contribuer à l'histoire de mon « pays » qu'est le *Kreiz-Breizh*.

Table des matières

Introduction.....p. 1

I – Le cadre historique et géographique du carnet de Mgr Conen de Saint-Luc.....p. 5

A) Le cadre historique et temporel.....p. 5
1) Réforme catholique, réforme du clergé.....p. 5
2) Mgr Conen de Saint-Luc, évêque réformateur.....p. 7

B) L'aire géographique couverte par le carnet.....p. 10
1) La tournée de Haute-Cornouaille : un territoire étendu.....p. 10
2) Les lacunes du carnet de Haute-Cornouaille.....p. 12

II – Le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc : un document en partie étudié.....p. 13

A) Le contenu du carnet.....p. 13
1) Les paroisses et les prêtres de Haute-Cornouaille.....p. 13
2) Le carnet de Haute-Cornouaille, un aide-mémoire.....p. 16

B) Les moyens de l'évêque pour se repérer dans son carnet.....p. 17
1) Un système de renvoi bien huilé.....p. 17
2) Retrouver et reconnaître les prêtes dans le carnet.....p. 18
3) Des interrogations.....p. 19

C) Une source partiellement inédite.....p. 22

III – Le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc : un document rare et exceptionnel parmi les sources de visites pastorales.....p. 23

A) L'étude des visites pastorales.....p. 23

B) Les sources de visites pastorales de la Haute-Cornouaille et leur critique.....p. 25
1) Le croisement du carnet de Haute-Cornouaille avec d'autres sources.....p. 25
2) Les carnets d'évêques et celui de Mgr Conen de Saint-Luc.....p. 27

C) L'historiographie du Centre-Bretagne, du clergé et de l'action épiscopale.....p. 29

Problématique et annonce du plan.....p. 32

PARTIE I – La Haute-Cornouaille : visites pastorales, prêtres, carrières ecclésiastiques.....p. 33

Chapitre 1 : la visite des paroisses de Haute-Cornouaille sous l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc.....p. 35

I – La visite épiscopale des paroisses de Haute-Cornouaille.....p. 35

A) L'organisation des visites de la la tournée épiscopale.....p. 36

B) L'itinéraire emprunté par l'évêque de Quimper.....p. 41

C) Les conditions de la visite.....p. 46

II – La situation matérielle des paroisses de Haute-Cornouaille.....p. 49

A) L'état des bâtiments du culte.....p. 50

B) Le mobilier des églises de Haute-Cornouaille.....p. 53

C) Les ornements des églises.....p. 57

D) Les autres aspects de l'inspection épiscopale.....p. 60

III – L'enjeu des visites pastorales : un système bénéficial à la faveur de Mgr Conen de Saint-Luc.....p. 64

A) Un patronage de l'évêque étendu.....p. 66

B) Un patron laïque local : le baron de Rostrenen.....p. 70

C) Les patrons ecclésiastiques.....p. 73

D) Bilan récapitulatif.....p. 76

Chapitre 2 : les prêtres.....p. 81

I – L'origine géographique des prêtres de Haute-Cornouaille.....p. 81

A) Les prêtres d'origine diocésaine.....p. 82
1) L'origine paroissiale des prêtres natifs de Cornouaille.....p. 82
2) Le rapport vocation/population en Haute-Cornouaille.....p. 87
3) Le rapport origine citadine/origine rurale.....p. 90

B) Les prêtres d'origine extra-diocésaine.....p. 91
1) L'origine des prêtres « étrangers ».....p. 91
2) Les carrières des prêtres « étrangers » et les raisons de leur présence.....p. 92

II – Ordinations sacerdotales et milieu de vie des prêtres.....p. 95

A) Le nombre des ordinations.....p. 96

B) L'âge d'ordination.....p. 99

C) Le milieu de vie.....p. 101
1) Le milieu familial.....p. 101
2) La résidence des prêtres dans leur paroisse.....p. 102

Chapitre 3 : les carrières et les migrations sacerdotales.....p. 105

I – Devenir recteur en Haute-Cornouaille.....p. 105

A) Le concours pour les cures.....p. 106

B) Résignation et permutation des cures.....p. 113

C) La nomination par un patron ecclésiastique, laïque ou épiscopal.....p. 117

II – Curés et autres prêtres.....p. 122

A) Les curés de paroisse et de trève.....p. 122

B) Les autres prêtres.....p. 130
1) Les « prêtres habitués ».....p. 130
2) Les desservants de chapelles.....p. 131
3) Les fonctions salariées.....p. 133

III – Les migrations sacerdotales.....p. 135

A) Mgr de Conen de Saint-Luc, maître des déplacements de son clergé.....p. 135

B) Les prêtres de Haute-Cornouaille : entre stabilité paroissiale et migrations diocésaines.....p. 140
1) Un clergé de Haute-Cornouaille d'une indéniable stabilité.....p. 140
2) Des prêtres haut-cornouaillais mobiles.....p. 142
3) Les migrations extra-diocésaines en Bretagne.....p. 144

C) Les carrières des prêtres natifs de l'enclave francophone du diocèse.....p. 146
1) Les prêtres ne parlant pas ou sachant mal le breton.....p. 148
2) Les prêtres francophones ayant appris le breton.....p. 150
3) L'ensemble des prêtres de l'enclave francophone.....p. 152

PARTIE II – Le clergé de Haute-Cornouaille : qualités, compétences, comportement.....p. 157

Chapitre 4 : l'échelle d'appréciation épiscopale sur le personnel ecclésiastique.....p. 159

I – Le postulat de Mgr Conen de Saint-Luc : le modèle du « bon prêtre » tridentin.....p. 163

A) Avoir des talents.....p. 164

B) Posséder cinq qualités essentielles.....p. 166

C) Autres qualités et défauts.....p. 173

II - L'image que l'on donne de soi : santé, caractère et apparence physique.....p. 177

A) L'état physique des prêtres : âge et santé.....p. 177

B) Le caractère et l'apparence physique des prêtres.....p. 182
1) Le caractère.....p. 182
2) Le paraître des prêtres : vêtement et morphologie.....p. 184

III – Les prêtres de Haute-Cornouaille : des meilleurs aux plus mauvais.....p. 185

A) Une très grande majorité de sujets de qualité.....p. 187

B) Les prêtres de qualité moyenne et inférieure.....p. 192

C) Les changements de qualité de prêtres (1779-1788).....p. 194
1) La qualité fluctuante de prêtres du carnet.....p. 194
2) Les jeunes prêtres, une évaluation au sortir du séminaire en adéquation avec la note de l'évêque ?.....p. 196

Chapitre 5 : les fonctions et les devoirs du clergé.....p. 199

I – Les fonctions incombant à la charge sacerdotale.....p. 202

A) La célébration des offices.....p. 202

B) L'administration des sacrements.....p. 204

C) La tenue des registres paroissiaux.....p. 208

II – La pastorale tridentine : prédication et instruction.....p. 212

A) La prédication.....p. 212

1) Le prône et le prêche .....p. 212
2) Les stations et les missions.....p. 215

B) L'éducation religieuse et profane des enfants.....p. 220
1) Le catéchisme.....p. 220
2) Les petites écoles.....p. 224

III – La formation permanente du clergé.....p. 228

A) Les études.....p. 228

B) Les conférences ecclésiastiques.....p. 230

C) La retraite annuelle.....p. 236

Chapitre 6 : le comportement et la discipline du clergé.....p. 241

I – La conduite et les mœurs.....p. 242

A) La conduite.....p. 242

B) Les mœurs.....p. 244

II – Ivresse et ivrognerie des prêtres.....p. 249

A) Le vocabulaire employé par Mgr Conen de Saint-Luc.....p. 250

B) Une échelle d'appréciation épiscopale basée sur différents paramètres de gravité (quantité, fréquence, espace et moment de l'enivrement).....p. 252

C) Le scandale généré par les prêtres alcoolisés.....p. 258

D) Repérer l'ivrognerie et la corriger : les résultats.....p. 260

III – Les autres écarts de conduite.....p. 263

A) Les querelles.....p. 263

B) Irrespect et indiscipline envers la hiérarchie diocésaine.....p. 267

C) Les mauvaises distractions et activités.....p. 269

PARTIE III – L'évêque de Quimper et la Haute-Cornouaille : administration d'une périphérie et répression de l'indiscipline ecclésiastique.....p. 275

Chapitre 7 : L'administration d'une périphérie : la Haute-Cornouaille dans le diocèse de Quimper.....p. 277

I – L'administration de la Haute-Cornouaille.....p. 277

A) L'administration directe : les visites pastorales des évêques de Quimper.....p. 277

B) L'administration indirecte : les délégués de l'évêque sur place.....p. 282
1) Les vicaires généraux.....p. 283
2) Les autres proches collaborateurs de l'évêque.....p. 286
3) Les recteurs.....p. 289

II – Une institution centrale en Haute-Cornouaille : le petit séminaire de Plouguernével.....p. 291

A) La fondation du petit séminaire de Plouguernével.....p. 292

B) Les dirigeants du petit séminaire et de la paroisse de Plouguernével : des disciples du Père Maunoir.....p. 296

C) Le petit séminaire de Plouguernével au XVIIIe siècle : une maison d'enseignement pour jeunes clercs.....p. 301

Chapitre 8 : les prêtres fautifs : de la réforme à la mise à l'écart.....p. 307

I – Réformer le clergé : les méthodes.....p. 307

A) Prévention et rappel à l'ordre.....p. 307
1) Surveiller et interroger.....p. 307
2) Avertir et menacer.....p. 309

B) Les méthodes d'encadrement et de recadrage des prêtres.....p. 310
1) Le rôle primordial des recteurs.....p. 310
2) L'envoi au séminaire.....p. 313

C) Réprimer l'indiscipline ecclésiastique : l'interdiction d'exercice.....p. 315
1) Les raisons et les formes de l'interdiction.....p. 316
2) La durée et la fréquence de l'interdiction.....p. 317
3) Le rôle des délégués épiscopaux.....p. 320

II – La mise à l'écart des prêtres indociles.....p. 321

A) Bannissement et isolement.....p. 322
1) Le bannissement du diocèse.....p. 322
2) Isolement et enfermement.....p. 325

B) La procédure de lettres de cachet : le cas d'un prêtre accusé avec raison.....p. 326
1) La procédure d'enfermement de Christophe Le Roux à Lanmeur.....p. 328
2) Le transfert de Christophe Le Roux à l'hôpital Saint-Méen.....p. 330

C) La procédure de lettres de cachet : le cas d'un prêtre accusé à tort.....p. 332

1) La tentative d'enfermement d'Yves-François Le Millin.....p. 332
2) Le zèle d'un évêque dupé pour enfermer un prêtre calomnié.....p. 335

Vers la Constitution civile du clergé….....p. 341

…et vers le Concordat.....p. 345

Conclusion générale.....p. 349

Sources.....p. 353

Bibliographie.....p. 357

Introduction – présentation

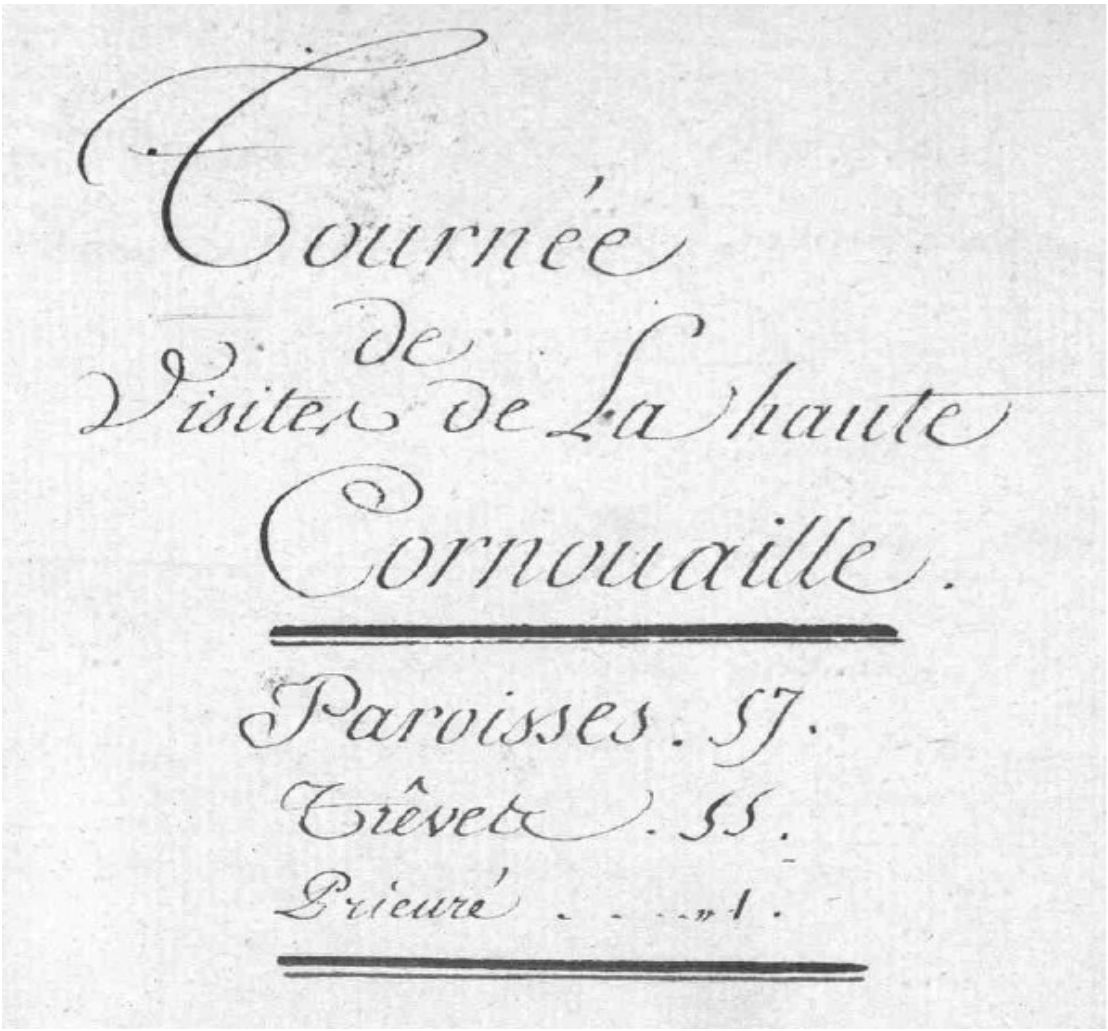

Source : Archives de l'évêché de Quimper, 6 AA 13, carnet de la tournée de Haute-Cornouaille de Mgr Conen de Saint-Luc, p. 3

> « La Bretagne ressemble à la tête ou coronne d'un moine, dont les bords sont ornés de poil et le sommet et milieu est nu, comme les costes de Bretagne en sont les cheveux et ornements, le reste estant nu et stérile[1]. »

Si à l'époque moderne, sur le pourtour breton, comme le dit si bien l'auteur de cette métaphore, la « végétation » était bien fournie, rien ne poussait au centre. Cette phrase fameuse est tellement parlante, tellement recherchée qu'elle a fini par être reprise jusqu'à traverser les siècles et nous donner une image figée de la Bretagne à l'époque moderne : une périphérie riche contre un centre pauvre (économiquement, démographiquement, physiquement, etc.). Et pourtant, le beau langage n'est pas forcément source de vérité : le Centre-Bretagne sous l'Ancien Régime n'a rien d'une terre aride, vide de population. Au contraire, cette dernière y est particulièrement dense. Et même, parmi ces bonnes gens se trouve une pépinière d'ecclésiastiques. C'est une terre ou fleurissent des prêtres, ou bourgeonnent des vocations. Silence [M. Dubuisson-Aubenay], ça pousse ! Si la Bretagne n'est donc pas pourvue d'une tonsure, une partie de sa population l'a reçue de façon symbolique, les prêtres. C'est notamment le cas dans une région centre-bretonne occidentale, la Haute-Cornouaille, soit la partie orientale, appartenant aujourd'hui largement aux Côtes d'Armor, du diocèse de Quimper. C'est donc ce clergé de Haute-Cornouaille, à la fin de l'Ancien Régime ici, qui est l'objet de la présente recherche.

Qu'entendons-nous par « clergé » et surtout par « clergé séculier » ? Le clergé est compris en tant que groupe de membres encadrant les fidèles de l'institution qu'est l'Église catholique. Ensuite, il y a deux clergés qui se côtoient : le clergé dit « régulier », c'est-à-dire celui vivant dans un lieu clos et dont la vie est régie par une règle (ce sont essentiellement les moines), et celui dit « séculier » ; ce dernier est appelé ainsi parce que, même s'il ne fait pas partie de la société laïque, il vit à côté d'eux, dans le siècle soit de façon non recluse. Les séculiers sont majoritairement des prêtres. Si les prêtres, c'est-à-dire les membres du second ordre (ou bas-clergé) ont reçu le sacerdoce, autrement dit le sacrement de l'ordre, les évêques, membres de ce qu'on avait l'habitude d'appeler le premier ordre (le haut-clergé), sont tout autant des prêtres, mais des prêtres particuliers puisque ayant reçu, lors de leur consécration, la plénitude du sacerdoce[2]. Lorsqu'ils reçoivent l'ordination sacerdotale, tous ces hommes d'Église sont « incardinés[3] » à un diocèse, le mot incardination correspondant en quelque sorte à une affectation[4]. Il faut même faire attention à ne pas

1 Dubuisson-Aubenay, 1636, cité dans Alain CROIX, *L'âge d'or de la Bretagne 1532-1675*, Éditions Ouest-France, Rennes, 1993, p. 104.
2 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 35.
3 *Ibid.*, p. 36.
4 Le prêtre est normalement affecté dans le diocèse qui comprend la paroisse dans laquelle il a reçu le sacrement du baptême.

confondre prêtre diocésain et prêtre séculier[5].

Dans le terme de « clergé séculier », nous comprenons aussi ceux qui exercent les fonctions paroissiales. Le curé (nommé « recteur » en Bretagne) est le premier d'entre eux, c'est lui qui gouverne l'ensemble des âmes d'une paroisse. Peut le seconder, le vicaire (appelé « curé » en Bretagne) choisi par ce même recteur, approuvé par l'évêque et ainsi autorisé à faire le prêche, à confesser et à remplir les autres fonctions du vicariat[6]. On voit graviter autour de ce clergé paroissial des prêtres dits « habitués » : au sens strict du terme, leur fonction était d'assister les recteurs sans vicaires ou encore de faire office de « vicaires de vicaires[7] », c'est-à-dire pour la Bretagne de « curés de curés ». Au sens large du terme, ceux qu'on appelle « prêtres habitués » sont ceux qui résident dans une paroisse du diocèse dans le but de s'habituer, de s'identifier à une paroisse. Il ne faut pas non plus oublier les chapelains – de chapelles « publiques », c'est-à-dire relevant de la paroisse (qu'elles soient tréviales ou non), ou de chapelles « privées »[8], soit celles appartenant à d'autres personnes, notamment laïques, ou à des institutions – ou les aumôniers (d'hôpitaux, de couvents, pour une catégorie de travailleurs, …). Les chanoines, membres d'un chapitre cathédral ou collégial, sont également pris en compte dans le clergé et ils sont présents dans l'espace centre-breton[9]. Enfin, les membres de l'administration diocésaine (secrétariat, officialité, ...) sont aussi pris en compte pour mieux appréhender le clergé de Haute-Cornouaille, même si ceux-ci exercent plutôt à l'échelle du diocèse entier, depuis Quimper, siège épiscopal. Parmi tous ces ecclésiastiques, certains exerçaient des fonctions dans l'enseignement des futurs prêtres, dans les collèges et les séminaires principalement.

Dans le cas présent, ce n'est pas le sujet de notre mémoire qui détermine la source mais c'est bien cette dernière qui conditionne le sujet ainsi que son cadre chronologique. Nous parlons bien ici d'une seule source. En effet, cette étude se fonde essentiellement – mais pas totalement il est vrai – sur une source unique. Il s'agit du carnet de visite pastorale de la Haute-Cornouaille tenu personnellement par le dernier évêque de Quimper avant la Révolution française, Toussaint François Joseph Conen de Saint-Luc, au cours des années 1779-1788[10]. Une visite pastorale est une

5 Voir de nouveau Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 36.
6 *Ibid.*, p. 201.
7 *Ibid.*
8 Sur les différents types de chapelles en Bretagne, voir Georges PROVOST, *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne au XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Cerf, 1998, pp. 23-32.
9 Cependant, ceux-ci n'ont pas systématiquement tous reçu le sacerdoce au XVIIIe siècle, mais près de 70 % des nouveaux entrants dans les chapitres cathédraux de Bretagne sont déjà prêtres, le reste étant diacre, sous-diacre, minoré ou tonsuré (Olivier CHARLES, *Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2004, p. 87).
10 Archives de l'évêché de Quimper et de Léon, 6 AA 13, carnet de tournée de Haute-Cornouaille de Mgr Conen de Saint-Luc.

visite de l'évêque dans les paroisses de son diocèse, ce dernier étant la circonscription religieuse territoriale administrée par l'ordinaire, c'est-à-dire l'autorité épiscopale. La visite comprend une inspection des lieux et des objets de culte, une enquête auprès du clergé sur les paroissiens et des paroissiens sur le clergé.

Avant de faire une étude « à la loupe » de ce carnet, intéressons-nous dans un premier temps au cadre de rédaction de celui-ci.

I - Le cadre historique et géographique du carnet de Mgr Conen de Saint-Luc

A) Le cadre historique et temporel

1) Réforme catholique, réforme du clergé

La tenue et la mise à jour annuelle de ce carnet de visite ne sont pas seulement le fruit du bon plaisir de l'évêque. En effet, l'utilisation de ce cahier par l'évêque de Cornouaille s'inscrit volontiers dans un contexte historique plus global, celui de la Réforme catholique.

A la suite de la Réforme protestante du début et du milieu du XVIe siècle, l'Église catholique réplique en impulsant d'en haut un vaste mouvement de réforme(s) non seulement au sein du clergé mais aussi chez les fidèles. Ce mouvement est lancé par la tenue d'un concile œcuménique dans la ville italienne de Trente de 1545 à 1563. Dans ce vaste mouvement de reconstruction matérielle et de renouvellement spirituel, le clergé, et notamment le bas-clergé, prend une place particulière puisqu'il en est une des cibles essentielles. En effet, ce dernier apparaît souvent au XVIe siècle comme incompétent, indiscipliné et ayant la même façon de vivre que celle des laïcs ; en résultait alors une inquiétude de beaucoup de croyants quant au bon encadrement des fidèles par l'Église et donc à l'assurance de leur accès à la vie éternelle. Ce qui fait même dire à un historien que la Réforme protestante est, pour une part, « le mouvement de dégoût qu'engendre le spectacle donné par les clercs à l'aube du XVIe siècle[11] ». L'Église catholique se décide à réformer son personnel ecclésiastique pour lui donner la capacité nécessaire à tout bon pasteur de mener ses ouailles sur la

11 Jean QUENIART, *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, p. 36. Cependant, il ne faut pas tout mettre sur les épaules du clergé : « on admet, de nos jours, que l'explication morale de la Réforme protestante, celle qui privilégie les "abus" du clergé, ne peut rendre compte d'un phénomène qui fut avant tout religieux » ; c'était la « "crainte d'un éloignement irrémédiable de Dieu", d'une soif spirituelle » (Gilles DEREGNAUCOURT, « Les déviances ecclésiastiques dans les anciens diocèses des Pays-Bas méridionaux aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles : répression, ecclésiologie et pastorale », dans Benoît GARNOT, dir., *Le clergé délinquant : XIIIe – XVIIIe siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1995, p. 88).

voie du salut. Pour ce faire, il s'agit de rendre les prêtres de paroisses rurales ou urbaines dignes d'occuper leur charge. Il fallait « donner aux diocèses des prêtres capables d'y exercer dignement le ministère qui leur serait confié[12] ». Le prêtre doit devenir non seulement compétent, notamment en matière de distribution des sacrements, étapes essentielles qui scandent la vie de tout chrétien, mais aussi soumis à une discipline qui le distingue des laïcs, par son « mode de vie, son apparence extérieure, sa pureté, sa dignité[13] ». En effet, « le prêtre est le guide, le pasteur ; il doit être respecté, écouté, imité, et pour cela doit lui-même donner l'exemple de la perfection[14] ». Ceci dit, cette entreprise ne s'est pas faite en un simple claquement de doigt : en effet, l'application des décisions prises à Trente ne s'est pas réalisée au même moment dans tous les diocèses européens et notamment français. Concernant la péninsule bretonne, ce n'est qu'au XVIIe siècle que la Réforme dite « tridentine » ou « post-tridentine » s'implante réellement, « il a fallu […] plus de 150 ans pour que les réformes ainsi proclamées s'incarnent dans la pratique quotidienne des diocèses français les plus attardés[15] ». Et les diocèses bretons peuvent, en la matière, faire figure de diocèses attardés dans le sens où c'est bien à l'orée du XVIIIe siècle que se fixe vraiment une chrétienté bretonne vraiment éprise de l'esprit tridentin[16] (le catholicisme tridentin étant l'ensemble des dogmes, des institutions et des pratiques de l'Église romaine à l'époque moderne[17]). Le siècle des Lumières marque une sorte d'apogée, d'aboutissement du vaste mouvement lancé au milieu du siècle de Rabelais. Les structures d'encadrement qui se mettent en place un peu partout pour contrôler et former les clercs (par l'intermédiaire des séminaires principalement) assurent progressivement, dans chaque diocèse, les fondements de la réforme. Ainsi, jamais le contrôle sur le clergé catholique n'a été aussi serré, contrôle effectué par le personnage si important qu'est l'évêque à l'échelle dans son diocèse.

L'autorité épiscopale tient en effet une place déterminante pour la réussite de l'entreprise réformatrice menée par l'institution catholique. La reconstruction ne pouvait commencer que par le haut : il fallu, dans un premier temps, avoir un épiscopat suffisamment conscient et attaché aux devoirs incombant à sa charge pour réformer le clergé. Le concile de Trente n'avait-il pas

12 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 199.
13 Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, Brasparts, Beltan, 1987, p. 139.
14 *Ibid.*, p. 139.
15 Jean QUENIART, *Les hommes...*, *op. cit.*, p. 36-37.
16 Ce propos est cependant nuancé par les recherches plus récentes de Bruno Restif, sur la Haute-Bretagne, qui montre que des éléments réels de changement s'engagent au XVIe siècle, en tout cas dans la production de nouvelles normes plus exigeantes (Bruno RESTIF, *La Révolution des paroisses. Cultures paroissiale et Réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles*, Rennes, PUR, 2006). Mais il est vrai que leur application réelle sur le terrain est le plus souvent d'après 1620.
17 Philippe LOUPÈS, *L'apogée du catholicisme bordelais 1600-1789*, Bordeaux, Mollat, 2001, p. 8.

solennellement affirmé « *Ecclesia in episcopo* »[18] (l'Église est dans l'épiscopat) ?

Ainsi l'évêque était-il tenu, parmi ses devoirs, de visiter régulièrement son diocèse. Cependant, cette prescription, comme la plupart de celles du concile de Trente, s'est imposée très lentement : ce n'est que dans la seconde moitié du XVIIe siècle que les visites pastorales se généralisent[19]. Rappelons quel en est le déroulement, ainsi que le décrit Jean Quéniart :

> « Tous les aspects matériels et moraux de la vie paroissiale, le clergé, les fidèles, sont examinés par le visiteur. Il inspecte l'église[20], observe l'état du bâtiment et du mobilier, des statues ou des tableaux qui le décorent, des ornements et des vases sacrés qui assurent la dignité du culte. Il note les revenus attachés à l'église ou à la cure, la présence éventuelle d'une école. Le curé lui fait son rapport sur l'état spirituel de la paroisse : la messe du dimanche est-elle bien suivie, les sacrements fréquentés, l'obligation pascale observée par tous ? Y a-t-il des chapelles, des confréries pieuses, des processions ou des pèlerinages particuliers ? Inversement les paroissiens donnent à l'évêque leur sentiment sur le curé, la régularité de ses mœurs, son exactitude à remplir les devoirs de sa fonction, expriment, si besoin est, les différends qui les opposent[21] ».

Et il faut dire que, tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles, les évêques voient leurs pouvoirs s'élargir, non seulement en vertu des textes romains mais aussi par les ordonnances du royaume, même si ce dernier n'a jamais reçu de façon officielle les décrets du concile de Trente[22].

2) Mgr Conen de Saint-Luc, évêque réformateur

Mgr Conen de Saint-Luc, évêque du diocèse de Quimper, rappelons-le, a effectué une tournée de visites de son diocèse de 1779 à 1788 au cours de laquelle il a consigné les nombreuses informations qu'il apprenait sur son clergé. Ce n'est pas un hasard si cet homme tenait un tel cahier. Toussaint François Conen de Saint-Luc[23], né à Rennes le 17 juillet 1724, est issu d'une famille de vieille noblesse de la paroisse de Pordic (diocèse de Saint-Brieuc), famille de la branche de Pécréhant et Saint-Luc[24]. « Tonsuré à la bavette[25] », il étudia ensuite au collège jésuite de Rennes puis au séminaire parisien de Saint-Sulpice[26] à partir de 1741 ; sa piété profonde et édifiante

18 *Ibid.*, p. 23.

19 Jean QUÉNIART, *Les hommes..., op. cit.*, p. 40-41.

20 A noter que, hormis les églises paroissiales, les évêques visitent très rarement les chapelles présentes sur les espaces paroissiaux mais, depuis 1640, soit depuis la systématisation des tournées canoniques épiscopales, ces dernières doivent soumettre leurs comptes à l'évêque pour que celui-ci les consulte ; précisons que cette mesure est très inégalement appliquée selon les diocèses (Georges PROVOST, *La fête et le sacré...*, *op. cit.*, p. 382).

21 Jean QUÉNIART, *Les hommes..., op. cit.*, p. 41.

22 Dominique JULIA, « La réforme post-tridentine en France d'après les procès-verbaux de visites pastorales », in *La società religiosa nell' età morderna*, Napoli, Guida editori, 1973, p. 320-321.

23 Il a été portraituré de son vivant et est représenté, au XIXe siècle, sur deux vitraux quimpérois : voir annexe 1 – les représentations de Toussaint Conen de Saint-Luc, évêque de Cornouaille (1773-1790).

24 *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey, 1953 et *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzay, t. IX, 1961, p. 463.

25 Expression utilisée par Charles Berthelot du Chesnay qui prend justement comme exemple le jeune Conen de Saint-Luc, tonsuré à l'âge de 7 ans, ce qui est assez révélateur (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 96).

26 Qui est le séminaire des futurs évêques, par lequel est aussi passé l'un des homologues de Mgr Conen de Saint-Luc à Saint-Malo (Marie-Emmanuelle COUET, « L'épiscopat de Mgr Gabriel Cortois de Pressigny, seigneur-évêque de

expliquant son parcours. Ordonné prêtre en 1748, il devient maître ès art en 1754 puis bachelier en théologie[27]. Sa vocation sacerdotale s'est affirmée au sein d'une famille dévote et qui plus est parlementaire puisqu'il est lui-même le frère d'un magistrat du Parlement provincial[28]. Devenu chanoine du chapitre cathédral de Rennes en 1750, il se défait se son canonicat pour devenir, en 1767, suite à une nomination royale[29], abbé commendataire de l'établissement cistercien de Langonnet en Centre-Bretagne. Il se démit enfin de son abbatiat lorsqu'il devint, aboutissement de sa carrière d'ecclésiastique, évêque du diocèse de Cornouaille le premier jour de mai 1773, au moment où il atteint presque ses 49 ans[30]. L'accession au siège épiscopal de Toussaint Conen de Saint-Luc apparaît alors comme une gratification pour un homme d'une piété indéniable : il s'agissait ici de récompenser, en pleine époque du Parlement Maupeou, une famille fidèle au pouvoir royal en élevant l'un de ses membres à l'épiscopat[31]. En effet, les Conen de Saint-Luc étaient connus pour être favorables au duc d'Aiguillon, commandant en chef de Bretagne de 1753 à 1768 dans une province qui affirmait de plus en plus vigoureusement son particularisme au siècle des Lumières. Son frère Gilles, conseiller à mortier au parlement de Bretagne depuis 1773, s'était fait remarquer par sa fidélité à l'autorité royale dans la grande crise de 1765-70. C'est aussi parce qu'il ne présentait aucun risque politique pour le pouvoir royal que son frère Toussaint fut nommé en Bretagne, les évêques bretons ayant le droit de siéger aux États de Bretagne où ils avaient donc la possibilité de jouer un grand rôle. Le début de l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc fut alors malaisé. Ses attaches fortes et anciennes avec les Jésuites déplaisaient à la noblesse, à la bourgeoisie et les membres du clergé « pensaient que le nouveau prélat serait l'instrument docile d'une puissance occulte qui conservait l'esprit, les méthodes et les agents de l'illustre compagnie[32] ». Il est vrai qu'il garda d'étroites relations avec les anciens jésuites[33], leur confiant des responsabilités dans son diocèse et ayant l'un d'entre eux comme aumônier[34], mais cela s'arrête là. Le présidial de Quimper

Saint-Malo (1785-1790) », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo*, 1996, p. 201), ou son contemporain à Poitiers, Mgr de Saint-Aulaire (1759-1791) (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste, 1999, p. 81).

27 Les grandes dates de la carrière de Mgr Conen de Saint-Luc citées ici proviennent de la notice 125 du très utile catalogue dressé par Olivier CHARLES, *Chanoines de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 367-368.

28 Même si la dévotion d'une famille ne se mesure pas uniquement à l'aide de ce seul indice que sont les vocations sacerdotales qui en découlent (Olivier CHALINE, « Familles parlementaires, familles dévotes, Rennes au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 114-1, 2007, p. 90).

29 En France, l'autorité royale était dispensatrice des bénéfices majeurs, évêchés et abbayes.

30 Il remplaça alors Mgr Grossoles de Flamarens qui, après être resté quelques mois à Quimper, fut transféré à l'évêché de Périgueux. Mgr Conen de Saint-Luc succéda donc en réalité à Mgr Farcy de Cuillé, évêque pendant près de 33 ans (Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime et sa convocation aux États généraux de 1789*, Quimper, imprimerie Jaouën-Barguain, 1926, p. 17).

31 Olivier CHALINE, « Familles parlementaires... », *art. cit.*, p. 92. Il bénéficiait également de l'influence politique de l'évêque de Rennes qui préside les États de Bretagne (Olivier CHARLES, *Chanoines de Bretagne...*, *op. cité.*, p. 52).

32 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 19-20.

33 La Compagnie de Jésus a été interdite et expulsée de France depuis 1763-64.

34 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) *»* dans Fañch ROUDAUT, dir*., Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest,

lui chercha querelle en 1776, à l'occasion d'une allocution au cours de laquelle il avait imprudemment attaqué les francs-maçons. Celle-ci fait suite à l'influence croissante de la franc-maçonnerie à Quimper qui ne cesse alors de faire des adeptes[35]. Cette affaire resta sans suite, le roi ayant interdit de laisser assigner « un prélat dont le caractère mérite les plus grands égards[36] ». Louis XVI, désireux de le soustraire aux tracasseries dont il était l'objet, le fit alors transférer à Saint-Flour, mais l'évêque, ne voulant quitter Quimper, après lui avoir exprimé sa reconnaissance, refusa.

Ses déboires n'entachent en rien son attachement à ses devoirs et, petit à petit, il obtient les faveurs de l'opinion grâce à sa bonté, « trait dominant du caractère de l'évêque[37] », et son désintéressement ; son austérité était quand même jugée, par certains, trop rigoureuse. Néanmoins, sans faire un panégyrique de sa personne, il faut souligner que cet évêque avait les qualités propres à tout bon pasteur tridentin et à tout bon administrateur d'une circonscription diocésaine. En effet, résidant dans son évêché quimpérois[38], certes traditionaliste[39] mais « sans raideur » comme le dit Jean Savina, il était dépourvu d'intérêt pour la politique, se consacrant essentiellement, de manière zélée, justifiée par une piété sans faille, à sa charge pastorale. Mgr Conen de Saint-Luc avait également un énorme atout pour mener à bien sa mission spirituelle dans son diocèse. C'était, si on peut l'exprimer ainsi, un « homme du cru » : Breton d'origine, ayant fait ses études à Rennes et exercé la charge d'abbé dans ce même diocèse cornouaillais – à ceci près qu'un abbé commendataire est rarement près du terrain –, il connaissait assez bien les réalités locales[40]. Cependant, savait-il le breton ? Sans doute que non, à l'instar des évêques d'origine noble dont les familles ne parlaient plus guère cette langue celtique[41]. D'après le témoignage de M. Boissière, secrétaire de Mgr Conen

CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 311.

35 Pour connaître les détails de cette affaire, voir à nouveau Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 21-27.

36 Cité dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, art. Conen de Saint-Luc.

37 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 20.

38 A une époque où le devoir de résidence est assez mal observé par beaucoup d'évêques (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 434). L'homologue de Mgr Conen de Saint-Luc à Rennes, Mgr Bareau de Girac (1770-1790), est a peu près quatre mois et demi par an dans son diocèse (*ibid.*, p. 435).

39 Sa formation jésuite fait de lui un sérieux antijanséniste ; il affiche également un gallicanisme modéré (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 311).

40 Michel Peronnet fait remarquer que l'origine bretonne des évêques promus sur la péninsule est liée à des choix régionaux qui « laissent supposer de la part du souverain […] le désir d'utiliser au mieux les connaissances locales des promus » (cité par Olivier CHARLES, *Chanoines de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 52). C'est donc la conjugaison de son origine régionale et de l'attitude de son frère aîné, qui accepte la présidence du Parlement de Bretagne en crise suite aux réformes du chancelier Maupéou, qui permit à Toussaint Conen de Saint-Luc d'être désigné comme évêque d'un des neuf diocèses de Bretagne. D'ailleurs, il est intéressant de noter que la Cornouaille est le seul évêché breton où se suivirent quasiment sans interruption, de 1573 à la Révolution, des évêques d'origine bretonne. Or de 1668 à la 1789, la majorité des 69 évêques des neuf diocèses bretons sont extérieurs à la Bretagne du point de vue de leur origine (Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 18).

41 Yves LE GALLO, dir., *Le Finistère de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Éditions Bordessoules, 1991, p. 264. Parmi ces évêques sont pris comme exemple Jean-François de La Marche mais aussi Toussaint Conen de Saint-Luc...

de Saint-Luc, le prélat cornouaillais ne savait pas parler la langue locale lorsqu'il rendait visite à ses ouailles lors de ses tournées d'été :

> « Au moment de conférer le sacrement de Confirmation, il parlait également au peuple et aux enfants ; et la seule voix du pasteur faisait impression, avant même qu'un des ecclésiastiques de sa suite eût répété, en langue bretonne, ce qu'il avait dit en français, ne sachant pas l'idiome breton[42] ».

En outre, comme tout bon évêque qui se doit, il visite son diocèse chaque année dans le cadre de sa tournée pastorale[43]. Mais la simple rédaction de ce carnet de visite en dit long sur sa détermination, consciencieuse et scrupuleuse, à réussir une des entreprises attendues d'un prélat volontaire de la Réforme catholique : assurer localement la qualité d'un clergé que l'on veut digne d'encadrer les chrétiens. Pour être certain que les prêtres puissent contrôler correctement les populations, il faut d'abord s'assurer de leur état en le contrôlant soi-même[44]. Il n'est donc pas étonnant de voir l'évêque Conen de Saint-Luc visiter lui-même son diocèse, en allant jusqu'aux confins, sans passer par un intermédiaire lorsqu'il le peut, et parcourir cette Haute-Cornouaille éloignée du centre névralgique qu'est Quimper.

Il faut certes saisir dans quel cadre temporel nous nous situons : nous sommes à la fin de l'Ancien Régime c'est-à-dire à un moment où l'on voit les prélats continuer de « poursuivre une offensive de réformation interne et de reconquête des âmes », ce qui en fait une « période charnière dans l'histoire de l'Église de France[45] ». Mais il nous faut aussi présenter le territoire précisément couvert par le cahier de l'évêque.

B) L'aire géographique couverte par le carnet

1) La tournée de Haute-Cornouaille : un territoire étendu

Le carnet de visite pastorale que nous possédons couvre le territoire de la « Haute Cornouaille », qui donne d'ailleurs son titre au carnet. Mais il faut faire attention à l'aire géographique ainsi désignée. Il faut s'attacher à comprendre à quoi correspond territorialement, de

42 *Manuscrit de M. Boissière*, édité par Paul Peyron, Gabriel Pondaven et Jean-Marie Abgrall, p. 107-108, passage cité dans Yves LE GALLO, dir., *Le Finistère de la Préhistoire...*, *op. cit.*, p. 265.

43 « Il visita régulièrement, chaque année, tout son diocèse, si l'on excepte la première […] et l'année 1789 : encore fit-il un devoir de se faire remplacer par MM. les grands vicaires » (*Ibid.*).

44 En Haute-Bretagne, trop d'évêques, « comme beaucoup d'autres évêques dans le reste de la France, n'apportaient pas à leur diocèse en général et à leurs prêtres en particulier l'attention et le dévouement dont saint Charles de Milan avait offert l'exemple au lendemain du concile de Trente » (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 435).

45 Éric WENZEL, *Curés des Lumières : Dijon et son diocèse*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2006, p. 8.

façon sous-jacente, cette Haute-Cornouaille pour l'évêque Conen de Saint-Luc. En effet, celle-ci, par définition, correspondrait à une zone qui partirait d'est en ouest de Mûr-de-Bretagne/Saint-Caradec à Poullaouen/Châteuaneuf-du-Faou, de Scrignac au nord jusqu'à Glomel au sud. Si Monique Le Bars, en y comprenant 37 paroisses, délimite assez bien la région selon cette définition [46], le périmètre de ce territoire est en réalité assez flou. Michel Lagrée l'élargit d'ailleurs un peu plus vers l'ouest[47]. En réalité, la Haute-Cornouaille définie ici par l'évêque est beaucoup plus vaste[48]. Le carnet comprend aussi des paroisses situées beaucoup plus au sud du Poher, jusqu'à Landrévarzec, Briec, Trégourez et Leuhan (cet alignement horizontal de paroisses forme en quelque sorte la limite sud de la Haute-Cornouaille telle qu'elle est définie dans le carnet par l'évêque)[49]. La région s'étire même un peu plus à l'ouest avec les paroisses de Lothey et de Saint-Ségal. En effet, sans pour autant considérer cette partie comme appartenant au territoire de Haute-Cornouaille, l'évêque l'intègre dans la « tournée de visite de la haute Cornouaille[50] ». Il écrit à la troisième page de son carnet que celle-ci couvre cinquante-sept paroisses, cinquante-cinq trèves[51] et un prieuré. Au sujet du premier et du dernier chiffre, l'évêque ne se trompe pas[52]. Par contre, son chiffre de cinquante-cinq trèves à la troisième page du carnet semble inexact par rapport à celui de sa table alphabétique des matières (présente dans les six dernières pages du document) : on y compte cinquante-quatre trèves et deux paroisses annexées[53]. Que l'évêque inclue ces deux dernières dans le nombre des trèves (ce qui donnerait un nombre de cinquante-six) ou non (cinquante-quatre), il n'y a toujours pas correspondance entre les chiffres[54]. Comment expliquer cette possible erreur de l'évêque ? Tout

46 Voir la carte réalisée par Monique LE BARS, *La Haute-Cornouaille au XVIIIème siècle : esquisse d'un terroir*, DEA, Université Rennes 2, 1989, p. 60-61.

47 Voir sa carte dans Michel LAGRÉE, *Religion et cultures en Bretagne*, Paris, Fayard, p. 515.

48 Annexe 2 – le territoire couvert par le carnet de la tournée de Haute-Cornouaille ; annexe 3 – les tournées pastorales de Mgr Conen de Saint-Luc et les paroisses de la tournée de Haute-Cornouaille. Dans l'annexe 3, ce qui nous intéresse pour le moment sont les paroisses de Haute-Cornouaille, et non les tournées pastorales (nous y reviendrons dans le chapitre 1).

49 Depuis la départementalisation de la Bretagne, la Haute-Cornouaille n'a plus vraiment d'identité territoriale, au contraire de la Cornouaille qui, aujourd'hui, désigne plus volontiers le Finistère-Sud. Ce qui est paradoxal, c'est que l'actuelle « communauté des communes de Haute-Cornouaille » comprend d'anciennes paroisses qui appartenaient plutôt au Faou voire à l'aire d'influence de Quimper, même si toutes, hormis Coray, étaient dans la tournée de Haute-Cornouaille de Mgr Conen de Saint-Luc (par ordre alphabétique : Châteauneuf-du-Faou, Collorec, Coray, Landeleau, Laz, Leuhan, Plonévez-du-Faou, Saint-Goazec, Saint-Thois, Spézet et Trégourez).

50 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 3.

51 La trève est la succursale de la paroisse où se faisaient toutes les fonctions curiales, sauf pendant la période pascale (Louis KERBIRIOU, « La vie et l'organisation du clergé paroissial dans le Léon à la veille de la Révolution », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie [Quimper et Léon]*, 1924, p. 224). Les trèves sont essentiellement présentes dans les paroisses étendues, elles permettent ainsi de desservir les membres de la communauté paroissiale trop éloignés de l'église-mère, notamment pour pouvoir assister à l'office dominical. Si elle un curé est à sa tête, elle reste sous la responsabilité du recteur de la paroisse-mère.

52 Le prieuré en question est celui de Landugen, compris dans l'espace paroissial de Duault et relevant de l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix de Quimperlé.

53 Il s'agit des paroisses de Saint-Ségal et de Loqueffret, respectivement annexées à Pleyben et Plonévez-du-Faou.

54 Ces décalages sont assez classiques : Alain Croix a fait remarquer que, d'une liste à l'autre, pour chaque diocèse ou presque, le nombre de trèves varie.

d'abord, notons que Mgr Conen de Saint-Luc a intégré Saint-Ségal et Loqueffret dans la catégorie des trèves[55] dont le chiffre est alors de cinquante-sept. Au sein de la deuxième page de la table alphabétique des matières, à la lettre G, un élément peut répondre à notre interrogation initiale[56]. Il apparaît que l'évêque de Quimper, après avoir noté l'ensemble des paroisses et trèves dans cette liste alphabétique, toutes séparées par un saut à la ligne, a ajouté *a posteriori* la trève de Trégornan. En effet, il a dû oublier de l'inclure dans la liste pour deux raisons : d'une part le fait qu'elle s'« incruste » entre la trève glomeloise de Saint-Michel et la paroisse de Gouézec, soit dans ce qui était à l'origine un simple espace intermédiaire entre cette dernière trève et cette paroisse ; d'autre part, au contraire des autres trèves, n'ont été précisés ni le nombre de communiants, ni celui des tréviens, ni la page du carnet où ont été consignées les informations concernant cette trève. L'évêque aurait-il donc au départ compté, à partir de sa table alphabétique, cinquante-cinq trèves (53 trèves + 2 paroisses annexées), noté ce chiffre au début de son cahier, puis omis de le modifier après l'ajout de Trégornan dans la liste alphabétique, trève jusqu'alors oubliée dans son comptage ? C'est possible mais incertain. En tout cas, cette région haute-cornouaillaise correspond aujourd'hui, pour faire simple, à un large centre-Finistère, à une grosse portion sud-ouest des Côtes d'Armor et à une part nord-ouest du Morbihan.

2) Les lacunes du carnet de Haute-Cornouaille

Le carnet, tel que nous l'avons actuellement, est constitué de 374 pages (comme les a dénombrées J.-L. Le Floc'h[57]) où l'évêque consignait ses notes. Il y a de plus, à la fin de l'ouvrage, *« une table alphabétique des paroisses »* de six pages qui rappelle des données propre à chacune d'entre elles. Il semble en fait qu'à l'origine ce carnet comptait un nombre de pages supérieur à l'état actuel. En regardant de plus près cette table alphabétique, l'on constate qu'une paroisse et sa trève ne figurent pas dans le carnet : il s'agit d'Edern et Guellevain. Il est écrit dans la liste alphabétique qu'elles se trouvent respectivement aux pages 381 et 382 du carnet soit sur des pages absentes : ces dernières ont donc été perdues. Cette hypothèse est confirmée par deux éléments : 1° Edern, qui suit normalement la paroisse de Landrévarzec (p. 378) dans le carnet, se trouve géographiquement très proche de cette dernière (Briec, paroisse qui précède Landrévarzec dans le carnet, l'est encore davantage). 2° sur le carnet, entre la page 378 et la page qui suit (c'est-à-dire la première page de la table alphabétique) a été appliqué *a posteriori* du ruban adhésif[58] qui témoigne d'une détérioration à

55 L'évêque précise quand même que ce sont bel et bien des paroisses annexées et non des trèves.
56 Annexe 4 – l'ajout tardif (?) de la trève de Trégornan dans la table alphabétique des paroisses.
57 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 303.
58 Bien sûr, il n'y avait pas ce type de ruban sous l'Ancien Régime... un archiviste du XXe siècle a dû le mettre.

cet endroit, détérioration qui semble alors liée à une absence de pages faisant la jonction entre les deux pages précédemment citées. Les pages 379 et 380, absentes elles aussi, ont dû correspondre à des pages blanches (Mgr Conen de Saint-Luc en laissait en effet souvent entre chaque paroisse, tout simplement en prévision d'informations futures à consigner).
Autre remarque : d'autres pages, normalement présentes, sont introuvables dans le carnet. Les pages allant de 297 à 300, c'est-à-dire celles qui suivent la paroisse de Poullaouen, n'existent plus. La table alphabétique indique que Poullaouen est associée à une trève, Saint-Tudec, normalement consignée à partir de la page 297... Les indices de pages déchirées entre les pages 296 et 301 confirment la perte de données du carnet touchant à cette trève.
Les pages 373, 374, 375 et 376 ont également disparu (du ruban adhésif se retrouve à nouveau entre les pages 372 et 377). Cependant, il est difficile de savoir s'il y a eu des notes consignées sur celles-ci. Il serait pourtant facile d'affirmer qu'elles devaient être des pages blanches pour la simple et bonne raison qu'aucune de ces pages n'indique, dans la table alphabétique, une paroisse quelconque. Malgré cela, l'on constate que la page 372 n'est pas vierge et que si l'évêque avait voulu poursuive sa rédaction, il aurait très bien pu le faire sur les pages suivantes. On ne sait même pas si c'est l'évêque qui l'a déchiré. Bref, ne nous attardons pas sur cette question des pages déchirées qui ne contenaient peut-être aucune information écrite (il y en a plusieurs autres dans le carnet).

Entrons maintenant au cœur de ce document qui a déjà gagné l'intérêt des historiens.

II - Le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc : un document en partie étudié

A) Le contenu du carnet

1) Les paroisses et les prêtres de Haute-Cornouaille

Ce carnet regorge d'informations diverses et variées qui concernent les paroisses et leur clergé. L'évêque organise précisément son carnet. Ce dernier est divisé en paroisses, associées à leurs trèves si elles en ont. A chaque paroisse et à chaque trève est associé un clergé. De plus, les paroisses et les trèves sont réparties dans des « cantons »[59] – quatorze au total –, un canton correspondant à l'époque à une simple portion de territoire[60]. En effet, l'on voit dans le carnet, à

59 Voir annexe 5 – l'organisation cantonale du carnet de Haute-Cornouaille (fig. 1 et 2).
60 Georges PROVOST, « Comment peut-on être bretonnant ? Le clergé du Goëlo dans le diocèse de Saint-Brieuc aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCI, 2013, p. 87.

plusieurs reprises, les mêmes initiales associées à un chiffre différent. Par exemple, « T. de la H. C. 2. C. »[61] signifie « Tournée de la Haute-Cornouaille, deuxième canton[62] ». Chaque paroisse et quelques trèves ont un numéro qui leur est propre[63], en haut à droite de la page de titre[64] ; en haut à gauche, le canton auquel appartient la paroisse ou la/les trèves[65]. Ce qui est remarquable, c'est qu'il y a toujours six numéros par canton[66] – sauf le dernier qui n'en a que deux –. Il y a même des numéros qui ne correspondent à rien, et qui se trouvent sur des pages blanches[67]. Plus étonnant encore, deux prêtres de Carhaix sont dans un canton différent de celui de leurs confrères, le numéro 19 correspondant à la « suite des p[rê]tres de Carhaix[68] ». Sinon, deux trèves de Laniscat, Rosquelfen et Saint-Gelven, présentes dans le canton n°6, sont séparées de leur paroisse-mère qui est dans le canton n°5. Les cantons sont étendus, et très « allongés » pour certains, au point de regrouper des paroisses très éloignées entre elles[69]. Étonnamment, le canton n°7 intègre la paroisse du Bodéo et le canton n°8 Merléac et Saint-Martin : il aurait été plus logique d'inverser leurs places respectives. La structure du carnet paraît fixe.

Ensuite, l'ordinaire décrit la paroisse au moyen de différentes informations la concernant[70]. Est premièrement écrit le nom du saint patron, celui à qui est dédiée l'église paroissiale. Deuxièmement : le présentateur. Il « présente » un candidat au bénéfice ecclésiastique qu'est la cure (ou rectorie pour la Bretagne) ; en d'autres termes, c'est à lui que revient le droit de choisir le futur recteur de la paroisse. La troisième donnée touchant à la paroisse est le collateur, c'est-à-dire celui qui nomme le candidat du présentateur au bénéfice. En outre, l'évêque précise qui est le décimateur de la paroisse, soit celui qui perçoit le fruit de la dîme. Enfin, Mgr Conen de Saint-Luc consigne le revenu de la paroisse et le nombre de communiants qu'elle renferme. Les revenus et le nombre de communiants, valables pour l'année 1779, ne le sont pas forcément par la suite, de par leur caractère intrinsèquement fluctuant. Néanmoins, comme ce ne sont que des chiffres globaux et approximatifs, non précis, l'évêque ne les modifie pas forcément. Il faut préciser quand même que la table alphabétique des paroisses, qui recense également le revenu et le nombre de communiants par paroisse, témoigne bien de leurs fluctuations. En effet, nous constatons parfois un écart entre les

61 Annexe 6 – les informations sur les paroisses du carnet de Haute-Cornouaille (fig. 1).
62 Et non pas « conférence », car les territoires qui organisent le carnet (annexe 5, fig. 1) sont bien trop étendus et associent des paroisses bien éloignées entre elles.
63 Il semble que ces numéros correspondent à l'ordre des paroisses visitées mais uniquement lors de la tournée de 1779, la première de Mgr Conen de Saint-Luc dans son diocèse. La preuve : il est écrit en haut de chaque paroisse « 1779 ».
64 Annexe 6 (fig. 2). Les trèves qui n'ont pas de numéro sont associées à celui de leur paroisse-mère.
65 Par exemple, « 2 C. H. C. » correspond à « Deuxième canton de Haute-Cornouaille ».
66 Annexe 5 (fig. 2).
67 Les numéros 22 (p. 111) et 36 (p. 175).
68 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 97.
69 Voir par exemple le canton numéro 5, 12 et 13 (annexe 5, fig. 1).
70 Annexe 6 (fig. 2).

chiffres présents dans les notes consignées et ceux de la table alphabétique. Il est donc fort probable que cette dernière n'ait été construite par l'auteur que tardivement, en tout cas pas dès l'année 1779.

Le rédacteur du carnet se penche ensuite sur le clergé. En premier lieu, prééminence et importance obligent, le recteur de la paroisse. Le terme de « recteur » présent immédiatement à la suite des informations paroissiales en témoigne. Ce n'est qu'ensuite qu'il traite des prêtres (dont certains ont pu devenir recteur ou curé par la suite). Les informations que l'on pourrait qualifier de « quantitatives » sont communes à l'ensemble du clergé haut-cornouaillais : nom, prénom, lieu de naissance, date de naissance, date d'ordination (et date de nomination à la tête d'une paroisse dans le cas des recteurs, date de début de vicariat pour d'autres), formation universitaire (les cas sont rares mais ils existent). Cela dit, il faut émettre une réserve sur un point : il arrive parfois que l'évêque ne précise guère l'ensemble de ces informations hormis bien sûr pour le nom de famille. Si ces données ne sont pas précisées pour un prêtre, c'est que l'évêque les a fournies à un autre endroit du carnet ou dans un des deux autres carnets qu'il tenait en parallèle – nous y reviendrons – à la rubrique d'une paroisse où l'ecclésiastique avait exercé auparavant son ministère. L'on peut même émettre, dans certains cas, l'hypothèse d'un oubli voire d'une ignorance épiscopale du prénom, lieu et date de naissance, date d'ordination d'un des prêtres séculiers. Cela se remarque lorsque l'évêque laisse des blancs dans ses notations au sein tel « M. Le Du né à en 17 . P[rê]tre en 17 . »[71]. Comment l'évêque a-t-il pu avoir accès à toutes ces données ? Soit il les a consultées dans les archives de son évêché – suite à l'enregistrement de toutes les ordinations, attributions de bénéfices, etc., par les vicaires généraux et le secrétariat[72] –, soit il les a demandées directement à chacun des prêtres. En outre, il est précisé, si c'est le cas, dans quelles autres paroisses il a antérieurement exercé sa charge.

Après avoir en quelque sorte ébauché l'identité des ecclésiastiques, notre évêque brosse le portrait respectif, plus ou moins approfondi, de ceux-ci. C'est ce que nous pouvons appeler les données « qualitatives ». Au sens propre du terme, ces informations renseignent bien sur la qualité de ces membres du clergé. L'évêque précise d'ailleurs dans une bonne partie des cas si ce sont globalement des « bons » ou des « mauvais » sujets ; encore faudra-t-il savoir ce qu'il entend par ces termes[73]. De plus, toujours au sujet de ces données qualitatives, Mgr Conen de Saint-Luc consigne moult annotations concernant les prêtres, année par année. Ces annotations comprennent deux critères essentiels : les compétences (tout ce qui touche au domaine du « professionnel », à

71 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 92

72 Charles Berthelot du Chesnay n'a rencontré en Haute-Bretagne qu'une seule série de registres d'ordinations à peu près complète, celle du diocèse de Saint-Malo. Selon lui, les autres diocèses haut-bretons se sont contentés de relever les ordinations dans les registres du secrétariat de l'évêché (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne...*, *op. cit.*, p. 45).

73 Nous y reviendrons dans le chapitre 4.

l'exercice de la charge sacerdotale) et le genre de vie (ce qui touche au domaine du « personnel », à la conduite). Ce ne sont pas dans tous les cas, cependant, des appréciations immuables : les compétences et/ou le comportement d'un prêtre peuvent évoluer dans le temps, soit dans le sens de l'amélioration, soit dans celui de la régression. L'évêque entrevoit donc, à travers ses notes prises, annuellement, l'évolution de chacun des membres de son clergé. En fonction de cette évolution, l'évêque prend des décisions à l'encontre ou en faveur de certains, décisions qu'il consigne également dans le carnet. Ceci explique l'une des particularités de ce carnet qui est de mettre en valeur les points forts des prêtres haut-cornouaillais (s'ils en ont), bien que, comme le dit Georges Minois, « on ne saurait trop insister sur le fait que les visites épiscopales sont faites pour redresser ce qui ne va pas. Seul le côté négatif est donc présenté[74] » : le cahier de Mgr Conen de Saint-Luc est l'exception qui confirme la règle.

Un autre détail montre à quel point l'évêque prend à cœur sa mission pastorale et son intérêt pour le clergé diocésain : la santé des prêtres.

Enfin, au terme de la rubrique concernant à un prêtre, l'évêque précise, si c'est le cas, où ce dernier est allé ensuite et où il se trouve une fois qu'il a quitté une paroisse.

2) Le carnet de Haute-Cornouaille, un aide-mémoire

Au vu de la structuration de ce cahier, il apparaît qu'il s'agissait à l'origine d'un aide-mémoire[75]. L'évêque n'aurait pu, en effet, retenir de tête ces éléments de base, inséparables d'une bonne administration diocésaine, que sont les caractéristiques de chaque paroisse (présentateur, revenus, ...) et l'état de son clergé. Il faut dire que Mgr Conen de Saint-Luc était particulièrement zélé dans sa collecte d'informations. De tous les évêques de la période tridentine, il n'est certes pas le seul à avoir procédé ainsi : Louis Pérouas a souligné, pour le diocèse de La Rochelle des XVIIe-XVIIIe siècles, que les documents de visites pastorales « suivent généralement une sorte de schème fondamental qui touche successivement le clergé, l'église et ses annexes, l'état des bénéfices, la fabrique, etc... Mais ce schème fondamental, parfois amputé d'éléments essentiels, est souvent, soit précisé par des subdivisions nombreuses, soit augmenté de données moins courantes. Cela peut tenir à ce que le visiteur est un administrateur particulièrement soigneux[76] ». Mais ce côté soigneux, scrupuleux de Mgr Conen de Saint-Luc n'est pas la seule raison de cette énorme diversité des informations, « cela tient souvent aussi à l'intérêt particulier que le visiteur porte à des points

74 Georges MINOIS, « Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750. Quelques aspects de la vie religieuse », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, tome 106, 1977, p. 33.

75 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 305.

76 Dominique JULIA, Jacques GADILLE, Marc VENARD, « Pour un répertoire des visites pastorales », *Revue de l'histoire de l'Église*, t. 55, n°154, 1969, p. 62.

déterminés[77] ».

Ce carnet a donc pour objet essentiel le clergé. Si, depuis le concile de Trente, « le pape et les évêques s'efforçaient de faire donner aux ordinands une sérieuse formation intellectuelle et morale[78] », il s'agissait de regarder les résultats de celle-ci postérieurement à l'ordination sacerdotale : le carnet de Conen de Saint-Luc témoigne de cette volonté de constater, d'appréhender les compétences pratiques et intellectuelles des prêtres, ainsi que leur morale, une fois entrés dans les ordres, et de prendre les mesures nécessaires à cet égard. Mais ce carnet n'est pas qu'un moyen pour repérer puis sanctionner les cas incompétents et/ou dissipés : l'évêque note, certes de façon succincte, les bonnes voire excellentes qualités des meilleurs sujets pour en faire par la suite un « vivier de futurs recteurs[79] ».

Vu l'abondance de notes que contient le carnet de Haute-Cornouaille, Mgr Conen de Saint-Luc disposait de bons moyens pour s'y repérer.

B) Les moyens de l'évêque pour se repérer dans son carnet

1) Un système de renvoi bien huilé

Nous avons rapidement évoqué le fait qu'il arrivait à certains prêtres de changer de lieu d'exercice, de paroisses. C'est pour cette raison qu'un ecclésiastique peut se trouver à différents endroits au cours de sa carrière, ce qui peut correspondre à différentes pages du carnet où il est référencé. Pour se repérer dans son carnet et déterminer à quelle page se trouve chacun des membres de son clergé, Toussaint Conen de Saint-Luc utilise un système de renvoi. Celui-ci recourt à des mots, latins pour la plupart, qu'utilise l'évêque : « *vide* », « *ibi* »/« *hic* », « envoyé à »/« à » permettent de reconstituer le parcours du prêtre. *Vide* signifie « voyez » et invite à se reporter à une autre paroisse référencée dans l'un ou l'autre des trois carnets. Par exemple, il est marqué pour Jean Le Moal, prêtre à Châteauneuf, « *vide* Plonevez du Faou ». Il s'agit alors de se reporter à la paroisse de Plonévez-du-Faou, paroisse présente dans le carnet, pour voir que ce Jean Le Moal y a exercé avant d'être nommé à Châteauneuf. L'évêque peut se remémorer les lieux dans lesquels est passé l'ecclésiastique et rassembler toutes les observations dont ce dernier a pu faire l'objet, tant sur ses

77 *Ibid.*, p. 62-63.
78 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne...*, *op. cit.*, p. 199.
79 Expression de Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier dans le diocèse de Vannes d'après le catalogue de 1654*, mémoire de master dact., Univsersité Rennes 2, 2011, p. 13.

compétences que sur son comportement.
« *Hic* » et « *ibi* » ont la même signification : « *hic* » signifie « ici », « dans ce lieu-ci », « en cet endroit » et « *ibi* » veut dire « dans cet endroit ». Ces termes sont généralement suivis d'une date, d'un moment : « *ibi* en 1782 » (soit arrivé à la paroisse en 1782), « *hic* de suite » (c'est-à-dire arrivé à la paroisse tout de suite après son ordination), « *ibi* depuis ce temps », etc.
A la différence de « *vide* » qui désigne une paroisse par laquelle est déjà passé un prêtre auparavant, les termes « envoyé à » ou bien « à » désigne une paroisse dans laquelle un prêtre est allé exercer sa charge par la suite.
Pour résumer l'ensemble, voici un exemple, factice, d'un prêtre qui serait de la paroisse de Carhaix : « *Vide* Pestivien. *Hic* en 1779. […] A Poullaouen ». L'homme a exercé dans le passé à Pestivien, il est arrivé ensuite à Carhaix en 1779 puis quitte cette ville pour devenir ecclésiastique à Poullaouen.

De plus, lorsque le rédacteur du carnet n'a plus de place sur sa page pour écrire des informations nouvelles dans le cadre de visites postérieures, il doit faire appel à un autre système de renvoi, à des signes particuliers qui renvoient généralement le lecteur à la page la plus proche présentant un espace vierge de toute écriture. Les signes les plus utilisés sont « # », « + » et« Θ »[80]. Il arrive aussi que l'un d'entre eux prenne la forme d'un losange avec un point central[81].

2) Retrouver et reconnaître les prêtres dans le carnet

Lorsque qu'il est écrit qu'un prêtre est envoyé dans une paroisse, l'évêque ne précise pas toujours s'il est envoyé dans une trève de la paroisse en question. On peut en conclure que la précision importe peu. Rien de gênant non plus lorsque l'évêque envoie un prêtre dans une des trèves d'une paroisse et que ce dernier se retrouve finalement dans le carnet au sein d'une autre trève de cette même paroisse[82].
Là où les choses se compliquent, c'est lorsque l'évêque ne précise pas si le prêtre en question a exercé dans une autre paroisse auparavant alors même que ce prêtre est présent à la page traitant d'une paroisse dans le carnet. Ce genre de lacune – peu fréquente – est sûrement lié à un oubli, peu

80 Annexe 7 – le système de renvoi de l'évêque dans son carnet : le signe « Θ ». Au-dessus du signe de renvoi (p. 87), le rédacteur indique même la page à laquelle se reporter (« *vide* page 89 ») parce qu'il a utilisé le même signe à la page 90 mais pour un autre prêtre : il évite ainsi de les confondre.
81 Annexe 8 – le système de renvoi de l'évêque dans son carnet : le losange. Nous noterons que l'évêque renvoie la suite des informations sur un prêtre précédée du losange sur la même page (p. 131). On voit également sur cette page deux paragraphes qui font l'objet d'un renvoi préalable, respectivement avec le signe « # » et « Θ ».
82 C'est le cas de François Blanc[h]ard, curé de Saint-Thois depuis 1770. L'évêque écrit qu'il devient en 1781 « curé de Loqueffret en Plonevé du Faou » (Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 21). Si nous retrouvons bien ce prêtre à Plonévez-du-Faou, ce n'est pas à Loqueffret mais à Collorec. L'évêque de Quimper précise même qu'il est « Curé ibi à la mort de M. Scouarnec » (*ibid.*, p. 335), ce dernier étant le défunt curé de Collorec.

gênant pour le chercheur dans la mesure où les techniques informatiques actuelles permettent de rechercher toutes les références au nom de famille du prêtre pour voir s'il a exercé ailleurs. Bien sûr, il se peut qu'il y ait des homonymes.

Après les lieux d'exercice, passons aux noms des prêtres. Lorsque Mgr Conen de Saint-Luc mentionne un prêtre dans une paroisse, il arrive parfois qu'il écrive seulement son nom de famille précédé d'un « M. » pour Monsieur. Par exemple, Jean Conan, d'abord prêtre à Kergloff en Cléden-Poher à partir de 1778[83], est prêtre du Moustoir en Trébrivan en 1787[84] et référencé en ce dernier lieu par « M. Conan ». C'est tout simplement parce que le cas de Jean Conan a déjà été évoqué qu'il ne réécrit pas son prénom ; ceci dit l'évêque ne procède pas ainsi pour chaque cas, il lui arrive souvent de remettre le prénom. Pour beaucoup de paroisses, nous remarquons que c'est souvent en fin de carnet que beaucoup de prêtres sont référencés avec leur simple nom de famille. Leur présence est à la toute fin, dans la partie du carnet rédigée vers la fin des années 1780, soit alors que Mgr Conen de Saint-Luc a déjà effectué une dizaine de tournées épiscopales dans cette région ; l'on comprend donc que l'évêque ne veuille pas remettre une nouvelle fois leur prénom, les ayant déjà rencontrés à plusieurs reprises.

Il arrive même que l'évêque ne note pas le nom de famille d'un prêtre de la même façon. Par exemple, un prêtre de Saint-Quigeau[85] en Laniscat dénommé Jean Le Mouel (p. 148 du carnet). Il se trouve que ce prêtre, qui aura exercé dans différentes paroisses, a pour nom en d'autres endroits du carnet, « Le Moel » (p. 242), « Le Moël » (p. 245) ou encore « Le Moal » (p. 247). On se demande comment l'évêque arrive à se repérer ainsi mais la variation des noms était en réalité assez courante au XVIIIe siècle, comme en attestent souvent les registres paroissiaux.

Nous avons donc essayé de mieux comprendre comment fonctionnait ce carnet de Haute-Cornouaille. Néanmoins, des interrogations subsistent encore.

3) Des interrogations

a) Un second rédacteur du carnet ?

83 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 59.
84 *Ibid.*, p. 131.
85 Aujourd'hui commune de Saint-Igeaux.

Nous avons exposé plus haut que ce carnet était à usage personnel, celui de l'évêque de Cornouaille. Or nous constatons qu'à certains endroits du carnet apparaît une écriture un peu différente de celle de Mgr Conen de Saint-Luc, et semble-t-il plus soignée[86]. Nous pourrions émettre l'hypothèse d'une plus grande attention de l'évêque à écrire plus soigneusement ses notes. Mais il est possible aussi que quelqu'un ait écrit à sa place et pour la même finalité : consigner des notes touchant aux prêtres de Haute-Cornouaille. Au vu de l'importance que revêt le contenu de ce carnet, l'ordinaire du diocèse a potentiellement dû le donner à quelqu'un de très proche, en qui il avait entièrement confiance, pour y écrire à sa place. En effet, ce carnet confidentiel, dont la divulgation au clergé diocésain serait catastrophique pour Mgr Conen de Saint-Luc, n'est pas à remettre entre de mauvaises mains. Il pourrait s'agir de l'écriture de son secrétaire, M. Boissière, qui l'accompagnait dans ses tournées de visite. En effet, l'écriture des procès-verbaux de visite du diocèse de 1782, dressés par le secrétaire épiscopal, semble être la même que l'écriture soignée du carnet[87]. Nous constatons que ces paragraphes rédigés par cette autre main font surtout référence aux dernières années de la tournée, c'est-à-dire 1786-1788. Il est possible, au milieu des années 1780, avant de partir en tournée, que l'évêque note depuis Quimper, par le biais de son secrétaire, les nom, date et lieu de naissance et date d'ordination des prêtres « fraichement » ordonnés et nouvellement affectés en Haute-Cornouaille. Ainsi, il n'y a plus qu'à compléter la rubrique concernant chaque prêtre en se rendant sur place. Une fois en tournée, l'évêque a dû dicter les informations qu'il a obtenues sur le clergé à son secrétaire[88]. Il a dû continuer à consigner lui-même une partie de ses notes : on remarque parfois qu'une écriture nonchalante succède à l'écriture soignée[89], ce qui accréditerait à notre hypothèse[90].

b) Des anciens cahiers tenus par l'évêque ?

Un autre élément du carnet appelle un éclaircissement : lorsque l'évêque invite à se reporter à d'anciens cahiers. Nous pouvons lire « *vide* les anciens cahiers à l'art[icle] Bothoa » (p. 271), « *vide* les anciens cahiers » (p. 279) et « *vide* […] les anciens cahiers Plomeur » (p. 337). La plus simple des hypothèses serait d'affirmer que Mgr Conen de Saint-Luc fait référence aux deux autres carnets de la tournée de son diocèse, celui de Cornouaille du sud ainsi que celui de l'Ouest,

86 Annexe 9 – l'écriture plus soignée du carnet de Haute-Cornouaille (fig. 1).
87 Annexe 10 – le secrétaire de l'évêché M. Boissière, second rédacteur du carnet ?
88 Ce sont majoritairement des prêtres ordonnés au milieu et à la fin des années 1780 qui voient leurs rubriques écrites soigneusement dans le carnet.
89 Annexe 9 (fig. 2 et 3).
90 Le catalogue du clergé de Vannes, étudié par Georges-Henri Pérès, a été compilé par trois rédacteurs successifs entre 1652 et 1655 ; parmi ces rédacteurs, il y a l'évêque et un membre de l'officialité (Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier...*, *op. cit.*, p. 43-44).

d'ailleurs la paroisse de « Plomeur » citée plus haut se trouve dans le pays bigouden soit dans la tournée ouest du diocèse. Deux arguments s'opposent à cette hypothèse : 1° Quand l'évêque de Quimper se reporte à une paroisse d'un autre carnet de la tournée 1779-1788, il ne précise aucunement « *vide* les anciens cahiers » mais simplement « *vide* » suivi du nom de la paroisse en question. 2° La référence à l'article Bothoa des anciens cahiers, citée plus haut, met en avant l'existence d'un cahier de Haute-Cornouaille précédant celui que nous avons et déjà pourvu d'un article sur la paroisse de Bothoa[91]. Il y eut aussi un ancien carnet de visite de Cornouaille occidentale (la référence à « Plomeur » le montre) voire de la tournée méridionale. Rien que l'emploi du pluriel pour désigner ces carnets corrobore la tenue passée d'au moins deux carnets (mais le nombre triple serait plus logique).

Que conclure de cette démonstration ? Que l'évêque Conen de Saint-Luc, avant la tenue de ses trois carnets lors de la tournée 1779-1788, consignait déjà des notes dans deux voire trois cahiers ; le manuscrit de Boissière nous informant que l'évêque de Quimper visita son diocèse chaque année sauf la première année de son épiscopat (1773) et 1789, la tenue d'anciens carnets se serait donc inscrite dans le segment chronologique 1774-1778. Leur tenue était-elle régulière ? Leur importance était en tout cas sûrement moindre au regard du peu de cas qu'en fait l'évêque dans son cahier de Haute-Cornouaille[92]. A moins que ces vieux cahiers ne soient ceux tenus par son prédécesseur, Auguste M. Farçy de Cuillé (1739-1771), lors de ses visites canoniques... Cette autre hypothèse n'est pas à omettre au vu des quelques rappels des décisions de cet évêque défunt prises à l'encontre de certains ecclésiastiques haut-cornouaillais encore vivants sous l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc, décisions et actions que le dernier des évêques de Cornouaille aurait pu lire dans les opuscules de Mgr Farcy de Cuillé. Par exemple, Toussaint Conen de Saint-Luc, à propos de Charles Alain Royou, recteur de Trébrivan en fonction depuis 1736, écrit qu'il « a repris une femme que M. de Cuillé l'avoit forcé de renvoyer[93] » : comment aurait-il pu connaître une telle injonction, ancienne, qui ne se note pas instinctivement dans les documents officiels[94], sans avoir recours à des cahiers tenus par l'ancienne autorité épiscopale du diocèse ? Certes, il y a aussi la mémoire orale, qui existe aussi dans les administrations épiscopales, surtout sur un point « sensible » comme celui-là. Par ailleurs, il ne semble pas exclu que l'évêque de Quimper tiennent ses carnets pour qu'ils soient ensuite à la disposition de son successeur.

91 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 237.

92 L'on dénombre seulement trois références à ces anciens carnets (voir *supra*). Deux d'entre elles concernent des prêtres indociles : Christophe Le Roux (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 279) et Yves Le Mével (*ibid.*, p. 337).

93 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 129.

94 D'autant plus que ce M. Royou n'a plus « repris » cette femme depuis l'ordre de l'évêque Farcy de Cuillé jusqu'à l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc, il n'y avait pas donc lieu de préciser dans les papiers de l'évêché cette simple obtempération d'un recteur.

Ce cahier exceptionnellement riche de données sur le clergé a donc été tenu à des fins d'administration et de pastorale mais il présente aujourd'hui un intérêt pour la recherche historique.

C) Une source partiellement inédite

Le contraire pourrait nous surprendre. Ce cahier personnel d'un évêque, au vu de sa forme et de son contenu même, n'a pu rester inaperçu des chercheurs, en tout cas ceux du XXe siècle. Cette source est donc, en effet, partiellement inédite ; partiellement dans la mesure où elle a déjà fait l'objet de quelques études qui n'étaient pas, cependant, « exhaustives » (il faut entendre ici qu'elles n'ont pas traité en profondeur, en totalité l'ensemble du carnet).

La primeur de l'exploitation du carnet semble revenir à l'érudit quimpérois Daniel Bernard, mais seulement les données quantitatives du carnet soit le nom, la date et lieu de naissance et la date d'ordination des prêtres mentionnés. Après avoir croisé le carnet épiscopal avec d'autres archives, ses résultats furent publiés dans quatre articles qui se succèdent entre 1954 et 1957 dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* sous le titre suivant : « Le clergé séculier de Cornouaille en 1790 »[95]. Ce titre est en partie tronqué car l'auteur n'étudie en réalité « que » les ecclésiastiques des paroisses de la partie finistérienne de Cornouaille. Ses articles sur le sujet prennent la forme d'un catalogue des prêtres se positionnant face à la Constitution civile du clergé. En plus des informations puisées pour une bonne part dans le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc, Daniel Bernard met en lumière s'ils sont réfractaires ou assermentés, leur parcours postérieurement à 1790 (emprisonnement, exil, futures fonctions, …) et enfin leur date de mort.

Ensuite, dans les années 1980, Jean-Louis Le Floc'h, archiviste diocésain en fonction à Quimper, a fait une étude un peu plus poussée de la source en question ; en effet, en plus d'utiliser les données quantitatives précédemment citées, le chanoine Le Floc'h met en relief une partie des données qualitatives du carnet. Tout d'abord, notre auteur étudia le clergé et les paroisses de la vallée de l'Aulne[96]. Dans cette recherche, il se fonde uniquement, semble-t-il, sur le carnet de la tournée de Haute-Cornouaille. Néanmoins, Jean-Louis Le Floc'h n'y fait « que » répertorier le clergé et les caractéristiques des paroisses (présentateur, collateur, etc.). Par la suite, l'auteur ira plus loin en traitant l'ensemble des données quantitatives du carnet à partir desquelles, en association

95 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Société archéologique du Finistère*, t. LXXX, 1954, p. 83-109 ; t. LXXXI, 1955, p. 7-46 ; t. LXXXII, 1956, p. 160-185 ; t. LXXXIII, 1957, pp. 60-79.

96 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse à la fin de l'Ancien Régime », *Les Cahiers de l'Iroise*, t. 31, n°3, 1984, p. 147-157. Il s'agit en fait d'une liste des paroisses de la vallée aulnaise et des noms des membres de son clergé enrichie de quelques de passages du carnet ainsi que de brefs commentaires et explications introduites par l'intermédiaire d'une douzaine de notes infrapaginales.

avec d'autres sources, il dresse, à la manière d'un Daniel Bernard pour le Finistère cornouaillais, un catalogue des prêtres de Haute-Cornouaille en 1790, plus précisément des prêtres de la partie costarmoricaine de la Cornouaille en cette année[97]. Ce travail est donc complémentaire des travaux de Daniel Bernard puisqu'il permet ainsi d'avoir un catalogue général des prêtres de Cornouaille en l'année 1790 soit à l'extrême fin de l'Ancien Régime[98]. Enfin, J.-L. Le Floc'h étudiera les données qualitatives du carnet. Ces dernières, qui touchent essentiellement aux compétences et au genre de vie des ecclésiastiques, lui permettent de classer ceux-ci, sans les nommer, en trois catégories : les bons sujets, les mauvais sujets et enfin ceux qui ont des défauts ou des accidents passagers. En outre, à partir du catalogue des prêtres de Haute-Cornouaille, il regarde si l'assermentation et/ou l'insermentation du clergé centre-breton peut avoir un lien avec leur degré de qualité et conclut négativement. Cette étude, qui traite aussi de la visite de l'évêque proprement dite (parcours, fonctionnement, …), a fait l'objet d'une communication lors d'un colloque organisé à Brest en 1988 par le Centre de Recherche Bretonne et Celtique et la Société archéologique du Finistère et où étaient présent notamment Alain Croix, Jean Quéniart et François Lebrun ; les interventions, dont bien sûr celle du chanoine Le Floc'h, ont été publiées dans le volume d'actes en 1989[99].

Enfin, quelques historiens eurent l'occasion à leur tour de consulter ce carnet de visite épiscopale pour en extraire ponctuellement des informations (Fañch Roudaut, Georges Provost, Yann Celton, Gwladys Thomas, …) mais on manque toujours d'une étude véritablement exhaustive des données rassemblées. C'est donc à cette absence que répond notre étude, celle-ci pouvant aussi aider à compenser l'absence des deux autres carnets de tournée épiscopale de Mgr Conen de Saint-Luc.

III – Le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc : un document rare et exceptionnel parmi les sources de visites pastorales

A) L'étude des visites pastorales

97 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille en 1790 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1986, 114, p. 88-115. Par ailleurs, corrigeons le chanoine Le Floc'h qui, à la première page de son article, prolonge la datation du carnet jusqu'en 1789 : c'est une faute involontaire.

98 Ne manquerait plus à ce jour que le même travail pour la partie morbihannaise de la Cornouaille... et la boucle serait bouclée.

99 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) *»* dans Fañch ROUDAUT, dir.*, Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 303-315.

A ce jour, il est admis que les sources touchant aux visites pastorales, et notamment les procès-verbaux de visite, forment un matériau utile à la compréhension de multiples aspects de la vie religieuse du passé : vie paroissiale, clergé diocésain, etc. Pourtant, leur utilisation n'allait pas de soi voici plusieurs décennies[100]. Un tournant voit le jour avec Gabriel Le Bras qui souligna l'intérêt des visites pastorales au début des années 1930[101]. Paradoxalement, il trouva au début une audience plus large auprès des ecclésiastiques qu'auprès des universitaires. Comme il cherchait à mesurer la foi à partir de données statistiques, les ecclésiastiques, ainsi que des archivistes, de différentes régions de France, lui fournirent des renseignements quant à l'état des sources touchant aux tournées pastorales (en particulier procès-verbaux et questionnaires donnés aux curés), l'objectif final étant d'inventorier l'ensemble des documents existants. L'intérêt de cette entreprise était d'accroître « sensiblement notre connaissance du cadre où ont vécu nos anciens, de ces réalités dont évêques et pasteurs sont les observateurs et parfois les peintres[102] ». Des ouvrages, utilisant ces sources de visites pastorales et la même méthode de sociologie religieuse de G. Le Bras, suivront dans les décennies suivantes[103].

Un autre moment décisif voit le jour avec la vaste entreprise lancée par trois historiens spécialistes du religieux pour répertorier (dans le sens premier de « constituer un répertoire ») les visites pastorales[104], autrement dit les sources qui en sont issues (du Moyen Âge à la Révolution française puis à partir du Concordat), à un moment ou l'intérêt pour les visites pastorales n'était plus à prouver[105]. En effet, les sources en question sont dispersées : non seulement elles le sont au vu des multiples lieux qui les conservent (Archives départementales, Archives diocésaines, …) mais aussi au vu des différentes séries dans lesquelles elles peuvent se trouver (série G, série H, …)[106]. De plus,

100 Les visites pastorales sont étudiées dès les années 1910, aussi bien dans la *Revue d'histoire de l'Église de France* que dans des revues locales (Dominique JULIA, « Sources nouvelles, sources revisitées. Le traitement des sources dans l'historiographie religieuse du XXe siècle », dans « Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives. Actes du colloque de Rennes (sept. 1999) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 217, juillet-déc. 2000, p. 410).

101 Dominique JULIA, « La réforme post-tridentine en France... », *art. cit.,* p. 311-312. Voir Gabriel LE BRAS, « Enquêtes sur les visites des paroisses », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 35, n°125, 1949, p. 39-41.

102 Gabriel LE BRAS, « Enquêtes... », *art. cit.*, p. 41.

103 Notamment Louis PÉROUAS, *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964. L'auteur s'est intéressé plus généralement à l'utilité des sources de visites générales dans Louis PÉROUAS, « Les visites pastorales aux XVIIe et XVIIIe siècles. Leur intérêt pour l'histoire de la pastorale », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 55, n°154, p. 62-65.

104 Dominique JULIA, Jacques GADILLE, Marc VENARD, « Pour un répertoire des visites pastorales », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 55, n°154, 1969, p. 49-67 (Gabriel Le Bras et Louis Pérouas font également partie des initiateurs de ce projet).

105 Pour mieux appréhender la liste des différents types de sources propres aux visites pastorales qui sont elles-mêmes diverses, voir à nouveau Dominique JULIA, Jacques GADILLE, Marc VENARD, « Pour un répertoire... », *art. cit.*, p. 50-51 et p. 53. Cette action a aussi pour but de dresser une liste des travaux effectués sur ce sujet (articles, thèses, …) à l'échelle des diocèses.

106 *Ibid.*, p. 49-50.

le contenu des sources peut varier en fonction des siècles, des préoccupations et/ou du zèle des visiteurs : il fallait donc leur donner des précisions pour savoir de quel(s) sujet(s) elle traitent exactement (ex. : état matériel des églises, comportement du clergé, écoles, …), cela faciliterait ainsi le travail du chercheur qui travaille sur un sujet précis[107].

A côté de l'utilité de ces sources en matière d'histoire des pratiques religieuses, Louis Pérouas souligne également leur intérêt pour une histoire de la pastorale[108]. Selon lui, il suffit « de regarder ce que peuvent fournir les visites pour une meilleure connaissance des orientations et de la vitalité pastorales[109] ». Il prend l'exemple du procès-verbal de visite qui, s'il permet d'éclairer la situation religieuse d'une paroisse, révèle d'abord « les orientations pastorales imprimées au diocèse par l'évêque lui-même[110] » : le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc permet justement de nous apprendre ses préoccupations pastorales à l'échelle de la Haute-Cornouaille voire de la Cornouaille. De même, certaines orientations pastorales des curés (ou des recteurs bretons) peuvent être saisies à l'échelle paroissiale. Enfin, élément révélé par moment dans le carnet épiscopal cornouaillais, il est possible de déterminer comment les paroissiens envisagent leur recteur, en quoi leurs exigences peuvent croître d'un siècle à l'autre.

B) Les sources de visites pastorales de la Haute-Cornouaille et leur critique

1) Le croisement du carnet de Haute-Cornouaille avec d'autres sources

Évidemment, malgré la grande valeur de notre source de départ, il a été utile d'en consulter d'autres et de les exploiter pour élargir notre champ de vision sur le clergé haut-cornouaillais. Ces dernières ont un lien plus ou moins direct avec l'évêque de Quimper, intermédiaire entre nous et son clergé.

Tout d'abord, nous avons consulté la liasse des procès-verbaux émis après la visite pastorale de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782[111]. Il y deux intérêts principaux à celle-ci. Premièrement, la liasse couvre les trois tournées du diocèse de cette année 1782, ce qui nous permet de retracer

107 L'entreprise a abouti à un répertoire de quatre tomes pour la période de l'Ancien Régime. Il y a une erreur dans la présentation du carnet de Haute-Cornouaille : dans la rubrique « visiteur » est écrit « Le (ou les) archidiacre(s) de Cornouaille », or c'est l'évêque Mgr Conen de Saint-Luc qui visite personnellement son diocèse et qui tient lui-même ce carnet qui est sien (*Répertoire des visites pastorales de la France. Première série, Anciens diocèses (jusqu'en 1790)*, Paris, Éd. du CNRS, t. III, 1983. , p. 404).

108 *Ibid.*, p. 62.

109 *Ibid.*

110 *Ibid.*, p. 63.

111 Archives de l'évêché de Quimper et de Léon, 6 AA 4.

l'itinéraire diocésain de l'évêque pour cette année. Deuxièmement, les procès-verbaux permettent de dresser l'état matériel des paroisses haut-cornouaillaises à la fin de l'Ancien Régime, et de compléter les données que nous avons déjà sur le clergé et sur la pastorale épiscopale en Haute-Cornouaille mais cette fois-ci au prisme d'un regard moins personnel, moins épris de sentiments humains et donc plus neutre car le procès-verbal de visite est une source que l'on peut qualifier d'« administrative », « de secrétariat ». Cependant, comme le dit Dominique Julia, « plusieurs indices invitent à tempérer la confiance qu'il convient d'accorder aux procès-verbaux de visites[112] ». En effet, parmi les quelques critiques émises par ce dernier, disons simplement qu'il est possible que, entre la première prise de notes et sa transcription finale dans le procès-verbal, de l'information ait pu se perdre ou, à l'inverse mais ce fut sans doute plus rare, s'adjoindre.

Une deuxième source, de premier choix dans l'étude du gouvernement et de la pastorale de l'évêque dans son diocèse, est constituée par les statuts synodaux du diocèse de Quimper publiés en 1710 sous l'épiscopat de Mgr de Plœuc et réimprimés sur ordre de Toussaint Conen de Saint-Luc en 1786[113]. En effet, des annotations ont été ajoutées lors de leur réimpression pour « actualiser » leur contenu au bout soixante-seize ans. Ils permettront principalement d'apprécier si l'évêque applique sur le terrain les règlements du diocèse, s'il sanctionne un délit commis par un prêtre par une peine adéquate. Les statuts permettront, tout comme le carnet de visite, de connaître les préoccupations du pasteur Conen de Saint-Luc, ce qu'il attend de son clergé[114].

Nous pouvons compléter notre inventaire archivistique par deux liasses des sources de l'intendance de Bretagne conservant essentiellement des lettres échangées entre les protagonistes d'une enquête à l'endroit de deux prêtres de Haute-Cornouaille, cette procédure faisant suite à une requête épiscopale d'enfermement par lettre de cachet de ces deux hommes. Pour l'un de ces ecclésiastiques assujettis à cette enquête, nommé Yves-François Le Millin et originaire de Plounévez-Quintin, la demande de détention de l'évêque a son encontre n'a pas abouti, après une longue chasse à l'homme[115]. La deuxième procédure, dont la cible est Christophe Le Roux, a, quant à elle, eu pour décision finale l'internement de ce prêtre alors en fonction à Plusquellec[116]. Ces procédures de lettres de cachet sont de précieux compléments au carnet de Mgr Conen de Saint-Luc puisque celui-ci mentionne justement, pour chacun de ces deux prêtres, une demande de « lettres de cachet » mais sans en indiquer les raisons ni les suites. On trouve notamment dans ces documents

112 Dominique JULIA, « La réforme post-tridentine en France... », *art. cit.*, p. 324.

113 AEQ, 3 E 1, statuts et règlements du diocèse de Quimper, 1786 (réédition des statuts de 1710). Ces statuts, présents à l'évêché, sont téléchargeables sur le site internet du diocèse de Quimper et de Léon [http://catholique-quimper.cef.fr/].

114 Ce travail a été ébauché par Jean-Louis Le Floc'h (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, pp. 311-313).

115 AD 35, C 217, procédure de lettres de cachet, dossier Yves-François Le Millin.

116 AD 35, C 225, procédure de lettres de cachet, dossier Christophe Le Roux.

épistolaires des lettres de l'évêque de Quimper à des représentants de l'État royal en Bretagne (Intendant et subdélégués) : Mgr Conen de Saint-Luc y apparaît zélé dans sa volonté de renfermer les prêtres aux agissements délictueux, ou en tout cas supposés tels par l'autorité épiscopale.

Nous avons également consulté les registres paroissiaux de plusieurs localités cornouaillaises – surtout finistériennes et costarmoricaines –, cela nous permet de compléter nos connaissances sur les carrières des ecclésiastiques déjà acquises grâce au carnet de Mgr Conen de Saint-Luc. Autrement, pour identifier les ecclésiastiques qui visitent la Haute-Cornouaille au XVIIIe siècle, nous avons relevé leurs signatures au bas des comptes de paroisses « finistériennes » et « costarmoricaines » – comptes d'églises, de chapelles, de confréries –, et qui certifient leur consultation.

Enfin, pour en apprendre un peu plus sur le petit séminaire de Plouguernével, dont l'évêque fait référence dans son carnet, nous avons notamment consulté l'inventaire de son mobilier réalisé au début du régime révolutionnaire[117]. Il permet principalement d'évaluer la capacité d'accueil des bâtiments de Plouguernével. Nous avons aussi étudié les fondations des ecclésiastiques de Plouguernével au profit du petit séminaire dans lequel ils ont exercé leur charge[118]. Enfin, aux Archives départementales du Finistère, des documents permettent de mieux comprendre comment est née l'institution, et de mieux appréhender son rôle en Haute-Cornouaille[119].

2) Les carnets d'évêques et celui de Mgr Conen de Saint-Luc

Si l'on trouve des carnets de notes tenus par des évêques ou par leurs vicaires généraux pendant la période concordataire, le même objet, écrit à la va-vite par un évêque ou un de ses adjoints au fur et à mesure des visites, est également attesté pour l'Ancien Régime, dans le diocèse de Reims[120], d'Évreux[121] et de Vannes[122]. L'évêque de Rennes Mgr Bareau de Girac, lors de sa visite de 1781, tenait aussi un catalogue des prêtres des paroisses de la région de Fougères, chacun faisant

117 AD 22, 1 Q 158, inventaire du mobilier du séminaire de Plouguernével (1791), 25 p.
118 AD 22, 20 G 380, fondations au profit des prêtres du séminaire (1658-1779).
119 AD 29, 4 G 2, création du séminaire et et union de la paroisse de Plouguernével.
120 Durant son épiscopat (1671-1710), l'archevêque de Reims Charles-Maurice Le Tellier tient des cahiers personnels, « qui révèlent ses exceptionnelles qualités d'administrateur » (Dominique JULIA et Denis McKEE, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat de Charles-Maurice Le Tellier : origine et carrières », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 29, n°4, oct.-déc. 1982, p. 530).
121 Concernant Évreux, il s'agit de celui d'un archidiacre qui touchent aux années 1705 et 1706 (Dominique JULIA, « La réforme post-tridentine en France... », *art. cit.*, p. 324). L'on peut aussi citer celui de l'archidiacre de Brie au milieu du XVIIe siècle (*ibid.*).
122 Le catalogue du clergé étudié par Georges-Henri Pérès, conservé aux Archives diocésaines de Vannes, est assez comparable au carnet de Mgr Conen de Saint-Luc. Il remonte aux années 1652-1655 et a également été actualisé à partir d'une première élaboration effectuée lors d'une visite générale du diocèse. C'est clairement un « outil de travail » pour la visite épiscopale (voir Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier...*, *op. cit.*, p. 43).

l'objet d'appréciations individualisées[123]. Plus généralement, les évêques de Haute-Bretagne consignaient sur des cahiers personnels ce qu'ils savaient de leur clergé[124]. Autrement, deux prélats bordelais du XVIIe siècle s'étaient constitué chacun un répertoire des paroisses, des curés et des vicaires de leur diocèse, sans donner d'appréciation sur ces derniers[125]. Dans le diocèse de Langres, sous l'épiscopat de Mgr Montmorin (1734-1770), chaque commissaire épiscopal est chargé, lors de sa visite diocésaine, de noter ce qu'il sait du clergé dans un « mémoire particulier et distinct »[126]. Moins discrets et et structurés selon un schéma précis sont les mémoires que l'évêque de Cambrai Mgr de Fleury (1774-1781) ordonne à ses doyens de rédiger, outils d'une vaste enquête sur l'état des curés, vicaires et prêtres habitués du diocèse[127].

Malgré ces différents exemples, il y a peu de traces de ce genre de document, et c'est ce qui donne au cahier de Mgr Conen de Saint-Luc toute son importance et sa valeur. Ce qui montre le caractère indéniablement utile de ce journal pour mieux entrevoir le clergé de Haute-Cornouaille, c'est que les informations consignées sont prises sur le vif, il y a moins de pertes ou de rajouts entre la visite proprement dite et la rédaction du carnet, à la différence du procès-verbal de visite[128] ; il est malgré tout très probable que l'évêque de Quimper ait pu remplir son journal le soir de sa visite dans la paroisse, à la lumière de la bougie, avant de se coucher : des informations ont pu ainsi être omises (la fatigue peut être un filtre, la mémoire également), d'autres ont pu faire l'obet de suppléments (une information de dernière minute ?). On peut supposer que l'évêque n'aurait pas hésité à manier son cahier devant les paroissiens qu'il interrogeait ou devant des collaborateurs auprès desquels il récoltait des informations sur le clergé. Par contre, aurait-il pu prendre des notes face à un prêtre qui répondait à ses questions en tête à tête ? Difficile à savoir, mais il est certain

123 AD 35, 1 G 749. Je remercie Georges Provost de me l'avoir signalé.

124 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 438, note n°67. A regarder ses notes généralement sobres, Mgr Lavardin, évêque de Rennes de 1676 à 1711, avait des préoccupations pastorales qui se rapprochaient de celles de Mgr Conen de Saint-Luc sur de nombreux points. Charles Berthelot du Chesnay fait aussi état d'un cahier tenu entre 1770 et 1774 par l'ordinaire du diocèse de Rennes, dans lequel sont utilisés, dans un souci de discrétion des appréciations, des « signes cabalistiques pour "ficher" les prêtres du diocèse » (*ibid.*, p. 424 et p. 437, note n°47).

125 Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, 1971, p. 6. Dans son répertoire alphabétique des paroisses, établi en 1757, Mgr d'Audibert de Lussan (1745-1769) notait aussi le patron de chaque paroisse et l'archiprêtré auquel celle-ci appartenait. Son successeur, Mgr Mériadec de Rohan (1770-1781), a repris le concept et l'a développé à partir de 1773 : chacun de ses catalogues indique pour chaque paroisse l'archiprêtré, la distance de Bordeaux, l'étendue, leur nombre de paroissiens et de communiants, les patrons et collateurs, le revenu à raison de la taxe des décimes ; on y trouve aussi les nom, âge et services dans le diocèse des curés et des vicaires (*ibid.*, p. 6-7). Ces registres, qu'il était possible de tenir à jour, sont donc du même esprit que celui de Mgr Conen de Saint-Luc, sans les appréciations sur les prêtres.

126 Georges VIARD, « Les visites pastorales dans l'ancien évêché de Langres », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 63, n°171, 1977, p. 267. Ce mémoire, qui se voulait plus discret que les procès-verbaux, répertoriait « tous les problèmes concernant la vie et les mœurs des clercs, le port de la soutane, la fréquentation des cabarets, l'intempérance et le jeu, la chasse, les procès avec les paroissiens, les servantes, l'administration des sacrements, les prônes et les catéchismes » (*ibid.*).

127 Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991, p. 349-350.

128 Dominique JULIA, « La réforme post-tridentine en France... », *art. cit.*, p. 324.

qu'un ecclésiastique curieux de voir ce qui « se trame » dans ce carnet aurait pu dénoncer moins le procédé de l'évêque (la rédaction d'un journal) que le contenu de certaines observations qui pouvait être parfois blessant voir infamant s'il avait été rendu public.

Il faut certainement être très prudent dans l'usage historique de ce cahier de 1779-1788 : on ne peut pas se fier à 100 % à ce qui y est écrit dans la mesure où c'est le regard épiscopal qui fait autorité dans ce carnet, qui porte donc sa part de subjectivité. C'est pour cette raison que, comme tout bon historien, nous ne pouvons pas d'emblée porter un jugement sur ce clergé centre-breton : notre rôle est plutôt de voir quel regard portait l'évêque de Cornouaille sur ce personnel ecclésiastique éloigné de son siège d'évêché, comment il appréhendait la situation de ce clergé. Malgré tout, nous ne dirons pas que la source est totalement biaisée : au vu de la quantité d'informations recueillie, de sa précision, de son étalement sur près de dix ans, du zèle épiscopal pour obtenir le moindre supplément d'information au sujet d'un de ses prêtres ou pour aller au bout d'une procédure prise à l'encontre d'un prêtre[129], ce carnet de visite pastorale est indéniablement utile pour toucher de près ce clergé de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime. Plus simplement, c'est bien le rôle de l'évêque de contrôler ses subalternes : pourquoi se mentirait-il à lui-même en notant de fausses données ? Il est possible néanmoins qu'il n'ait, par moment, pas obtenu la vérité sur l'un de ses prêtres, peut-être en raison du mensonge de celui-ci ou des paroissiens interrogés, de collusions avec le clergé local, ou même par incapacité personnelle à éclaircir une affaire.

Le clergé et les évêques d'Ancien Régime accusent une historiographie déjà longue depuis quelques décennies ; c'est dans celle-ci que s'inscrit notre présente étude.

C) L'historiographie du Centre-Bretagne, du clergé et de l'action épiscopale

L'historiographie du Centre-Bretagne à l'époque moderne est pauvre, d'une part à cause de la plus faible quantité de sources par rapport à la Bretagne périphérique, d'autre part à raison du peu d'historiens qui ont travaillé sur ces mêmes sources. De plus, les chercheurs du XXe siècle avaient une vision tronquée du Centre-Bretagne sous l'Ancien Régime, leur analyse reposant sur des poncifs de l'époque autour de cette région ; les corrections d'Alain Croix ont alors été les

129 Nous verrons dans le dernier chapitre que le zèle de l'évêque lui a parfois joué des tours... au point de s'opposer à un des prêtres dont il réclamait l'enfermement par lettres de cachet et qui, finalement, n'était que la victime d'une calomnie.

bienvenues[130]. Outre les travaux sur la révolte des Bonnets rouges[131], la Bretagne centrale a surtout été un terrain fertile pour l'histoire religieuse[132]. A l'heure actuelle, l'étude la plus exhaustive sur le Centre-Bretagne sous l'Ancien Régime est celle Jean Le Tallec[133]. Sinon, on compte des revues qui ont cette région comme cadre d'étude[134].

Jusqu'aux années 1960, le clergé des campagnes est peu étudié. Il faut attendre les premiers travaux de Charles Berthelot du Chesnay[135] et de Dominique Julia[136] pour commencer à s'y intéresser. Après les recherches de Philippe Loupès sur le diocèse de Bordeaux[137], c'est dans la seconde moitié des années 1970 que débutent vraiment les grandes enquêtes universitaires sur la vie religieuse des diocèses français de l'Ancien Régime : on peut citer Louis Châtellier pour le diocèse de Strasbourg[138] et Gilles Deregnaucourt pour celui de Cambrai[139]. Ces grands chantiers se prolongent dans les années 1990, notamment avec Fabrice Vigier qui travailla sur le diocèse de Poitiers[140], et Éric Wenzel sur le diocèse de Dijon[141]

La Bretagne a aussi suivi ce mouvement de la seconde moitié du XXe siècle. Charles Berthelot du Chesnay a travaillé sur le clergé de Haute-Bretagne[142], Georges Minois sur celui du diocèse de Tréguier[143], alors que le Léon a été le cadre d'étude privilégié de Fañch Roudaut[144]. L'ouvrage de référence – et déjà très ancien – sur le clergé de Cornouaille est celui de Jean Savina[145] ; les articles

130 « L'"isolement" breton, tant global qu'intérieur, est [...] plus que relatif » (Alain CROIX, *L'âge d'or de la Bretagne 1532-1675*, Éditions Ouest-France, Rennes, 1993, p. 107).

131 Par exemple, Patrice ROTURIER, *Bonnets rouges : une révolte rurale en Bretagne (1675)*, Rennes, PUR, 1997 ; Gauthier AUBERT, *Les révoltes du Papier timbré, 1675. Essai d'histoire événementielle,* Rennes, PUR, 2014.

132 Par exemple, Georges PROVOST, *La Fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne au XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Cerf, 1998 ; Fañch MORVANNOU, *Le bienheureux Julien Maunoir, 1606-1683 : prêtre jésuite, prédicateur de missions paroissiales en Bretagne. Tome premier, 1606-1648*, Brest, F. Morvannou, 2011

133 Jean LE TALLEC, *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*, Spézet, Coop Breizh, 2006 (rééd.).

134 L'association *Les Mémoires du Kreiz-Breizh* publie sa revue éponyme, et le Centre Généalogique et Historique du Poher a également sa propre revue intitulée *Kaier ar Poher* (*Cahier du Poher*).

135 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Le clergé diocésain français au XVIIIe siècle et les registres d'insinuations ecclésiastiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 10, n°4, 1963, p. 241-269.

136 Dominique JULIA, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIIIe siècle», *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. XIII, 1966, p. 195-216. Il ne faut pas oublier le rôle de Louis PEROUAS, *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964.

137 Notamment Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, 1971, p. 5-20

138 Louis CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne et renouveau catholique : dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris, Éditions Ophrys, 1981.

139 Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991.

140 Fabrice VIGIER, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste éditions, 1999.

141 Éric WENZEL, *Curés des Lumières : Dijon et son diocèse*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2006.

142 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984.

143 Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, Brasparts, Beltan, 1987.

144 Fañch ROUDAUT, Daniel COLLET, Jean-Louis LE FLOC'H, *1774 : les recteurs léonards parlent de la misère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1988 ; Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé, d'après les visites pastorales de l'épiscopat de Gouyon de Vaudurand (1745-1763) », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, C.R.B.C., 1987, p. 415-427.

145 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime et sa convocation aux États généraux de 1789*, Quimper, imprimerie Jaouën-Barguain, 1926.

de Daniel Bernard et de Jean-Louis Floc'h font aussi autorité[146]. Parmi le peu d'ouvrages sur ce thème, citons celui d'Isabelle Bray sur les épiscopats des prédécesseurs de Mgr Conen de Saint-Luc [147]. On compte très peu de travaux sur les paroisses et le clergé de Haute-Cornouaille, à part ceux de quelques étudiants[148] ou de quelques chercheurs[149].

146 Voir *supra*.

147 Isabelle BRAY, *La vie religieuse dans le diocèse de Cornouaille sous les épiscopats de Monseigneur de Ploeuc du Tymeur et Monseigneur Farcy de Cuillé (1707-1772)*, mémoire de maîtrise dact., UBO, 1988.

148 Par exemple, Gwladys THOMAS, *La vie paroissiale à Mûr et à Saint-Guen au XVIIIe siècle (vers 1680 – 1790)*, mémoire de maîtrise dact., Université Rennes 2, 2000.

149 Par exemple, Georges PROVOST, « Qu'est-ce qu'un recteur moderne dans la Bretagne de la fin du XVIIIe siècle ? L'exemple de Robert Causer, recteur de Spézet », dans Frédérique PITOU, dir., *Élites et notables de l'Ouest, XVIe-XXe siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, PUR, 2003, p. 123-138.

Au vu des nombreux thèmes qu'aborde notre sujet de recherche, il est difficile de le « problématiser » en une seule phrase. C'est pourtant ce que nous avons fait, sans la garantie que ce soit la meilleure des solutions pour englober l'ensemble des sujets de notre recherche. La concision et la clarté sont pourtant importantes à qui veut se faire comprendre. Notre problématique est donc la suivante : **en quoi le carnet de Haute-Cornouaille, outil de la politique de « gestion des personnels » de Mgr Conen de Saint-Luc, permet-il à ce dernier de réussir son entreprise pastorale, celle de réformer son clergé selon l'idéal du « bon prêtre tridentin » ?**

Les visites générales de l'évêque de Quimper permettent tout d'abord de faire un état matériel et « administratif » des paroisses de la tournée de Haute-Cornouaille à la veille de la Révolution (chapitre 1). Nous étudierons ensuite les origines et les ordinations des ecclésiastiques de ce territoire (chapitre 2), acteurs d'un système bénéficial favorable à l'ordinaire diocésain qui conditionne leurs carrières et leur mobilité (chapitre 3).

En outre, grâce au carnet de visite, il est possible d'appréhender l'échelle d'appréciation épiscopale utilisée pour évaluer le clergé (chapitre 4). Les fonctions et devoirs de ce dernier seront mis en avant (chapitre 5), tout comme son comportement et sa discipline, scrutés par le visiteur avec attention (chapitre 6).

Il s'agira ensuite de comprendre comment s'administre la « périphérie » qu'est la Haute-Cornouaille dans le diocèse de Quimper (chapitre 7). Enfin, nous mettrons en relief les moyens à la disposition de l'évêque pour réformer ses prêtres, ou pour mettre à l'écart ceux qui sont vraiment impétinents (chapitre 8).

Partie I

La Haute-Cornouaille : visites pastorales, prêtres, carrières ecclésiastiques.

Chapitre 1

La visite des paroisses de Haute-Cornouaille sous l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc

Mgr Conen de Saint-Luc tient son carnet afin de recueillir le maximum d'informations sur ses prêtres. Pour le remplir, il visite annuellement les paroisses de son diocèse, et cela de façon très organisée. Il ne s'intéresse cependant pas qu'au clergé, il inspecte aussi matériellement les paroisses, bâtiments et mobilier du culte en tête. Néanmoins, ce qui lui importe le plus, c'est que les paroisses soit gouvernées par des recteurs compétents, aussi répertorie-t-il à cet effet chacun de leurs patrons.

I – La visite épiscopale des paroisses de Haute-Cornouaille

Si l'on s'est beaucoup intéressé au le rôle de la visite canonique, sur sa finalité, que ce soit pour la Bretagne[1], pour le reste de la France[2] ou pour l'étranger[3], la visite pastorale a été beaucoup moins été étudiée pour elle-même (itinéraire, conditions, etc.)[4]. Isabelle Bray s'est intéressée

1 Georges MINOIS, « Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750. Quelques aspects de la vie religieuse », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, tome 106, 1977, p. 17-33 ; Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé, d'après les visites pastorales de l'épiscopat de Gouyon de Vaudurand (1745-1763) », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, C.R.B.C., 1987, p. 415-427 ; voir aussi les quelques pages de Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier dans le diocèse de Vannes d'après le catalogue de 1654*, mémoire dact., Université Rennes 2, 2011, p. 30-32.

2 Pour ne citer que les articles (par date de publication), Jacqueline GHENASSIA, Danièle LAMBERT, « Les « chevauchées » d'un archidiacre à la fin du XVIIe siècle : les visites d'Antoine Binet dans le diocèse de Nantes (1682-1689) », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, t. 57, n°158, 1971, p. 83-95 ; Louis CHÂTELLIER, « La visite pastorale dans le diocèse de Strasbourg aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 58, n°161, 1972, p. 349-358 ; Robert SAUZET, « Les procès-verbaux de visites pastorales du diocèse de Chartres au XVIIe siècle », *Archives des sciences sociales des religions*, n°35, 1973, p. 45-56 ; Georges VIARD, « Les visites pastorales dans l'ancien évêché de Langres », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 63, n°171, 1977, p. 235-272.

3 Angelo TURCHINI, « Les visites pastorales en Italie après le concile de Trente », dans Bernard MERDRIGNAC, Daniel PICHOT, Louisa PLOUCHART, Georges PROVOST, *La Paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 207-215.

4 Voir par exemple Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « Les visites pastorales de Provence orientale du XVIe

brièvement à l'itinéraire des évêques quimpérois Mgr de Ploeuc et Mgr Farcy de Cuillé, ainsi qu'à l'organisation de leur visite (durée de la tournée, horaires de visite, etc.)[5].

A) L'organisation des visites de la la tournée épiscopale

Tous les évêques ne se hasardaient pas à parcourir les routes de leur diocèse[6] – cette tâche était déléguée alors à des collaborateurs –, surtout ses confins. Or Toussaint Conen de Saint-Luc n'est pas de ces gens-là : il n'hésite pas à aller au fin fond de son diocèse – dans une Haute-Cornouaille réputée sauvage sous l'Ancien Régime[7] – avec la volonté déterminée d'entreprendre ou d'entretenir la réformation de son clergé.

Le carnet que nous étudions est l'un des trois que l'évêque tenait à jour lors de chaque tournée annuelle de visites diocésaines. Chacun d'entre eux couvrait une des trois « régions » cornouaillaises que le prélat visitait, sa grande tournée diocésaine se subdivise donc en trois petites tournées. En fait, ce n'est pas Mgr Conen de Saint-Luc qui est responsable de cette structuration du diocèse, il n'en est que l'héritier : en effet, ce même découpage tripartite de la tournée existait déjà sous l'épiscopat de Mgr de Ploeuc du Tymeur, au plus tard pour la visite de 1707[8]. Si Mgr Conen de Saint-Luc n'a pas souhaité modifier cet agencement pluridécennal du territoire, c'est qu'il doit être toujours efficace à la fin de l'Ancien Régime. A partir de la liasse de procès-verbaux officiels de la visite de 1782[9], il est possible de retracer le parcours précis de l'évêque pour cette année. L'ordre

au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 63, n°171, 1977, p. 274-275.

5 Isabelle BRAY, *La vie religieuse dans le diocèse de Cornouaille sous les épiscopats de Monseigneur de Ploeuc du Tymeur et Monseigneur Farcy de Cuillé (1707-1772)*, mémoire de maîtrise dact., UBO, 1987.

6 Dominique JULIA, « La réforme post-tridentine en France d'après les procès-verbaux de visites pastorales », dans *La società religiosa nell' età moderna*, Napoli, Guida editori, 1973, p. 316-317.

7 Une réputation qui est la conséquence des récits tronqués de voyageurs qui n'ont paradoxalement, pour la plupart, pas même mis un pied en Centre-Bretagne...

8 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, annexe 19 entre les p. 66 et 67 et annexe 20 entre les p. 67 et 68. Dans le diocèse de Saint-Brieuc, un mandement de visite de Mgr Thépault du Breignou (1745-1766), daté du 25 mai 1763, atteste également d'une division du diocèse en trois tournées pastorales (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 437-438, note n°51) : une « tournée de Basse-Bretagne » (Plouvara, Plélo, Pléhédel, etc.), une « tournée de Quintin et Moncontour » (comprenant *a priori* les paroisses au sud du diocèse), une « tournée de Lamballe » (englobant semble-t-il les paroisses du nord-est). Or Mgr Thépault du Breignou, avant de porter la mitre, a accompli la visite canonique du diocèse de Quimper en 1739 en tant que vicaire général capitulaire (annexe 47), en l'absence Mgr de Ploeuc... Il aurait donc par la suite exporté cette structure tripartite de la Cornouaille pour l'appliquer au diocèse de Saint-Brieuc.
Dans le diocèse de Poitiers, on retrouve aussi cette volonté d'organiser l'administration du diocèse de façon plus rationnelle chez Mgr de la Poype de Vertrieu (1703-1732) : il a divisé son diocèse en six secteurs, chacun sous la responsabilité d'un vicaire général (Jacques MARCADÉ, « Les relais de l'évêque : quelques notes sur les diocèses du centre ouest au XVIIIe siècle », dans Gérald CHAIX, dir., *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France, XVe-XXe siècle*, Paris, Cerf, 2002, p. 251).

9 Archives de l'évêché de Quimper et de Léon, 6 AA 4.

global de la visite canonique pour cette année est décrit par le chanoine Le Floc'h :

> « L'évêque quittait Quimper-Corentin le 30 avril[10] et visitait, jusqu'au 16 mai, la Cornouaille méridionale, depuis les rives inférieures de l'Odet jusqu'à celles de la Laïta, avec cependant une incursion vers le nord, dans les régions de Scaër, Le Faouët et Gourin. Du 21 mai au 22 juin se déroulait la tournée dite de « Haute-Cornouaille » […]. Enfin la troisième tournée commençait le 25 juin ; elle partait de Châteaulin, rejoignait Landerneau et Plougastel ; englobait ensuite la presqu'île de Crozon, le Porzay, les caps Sizun et Caval[11]. L'évêque réintégrait sa demeure au soir du 30 juillet. La visite du diocèse avait duré exactement trois mois[12]».

Si la représentation cartographique de l'itinéraire de visite permet, selon Dominique Julia, de « définir l'univers spatio-temporel des visiteurs[13] », la division du diocèse de Cornouaille en trois tournées permet aussi de savoir comment l'évêque de Quimper appréhende l'espace qu'il gouverne. « L'organisation qui préside à un voyage esquisse une structure mentale[14] ».

Cette division de la visite pastorale en trois régions du diocèse (dont une Haute-Cornouaille plus qu'élargie) a du sens pour l'évêque de Cornouaille. Trois facteurs essentiels semblent avoir déterminé ses choix[15] :

- le cadre naturel de la Cornouaille (reliefs, cours d'eau, …)
- le vieux cadre administratif religieux (archidiaconés, doyennés, paroisses)[16]
- la division du diocèse en conférences ecclésiastiques.

D'abord, la tournée de Cornouaille méridionale est entièrement comprise dans l'archidiaconé de Cornouaille, si l'on se réfère à Jean Savina qui définit les limites de cette dernière circonscription. Selon lui, cet archidiaconé du sud du diocèse s'étendait jusqu'aux limites septentrionales de Ploaré, Guengat et Penhars, puis sur toute la rive gauche de l'Odet et enfin jusqu'aux Montagnes Noires, au nord de Gourin[17]. La tournée de Cornouaille méridionale recouvre

10 En réalité, il semble partir le 29 avril, nous y reviendrons.

11 En fait, l'évêque traverse d'abord les paroisses du Cap-Caval avant celles du Cap-Sizun, nous y reviendrons également.

12 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) » dans Fañch ROUDAUT, dir., *Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 303-304.

13 Dominique JULIA, « La réforme post-tridentine... », *art. cit.,* p. 329. Nous regarderons de plus près cet itinéraire dans ce même chapitre.

14 *Ibid.*

15 Même si le schéma ternaire de la tournée existait déjà sous Mgr de Ploeuc, nous considèrerons que Mgr Conen de Saint-Luc l'a pleinement repris à son compte : cela évite de désigner Mgr de Ploeuc comme auteur de cette organisation territoriale (peut-être existait-elle déjà sous son prédécesseur), et d'utiliser le pluriel « les évêques de Quimper ».

16 « La constitution des étapes est [...] significative : sans doute l'importance des circonscriptions administratives (doyennés, districts) a-t-elle joué un rôle non négligeable » (*ibid.*, p. 330).

17 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime et sa convocation aux États généraux de 1789*, Quimper, imprimerie Jaouën-Barguain, 1926, p. 8-9. Sa description est confirmée par les cartes des archidiaconés et des doyennés du diocèse de Cornouaille de Philippe JOUËT, Kilian DELORME, *Atlas historique des pays et terroirs de Bretagne : histoire, ethnographie, linguistique*, Morlaix, Skol Vreizh, 2007, p. 50-51.

en effet une bonne partie du territoire de l'archidiaconé de Cornouaille située sur la rive gauche de l'Odet, c'est-à-dire à l'est de Quimper, jusqu'à la frontière avec le Vannetais. L'évêque a borné cette première tournée au nord à partir de la limite septentrionale du doyenné de Quimperlé : pas une seule paroisse à l'extrême nord de ce doyenné (ou au nord-est de l'archidiaconé de Cornouaille) n'est comprise dans la tournée de Haute-Cornouaille[18].

Ensuite, la majeure partie de la tournée de Haute-Cornouaille se situe dans l'archidiaconé du Poher. Premièrement, l'ensemble du doyenné du Poher s'y trouve, ce qui paraît logique. Une grande partie du doyenné du Faou est aussi prise en compte ainsi qu'une petite portion du Porzay[19]. Enfin, six paroisses incluses dans cette tournée intérieure relèvent de l'archidiaconé de Cornouaille : cinq du territoire de Quimper (Landrévarzec, Briec, Edern, Trégourez et Laz) et une du doyenné de Quimperlé (Leuhan[20]). Il est donc certain que pour la tournée de Haute-Cornouaille, Mgr Conen de Saint-Luc ne s'est pas uniquement référé à l'archidiaconé du Poher. Même constat pour la tournée de Cornouaille de l'Ouest qui enjambe la limite entre les deux territoires archidiaconaux en recouvrant d'un côté la partie ouest du doyenné du Faou et la quasi-totalité du Porzay, et de l'autre les doyennés de Cap-Sizun et Cap-Caval dans leur totalité. Trois paroisses, toutes contiguës à Quimper, restent à l'écart de toute tournée : Penhars, Kerfeunteun et Ergué-Armel.

Sur quels critères la frontière entre tournée de Haute-Cornouaille et tournée de Cornouaille occidentale a-t-elle été établie ? Physiques ? « Territorialo-administratifs » ? Comme nous l'avons déjà souligné, un nombre non négligeable de paroisses relevant du doyenné du Faou sont comprises dans la tournée de Haute-Cornouaille[21], au point que celle-ci en arrive, avec Saint-Ségal, paroisse annexée à Pleyben, à « toucher » l'océan Atlantique via les eaux de l'embouchure de l'Aulne. La tournée de l'ouest du diocèse en est presque réduite à une tournée « côtière », des paroisses bordant la rade de Brest au Cap-Caval en passant par la presqu'île de Crozon.

Premièrement, il semble assez vraisemblable que le facteur physique explique pourquoi les paroisses situées au nord du doyenné du Faou se retrouvent dans la tournée de Haute-Cornouaille : elles se trouvent en plein dans les Monts d'Arrée. Il s'agit des paroisses de Berrien (dont relèvent les

18 L'ensemble des paroisses du doyenné de Quimperlé est dans la première tournée de l'évêque, sauf une : Leuhan, comprise dans la tournée de Haute-Cornouaille, mais elle n'est pas située à la frontière entre le doyenné de Quimperlé (compris dans l'archidiaconé de Cornouaille) et le doyenné du Poher (compris dans l'archidiaconé du même nom), elle n'a donc pas d'importance dans délimitation nord de la tournée de Cornouaille sud / sud-est.

19 Trois paroisses : Lothey, Gouézec et Saint-Thois.

20 Quoiqu'en 1707, Leuhan ait été visitée dans le cadre de la première tournée, celle de Cornouaille du Sud : y ont été convoquées les paroisses de Scaër, Tourch et Coray (Isabelle BRAY, *La vie religieuse…*, *op. cit.*, carte entre les p. 67 et 68). Onze ans plus tard, Mgr de Ploeuc intégrait Leuhan dans la tournée de Haute-Cornouaille.

21 Nous en comptons neuf : Scrignac, Berrien, La Feuillée, Plouyé, Landeleau, Plonévez-du-Faou, Châteauneuf, Lennon et Pleyben ; n'est pas prise en compte Brasparts, qui était comprise en 1782 mais nous ne savons si ce fut le cas lors des autres années, car aucune page du carnet ne traite de cette paroisse.

trèves de Locmaria, du Huelgoat et la chapelle du Botmeur), La Feuillée, Scrignac (avec ses trèves de Coatquéau et de Bolazec) ainsi que Loqueffret, succursale de Plonévez-du-Faou[22]. Lorsque l'on quitte ces territoires pour aller vers la côte de la mer d'Iroise, la région montagneuse d'Arrée n'est plus. Cependant, comment comprendre pourquoi la région située au sud des Monts d'Arrée, relevant administrativement du doyenné du Faou, est comprise dans la tournée dite de Haute-Cornouaille ? Le cadre administratif religieux local, autrement dit le cadre paroissial, est, semble-t-il, le critère qui permet ici de borner cette tournée haute-cornouaillaise dans sa partie ouest. La grande superficie des paroisses est de mise dans la partie intérieure du diocèse alors qu'au voisinage du littoral l'étendue est moindre[23]. Et, en effet, en passant la frontière – imaginaire, bien sûr – entre la tournée haute-cornouaillaise et celle de la côte ouest, l'on sent un basculement entre un Argoat de paroisses bien étendues à un Armor de paroisses exiguës. Fait figure de frontière-ouest de la tournée de Haute-Cornouaille une série de moyennes et grosses paroisses, du nord au sud : Brasparts, Plonévez-du-Faou, Pleyben, Gouézec et Edern. Au-delà, de petites ou moyennes paroisses semblent ouvrir un autre paysage. C'est donc moins par souci d'égalité ou de respect des héritages historiques (archidiaconés, doyennés, etc.) que de rationalité que l'évêque a séparé ces deux tournées : une tournée de visite des petites et moyennes paroisses côtières à la géographie relativement ouverte, une autre pour les moyennes et grandes paroisses intérieures dans un espace assez compartimenté[24].

Cette théorie aurait alors pu s'appliquer dans la partie est du diocèse et faire coïncider avec la tournée haute-cornouaillaise les grandes paroisses de Gourin, Guiscriff, Scaër ; pourtant, il n'en est rien, ces dernières sont visitées dans le cadre de la tournée du sud parce qu'elles relèvent administrativement soit du doyenné de Quimperlé, soit de celui de Concarneau. Aussi l'évêque de Quimper devait-il être soucieux de ne pas créer une « super tournée » de Haute-Cornouaille qui contrasterait avec les deux autres (il essaye de partager au mieux leur couverture territoriale).

Une autre interrogation vient à l'esprit : pourquoi, au vu de leur faible nombre (six), des paroisses relevant de l'autorité de l'archidiacre de Cornouaille se retrouvent-elles dans la tournée Haute-Cornouaille ? La partie sud-ouest de cette dernière apparaît alors comme une pointe s'enfonçant dans le territoire de Quimper, notamment avec les paroisses de Briec et Landrévarzec, au point qu'il n'est plus qu'une paroisse qui sépare la tournée de Haute-Cornouaille du siège épiscopal, celle de Kerfeunteun. Pourquoi étendre autant la tournée ? En fait, les prélats

22 Aujourd'hui, et ce n'est pas anodin, la communauté des communes des Monts d'Arrée comprend en son sein les communes de Berrien, Huelgoat, Bollazec, Locmaria-Berrien et Scrignac (site de la communauté des communes des Monts d'Arrée [http://lesmontsdarree.fr/]).

23 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 10.

24 Cette région bosselée partirait des environs de Corlay au Ménez-Hom (Philippe JOUËT, Kilian DELORME, *Atlas historique...*, *op. cit.*, p. 70), même si ce dernier est compris dans la tournée ouest à la limite de la tournée haut-cornouaillaise.

cornouaillais ont fait en sorte que les trois tournées soient à équidistance du point névralgique du diocèse qu'est Quimper[25]. La division ternaire du diocèse est pensée « en éventail », d'une manière rayonnante à partir du siège épiscopal. Ici aussi, l'on devine une logique avant tout rationnelle.

Si le territoire de chacune des trois tournées du diocèse semble à peu près fixe au fil des ans[26], il en va autrement de l'ordre de succession des paroisses visitées au sein même de ces trois secteurs. A la base, Mgr Conen de Saint-Luc, chaque année, ne passe pas par l'ensemble des paroisses du diocèse, ce que leur nombre élevé suffit à expliquer. Cependant, il rencontre l'ensemble du clergé. Pour cela, il convoque dans une paroisse où il fait étape les ecclésiastiques d'une ou de plusieurs paroisses et/ou trèves environnantes. En procédant ainsi, l'évêque peut certes rencontrer la totalité de son clergé mais n'est pas en mesure, *a priori*, de visiter les lieux proprement dits et de contrôler les différents éléments qui s'y trouvent (église, presbytère, registres paroissiaux, …). Or, à l'aide d'un système de rotation annuelle bien huilé, la chose devient possible[27]. En effet, chaque année, l'évêque change ses points de rencontre entre lui et les prêtres. Ce qui fait qu'une paroisse qui n'avait pas servi de lieu de convocation une année le devient une ou quelques années plus tard. Sachant qu'« habituellement » (Jean-Louis Le Floc'h) trois ou quatre paroisses ou trèves étaient convoquées à l'endroit où l'évêque avait donné rendez-vous, la visite effective des lieux se faisait au moins tous les quatre ans[28]. Si la paroisse n'était pas directement visitée, le clergé, ainsi que les marguillers et les fabriques devaient se rendre chaque année à la convocation de Mgr Conen de Saint-Luc pour que ce dernier puisse inspecter leurs registres et comptes (à défaut de pouvoir, en plus, contrôler les bâtiments et objets du culte)[29].

25 Nous en expliquerons les raisons *infra* dans ce chapitre.

26 On a vu que Brasparts, absente du carnet épiscopal, est pourtant incluse dans la tournée de Haute-Cornouaille en 1782.

27 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 304.

28 Ce système a au moins le mérite d'éviter les répétitions qu'entraîne une description des bâtiments de l'ensemble des paroisses pour chaque année, l'évêque de Quimper n'a sans doute pas omis cet aspect utilitaire. Malgré les avantages qu'il en tire, « l'article 32 de l'Ordonnance de Blois, renouvelé par l'article 14 de l'édit de 1695 ordonnait aux évêques de visiter personnellement chaque paroisse, et de ne pas se contenter de regrouper les membres de plusieurs paroisses pour aller plus vite » (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750. Quelques aspects de la vie religieuse », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, tome 106, 1977, p. 18). En 1735, le Parlement de Bretagne, rappelant le devoir de visite des évêques, avait réprouvé le procédé des convocations de paroisses par un arrêt (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 427). Si, tout comme les évêques de Tréguier de la première moitié du XVIIIe siècle, Mgr Conen de Saint-Luc ne respecte pas cette prescription, c'est parce que son vaste diocèse est constitué d'un nombre élevé de paroisses et de trèves ; sachant que le système d'agrégation des paroisses lui permet de ne pas rester en tournée plus de trois mois environ, la visite physique de chacune d'entre elles prendrait un temps infiniment long.

29 Ce système de rotation était déjà pratiqué par Mgr de Ploeuc, à partir de 1707 au plus tard (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 65). Dans le diocèse de Saint-Malo, Mgr de La Bastie (1739-1767) convoquait aussi des paroisses à chaque étape ; cependant, seul le recteur muni de ses registres paroissiaux, ainsi que deux trésoriers de la fabrique, devaient se présenter au rendez-vous (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 423-424). A chaque point de sa visite où s'arrête le prélat briochin Mgr Thépault du Breignou, trois ou quatre paroisses étaient également convoquées (*ibid.*, p. 438).

Pour rassembler ses prêtres qu'il visite, Mgr Conen de Saint-Luc ne tient pas compte des vieilles divisions administratives de son diocèse. A la veille de la Révolution en Cornouaille, les doyennés ne fonctionnaient plus, et le regroupement du clergé se faisait par conférences ecclésiastiques[30], nouvelle preuve d'un très grand pragmatisme épiscopal. Ce système de rotation ne cache pas l'effort particulier que devait fournir l'évêque dans ce diocèse de Cornouaille si immense, le deuxième de Bretagne par sa superficie[31]. Heureusement, il limitait ses fatigues en organisant son parcours à l'avance.

B) L'itinéraire emprunté par l'évêque de Quimper

A partir des procès-verbaux de visite pastorale de 1782, il est possible de reconstituer l'itinéraire précis emprunté par l'évêque au cours de cette année[32]. Ce parcours a été initialement reconstitué pour la tournée de Haute-Cornouaille sous la forme d'un tableau par le chanoine Le Floc'h : nous avons complété son travail en ajoutant les deux autres tournées[33] puis avons cartographié l'itinéraire épiscopal[34]. Comme l'a déjà remarqué J.-L. Le Floc'h, la paroisse de Laz et sa trève de Saint-Goazec ont été oubliées dans les procès-verbaux de cette année 1782. Nous les avons volontairement incluses dans la conférence Trégourez-Saint-Thois-Leuhan car elles relient ces trois paroisses ; elles ont pu tout aussi boen être convoquées avec Spézet à Châteauneuf, mais nous n'avons aucune certitude[35]. Le territoire couvert par la tournée haut-cornouaillaise est constitué de 58 paroisses et de 38 trèves. Sachant qu'il y existe 56 trèves (Saint-Rivoal non comprise) dans le carnet, comment se fait-il que dix d'entre elles (Saint-Goazec non comprise) ont été omises par les

30 *Répertoire des visites pastorales de la France. Première série, Anciens diocèses (jusqu'en 1790)*, Paris, Éd. du CNRS, t. III, 1983, p. 403.

31 Les distances entre les extrémités du territoire administré par l'évêque étaient très importantes : d'est en ouest, 143 kilomètres à vol d'oiseau séparent la pointe du Raz de la trève du Leslay en la paroisse du Vieux-Bourg ; du nord au sud, 75 kilomètres entre Bolazec, trève de Scrignac, et l'estuaire de la Laïta (Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 7).

32 Une cartographie de l'itinéraire de Mgr de Ploeuc a été réalisée par Isabelle Bray à partir des mandements de la visite de 1707 et de 1718 qui organisent l'ordre du parcours à l'avance (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, carte entre les pp. 67 et 68) : à peu de choses près, c'est le même itinéraire que Mgr Conen de Saint-Luc.

33 Annexe 11 – l'itinéraire de Mgr Conen de Saint-Luc en Cornouaille lors de sa tournée de 1782 (fig. 2).

34 Annexe 11 (fig. 1).

35 D'un côté, il serait moins illogique que l'évêque ait convoqué Laz à Trégourez puisqu'elle raccorde ainsi Saint-Thois à la paroisse-étape : de façon générale, l'ensemble des autres étapes forment territorialement des espaces compacts dans lesquels les paroisses se lient entre elles. De l'autre, la conférence nord-frontalière ne comprend que deux paroisses (Spézet et Châteauneuf) et, en y adjoignant Laz, pourrait être quantitativement équivalente à la conférence Saint-Thois-Trégourez-Leuhan, d'autant plus que très peu de conférences diocésaines sont constituées de moins de trois paroisses. Lors de la tournée de Haute-Cornouaille de Mgr de Ploeuc en 1707, ont été convoquées à Laz les paroisses Trégourez, Saint-Thois... et Châteauneuf ! (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, annexe 19 entre les pp. 66 et 67). Nous ne sommes guère plus avancés avec la visite de 1718 : Saint-Thois, Trégourez, Laz et Leuhan sont alors convoquées à Châteauneuf (*ibid.*, annexe 20 entre les pp. 67 et 68).

procès-verbaux[36] ? A raison de 24 paroisses de Haute-Cornouaille visitées par an, comme en 1782, l'évêque faisait alors une visite effective de toutes les paroisses de cette région en un peu moins de deux ans et demi.

Tout d'abord, une chose frappe concernant l'itinéraire épiscopal de 1782 : peu importe la tournée effectuée, l'évêque s'arrête dans les paroisses périphériques, il longe les limites diocésaines, ce qui fait que le parcours prend la forme d'une boucle dans les deux premières tournées, de deux boucles dans la tournée occidentale. Il fait quand même une incursion dans l'intérieur pour s'arrêter dans des paroisses dans lesquelles devait être réalisée la visite des lieux. Dans chaque tournée, l'essentiel du clergé des paroisses centrales est convoqué dans celles du pourtour. Mais avec le système de rotation annuelle, la configuration de l'itinéraire change sans être complètement bouleversée : chaque année Mgr Conen de Saint-Luc doit faire en sorte de longer les confins de ses trois tournées en faisant ici et là quelques passages dans des paroisses de l'intérieur. Il y est obligé pour pouvoir faire une visite effective de toutes les paroisses au bout de quelques années. Sûrement est-ce pour cette raison que chaque tournée est modelée de la sorte. L'évêque leur a donné une forme longitudinale – tournée ouest et haut-cornouaillaise – ou grossièrement circulaire – tournée sud-est – pour que son itinéraire emprunte le plus souvent les paroisses du pourtour ; en effet avec cette configuration, ces dernières sont plus nombreuses que les paroisses du centre. L'évêque n'a donc pas à aller chaque année dans ces dernières en plus faible nombre, ainsi il dévie peu de sa trajectoire qui est essentiellement marginale (c'est-à-dire qui passe par les marges du territoire de la tournée). L'évêque de Quimper essaye donc de ne pas visiter trop de paroisses de l'intérieur chaque année, cela pourrait lui faire perdre du temps dans une visite qui semble réglée au jour près. Pour savoir à combien de ces paroisses centrales il doit rendre visite en une année, il divise le nombre total des paroisses de l'intérieur de chacune des tournées par le nombre d'années qui lui est nécessaire pour se rendre dans l'ensemble de celles-ci. Pour la Haute-Cornouaille, l'on voit clairement qu'il visite trois ou quatre paroisses du centre en 1782 : Plounévézel (19[37]), Trébrivan (20) et dans une moindre mesure Plussulien (23) et Bothoa (30). Il a donc à visiter une douzaine de paroisses intérieures en deux ans et demi. Cette répartition et cette gestion du temps lui évitent de prendre du retard en allant trop souvent dans l'intérieur à chaque tournée. Par ailleurs, l'on constate que, dans le cadre du système de rotation annuelle, beaucoup de paroisses du centre sont convoquées dans les paroisses de la périphérie. Sur l'ensemble du diocèse, nous dénombrons

36 Sur la carte retraçant l'itinéraire de 1782, nous avons donc joint les trèves non répertoriées à leur paroisse-mère. Il serait invraisemblable de la part de l'évêque d'omettre de rencontrer une partie du clergé trévial. Ces trèves sont représentées par un fond orange sur la carte.

37 Numéro d'ordre de visite de la paroisse lors de la tournée de 1782, voir de nouveau annexe 11 (fig. 2).

seulement deux blocs de paroisses liées entres elles qui n'ont pas d'ouverture sur les limites de leur tournée. Le premier d'entre eux comprend Plounévézel, Carhaix et sa trève de Tréffrin. Les deux paroisses de Maël-Carhaix et Trébrivan (trève du Moustoir incluse) constituent le second. Autrement, il arrive à l'évêque de visiter une paroisse sans en convoquer d'autres : c'est le cas pour celles de Saint-Michel en Quimperlé (6), Le Faouët (9) – quoiqu'associée au prieuré de Pontbriand –, Langonnet (10), Saint-Caradec (26), Merléac (27) – quoiqu'avec sa trève du Quillio –, Plougastel (43) et Plomeur (52). A l'inverse, Pleyben (36) réunit par exemple des prêtres exerçant dans des paroisses ou trèves assez éloignées.

Le rythme de la visite, qu'il soit rapide ou lent, est un signe qui permet là encore d'approcher la structure mentale du visiteur[38]. Rien que le fait de rassembler plusieurs paroisses dans une seule pour éviter de les parcourir toutes montre le rythme soutenu voire pressé de la visite. Il témoigne surtout du pragmatisme de l'évêque qui utilise là un choix d'itinéraire, régi par le système de rotation annuelle, qui peut différer de ceux d'autres évêques de l'ancienne France[39]. La plupart du temps, l'évêque ne s'attarde guère dans chacune des paroisses-étapes[40] : un jour ou deux tout au plus. Cependant, il arrive aussi au visiteur, non pas de s'éterniser, mais de rester plus longuement en certains endroits. Cela s'explique par la présence de communautés religieuses qui sont soumis à la juridiction de l'évêque. Sachant que le 4 et 6 mai, l'évêque visite respectivement les paroisses de Lothéa et de Saint-Michel, aujourd'hui en Quimperlé, le 5 du même mois devait être consacré à la visite de l'abbaye de Sainte-Croix, et peut-être à l'hôpital de Quimperlé, ainsi qu'au couvent des Ursulines voire à celui des Dominicains dit de « l'Abbaye Blanche ». Trois jours séparent la convocation des prêtres à Tréogan et celle à Plounévézel, paroisse dans laquelle l'évêque a donné rendez-vous au clergé de Carhaix : ce laps de temps est en fait réservé à l'évêque pour se rendre dans les communautés religieuses carhaisiennes, masculines (augustins, carmes déchaussés) comme féminines (ursulines, hospitalières)[41]. La visite de la paroisse de Plouguernével dure près de quatre jours : l'évêque, en plus d'interroger les ecclésiastiques convoqués, visite les bâtiments du petit séminaire[42] et sans doute y rencontrait-t-il ses jeunes occupants. Il doit aussi avoir de longues entrevues avec le supérieur, l'un de ses représentants sur place. Figuraient aussi dans son programme l'abbaye cistercienne de Bon-Repos en Saint-Gelven[43] (trève de Laniscat) et celle de

38 Dominique JULIA, « La réforme post-tridentine en France... », *art. cit.*, p. 329-330.
39 Voir les exemples de Dominique Julia (*ibid.*).
40 Leur date de visite a dû être fixée à l'avance par l'évêque et son secrétariat au sein du palais épiscopal.
41 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 5.
42 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 305.
43 Dont la visite effective se serait déroulée le 1er ou le 2 Juin selon Jean-Louis Le Floc'h, l'un des deux jours étant réservé à la visite du séminaire plouguiste (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 305) ; c'est d'autant plus probable que Saint-Gelven n'est pas très loin de Plouguernével et qu'il n'y a aucun

Coatmalouen, également de l'ordre de Cîteaux, à Kerpert en Saint-Gilles Pligeaux[44]. Après la visite de Plusquellec le 14 juin, les 15 et 16 de ce mois devaient être réservés, selon Jean-Louis Le Floc'h, aux conférences de l'évêque avec son vicaire général et recteur de Plusquellec Guillaume Floyd de Rosnéven[45]. Dans la tournée de Cornouaille de l'Ouest, deux jours (les 29 et 30 juin) séparent l'inspection des paroisses de Loperhet (ou se présentaient les prêtres de la paroisse de Saint-Thomas de Landerneau) et de Plougastel : y devaient se dérouler la visite des communautés religieuses de la cité landernéenne (ursulines, capucins et récollets). Pas de doute pour les dates du 3 et 4 juillet : l'évêque s'arrêtait alors à l'abbaye de Daoulas. Même certitude pour la date du 7 juillet, affectée à l'entrevue avec les moines de Landévennec.

A priori, pour l'ensemble de ses visites annuelles (1775-1788), Mgr Conen de Saint-Luc devait respecter cet ordre précis de la visite de 1782 : d'abord la Cornouaille méridionale et la partie « morbihannaise » du diocèse (le Sud / Sud-Est ; tournée 1), la Haute-Cornouaille (Nord / Nord-Ouest ; tournée 2) puis la partie ouest du diocèse (Nord-Ouest / Sud-Ouest ; tournée 3), et cela de mai à juillet. Les faits le confirment globalement. Les comptes de chapelles du diocèse, examinés, datés et signés de la main de l'évêque chaque année, permettent d'ébaucher le parcours épiscopal pour d'autres années, en tenant compte du temps nécessaire pour effectuer chaque tournée diocésaine (tournée 1 : quinze jours ; tournée 2 : 1 mois ; tournée 3 : 1 mois). Pour l'année 1777 par exemple, l'évêque signe les comptes de Langolen le 26 mai[46], de Plouguernével le 17 juin[47], de Trégourez le 1er juillet[48], de Saint-Coulitz le 16 juillet[49], de Plogastel-Saint-Germain le 7 août[50] et d'Ergué-Armel le 22 septembre[51]. Que conclure de l'ordre de ces étapes ? D'abord, l'évêque inverse l'itinéraire de sa tournée de Haute-Cornouaille : le clergé de Langolen est convoqué un mois avant celui de Trégourez, situation inverse de l'année 1782 ; il est probable qu'il en fasse autant à l'intérieur des deux autres tournées 1 et 3 du diocèse[52]. Ensuite, et c'est ici que cela se complique, il

jour réservé à l'abbaye cistercienne entre la visite de Saint-Mayeux (ou est convoqué le clergé de Saint-Gelven) le 4 juin et celle de Neulliac le 5 du même mois.

44 L'évêque doit rencontrer les religieux de Coatmalouen le 9 juin, date manquante dans le calendrier des descentes qui précède la halte à la paroisse de Saint-Gilles-Pligeaux (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 305).

45 *Ibid.*

46 AD 29, 109 G 3, comptes de l'église Saint-Guittiern (1748-1793).

47 AD 22, 20 G 379, « comptes incomplets ».

48 AD 29, 279 G 6, comptes de l'église de Trégourez (1767-1791).

49 AD 29, 236 G 3, comptes de l'église de Saint-Coulitz (1751-1781).

50 AD 29, 166 G 3, comptes de l'église de Plogastel-Saint-Germain (1736-1794).

51 AD 29, 61 G 4, comptes de la confrérie du Rosaire (1702-1790).

52 En effet, en 1775, l'évêque commence sa visite annuelle à Saint-Yvi le 2 mai (au lieu de Bénodet comme c'était le cas en 1782), accomplit sa tournée du sud en quinze jours, se repose à Quimper puis arrive à Langolen le 22 mai. En ce qui concerne la tournée de Cornouaille de l'Ouest de 1718, Mgr de Ploeuc la parcourait dans le sens inverse : au lieu d'aller vers le nord puis de redescendre vers le sud comme Mgr Conen de Saint-Luc, ils commence par le Cap Caval, atteint le Cap-Sizun, remonte vers la presqu'île de Crozon puis vers le Nord-Ouest du diocèse, puis termine sa

y a eu « rotation » des trois tournées diocésaines. En effet, si, comme en 1782, l'évêque parcourt la Haute-Cornouaille avant la Cornouaille occidentale, le laps de temps de quinze jours entre ces deux tournées suggère qu'il se charge alors de la tournée du sud-est[53]. Autrement dit, quand l'ordre des tournées est 1-2-3 en 1782, il était de 2-1-3 en 1777. Troisième conclusion, et c'est assez déconcertant, la rencontre avec le clergé d'Ergué-Armel en 1777, paroisse n'appartenant à aucune des trois tournées, s'est faite le 22 septembre, soit plus d'un mois après la fin de la visite diocésaine[54]. En fait, l'année 1777 semble être une année exceptionnelle : l'ordre des tournées des années 1778[55], 1779[56], 1780[57], 1781[58] ou encore 1786[59] est le même qu'en 1782 (1-2-3). L'évêque doit de temps à autre effectuer une rotation entre les trois tournées, histoire d'éviter une trop grande redondance de sa visite annuelle. Pour preuve, en 1788, l'évêque traverse d'abord la Haute-Cornouaille, puis la Cornouaille du sud, puis celle de l'Ouest (2-1-3)[60], comme en 1777. De toute façon, peu importe l'itinéraire, chaque tournée s'achève toujours à Quimper. Mais dans l'ensemble, l'évêque suit globalement l'ordre des tournées et des paroisses de l'année 1782. Il lui arrive juste parfois de traverser la Haute-Cornouaille en inversant le parcours de 1782[61]. Cependant, et c'est incompréhensible, comment se fait-il qu'en 1781, les prêtres de Plogastel-Saint-Germain sont consultés six jours après ceux de Saint-Coulitz, alors que les autres années, l'écart est d'environ un mois ?... La tournée de 1788 prête aussi à interrogation : quinze jours d'écart entre la fin de la tournée du sud (20 août) et le fin de la tournée ouest (5 septembre), alors qu'elle devrait être d'un mois[62]. L'évêque s'octroyait-il de plus longues vacances à cause de son grand âge ? Ou déléguait-il, à raison de sa fatigue, le reste de sa visite à un vicaire général ? Ce n'est pas impossible. Le début de la visite pastorale est également sujet à de fortes variations : la tournée peut commencer à la fin du

tournée vers le sud jusqu'à atteindre Quimper (voir la carte d'Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, annexe 20 entre les pp. 67 et 68).

53 A moins qu'il se soit rendu indisponible pendant quinze jours le temps de bien récupérer.

54 En 1779, l'évêque visite Ergué-Armel le 28 juillet (AD 29, 61 G 3, comptes de la fabrique paroissiale (1691-1790)), soit treize jours après qu'il a terminé sa tournée annuelle.

55 Saint-Yvi (14 mai) (AD 29, 262 G 2, comptes de la fabrique paroissiale de Saint-Yvi (1760-1794)), Langolen (18 mai), Plouguernével (5 juin) (AD 22, 20 G 379, comptes de la fabrique paroissiale (1705-1780)), Saint-Coulitz (6 juillet), Plogastel-Saint-Germain (29 juillet).

56 Ergué-Gabéric (14 mai) (AD 29, 62 G 3, comptes de la fabrique paroissiale (1779) et comptes de la fabrique de la chapelle Notre-Dame de Kerdévot (1788)), Langolen (18 juin), Plogastel-Saint-Germain (15 juillet), Ergué-Armel (28 juillet).

57 Saint-Yvi (13 juin), Plouguernével (28 juin), Langolen (17 juillet), Saint-Coulitz (24 juillet), Plogastel-Saint-Germain (17 août).

58 Saint-Yvi (22 mai), Plouguernével (7 juin), Langolen (22 juin), Saint-Coulitz (20 juillet), Plogastel-Saint-Germain (26 juillet).

59 Saint-Yvi (8 juin), Langolen (12 juin), Plogastel-Saint-Germain (12 août).

60 Langolen (30 juin), Ergué-Gabéric et Saint-Yvi (20 août), Plogastel-Saint-Germain (5 septembre).

61 Comme nous l'avons dit, c'est le cas en 1777, mais aussi lors de la tournée de 1775 dont voici les étapes : Saint-Yvi (2 mai), Langolen (22 mai), Plogastel-Saint-Germain (19 juillet).

62 On pourrait supposer que ces quinze jours soient consacrés à la tournée de Cornouaille du sud, or elle semble déjà finie car un mois et demi sépare le début de la tournée de Haute-Cornouaille (30 juin) et le 20 août, soit le temps nécessaire pour accomplir et la tournée haut-cornouaillaise (1 mois) et la tournée du sud (15 jours).

mois d'avril (en 1782 par exemple) comme à la fin du moins de juin (exemple en 1788) et respectivement se terminer à la fin juillet et à la fin du mois de septembre[63].

Cet itinéraire serait-il en partie lié à la voirie du diocèse ? L'évêque aura certainement tendance à utiliser les axes principaux pour se déplacer. Certes l'état de ces « grandes routes » n'était pas forcément excellent mais il était meilleur que celui des chemins secondaires. La Haute-Cornouaille était en effet médiocrement pourvues en voies de communication[64]. Mais le pasteur a quand même dû emprunter par moments ces petits chemins secondaires dans la mesure où, avec son système de rotation annuelle de visite, il passait par toutes les paroisses de son diocèse à échéance de trois ou quatre ans. La prise de notes en voiture, parfois maladroite voire illisible de l'évêque, à cause du cahot des roues dans les ornières, le montre[65]. C'est un exemple des conditions de la visite épiscopale du diocèse, mais ce n'est pas le seul.

C) Les conditions de la visite

Le passage dans les paroisses-étape du diocèse est codifié. D'abord, un évêque est toujours accompagné de son administration, quoique celle de Mgr Conen de Saint-Luc semble limitée au secrétaire de l'évêché Dominique Boissière[66]. L'évêque arrivait dans la paroisse tôt le matin[67] et en grande pompe[68], au moins quinze jours après la publication du mandement de la visite au prône de la grande messe de toutes les paroisses concernées[69]. Il « entrait solennellement dans l'église paroissiale, où après une brève cérémonie, son greffier faisait l'appel de toutes les personnes convoquées[70] » (les prêtres bien sûr, mais aussi, parmi ceux auxquels fait parfois référence Mgr Conen de Saint-Luc dans son carnet, les clercs non ordonnés, les témoins synodaux – même si

63 Comme sous les prédécesseurs de Mgr Conen de Saint-Luc (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 69).
64 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 15.
65 Annexe 12 – un extrait du carnet de Mgr Conen de Saint-Luc où l'écriture est maladroite. La rédaction du paragraphe précédé du signe « # » (p. 337) montre la difficulté de l'évêque à écrire correctement lorsqu'il est en voiture. Les tâches d'encre sur les pages le suggèrent également : le carrosse en est sans doute la cause, celui-ci ayant dû rencontrer un « nid de poule » sur la route.
66 Voir sa fiche dans Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome LXXX, 1954, p. 83.
67 Les visites des paroisses cornouaillaises de 1707 et 1718 commençaient généralement à 8h du matin, et à 9h en 1750 (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, , p. 68).
68 Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé, d'après les visites pastorales de l'épiscopat de Gouyon de Vaudurand (1745-1763) », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, C.R.B.C., 1987, p. 417.
69 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 66.
70 Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 17.

l'évêque n'utilise jamais ce terme[71] –, les maîtres et maîtresses d'écoles, les fabriques, les confirmands ; des paroissiens susceptibles d'encourir des peines de droit canonique[72]). Après s'être entretenu avec eux, le prélat célébrait une messe[73] et confirmait ; il examinait ensuite les comptes paroissiaux, puis les nouveaux marguilliers, responsables du budget de la paroisse, prêtaient serment[74], les témoins synodaux faisaient de même. Hormis les registres paroissiaux, est soumis à l'évêque le livre de « *statu animarum* » dans lequel le recteur et son vicaire notent « l'état des familles de leur paroisse qu'ils visiteront une fois par an […] avant pâques, autant qu'il se pourra, s'employant à terminer les procès, accorder les différents, soulager les pauvres, consoler les affligés, remédier plusieurs désordres qui se rencontrent dans les maisons particulières, & en ôter les scandales[75] ». Avant de quitter la paroisse pour une autre, l'évêque donnait ses derniers conseils au recteur[76].

Tout de même, quelle besogne pour l'évêque de Quimper que de faire ce tour de son diocèse ! Lors de la tournée de 1779, il a déjà cinquante-cinq ans (un bel âge pour l'époque), presque dix ans de plus au moment de sa dernière visite, en 1788. S'ajoutent à cela les chemins tortueux et dégradés centre-bretons[77], la chaleur de l'été[78], les journées d'interrogation et d'enquêtes et la rédaction du carnet lui-même ; avec ce rythme effréné, le visiteur a tôt fait de se fatiguer, aussi prévoit-il des pauses à certaines étapes de sa tournée pour se reposer. D'abord, la division du diocèse en trois tournées, de sorte à former en éventail, permet au prélat de s'arrêter à Quimper à la fin de chaque tournée. Il peut ainsi reprendre ses forces dans son palais épiscopal, ou au château de Lanniron, résidence d'été des prélats quimpérois, ce qui montre son besoin d'un certain confort, même lors de ses déplacements pastoraux. Entre la tournée sud-est et celle de Haute-Cornouaille,

71 Si les témoins synodaux représentent les habitants de la paroisse, l'évêque de Quimper parlera plutôt des « paroissiens » ou de « la paroisse », des « tréviens » ou de « la trève ».

72 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 66.

73 Quoique sous l'épiscopat de Mgr de Ploeuc, ce fût un prêtre ordinaire qui devait dire la messe (*ibid.*).

74 Ceux-ci, aussi appelés « fabriques », au nombre de deux et élus par le Général de paroisse, doivent rendre compte de leur gestion et présenter leurs comptes à chaque visite épiscopale (Georges MINOIS, « La situation matérielle des paroisses au diocèse de Tréguier dans la première moitié du XVIIIe siècle d'après les visites pastorales », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 84, n°4, 1977, p. 40). Dans la rubrique « compte des trésoriers » des procès-verbaux de visite de 1782 est toujours noté par le visiteur « nous les avons vus, examinés, arretés et signés, le serment des fabriques préalablement pris ». A une seule reprise l'évêque de Quimper a trouvé des comptes peu exacts : à la paroisse de Mûr en 1779, il a « refusé de recevoir le serment des fabriques sortants, attendu que leurs comptes ne sont pas rendus, en bonne forme » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 189).

75 Archives diocésaines de Quimper et de Léon, 3 E 1, statuts et règlements du diocèse de Quimper, 1786 (réédition des statuts de 1710), art. VI, p. 6-7. Sur ce genre de document, voir Anne MEYRIEUX, « Un recensement en Basse-Bretagne à la fin de l'Ancien Régime : le *status animarum* de Briec (1769-1774) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1984, p. 205-235.

76 Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 18.

77 Sur un parcours de près de 743 kilomètres (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 68).

78 La période pendant laquelle Toussaint Conen de Saint-Luc parcourt son diocèse, l'été, s'explique sûrement par le souci de bénéficier des meilleures conditions climatiques pour mener à bien la visite. Le bon état des routes est même très largement conditionné par la saison estivale.

l'évêque fait une halte de quatre jours ; entre la visite des paroisses de Landrévarzec (deuxième tournée) et celle de Châteaulin (troisième et dernière tournée), deux jours. Pourquoi l'évêque reste-t-il moitié moins de temps à Quimper après la tournée de Haute-Cornouaille, pourtant longue d'un mois ? En fait, l'écart de trois jours entre l'étape à Locronan (49) et celle à Bodivit (50) laisse à penser que le prélat met de nouveau pied-à-terre à Quimper alors sur son chemin. Cela fait donc trois arrêts de prévus à Quimper en cours de tournée : Mgr de Ploeuc faisait déjà le même nombre d'étapes à Quimper et aux mêmes moments de sa visite[79]. Ce dernier, en 1707, s'abstenait de visite « un mercredi, un lundi et un samedi »[80]. Mgr Conen de Saint-Luc prend aussi du répit à mi-parcours dans certaines paroisses, notamment lors de l'interminable tournée de Haute-Cornouaille. A cet effet, une chambre au séminaire de Plouguernével lui est spécialement réservée. Voici sa description en 1791, trois ans après la dernière visite pastorale de Mgr Conen de Saint-Luc :

> « 7) dans l'alcoffre de la chambre de l'evêque un lit avec deux mattelas, une coette de balle et une autre de plume, trois couvertures de l'aine [*sic*], une blanche, une bleuve [*sic*] et l'autre verte, des rideaux de bazin de guerande avec ses gaules, un traversier et un horelier de plume, garnie d'indienne de differentes couleurs et un mauvais prie dieu.
> 8) dans le cabinet contre la meme chambre une table de retraite, un petit lit contenant une coette de balle et une paillasse, un traversain de balle et un orellier de plume et un seul rideau, un pot de chambre et un petit pot [à] eau.
> 9) à l'entré de l'alcoffre deux rideaux d'indienne dont un a le bas rongés.
> 10) dans ladite chambre de l'eveque et dans l'alcoffre une garniture d'indienne rouge et blanche.
> 11) une pièce de mauvais ridaux de fenêtre avec la gaule.
> 12) une paire de chenets a pomelle de cuivre avec une pelle a feu[81] ».

C'est du grand luxe à côté des autres chambres du petit séminaire ! Le prélat a un lit confortable (deux matelas, quand les pensionnaires doivent se contenter d'une paillasse), une couette de plume (alors que la plupart sont remplies de balles), des couvertures de laine bigarrées, un oreiller de plume et un traversin, de quoi très bien dormir. L'évêque vit dans un certain standing, aussi ne serait-il pas étonnant qu'après la visite de Quimerch (40) le 26 juin, il ait passé une ou plusieurs nuits dans son château du Bot[82] non loin de là. C'est d'autant plus plausible qu'entre Irvillac (44), visitée le 2 juillet, et Dinéault (45), visitée le 5, se trouve le château familial ; le 3 juillet, l'évêque devait se trouver à l'abbaye de Daoulas, le 4 à sa résidence secondaire.

Cependant, l'évêque de Quimper devait parfois se contenter de l'exiguïté d'un presbytère ou d'une maison particulière, lorsqu'il n'y avait pas de bâtiments conventuels dans la paroisse où il

79 1er arrêt : 3 jours ; 2ème arrêt : 3 jours également ; 3ème arrêt : quatre jours (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 68) ; il y a aussi un quatrième en toute fin de visite (*ibid.*) : correspond-t-il tout simplement au retour de l'évêque dans sa résidence ?

80 De plus en 1718, il s'abstient de visite à deux reprises le lundi, et un jeudi (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 68). Par ailleurs, lors des visites de 1707, 1718 et 1750, les visiteurs ne font guère de visite le dimanche, pour se rendre dans un lieu d'hébergement situé à proximité de la paroisse qu'ils visiteront tôt le lendemain, et pour ainsi éviter à voyager la nuit (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 69).

81 AD 22, 1 Q 158, inventaire du mobilier du séminaire de Plouguernével (1791), p. 8.

82 Annexe 13 – le château du Bot appartenant à la famille Conen de Saint-Luc.

faisait étape. Mais il lui arrivait parfois de contourner l'inconfort. A Trébrivan par exemple, le visiteur dit que le presbytère du recteur Charles Royou est « en très mauvais état », ce qui incite peu à y passer la nuit. Mgr Conen de Saint-Luc écrit ainsi : « il ne faut aller chez luy ny boire, ny manger, et y faire la visite de Carhaix[83], où on reviendra diner[84]... » ; l'évêque prévoit donc d'avance de retourner à Carhaix une fois visitée la paroisse de Trébrivan[85]. Mgr Conen de Saint-Luc, issu d'une famille noble, devait aussi apprécier d'être logé chez les aristocrates locaux, telle que la comtesse de Roquefeuil, d'une part pour le confort de leur demeure, d'autre part pour leur compagnie et leur conversation.

Lors de ses déplacements, les moyens logistiques de l'évêque devaient être assez limités. On le voit notamment lorsqu'il s'agit de nourrir les chevaux qui tractent le carrosse épiscopal. Le recteur de Plonévez-du-Faou Yves Briand « ne donne ny foin, ny avoine aux chevaux[86] ». De passage a Duault, paroisse gouvernée par François Corbel, l'évêque de Quimper écrit qu'« en 1783 et plus encore en 1784, les chevaux n'ont eu que du foin pourri, il a fallu a achepter de l'herbe pour un écu[87] ». Ces petits écarts montrent que les recteurs étaient tenus de nourrir, et surtout nourrir correctement, les animaux de l'évêque, celui-ci ne pouvant s'encombrer de fourrage lors de ses trajets.

Avant d'examiner le groupe humain d'une paroisse, l'évêque inspectait les lieux proprement dits.

II – La situation matérielle des paroisses de Haute-Cornouaille

De passage dans une paroisse, l'évêque contrôlait, en plus de ses finances, l'ensemble des bâtiments du culte, son mobilier et ses ornements. Ceux-ci, par leur esthétique et leur entretien, devaient contribuer à la splendeur du culte. Pour enregistrer l'examen de Mgr Conen de Saint-Luc dans une paroisse, le secrétaire Boissière utilisait un procès-verbal pré-imprimé dans lequel il n'avait plus qu'à remplir les rubriques sous la dictée l'évêque. Pour la Cornouaille de la fin de

83 C'est-à-dire y convoquer le clergé de Carhaix dans le cadre du système de rotation des paroisses. C'est intéressant car en 1782, les prêtres de cette même paroisse, convoqués à Plounévézel, n'avaient pas été réunis avec ceux de Trébrivan, preuve qu'il arrive à l'évêque de changer les groupes des paroisses convoquées ensemble (et de modifier en conséquence la constitution des conférences ecclésiastiques).

84 Sous l'Ancien Régime, le « dîner » équivaut à notre déjeuner actuel, sur le temps de midi. Le repas du soir est appelé le « souper ».

85 Cela s'est par ailleurs bien passé à Trébrivan l'année suivante : « nous y sommes allés en 1780, et il nous a très bien receü » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 129).

86 *Ibid.*, p. 329.

87 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 263.

l'Ancien Régime, seuls subsistent les procès-verbaux de la visite de 1782[88] : estimons-nous heureux, car, à titre de comparaison, aucun procès-verbal du diocèse de Saint-Brieuc ne subsiste pour les XVIIe et XVIIIe siècle[89]. Avec le système de rotation des paroisses, seules dix-huit d'entre elles, en Haute-Cornouaille, ont fait l'objet d'un procès-verbal de visite[90]. C'est tout naturellement que le visiteur commence par examiner les bâtiments du culte.

A) L'état des bâtiments du culte

En premier lieu, le sanctuaire agencé autour du maître-autel. Dans l'ensemble, l'évêque a peu de choses à en dire. Il fait de bons et brefs commentaires sur le sanctuaire de onze paroisses[91]. A Tréogan, c'est « assez bien » : preuve que rien n'échappe à l'œil attentif de l'évêque, il y ordonne « qu'on assujettisse et qu'on affermisse une des planches du marche pied de l'autel laquelle plie sous les pieds ». A Brasparts, le sanctuaire est « très beau »[92], ainsi qu'à Saint-Caradec où l'« on vient on vient [*sic*] de le faire revetir en platre avec des encadrements et ornemens en forme de boiserie ». Quasiment aucune paroisse n'a de sanctuaire inconvenant. Notons un léger écart à Trégourez : « nous ordonnons qu'on fasse relever le plancher dans sa totalité et qu'il soit replacé de manière qu'il n'y ait plus d'inégalités, si mieux n'aiment les paroissiens faire paver le dit sanctuaire ». On relève une fausse note à Plounévezel : « les deux arcades et le pignon sont en mauvais etat, ils sont anquillés ». Les réparations et embellissement doivent prévenir ce genre de commentaire[93].

Ensuite, l'évêque est attentif au bon état de la nef de l'église paroissiale. En général, elle pose assez peu problème[94]. A Trégourez, « elle a été réparée dans sa totalité » ; à Pestivien, elle est « en très bon etat, bien pavée et bien lambrissée ». Ce sont en effet le pavement[95] et le lambris de la nef

88 AEQ, 6 AA 4, procès-verbaux de la visite de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782. Sauf précision, les informations à venir sur l'état matériel des paroisses proviennent de ces documents.

89 Georges MINOIS, « La situation matérielle... », *art. cit.*, p. 39. A Saint-Malo, autant il existe neuf cahiers contenant les procès-verbaux de la plupart des visites de Mgr de la Bastie entre 1742 et 1766 (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 437), autant il n'y a plus aucune trace des comptes-rendus de visites du dernier évêque malouin (Marie-Emmanuelle COUET, « L'épiscopat de Mgr Gabriel Cortois de Pressigny, seigneur-évêque de Saint-Malo (1785-1790) », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo*, 1996, p. 203).

90 Ce sont les paroisses-étapes de l'annexe 11 (fig. 2).

91 « Très propre et très décent » (1), « très bien » (2), « en très bon état » (1) ; « bien » (6), « en bon état » (1). A Merléac, « bien, les murs, le pavé et le lambri paroissent etre en très bon etat ».

92 Il s'agit d'un baldaquin du 18e (René COUFFON et Alfred LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, Association diocésaine de Quimper, 1988), qui est tout à fait dans le goût de la génération de Mgr Conen de Saint-Luc. Nous avons ici une ouverture sur sa sensibilité esthétique.

93 Le sanctuaire de Paule a ainsi été réparé depuis la dernière visite ; à Neuillac, « il vient d'etre rebâti à neuf. il est vaste et commode, mais la balustrade pourroît être mieux ».

94 « Très bon état » (2), « fort bon état » (1), « belle » (1), « bien » (2), « en bon état » (4).

95 La question du pavé revêt une certaine actualité encore vers 1780 : l'abandon de l'inhumation dans les églises, trente ou quarante ans plus tôt, a généralement permis une réfection du pavement, sous une forme beaucoup plus régulière

qui sont essentiellement inspectés : à Châteauneuf, la nef est « en bon état, excepté le pavé. Nous ordonnons qu'il soit relevé et replacé le plus tôt possible »[96]. Lorsque c'est indispensable, les paroisses consacrent des fonds aux réparations : à Paule, « le lambri a été raccommodé, il manque encore quelques reparations au pavé »[97] ; à Saint-Hernin, la nef « a été entierement réparée et l'on a suprimé conformem[en]t à notre précedante ord[onnan]ce les petits autels adosés aux piliers[98] ». A Plounévézel, pour éviter des frais de réparations exorbitants, l'évêque recommande carrément de reconstruire l'église :

> « le pavé, le lambris, les murs sont en très mauvais etat, nous ordonnons qu'on prenne de suite les moyens nécessaires pour procurer la décense et la sureté du culte divin, et vù les dépenses que ces objets en trouveront, nous croyons devoir exhorter les paroissiens a faire rebatir en entier l'eglise sans bas cotés en forme de chapelle en croix ce qui eviterait bien des reparations pour la suite et ce qui coutroit peut etre moins que les reparations qui sont à faire ».

La sacristie, où sont entreposés les objets et vêtements liturgiques, est aussi examinée lors du passage de l'évêque. Elle est « bien » ou « belle » dans treize cas sur dix-huit[99], alors qu'à Paule, elle est « passable ». Par contre, à Plounévézel, elle est « très mauvaise ». A deux reprises seulement, l'évêque note des problèmes de revêtement du sol : à Trégourez où « le plancher a besoin d'être relevé et rendu plus uni », et à Trébrivan où la sacristie est « mal pavé [*sic*] » et « assez bien par ailleurs ».

A propos des cloches du Bodéo, l'examinateur apprend qu'« elles sont dans le cimetiere attendu que la tour menace ruine, ainsi que le bas de l'eglise vers le nord. On reparera ces 2 objets ». Le « on » doit désigner la paroisse, représentée par son Général, dont fait généralement partie le recteur : l'entretien extérieur et intérieur des bâtiments du culte (église et chapelles) est en effet une tâche incombant au statut du recteur[100]. Cinq ecclésiastiques du carnet font l'objet d'une remarque favorable de l'évêque pour l'attention qu'ils portent à l'égard de leur église respective[101]. Par

que les dalles de schiste régulièrement levées d'autrefois. L'attention de Mgr Conen de Saint-Luc au pavement de la nef reflète encore cette préoccupation.

96 La nef de Tréogan est « passablement pavée, lambrisée et neuf » ; à Landrévarzec, « on fera raccommoder et reparer quelques endroits du lambri qui sont defectueux ».

97 A Neulliac, « elle a été réparée et l'on compte continuer à la rebâtir quand on aura les fonds ».

98 Ces autels devaient embarrasser la nef : ce genre de mobilier encombrait déjà les églises trégorroises du début du XVIIIe siècle, ces dernières accumulant d'année en année meubles et ornements (Georges MINOIS, « La situation matérielle... », *art. cit.*, p. 56). Il y a donc une volonté d'aération et surtout d'unification liturgique au profit du maître-autel des églises chez Mgr Conen de Saint-Luc.

99 Celle de Neulliac est même « belle, toute neuve, on y fera faire une armoire pour les ornemens et pour s'habiller ».

100 « Nous ordonnons aux recteurs & à tous autres supérieurs des églises de notre diocèse, de faire travailler incessamment aux réparations qui leur seront nécessaires […] ; de faire relever les églises & chapelles qui sont ruinées » (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XLII, p. 49).

101 Est-ce parce qu'ils ont réparé ou embelli leur église à leurs frais que l'évêque de Quimper les congratule ? Précisons que, dans une paroisse, le recteur, lorsqu'il est décimateur – c'est-à-dire lorsqu'il afferme directement les dîmes –, est « seulement » chargé d'une partie des frais de réparation de son église. Il est tenu d'entretenir le chœur et de fournir

exemple, le recteur du Quilliou, Joseph David, « a rebâti son église en moins de six mois[102] ». Le recteur de Plounévézel, paroisse dont l'église présentait de multiples défauts en 1782, « a très bien réparé son église » en 1783[103]. L'église peut être également enjolivée ou « monumentalisée » : ainsi à Landrévarzec, le recteur François Flohic du Guermeur qui « a tout embelli dans ce lieu à commancer par son église[104] », ainsi le curé Julien-Ange Collier qui a fait agrandir l'église de Saint-Bihy[105]. La palme du soin matériel prodigué à sa paroisse revient incontestablement à Charles Pezron, recteur de Pestivien. Ce dernier « a rebâti sa paroisse, son presbitere » et surtout, il a fait construire une « magnifique chapelle a S[ain]te Anne »[106]. Son action pieuse en faveur de la mère de Marie n'est pas nouvelle : en témoigne l'essor décisif du pèlerinage de Saint-Anne-la-Palud que lui attribue la mémoire locale. Alors recteur de Plonévez-Porzay[107], son dynamisme lui permet d'obtenir une indulgence en 1766, ce qui permet aux offrandes de la chapelle, après son départ pour la Haute-Cornouaille, de décupler en quelques années[108]. Par ailleurs, à chaque visite, l'évêque de Quimper regarde l'état d'avancement des réparations des églises. Par exemple à Berrien en 1782, « on en a fait beaucoup et l'on continue »[109]. Trois prêtres du carnet seulement entretiennent mal leur église dans son ensemble : le recteur de Trébrivan[110], celui de Laz[111], et le prieur de Landugen en Duault[112].

Le délabrement excessif des bâtiments cultuels, augmentant le risque d'écroulement ou d'indécence[113], peut pousser l'évêque à les interdire, c'est-à-dire à y suspendre la célébration du culte. Deux églises en ont été menacées, deux autres ont été évacuées. A Trégourez d'abord, l'évêque commence à dire à propos du recteur Ambroise Le Bras que « son église est à interdire ». Il diffère cependant l'interdiction à la prochaine visite : « l'église doit être interdite, et le sera à mon retour si

---

les vases sacrés, les « ornements » (autrement dit les vêtements liturgiques) et livres liturgiques (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 365).

102 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 45.

103 *Ibid.*, p. 83.

104 *Ibid.*, p. 349.

105 *Ibid.*, p. 168.

106 *Ibid.*, p. 259. Dans un contexte plus global d'apparitions et d'inventions de statues, le précédent de la construction serait la découverte par une bergère anonyme d'une statue de sainte Anne dans une fontaine de Pestivien, en 1767 ; l'incrédulité du recteur, comme à l'accoutumée, lui vaut une paralysie passagère (Georges PROVOST, *La Fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne au XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Cerf, 1998, p. 336).

107 Georges PROVOST, *La Fête et le sacré...*, *op. cit.*, p. 307.

108 *Ibid.*, p. 305.

109 « On en a fait beaucoup et on continuera a s'y travailler » à Trégourez ; à Saint-Caradec aussi « on vient d'en faire beaucoup et l'on va continuer a décorer les autels ». A Châteauneuf et Tréogan, « on en a fait la majeure partie ». A Neulliac, l'évêque exhorte « à les continuer le plus qu'on pourra et à mesure qu'il y aura des fonds ». Sinon, elles suivent leur cours à Merléac et Brasparts : elles sont « en bon état ».

110 L'église de Charles Royou est « en très mauvais état » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 129)

111 Dans cette paroisse, alors sous le gouvernement de Joseph Galloy, l'« église est mal » (*ibid.*, p. 27).

112 L'évêque dit de Guillaume Hervé que son « église est très indigente de réparation » (*ibid.*, p. 270).

113 Pour l'évêque, l'église est d'abord le lieu où est conservé le Saint-Sacrement dont on doit prendre le plus grand soin. C'est pour cela aussi qu'il veille à l'état des marches conduisant aux autels : il ne faudrait pas qu'un prêtre trébuche en portant le ciboire

on n'a pas commancé les réparations »[114]. A Gouézec, Mgr Conen de Saint-Luc envisage de déplacer le service divin ailleurs le temps des réparations, et d'interdire l'église si ces dernières ne sont pas terminées avant l'échéance annoncée :

> « Nous ordonnons qu'on fasse rebatir le mur coté du midi dans toute sa longueur : il a perdu son aplomb et il paroit ménacer ruine. Le lambris est défectueux dans bien des parties et les planches se détachent : il sera réparé. Si sous 11 mois il ne nous couste des diligences qu'on aura faites pour parvenir a l'execution notre ord[onnan]ce, nous declarons que nous interdirons l'eglise attendu qu'il ny a ni décense pour le service divin, ni sureté à la fréquenter. on s'adressera à nous dans le cas ou lorsqu'on fera les reparations il serait necessaire de transferer ailleurs le service divin. Nous permettons qu'au défaut de faire dans la ditte eglise, on en prenne dans les chapelles ».

A Maël-Pestivien par contre, Mgr Conen de Saint-Luc est passé aux actes, « l'église […] a été interdite le 24 juin 1785 en visite, et le service transporté à S[ain]t Isidore[115] ». Trois ans plus tôt, lors de la visite de 1782, il procéda lui-même à la désaffectation provisoire de l'église de Scrignac qui tombait en ruines[116] ; il consigna les raisons qui l'ont poussé à le faire dans un compte-rendu de quelques dizaines de lignes[117]. On le voit, l'évêque est vraiment intransigeant sur la sécurité et la décence des lieux de culte.

L'évêque inspecte ensuite tout le mobilier de la maison de Dieu, qui doit bien entendu être décent.

B) Le mobilier des églises de Haute-Cornouaille

Les autels des églises sont particulièrement examinés par l'évêque, surtout le premier d'entre eux, le maître-autel. Il est très correct dans la moitié des paroisses visitées[118]. L'évêque de Quimper note aussi l'embellissement de certains maître-autels, comme celui de Saint-Caradec, où « on y a fait un tombeau en plâtre d'un très bon goût »[119]. A Neulliac, il est même « à la romaine[120], tout neuf.

114 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 17. Il prend aucune mesure d'interdiction par la suite, sans doute parce que les travaux ont bien été entamés.

115 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 257. La chapelle Saint-Isidore, construite entre 1730 et 1750 (Inventaire général du patrimoine culturel, portail Mérimée [http://www.inventaire.culture.gouv.fr/]), est un édifice récent pour l'époque.

116 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 304.

117 Annexe 14 – la désaffectation temporaire de l'église de Scrignac qui menace ruine.

118 « Très bien » (1), « bien » (6), « propre et décent » (1), « passable » (1).

119 A Châteauneuf, « il a été redoré en totalité et les deux credences collaterales ont été repeintes » – une crédence est une table placée près de l'autel, où l'on range les burettes (petits vases contenant eau et vin de messe) et le bassin servant à la messe –, tout comme les maîtres-autels de Saint-Hernin, de Paule et de Berrien estampillés de la mention « repeint et redoré ». A Merléac, « la peinture et la dorure a l'huile sont très fraiches »

120 Il s'agit là d'une forme d'autel qui a la faveur du clergé à la fin du XVIIIe siècle : l'autel n'est plus en fond de chœur mais beaucoup plus avancé en direction des fidèles. A Pestivien, l'évêque note aussi que le maître-autel est

Bien peint et bien doré ». Pour quatre églises, l'évêque pose plus profondément son regard sur la pierre sacrée du maître-autel[121]. Par exemple, sur l'autel de l'église de Gouézec par exemple, « on y a mis une pierre sacrée comme nous l'avions ordonné ». A Lothey, « la pierre du grand autel autel ne valoit rien, et n'étoit pas consacrée : il y en a une nouvelle en marbre mais petite[122] ». A propos du maître-autel de Paule, l'évêque défend « d'y dire la messe, à moins qu'on n'y mette une pierre sacrée portative », comme sur celui de Trébrivan[123]. Il fait la même injonction à Plounévézel, l'autel principal y est d'ailleurs en piteux état : « très mal propre et couvert de poussière, il sera repeint et redoré, on n'y célébrera point la messe a moins qu'on n'y mette une pierre sacrée portative ».

En outre, l'évêque inspecte les chapelles[124] et autels collatéraux de l'église, dont la moitié est au minimum « passable »[125]. Par contre, ceux de Plounévézel sont « en très mauvais etat et très indigents de reparations tant pour les murs que pour les ornements &c ». Les autels ne doivent montrer aucun signe de vétusté : à propos des autels de Saint-Gilles-Pligeaux, l'évêque exhorte « iterativement les paroissiens a les faire repeindre et redorer » ; l'évêque ordonne la même chose dans quatre autres paroisses[126]. Cependant, la réhabilitation ou l'embellissement à un coût : à Pestivien, « les deux autels collatereaux seront peînts et dorés quand on aura des fonds suffisants ». La propreté des autels est également incontournable : à Neulliac, « l'autel du Rosaire a besoin d'etre netoyé »[127] ; à Châteauneuf, les souhaits épiscopaux ont été exécutés, « le tableau a été rafraichi et les deux autels collateraux ont été repeints et raccommodés ». L'évêque insiste vraiment pour ce qu'il y ait une pierre sacrée portative sur tous les autels[128] : à Trébrivan, « nous défendons par continuation de célébrer la messe dans la chapelle de madame de Kerpern. Nous ordonnons qu'on fasse repeindre l'autel du Rosaire et qu'on y mete une pierre sacrée portative et faute de ce nous défendons d'y dire la messe[129] ».

Bien entendu, le tabernacle, présent sur l'autel principal[130], n'est pas omis de l'examen

« en forme de tombeau et à la romaine, d'un bon goût, petit et doré à l'huile ».

121 Il s'agit d'une relique de saint enchâssée dans un autel lors de sa consécration.

122 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 363, voir Yves Kerriou.

123 Comme son nom l'indique, la pierre sacrée portative peut être déplacée : à Saint-Hernin, le visiteur ordonne « qu'on raproche de six pouces la pierre sacrée qui est trop eloignée du bord de la table de l'autel », et pareillement à Neulliac (« nous ordonnons que la pierre sacrée qui est trop éloignée du bord de l'autel en soit rapprochée 6 pouces »).

124 Une chapelle, qui peut être un lieu de culte isolé dans la paroisse, peut aussi se situer à l'intérieur d'une église paroissiale, avec un autel particulier (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 343).

125 « En très bon état » (1), « bien » (4), « assez bien » (1), « passables » (2).

126 A Saint-Hernin, « nous ordonnons qu'ils soient repeints et redorés et qu'on raproche du bord des autels les pierres sacrées ».

127 Par ailleurs, « l'autel qui doit être placé dans la chapelle collaterale vers le nord n'est point encore fait ».

128 A Paule, « nous defendons d'y dire la messe à moins qu'on y mette des pierres sacrées portatives ».

129 Madame de Kerpern doit être une personne de petite noblesse vivant chichement et qui doit peu se soucier de payer d'onéreuses réparations pour son autel.

130 Les dix-huit paroisses étudiées en ont un, ce qui n'est pas le cas de toutes les églises poitevines de la fin de l'Ancien Régime (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste, 1999, p. 161).

épiscopal. « Passable quant à présent » à Plounévezel, « il sera repeint et redoré quand on fera reparer ou rebatir l'eglise ». Pour le reste, il est quasi irréprochable[131]. Cela fait désormais un siècle et demi que la Réforme catholique insiste sur la décence des tabernacles : le fait que Mgr Conen de Saint-Luc ne signale pratiquement aucun problème prouve combien les normes de décence de la Réforme catholique sont, dans les années 1780, respectées jusque dans de toutes petites paroisses. Autrement, le tabernacle de Merléac est particulièrement apprécié de l'évêque : « très bien, doublé en etoffe de soye, l'exterieur peint et doré a l'huile. Et dans le meilleur etat ». L'inspecteur fait surtout attention à l'entrée du tabernacle, qui doit être en bon état et surtout doublée. Sur ce dernier point, tout est en ordre dans trois paroisses[132], alors qu'à Paule, le tabernacle est « passablement doublé, l'extérieur a été repeint et redoré ». Il n'y a que trois églises qui comptent un tabernacle déficient. A Plussulien par exemple, « la porte n'est pas doublée en dedans, nous ordonnons quelle le soit depuis à autre en etoffe de soye » : rien n'est trop beau pour le Saint des saints[133].

Se trouvent dans la nef de l'église, sur ses bas-côtés s'ils existent, les confessionnaux. Au regard de l'importance qu'accorde l'évêque à la confession[134], leur décence est de rigueur. Les paroisses semblent en être conscientes : douze d'entre elles se voient gratifiées d'un « bien » par le visiteur, et trois autres d'un « passable »[135]. Il n'y a que trois paroisses qui dérogent à la règle. D'abord Paule, où un seul confessionnal n'est pas en état[136]. Ce sont l'ensemble des confessionnaux qui sont à réparer à Plussulien et à Neulliac[137].

Si l'évêque a peu de choses à redire sur l'état des confessionnaux, il est beaucoup plus loquace en ce qui concerne les fonts baptismaux, bien que ces derniers soient dans l'ensemble en bon état[138]. Plusieurs paroisses font quand même l'objet de petites remarques : posent problème la coquille à Trébrivan[139], la barrière autour des fonts à Paule[140], le sol à Merléac[141] ; à Saint-Caradec, « bien, nous ordonnons cependant qu'on y mette un dais ou baldaquin et l'on pourroit en faire un

131 « Très bien » (2), « en très bon état » (1), « propre et décent » (2), « bien » (5), « assez bien » (1).
132 A Pestivien, il est « tout neuf, bien doublé dans l'interieur, l'exterieur peint et doré proprement ».
133 Sinon, concernant le tabernacle de Saint-Caradec : « la porte est trop basse, on se propose de la rehausser, le dit tabernacle et la mitre qui sert pour l'expo[siti]on du S[ain]t Sacrement » ; le tabernacle de Landrévarzec « avance trop sur la table de l'autel. Nous ordonnons qu'il soit reculé au moins de quatre pouces ».
134 Voir chapitre 5, partie I.
135 A Pestivien, il y en a même « un tout neuf qui est très propre ».
136 « Nous defendons de se servir du confessionnal du milieu auquel il manque des grillages jusqu'à ce que les dits grillages soient raccommodés ».
137 « Ils ont tous besoin de reparations. Nous ordonnons que sous 15 jours on raccommode les treillis ou grillages qui sont rompus ».
138 « Bien » (10), « en bon état » (1).
139 « Nous ordonnons que la coquille soit netoyée ».
140 « Bien. Cependant la balustrade qui les cerne est en mauvais etat. Nous ordonnons qu'elle soit raccommodée ».
141 « Bien, cependant la chapelle où ils sont placés devroit etre pavée ou planchée, la terre a beaucoup d'inégalités qui peuvent occasioner des accidents ».

avec l'anciene banniere ». L'évêque décèle d'autres défaillances ailleurs : à propos des fonts de Landrévarzec, « nous ordonnons qu'on mette une porte fermant à clef sur la balustrade qui les cerne »[142]. A Brasparts, Mgr Conen de Saint-Luc ordonne « qu'on mette des crampons en fer dans le bassin en pierre pour retenir et faire fermer la couverture de bois […] de plus qu'on fasse raccommoder incessamment le bassin en plomb et qu'en attendant l'eau baptismale soit mise dans un vasse de terre ou de bois ». A Plounévézel, il s'agit d'un problème de rétention des eaux[143]. L'espace dans lequel se situent les fonts est aussi passé au crible dans trois paroisses, comme à Saint-Hernin où, les réparations terminées, « nous ordonnons qu'on bouche le vide qui se trouve audessus des dits fonts entre le lambris et le mur »[144].

L'ensemble des « images » des édifices religieux est passé au peigne fin, rien n'est omis : l'évêque regarde leur état de conservation, leur propreté, leur licéité. Rien à dire sur les images de six églises[145]. A Gouézec, l'évêque note ceci : « bien celles du maitre autel et de l'autel du Rosaire. Les autres ont besoin d'etre rafraîchies ». Elles ont besoin d'être « rafraichies » dans trois paroisses, et d'être repeintes à Paule. L'évêque distingue en effet le rafraichissement de l'action de repeindre : ainsi à Saint-Gilles-Pligeaux où « on repeindra celles des petits autels, on fera aussi rafraîchir les tableaux ou l'on en aura des neufs »[146]. Il distingue aussi le rafraîchissement du nettoyage, comme à Neulliac où les peintures « ont besoin d'être netoyées et rafraichies ». L'évêque de Quimper peut aussi émettre son veto contre certains thèmes de l'imagerie religieuse : on le constate lorsque, par deux fois, il ordonne de retirer l'image de Saint-Sébastien affichée dans l'église. C'est le cas à Trégourez[147] et à Gouézec. L'évêque ne doit pas avoir de répulsion particulière du saint, sans doute de la représentation de son martyre. Pour preuve, les images de l'église de Tréogan sont « passables excepté celle de S[ain]t Sebastien qui sera repeinte et remise plus décente. Elle sera supprimée jusqu'à ce que la presente ordonnance ne soit exécutée » ; l'évêque ne la met donc pas définitivement à l'abri des regards. En fait, les réserves épiscopales à l'égard de saint Sébastien sont classiques : elles s'expliquent par la nudité qu'implique la représentation de son martyre.

142 La même injonction est faite à l'endroit de ceux de Saint-Gilles-Pligeaux : « nous ordonnons *de rectus* qu'on mette une serrure sur la balustrade qui les ferme ». Cette ordonnance a été exécutée à Pestivien depuis la dernière visite : « on a fait une porte fermant à clef, comme nous l'avions ordonné ».

143 « On débouchera la piscine afin que l'eau puisse s'aller perdre dans la terre ».

144 Au Bodéo, l'évêque demande à ce « qu'on fasse reparer de moment à autre la voute en pierre qui est au dessus des dits fonts et qui est enquillé » (mieux vaut éviter son écroulement). A Neulliac, « nous exhortons les paroissiens à exécuter le plus tôt possible le projet formé de faire une ouverture au mur de la nef pour donner plus de jour et de faire une espèce de chapelle pour les dits fonts ».

145 « Bien » (5), « propres et décentes » (1).

146 En effet, il est parfois plus simple et plus économique d'acheter de nouveaux tableaux que de réparer ceux qui sont trop délabrés. A Trébrivan par exemple, « on a fait faire un nouveau tableau pour le Rosaire comme nous l'avons cy devant ordonné ». A Trégourez, « on fera faire un tableau pour l'autel du rosaire ».

147 « Nous ordonnons que celle de S[ain]t Sebastien soit supprimée sous huit jours. Elle est très indecente ».

Après les murs et le mobilier, Mgr Conen de Saint-Luc posait longuement son regard sur les ornements.

C) Les ornements des églises

Devant le tabernacle se trouve toujours une lampe (à huile) allumée pour signaler la présence d'hosties consacrées : c'est ce qu'on appelle la « lampe », ou « lampe du Saint-Sacrement », que doit entretenir le clergé[148]. Mgr Conen de Saint-Luc ne relève que deux négligences dans ce domaine. En 1779 à Plourac'h, « la lampe n'est pas bien entretenüe...[149] ». A Landugen, prieuré relevant des bénédictins de Quimperlé et présent à Duault, « la lampe est mal entretenue[150] » également. Pour le reste, l'évêque note en 1782 que la lampe de seize paroisses est « bien entretenüe ». A Pestivien, elle est même « entretenue jour et nuit », grâce à la générosité du recteur Charles Pezron qui « a donné 600 livres pour fonder la lampe de son église[151] ».

Parmi les vases liturgiques, il y a d'abord le ciboire, renfermé dans le tabernacle et conservant les hosties consacrées. A quatorze ciboires sur dix-huit, il donne la mention « bien », ceux de Merléac et du Bodéo sont tous deux « très beau[x] »[152], celui de Trégourez « très propre » ; preuve que les paroissiens (via la fabrique) entretiennent bien les vases sacrés. Les remarques du prélat vont principalement à l'endroit des formules[153] des hosties. A Berrien, « les formules des hosties sont trop petites, nous ordonnons qu'on fasse faire un fer plus grand » ; se pose le même problème à Trébrivan[154], Merléac et à Neulliac[155]. C'est cependant à Plussulien que l'évêque constate la plus sérieuse dégradation : « nous ordonnons qu'on fasse raccommoder la charniere et la croix qui sont rompues »[156]. Hormis le ciboire, Mgr Conen de Saint-Luc s'intéressait à l'état de l'ostensoir, sur lequel est présentée une hostie consacrée à l'adoration des fidèles[157]. Pour quinze

148 Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « Les visites pastorales... », *art. cit.*, p. 278.
149 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 283.
150 *Ibid.*, p. 270.
151 *Ibid.*, p. 259.
152 Ces deux paroisses sont proches de la région toilière : elles ont certainement bénéficié des profits du commerce des toiles pour commander un ciboire dont la beauté n'a pas rendu l'évêque insensible.
153 Instrument pour « former » les hosties.
154 « Les formules des osties sont trop petïtes et on en fera faire un emporte pièce plus grand ».
155 « Nous ordonnons qu'on fasse faire un fer plus grand pour couper les petits pains ».
156 La rareté des mentions est remarquable : un siècle plus tôt, les évêques en étaient encore à interdire des calices en métal non précieux, à imposer que l'intérieur – en contact avec les saintes espèces - soit doré, etc. Ici, il s'agit, au pire, de les « redorer ».
157 Il est appelé « soleil » dans le procès-verbal, à cause de sa partie entourant l'hostie qui imite les rayons de l'astre lumineux.

d'entre eux, le visiteur se contente d'écrire « bien », et « très propre » pour celui de Trégourez. C'est de nouveau à Plounévézel que le soleil manque d'entretien : « nous ordonnons qu'il soit netoyé, ordonnons de plus qu'on fasse dorer le croissant destiné a recevoir l'hostie » ; même remarque à Pestivien : « nous ordonnons qu'il soit décrassé de moment à autre. nous ordonnons aussi que l'interieur du croissant du soleil de Bulat[158] soit netoyé. Il y a du ver de gris ».

A l'occasion des offices, préalablement à l'administration de l'Eucharistie, les hosties sont disposées sur un plat liturgique appelé la patène. Liée par sa fonction même au calice contenant le vin consacré, les deux objets sont évalués en commun dans les procès-verbaux de Cornouaille[159]. Par leurs dorures, ces objets liturgiques doivent contribuer à la glorification du corps et du sang du Christ : « bien dorés » dans six paroisses, ils le sont « faiblement » à Tréogan, mais « on les fera redorer le plutôt possible ». Dans trois autres paroisses, l'évêque détecte des soucis d'entretien relatifs à ces objets[160]. Certains sont interdits d'utilisation faute d'amélioration : à Neulliac, « nous en avons designé deux dont nous defendons de se servir jusqu'à ce qu'ils n'ayent été redorés »[161].

Une rubrique des procès-verbaux s'intitule « vaisseaux des Saintes Huiles », c'est-à-dire le contenant des trois huiles utilisées dans la liturgie catholique : l'huile des malades, l'huile des catéchumènes et le saint chrême. Une dizaine de paroisses ont leurs ampoules en bon état[162]. Dans cinq paroisses, les vaisseaux sont en argent, et dans trois paroisses, en étain[163]. Dans quatre paroisses, ils sont dégradés[164]. Leur entretien est meilleur à Saint-Caradec, le visiteur constate qu'« il y a deux boëtes très propres avec leurs ampoules ». Le contenant des Saintes huiles n'est pas conforme à Neulliac : « il n'y a que deux grands vases en étaim. Nous ordonnons qu'on se procure incessamment une boete avec trois ampoulles ».

Le clergé doit revêtir une tenue particulière au moment de célébrer le culte, aussi l'évêque prend-il en note l'état des habits liturgiques dans la rubrique « ornemens » des procès-verbaux, rubrique qui traite aussi d'une partie du linge liturgique. Dans une dizaine de localités, les ornements sont au minimum « passables »[165]. A Pestivien, l'évêque écrit « passables, quant à

158 Chapelle de Bulat en la paroisse de Pestivien.

159 Pour six paroisses, l'évêque note la mention « bien ».

160 A Paule, « on fera redorer successivement les deux calices que nous avons designés » ; au Bodéo, « il y a un calice de vermeil qui a besoin d'etre doré ainsi que sa patene » ; à Landrévarzec, l'évêque remarque « un calice dont la dorure est un peu ecaillée et passée ».

161 Sinon à Trébrivan, « il y a un calice qui a besoin d'etre redoré et dont nous défendons de se servir ».

162 « Très beaux » (1), « très bien » (1), « bien » (5), « assez bien » (1), « passables » (2).

163 Matériau qui témoigne d'une certaine pauvreté du trésor paroissial, l'étain est considéré par les évêques de Tréguier comme un métal « vil » qu'ils tentent de remplacer par de l'argent (Georges MINOIS, « La situation matérielle... », *art. cit.*, p. 58). Les objets en étain ne semblent pas gêner outre-mesure Mgr Conen de Saint-Luc, sans doute conscient des moyens budgétaires limités de certaines paroisses haut-cornouaillaises.

164 « Très mauvais » (1), « en mauvais état » (2), « assés maussades » (1).

165 « Bien » (1), « propres et décents » (7), « passables » (2). A Gouézec, ils sont « propres et décents excepté les ornements que nous avons désigné à M. le Recteur ».

present. On se propose d'en avoir de plus propres et nous ordonnons que ce soit le plustôt possible ». Sinon, certains vêtements abimés et/ou sales ont été rapiécés et/ou nettoyés dans trois paroisses. Si cela ne vient pas de l'initiative du recteur décimateur – normalement chargé d'entretenir les vêtements du culte, rappelons-le –, c'est à l'évêque de demander qu'ils soient raccommodés : ainsi à Plussulien où « on reparerra ceux qui en ont besoin, et on executera par ailleurs notre derniere ordonnance » ; même recommandation à Saint-Caradec[166] et à Berrien[167]. Parfois, Mgr Conen de Saint-Luc défend d'utiliser certaines hardes et tissus, dans l'attente d'une remise en état : à Plounévézel, « nous defendons [...] de se servir de sept pales[168], d'une bourse[169], de trois etoles[170] que nous avons désignés jusqu'à ce quelles soient décrassées »[171]. A Trégourez, une partie des ornements ne sont plus du tout fonctionnels – l'évêque somme alors le clergé de ne pas les utiliser – quand d'autres nécessitent une reprise[172].

Pendant l'office, les objets liturgiques ne reposent pas sur un autel nu, de nombreux « linges[173] » viennent à cette occasion décorer le mobilier. Encore faut-il qu'ils soient d'un état et d'une quantité convenables. Tout est en règle dans neuf paroisses[174], « excepté trois cordons d'aubes[175] qui sont rompues et dont nous défendons de se servir » à Trébrivan. Cependant, quatre paroisses n'en ont pas assez[176] ; l'évêque leur demande de s'en procurer rapidement, comme à Pestivien où « on en a eu de neufs ». Certains linges demandent à être réparés ou lavés, comme à Berrien et Neulliac[177]. A Brasparts au contraire, une partie du linge manque de sobriété, l'évêque

166 Les vêtements sont « propres et descents, il y a cependant une tunique noire qui est déchirée et qui sera raccommodée ».

167 « Nous ordonnons qu'ils soient decrassés et reparés. Il n'y en a qu'un propre. Les autres ont besoin d'etre raccommodés ».

168 Linge liturgique, de forme carrée, rendu rigide par un carton inséré entre deux épaisseurs de toile, posé par le prêtre sur le calice pour le protéger au cours de la messe.

169 Étui carré renfermant le corporal, de la couleur des ornements liturgiques du jour, placé au dessus du voile qui recouvre le calice.

170 Ornement formé d'une bande d'étoffe longue et étroite, élargie aux extrémités, porté par les prêtres à la messe ou lors de l'administration des sacrements.

171 Le laisser-aller dans la garde robe pastorale se fait aussi ressentir à Neulliac : « en assés mauvais etat, surtout les ornemens blancs. Nous ordonnons que ces derniers soient reparés sous deux mois, après terme nous defendons de s'en servir, si notre ord[onnan]ce n'est pas exécutée ».

172 « Nous deffendons de se servir de 3 ornements dechirés et indecents que nous avons mis à part. On fera decrasser et raccommoder les cinq autres par nous designés et l'on ne se servira qu'après l'exécution de notre ord[onnan]ce. On fera aussi raccommoder les chappes et l'on en bordera le bas » – la chape est un manteau liturgique à capuchon, ample et dépourvu de manches, réservé aux clercs et dont le port est limité à la célébration de certains offices. A Landrévarzec, le visiteur interdit aussi « de se servir de l'ornement noir et de deux ornements de toutes couleurs que nous avons designé et qui sont dans un tiroir ».

173 Nom de la rubrique du procès-verbal.

174 « Propres et décents » (2), « bien » (6), « assez bien » (1)

175 Le cordon est une ceinture torsadée portée sur l'aube, robe blanche portée par les clercs. Étonnamment, comme dans la rubrique « ornements », les habits et le linge liturgiques sont mélangés.

176 Soit 20 % des dix-huit paroisses visitées, alors que dans la première moitié du XVIIIe siècle, on relève onze paroisses sur 104 qui ont une quantité insuffisante de linges ET de vêtements (Georges MINOIS, « La situation matérielle... », *art. cit.*, p. 58), soit un taux de 10 %, deux fois plus faible que celui en Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime...

177 Où l'évêque insiste pour que l'on « soit plus attentif à faire laver les palles et que celles que nous avons désignées

ordonnant « qu'on fasse decoudre les dentelles qui sont autour de quelques corporaux[178] ». Il peut parfois y avoir proscription : ainsi à Trégourez ou « nous defendons de se servir de cinq corporaux et de trois palles par nous designées. On fera faire au moins une demi douzaine de corporaux ».

Le procès-verbal pré-imprimé contient en outre une rubrique intitulée « missels & autres livres », le premier étant un livre liturgique utilisé par le célébrant dans lequel on trouve l'ensemble des prières, des textes et des chants de la messe. Douze paroisses ont la mention « bien », témoignant d'un bon état. Pour le six paroisses restantes, ce sont surtout des soucis de reliure[179]. En deux endroits, c'est l'ensemble de la bibliothèque liturgique qui a besoin d'être reliée : à Plussulien et à Neulliac[180]. L'achat de nouveaux ouvrages évite d'accomplir ce travail fastidieux, comme à Saint-Hernin où « on en a eu de neuf ».

Même si c'est l'église paroissiale qui retient toute l'attention du prélat, celui-ci ne se contente pas de l'examiner.

D) Les autres aspects de l'inspection épiscopale

Le presbytère, quand il existe[181], figure aussi sur la liste des bâtiments paroissiaux soumis à l'audit épiscopal. En Bretagne, l'entretien du presbytère était à la charge du recteur, et était donc grévé sur ses revenus[182]. De passage à Trégourez et Châteauneuf en 1782, le visiteur constate successivement que la maison curiale « a été réparée ». A Plounévézel, le recteur Rolland Le Cam a très bien réparé son église et son presbytère[183]. Dans l'ensemble, soit l'évêque note que le presbytère est bien, soit il n'a rien à en dire[184]. Le recteur de Paule François Guillou est quant à lui loin d'être maniaque, « son presbitere a l'air d'une maison en décret[185]… » en 1780 ; l'évêque ajoute cinq ans

soient décrassées de moment à autre ».

178 Le corporal est un linge carré posé sur la nappe de l'autel, sur lequel l'officiant place le calice et la patène.

179 A Trébrivan, « on fera relier un processionale qui en a besoin » ; à Landrévarzec, « un missel à relier » ; à Berrien, « on fera relier le vieux missel et l'on se pourvoyra d'un supplément ».

180 « Nous ordonnons qu'on fasse relier les missels, les processionnaux et les rituels et qu'on ait des cartes neuves pour l'autel du rosaire ».

181 Il n'y a pas de presbytère à Saint-Gilles-Pligeaux, au moins jusqu'en 1782.

182 Il n'en allait pas partout ainsi dans le royaume : un article de l'édit d'avril 1695 prescrit aux paroissiens « de fournir au curé un logement convenable » ; son application fut très difficile en Bretagne à cause de plusieurs arrêts du Parlement, qui avait pourtant enregistré l'édit (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 360-361).

183 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 83.

184 Alors que dans le diocèse de Poitiers, une part non négligeable des paroisses n'a pas de maison curiale convenable au XVIIIe siècle (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 161)

185 C'est-à-dire frappée d'un décret de saisie pris par l'autorité publique. Ces maisons présentaient souvent un aspect abandonné, et c'est ce qui inspire la remarque de Mgr Conen de Saint-Luc.

plus tard que le recteur est « toujours le même, sa maison indignement tenue »[186]. A Laz, sous le rectorat de Joseph Galloy, l'« église est mal, et le presbitere encore pis[187] ». D'ailleurs, lors du départ de ce dernier pour Ergué-Gabéric en 1781, se déclenche une controverse autour du presbytère fort délabré dont le recteur en partance refuse de payer les réparations[188]. Après la mise sous scellés des meubles laissés par l'ancien recteur au presbytère, en vue de les vendre pour affecter le bénéfice aux réparations, Joseph Galloy arrive à Laz à cheval avec son neveu[189] pour se diriger vers la résidence cléricale. Y brisant les scellés, il remplit une grande valise de sacs d'argent et de papiers divers, s'en retourne à Ergué-Gabéric pour réitérer son geste le lendemain. Une expertise conclut que l'ancien recteur doit près de 130 livres pour les réparations locatives du presbytère ; on l'accuse aussi d'avoir volé l'argent de la fabrique[190]. Son décès un an plus tard met un terme à cette affaire.

Autre lieu incontournable d'une paroisse, le cimetière. En 1782, date où l'inhumation dans l'église est totalement abandonnée, chacune des paroisses a son cimetière « bien fermé », de sorte que le bétail ne le profane pas ; à Saint-Hernin, on a même « fermé un endroit pour les enfants morts sans baptême ». A Saint-Gilles-Pligeaux, l'espace mortuaire est « bien fermé de mur. Mais il y manque ses barrieres qu'on y mettra de moment à l'autre »[191].

Mgr Conen de Saint-Luc examine aussi le « coffre à plusieurs clefs[192] pour l'argent, titres, comptes & autres papiers de la Fabrique ». Certes l'évêque note qu'« il y en a un » dans quatre paroisses et qu'il est « bien » en neuf autres endroits, mais il n'est pas certain qu'on en trouve un partout : l'évêque ne dit rien au sujet d'un hypothétique coffre à Pestivien et à Berrien. A Neulliac, « il y en a un mauvais », ce qui peut contrevenir à la sécurité du numéraire de la fabrique. D'ailleurs celui de Merléac « a été forcé au mois d'aout 1781 et l'on y a volé une somme considérable ». Enfin, l'on apprend qu'à Cléden-Poher, l'« église a près de 20 000 l[ivres] d'argenterie, et au coffre fort beaucoup d'argent[193] » : étant une église de pèlerinage, c'est le culte de la Vierge qui explique cette orfèvrerie exceptionnelle, et ces offrandes.

Les paroisses sont notamment financées par le produit des fondations[194], l'évêque regarde

186 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 101.
187 *Ibid.*, p. 27.
188 Goulven PÉRON, « Le clergé de Laz de 1754 à 1800. Messires Gallois et Jacob », *Cahiers du Poher*, kaier n°37, juin 2012, p. 68.
189 Et non pas son fils comme l'a malencontreusement écrit Goulven PÉRON, « Le clergé de Laz... », *art. cit.*, p. 69.
190 *Ibid.*
191 Sinon le cimetière de Merléac est « bien fermé de mur, la porte a clairvoy qui est vis-à-vis de la tour a besoin d'etre raccommodée. Nous ordonnons qu'elle le soit incessamment ».
192 Une pour le recteur, une pour les marguilliers et une autre pour le syndic (Georges MINOIS, « La situation matérielle... », *art. cit.*, p. 41).
193 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 55, voir Claude Dumain.
194 Une fondation de messe est la création, par un don ou un legs testamentaire, d'une messe célébrée perpétuellement

donc si elles sont bien acquittées, et si leur montant est suffisant. Dans onze cas sur dix-huit, elles sont « bien desservies », quoi qu'à Merléac, « il y en a quelques unes dont le produit est insuffisant pour la desserte, on nous presentera requête pour en obtenir la reduction[195] s'il y a lieu ». A Plounévézel aussi elles sont « bien desservies fors [=sauf]deux qu'on ne paye point et qui sont prescrites[196] ». A Trégourez, elles étaient « jusqu'à present mal desservies faute de les connoître. On les desservira desormais, et comme on ne les paye point on nous presentera requête pour nous dire celles qui ne sont pas payées et nous demander une ordonnance ».

Les procès-verbaux de la visite de 1782 permettent de glaner d'autres informations numériquement limitées sur la vie religieuse des paroisses haut-cornouaillaises. Cinq paroisses n'ont aucune relique ; à Brasparts et Landrévarzec, il y en a « de plusieurs martyrs » et qui sont « authentiques »[197]. Très peu d'informations sur les confréries : l'on apprend seulement qu'il y en a une du Rosaire à Châteauneuf, à Plounévézel et à Gouézec. Enfin, exceptée « Catherine Chevalier » à Châteauneuf, il n'y a « point de [sage-femme] jurée » dans les dix-sept autres paroisses.

Il faut se garder de tirer des conclusions hâtives sur l'état matériel des paroisses de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime : nous nous sommes seulement basé sur les procès-verbaux d'une seule année et sur quelques passages du carnet de Mgr Conen de Saint-Luc. En plus, il faudrait connaître l'état des finances paroissiales pour apprécier la marge de manœuvre en matière de dépense et pour supputer la richesse intérieure et extérieure des églises haut-cornouaillaises. L'entretien des bâtiments coûte cher, c'est indéniable.

Néanmoins, la Haute-Cornouaille de la fin du XVIIIe siècle semble bien loin de l'estimation de Georges Minois pour le Trégor du début du XVIIIe siècle : « sur les 104 églises paroissiales, seules 24 semblent être dans un état décent entre 1702 et 1744[198] » ; faut-il préciser qu'il dispose d'une plus grande quantité de procès-verbaux pour arriver à ce constat. En 42 ans, il relève 37 mentions de lambris en mauvais état ou défectueux[199], soit moins d'un par an ; en Cornouaille, sur la

à la mémoire d'un défunt (Éric SUIRE, *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 93).

195 Une « réduction de fondation » est une opération consistant à réduire les charges (prières, offices, messes) liées au versement d'une rente prévue par le fondateur qui n'est plus versée comme au départ, ou bien que sa valeur, altérée par l'inflation, n'est plus suffisante pour assurer le nombre de messes porté dans l'acte de fondation.

196 La fabrique de l'église fait parfois face au non-paiement de rentes dues pour des fondations pendant plusieurs années ; que les marguilliers s'en soient rendu compte très tôt ou tardivement, cette absence de rentrée d'argent pour la paroisse peut durer assez longtemps pour qu'il y ait prescription et que la rente s'arrête en toute légalité (Georges MINOIS, « La situation matérielle... », *art. cit.*, p. 45).

197 Sinon à Châteauneuf, « il y a un reliquaire dans lequel sont renfermées plusieurs reliquaires ». Le terme désigne ici plus vraisemblablement un ossuaire, renfermant des boîtes à crânes.

198 Georges MINOIS, « La situation matérielle... », *art. cit.*, p. 48.

199 *Ibid.*, p. 48.

seule année 1782, l'évêque relève trois lambris déficients[200]. Mais selon Georges Minois, « dans la plupart des cas, le point faible des bâtiments du culte au XVIIIe siècle est le pavage : nous le trouvons mentionné à 66 reprises[201] », soit à 1,5 reprises par an ; l'évêque de Quimper n'enregistre pas moins de quatre problèmes relatifs au pavé des églises en 1782[202], sans parler du plancher qui compte autant de déficiences[203]. C'est encore plus inquiétant en ce qui concerne le linge : dans le Trégor, entre 1702 et 1743, on relève neuf cas où les vêtements et les linges « sont dans un état déplorable : sales, passés, déchirés, voire en lambeaux[204] » ; on compte environ autant de remarques épiscopales rien que pour l'année 1782 en Cornouaille, qu'il s'agisse des linges et d'un ou de plusieurs vêtements à réparer ou que l'évêque interdit d'utiliser. On a l'impression qu'entre le début du XVIIIe s. en Trégor et la fin du XVIIIe s. en Haute-Cornouaille, la situation matérielle des églises et les préoccupations des évêques ne sont pas tout à fait les mêmes : les monuments dans le premier cas, les « ornements » dans le second, car on peut supposer que la grande majorité des monuments ne posent plus de problèmes majeurs.

Les réparations peuvent parfois traîner, aussi voit-on en 1782 plusieurs mentions renvoyant aux précédents procès-verbaux et donc à des injonctions données il y a au moins un an. C'est le cas notamment à l'église de Plussulien au sujet de son sanctuaire, son maître-autel, sa nef, ses chapelles latérales, son linge, ses images et son coffre-fort ; à Saint-Gilles-Pligeaux à propos de sa sacristie, de ses livres liturgiques, de ses vaisseaux des Saintes huiles et des ornements des officiants ; à Châteauneuf pour la même garde-robe et pour les linges.

Comme tout bon évêque, Mgr Conen de Saint-Luc examinait donc scrupuleusement l'état matériel des paroisses de sa circonscription. Cependant, ce qui le préoccupe le plus est l'état de son clergé, qui dépend beaucoup de la qualité des recteurs de paroisses. Or pour devenir recteur, un

200 Un « en mauvais état », un autre « défectueux dans bien des parties », un troisième dont « quelques endroits […] sont defectueux ».

201 Georges MINOIS, « La situation matérielle... », *art. cit.*, p. 48. Par « 66 reprises », entend-t-il « 66 paroisses » ? Il n'est pas très clair sur la question du pavage et du lambris, au contraire d'autres aspects comme la toiture ou les vitraux des églises qui se rapportent ici au nombre des paroisses.

202 Nef « en bon état, excepté le pavé » à Châteauneuf ; nef « passablement pavée » à Tréogan ; pavé de la nef « en très mauvais etat » à Plounévézel ; sacristie « mal pavé[e] » à Trébrivan.

203 Dans le sanctuaire de Trégourez, il faut « qu'on fasse relever le plancher dans sa totalité et qu'il soit replacé de manière qu'il n'y ait plus d'inégalités » et dans la sacristie, « le plancher a besoin d'être relevé et rendu plus uni ». Dans le sanctuaire de Tréogan, « nous ordonnons qu'on qu'on assujettisse et qu'on affermisse une des planches du marche pied de l'autel laquelle plie sous les pieds » . A Merléac, « la chapelle où ils sont placés [les fonts] devroit etre pavée ou planchée, la terre a beaucoup d'inégalités qui peuvent occasioner des accidents ».

204 Georges MINOIS, « La situation matérielle... », *art. cit.*, p. p. 58.

prêtre doit entrer dans le « système bénéficial » de son diocèse, alors examiné par l'évêque dans son carnet.

III – L'enjeu des visites pastorales : un système bénéficial favorable Mgr Conen de Saint-Luc

Le régime bénéficial est un thème d'étude assez récurrent des travaux d'histoire des diocèses et des carrières ecclésiastiques. Plus récemment, Georges-Henri Pérès s'est intéressé au système bénéficial du Vannetais au milieu du XVIIe siècle, et a même étudié son évolution entre 1654 et 1665[205].

Pour mieux comprendre le système d'acquisition des cures en Haute-Cornouaille, commençons par en rappeler les fondements. Tout d'abord, le bénéfice ecclésiastique. Ou plutôt les bénéfices ecclésiastiques, car ils sont multiples, aussi bien dans leur nature que dans leur nombre. Le bénéfice est le « revenu attaché à une fonction ecclésiastique, tiré de biens appartenant à l'Église (dîmes, terres, rentes, …)[206] ». Le revenu est bien lié à une fonction ecclésiastique : pour le percevoir, il y a une contrepartie, celle d'exercer une charge sacerdotale, généralement un ministère. En fait, un bénéficier acquiert des droits sur une certaine portion des biens ecclésiastiques, et cela à titre viager [207]. Un prêtre exerçait son ministère en vertu d'un titre qui n'avait pas forcément un caractère bénéficial, ou plus simplement qui n'était pas un bénéfice[208]. Par conséquent, il ne rapportait concrètement aucun revenu car il n'était lié à aucun bien mais recevait des émoluments de la paroisse[209].

A l'échelle de la paroisse, il n'y a qu'un bénéfice ecclésiastique important à pourvoir : il s'agit de la cure, c'est-à-dire le revenu acquis au titre de la direction spirituelle exercée par le curé (ou le recteur dans la péninsule bretonne) sur ses paroissiens, c'est donc un bénéfice à charge d'âmes, comme les évêchés par exemple. Pour le commun des prêtres, cela correspond à l'échelon suprême à atteindre dans une carrière ecclésiastique[210] ; la cure constitue alors l'aboutissement de celle-ci[211],

205 Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier dans le diocèse de Vannes d'après le catalogue de 1654*, mémoire dact., Université Rennes 2, 2011, p. 83-86.
206 Éric SUIRE, *Vocabulaire historique...*, *op. cit.*, p. 28.
207 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 202.
208 Nous le verrons notamment dans le chapitre 3.
209 *Ibid.*, p. 200.
210 Nous parlons bien ici de la majorité des prêtres : il y a bien sûr une partie du clergé, infime certes, qui occupe les hautes fonctions d'une hiérarchie diocésaine elle-même stratifiée.
211 Aboutissement qui est à nuancer : des prêtres, à peine entrés dans les ordres, peuvent devenir de très jeunes recteurs

c'est le « comble des ambitions[212] » pour un prêtre qui obtient en plus d'un logement une autorité relativement indépendante. Au XVIIIe siècle en Bretagne, les cures, comme l'ensemble des bénéfices, ont un « patron » qui peut être aussi bien ecclésiastique que laïque. Le patron d'une cure est dit « présentateur » à la cure, il lui revient donc de droit de proposer le candidat de son choix à la cure vacante[213]. Au sens littéral du terme, il « présente » son candidat à la nomination, celle-ci étant effectuée par le collateur de la cure. Le collateur est la personne, clerc ou laïque, qui, en vertu de son pouvoir, nomme le candidat à un bénéfice ecclésiastique si elle le juge convenable[214]. La collation est la concession d'un bénéfice vacant « faite gratuitement, par celui qui en a le pouvoir[215], à un clerc capable de le posséder[216] » ; elle se traduit par l'obtention de lettres de provisions[217].

Une question, qui peut paraître insignifiante, est pourtant déterminante pour l'évêque de Quimper : à qui revient la présentation de la cure (ou rectorie en Bretagne) de telle ou telle paroisse du diocèse ? En d'autres termes, qui est le présentateur de chaque paroisse ? Le graphique suivant permet de saisir la répartition du patronage des cures en Haute-Cornouaille sous l'épiscopat de Toussaint Conen de Saint-Luc :

de paroisse. Pour ces derniers, l'aboutissement d'une carrière correspondrait plutôt à l'obtention d'une cure dont les revenus attachés sont plus conséquents. Nous y reviendrons dans le chapitre 3.

212 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 209.

213 Le patron ecclésiastique ou laïque a alors fait doter à ses frais une église. Mais un patron peut aussi désigner le desservant d'une chapelle qu'il a fondée (Rosie SIMON-SANDRAS, *Les curés à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1988, p. 16).

214 Dans les faits, il est difficile de s'opposer au choix du patron.

215 La collation est généralement du ressort de l'évêque en Haute-Cornouaille. Pour presque toutes les paroisses de son carnet, Mgr Conen de Saint-Luc écrit que le colleteur est « l'ordinaire », c'est-à-dire l'autorité épiscopale, la sienne. Sinon, il est noté pour Plouguernével, Rostrenen et Motreff que le collateur est « M. l'Év[êque] » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 73, p. 119 et p. 139). Ordinaire ou évêque, cela revient au même. Il y a sans doute une idée sous-jacente pour que Mgr Conen de Saint-Luc n'ai pas écrit « l'ordinaire ». Il est vrai que Plouguernével est une paroisse à enjeu : son recteur est aussi directeur du petit séminaire et donc responsable de la formation des futurs prêtes haut-cornouaillais. L'évêque de Quimper ne doit donc pas nommer n'importe qui à cette fonction, il est de toute façon présentateur à la cure. Il y a aussi un enjeu dans la nomination aux canonicats de Rostrenen : les chanoines de la collégiale sont en effet les seuls à encadrer la population rostrenoise, à dire l'office. Par ailleurs, l'évêque a écrit par erreur que le collateur pour la cure de Plourac'h est le « M. le R[ecteur » (*ibid.*, p. 283) : il a dû vouloir dire que le recteur de Plourac'h était le décimateur de la paroisse.

216 Pierre-Toussaint DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, t. V, Lyon, 1776. Cité dans Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991, p. 304.

217 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 203.

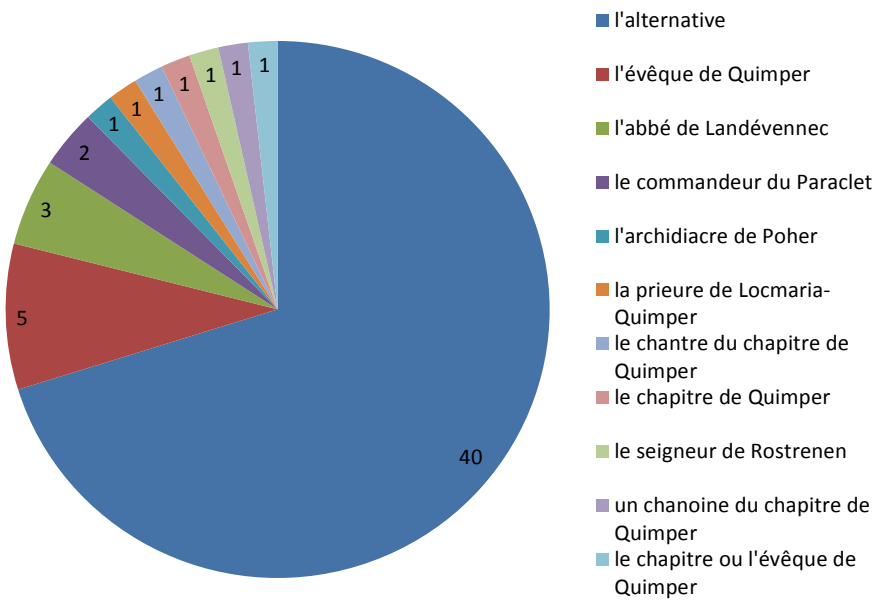

Répartition du patronage des cures en Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime

A) Un patronage de l'évêque étendu

Regardons d'abord l'intéressé : l'évêque de Quimper détient le patronage de cinq bénéfices curiaux, ceux de Carnoët, de Pleyben[218], de Plouguernével, de Berrien et enfin de Landeleau ; il en est donc pourvu de la collation pleine et entière puisque c'est lui qui y choisit et nomme les candidats aux bénéfices[219]. Cela fait très peu pour un évêque[220] qui se veut chef d'un diocèse pourvu d'un corps de recteurs qui lui soit docile et obéissant, qui applique ses directives pastorales localement[221]. Pour la paroisse de Landeleau, il est précisé que « l'Évêque seul[222] » détient le droit à la présentation. Pourquoi une telle précision ? En fait, Landeleau est en principe une prébende du chapitre cathédral de Quimper[223], en tout cas elle l'était sous les prédécesseurs de Mgr Conen de

218 Paroisse anciennement soumise à l'alternative (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, carte des présentateurs entre les p. 12 et 13).
219 L'évêque est présentateur à une cure quand l'église remonte à la création du diocèse et a été construite sans aucune aide (Rosie SIMON-SANDRAS, *Les curés...*, *op. cit.*, p. 17).
220 Il est alors « seulement » patron de 9 % des cures en Haute-Cornouaille. L'archevêque de Cambrai, qui disposait de moins de 6 % des cures du diocèse à sa collation pleine et entière, était aussi désarmé (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 304).
221 Nous verrons par la suite que Mgr Conen de Saint-Luc est loin d'être dépourvu en matière de cures patronnées...
222 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 63.
223 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse à la fin de l'Ancien Régime », *Les Cahiers de l'Iroise*, 1984, vol. 31, n°3, p. 157. La prébende est le revenu attaché à un titre ecclésiastique, celui de chanoine ici.

Saint-Luc[224]. Selon Jean-Louis Le Floc'h, il a donc existé une convention, dont il ne reste aucune trace, entre l'évêque et le Chapitre de Quimper pour que le premier devienne l'unique présentateur à la cure en question et que le recteur en soit le décimateur[225]. Une autre paroisse du Centre-Bretagne est sujette à interrogation, celle de Berrien. Le patron était « olim un chanoine » – « "autrefois" un chanoine » – et est « nunc l'Év[êque] »[226], le mot latin *nunc* signifiant « maintenant », « à présent ». En effet, la présentation à la cure berriennoise relevait, sous les prédécesseurs de Mgr Conen de Saint-Luc, du Chapitre[227]. Si l'évêque précise une telle information, c'est non seulement, évidemment, pour se souvenir de ce changement de présentateur, mais aussi parce qu'il doit se satisfaire d'avoir mis cette cure dans son escarcelle.

En regardant notre diagramme circulaire, l'on voit que la majorité des cures revient à « l'alternative » (40 au total). Pour mieux appréhender la pratique de l'alternative, il faut d'abord revenir aux sources du particularisme breton en matière de pratiques bénéficiales. Avant le rattachement de la province bretonne au royaume de France en 1532, les diocèses bretons appartenaient à une région d'obédience pontificale[228]. Or depuis le concordat de Bologne de 1516, l'Église de France était en quelque sorte d'« obédience royale » : c'est le gallicanisme. Les juristes de cette doctrine, attachés aux droits de l'Église gallicane en France, avaient pour leitmotiv que dans toute province devait être appliqué le droit du royaume quelque soit sa date d'annexion. Malgré cela, la situation bretonne reste inchangée avec le roi Henri II qui, en 1549, reconnait les droits du Pape en Bretagne, notamment en matière de pratiques bénéficiales[229]. Il y a donc une partie du royaume de France soumise au Concordat, une autre sous la houlette pontificale et dont la Bretagne fait partie ; en résultent des exercices particuliers en matière de distribution des bénéfices entre la Curie romaine et la péninsule bretonne. Première chose importante à retenir : une partie des bénéfices est à la collation et du pape et de l'évêque diocésain. Cela se peut grâce à la règle générale de la partition des mois encore appelée la règle des huit mois apostoliques. Selon celle-ci, toute cure devenu vacante suite au décès du recteur est à la collation pontificale si la vacance a lieu dans un des huit mois du pape, les deux premiers mois de chaque trimestre[230]. Par conséquent, les bénéfices curiaux qui deviennent vacants lors des quatre autres mois reviennent à la collation de l'évêque[231]. Il

224 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 13.
225 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse... », *art. cit.*, p. 157.
226 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 311.
227 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, carte des présentateurs entre les pp. 12 et 13.
228 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 219.
229 *Ibid.*
230 Si nous poursuivons la logique, ces huit mois sont donc ceux de janvier, février, avril, mai, juillet, août, octobre, Novembre.
231 Soit mars, juin, septembre, décembre.

y a donc bien une bipartition du patronage des cures même si elle est assez aléatoire et peu égalitaire. Devons-nous aussi préciser que, si les évêques sont censés faire passer un examen approfondi aux candidats au poste de recteur (prescription tridentine qui est restée lettre morte dans la plupart des diocèses[232]), le pape fait passer un concours à Rome aux candidats bretons avant d'accorder un bénéfice-cure[233].

A côté de cette règle générale de la partition mensuelle, dite *de mensibus*, il y aussi le cas particulier de la règle *de alternativa* ou de l'alternative. Il s'agit en fait d'une dérogation pontificale, accordée par l'intermédiaire d'un indult, à l'évêque d'un diocèse ; ce dernier dispose ainsi de la collation des cures venant à vaquer lors des mois pairs de l'année, alors que le pape ne détient plus que les mois impairs. Cette règle tend vers un certain équilibre entre nominations épiscopales et nominations papales. Ceci dit, tous les évêques ne disposaient pas de l'alternative, avantage certain pour ceux qui la détiennent par rapport à la règle générale. Mgr Conen de Saint-Luc fait partie de ces gens-là au regard des nombreuses paroisses haut-cornouaillaises dont le présentateur est « l'alternative »[234]. Gardons en mémoire que l'alternative s'applique uniquement en cas de mort d'un bénéficier : la démission d'un ecclésiastique à la tête d'une paroisse n'entre pas dans la logique de partition de l'année en mois pairs et impairs ; dans ce cas précis, c'est l'évêque qui est tenu, à tout moment de l'année, d'exercer ses droits de plein collateur[235]. Même si une bonne part des évêques du XVIIIe siècle détenaient l'alternative, sa réception et son utilisation (ou « application ») au quotidien impliquait, en théorie, des conditions strictes à respecter de la part de l'évêque. Non seulement l'ordinaire du diocèse, pour jouir des mois pairs, devait résider dans son diocèse et être présent dès le commencement de chacun d'entre eux, mais en plus, même s'il est présent dans son diocèse au début du mois et au moment de la vacance de la cure, il ne peut guère s'absenter entre ces deux moments[236]. Dans la pratique, cette logique est peu appliquée, notamment quand l'absence épiscopale apparaît urgente ou nécessaire. L'indult d'alternative prend en fait la forme d'étrennes à l'endroit des évêques qui appliquent une des prescriptions fondamentales du concile de Trente qui leur est adressée, la résidence, même si cette dernière était un devoir[237]. Voilà un élément qui met en

232 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 222.

233 Le concours romain pour une paroisse est même accessible à des prêtres qui ne sont pas du diocèse où se trouve la rectorie vacante. Par exemple, un Cornouaillais peut être pourvu par le pape d'une cure dans le diocèse de Rennes (*ibid.*, p. 62-63).

234 Le Saint-Siège aurait accordé le privilège de l'alternative à l'évêque de Cornouaille le 20 janvier 1459 (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille en 1790 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1986, 114, p. 115), le souverain pontife étant à l'époque Pie II (Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse... », *art. cit.*, p. 157). Pourtant, selon Joseph Mahuas, c'est à partir du concile de Trente que le pape commença à pratiquer l'alternative en faveur des évêques respectant leur devoir de résidence (Joseph MAHUAS, « Le concours pour l'obtention des cures dans le diocèse de Vannes », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1965, t. 45, p. 41).

235 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 220.

236 *Ibid.*, p. 220-221.

237 *Ibid.*, p. 221.

lumière la stricte résidence de l'évêque cornouaillais, modèle en la matière. Dans le cas où l'alternative est mise en place dans un diocèse, le pape, comme dans la règle des huit mois apostoliques, choisit le nouveau recteur parmi les candidats ayant été reçus au concours organisé au préalable à Rome à cet effet.
Assurément l'alternative était une énorme bouffée d'air pour l'évêque de Quimper. En effet, en plus des cinq cures dont il est le « patron », il a le droit de nommer un mois sur deux, chaque année, les candidats aux 40 cures soumises à l'alternative. Et encore, si ce n'était que cela...

Mgr Conen de Saint-Luc dispose en outre d'un second « avantage ». Une trentaine d'années avant son accession au siège épiscopal quimperois, il y eut une réforme dans l'organisation du concours pour les cures vacantes dans les mois apostoliques. Désormais, les bretons qui le passeront n'auront plus à faire des centaines de kilomètres jusqu'à Rome pour le passer, car il se déplace dans les diocèses de la péninsule bretonne. C'est le 1er octobre 1740 que le pape Benoit XIV décide cela, suite aux plaintes d'évêques qui mettaient en avant les inconvénients d'un examen dans la péninsule italienne[238]. Le souverain pontife concède ensuite un « indult perpétuel pour le concours en Bretagne » qui est accordé dans une bulle pontificale[239]. C'est à partir de 1741 que chaque diocèse a son propre concours. Ceux-ci, ouverts seulement à leurs diocésains[240], sont encadrés par des examinateurs choisis par l'ordinaire du diocèse. L'avantage de ce changement de lieu d'examen réside dans l'éloignement de Rome. Le pape ne pouvant être présent, c'est l'évêque qui fera connaître à ce dernier le prêtre sorti du concours qu'il estime le plus capable d'exercer la charge de recteur. Les provisions seront alors remises à ce dernier par simple « signature » papale.

Après cette explication d'ensemble, l'on se rend compte que l'évêque de Quimper a la mainmise sur près de 45 cures haut-cornouaillaises sur 57 puisque, en plus d'être le présentateur à cinq rectories et aux cures vacantes lors des mois pairs de l'année (l'alternative), c'est à lui de « présenter » au pape les sujets sortis du concours qui lui semblent être les meilleurs à prendre possession des cures vacantes lors des mois impairs de l'année. En bref, pas moins de 79 % des cures haut-cornouaillaises reviennent à sa présentation, soit quatre sur cinq, ce qui est loin d'être

238 Il y avait deux inconvénients principaux : 1. en Bretagne, puisque tous les prêtres originaires de cette région pouvaient passer le concours, cela favorisait l'arrivée dans les diocèses de prêtres étrangers – c'est-à-dire qui viennent d'un autre diocèse, lointain ou voisin – , ce qui pouvait avoir une incidence sur « l'unité d'esprit et de mentalité au sein du clergé local » 2. les concurrents devaient faire un long voyage jusqu'à Rome. Cet éloignement du foyer les exposait à de nombreuses tentations et dangers, au point que certains d'entre eux, à leur retour, pratiquaient une vie relâchée et prenait leur indépendance vis-à-vis de l'administration épiscopale (Joseph MAHUAS, « Le concours... », *art. cit.*, p. 41-42).
239 *Ibid.*, p. 225.
240 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 63.

négligeable. Cependant, il n'est pas l'unique présentateur aux cures de la région, qui compte notamment un patron laïque local.

B) Un patron laïque local : le baron de Rostrenen

Parmi ces patrons de Haute-Cornouaille, il y a le seigneur de Rostrenen, plus précisément le baron[241], présentateur à la cure de Kergrist-Moëlou[242]. Ce patronage seigneurial local sur la cure kergristoise remonte à la fin du XVe siècle. A l'origine de cela, un miracle de l'année 1300 : celui d'un rosier, émergeant d'un buisson d'aubépine, qui fleurit en plein hiver et qui montre ainsi son plus beau costume d'été, coloré. S'en suit la découverte d'une statue de la Vierge par un habitant de la paroisse centre-bretonne à l'endroit même où les fleurs ont vêtu leur plus bel apparat lors de la saison froide[243]. Peu à peu, une population conséquente afflue pour contempler l'image mariale qui fait suite au miracle. Cette sculpture de bois, qui donnera ensuite naissance au pèlerinage rostrenois de Notre-Dame du Roncier, est transférée à la chapelle du château de Rostrenen en attendant la construction d'un lieu de culte digne de ce nom et donc prompt à accueillir plus de monde. En effet, au fil des ans, les miracles se succèdent un à un, et de plus en plus de dévots y accourent. Un baron de Rostrenen prit alors l'initiative de construire un nouveau temple apte à recevoir la dévotion. A la fin du XVe siècle, Pierre IX, baron du Pont-l'Abbé et de Rostrenen, soumit au Pape sa demande d'ériger la chapelle Notre-Dame de Rostrenen en collégiale et en paroisse. En effet le seigneur de Rostrenen de l'époque, qui se serait senti pénétré d'une grande dévotion selon Jeanne Baudry, se propose de compléter le financement de la collégiale sur ses deniers propres[244]. En 1483, le Pape délivra une bulle au seigneur lui permettant l'érection de la collégiale rostrenoise. Il mit de plus l'église de Kergrist-Moëlou sous la dépendance de la collégiale et instaura un doyen à la tête de la seconde, ainsi que six chanoines prébendés, à qui le sire de Rostrenen s'engageait à fournir une somme d'argent annuelle[245]. En échange, Pierre IX, à l'origine de la fondation, et ses descendants en ligne directe eurent le droit de présenter les candidats à la dignité de doyen et aux canonicats[246]. Et

241 Pour une connaissance plus approfondie de la baronnie de Rostrenen à l'époque moderne, voir Marie-Thérèse-Armande-Frédérique de Saisy de Kerampuil DU LAZ, *La baronnie de Rostrenen : par la comtesse du Laz*, Paris, Res Universis, 1992. Ce vieux récit énumère chronologiquement les grands noms qui se sont succédé à la tête de cette seigneurie. Pour la baronnie au siècle des Lumières, se référer à Monique LE BARS, *La Baronnie de Rostrenen et les Rostrenois au XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise dact., Université Rennes 2, 1988.

242 Carnet de Mgr Conen de Saint-Luc, p. 115.

243 Jeanne BAUDRY, « Histoire de Notre-Dame de Rostrenen et de son pèlerinage (1300-1907) », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 39, 1908, p. 141.

244 *Ibid.*, p. 146.

245 *Ibid.*

246 La fondation a donc donné lieu à un bénéfice, même plusieurs dans ce cas précis, car l'ordinaire diocésain a reconnu le caractère bénéficial de celle-ci par un décret. Une fondation ne donne pas forcément lieu pour autant à un

s'est ainsi maintenu pendant environs trois-cents ans le patronage des barons de Rostrenen sur les dignités canoniales de la collégiale, jusqu'au contemporain de Toussaint Conen de Saint-Luc[247]. Néanmoins, le carnet épiscopal stipule que le seigneur de Rostrenen est aussi présentateur à la cure de Kergrist-Moëlou. Comment expliquer cela ? Et comment comprendre pourquoi, dans ce même cahier épiscopal, Rostrenen est une succursale de la paroisse de Kergrist-Moëlou[248], alors que nous venons de dire que c'est l'église de Kergrist-Moëlou qui entrait par la suite dans la dépendance de la collégiale et paroisse de Rostrenen ? En fait, les deux éléments ne sont pas totalement contradictoires. L'on constate que le doyen du chapitre de Rostrenen et le recteur de Kergrist-Moëlou sont une seule et même personne : il s'agit d'un certain Jean-Paul Collet, nommé à ces deux fonctions en 1779. Le doyen de la collègiale rostrenoise devient donc *ipso facto* le recteur de Kergrist-Moëlou. Par ce biais, le baron de Rostrenen possède le patronage de la cure kergristoise puisque c'est lui qui propose son candidat à la tête du chapitre local, également recteur à Kergrist-Moëlou. Mais ce dernier chef de paroisse n'est pas tout à fait comme les autres, il se distingue par son rectorat dit « primitif et privilégié[249] ». Sous l'Ancien Régime, le terme de « curé primitif » (« recteur primitif » en Bretagne) désigne le clerc ou la communauté religieuse qui possède le patronage d'une paroisse et qui en nomme le desservant[250], ce dernier étant généralement « vicaire perpétuel »[251]. Si nous prenons à la lettre cette définition, le recteur primitif de la paroisse de Kergrist-Moëlou est la collégiale de Rostrenen, communauté religieuse canoniale. Sauf qu'il est marqué noir sur blanc dans le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc que le présentateur à la cure de Kergrist-Moëlou est le seigneur de Rostrenen... Quelle explication à cela ? En fait, la collégiale est bien le recteur primitif de Kergrist-Moëlou mais par l'intermédiaire de son doyen, nommé par le seigneur de Rostrenen, présentateur au doyenné du chapitre et à la cure de Kergrist-Moëlou[252]. Il y a

bénéfice : cette reconnaissance n'est accordée qu'à des fondations importantes jugées susceptibles d'assurer la subsistance de leurs desservants. C'est donc à celui qui est à l'origine de la fondation reconnue comme bénéfice que revient le droit d'être, avec ses descendants, le « patron » du bénéfice ecclésiastique (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 202).

247 Le « présentateur des Canonicats » sous l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc est bien le « seigneur de Rostrenen » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 119). Qui est donc ce personnage ? En 1748, Innocente Catherine de Rougé hérite de la baronnie par sa mère Florimonde II (Fernand RUCHON, *Avènement d'une cité du Centre-Bretagne. 1, Rostrenen chef-lieu de district révolutionnaire, 1789-1795*, Rostrenen, Éd. Fernand Ruchon, 1988, p. 21). En 1777, elle vend la seigneurie à Jules de Rohan, prince de Guéméné. Finalement, la vente ne peut se faire et un arrêt de 1783 remit Madame de Rougé en possession de la baronnie (*ibid.*, p. 22). Par la suite, elle vendu son château, après 1784 *a priori* (Fernand Ruchon ne précise pas la date). A qui revenait donc la baronnie entre 1777 et 1783 ? Le doyen de la collégiale est justement nommé entre ces deux dates...

248 Dans la rubrique consacrée à la paroisse de Kergrist-Moëlou suivent les termes « Collegiale de Rostrenen. Trève » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 119).

249 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 115.

250 Éric SUIRE, *Vocabulaire historique...*, *op. cit.*, p. 64.

251 Le vicaire perpétuel n'est pas un recteur de paroisse à proprement parler, mais il remplit les mêmes fonctions, par délégation du recteur primitif.

252 Dès l'origine de la fondation de la collégiale, le premier doyen de Rostrenen, Ronan de Coëtmeur, frère du baron Pierre IX, est recteur de la paroisse de Moëlou... (Jeanne BAUDRY, « Histoire de Notre-Dame de Rostrenen... », *art. cit.*, p. 146-147).

donc une bien une tutelle de la collégiale sur la paroisse kergristoise[253], malgré le statut de trève de Rostrenen. Il ne faut donc pas parler de dépendance de la paroisse de Kergrist-Moëlou à Rostrenen (qui est sa trève), mais de dépendance de Kergrist-Moëlou à la collégiale de Rostrenen. En fait, si la chapelle seigneuriale de Rostrenen a bel et bien acquis le statut de collégiale, appelé Notre-Dame du Roncier, il semble qu'elle ne fut pas érigée en paroisse comme le dit Jeanne Baudry. Avant d'y instituer une collégiale, Rostrenen relevait de l'église paroissiale de Kergrist-Moëlou[254] ; malgré la bulle de Sixte IV, l'on ne voit guère pourquoi cela aurait changé jusqu'à l'époque de Mgr Conen de Saint-Luc. Jeanne Baudry écrit bien que l'église de Kergrist-Moëlou, à partir de 1483, entrerait à l'avenir dans la dépendance de l'église « collégiale » de Rostrenen[255] : elle ne rajoute pas l'adjectif « paroissiale », même si la bulle stipulait que Rostrenen le deviendrait. Enfin, le baron demandant à ce que l'église seigneuriale devienne collégiale et paroissiale, « le Pape décida qu'il serait fait droit à toutes ces requêtes[256] » : toutes ? Pas celle concernant l'érection de Rostrenen en paroisse, semble-t-il. Cette hypothèse est corroborée par la comtesse du Laz qui, au XIXe siècle, évoque Rostrenen sous l'Ancien Régime : « parlons surtout de la Collégiale de Rostrenen et de la belle église paroissiale de Rostrenen, Kergrist-Moëlou[257] ».

Cela ne permet pas, malgré tout, de comprendre le terme de « privilégié ». Peut-être est-ce lié à la perception des revenus de la paroisse de Kergrist-Moëlou : il est précisé que le décimateur de cette dernière est le « doyen de Rostrenen[258] ». En ce qui concerne les revenus du recteur, la paroisse de Kergrist-Moëlou était unie à Rostrenen[259].

Le baron rostrenois avait également le droit de présenter le « prieur du prieuré et chapellenies de Saint-Jacques et Saint-Antoine[260] ». Dans le carnet de Conen de Saint-Luc, on dénombre bien un prieur de Saint-Jacques à Rostrenen, un certain Jean-Jacques Hervé, en fonction depuis 1760[261] et auquel l'évêque de Quimper ne fait, c'est le moins qu'on puisse dire, pas beaucoup d'éloges...

Hormis le baron de Rostrenen, un laïc, des ecclésiastiques ont aussi un droit à la présentation à certaines cures.

253 Il s'agit quand même d'une tutelle particulière : elle est directe dans la mesure où la collégiale ne place non pas un vicaire perpétuel à la tête de Kergrist-Moëlou mais un de ses membres, et non des moindres puisque c'est le doyen lui-même qui exerce la fonction de recteur. Peut-être est-ce lié à la modestie de la collégiale de Rostrenen, et plus précisément à sa modestie financière, de ses bénéfices : les revenus du chapitre ne permettent peut-être pas de prendre en charge les émoluments d'un vicaire perpétuel.

254 Marie-Thérèse-Armande-Frédérique de Saisy de Kerampuil DU LAZ, *La baronnie de Rostrenen...*, *op. cit.*, p. 24.

255 Jeanne BAUDRY, « Histoire de Notre-Dame de Rostrenen... », *art. cit.*, p. 146.

256 *Ibid.*, p. 146.

257 Marie-Thérèse-Armande-Frédérique de Saisy de Kerampuil DU LAZ, *La baronnie de Rostrenen...*, *op. cit.*, p. 33.

258 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 119.

259 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime et sa convocation aux États généraux de 1789*, Quimper, imprimerie Jaouën-Barguain, 1926, p. 44.

260 Monique LE BARS, *La Haute-Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 142.

261 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 119.

C) Les patrons ecclésiastiques

Parmi ces patrons, l'un d'entre eux se démarque par le nombre de cures sous son escarcelle : l'abbaye pluriséculaire de Landévennec. Elle a la mainmise sur trois bénéfices curiaux : Lothey qui est un prieuré de l'abbaye[262], Landrévarzec et Edern. Ce n'est pas un hasard si ces trois paroisses proches entre elles se situent à une faible distance de l'abbaye : la plupart des communautés religieuses qui ont un droit à la présentation sur des cures l'ont dans des paroisses à proximité d'elles, ce qui est le fruit d'une appropriation déjà ancienne[263]. Ainsi Landévennec exerce son influence sur une région bien déterminée. Le patronage de l'abbaye sur ses trois paroisses doit dater du Moyen Âge, période où les séculiers ne sont pas en nombre suffisant pour occuper les cures ; les communautés religieuses prennaient l'habitude de les desservir et d'en attribuer une portion à l'abbaye[264]. La présentation aux trois cures sus-citées est donc restée dans les mains de l'abbé de Landévennec jusqu'au XVIIIe siècle. En fait, lors de la dernière décennie d'Ancien Régime, l'abbé de Landévennec est Toussaint Conen de Saint-Luc lui-même... En 1780, par une bulle du 8 novembre, le pape Pie VI nomme l'évêque de Quimper abbé de Landévennec[265]. Selon Jean-Louis Le Floc'h, l'évêque de Cornouaille devenait plus précisément abbé commandataire de Landévennec [266] et par voie de conséquence présentateur aux cures réservées à cet abbé[267]. Étrangement, Mgr Conen de Saint-Luc ne précise nullement son droit dans son carnet et il y écrit que le présentateur des trois cures relevant de l'abbaye est bien « l'abbé de Landevenec[268] ». En même temps, il a répertorié les présentateurs des paroisses de Haute-Cornouaille en 1779, soit un an avant sa nomination, il n'a donc pas dû actualiser son carnet par la suite. Sans doute ne l'a-t-il pas fait pour savoir à quelles cures la présentation lui revenait en tant qu'abbé de Landévennec. Ne pouvant administrer directement l'abbaye, il mit cette dernière, par procuration, en possession d'un prieur, et cela dès 1780. En 1781, il réunit même la mense abbatiale de Landévennec à sa mense épiscopale ; il le fit en raison des charges financières de son diocèse[269].

---

262 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse... », *art. cit.*, p. 157.

263 Alain CROIX, coord., *Les Bretons et Dieu : atlas d'histoire religieuse : 1300-1800*, Presses universitaires de Rennes 2, 1982, article/carte n° 18.

264 Rosie SIMON-SANDRAS, *Les curés...*, *op. cit.*, p. 18.

265 Paul PEYRON et Jean-Marie ABGRALL, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon. Landévennec », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie [Quimper]*, 1917, p. 197. Cette nomination est précédée de celle du Roi le 3 novembre (*ibid.*).

266 L'abbé commendataire ne réside pas dans les bâtiments conventuels, il perçoit les revenus de l'abbaye et délègue la direction spirituelle à un prieur.

267 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 310.

268 Carnet de Mgr Conen de Saint-Luc, p. 363 (Lothey), p. 377 (Landrévarzec) et liste alphabétique des paroisses (Edern).

269 *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, art. Conen de Saint-Luc ; PEYRON et ABGRALL, « Notices sur les paroisses... », *art. cit.*, p. 199. Jean Savina affirme plutôt que cette mense abbatiale est unie à l'évêché de Quimper en 1783 (Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 35).

Parmi les autres paroisses où la présentation revient à des réguliers, il y a celle du Quilliou dont le patron, ou plutôt la « patronne », est « M[a]d[am]e la Prieure de Locmaria[270] ». En effet, se trouvait au Quilliou un prieuré du couvent des Bénédictines de Locmaria, paroisse de Quimper[271].

Outre les congrégations religieuses, des membres du Chapitre cathédral de Quimper ont un droit à la présentation dans certaines localités de Haute-Cornouaille. Parmi les plus éminents, le chantre du Chapitre[272], autrement appelé Grand Chantre, qui est le présentateur à la cure à Merléac[273]. Un autre haut-dignitaire du Chapitre, l'archidiacre du Poher, est le patron de la cure de Plonévez-du-Faou, sa prébende[274]. Il s'agit d'Alexandre-Hyacinthe Du Laurents de la Barre, en fonction depuis l'année 1762[275]. La paroisse de Spézet était aussi une des prébendes du Chapitre de Cornouaille[276] : celle-ci était donc affectée à un chanoine prébendé qui a le droit d'y présenter son candidat en cas de vacance. L'évêque ne donne pas son nom, il se contente d'écrire « un chanoine[277] ». Même chose concernant la paroisse de Glomel : le rédacteur du carnet écrit que c'est « le chapitre[278] » qui en est le patron (le droit de patronage est donc ici collégial).

Une paroisse de la tournée haut-cornouaillaise, Briec, fait l'objet d'un contentieux entre l'évêque de Quimper et le Chapitre. Il nous est difficile de déterminer qui en est vraiment le présentateur. En effet, Mgr Conen de Saint-Luc écrit seulement que « le chap[itre] prétend l'être[279] ». Dans le récapitulatif de la table alphabétique, il note comme présentateur « le chap[it]tre ou l'Ev[êque] », ce qui montre bien que le différend n'est pas réglé. Le recteur de Briec, un certain Jean-Baptiste Chevalier, a été nommé en 1773, avant le 1er mai de cette année[280], date de consécration de Toussaint Conen de Saint-Luc au siège de Saint-Corentin. Il donc dû être nommé par le Chapitre, pendant la vacance du siège épiscopal. Jean-Baptiste Chevalier est resté à la tête de la paroisse

270 Carnet de Mgr Conen de Saint-Luc, p. 45.
271 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse... », *art.* cit., p. 157.
272 Le chantre est le dignitaire d'un chapitre canonial responsable de la liturgie (Éric SUIRE, *Vocabulaire historique...*, *op. cit.*, p. 43).
273 La Chantrerie est occupée de 1781 à 1790 par Louis-Jean de Larchantel (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome LXXX, 1954, p. 84.).
274 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse... », *art. cit.*, p. 157.
275 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome LXXX, 1954, p. 85. Voir également dans le catalogue d'Olivier Charles la fiche d'identité très complète de ce personnage, qui n'est cependant pas « archidiacre du Porhoët dans le chapitre cathédral de Quimper » : l'auteur a voulu écrire « archidiacre du Poher dans le chapitre cathédral de Quimper » (Olivier CHARLES, *Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2004, p. 376).
276 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse... », *art.* cit., p. 157.
277 Carnet de Mgr Conen de Saint-Luc, p. 41.
278 *Ibid.*, p. 105.
279 *Ibid.*, p. 367.
280 AD 29, 1 Mi EC 31/3, registres paroissiaux de Briec (baptêmes et mariages), 1773, p. 19 r°.

jusqu'au décès de l'évêque, en 1790[281], ce qui ne nous permet pas de savoir qui aurait choisit son successeur en cas de décès ou de départ du recteur.

Il peut y avoir aussi des patronages extérieurs à la province. Les chevaliers de l'ordre de Malte, anciennement appelé ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ont ainsi un pied en Haute-Cornouaille par l'intermédiaire de deux commanderies locales : Maël-Pestivien et La Feuillée. Leur commandeur en est le patron : l'évêque l'appelle le « commandeur du Paraclet[282] ». La commanderie de La Feuillée a probablement été fondée dans la première moitié du XIIe siècle par les ducs de Bretagne[283]. Puis, à partir de la fin du XVIe siècle jusqu'à la Révolution, huit commanderies originellement indépendantes sont regroupées en une seule et qui porte le nom de La Feuillée[284]. Le candidat présenté par le seigneur-patron de la paroisse ne prendrait, selon Guillotin de Corson, que le statut de vicaire (curé en Bretagne, rappelons-le), le même commandeur étant considéré comme curé primitif (ou recteur primitif)[285]. Dans la décennie 1779-1788, il y eut deux commandeurs successifs à la tête de La Feuillée. Le premier, Louis-Georges-Henri Le Jumeau des Perrières, y resta 5 ans jusqu'à sa mort en 1780[286]. Le second, Alexandre-Louis-Hugues de Freslon de la Freslonnière, fût le dernier des commandeurs, de 1781 à 1789[287]. L'évêque de Quimper le désigne sous la dénomination de commandeur « du Paraclet », c'est-à-dire de la commanderie de Saint-Jean du Paraclet ou « Palacret »[288]. Le Paraclet, uni à la Feuillée au XVe siècle, était dès cette époque le lieu de résidence privilégié de certains commandeurs[289]. C'est pour cette raison que l'évêque de Cornouaille a présenté le commandeur par son lieu de vie, le manoir de Paraclet en la commanderie du même nom, elle-même rattachée à la commanderie feuillantine.

La deuxième commanderie haut-cornouaillaise de l'ordre se situe à Maël-Pestivien, plus précisément en sa trève du Loc'h[290]. Guillotin de Corson écrit, d'après un document de 1697, que le commandeur de La Feuillée avait le droit de présenter un curé pour desservir l'église tréviale Saint-

281 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome LXXX, 1954, p. 101.
282 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 255 et 321.
283 Amédée GUILLOTIN DE CORSON, *Les templiers et les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dits chevaliers de Malte en Bretagne*, Nantes, Durance, 1902, rééd. 2006 (Fouesnant, Y. Embanner), p. 67
284 La majorité d'entre elles se situe dans des diocèses limitrophes.(*ibid.*, p. 68) mais il n'y a qu'un seul et même commandeur.
285 *Ibid.*, p. 69. L'évêque ne se soucie guère de cette titulature et parle d'un « recteur » de la Feuillée (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 319).
286 Amédée GUILLOTIN DE CORSON, *Les templiers...*, *op. cit.*, p. 116.
287 Admis aux honneurs de la cour de France en 1782, il fût également général des galères de Malte (*ibid.*, p. 117).
288 *Ibid.*, p. 93. Cette commanderie se situe dans la paroisse de Saint-Laurent dans le diocèse de Tréguier.
289 Si ce n'était pas le seul, il apparaissait que le bourg de La Feuillée et sa maison dite de l'Hôpital n'étaient plus du tout occupés par les chevaliers de Malte locaux (*ibid.*, p. 70).
290 Le Loc'h n'est aujourd'hui plus qu'un simple village relevant de la commune de Peumerit-Quintin.

Jean du Loc'h[291] ; l'église Saint-Laurent de Maël-Pestivien étant aussi sous la dépendance de la commanderie, « le commandeur prétendait même présenter le recteur[292] ».
Notons enfin que l'église Saint-Jean-Baptiste de Burthulet, trève de la paroisse de Duault, dépendait des chevaliers de Malte[293]. Le commandeur nommait-il aussi son curé ? C'est fort probable, l'évêque ne l'a cependant pas indiqué, comme il ne l'a pas fait pour la trève du Loc'h.

D) Bilan récapitulatif

En regroupant les présentateurs dans des catégories qui correspondent chacune à une dignité ecclésiastique ou laïque, nous pouvons mieux appréhender la répartition du patronage des cures en Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime. Le graphique ci-dessous le montre :

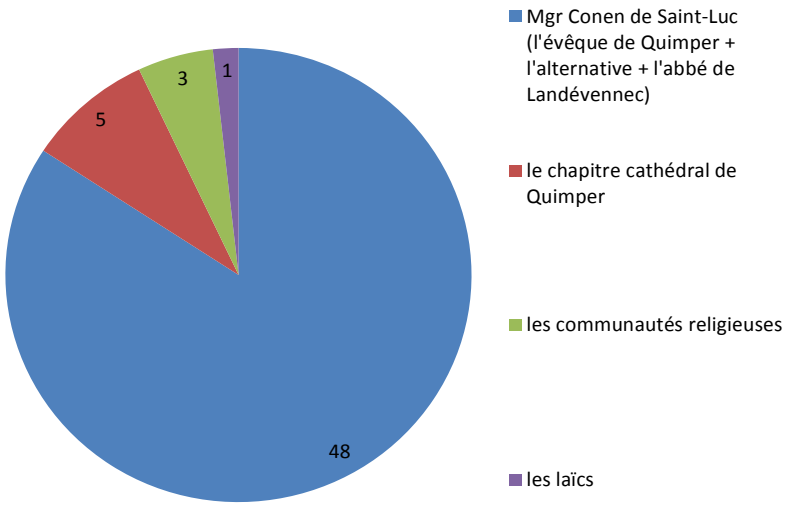

Répartition par catégorie de patron de la présentation des cures en Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime

Nous avons déjà exposé que plus des deux tiers des rectories haut-cornouaillaises sont à la présentation de Mgr Conen de Saint-Luc, en considérant bien sûr que l'alternative lui permet de

291 Amédée GUILLOTIN DE CORSON, *Les templiers...*, *op. cit.*, p. 85.
292 *Ibid.*, p. 86.
293 *Ibid.*, p. 87.

choisir le candidat de chaque paroisse soumise à l'institution du concours. Ajoutez à cela les trois cures qu'il patronne en tant qu'abbé de Landévennec, l'évêque est alors présentateur de 48 cures en Haute-Cornouaille sur un total de 57, soit presque 85 % d'entre elles[294]. L'évêque possède « a peu près » le même poids que l'évêque de Vannes dans son diocèse au milieu du XVIIe siècle[295]. L'enjeu est de taille pour Mgr Conen de Saint-Luc. S'il tient avec soin son carnet, c'est parce qu'il doit gérer beaucoup de paroisses dans lesquelles il veut placer les meilleurs éléments de son clergé. A ses yeux, il est donc important de pouvoir se souvenir qui est le recteur de chacune des paroisses, qui peut le remplacer (les bons sujets, bien sûr) ou non (les sujets indignes, ceux dont l'état de santé est mauvais, etc.). Il note également, bien entendu, les ecclésiastiques des paroisses dont il n'est pas le patron : ils lui sont assujettis et constituent aussi un vivier dans lequel l'évêque peut puiser pour combler les brèches ailleurs, là où il manque du personnel (prêtres, vicaires ou recteurs).
Mgr Conen de Saint-Luc, responsable de beaucoup plus de cures grâce au système de l'alternative, tient son cahier de notes dans le but d'assurer la meilleure administration des paroisses par les meilleurs recteurs et donc s'assurer du salut de la population diocésaine. Toussaint Conen de Saint-Luc, investi d'une mission et épris d'une piété profonde, est responsable devant Dieu et sait qu'il aura des comptes à lui rendre dès le jugement individuel après la mort...

Le Chapitre de Cornouaille, quant à lui, est le patron de cinq bénéfices curiaux en Haute-Cornouaille. Ce chiffre est cependant à nuancer : est comprise la cure qui fait l'objet d'un conflit d'intérêt entre l'évêque et les chanoines de Quimper, celle de Briec. Au total, le Chapitre détient sous son patronage près de 8,77 % des cures en Haute-Cornouaille, taux semblable à celui des chapitres cathédraux et collégiaux des cinq diocèses de Haute-Bretagne (8,32 % en 1789[296]).

Les communautés religieuses[297] ont un droit de présentation sur trois cures et non pas six puisque l'évêque de Quimper est présentateur aux trois rectories sous la dépendance de l'abbaye de

294 Selon Philippe Loupès, l'archevêque de Bordeaux Mgr de Rohan (1770-1781) était relativement par rapport à la plupart des évêques, avec 236 cures à sa présentation sur les 390 que compte le diocèse (Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, 1971, p. 9) : il est donc le patron de 60 % des cures de son diocèse. On peut en conclure qu'aux mêmes dates, Mgr Conen de Saint-Luc était extrêmement favorisé par rapport aux autres prélats français, au moins en Haute-Cornouaille.

295 Il présente à 86 % des cures en 1654, à 83 % en 1665 (Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier...*, *op. cit.*, p. 83-84). Nous avons utilisé les termes « à peu près » car au milieu du XVIIe siècle, le concours pour les cures vacantes dans les mois du pape est toujours organisé à Rome, c'est donc la Curie pontificale qui en désigne le vainqueur, et non l'évêque comme dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les chiffres de Georges-Henri Pérès sont donc plus faibles dans la réalité, l'auteur en est conscient : le partage des cures avec le Saint-Siège « amoindrit en quelque sorte le contrôle direct de l'Évêque sur ses recteurs » (*ibid.*, p. 83).

296 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 203. Le chapitre cathédral de Cambrai est patron de 13,5 % des cures du diocèse (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 305), quand les chanoines du diocèse de Poitiers présentent à presque 18 % des cures (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 97).

297 Représentées par la prieure de Locmaria-Quimper et le commandeur de La Feuillée.

Landévennec[298].

Les présentateurs laïques ne sont représentés que par un seul homme, le seigneur de Rostrenen, patron de la cure de Kergrist-Moëlou. Cette situation n'a rien d'extraordinaire[299]. En effet, en Bretagne, la plupart des cures et des canonicats ont des patrons ecclésiastiques, réguliers ou séculiers, tandis qu'il y a majoritairement des patrons laïques à la tête des chapellenies[300]. Pour preuve, dans le diocèse de Vannes, au milieu du XVIIe siècle, 1 % des cures est sous patronage laïque[301].

A première vue, cette répartition des patronages facilite le gouvernement de la Haute-Cornouaille d'un point de vue administratif et pastoral ; la part du lion revient à l'évêque qui a en sa possession plus de huit cures haut-cornouaillaises sur dix. Rosie Simon-Sandras, qui ne prend certes pas en compte le système de l'alternative dans son analyse, affirme que les évêques « n'ont pas un très grand rôle dans l'attribution des bénéfices[302] » : ce n'est pas le cas de Toussaint Conen de Saint-Luc à la fin de l'Ancien Régime. Il faut cependant faire attention, l'évêque n'est pas « un super patron », car 15 % des bénéfices sont à la présentation d'autrui. Bien qu'elle soit très faible, cette « dispersion » de la présentation aux cures peut contraindre le déploiement de la pastorale épiscopale dans le diocèse, le prélat ne pouvant choisir comme il l'entend l'ensemble des recteurs de Haute-Cornouaille. L'évêque, généralement collateur des paroisses, devra, bon gré, mal gré, accepter les candidats présentés par d'autres patrons au moyen d'un visa[303] ; ces présentations s'effectuent par tout un système de clientèle et de recommandations[304]. Mgr Conen de Saint-Luc risque ainsi d'avoir comme collaborateur de son action pastorale un clergé hétérogène un corps de recteurs disparate, même après examen de ses bonnes mœurs et de ses qualités intellectuelles. Tel est l'enjeu de ce système bénéficial de Haute-Cornouaille.

L'évêque de Quimper visite donc son diocèse, comme ses prédécesseurs, dans le cadre de trois tournées pastorales. Chaque visite canonique de Mgr Conen de Saint-Luc, organisée à l'avance,

298 On est très loin du diocèse de Cambrai où les abbayes et autres réguliers forment 63 % des patrons au XVIIIe siècle (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 304).

299 Dans le diocèse de Cambrai toujours, les laïcs représentent seulement 0,6 % des patrons (*ibid.*).

300 *Ibid.*, p. 203. Concernant les canonicats, on peut utiliser le contre-exemple du présentateur des canonicats de Rostrenen : il s'agit du même seigneur de Rostrenen, un laïc donc (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 119).

301 Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier...*, *op. cit.*, p. 83.

302 Rosie SIMON-SANDRAS, *Les curés...*, *op. cit.*, p. 19.

303 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 203. Le visa de l'évêque ou d'un de ses vicaires généraux est « le document constatant la régularité de la nomination et permettant l'installation du curé. Sans ce document lui conférant de véritables pouvoirs, le futur prêtre [*sic*, recteur plutôt] ne peut être installé » (Rosie SIMON-SANDRAS, *Les curés...*, *op. cit.*, p. 25).

304 Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 304.

suit un itinéraire long mais précis, ponctué par de nombreux arrêts, notamment à Quimper. Si l'évêque ne peut pas visiter l'ensemble des paroisses du diocèse à chacun de ses passages, il utilise un système de rotation annuelle, afin de les visiter toutes à échéance de deux ans et demi environ. La visite effective des lieux comprend notamment, en plus du presbytère ou du cimetière, l'inspection de l'église paroissiale, la vérification de sa solidité, de son mobilier et de ses ornements. La tournée de 1782 témoigne d'un état matériel des paroisses haut-cornouaillaises sinon correct, du moins sans problème majeur. L'évêque relevait aussi le patron de chaque cure, afin de mesurer le système bénéficial de la région. Celui-ci lui est largement favorable, et il le sait, c'est pour cette raison qu'il tient son carnet de note, réel outil de « gestion des personnels ». C'est à ces personnels que nous allons maintenant nous intéresser.

Chapitre 2

Les prêtres

Une question se pose d'emblée : combien y a-t-il de prêtres recensés dans le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc ? Jean-Louis Le Floc'h en compte 486[1]. De notre côté, nous proposons un chiffre de 493 prêtres, dont un qui nous est toujours difficile à identifier clairement[2]. Mgr Conen de Saint-Luc savait-il lui-même le nombre de prêtres mentionnés dans son carnet lors de sa tournée de Haute-Cornouaille ? Charles Berthelot du Chesnay doutait déjà de la connaissance exacte des évêques sur ce point : « connaissaient-ils exactement le nombre des prêtres qui vivaient dans leurs diocèses ? Leurs secrétaires auraient-ils été capables de le leur dire ? J'ai eu, plus d'une fois, des raisons d'en douter. Mais ne serait-il pas prétentieux aujourd'hui de vouloir en remontrer aux défunts secrétaires de MM. les évêques de Haute-Bretagne[3] ».

Le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc lui permet de garder la trace de l'origine géographique des prêtres du carnet, de leur date d'ordination, et enfin, dans une moindre mesure, de plusieurs aspects de leur vie (résidence, famille, etc).

I – L'origine géographique des prêtres de Haute-Cornouaille

Les historiens ont su tirer profit des sources à leur disposition pour dresser la carte des origines paroissiales du clergé d'un diocèse, comme celui de Reims[4], Strasbourg[5], Bordeaux[6],

1 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) *»* dans Fañch ROUDAUT, dir*., Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 306.

2 Il s'agit d'un certain M. Le Floc'h (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 357, 363 et 369) que nous voyons plutôt comme une personne à part entière, mais nous n'en sommes pas certains (peut-être s'agit-il de deux homonymes).

3 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au 18e siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 43.

4 Dominique JULIA et Denis McKEE, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat de Charles-Maurice Le Tellier : origine et carrières », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 29, n°4, oct.-déc. 1982, p. 530-545 ; du même auteur, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIIIe siècle», *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. XIII, 1966, p. 203-206

5 Louis CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne et renouveau catholique : dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris, Éditions Ophrys, 1981, p. 100-103.

6 Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, 1971, p. 19-24.

Poitiers[7], les diocèses de Haute-Bretagne[8], etc. Ce travail n'a jamais vraiment été effectué pour la Basse-Bretagne, mais le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc en offre la possibilité.

Nous parlons bien ici des prêtres nés sur le sol cornouaillais ou dans un diocèse extérieur, et non de ceux qui y ont été ordonnés, même si ces deux éléments, diocèse de naissance/diocèse d'ordination, sont généralement similaires.

A partir des notes de l'évêque de Quimper, des chiffres de Daniel Bernard[9], de Jean-Louis Le Floc'h[10] et du catalogue des prêtres d'Ancien Régime des Archives diocésaines de Quimper[10], il nous est possible de connaître l'origine géographique de 464 prêtres qui représentent 94 % du clergé du carnet[11]. La majorité d'entre eux sont nés dans le diocèse de Quimper.

A) Les prêtres d'origine diocésaine

1) L'origine paroissiale des prêtres natifs de Cornouaille

Parmi ces 464 prêtres, 98,5 % d'entre eux sont nés dans le diocèse de Cornouaille[12] ! « Il est normal qu'un diocèse recrute ses prêtres sur son territoire[13] » : certes, les ecclésiastiques sont majoritairement souvent des « enfants du diocèse[14] », mais la Haute-Cornouaille apparaît ici comme un exemple extrême[15].

7 Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste, 1999, p. 120-124.

8 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 73-97.

9 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Société archéologique du Finistère*, t. LXXX, 1954, p. 83-109 ; t. LXXXI, 1955, p. 7-46 ; t. LXXXII, 1956, p. 160-185 ; t. LXXXIII, 1957, p. 60-79.

10 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse à la fin de l'Ancien Régime », *Les Cahiers de l'Iroise*, 1984, vol. 31, n°3, pp. 147-157, et « Le clergé de Haute-Cornouaille en 1790 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1986, 114, p. 88-115.

10 Yann Celton, ancien archiviste diocésain, dispose d'un catalogue (incomplet) des prêtres des diocèses de Tréguier, Saint-Pol et Quimper du XVIe au XVIIIe siècle ; nous le citerons par l'intitulé suivant : « AEQ, fichier prêtres ». Je remercie Georges Provost d'avoir eu l'amabilité de m'en donner communication.

11 Il y a donc 29 prêtres – les 6 % restants – dont nous ne connaissons guère l'origine.

12 Ils sont au nombre de 457.

13 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 47.

14 Expression de Jean QUENIART, *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, p. 80.

15 Jean Quéniart parle également de la Haute-Cornouaille comme, « sans doute », un cas extrême (Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle (1675-1789)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2004, p. 492). Cette écrasante majorité du recrutement cornouaillais dépasse largement le taux déjà très fort de 85 % des 473 clercs tonsurés du diocèse de Dijon qui sont d'origine diocésaine entre 1739 et 1786 (Éric WENZEL, *Curés des Lumières : Dijon et son diocèse*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2006, p. 33).

A partir de notre carte[16], nous pouvons connaître les paroisses et trèves[17] cornouaillaises d'où sont originaires les prêtres du carnet de Haute-Cornouaille, c'est-à-dire les prêtres ayant exercé au moins une fonction en Haute-Cornouaille, ne serait-ce que pendant quelques mois, voire quelques semaines.

Tout d'abord, il y a un vrai contraste entre la Haute-Cornouaille et le reste du diocèse (la « Basse-Cornouaille ») : la très grande majorité des ecclésiastiques du carnet est originaire du territoire de la tournée de Haute-Cornouaille. Ils sont très exactement 371 : 81 % des prêtres du carnet nés dans le diocèse (457, rappelons-le) sont donc haut-cornouaillais d'origine[18]. L'origine des 86 autres prêtres natifs du diocèse s'« étale » sur le territoire des deux autres tournées de Mgr Conen de Saint-Luc.

En outre, remarquable est la quantité de prêtres autochtones nés dans la partie extrême-orientale de la Cornouaille. Rien que les deux paroisses de Mûr et de Saint-Mayeux associées fournissent quarante-neuf prêtres (trèves comprises[19]), soit plus de 10 % des prêtres dits « originaires »[20]. Ce sont les deux paroisses haut-cornouaillaises d'où proviennent le plus de prêtres : vingt-six pour la première, vingt-trois pour la seconde ; leurs seules paroisses-mères fournissent chacune dix-neuf prêtres. Dans ce pôle oriental se trouvent aussi d'autres paroisses dans lesquelles a vu le jour un nombre important d'ecclésiastiques : vingt à Merléac, douze à Laniscat, dix à Saint-Caradec et, dans une moindre mesure, huit à Neulliac. En additionnant les chiffres des six paroisses citées précédemment, on obtient un total de 99 prêtres. Cela représente presque 22 % des prêtres nés en Cornouaille ; un prêtre du carnet sur cinq vient donc de cette zone exiguë de six paroisses à l'est du diocèse. Ce ratio augmente si on y ajoute les trois paroisses de Plussulien (cinq prêtres), Corlay (six prêtres) et Saint-Martin (six prêtres) : globalement, un prêtre du carnet sur quatre est né dans une de ces neuf paroisses. Non loin de là, dans la paroisse très étendue de Bothoa, sont nés vingt-deux prêtres ; Bothoa est la troisième paroisse du carnet qui fournit le plus de prêtres à la Haute-Cornouaille. Plouguernével compte aussi treize prêtres nés sur son sol. Pour certaines

16 Voir annexe 15 – l'origine paroissiale des prêtres du carnet natifs de Cornouaille ; annexe 16 – l'origine paroissiale des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille.

17 Certaines trèves du carnet n'apparaissent pas sur notre fond de carte. Par conséquent, le chiffre des prêtres qui y sont nés a été inclus dans celui des paroisses dont les trèves dépendent. C'est le cas pour Burthulet (trève) et Landugen (prieuré) en Duault, Le Moustoir en Châteauneuf, Coatquéau en Scrignac, Guellevain en Edern et enfin Lanvoy en la paroisse d'Hanvec. A Plusquellec, les deux prêtres respectivement nés à Botmel (trève) et à Callac (petite ville *a priori* sur le territoire de Botmel) ont été associés.

18 Jean-Louis Le Floc'h faisait déjà remarquer pour l'année 1790 « le nombre important de prêtres issus de cette région (et tous n'y sont pas) » (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 89).

19 Lorsque l'on utilisera le terme de « paroisse », on sous-entendra l'ensemble de son territoire, les trèves seront donc comprises si elles existent. Par contre, le terme de « paroisse-mère » désignera la paroisse sans sa ou ses trève(s). Par conséquent, nous n'utiliserons pas le mot « paroisse-mère » pour désigner des paroisses qui n'ont aucune trève...

20 Les prêtres dits « originaires » sont ceux qui sont nés dans le diocèse où il exercent leur charge.

paroisses orientales, le nombre important de prêtres natifs s'explique aussi par le nombre total de paroissiens. En regardant la densité de population en Cornouaille extrême-orientale[21], l'on constate qu'elle est légèrement plus élevée que celle de la région de Rostrenen qui est inférieure à 25 hab./km². La densité dans les paroisses de Plouguernével, Laniscat, Plussulien, Saint-Martin, Mûr, Saint-Caradec et Neuillac est comprise entre 25 et 50 hab./km². A Merléac et à Corlay, le chiffre monte encore : entre 50 et 75 hab./km² pour la première paroisse, entre 100 et 200 hab./km² pour la seconde. Il faut aussi tenir compte de la proximité de ces paroisses avec la zone des toiles du diocèse de Saint-Brieuc, autour de Quintin. Au XVIIIe siècle, des paroisses de cette région toilière sont assez remarquablement fécondes en prêtres[22]. La prospérité économique de cette région semble jouer sur la quantité de vocations sacerdotales.

Quant à la région correspondant au triangle Pleyben-Spézet-Briec, elle fait office de deuxième grand pôle de prêtres originaires. Rien qu'à Pleyben sont nés quatorze prêtres, six de plus si l'on compte la trève du Cloître et la paroisse annexée de Saint-Ségal. Dix prêtres sont briecois de naissance, huit sont de Châteauneuf, huit de Laz, sept de Spézet et six d'Édern. A côté de ces paroisses, Leuhan fournit trois prêtres à l'Église, Trégourez et Landrévarzec respectivement deux, Lothey un. En adjoignant le chiffre de la paroisse de Plonévez-du-Faou (quatorze prêtres), on obtient un total de 81 prêtres, c'est-à-dire 18 % des prêtres du carnet nés dans le diocèse. Le cours inférieur de l'Aulne[23] est plus fécond que la partie amont de la vallée[24].

La région située autour de Plusquellec/Duault forme un autre secteur fertile en prêtres originaires. Pas moins de quinze prêtres sont natifs de Plusquellec[25], dix de Duault[26]. Avec les six ecclésiastiques de Pestivien, les neuf de Maël-Pestivien et de Scrignac, ainsi que les trois de Plourac'h, cela fait 52 prêtres, soit 11 % du total des prêtres autochtones. Enfin pour la Haute-Cornouaille, vingt-deux prêtres sont nés dans le triangle Carhaix-Plounévézel-Trébrivan, qui est un pôle secondaire. Il n'est pas étonnant que Carhaix (paroisse de Plouguer) voie naître dix prêtres sur son sol : c'est la seule ville de Haute-Cornouaille, avec les bourgs de Rostrenen et Callac.

21 Annexe 17 – la densité de population en Cornouaille orientale vers 1770.

22 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 89. L'auteur prend les exemples d'Uzel, Allineuc et Trévé, trois paroisses qui bordent la frontière orientale de la Cornouaille...

23 Lothey, Gouézec, Laz et sa trève Saint-Goazec, Pleyben (trève du Cloître non comprise) , Saint-Ségal, Lennon, Châteauneuf, Plonévez-du-Faou (sans Loqueffret ni Collorec qui ne sont pas sur la vallée) et Spézet (paroisses énumérées par Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse..., *art. cit.*, p. 147) ont fourni à l'Église 54 prêtres.

24 Les paroisses de Cléden-Poher et sa trève Kergloff, Landeleau, Plouyé, Poullaouen, Locmaria-Berrien, Plourac'h, Scrignac et ses trèves de Coatquéau et Bolazec (*ibid.*) accusent un nombre de dix-huit prêtres. La moitié de ces dix-huit prêtres vient de la paroisse de Scrignac. Personne n'est natif de Landeleau ni de Locmaria-Berrien.

25 Dont un qui est né à Callac, un autre à Botmel.

26 Dont deux de Burthulet et un de Landugen.

Au sein de chaque paroisse haut-cornouaillaise, il y a toujours plus de prêtres nés dans la paroisse-mère que dans la ou les trèves. Il se peut aussi qu'une trève affiche le même nombre de prêtres nés sur son sol que celui de sa paroisse de tutelle[27]. Pour la Haute-Cornouaille, on dénombre une seule paroisse dans laquelle les prêtres sont en majorité de naissance tréviale : c'est Kergrist-Moëlou. En effet, sur les huit prêtres qui y voient le jour, six proviennent de la trève rostrenoise. Si la bourgade de Rostrenen n'est pas vraiment une ville, elle était, dans l'usage courant, considérée comme telle[28]. La cité s'est développée grâce à ses importantes foires qui sont au nombre de quatre chaque année[29].

L'origine paroissiale des prêtres natifs de Haute-Cornouaille est assez mal répartie sur l'ensemble de ce territoire. Qui dit présence de pôles dit aussi celle de quelques « vides ». Nous avons déjà évoqué le cas de la moitié inférieure de la vallée de l'Aulne. Autour de cet espace, l'on compte aussi des paroisses et des trèves dont la fécondité est nulle : au nord de la Haute-Cornouaille, La Feuillée et Le Huelgoat en Berrien ; au sud, Landeleau, Cléden-Poher, Saint-Hernin. On dénombre seulement douze ecclésiastiques originaires de la région incluant Le Moustoir (trève de Trébrivan), Maël-Carhaix, Locarn, Kergrist-Moëlou, Glomel, Paule, Plévin et Tréogan, soit une bonne part de l'actuel canton de Maël-Carhaix. Cela permet de conclure que la stérilité de tout le pays de Carhaix en vocations religieuses, bien établie par Michel Lagrée par exemple pour les XIXe et XXe siècles, est antérieure à la Révolution.

La situation en Basse-Cornouaille est clairement différente. Le nombre assez peu élevé de prêtres du carnet nés à l'extérieur de la Haute-Cornouaille – 86, tout de même – s'explique par le très fort caractère local des carrières sacerdotales : les ecclésiastiques d'origine bas-cornouaillaise auront tendance à exercer dans la région d'où ils viennent. D'ailleurs, à quelques exceptions près, plus les paroisses sont proches de la côte, moins nous y trouvons de prêtres natifs à faire carrière où même à exercer une charge passagère en Haute-Cornouaille. L'on peut découper la Basse-Cornouaille en trois zones :

- d'abord Quimper qui compte treize prêtres notés dans le carnet épiscopal.
- ensuite, une longue « chaîne » de paroisses limitrophes de la Haute-Cornouaille, de Brasparts à Langonnet, qui s'étire à l'ouest jusqu'au littoral, au sud jusqu'à Tourch et Guiscriff.

27 C'est le cas de Saint-Goazec où sont nés quatre ecclésiastiques, soit autant qu'à Laz.

28 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime et sa convocation aux États généraux de 1789*, Quimper, imprimerie Jaouën-Barguain, 1926, p. 9.

29 Fernand RUCHON, *Avènement d'une cité du Centre-Bretagne. 1, Rostrenen chef-lieu de district révolutionnaire, 1789-1795*, Rostrenen, Éd. Fernand Ruchon, 1988, p. 24.

– finalement, une dernière zone où peu de prêtres du carnet sont nés, la Cornouaille du sud.

Le nombre important d'ecclésiastiques quimpérois tient au statut de la cité, capitale du diocèse, et à sa relative proximité vis-à-vis du territoire de la tournée de Haute-Cornouaille : les paroisses les plus proches, Landrévarzec et Briec, sont à une dizaine de kilomètres.

La seconde aire que nous avons délimitée comprend de nombreuses paroisses d'où provient au moins un prêtre, sinon un peu plus. Le nombre de prêtres autochtones apparaît légèrement plus élevé dans les paroisses contiguës à la Haute-Cornouaille : il est égal à deux à Cast, Plogonnec et Tourch, à trois à Coray. Il s'élève même à cinq à Gourin. Ces chiffres restent stables pour deux paroisses éloignées d'une dizaine de kilomètres de la Haute-Cornouaille : Hanvec (deux prêtres)[30] et Plonévez-Pozay (*idem*). On en compte même huit à Guiscriff. A l'extrême-ouest de la Cornouaille, au Cap-Sizun et dans la baie de Douarnenez, beaucoup de paroisses ne comprennent qu'un seul prêtre du carnet, hormis quelques exceptions. Ces dernières sont Crozon, paroisse étendue d'où sont natifs trois prêtres ; Plozévet (deux prêtres) ; Beuzec-Cap-Sizun d'où viennent quatre prêtres, dont la moitié de la trève de Pont-Croix. Le fait qu'il y ait deux prêtres nés à Pont-Croix, plus que dans certaines paroisses qui n'en ont aucun, s'explique par le fait que, comme Rostrenen, elle était une bourgade importante au point que le nom de ville lui était habituellement donné à la fin de l'Ancien Régime[31]. Sont dans la même situation Audierne, trève d'Esquibien (1 prêtre du carnet), Locronan (1) et Douarnenez[32], dont une partie du territoire se situe dans la paroisse de Ploaré, elle-même comprenant un prêtre présent dans le catalogue épiscopal.

Notre troisième subdivision territoriale, celle qui comprend le pays bigouden et la région de Quimperlé, est vide de prêtres sur la carte. Hormis les cinq clercs respectivement issus des paroisses de Tréffiagat, Lanriec, Kernével, Saint-Thurien et Querrien, l'on compte, tout de même, trois concarnois de naissance. Si ce chiffre de trois paraît élevé pour une simple trève[33], il n'étonne guère quand on sait que Concarneau est une des quatre villes du diocèse avec Quimper, Carhaix et Quimperlé[34].

30 Ces deux prêtres sont plus précisément de Lanvoy, trève de Hanvec disparue depuis.

31 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 9. D'ailleurs dans son carnet, l'évêque de Quimper, au lieu de présenter Louis Raoult comme ancien recteur de Beuzec-Cap-Sizun, écrit qu'il était « recteur Beuzec Pont Croix » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 13) : afin d'éviter de confondre les trois paroisses du diocèse commençant par « Beuzec » (Cap-Caval, Cap-Sizun, Conq), la mention distinctive qui lui vient spontanément à l'esprit est non pas « Cap-Sizun » mais « Pont-Croix », et ce n'est pas très étonnant à la fin du XVIIIe siècle, à un moment où la plupart de ces petites villes de statut simplement trévial ont pris un tel développement qu'elles éclipsent de plus en plus la paroisse rurale dont elles sont nées... et ambitionnent d'ailleurs de prendre leur indépendance (ce qu'elles feront lors de la réorganisation révolutionnaire). La mention "Beuzec Pont-Croix" tend à suggérer le caractère plutôt pragmatique du rapport de l'évêque à son diocèse : il est plus sensible aux réalités de son temps qu'aux formes historico-juridiques héritées du passé.

32 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 9.

33 Il n'y a aucun prêtre né sur le vaste territoire de Beuzec-Conq, paroisse-mère de Concarneau.

34 Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 9. Là encore, le carnet de Haute-Cornouaille est révélateur de la manière dont l'évêque appréhende le maillage paroissial à la fin de l'Ancien Régime : au lieu de dire que Mathurin Le Denmat arrive à Huelgoat en provenance de Beuzec-Conq en 1782, Mgr Conen de Saint-Luc écrit qu'il vient de

Cependant, les chiffres globaux des prêtres n'ont de sens que si nous pouvons les rapporter à l'ensemble de la population, ce que la Haute-Cornouaille permet de faire.

2) Le rapport vocation/population en Haute-Cornouaille

Si Charles Berthelot du Chesnay mesure ce qu'il appelle la « capacité sacerdotale[35] » des doyennés en Haute-Bretagne, nous mesurons en Haute-Cornouaille celle des paroisses. A partir des chiffres de la population du carnet de Mgr Conen de Conen de Saint-Luc[36], nous avons pu cartographier le nombre d'individus que fournit à l'Église chaque paroisse de Haute-Cornouaille relativement à son nombre d'habitants[37]. Cela ne concerne donc « que » les prêtres du carnet natifs de Haute-Cornouaille, soit 371.

La partie orientale de la tournée est incontestablement celle qui donne le plus de prêtres au premier ordre. S'y trouvent trois des quatre paroisses fournissant plus de cinq prêtres pour 1000 habitants, soit d'une très grande fécondité : d'abord Saint-Caradec (5,9 ‰), puis Saint-Mayeux (6,8 ‰) qui talonne Mûr, paroisse la plus féconde en ecclésiastiques de toute la région (un peu de plus de 6,8 ‰). Ces deux dernières paroisses, tout en ayant un nombre de prêtres originaires élevé, sont les pépinières à ecclésiastiques de la Haute-Cornouaille. Gravitent autour d'elles cinq paroisses dont la capacité sacerdotale est également importante : Corlay (4,3 ‰), Saint-Martin (3,75 ‰), Merléac (3,6 ‰), Plussulien (3,3 ‰) et Laniscat (3,2 ‰). Autant Merléac (Le Quillio compris) compte vingt prêtres natifs, trois fois plus que Corlay (six prêtres), autant cette dernière paroisse a un taux de fécondité supérieur à celui de Merléac de plus d'un demi point. Neulliac est enfin le maillon faible de cette entité est-territoriale de neuf paroisses, avec un taux de 1,7 ‰. Nous confirmons que la proximité de la région des toiles « bretagnes » semble avoir une influence déterminante sur la quantité des vocations.

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire à partir de la carte des origines des prêtres natifs de Haute-Cornouaille, ce n'est pas la partie Ouest/Sud-Ouest qui est la plus fertile après l'est du diocèse mais bien la région de Plusquellec/Pestivien. Avec 2 prêtres natifs sur 360 âmes – à côté d'elle, le « monstre » Bothoa : 22 prêtres originaires, 4700 habitants –, l'insignifiante et petite paroisse de Peumerit-Quintin est la quatrième de Haute-Cornouaille en matière de « production sacerdotale » (5,6 ‰). Pestivien (4,6 ‰) et Maël-Pestivien (4,5 ‰) arrivent respectivement à la cinquième et à la sixième place. Plusquellec et Scrignac affichent un taux honorable de 3,1 ‰

« Beuzec Concarneau » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 315).

35 C'est-à-dire la capacité à fournir un certain nombre de prêtres à l'Église par rapport à leurs populations (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 74).

36 Carnet de Conen de Saint-Luc, table alphabétique des paroisses, colonne « nombre des âmes ».

37 Annexe 18 – la fécondité sacerdotale des paroisses de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.

chacune. Plourac'h (2 ‰) et Duault (2,5 ‰) ajoutées aux premières, c'est une chaîne de sept paroisses du nord de la tournée diocésaine qui constitue la seconde zone féconde.

En troisième position des régions fructueuses en prêtres, figure l'Ouest de la tournée, et ce n'est pas grâce aux colosses paroisses de Pleyben (20 prêtres natifs), Plonévez-du-Faou (14 prêtres) ou encore Briec (10 prêtres). Édern et Lennon, avec chacune 6 prêtres natifs sur 1400 habitants (4,3 ‰), sont les dixièmes paroisses *ex-aequo* les plus prolifiques. Laz, à la douzième place, n'est pas loin derrière (3,6 ‰). Avec les paroisses de Lothey (1,7 ‰), Landrévarzec (2 ‰), Briec (2,1 ‰), Leuhan (2,3 ‰) et Trégourez (2,5 ‰), elles forment une zone Sud-Ouest de huit paroisses.

Hormis ces trois grands groupes de paroisses, l'on trouve ici et là quelques points fertiles isolés. Excepté la paroisse du Quilliou, Tréogan, où habitent 300 personnes, est la paroisse la moins peuplée de toute la Haute-Cornouaille et pourtant, la « moisson sacerdotale » y est bonne à la fin de l'Ancien Régime : bien qu'un seul prêtre y soit né, le taux est de 3,3 ‰ ; malgré cela, précisons que la faiblesse du chiffre absolu – un seul prêtre – donne un caractère très aléatoire au pourcentage. Enfin, non de loin de là, la paroisse de Trébrivan, en plein milieu de la Haute-Cornouaille : son taux de 4,3 ‰ est le septième du territoire, juste après ceux de Pestivien et Maël-Pestivien.

On constate qu'une large zone se détache du reste par son nombre insignifiant de vocations, une sorte de « diagonale du vide » nord-ouest/sud-est : du nord au sud, celle-ci part de La Feuillée/Berrien jusqu'à Motreff/Plévin, et d'est en ouest de Maël-Carhaix/Glomel jusqu'à Landeleau/Plouyé. Toutes les localités de faible capacité cléricale s'y trouvent, sauf le Haut-Corlay. Pour sa partie occidentale, cette région apparaît presque comme un « désert ecclésiastique » : pas un seul prêtre du carnet sorti des paroisses de Saint-Hernin, Landeleau et La Feuillée. Située entre ces deux dernières, Plouyé a un des taux de fécondité les plus bas (0,6 ‰), devant Maël-Carhaix (0,5 ‰), bonne dernière de Haute-Cornouaille... Trébrivan fait figure d'exception dans cette terre aride, dont la fécondité globale (12 paroisses[38]) est de 1,2 ‰. C'est trois fois moins que les 3,6 ‰ de la région nord (7 paroisses), ou 2,5 fois moins que le taux de la Haute-Cornouaille du Sud-Ouest (2,9 ‰ ; huit paroissess), et même quatre fois moins que la zone proche du diocèse de Saint-Brieuc (8 paroisses) dont le taux est de 4,7 ‰. En ne tenant compte que des paroisses extrêmement fécondes – Saint-Caradec, Saint-Mayeux et Mûr –, le taux moyen grimpe à 6,5 ‰, soit presque 5,5 fois plus que la Haute-Cornouaille centrale. Exceptée Carhaix où sont nés dix prêtres, la carte de l'origine paroissiale des prêtres (annexe 15) et celle de la fécondité sacerdotale (annexe 18) se superposent assez bien dans le cas de ce territoire peu fécond en vocations sacerdotales.

38 Nous n'y comprenons pas les trois paroisses grises à la fécondité nulle (La Feuillée, Landeleau et Saint-Hernin) et la paroisse rouge de Trébrivan.

Nous répertorions également deux zones intermédiaires, deux zones orange de capacité cléricale moyenne. D'abord, un large territoire nord-est, partant de Kergrist-Moëlou/Plouguernével, et allant jusqu'au Vieux-Bourg et Le Bodéo. On y trouve notamment le Haut-Corlay, antépénultième taux de Haute-Cornouaille (0,6 ‰). La fertilité moyenne de ces huit paroisses est de 2 ‰ (taux qui atteint 2,4 ‰ en retirant les mauvais éléments du groupe que sont Le Bodéo et le Haut-Corlay). La seconde zone, située à l'ouest et regroupant cinq paroisses (de Pleyben à Spézet), affiche un taux de 2,5 ‰.

En comparant la carte des petites écoles en Haute-Cornouaille[39] et celle de la fécondité sacerdotale des paroisses, l'on remarque que les espaces où le nombre des vocations est plus élevé sont ceux où se concentrent les écoles presbytérales. Dans la partie orientale, si Saint-Mayeux n'a pas de petites écoles, il y en a à Mûr, dans sa trève de Saint-Guen. Elles sont aussi présentes à Saint-Caradec, Merléac, Plussulien et Corlay, or ce sont toutes des paroisses très fertiles en prêtres. Dans le deuxième pôle le plus pôle fécond de Haute-Cornouaille, le clergé enseigne dans les paroisses de Scrignac, de Plusquellec et de Pestivien. La partie occidentale de Haute-Cornouaille témoigne aussi de l'attachement des recteurs à l'enseignement des enfants : on trouve des petites écoles à Landrévarzec, Briec, Trégourez, Laz, Châteauneuf et au Cloitre en Pleyben. Enfin, au centre de la Haute-Cornouaille, très peu d'écoles presbytérales et très peu de vocations.

La moyenne globale (371 prêtres sur environ 145 700 Haut-Cornouaillais) est de 2,5 ‰, soit quatre fois moins que dans le diocèse de Reims à la charnière des XVIIe et XVIIIe siècles (40 années) dont l'échantillon de prêtres est aussi supérieur (452)[40], ce qui peut augmenter la moyenne diocésaine. On l'aura compris, il y a trois grandes régions de forte fécondité sacerdotale, une ou deux zones moyennement fertiles, et un « ventre mou » de la Haute-Cornouaille, très pauvre en prêtres. La carte semble donc s'organiser autour d'un antagonisme centre/périphérie. Le rapport ordination/population dans les villes est similaire à celui de la moyenne haut-cornouaillaise : 2,5 ‰ à Rostrenen et 2,6 ‰ à Carhaix. Regardons maintenant si les prêtres haut-cornouaillais viennent des villes ou des « champs ».

39 Annexe 44 – les petites écoles en Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.

40 Dominique JULIA et Denis McKEE, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat de Charles-Maurice Le Tellier : origine et carrières », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 29, n°4, oct.-déc. 1982, p. 537.

3) Le rapport origine citadine/origine rurale

En tout, sur les 456 prêtres nés dans le diocèse, vingt-six sont d'origine « citadine », soit presque 6 % des prêtres originaires. En enrichissant ce chiffre de celui des bourgs[41] – au sens de « bourgade » – ou des « petites villes » (Rostrenen[42], Pont-Croix, Audierne, Locronan, Douarnenez), l'on a alors un résultat de trente-sept prêtres d'origine urbaine, ce qui correspond à 8 % de l'ensemble. Ce sont donc les paroisses rurales qui permettent au clergé de Haute-Cornouaille de se renouveler dans sa très grande majorité ; ce poids du monde rural dans le recrutement des prêtres semble être, selon Jean Quéniart, « assez caractéristique[43] » des provinces du nord-ouest de la France[44]. Pourtant, le même Jean Quéniart écrit en 1978 que la « sur-présentation du clergé d'origine urbaine est partout évidente[45] » dans un pays qui compte 80 à 90 % de ruraux. Aussi affirmait-il que le pourcentage de prêtres d'origine rurale dans le diocèse de Coutances, au début comme la fin du XVIIIe siècle, qui est de 70 à 75 %, est un pourcentage maximum[46]. La Haute-Cornouaille dépasse largement ce taux avec ses 92 ou 94 % de ruraux selon qu'on inclue ou non les prêtres de grosses bourgades dans le calcul[47]. Certes cette région n'est qu'une partie d'un diocèse – une grosse partie, tout de même[48] –, mais il faut quand même tenir compte de la réalité des chiffres et de ce qu'ils signifient pour un si vaste territoire. Évidemment, il faudrait étudier la Cornouaille dans son entier à la même époque : elle comprendrait ainsi plus de prêtres d'origine urbaine puisque les villes se situent surtout en Basse-Cornouaille. Les conditions d'instruction préalables à l'entrée au séminaire[49] et la constitution du titre clérical[50] qui requiert une certaine aisance financière n'ont pas dû

41 Selon le *Dictionnaire du Trévoux* de 1771, un « bourg » est un « gros village qui a une paroisse, une foire et un marché ».

42 On pourrait qualifier la trève de Rostrenen de « mi-urbaine, mi-rurale » selon l'expression de Charles Berthelot du Chesnay (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 91).

43 Jean QUENIART, *Les hommes...*, *op. cit.*, p. 78.

44 Le poids des villes est même bien moindre en Basse-Bretagne (Jean QUENIART, *Le clergé déchiré : fidèle ou rebelle ?*, Ouest-France, 1988, p. 13).

45 Jean QUENIART, *Les hommes...*, *op. cit.*, p. 77. Par exemple, la moitié du clergé diocésain rémois en 1774 est né en ville (Dominique JULIA et Denis McKEE, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims... », *art. cit.*, p. 540).

46 Jean QUENIART, *Les hommes...*, *op. cit.*, p. 77-78.

47 Jean Quéniart fait quand même remarquer que la Haute-Cornouaille est un cas particulier dans la déjà très forte implication des campagnes dans le recrutement du clergé breton. Il affirme que c'est la langue bretonne qui explique ce fort taux puisque « l'ignorance du breton vouerait à l'échec toute pastorale en milieu rural » (Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle...*, *op. cit.*, p. 492).

48 D'après les calculs de Jean-Louis Le Floc'h, les prêtres figurant dans le carnet entre 1779 et 1788 représentent « très largement » la moitié du clergé du diocèse (Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 306).

49 Le Finistère a 30 à 40 % de sa population d'alphabétisée au XVIIIe siècle, « la région la plus déprimée est apparemment la zone centrale » de la Bretagne (Alain CROIX, coord., *Les Bretons et Dieu : atlas d'histoire religieuse : 1300-1800*, Presses universitaires de Rennes 2, 1982, rubrique n°5). La faible alphabétisation de la Haute-Cornouaille, en tout cas dans sa partie costarmoricaine, n'était pas forcément un frein à l'ordination de « locaux ».

50 Rente viagère exigée que doit se constituer un clerc avant d'obtenir le sous-diaconat ; cela permet d'exclure de la prêtrise les candidats si pauvres qu'ils en seraient réduits à mendier leur nourriture.

décourager ceux qui aspiraient à une carrière dans les ordres. Rappelons que le petit séminaire de Plouguernével a très certainement favorisé l'entrée dans les ordres d'autant de jeunes gens ruraux en Haute-Cornouaille.

Le nombre de prêtres du carnet originaires de Cornouaille est si important qu'il masquerait presque ceux qui sont d'origine extra-diocésaine.

B) Les prêtres d'origine extra-diocésaine

Pour pouvoir quitter son diocèse d'origine, dans le but d'exercer sa prêtrise sous l'autorité d'un autre évêque, un ecclésiastique doit préalablement obtenir une autorisation en bonne et due forme de son évêché d'origine : c'est l'*exeat*. Celui-ci est délivré soit par l'évêque, soit par l'un de ses grands vicaires. Il fallait aussi obtenir une permission d'exercice du nouveau diocèse, en tout cas si ce dernier est celui de Quimper[51].

1) L'origine des prêtres « étrangers »

Pour la période 1779-1788, on compte sept prêtres d'origine « étrangère[52] » en Haute-Cornouaille[53], ce qui est très peu sur un total de 493 prêtres[54]. C'est même insignifiant quand on regarde les chiffres avancés par Charles Berthelot du Chesnay pour les diocèses de Haute-Bretagne. Par exemple le diocèse de Dol, dont le territoire est beaucoup plus étriqué que celui de la tournée de Haute-Cornouaille, compte près de 107 prêtres d'origine extra-diocésaine sur une période un plus large (1770-1789) que celle couverte par le carnet[55]. Le nombre de prêtres « étrangers » du diocèse de Dol lors la dernière décennie avant la Révolution serait donc approximativement de 53-54, soit neuf fois plus qu'en Haute-Cornouaille. Certes le diocèse dolois est celui de Haute-Bretagne qui compte relativement le plus de prêtres extérieurs[56], mais la Haute-Cornouaille de Mgr Conen de

51 « Nous defendons aux ecclésiastiques d'un autre diocèse de dire la messe, ni faire aucune fonction dans le nôtre, sans une permission de nous par écrit, qu'ils n'obtiendront qu'après nous avoir fait voir leurs lettres d'ordres, & attestations de vie & mœurs signées de leur évêque ou vicaires-généraux. » (Archives diocésaines de Quimper et de Léon, 3 E 1, statuts et règlements du diocèse de Quimper, 1786 (réédition des statuts de 1710), art. IX, p. 9-10).

52 Il faut entendre par « étranger » le prêtre qui n'est pas né dans le diocèse dans lequel il tient sa charge pastorale.

53 Voir annexe 16 et annexe 19 – les paroisses de naissance des prêtres du carnet d'origine extra-cornouaillaise.

54 Ces sept prêtres représentent précisément 1,42 % de l'ensemble du clergé de la région couverte par le carnet... Nous retiendrons plus facilement le chiffre rond de 1 %. Bien sûr, ce ratio n'est pas le même selon les années, il n'y a pas 493 prêtres à exercer chaque année en Haute-Cornouaille.

55 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 55.

56 Rappelons que cela tient à sa configuration très particulière, avec de très nombreuses paroisses enclavées dans d'autres diocèses.

Saint-Luc, pour la fin de l'Ancien Régime, fait aussi pâle figure en la matière face aux autres diocèses haut-bretons. Dans le diocèse de Reims entre 1671 et 1711, la part des prêtres d'origine extérieure au diocèse n'est « que » (Dominique Julia) de 16 %[57], seize fois plus grande que celle en Haute-Cornouaille un siècle plus tard[58]. Cependant, nous avons la chance, grâce aux notes du prélat quimpérois, de connaître la paroisse de naissance, les dates de naissance et d'ordination de ces prêtres extra-diocésains, ce que Charles Berthelot du Chesnay considère comme rare pour les « étrangers » présents en Haute-Bretagne[59].

Les « étrangers » viennent de cinq diocèses différents : les diocèses du Léon, du Trégor, de Saint-Brieuc, de Vannes et de Rennes. Il est intéressant de noter que deux à trois « étrangers » sont originaires de paroisses limitrophes à la Cornouaille. Le premier, Grégoire Le Roux, est né à Plésidy en 1726[60], paroisse trégorroise frontalière de Saint-Gilles-Pligeaux. Le second, nommé Julien-Ange Collier, est né en 1744 à Lanfains[61]. Sinon, Sébastien Le Bihan est originaire de la paroisse de Croixanvec[62] (diocèse de Vannes), paroisse contigüe de Neulliac où il exerce. Un autre ecclésiastique, s'il n'est pas né près de la Haute-Cornouaille, est originaire d'une autre paroisse vannetaise peu éloignée de la Cornouaille du sud, Lorient[63]. Nous sommes donc face à quatre prêtres qui ne seraient pas si étrangers à la Cornouaille que cela. Et encore, nous ne connaissons pas la paroisse de naissance de François-Marie Dubois de Poilley, d'origine léonarde ; peut-être vient-il des confins sud du Léon, c'est-à-dire à la limite avec la Cornouaille. Charles Le Bouloign, autre prêtre extra-diocésain, est quant à lui né en 1752 à Plouaret, à une vingtaine de kilomètres au nord de la Haute-Cornouaille, dans le diocèse de Tréguier. En vérité, il n'y a qu'un prêtre qui a une origine relativement « lointaine », c'est Jean-Paul Collet, rennais de naissance[64]. Dans l'ensemble, ils viennent donc de paroisses assez proches de la Haute-Cornouaille : selon Dominigue Julia, « la proximité géographique joue un rôle déterminant dans l'apport extérieur[65] ».

2) Les carrières des prêtres « étrangers » et les raisons de leur présence

Une partie de ces prêtres était déjà en poste dans leur diocèse d'origine avant de venir en Cornouaille. Julien-Ange Collier, après avoir été prêtre dans sa paroisse d'origine pendant quatre

57 Dominique JULIA et Denis McKEE, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims... », *art. cit.*, p. 533.
58 En 1772, les curés du diocèse de Bordeaux sont pour un tiers des étrangers (Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial... », *art. cit.*, p. 21).
59 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 65.
60 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167.
61 *Ibid.*, p. 168.
62 André MOISAN, *Mille prêtres du Morbihan face à la Révolution, 1789-1802*, Rennes, La Découvrance, 1999, p. 128.
63 Il s'agit de Robert Causer (*ibid.*, p. 41).
64 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 115.
65 Dominique JULIA et Denis McKEE, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims... », *art. cit.*, p. 534.

ans, devient curé en 1784 à Uzel (diocèse de Saint-Brieuc), paroisse frontalière de la Cornouaille orientale, puis à Saint-Bihy deux ans plus tard. Le parcours de Grégoire Le Roux est moins linéaire. Ce prêtre de Plésidy quitte d'abord le Trégor pour aller en Haute-Cornouaille ; cependant, « M. de Cuillé l'avoit éloigné du diocèze à raison de son peu de capacité[66] ». Après avoir été six ans curé dans le diocèse de Tréguier, il revient en Haute-Cornouaille, au Haut-Corlay, pour y devenir recteur. Il quitte enfin sa cure vers 1787/1788 (de son plein gré ?[67]) pour finir ses jours à Plussulien. Jean-Paul Collet, avant de devenir recteur de Kergrist-Moëlou, quitte Rennes pour être ordonné à Nantes et y faire deux ans de prêtrise[68]. Nous ne savons cependant pas quelles étaient les situations respectives de François Dubois du Poilley et de Charles Le Bouloign avant de devenir recteurs. Par contre, on peut supposer que Robert Causer était prêtre à Spézet après son ordination et avant d'y devenir recteur, dans la mesure où le laps de temps entre ces deux moments n'est que de deux ans.

Qu'en est-il de leur situation dans les paroisses haute-cornouaillaises ? Est-elle bonne ou délicate ? Voici ce que dit Charles Berthelot du Chesnay au sujet de la Haute-Bretagne :

> « Il y a, bien sûr, bon nombre d'étrangers parmi les chapelains des cathédrales et des collégiales, parmi les petits officiers des paroisses urbaines et parmi les vicaires de campagne. Mais, grâce au système bénéficial, que d'étrangers aussi parmi les chanoines et même, en moindre proportion, parmi les recteurs[69]. »

L'on peut parfaitement appliquer cette analyse pour la Haute-Cornouaille. En effet, parmi les prêtres extra-diocésains, il y a d'abord un « vicaire de campagne » : c'est Julien-Ange Collier, vicaire ou curé de Saint-Bihy (trève du Haut-Corlay) de 1786 à 1790. Excepté Sébastien Le Bihan, les autres, au nombre de cinq, ont su tirer profit du système bénéficial puisqu'ils sont tous devenus recteurs. Le plus ancien d'entre eux, François Dubois de Poilley, né en 1706, devient, en 1734, recteur de la paroisse aux revenus les plus élevés de Haute-Cornouaille, Bothoa[70]. Il est même vicaire général de l'évêque de Quimper jusqu'à la résignation de sa cure en 1778[71]. Jean-Paul Collet est quant à lui doyen de la collégiale de Rostrenen et par voie de conséquence recteur de la paroisse de Kergrist-Moëlou, celle-ci étant aussi une des plus riches de Haute-Cornouaille[72]. Ce personnage a certes été présenté par le baron de Rostrenen, patron de la cure. Au préalable, il a sûrement dû se présenter au patron laïque muni de sa licence en Droit canonique et civil[73], ce qui lui a probablement permis d'obtenir sa rectorie en 1779, deux ans seulement après son ordination[74] ! Quant à Grégoire Le Roux

66 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167.
67 Vu la rubrique très peu flatteuse consacrée à ce prêtre dans le carnet, il ne serait pas étonnant que l'évêque soit intervenu pour qu'il quitte le Haut-Corlay.
68 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 96.
69 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 55.
70 Bothoa affiche un revenu de 5000 livres dans le carnet de Haute-Cornouaille (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 237).
71 *Ibid.*
72 3000 livres de revenu selon l'évêque de Cornouaille (*ibid.*, p. 115).
73 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 96.
74 Il la gardera jusqu'en 1790 (*ibid.*, p. 96).

de Plésidy, Charles Le Bouloign de Plouaret et Robert Causer de Lorient, ils sont respectivement recteur du Haut-Corlay de 1780 à 1787[75], recteur de Maël-Pestivien de 1785[76] à 1790[77] et recteur de Spézet de 1772[78] à 1790[79]. Le dernier des trois a le mérite de devenir recteur très jeune, à 27 ans, comme Jean-Paul Collet à Kergrist-Moëlou (25 ans) et François de Poilley à Bothoa (28 ans), alors que la plupart de leurs collègues doivent attendre la quarantaine pour espérer obtenir une cure[80]. En devenant recteur à 33 ans, Jean Le Bouloign est assez précoce également. Ces six prêtres sont sûrement venus en Haute-Cornouaille dans l'optique d'une meilleure situation sociale que celle qu'ils auraient pu avoir dans leur diocèse d'origine. En Haute-Bretagne, la plupart des migrations tenaient au fait « qu'un prêtre, sans emploi, vivotait et s'ennuyait dans un diocèse où la demande l'emportait sur l'offre des bénéfices[81] ». Difficile de savoir si ce fut le cas des prêtres étrangers de Haute-Cornouaille.

Enfin, pour deux d'entre eux, la distance entre paroisse d'origine et paroisse d'exercice, nous l'avons déjà dit, est courte voire insignifiante. Julien-Ange Collier a pris ses fonctions à Saint-Bihy en Haut-Corlay, trève qui jouxte sa paroisse de naissance de Lanfains. Grégoire Le Roux, recteur du Haut-Corlay, ne vit pas très loin non plus du lieu où la vie l'a vu naître, Plésidy. Ces deux hommes ont dû faire en sorte de se retrouver à proximité de leur famille, de leur « chez eux ». Plus généralement, la proximité dans l'espace est une des raisons les plus courantes de l'émigration[82]. Nous le voyons bien dans le cas de la Haute-Cornouaille : hormis le cas particulier de Jean-Paul Collet – devenu recteur de Kergrist-Moëlou à la suite d'un processus de nomination tout à fait spécifique –, les autres viennent tous d'un diocèse proche et même limitrophe.

Un des prêtres étrangers, Sébastien Le Bihan, est dans une situation bien particulière en Haute-Cornouaille. En fait, il ne fait pas partie du diocèse de Quimper et n'y a donc aucune fonction officielle. Curé de Saint-Gérand, trève de Noyal-Pontivy, il relève en fait du diocèse de Vannes. Pourquoi l'évêque le note-t-il alors dans son carnet ? Il n'écrit qu'une phrase à son sujet : « a les pouvoirs pour la p[aroi]sse de Neuillac, ainsi que M. de Croizanvec...[83] ». Pourquoi ces deux prêtres vannetais auraient-ils le droit d'exercer des fonctions à Neulliac ? Sans doute à cause de

75 Carnet de Conen de Saint-Luc, pp. 167 et 169.
76 *Ibid.*, p. 257.
77 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 98.
78 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 41.
79 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome LXXXIII, 1957, p. 69.
80 Georges PROVOST, « Qu'est-ce qu'un recteur moderne dans la Bretagne de la fin du XVIIIe siècle ? L'exemple de Robert Causer, recteur de Spézet », dans Frédérique PITOU (dir.), *Élites et notables de l'Ouest, XVIe-XXe siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, PUR, 2003, p. 127.
81 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 62.
82 *Ibid*., p. 63.
83 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 184.

l'incompétence du clergé de cette paroisse... dont l'évêque ne fait pas la louange dans son carnet. Au contraire, la paroisse donne l'impression d'une pagaille, d'une désorganisation totale. L'évêque va jusqu'à écrire qu'en 1781, Jean-François Thépault, « fort déconcerté d'avoir accepté une résignation furtive de son frère, conduit la p[aroi]sse très mal ». De plus, il « avoit renoncé a cette résignation, en a eu une autre qui a été vraisemblablement donnée dans le temps ou le r[ecteu]r étoit imbécille »[84]. Le prélat a donc fait appel à deux sujets du clergé voisin de Vannes pour remettre les choses en ordre. D'ailleurs, ces deux auxiliaires ont leurs charges dans des paroisses limitrophes de Neulliac, à Saint-Géran et à Croixanvec. Bien sûr, leur secours n'est que provisoire : l'évêque a dû attendre la mort du bénéficier pour le remplacer par un autre sujet de Cornouaille. En 1785, François Gargasson devient curé d'office jusqu'au trépas de Jean-François Thépault. Neulliac étant soumise à l'alternative, l'évêque y place alors un nouveau recteur, et non des moindres puisqu'il s'agit d'Alain Pezron, recteur de Saint-Gilles-Pligeaux pendant plus de 15 ans, et qui est un « homme de grand mérite, a toujours fait, et fait encore supérieurement en tout genre ». Neulliac manquait de discipline dans sa direction, et l'évêque en était plus que conscient : il a choisi Alain Pezron car « il a surtout excellemment l'esprit de gouvernement »[85]. Malgré cela, on ne sait pas quand les deux ecclésiastiques du Vannetais ont été appelés en renfort, et à quel moment ils en ont été remerciés.

Au regard du peu d'ecclésiastiques d'origine extra-diocésaine, la Haute-Cornouaille se suffisait sans doute de ses très nombreux prêtres « originaires ». L'évêque de Quimper n'avait pas besoin d'y combler un éventuel manque de personnel avec des prêtres extérieurs, sauf à titre temporaire comme à Neulliac. Ceci témoigne sans doute de conditions favorables à des vocations ecclésiastiques, jusqu'à l'aboutissement de l'ordination sacerdotale.

II – Ordinations sacerdotales et milieu de vie des prêtres

Dans l'Église catholique, l'ordination sacerdotale, célébrée par l'évêque, est la cérémonie au cours de laquelle un clerc reçoit le sacrement de l'ordre, c'est-à-dire où il devient prêtre. C'est après avoir atteint les différents degrés conduisant à la prêtrise[86] qu'un clerc peut-être ordonné[87]. Pour

84 *Ibid.*, p. 181.
85 *Ibid.*, p. 227.
86 Les ordres mineurs (portier, lecteur, exorciste, acolyte) et les ordres majeurs (diaconat, sous-diaconat).
87 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 44. La prêtrise fait partie des ordres majeurs, elle succède au sous-diaconat.

authentifier l'acte, le nouveau prêtre reçoit ses lettres d'ordre, une sorte de certificat attestant le degré d'ordre reçu (des ordres mineurs à la prêtrise)[88]. Ensuite, il doit se présenter au greffier des Insinuations ecclésiastiques[89] pour faire « insinuer[90] » ses lettres d'ordres, c'est-à-dire les enregistrer.

Les ordinations sacerdotales sont l'un des volets classiques des études sur le clergé. Dominique Julia est certainement celui qui s'y est le plus intéressé, pour le diocèse de Reims[91]. Georges Minois a consacré un article entier aux entrées dans les ordres dans le Trégor[92].

Grâce aux notes de l'évêque de Quimper, à Daniel Bernard et Jean-Louis Le Floc'h, nous connaissons la date d'entrée dans les ordres de 436 prêtres. Ce groupe représente 88 % du clergé du répertoire épiscopal, chiffre raisonnable qui nous permet d'obtenir des résultats qui valent certainement pour l'ensemble des prêtres haut-cornouaillais.

A) Le nombre des ordinations

Il nous a été possible de calculer le nombre des ordinations de prêtres du carnet[93]. Bien entendu, les ordinations sacerdotales s'étalent sur presque l'ensemble du XVIIIe siècle dans la mesure où les prêtres de la période 1779-1788 n'ont pas tous le même âge. Le graphique ci-dessous représente l'évolution du nombre d'ordinations par échéance de cinq ans, plus significative qu'un décompte annuel des entrées dans le sacerdoce.

88 *Ibid.*, p. 45.

89 Le greffier des insinuations ecclésiastiques transcrivait au jour le jour et sans laisser de blanc, tous les actes qui lui étaient présentés : lettres d'ordination (de la tonsure à la prêtrise), prises de possession des bénéfices, procuration pour résigner un bénéfice, significations et réitérations des grades universitaires faites aux patrons ecclésiastiques des bénéfices, etc. (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Le clergé diocésain français au XVIIIe siècle et les registres d'insinuations ecclésiastiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°4, 1963, p. 242).

90 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 45.

91 Dominique JULIA et Denis McKEE, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims... », *art. cit.*, p. 557-558 ; Dominique JULIA, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims... », *art. cit.*, p. 200-203.

92 Georges MINOIS, « Les vocations sacerdotales dans le diocèse de Tréguier au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1979, t. 86, n°1, p. 45-57.

93 Annexe 20 – le nombre annuel d'ordinations des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille.

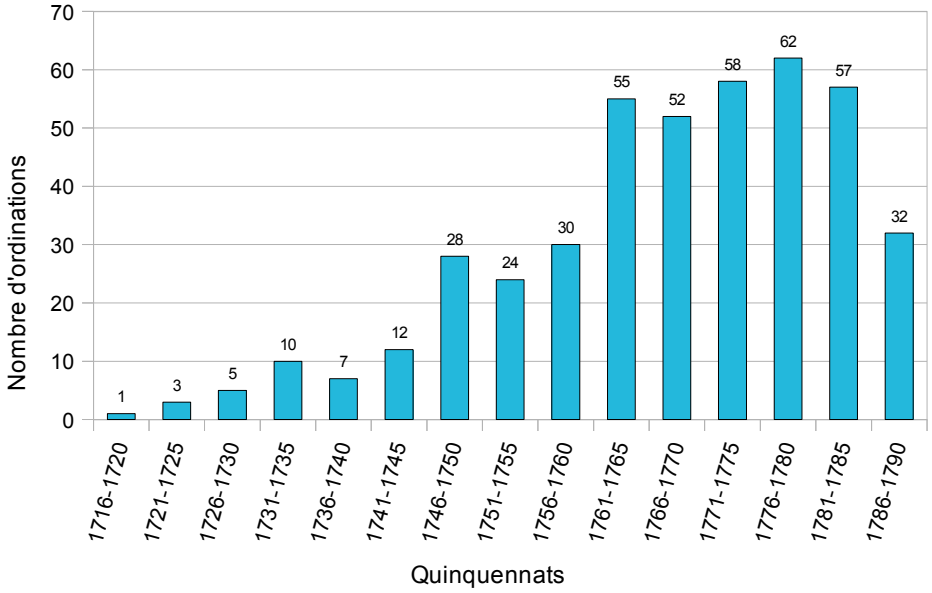

Les ordinations quinquennales des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille.

Dans la mesure où il ne s'agit pas ici d'une étude diachronique des ordinations au cours de la période 1720-1790, nous n'avons pas affiché nos résultats sous la forme d'une courbe évolutive : pour qu'il y ait évolution, il nous faudrait les dates d'ordination des prêtres morts avant 1779, soit avant la tenue du carnet épiscopal. En effet, il est logique de voir qu'il y a moins de prêtres entrés dans les ordres dans la période 1720-1745, beaucoup de ceux pour qui ce fut le cas sont décédés depuis un certain temps sous l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc. Certains des prêtres ayant reçu le sacerdoce pendant la durée 1746-1760 sont aussi, pour une bonne part sans doute, morts avant 1779. Ne sont pas non plus répertoriés tous les prêtres ordonnés dans la tranche 1786-1790, puisque le prélat ne tient plus son carnet à l'issue de la visite de 1788 ; le chiffre des ordinations de 1789 et 1790 est donc absent. Cependant, plus de 30 prêtres sont ordonnés entre 1786 et 1788, en trois ans donc ; à ce rythme-là, il y a dû avoir plus d'une cinquantaine d'ordinations entre 1786 et 1790, soit autant que les précédents quinquennats.

Évidemment, les prêtres « fraîchement » ordonnés sont en plus grand nombre dans le carnet, leurs ordinations s'étalant de 1761 à 1788. Ces derniers sont au nombre de 316. On compte quand même un prêtre du carnet ordonné dans le premier quinquennat de notre chronologie, en 1716. Il s'agit de Noël Furic qui est né en 1693. Il a donc 86 ans au moment où l'évêque de Cornouaille commence à tenir son carnet. Il décède un an plus tard, en 1780. Trois autres prêtres ont reçu le sacerdoce dix ans après lui, en 1725. L'on sent ensuite un basculement entre les quinquennats 1741-1745 et 1746-1750 : ce n'est pas forcément lié à la mortalité des prêtres ordonnés avant 1745, il y a

sans doute dû avoir plus de Haut-Cornouaillais à recevoir le sacrement de l'ordre entre 1746 et 1750 puis dans les années 1750. D'ailleurs, Gilles Deregnaucourt écrit que le temps fort du recrutement cambrésien s'observe dans les années 1740-1750 « comme en bien d'autres des diocèses »[94]. De la même façon, nous pouvons émettre l'hypothèse que le nombre d'ordinations devait être beaucoup plus élevé lors du quinquennat 1761-1765 que lors du précédent (presque deux fois plus). La stabilité semble être de mise de 1761 à 1788 ; l'on dénombre juste un léger pic entre 1776 et 1780. De 1768 à 1787, il y a moins dix ordinations par an, excepté les années 1772, 1777, 1782 et 1785, quoique ces deux dernières affichent neuf ordinations. C'est la chute entre 1771 et 1772 : l'on passe de 15 à 5 ordinations, soit trois fois moins. Puis elles remontent à 13 en 1773 : c'est la vacance du siège épiscopal (entre 1772 et 1773), période ou il n'y a jamais d'ordination, qui a perturbé le rythme des entrées dans le premier ordre. Cela explique que deux prêtres se soient déplacés dans un diocèse limitrophe pour recevoir leur prêtrise[95]. Pour ce faire, il faut une autorisation écrite délivrée par l'évêque ou par l'un de ses vicaires généraux et que l'on nomme les lettres dimissoires[96]. Toussaint Conen de Saint-Luc accepte même qu'un diacre aille recevoir les ordres majeurs dans un autre diocèse alors qu'il n'est pas malade ni absent[97].

Après une année 1759 où l'on ne relève que deux entrées dans la carrière cléricale, l'année 1760, avec ses onze ordinations, marque sans doute le début d'une période fertile en nouveaux prêtres. L'évêque Mgr Farcy de Cuillé devait être malade ou absent pour qu'il y ait une telle perturbation dans le rythme des ordinations entre ces deux dates : pour preuve, deux ecclésiastiques sont allés se faire ordonner dans un diocèse voisin en 1760[98]. Entre cette dernière date et 1788, l'on compte en moyenne un peu plus de onze ordination par an.

On constate que le nombre d'ordinations ne faiblit pas en Haute-Cornouaille dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, il se maintient même largement. Or Georges Minois affirmait en 1979 que, dans presque toutes les régions où des études ont été faites, les effectifs d'ordinands, depuis le début du XVIIe siècle, baissent fortement jusqu'en 1780. D'ailleurs dans le

94 Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991, p. 86).

95 Yves Caerou est né à Lanrivain et ordonné à Vannes en 1772 (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1957, p. 70) ; Jean Le Coant, né à Scrignac, est aussi ordonné à Vannes en 1772 (*ibid.*, p. 68)

96 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 45.

97 Voici la note qu'il a inscrite dans son carnet à propos de ce sous-diacre : « M. Jacques Mahé sous diacre né à S[ain]t Gilles Pligeaux en 1748. Sous diacre en 1772. […] Le 14 juin 1783, je luy ai dit que je luy permeterois de se présenter pour recevoir le diaconat, et d'écrire à M. l'Ev[êque] de Vannes pour qu'il y fit son seminaire pour recevoir les ordres a Pasques. » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 223). L'évêque de Quimper devait donc entretenir des liens particuliers avec son homologue de Vannes, Sébastien-Michel Amelot.

98 François Fournier, de Guiscriff, est consacré prêtre à Vannes en 1760 (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1956, p. 173) ; Philippe Jacob, originaire de Leuhan, est ordonné aussi en 1760 mais à Saint-Pol-de-Léon (*ibid.*, 1955, p. 28).

diocèse de Tréguier, il y a une chute des ordinations à partir de la fin des années 1760, jusqu'à atteindre un « minimum absolu » entre 1771 et 1781[99]. Dans le diocèse de Reims, les ordinations progressent jusqu'en 1759, fléchissent nettement par la suite jusqu'en 1777 et remontent par la suite [100]. Selon Georges Minois, un des aspects les plus généralement reconnus de la « déchristianisation » du XVIIIe siècle en France, quel que soit le sens donné à ce terme, est la baisse des vocations sacerdotales[101]. D'après ce schéma, nous n'affirmons pas que la Haute-Cornouaille n'est pas sujette à « déchristianisation » (terme qui a par ailleurs fait l'objet de controverses), on peut cependant y déceler une certaine vitalité religieuse au regard du maintien des ordinations sacerdotales qui signale la permanence de conditions favorables à l'aboutissement des vocations. Le diocèse voisin de Saint-Brieuc présente une même évolution : le nombre des ordinations ne fléchit pas jusqu'à la Révolution, voire augmente. En Haute-Cornouaille, les questions matérielles n'ont pas eu d'incidence sur le rythme des vocations au contraire du diocèse de Tréguier[102], la carrière cléricale attire toujours en Haute-Cornouaille, même si l'offre des bénéfices pouvait être supérieure à la demande. Néanmoins, si la Haute-Cornouaille fait figure d'exception, ce n'est pas la seule ; dans la région de Niort par exemple, les ordinations sont plus nombreuses entre 1750 et 1790 que dans la première moitié du XVIIIe siècle[103]. Voyons maintenant ce qu'il en est de l'âge d'ordination.

B) L'âge d'ordination

Certes nous connaissons la date d'ordination de près de 436 ecclésiastiques, mais nous ne savons pas forcément leur date de naissance, ce qui empêche de déterminer l'âge d'entrée dans les ordres pour certains d'entre eux. Au total, nous avons déterminé l'âge d'ordination de 421 ecclésiastiques, ce qui est suffisant pour apprécier celui de l'ensemble des sujets du carnet. Nos résultats sont représentés dans le graphique suivant :

99 Georges MINOIS, « Les vocations sacerdotales... », *art. cit.*, p. 47.
100 Dominique JULIA, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims... », *art. cit.*, p. 201.
101 Georges MINOIS, « Les vocations sacerdotales... », *art. cit.*, p. 45.
102 *Ibid.*, p. 50.
103 Marie-Louise FRACARD, *La fin de l'Ancien Régime à Niort. Essai de sociologie religieuse*, Paris, Desclée de Brouwer, 1956, p. 88.

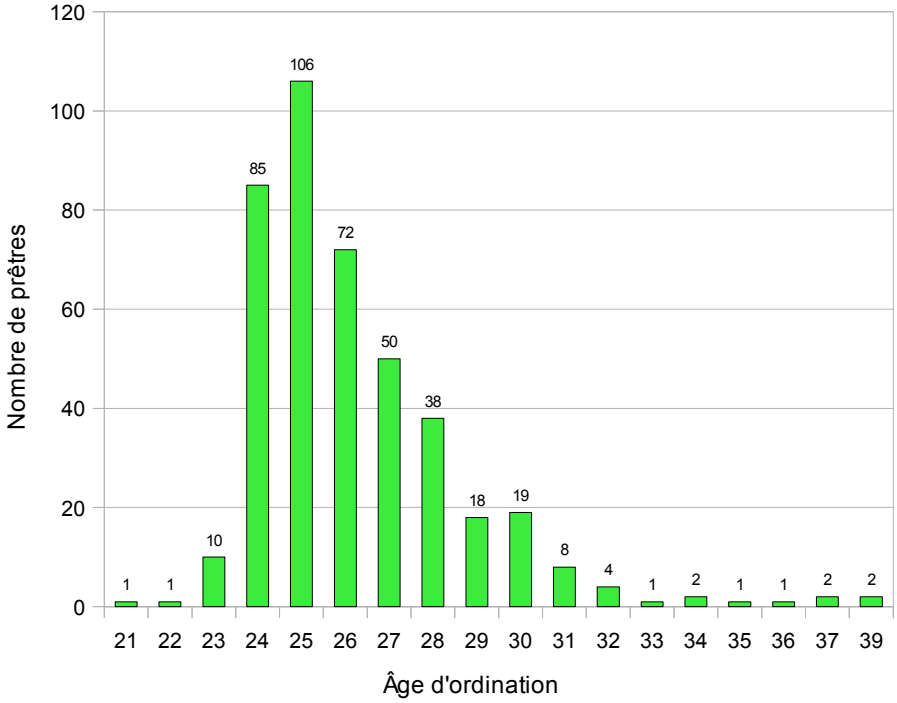

L'âge d'ordination des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille.

Au premier regard, on constate qu'il y a un fort taux de prêtres ordonnés aux âges de 24, 25 ou 26 ans. Pas moins de 263 prêtres ont reçu le sacrement de l'ordre à ces âges-là, soit les deux tiers de 421 ecclésiastiques. Cet ample pourcentage est logique puisque l'ordination est reçue aux alentours de la vingt-cinquième année[104]. Dix prêtres ont été ordonnés à 23 ans. Un prêtre l'a été précocement, à 21 ans : c'est Michel Rivoal, né à Locmaria, paroisse de Quimper, en 1735. Sans doute a-t-il bénéficié d'une dispense[105] (de l'évêque diocésain ou du Saint-Siège) pour une raison valable. Jean-Guénolé Brisson, né à Concarneau en 1764, est également entré assez tôt dans les ordres, lors de sa vingt-deuxième année, en 1786[106]. Plus l'âge est avancé, moins il y a d'ordinations. Vingt-et-un prêtres ont quand même reçu le sacerdoce entre 31 et 39 ans, ce nombre double si on rajoute les ordinands de 30 ans. Olivier Perrin, lorsqu'il relate les étapes de la jeunesse de son héros breton Corentin, dit ceci :

104 Dominique JULIA, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims... », *art. cit.*, p. 200. Éric Wenzel va dans ce sens et affirme que les ordinands doivent avoir au moins 24 ans (Éric WENZEL, *Curés des Lumières...*, *op. cit*, p. 42).

105 Rosie SIMON-SANDRAS, *Les curés à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1988, p. 14. Ce prêtre est ordonné à 21 ans seulement alors que le Concile de Trente exige qu'un clerc ait 22 ans au moment de recevoir le sous-diaconat (Dominique JULIA, « La réforme post-tridentine en France d'après les procès-verbaux de visites pastorales », in *La società religiosa nell' età morderna*, Napoli, Guida editori, 1973, p. 344).

106 Cette date est celle que l'évêque a notée dans son carnet : Daniel Bernard ne l'a pas admise puisqu'il écrit que Jean-Guénolé Brisson devient prêtre en 1789 (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 13) ; or s'il avait été ordonné à cette date-là, son nom ne serait pas présent dans le carnet puisque sa tenue effective prend fin en 1788.

« L'insouciance des parens bretons pour l'éducation de leurs enfans est telle, que le très-petit nombre de ceux qui apprennent à lire sont âgés de 12, 13 et 14 ans, avant d'être envoyés à l'école du bourg. […] il n'était pas rare autrefois de rencontrer au collège, en cinquième, des paysans âgés de 24 ou 25 ans, et destinés à la prêtrise, suivant l'usage assez généralement établi chez les familles aisées, de faire entrer un de leurs fils dans les ordres sacrés[107] ».

Difficile de savoir si cela tient uniquement au retard scolaire de certains enfants. Ce ne devait pas être le seul facteur. Par ailleurs, la moyenne d'âge des prêtres du carnet au moment d'être ordonné est de 26 ans, soit exactement la même que celle du clergé français au XVIIIe siècle[108].

Outre les origines géographiques et les dates d'ordination, on peut tirer du carnet quelques informations sur le milieu familial et le lieu de résidence du clergé.

C) Le milieu de vie

1) Le milieu familial

Le carnet de Haute-Cornouaille ne permet pas de connaître l'origine sociale des ecclésiastiques haut-cornouaillais. Il fallait venir d'un milieu social d'une aisance financière suffisante pour constituer le titre clérical nécessaire à tout aspirant au sacerdoce.

Le nom de famille de quelques-uns laisse apparaître des indices de notabilité, voire de noblesse : Jean René Marie Chauvaut de Kernaëret, né à Carhaix[109] ; Gildas Célestin Joseph De la Noé de Courson, né à Bothoa ; Toussaint Maurice Flohic du Guermeur, natif de Laniscat ; René Marie Yacinthe Le Guilou de Pempoullou, né à Botmel en Plusquellec ; Guillaume Armand Floyd de Rosneven, né au manoir du même nom à Pestivien ; le Léonard François Marie Dubois de Poilley ; René Vincent Gilart de Larchantel, né à Quimper ; Alexandre Hyacinthe Du Laurents, né à Concarneau. Huit nobles probables sur 493 individus, cela fait très peu. Le reste du groupe était donc des roturiers, mais l'on ne peut guère savoir qui venait de la bourgeoisie, de la paysannerie, des corps de métiers, etc. Cependant, l'économie de la région étant essentiellement agricole, un certain nombre d'ecclésiastiques devait provenir de familles paysannes[110]. On pense par exemple que Pierre

107 Olivier PERRIN, *Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique*, Joseph Floch, 1808, rubrique 24.

108 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 47.

109 « Kernaëret » est aujourd'hui le nom d'un lieu-dit de la commune de Carhaix.

110 Et peut-être même des franches les plus basses de la paysannerie ; des bienfaiteurs locaux les auraient alors soutenu dans la constitution du titre clérical.

Corgat, recteur de Landrévarzec originaire de Plourac'h, avait pour parents des cultivateurs relativement aisés, disposant d'assez de terres pour faire face aux frais d'entretien de leur fils durant le temps de ses études[111].

L'on ne sait quasiment rien sur le titre clérical, nécessaire en début de carrière, mais Mgr Conen de Saint-Luc s'intéresse au moyens financiers de quelques prêtres, ceux qui s'entretiennent suffisamment bien pour ne pas être dans le besoin. Il note par exemple pour Pierre Guilloux, prêtre à Carnoët, qu'il « a 300 livres de rente en septembre 1781[112] », année de son ordination. Yves Le Moing, ordonné en 1760, chapelain de Bulat en la paroisse de Pestivien, touche quant à lui 1000 livres de rente[113]. Mgr Conen de Saint-Luc note aussi que François Le Borgne, prêtre à Cléden-Poher, est « riche[114] ». Cependant, les représentants de Dieu ne vivent pas tous confortablement, comme l'illustre l'exemple extrême de Jean Mainguy qui « meurt de faim[115] » à Kerien en Bothoa. Envoyé à la trève de Lanrivan (p. 243 du carnet), l'évêque écrit dans la marge de la page 242 « j'ay donné 48 l[ivres] [tache d'encre] au nom du clergé pour le malheureux qui meurt de faim » : il est possible qu'il fasse référence au même miséreux.

2) La résidence des prêtres dans leur paroisse

Chaque membre du clergé, quel qu'il soit, était astreint à résidence dans sa paroisse d'exercice. Autrement dit, il devait y habiter afin d'être au plus près de son troupeau. Le recteur doit être disponible à tout moment, même la nuit en cas d'urgence, notamment lorsqu'il s'agit d'aller au chevet des malades sur le point de rendre leur dernier soupir, afin d'administrer les derniers sacrements.

Mais où donc logeaient les prêtres haut-cornouaillais ? L'évêque de Quimper ne précise jamais où réside le recteur dans sa paroisse car c'est naturellement que ce dernier a pour maison le presbytère[116]. L'évêque regarde plutôt le lieu de vie des simples prêtres et vicaires, plus sujets à d'éventuelles mutations. L'on comptabilise onze prêtres qui « demeure[nt] chez le r[ecteu]r », c'est-à-dire au presbytère. A Merléac, pas moins de trois ecclésiastiques vivent chez leur recteur. Tout le clergé de Berrien habite à la même adresse : l'évêque dit à propos du recteur Germain Rivoal que « MM. les prestres vivent avec luy[117] ». La vie commune conduit parfois les prêtres à se laisser aller,

111 Maurice CORNEC, « La vie tumultueuse de Pierre Corgat, prêtre insermenté enfant de Plourac'h », *Cahiers du Poher*, kaier n°12, juin 2004, p. 15.
112 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 289.
113 *Ibid.*, p. 260.
114 *Ibid.*, p. 59. Autrement le recteur de Carhaix Mathurin Blanchard est « riche de patrimoine » (*ibid.*, p. 87).
115 *Ibid.*, p. 245.
116 Quoiqu'en 1782, l'évêque relève l'absence de presbytère à Saint-Gilles-Pligeaux (AEQ, 6 AA 4, Saint-Gilles-Pligeaux, rubrique « presbytère ») ; le recteur doit donc dormir dans une maison particulière au frais de la paroisse.
117 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 311.

comme au Haut-Corlay où le curé Jean Bicrel « demeure chez le r[ecteu]r et ils boivent ensemble[118] ». Alors à Saint-Caradec, Jean Le Millin, connu à Canihuel pour son penchant pour l'alcool, « vivoit chez M. le r[ecteu]r où il s'est dérangé pour la bouteille de manière que M. le r[ecteu]r luy a interdit sa maizon[119] ». Cependant, les recteurs n'hébergent pas leurs prêtres par philanthropie, son hospitalité a un coût : on sait par exemple que M. Salaun, prêtre à Plouyé, « paye 150 livres de pension au r[ecteu]r en sus des 250 livres qu'il luy doit[120] » (un retard de loyer sans doute). L'évêque a aussi son mot à dire quant au choix du lieu de résidence : dans le cas de Jean-Marie Brien, prêtre à Kerien en Bothoa, il dit qu'« il faut qu'il quitte sa pension », c'est chose faite « à la Toussaint 1781 »[121].

Autrement, la famille d'un prêtre peut l'héberger quand elle est à proximité. Le prêtre Marc David, originaire de Saint-Goazec et exerçant à la paroisse-mère de Laz, qui est « absolument imbécille, demeure chez son frère au Moustoir en S[ain]t Goazec ». Il y était à titre provisoire, car il « est revenu paralitique. Il est grabataire »[122]. Natif de Plounévez-Quintin, Guillaume Magouroux y a été placé une fois ordonné, en 1772 ; alors âgé de trente-quatre ans en 1779, « il demeure chez ses parents[123] ».

Il est aussi possible de dormir chez un particulier : ainsi Joseph Baron, prêtre du Haut-Corlay et desservant de la chapelle de la Croix, qui « a sa pension chez M. Thierry des enfants duquel il a fait l'éducation[124] ». Pour se payer le luxe d'un précepteur, ce M. Thierry est sans doute un noble local vivant dans un manoir. C'est au moins un logement spacieux puisqu'il accueille aussi un autre ecclésiastique du coin, Eluan Gallerne, prêtre à La Harmoye, localité frontalière du Haut-Corlay[125].

Un seul prêtre du carnet semble déroger à la règle, Jean Le Mannach, curé trévien du Moustoir en Trébrivan. En 1780, celui-ci « ne demeure pas sur la trève », sans-doute réside-t-il à la paroisse. Ce n'est qu'en 1783 que l'évêque constate qu'« il demeure dans la trève depuis 5 à 6 mois »[126].

118 *Ibid.*, p. 168.
119*Ibid.*, p. 200.
120 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 326.
121 *Ibid.*, p. 245.
122 *Ibid.*, p. 28.
123 *Ibid.*, p. 133. Cette vie de prêtre habitué semble parfaitement lui convenir puisqu'il ne quitte pas la paroisse jusqu'en 1790 (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 106).
124 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167.
125 L'évêque de Quimper donne d'ailleurs des indications sur l'emplacement de la maison de M. Thierry : « à la trève de Kergu à une demie lieue de la trève » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 205), soit à deux kilomètres de La Harmoye.
126 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130.

Les prêtres du carnet de Haute-Cornouaille sont donc majoritairement des autochtones, et viennent pour beaucoup de la partie orientale de la région. Il n'y qu'un groupe infime de prêtres étrangers, certainement à cause de la position excentrée du diocèse de Cornouaille par rapport aux diocèses français et à certains diocèses bretons. Mais leur faible présence en Haute-Cornouaille s'explique certainement par la courbe des ordinations qui reste stable à la fin de l'Ancien Régime, qui ne fléchit pas à cette période au contraire de beaucoup d'autres diocèses. L'effectif clérical, essentiellement renouvelé par les campagnes, se suffit à lui-même. La constitution du titre clérical ne semble pas être un frein aux vocations sacerdotales, qui pour beaucoup aboutissent à des ordinations, généralement à l'âge de 26 ans. S'il y peut y avoir des différences de conditions de vie entre les prêtres, tous doivent résider dans la paroisse ou ils exercent, que ce soit chez le recteur, chez de la famille ou chez un particulier. Cependant, ce sont surtout les carrières dans le diocèse qui distinguent les ecclésiastique entre eux.

Chapitre 3

Les carrières et les migrations sacerdotales

Quel ouvrage ou article sur le clergé diocésain n'a pas son chapitre ou sa partie sur la carrière ecclésiastique ? Très peu. Que ce soit Philippe Loupès[1], Dominique Julia[2], Fabrice Vigier[3], etc., tous ont pris en compte ce thème dans leurs écrits respectifs. Certains ont creusé le thème de façon plus approfondie, comme Jean-Marie Ory pour l'Est de la France[4].

La plupart des études citées ci-dessus propose des thèmes comme l'âge à la première cure, le temps moyen du rectorat, le nombre de vicariats avant le premier bénéfice, etc. ; nous ne serons que très bref sur ces points. Nous avons pris le parti de ne pas reprendre ces sujets, et de nous démarquer en nous intéressant plutôt aux moyens d'accès à la rectorie et au vicariat, en Haute-Cornouaille, comme l'a par exemple fait Jean-Marie Ory pour la Lorraine[5]. Nous aborderons également la multitude des autres prêtres du diocèse, avant de passer aux migrations sacerdotales.

I – Devenir recteur en Haute-Cornouaille

En Haute-Cornouaille, l'on dénombre 160 rectorats tenus par 128 prêtres avant, pendant ou après la période de rédaction du carnet. Ces 128 prêtres devenus recteurs représentent un quart des prêtres du carnet. Parmi eux, 101 ont été recteurs d'une seule paroisse (79 % des recteurs),

1 Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, 1971, p. 10-13.
2 Dominique JULIA, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIIIe siècle», *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. XIII, 1966, p. 214-216 ; Dominique JULIA et Denis McKEE, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat de Charles-Maurice Le Tellier : origine et carrières », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 29, n°4, oct.-déc. 1982, p. 557-564.
3 Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste, 1999, p. 38-47.
4 Jean-Marie ORY, « La carrière ecclésiastique dans le diocèse de Toul (1750-1790) », *Annales de l'Est*, 5e série, 36e année (1984), p. 17-49.
5 Fabrice Vigier s'est également intéressé aux « modes de désignation » des curés (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 41-47).

vingt-quatre l'ont été à deux reprises (19 %[6]), deux prêtres ont été trois fois recteurs[7] et un seul a obtenu quatre cures au cours de sa carrière[8] (2 %[9]). Vingt-six prêtres ont donc obtenu deux cures au minimum au cours de leur carrière, soit un recteur sur cinq, ce qui n'est pas négligeable. Mais leur plus faible proportion est logique quand on sait que devenir recteur est l'objectif ultime à atteindre pour une très large majorité du clergé ; les ambitions s'amenuisent une fois installé à la tête d'une paroisse[10].

Il y a différents moyens de devenir recteur en Cornouaille. Nous étudierons successivement le concours pour les cures, leurs modes de transmission et d'échange, et enfin la nomination aux cures par les présentateurs haut-cornouaillais.

A) Le concours pour les cures

Pour devenir recteur et donc monter en grade dans la hiérarchie ecclésiastique, mieux vaut ne pas rester dans l'expectative, car l'attente d'être nommé par un potentiel patron de paroisse peut être très longue, voire interminable. L'institution du concours pour les cures permet au prêtre de devenir chef de paroisse, à condition bien sûr qu'il sorte premier de la sélection. Et sortir premier ne signifie pas forcément avoir les meilleurs notes[11], nous le verrons.

Il a déjà été dit qu'à partir de 1741, chaque diocèse breton organise ses propres concours, qu'il n'y a donc plus à aller à Rome pour passer le concours pour les cures revenant à la collation pontificale dans le cadre de l'alternative. Dans le carnet de Haute-Cornouaille se trouve un de ces « romipètes », terme employé par les confrères de ces prêtres qui faisaient le voyage à Rome pour éventuellement emporter la cure convoitée[12]. Claude Dumain, originaire de Lanrivain et recteur de Cléden-Poher, a été nommé « au concours à Rome en 1737[13] ». En 1779, il dirige toujours sa

6 Ce taux est semblable dans le diocèse de Reims à la fin de l'Ancien Régime : « ceux qui ont desservi deux cures forment moins de 20 % du total » (Dominique JULIA, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIIIe siècle», *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. XIII, 1966, p. 216).

7 Jean Le Bricon, Plounévézel, le Vieux-Bourg et Leuhan ; Guillaume Floyd, à Quéménéven, Scaër et Plusquellec.

8 Guillaume Hervé, à Saint-Thurien, Rosnoën, Laniscat et Guiscriff.

9 Ce faible taux est somme toute normal : dans le diocèse de Bordeaux par exemple, très rares sont les ecclésiastiques qui en sont à leur troisième cure (Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, 1971, p. 14).

10 Nous reparlerons dans la partie consacrée au concours pour les cures de Jean Le Bricon, détenteur de trois cures au cours de sa carrières, et de Guillaume Hervé, qui a exercé quatre rectorats.

11 Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991, p. 306.

12 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 222.

13 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 55.

paroisse, à l'âge de 79 ans[14]. Les autres recteurs du carnet sont tous sortis du concours après 1741, et l'ont donc passé en Cornouaille, sous l'épiscopat de Toussaint Conen de Saint-Luc ou son prédécesseur Mgr Farcy de Cuillé.

La déclaration royale du 11 août 1742, enregistrée le 23 du même mois par le Parlement de Bretagne, comprenait 21 articles qui règlementaient la pratique du concours[15]. A lire Charles Berthelot du Chesnay, on a l'impression que cette déclaration a codifié, à quelques corrections près, la pratique du concours dans le diocèse de Saint-Brieuc[16]. Dans le diocèse de Rennes, l'évêque Desnos se base également sur cette déclaration sans pour autant le préciser[17]. Il est fort probable que les évêques quimpérois l'ont également appliquée. Parmi les critères à remplir pour concourir à une cure, il faut avoir « exercé les fonctions curiales pendant deux années au moins » (article IX de la déclaration)[18], en qualité de vicaire, ou avoir travaillé pendant trois ans au ministère des âmes[19]. Par conséquent, la majorité des sujets du diocèse qui passent le concours sont des curés dans une paroisse ou dans une trève, c'est-à-dire ceux qui secondent le recteur dans sa tâche pastorale et sacramentelle. Sur les seize prêtres du carnet dont la participation à un concours nous est connue entre 1779 et 1788 (avec ou sans succès[20]), quinze sont curés, le dernier est recteur[21].

Autant c'est à l'évêque que revient le choix du nouveau chef de paroisse à l'issue de l'examen, autant il peut préalablement décider des candidats qu'il ne faudra pas admettre au concours[22]. Sur décision de Mgr Conen de Saint-Luc en 1784, le curé de Plévin Yves Kerdanet, bien « qu'il travaille, qu'il étudie, qu'il instruit, etc. », ne doit pas être admis au concours, car il n'est pas

14 A la fin de l'Ancien Régime, « la génération des curés nés avec le siècle – c'est-à-dire les prêtres âgés de plus de 70 ans – n'a desservi dans sa très grande majorité qu'une seule cure. Stabilité exemplaire de ces curés qui ont donné leurs soins parfois pendant plus de 40 ans à la même paroisse » (Dominique JULIA, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIIIe siècle », *art. cit.*, p. 216).

15 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 226.

16 *Ibid.*, p. 227.

17 *Ibid.*, p. 228.

18 *Ibid.*

19 Pierre-Toussaint DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de Droit canonique et de pratique bénéficiale*, Avignon, 1761, p. 354. Louis Kerbiriou affirme aussi qu'il faut exercer les fonctions du ministère depuis au moins trois ans, en tout cas dans le Léon (Louis KERBIRIOU, « Le diocèse de Léon à la fin de l'Ancien Régime. Ressources et charges des paroisses et du clergé, mode de nomination aux cures », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie [Quimper et Léon]*, 1923, p. 363). Joseph Mahuas confirme ce chiffre de trois années pour le diocèse de Vannes (Joseph MAHUAS, « Le concours pour l'obtention des cures dans le diocèse de Vannes », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1965, t. 45, p. 43). Gilles Deregnaucourt est plus vague : il faut selon lui avoir exercé les fonctions de vicaire « pendant plusieurs années » (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 307).

20 Neuf succès pour sept échecs entre 1779 et 1788 (mais l'échec d'un prêtre au concours ne signifie pas qu'il ne sera jamais recteur... des cas le démontrent).

21 Jean-Guillaume Le Coedic, avant de devenir recteur de Penhars au concours en 1787, est recteur de Saint-Thois depuis 1785 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 21). Ceci-dit, il abandonnera rapidement le rectorat de Penmarc'h, en mai 1787, pour recouvrer celui de Saint-Thois où il mourra en 1789 (AEQ, fichier prêtres).

22 Comme dans le diocèse de Toul, où il faut une autorisation de l'ordinaire pour se présenter au concours (Jean-Marie ORY, « La carrière ecclésiastique... », *op. cit.*, p. 36).

sûr pour la conduite[23]. Quant à Louis Jégouic, chanoine de la collégiale Saint-Trémeur à Carhaix, « il ne doit jamais être admis au concours, ny placé, a raison de sa vivacité pétulante et du peu de fonds qu'on peut faire sur ses moeurs[24] ». Avec ces deux exemples, il semble que le comportement irréprochable est un des principaux critères épiscopaux d'accès à concourir à une cure. Pour preuve, sur les neuf prêtres qui ont obtenu une cure au concours entre 1779 et 1788, aucun ne fait l'objet d'un mauvais commentaire de l'évêque[25], ce dernier ne parle même pas de leurs mœurs qui semblent au-dessus de tout soupçon. En fait, pour pouvoir s'inscrire au concours, un prêtre devait préalablement se munir d'un certificat de son recteur attestant de sa conduite et son zèle, ainsi que de ses activités[26].

Dans son carnet de visite, Mgr Conen de Saint-Luc a consigné des notes au sujet des prêtres qui préparent le concours. Par exemple, le prêtre de Plonévez-du-Faou Jean-Marie Guyomard « étudie pour le concours[27] » en 1781. Certains sont allés au concours mais sont revenus bredouille. Pour l'évêque, le simple fait d'avoir concouru et d'avoir obtenu un bon résultat est toujours bénéfique : François Saint-Jalmes, curé de Gouarec en Plouguernével, « est venu une fois au concours, et y a bien fait[28] ». Un candidat n'obtient pas forcément une cure dès la première tentative, il faut concourir de nouveau, essentiellement lorsqu'on a déjà bien fait au concours. C'est le cas d'Urbain Hervé, curé à Lennon, qui « y est venu et y reviendra[29] ». Yves Le Cam, après avoir fini « supérieurement à un concours », ne veut pas le repasser ; finalement, il y reviendra en 1781 et y fera « très bien » selon l'évêque de Cornouaille[30]. Mais la persévérance ne porte pas toujours ses fruits. Jean Piriou, curé de Langolen en Briec, « étudie, fait de son mieux, vient toujours au concours, où il ne brille pas[31] ». Quant au curé corlaisien Pierre Ourry, il devait être tellement dominé par le stress du concours qu'il « s'en est allé par frayeur »[32].

23 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 70. Il semble que cette interdiction soit définitive puisqu'en 1790, le prêtre en question est toujours curé, cette fois-ci à Guellevain en Edern (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome LXXXI, 1955, p. 12).

24 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 88.

25 La majorité n'a même que des bons commentaires.

26 Louis KERBIRIOU, « Le diocèse de Léon à la fin de l'Ancien Régime... », *art. cit.*, p. 363. Selon Gilles Deregnaucourt, il fallait aussi donner des garanties de piété irréprochable (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 307).

27 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 330.

28 *Ibid.*, p. 140. Le curé de Cléden-Poher Claude Riou, « a fait très bien au concours » (*ibid.*, p. 55).

29 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 353. C'est aussi le cas du curé de Saint-Hernin Joseph Guezenec (*ibid.*, p. 49).

30 *Ibid.*, p. 280.

31 *Ibid.*, p. 371. Pour que l'évêque précise en 1779 que Jean Piriou passe « toujours » le concours sans résultats, à 42 ans – il est curé de Langolen en Briec depuis 1767, soit depuis 12 ans – , c'est qu'il a dû passer à maintes reprises l'examen. Dans le diocèse de Vannes, certains candidats ont passé cinq à six concours, et cela s'est toujours soldé par un échec, malgré leur opiniâtreté (Joseph MAHUAS, « Le concours... », *art. cit.*, p. 51). Sans parler du record établi par un prêtre lorrain à la fin de l'Ancien Régime : vingt-quatre concours, vingt-quatre échecs (Jean-Marie ORY, « La carrière ecclésiastique... », *op. cit.*, p. 37).

32 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 171. Dans le diocèse de Vannes, sur les deux épreuves, il arrivait qu'à la première

A compter du jour de la vacance de la cure, le concours, qui n'est ouvert qu'aux seuls prêtres du diocèse, doit avoir lieu dans les quatre mois qui suivent[33], après une convocation collective. Dans le carnet de Haute-Cornouaille, vingt-trois prêtres sont devenus recteurs « au concours » comme le précise Mgr Conen de Saint-Luc, soit un peu moins de 5 % de l'ensemble des prêtres du carnet et 18 % de l'ensemble des recteurs. Vingt d'entre eux, c'est-à-dire 86 % des prêtres qui ont réussi le concours, ont obtenu une seule rectorie, car une fois devenu recteur dans une paroisse, on compte ne plus la quitter ; la majeure partie des prêtres savent combien il est difficile d'obtenir une cure. Pourtant, Mathurin Bertho, après avoir réussi le concours et desservi pendant quinze ans la cure de Motreff[34], devient recteur au Faouët[35]. Il arrive également à des recteurs passés par le concours d'y revenir une nouvelle fois : ils ne peuvent le faire que pour une cure plus importante et avec une permission spéciale de l'évêque[36]. Jean Le Bricon, originaire de Pestivien, a justement emporté deux cures au concours : celle de Plounévézel en 1771 puis celle du Vieux-Bourg quatre ans plus tard. D'ailleurs, dans cette dernière paroisse, il « n'est pas heureux un peu par sa faute[37] » : la faute d'avoir passé une seconde fois un concours pour une paroisse au plus fort revenu que la première dans laquelle il avait déjà une bonne place[38] ? Possible. Heureusement pour lui en 1788, il quitte sa paroisse et devient recteur de Leuhan par permutation[39]. Il y a enfin Guillaume Hervé qui compte à son actif trois cures obtenues au concours, ce qui est énorme. Après avoir été recteur de Saint-Thurien pendant un an seulement (1761-1762), il part à Rosnoën puis gagne la Haute-Cornouaille et Laniscat en 1770. On imagine très bien les raisons qui ont poussé ce recteur à repasser deux fois le concours : avoir un revenu plus élevé et donc des conditions de vie plus aisées. En 1790, la paroisse de Saint-Thurien affiche un revenu de 1122 livres[40] alors que celle de Rosnoën présente 1525 livres de revenu[41]. Le passage de Rosnoën à Laniscat est, au premier sens du terme, très enrichissant pour Guillaume Hervé : le revenu paroissial double[42]. En plus, il se rapproche de sa paroisse d'origine, Maël-Pestivien.

---

du mardi il y ait parfois des absents, ce qui était quand même rare. Par contre, on comptait plus d'absents pour la seconde épreuve, car des prêtres jugeaient leur cause perdue une fois la première épreuve passée (Joseph MAHUAS, « Le concours pour l'obtention des cures dans le diocèse de Vannes », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1965, t. 45, p. 51).

33 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 225.

34 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 73.

35 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé constitutionnel du Finistère », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 1990, 119, p. 295.

36 Pierre-Toussaint DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de Droit canonique...*, *op. cit.*, p. 354.

37 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 223.

38 Selon Mgr Conen de Saint-Luc, Plounévézel avait un revenu de 1000 livres (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 83) alors que celui du Vieux-Bourg atteignait 1800 livres (*ibid.*, p. 223).

39 Nous reviendrons plus loin sur la « permutation ».

40 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1957, p. 66.

41 *Ibid.*, p. 63.

42 On compte 3000 livres de revenu à Laniscat selon l'évêque de Quimper (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 147).

Pour organiser un concours, il fallait bien sûr constituer au préalable un jury d'examen. La déclaration royale du 11 août 1742 stipule que le concours pour les cures de Bretagne se fera devant six examinateurs choisis par l'évêque qui assistera aussi au concours[43]. Parmi les examinateurs, il y a généralement trois prêtres doctes voire docteurs[44]. En Haute-Cornouaille, l'un de ces examinateurs est Guillaume Hervé, recteur de Laniscat puis de Guiscriff en 1781. Certes ce dernier a quand même été titulaire de trois cures au concours en à peine dix ans, il sait donc très bien comment fonctionne l'institution diocésaine en question[45] ; cependant ce n'est pas uniquement pour ses compétences professionnelles que Mgr Conen de Saint-Luc l'a choisi. Les raisons personnelles entrent également en ligne de compte. En effet, l'évêque de Quimper écrit que ce prêtre est son « ami de confiance[46] » : mieux vaut s'assurer qu'il n'y ait pas de faille dans la désignation des candidats jugés capables d'assurer le rectorat et donc que le futur recteur ne soit pas de mauvaise qualité. Surtout, mieux vaut que l'examinateur soit sur la même longueur d'ondes que l'évêque, et donc qu'il ait les mêmes critères que lui dans le choix des futurs recteurs du diocèse. Même si les examinateurs du concours étaient « bien choisis[47] », on ne peut totalement connaître la valeur de ces examens, dans la mesure où par exemple, dans le diocèse de Saint-Brieuc, entre 1741 et 1789, il n'y a en moyenne même pas trois candidats par cure[48], ce qui ne permet pas forcément de s'assurer que ces candidats sont tous compétents[49]. Il est difficile de connaître la moyenne pour la Cornouaille car nous ne conservons aucun registre des concours pour ce diocèse, contrairement au Vannetais ou au dioccèse de Saint-Brieuc.

En Haute-Bretagne, dans le cadre de l'alternative, le concours n'était pas obligatoire sauf pour les cures dont la vacance tombait dans les mois du pape[50]. Qu'en était-il, dans le diocèse de Quimper, lorsque la vacance d'une cure survenait dans un des mois épiscopaux ? Dit autrement, y avait-il un concours organisé par les évêques de Quimper lorsque la vacance d'une paroisse avait lieu lors d'un de leurs mois (pairs) ? Nous nous posons cette question car l'on se rend compte que

43 Pierre-Toussaint DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de Droit canonique...*, *op. cit.*, p. 354. A Vannes, l'on comptait précisément six membres dans la commission d'examen : le supérieur du séminaire, deux vicaires généraux, un dignitaire du Chapitre, un recteur de la cité vannetaise et un théologien (Joseph MAHUAS, « Le concours... », *art. cit.*, p. 43). Dans le Léon, des professeurs du Séminaire peuvent être aussi examinateurs (Louis KERBIRIOU, « Le diocèse de Léon à la fin de l'Ancien Régime... », *art. cit.*, p. 364), peut-être était-ce le cas de ceux du séminaire de Quimper;

44 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 222. Pierre Durand de Maillane affirme qu'il faut au minimum deux prêtres gradués (Pierre-Toussaint DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de Droit canonique...*, *op. cit.*, p. 354).

45 Des recteurs qui avaient fait preuve de leurs compétences dans l'administration d'une ou plusieurs paroisses pouvaient faire partie du jury de l'examen (Louis KERBIRIOU, « Le diocèse de Léon à la fin de l'Ancien Régime... », *art. cit.*, p. 364).

46 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 147.

47 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 228.

48 *Ibid.*

49 Pire encore, il arrivait qu'il n'y ait qu'un seul aspirant-recteur par cure dans le diocèse briochin (*ibid.*, p. 229).

50 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 229.

dans le carnet de Haute-Cornouaille, des prêtres sont devenus recteurs dans des paroisses dont le présentateur est l'« alternative » sans que le rédacteur du carnet ne précise s'ils le sont devenus à la suite d'un concours. Pour y répondre, il faut d'abord rappeler deux choses : 1. dans son carnet, l'évêque précise lorsque c'est le cas qu'un prêtre est devenu recteur « au concours[51] » 2. il semblerait invraisemblable que l'évêque ait prévu d'organiser un concours lors des mois épiscopaux pour seulement une partie des paroisses cornouaillaises[52]. En prenant conjointement en compte ces deux éléments, on déduit l'hypothèse suivante : les prêtres qui sont notés dans le carnet comme recteurs « au concours » sont ceux qui ont passé le concours pour des cures vacantes dans les mois apostoliques ; ceux qui, sans avoir passer de concours, sont recteurs dans des paroisses soumises à l'alternative le sont devenus suite à une vacance curiale dans un mois de l'évêque. Mgr Conen de Saint-Luc n'userait donc pas de la pratique du concours pour désigner ses futurs recteurs.

Prenons un exemple concret. A Plévin, paroisse soumise à l'alternative, le recteur Jean Pezron « a eu sa cure au concours en 1768[53] », quand son successeur Louis Cadic a simplement été « nommé[54] » recteur en 1781. Cela confirmerait notre hypothèse de départ qui est celle d'une absence de concours pour les cures dont la vacance surviendrait lors d'un mois épiscopal : Jean Pezron aurait passé le concours après la vacance de la cure plévinoise lors d'un mois apostolique, Louis Cadic serait nommé par Mgr Conen de Saint-Luc lors d'un mois épiscopal. C'est en effet le cas : Jean Pezron meurt le 21 décembre 1781 (la vacance a lieu dans un mois pair donc épiscopal), Louis Cadic est nommé recteur seulement 6 jours plus tard[55]. Il y a d'autres exemples[56] qui tendent vers la non-utilisation du concours par la hiérarchie diocésaine pour les cures tombées vacantes durant les mois de l'évêque[57]. Mais cela ne dispense pas Mgr Conen de Saint-Luc de faire passer un examen aux candidats (au sens propre de les examiner). Sachant que la prescription tridentine selon

51 Nous retrouvons dans le carnet, nous l'avons déjà dit, vingt-trois prêtres ayant acquis une ou plusieurs cures « au concours » : seize cures lors de la période 1779-1788, dix avant cette période. Pour ces dix dernières, l'évêque ne précise que l'année d'obtention, jamais la date.

52 Soit l'évêque organise un concours pour chaque paroisse bénéficiant de l'alternative et dont la cure devient vacante lors des mois épiscopaux, soit l'évêque n'organise aucun concours pour ces paroisses.

53 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 69.

54 *Ibid.*

55 Il faut faire attention dans le cas d'Hervé Le Berre, curé à Quillinen en Briec, qui devient recteur de Clohars-Fouesnant au concours en août 1779 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 372). Son concours a eu lieu lors d'un mois épiscopal, mais cela ne signifie pas que la cure est devenue vacante en août, le concours pouvant être organisé dans les quatre mois qui suivent la vacance curiale.

56 Louis Raoult est nommé recteur de Leuhan le 9 mars 1780 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 13) : le précédent recteur Michel Rivoal est décédé en 1780 (*ibid.*), sa mort a dû avoir lieu au mois de février, la cure devenant alors vacante lors d'un mois pair c'est-à-dire épiscopal . Alexis Morvan, recteur de Trégourez depuis le 18 janvier 1781 (*ibid.*, p. 17), doit sa nomination au décès d'Ambroise Le Bras en 1780 (*ibid.*) : ce dernier est donc mort en décembre (mois épiscopal) de la même année. A Peumerit-Quintin, le recteur François Lavolot meurt le 2 décembre 1779 (*ibid.*, p. 251), son successeur, Yves Le Moign, est nommé en janvier 1780 (*ibid.*).

57 Précisons quand même qu'il arrive de trouver dans le carnet des recteurs nommés par l'évêque lors d'un mois du pape : cela est lié au fait que le précèdent recteur n'est pas mort mais qu'il a quitté sa fonction. Rappelons que le départ d'un ecclésiastique à la tête d'une paroisse n'entre pas dans la logique de partition de l'année en mois pairs et impairs.

laquelle les évêques doivent faire passer un examen (qui n'est pas un concours !) aux candidats à une cure est restée lettre morte dans la plupart des diocèses, nous avons deux hypothèses de réponse à notre interrogation première : 1. soit Mgr Conen de Saint-Luc respecte cette prescription, il ferait alors passer un examen aux candidats aux cures vacantes lors des mois épiscopaux, et non un concours 2. soit la prescription tridentine est bien restée lettre morte en Cornouaille. Cette seconde hypothèse signifierait que l'évêque nomme directement les recteurs sans examen préalable de plusieurs candidats. L'existence-même du carnet de Haute-Cornouaille corrobore ce postulat. En effet, Mgr Conen de Saint-Luc peut se permettre de ne pas faire d'examen (encore moins de concours) dans la mesure où il a déjà son aide-mémoire qui lui permet de juger directement chaque prêtre du diocèse, année par année. Consulter un carnet qu'on a sous la main est bien moins pesant que l'organisation d'un concours ou d'un examen, et beaucoup plus rapide[58]. D'ailleurs, ce n'est certainement pas pour rien que le prélat ajoute à certains ecclésiastiques du cahier la mention « à placer », c'est-à-dire à placer comme recteur dans une autre paroisse. Par conséquent, il ne doit pas y avoir d'examen, et s'il existe, il est joué d'avance, comme le concours, l'évêque ayant déjà son « favori » en tête[59]. Comme le dit Jean-Marie Ory pour le diocèse de Toul, « le jeu de la libre concurrence était, en fin de compte, faussé par l'arbitraire épiscopal[60] ». Cependant, on ne sait pourquoi il peut y avoir un faible comme un gros écart temporel entre la mort et la nomination d'un nouveau recteur par l'évêque[61]. Nous sommes au moins certains de deux choses : 1. l'évêque ne pratiquait pas le concours pour les cures vacantes lors des mois pairs 2. la consultation de son carnet influait sur ses choix lors de la nomination d'un recteur quand l'alternative fonctionnait.

Le concours pour les cures – en l'occurrence celles à la nomination du pape en Cornouaille – se déroulait généralement au chef lieu du diocèse[62]. Les épreuves comprennent une composition

58 Voici ce qui est dit au sujet de l'évêque de Cahors Mgr de Solminihac lorsqu'il confère les cures aux sujets les plus dignes: « Aucun recours aux examinateurs synodaux, pas de concours : le prélat, après avoir prié l'Esprit Saint, juge seul, au vu des procès verbaux de visites pastorales (pour connaître le caractère de la paroisse à pourvoir) et d'un "registre du personnel ecclésiastique où étaient consignés les noms, âge, mérites et lacunes de tous les vicaires du diocèse" » (Marc VENARD, « Examen ou concours ? Réflexions sur la procédure de recrutement des curés dans la France d'Ancien Régime », dans *Société et religion en France et aux Pays-Bas, XVe – XIXe siècle. Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin*, Arras, Artois Presses Université, 2000, p. 384). De façon analogue, Mgr Conen de Saint-Luc doit juger seul en consultant son propre répertoire des prêtres.

59 C'est ce qu'on retrouve en Lorraine à la fin de l'Ancien Régime : lorsqu'il y avait plusieurs candidats à une seule cure, il fallait être la *persona gratissima*, c'est-à-dire le favori de l'évêque ; les examens de candidatures et les concours se réduisaient alors à une pure façade, la décision finale étant déjà prise à l'avance (Jean-Marie ORY, « La carrière ecclésiastique... », *art. cit.*, p. 29-30).

60 *Ibid.*, p. 35, note n°51.

61 A Plévin, il y a 6 jours entre la mort de Jean Pezron et la nomination de Louis Cadic comme recteur (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 69), quand on dénombre plus d'un mois entre le décès de François Lavolot et le début du rectorat d'Yves Le Moign à Peumerit-Quintin (*ibid.*, p. 251).

62 Dans le Vannetais, le concours se déroulait dans le séminaire de la cité épiscopale (Joseph MAHUAS, « Le concours..., *art. cit.*, p. 43).

sur une question dogmatique, la solution d'un cas de conscience[63] et une homélie sur un texte d'évangile[64]. Dans le Vannetais, le candidat a deux épreuves à passer en 1741 : 1. la solution des cas de conscience sur la morale et la pratique des sacrements[65] 2. la rédaction d'une homélie ; tout cela se fait en latin[66]. Après le travail sur table, les examinateurs notent les candidats et les classent. Étaient aussi pris en compte la tenue des candidats au moment d'exercer les fonctions du ministère, ainsi que leurs qualités personnelles[67], tout comme leur expérience. Après avoir jugé l'aptitude des candidats, le jury classe ces derniers[68]. Les examinateurs du concours proclamaient les noms des quelques candidats estimés capables de desservir la cure ; finalement, l'évêque désignait le lauréat parmi ceux-ci[69]. Cependant, l'évêque n'est pas obligé de choisir le premier candidat du classement final des examinateurs[70] : si celui-ci est recalé, il peut alors faire appel de la décision épiscopale. Le vainqueur reçoit un certificat qu'il remettra à un expéditionnaire agréé pour obtenir les provisions du Saint-Siège[71].

L'évêque de Quimper a donc une emprise quasi-totale sur le choix des recteurs pour les cures soumises à l'alternative. Ce qui n'est pas le cas lorsqu'il y a résignation ou permutation de cures.

B) Résignation et permutation des cures

63 Cette deuxième épreuve « traitait en fait des problèmes que les curés avaient à résoudre dans le cadre de leur ministère » (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 308).

64 Marc VENARD, « Examen ou concours ?... », *art. cit.*, p. 377. Les candidats connaissaient à l'avance leurs questions (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 307).

65 Cet exercice est remplacé en 1742 par trois questions auxquelles il faut répondre en quatre heures : la première sur le dogme, la seconde sur la morale et la troisième sur l'administration des sacrements ou les fonctions du ministère (Joseph MAHUAS, « Le concours... », *art. cit.*, p. 48).

66 Le tout premier concours à Vannes, en 1741, dura près de cinq heures (Joseph MAHUAS, « Le concours... », *art. cit.*, p. 45). Pour plus de détails sur les exercices du concours et sur les sujets tombés, voir Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 307-310.

67 Louis KERBIRIOU, « Le diocèse de Léon à la fin de l'Ancien Régime... », *art. cit.*, p. 365. Par conséquent, en plus d'un concours qui classe les candidats du meilleur au moins bon, c'est un examen qu'il faut passer pour obtenir une cure : l'examen apprécie en effet « les capacités et les mérites d'un candidat et juge de son aptitude à exercer une fonction donnée » (Marc VENARD, « Examen ou concours ?... », *art. cit.*, p. 373). Pierre Durand de Maillane appelle cela le « concours par examen » (Pierre-Toussaint DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de Droit canonique..., op. cit.*, t. I, p. 352).

68 Il ne s'agissait pas seulement de s'assurer que les cures soient pourvues par des sujets « dignes » (c'est-à-dire reçus à l'examen, celui des aptitudes) mais par le « plus digne », c'est-à-dire le vainqueur du concours, sorti premier du travail sur table (Marc VENARD, « Examen ou concours ?... », *art. cit.*, p. 377).

69 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 222.

70 Marc VENARD, « Examen ou concours ?... », *art. cit.*, p. 377. Mgr Conen de Saint-Luc devait relire les notes de son carnet concernant chaque candidat estimé capable, puis choisir en conséquence.

71 Joseph MAHUAS, « Le concours... », *art. cit.*, p. 43.

Le principe de la résignation en faveur, ou *ad favorem*, est simple : le bénéfice étant une possession, un recteur y renonce entre les mains du pape en faveur de la personne qu'il a choisie pour lui succéder[72]. C'est donc un moyen pour un prêtre d'obtenir facilement une cure, encore fallait-il qu'une résignation se présente et qu'elle soit en sa faveur. Il y a exactement dix-sept prêtres du carnet devenus recteurs par ce biais[73] ; les résignations s'échelonnent alors entre 1766 et 1790[74].

Sur ces dix-sept résignations en faveur, quatre se font au bénéfice d'un parent (soit un quart d'entre elles) : assez souvent, le recteur transmettait sa cure à une personne avec laquelle il avait des liens familiaux serrés. Généralement, il s'agit de résignations avunculaires[75], dont ont bénéficié trois prêtres du carnet : Alain Pezron à Saint-Gilles-Pligeaux en 1771[76], Claude Riou en 1780 à Cléden-Poher[77], et enfin Corentin-François Le Coq à Mûr[78]. On dénombre de plus une résignation fraternelle, celle du recteur de Neuillac Charles Thépault à son frère Jean-Charles Thépault en 1782[79]. Mais cette résignation s'est faite après un temps de tergiversation et de maladresse de la part du nouveau recteur... En 1781, Jean-Charles Thépault a d'abord « été fort déconcerté d'avoir accepté une résignation furtive de son frère », au point de mal conduire la paroisse. Cette nouvelle position à la tête de la paroisse, arrivée furtivement, l'a finalement conduit a renoncer à la résignation de son grand frère, mais il « en a eu une autre qui a été vraisemblablement donnée dans le temps ou le r[ecteu]r étoit imbécille ». Aurait-il profité de son des problèmes mentaux de son frère pour obtenir

72 Dominique JULIA, « Système bénéficial et carrières ecclésiastiques dans la France d'Ancien Régime », *Historiens et sociologues aujourd'hui. Journées d'études annuelles de la Société Française de Sociologie, Université de Lille I, 14-15 juin 1984*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 88. Pour être valide, la résignation doit avoir lieu 20 jours avant le décès du résignant. Par l'intermédiaire des banquiers expéditionnaires, relais entre le monde catholique et l'administration apostolique, l'on transmettait la résignation jusqu'en Cour de Rome (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 211).

73 Parmi eux, nous n'avons pas compté le cas de Guillaume Perennes qui devient recteur par résignation dans le diocèse de Tréguier (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 228), mais nous avons compris celui de Noël Furic à Châteauneuf qui est particulier et sur lequel nous reviendrons.

74 Le carnet se terminant en 1788, une résignation de 1790 n'y est donc pas présente : c'est celle d'Yves Kerriou, recteur de Lothey, en faveur de François Le Cann (AEQ, fichier prêtres).

75 Une résignation est dite avunculaire lorsqu'un oncle recteur résigne sa cure en faveur de son neveu ecclésiastique.

76 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 227.

77 L'évêque salue même cette résignation : « le r[ecteu]r son oncle luy résigne sa cure avec mon applaudissement » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 55) : il faut dire que l'oncle Claude Dumain a gouverné la paroisse pendant quarante-trois ans (*ibid.*).

78 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 190. La date de résignation pose problème : l'évêque note que l'oncle Hervé Le Coq décède en 1779 à Mûr (*ibid.*, p. 189), que Corentin Le Coq est recteur par résignation de son oncle et qu'il a pris possession de la cure le 22 juin 1782 (*ibid.*, p. 190) : comment expliquer un tel écart temporel ? La liste des prêtres des archives diocésaines de Quimper stipule qu'Hervé Le Coq a bien transmis la cure de Mûr à son neveu en 1782 mais qu'il décède en 1783 (AEQ, fichier prêtres). De même, Jean-Louis Le Floc'h parle d'une résignation en 1782 (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille en 1790 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1986, 114, p. 100). En fait, ni l'évêque, ni Jean-Louis Le Floc'h qui s'en est inspiré, ne semblent avoir raison. En effet, dans les registres paroissiaux de Mûr , le nouveau recteur Corentin Le Coq signe un acte de décès daté du 4 juin 1780 avec la mention « p[rê]tre curé de Mur » puis signe l'acte suivant daté du 8 juin 1780 en tant que « R[ecteu]r de Mur » (voir annexe 21 – Corentin Le Coq, recteur de Mûr par résignation avunculaire du mois de juin 1780). La résignation serait donc effective à partir de juin 1780, et non pas en juin 1782. La preuve : le recteur Hervé Le Coq signe les registres pour la dernière fois en 1780 (AD 22, 5 Mi 553, registres paroissiaux de Mûr (sépultures), 1780, p. 2 r°), il n'est donc pas non plus décédé en 1779 comme l'écrit l'évêque.

79 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 181.

la rectorie de Neuillac ? En tout cas, il lui a fallu deux résignations pour pouvoir vraiment assumer la charge qui incombe au rectorat, plutôt lourde, en tout cas pour lui. Il a écrit à ce sujet une lettre à l'évêque que ce dernier qualifie d'« insolente » ; cette affaire est quand même pardonnée par l'évêque en 1782[80].

Le cas de Noël Furic à Châteauneuf est plus atypique. Ce qui intrigue, c'est que ce dernier est nommé recteur de Châteauneuf en 1714 ou 1715 par l'évêque de Quimper Mgr de Ploeuc, alors qu'il n'a pas encore reçu les ordres majeurs. Il n'est ordonné qu'à partir de 1716[81]. L'on comprend mieux la nomination anticipée de l'évêque quand on sait qu'un autre prêtre dénommé Jacques Furic (certainement l'oncle de Noël) tenait le rectorat de Châteauneuf quelques annéees plus tôt. A la manière d'une résignation, il s'agit de conserver à l'intérieur du lignage un bénéfice considéré comme « faisant partie du patrimoine[82] ». Sans parler d'apanage de la famille Furic sur la cure de Châteauneuf, c'est bien une transmission familiale, chose qui est encore possible au début du XVIIIe siècle, mais pas sous l'épiscopat de Toussaint Conen de Saint-Luc[83]. Cependant, Noël Furic n'a pas tout de suite pris possession de sa cure, il a dû attendre son ordination en 1716[84]. L'évêque n'a donc fait qu'anticiper la nomination : son choix est compréhensible quand on sait que Jacques Furic, oncle de Noël, a été son vicaire général de 1705 à 1711[85].

Dans quatre voire cinq cas sur dix-sept en Haute-Cornouaille, la résignation se fait à l'adresse d'un prêtre de la paroisse, plus précisément du curé[86] : résigner sa cure en faveur de son curé est un moyen pour le recteur de le remercier, de reconnaître les services qu'il lui a rendu lorsqu'il l'assistait, pendant un nombre d'années plus ou moins grand[87].

Gabriel Poullain, âgé de 84 ans en 1779, avait auparavant résigné son bénéfice du Haut-Corlay, dont il a retenu 500 livres de pension[88]. Quand un recteur se dessaisit de sa rectorie, il a en effet la possibilité, s'il le désire, de retenir une pension viagère sur ses anciens revenus[89]. Le résignant a le droit de choisir la valeur de cette pension : la résignation de Gabriel Poullain est considérée par Mgr Conen de Saint-Luc comme « très déplacée[90] », à cause du montant élevé de la

80 *Ibid.*
81 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 35.
82 Dominique JULIA, « Système bénéficial... », *art. cit.*, p. 88.
83 Noël Furic se démet de la cure de Châteauneuf en 1774, sans doute à cause de son grand âge, et la transmet à Maurice-Louis Le Du qui, *a* priori, n'est pas de sa famille (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 35).
84 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse à la fin de l'Ancien Régime », *Les Cahiers de l'Iroise*, 1984, vol. 31, n°3, p. 149. Il ne signe pas les registres de Châteauneuf avant 1717 (AD 29, 1 Mi EC 40/9, registres paroissiaux de Châteauneuf (BMS), 1717, non paginé).
85 Isabelle BRAY, *La vie religieuse dans le diocèse de Cornouaille sous les épiscopats de Monseigneur de Ploeuc du Tymeur et Monseigneur Farcy de Cuillé (1707-1772)*, mémoire de maîtrise dact., UBO, 1987, p. 264.
86 Sur ces quatre-cinq cas, deux curés sont de la famille du recteur.
87 Dominique JULIA, « Système bénéficial... », *art. cit.*, p. 88.
88 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167.
89 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 210-211. Cette pension viagère est versée au recteur « résignant » par son successeur, le recteur « résignataire » (*ibid.*, p. 370).
90 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167.

pension[91]. L'évêque accentue l'indécence de la résignation en ajoutant que l'ancien recteur du Haut-Corlay perçoit 600 livres supplémentaires sur les revenus du « prieuré S[ain]t Maudé[92] ».

D'un côté, l'on trouve dans le carnet un prêtre qui a manqué d'obtenir une résignation[93], de l'autre, une tentative d'obtenir une cure au moyen de fausses résignations. Voici ce que note Mgr Conen de Saint-Luc au sujet de Jean-François Le Pollotec, prêtre à Bothoa : « il s'étoit fait résigner la p[aroi]sse de Tréogan, sur les 2 actes de résignation, tous les 2 informes, et sur la connoissance que j'avois d'un pacte vraiment simoniaque, j'ay refuzé l'attestation et l'expédition a été refuzée a Rome : l'acte étoit du moi[s] d'aout 1777 ». Comme il s'est départi de ses poursuites en mars 1778, l'évêque ne l'a pas châtié, ou ne l'a pas pu ; il s'est contenté de noter que c'est un mauvais sujet, « item 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87[94] », et cela jusqu'à ce qu'il meurt en 1788.

Ce système de transmission des cures freine-t-il la pastorale de Mgr Conen de Saint-Luc qui n'est pas en droit de nommer des recteurs à certaines cures ? Certaines paroisses échappent complètement à son patronat, comme celle de Gouézec, où les deux recteurs contemporains du prélat doivent leur place à une résignation[95]. Pourtant, malgré une marge de manœuvre épiscopale amoindrie, la plupart des recteurs tributaires d'une résignation font l'objet de bons voire de très bons commentaires épiscopaux. Il n'y a que Grégoire Le Roux, recteur du Haut-Corlay, qui est très déprécié par Mgr Conen de Saint-Luc[96], et Corentin-François Le Coq, qui « ne devrait pas être là », c'est-à-dire au rectorat de Mûr , car il est « faible pour les talents »[97].

Le principe de la permutation diffère légèrement de celui de la résignation : c'est un échange pur et simple de cures entre deux recteurs. Cela arrive assez rarement, mais l'on trouve quand même trois cas en Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime[98] ; c'est une sorte de résignation *ad favorem* réciproque. La première d'entre elle s'est faite en 1775, entre Henry Meyniel, recteur de Coray depuis 1772, et le recteur de Carnoët dénommé Le Pape[99]. En, 1781, Joseph Galloy troque sa cure

91 A titre de comparaison, René-Marie du Couedic, en démissionnant de la cure du Bodéo en faveur de François Le Goff en 1787, retient 250 livres de pension annuelle, soit moitié moins que celle de Gabriel Poullain (AEQ, fichier prêtres).

92 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167. Où se situe ce prieuré ?

93 L'évêque de Quimper note de Germain Favennec qu'« il n'a tenu qu'à luy d'avoir la résignation de son oncle » lorsqu'il était à Dinéault : il se retrouve alors curé à Cléden-Poher (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 56).

94 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 238.

95 François Le Fol est recteur de Gouézec par résignation en 1774 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 357), il résigne ensuite sa cure à Yves David en 1787 (*ibid.*) qui est recteur jusqu'en 1790. Par conséquent, Yves David ne devient pas recteur le 22 janvier 1788 suite au décès de M. Le Fol le 15 du même mois comme l'écrit Daniel Bernard (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 18).

96 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167.

97 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 190.

98 Trois cas équivalent donc à six nouvelles acquisitions de rectorie, mais nous n'en comptabiliserons que cinq car un des permutateurs n'est pas dans le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc.

99 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 287. Nous ne savons pas qui est M. Le Pape, il devait être noté dans un autre

de Laz contre celle d'Ergué-Gabéric, détenue par Clet de l'Ecluse. Les deux hommes auront à peine le temps de jouir de leur nouvelle situation : l'un meurt en 1782, l'autre un an plus tard[100]. Enfin, Joseph Boudec et Jean Le Bricon échangent leurs rectories au mois de décembre 1788 : le premier devient nouveau recteur du Vieux-Bourg, le second recteur de Leuhan[101]. L'objectif de la permutation pour les recteurs est généralement de se rapprocher de leur lieu d'origine respectif[102] : cette analyse ne fonctionne aucunement avec les trois permutations susdites, sauf pour Joseph Boudec qui, en devenant recteur du Vieux-Bourg, se rapproche de Merléac, paroisse dans laquelle il est né[103].

C) Les patrons ecclésiastiques, laïque et épiscopal

Un seul ecclésiastique est nommé recteur grâce à un patron laïque. Jean-Paul Collet a été présenté par le seigneur de Rostrenen à la cure de Kergrist-Moëlou en 1779, devenant *de facto* doyen de la collégiale de Rostrenen.

Dix-sept ecclésiastiques du carnet se sont vu attribuer une cure par un patron ecclésiastique autre que l'ordinaire du diocèse, que ce soit avant ou pendant l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc[104]. La prieure de Locmaria-Quimper et le commandeur du Paraclet ont présenté quatre recteurs à eux deux, mais c'est le chapitre cathédral de Quimper qui en a nommé le plus, douze au total. A Plonévez-du-Faou, dont le patron est l'archidiacre du Poher, trois recteurs se succèdent entre 1772 et 1789, mais le premier, Yves Briand, obtient sa cure au moyen d'une résignation[105] et non par choix du patron. Succède à Yves Briand en 1787 l'« abbé du Laurents [106] », le terme d'« abbé » désignant normalement un vicaire général. Or ce vicaire général, Alexandre-Hyacinthe du Laurents, en tant qu'archidiacre du Poher, est déjà le patron de Plonévez-du-Faou. Il ne s'est donc pas autoproclamé recteur de la paroisse. En fait, il s'agit du neveu de l'archidiacre, qui a le même prénom composé

carnet, celui de la tournée méridionale à laquelle appartient la paroisse de Coray. Il n'est pas présent comme recteur de Coray en 1790, au contraire d'Heny Meyniel à Carnoët (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 92).

100 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 27.

101 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 113 et Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 29-30.

102 Dominique JULIA, « Système bénéficial... », *art. cit.*, p. 89.

103 Cela explique son départ précipité de la cure de Leuhan, seulement sept mois après l'avoir obtenu au concours.

104 Sur ces seize recteurs, six ont pris leurs fonctions avant la période de rédaction du carnet épiscopal, et comme l'évêque ne précise guère d'autres moyens d'obtention de cure (résignation, permutation), l'on suppose que ces six prêtres ont bien été présentés par un patron.

105 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 329.

106 *Ibid.*

que son oncle, Alexandre-Hyacinthe[107] : l'évêque a été trompé par cela. La parenté est indiscutable, d'autant plus qu'ils sont tous deux natifs de Concarneau. L'archidiacre du Poher a donc joué de son droit de patronage pour nommer à la tête de Plonévez-du-Faou un membre de sa famille de vingt ans son cadet. A Glomel, il y a eu trois recteurs entre 1761 et 1790, le premier décédant en 1782. Un désaccord survient alors entre l'évêque et le Chapitre quant au choix du nouveau bénéficier. L'évêque note que Joseph Le Picol, recteur défunt, « a été remplacé par M. Le Ny, à qui 5 chanoines ont donné cette cure auquel j'ay retiré le visa vü son interdiction depuis 7 ans pour raisons à moy connües[108] ». Le prélat, sans vouloir préciser les raisons qui l'ont poussé à interdire M. Le Ny depuis longtemps, traduit sa volonté d'avoir à la tête des paroisses des recteurs intègres et vierges de toute condamnation, et donc propres à édifier les laïcs. Pour braver la décision épiscopale, M. Le Ny appelle comme d'abus au Parlement de Bretagne[109] qui juge que le refus de l'évêque est abusif. M. Le Ny reste alors recteur de Glomel jusqu'à sa démission en 1786. Lorsqu'un prêtre démissionne de sa cure, le bénéfice devient vacant et c'est au présentateur – en l'occurrence le chapitre – d'exercer ses droits pour y pourvoir un nouveau prêtre[110]. Après le refus de M. de Bourbria, recteur de la paroisse de Saint-Sauveur de Quimper[111], de devenir recteur de Glomel, c'est le curé glomelois François Donniou qui est nommé[112]. Enfin, avant que l'évêque de Quimper ne devienne abbé de Landévennec en 1780, deux ecclésiastiques sont devenus recteurs dans des paroisses soumises au patronage de l'abbé de Landévennec et ont donc été présentés par celui-ci.

Nous avons vu que des recteurs, lorsqu'ils résignaient leur bénéfice, le transmettaient à un candidat de leur choix. Il était aussi possible de démissionner de ses fonctions sans en faire profiter un héritier. Pour bien différencier les deux cas, nous parlerons ici non pas de résignation ou résignation en faveur, mais de démission pure. Entre 1782 et 1788, trois ecclésiastiques du carnet sont devenus recteurs en succédant à un recteur qui s'était démis de sa charge. Rappelons qu'en cas de démission, c'est au patron que revient le droit de présenter son candidat à la cure devenue vacante. Nous avons déjà évoqué le cas de François Donniou qui est nommé recteur de Glomel par le chapitre de Quimper après M. Le Ny, le recteur démissionnaire. Autrement, Clet Le Gall, recteur

107 Nous l'avons deviné car en 1789, un nouveau recteur est nommé à Plonévez-du-Faou, le 12 février (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1956, p. 165) ; un mois auparavant, le 8 janvier, Alexandre-Hyacinthe du Laurents devient recteur de Trégunc (*ibid.*, 1957, p. 71).

108 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 105.

109 Le prêtre à qui le visa épiscopal est refusé peut se pourvoir devant la juridiction du Parlement de Bretagne s'il se sent lésé par la décision de l'évêque (Rosie SIMON-SANDRAS, *Les curés à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1988, p. 26).

110 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 210.

111 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1956, p. 184.

112 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 105.

de Laz depuis 1782[113], quitte ses fonctions le 11 novembre 1782[114] : c'est Philippe Jacob qui lui succède le 9 février 1783[115]. Comment expliquer un tel écart de temps entre la démission et la prise de fonction du nouveau recteur? Nous avions dit précédemment que l'alternative ne fonctionnait qu'en cas de mort du bénéficier, et pas en cas de départ de ce dernier. Suite au départ de Clet Le Gall lors d'un mois apostolique (novembre) dans le cadre de l'alternative, aucun concours n'a été organisé, logiquement. C'est donc l'évêque qui devait choisir le nouveau recteur de Laz, en tant que plein collateur sur l'ensemble de l'année. Sinon, Guillaume Le Bloas, curé de Kerien en Bothoa depuis 1776[116], devient recteur de Lanvern le 21 février 1788 et prend la relève du démissionnaire Jean-François Daniélou[117]. On ne sait cependant qui a nommé le nouveau chef de paroisse : sans-doute est-ce Mgr Conen de Saint-Luc[118].

Profitons pour corriger Jean-Louis Le Floc'h. Selon lui, le recteur de Plourac'h Claude-Maurice Le Moing aurait démissionné de sa cure en 1785[119], Alain Pennanec'h l'a remplacé. Or ce dernier est passé par l'institution du concours pour devenir recteur en mars 1785[120]. Comme l'alternative ne fonctionne qu'en cas de décès du bénéficier, Claude-Maurice Le Moing n'a pas pu démissionner, il s'est donc éteint lors d'un mois apostolique, ce qui a provoqué l'organisation d'un concours pour la cure de Plourac'h qu'Alain Pennanec'h a réussi[121]. D'ailleurs, l'évêque de Quimper ne parle aucunement de démission de M. Le Moing.

Autrement, l'évêque dit de Guillaume Le Bis, recteur de La Feuillée, qu'« il n'a point parlé de sa démission depuis 2 ans, il a l'air content[122] » : ceci montre que si un recteur pense à démissionner, il doit réfléchir beaucoup avant de passer à l'acte, et sans doute en parler à l'évêque. Mais ce n'est pas le cas de Clet Le Gall : en devenant recteur de Laz en 1782, il du quitter Plogoff où il était curé ; il n'attendit pas un an avant de revenir à Plogoff où il devint immédiatement recteur. Finalement, suite aux trois démissions, deux recteurs ont été désignés par Mgr Conen de Saint-Luc, et un par le Chapitre de Quimper.

113 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 27.
114 AEQ, fichier prêtres.
115 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 28.
116 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 245.
117 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 27-28.
118 Daniel Bernard affirme que Lanvern est un prieuré dépendant de l'abbaye de Landévennec. Dans ce cas-là, ce doit certainement être l'abbé de Landévennec qui détient le droit de présentation à la cure de Lanvern, c'est-à-dire Mgr Conen de Saint-Luc en 1788.
119 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse à la fin de l'Ancien Régime », *Les Cahiers de l'Iroise*, 1984, vol. 31, n°3, p. 151.
120 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 284. Jean-Louis Le Floc'h écrit aussi qu'Alain Pennanec'h est recteur au concours (Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects... », *art. cit.*, p. 151.).
121 D'ailleurs Claude Le Moing, « absolument en enfance en 1784 », a été remplacé jusqu'à son décès par un curé d'office (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 283).
122 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 321.

L'évêque prévoyait d'avance quels prêtres il allait nommer recteurs, avec la mention « à placer ». Sur les vingt-quatre prêtres que l'évêque envisageait de placer, un peu moins de la moitié a bel et bien eu un poste[123]. Ce n'est pas forcément parce que l'évêque a changé d'avis : il faut aussi que les places de recteur se libèrent. Il y a aussi ceux qui sont prioritaires, comme Yves Salaun au Cloître en Pleyeben, « a placer un des premiers[124] », ou Jean-Joachim Le Gal à Scrignac, « a placer le 1er en 1780[125] ». Le prélat s'impatiente même dans le cas de Jean Le Bris à Rostrenen : « il tarde a placer[126] », c'est-à-dire « il me tarde de le placer ». Il arrive également que des prêtres n'acceptent pas leur nomination à une cure, comme le curé de Briec Michel Le Tymen qui « a refuzé en may 1787 la p[aroi]sse de Landrevarzec[127] ». L'évêque peut aussi réorienter la carrière d'un prêtre, généralement pour mauvais comportement : il écrit par exemple au sujet de Guillaume Hamon, curé de Berrien, « a placer en 1783 » puis se rétracte en 1784 par un « oh non »[128].

A combien de rectories les évêques de Quimper[129] ont-ils présenté leurs candidats? Récapitulons d'abord le nombre de cures obtenues autrement que par présentation épiscopale entre 1715 et 1790 : vingt-six au concours, seize par résignation en faveur, cinq par permutation et enfin dix-huit grâce à la présentation d'un patron laïc ou ecclésiastique. En soustrayant ce nombre de cures (65) aux 160 rectorats, on en déduit que les évêques de Quimper ont présenté des prêtres du carnet à 95 cures grâce à leur patronage et à l'alternative.

Le graphique suivant expose nos résultats en valeur relative :

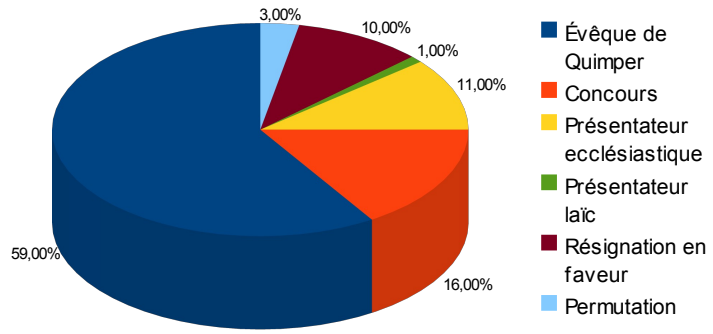

Les moyens d'accès aux rectories des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille (1715-1790)

123 Ces onze prêtres ont attendu en moyenne quatre ans avant de desservir une cure.
124 *Ibid.*, p. 344.
125 *Ibid.*, p. 301.
126 *Ibid.*, p. 120.
127 *Ibid.*, p. 367. Deux autres prêtres du carnet refusent aussi une cure : le recteur de Lennon Pierre-Alain Denis refuse la paroisse de Pleyben (*ibid.*, p. 353), et Jean Le Covec celle du Bodéo, paroisse où il est déjà curé (*ibid.*, p. 203).
128 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 311.
129 Une partie des 160 rectorats du carnet ont été entamés avant l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc, qu'ils soient terminés ou non.

On voit d'emblée la grosse part de l'ordinaire du diocèse dans la présentation des cures (59 %), cela grâce à un système bénéficial qui lui est favorable. Les cures au concours représentent à peine un cinquième de l'ensemble. Par contre, celles obtenues par une résignation pèsent autant que celles auxquelles présentent les patrons ecclésiastiques (évêque non compris). Selon Charles Berthelot du Chesnay, un peu plus d'un cinquième des cures en Haute-Bretagne échappaient habituellement, pendant le XVIIIe siècle, aux patrons ecclésiastiques (que ceux-ci aient ou non la pleine collation des cures)[130]. En additionnant les cures qui échappent aux présentateurs ecclésiastiques haut-cornouaillais (évêque compris), nous arrivons à un total de 22 cures, soit 14 % ou moins d'un cinquième de l'ensemble du total.

Puisque c'est à l'ordinaire que revient l'ultime décision de choisir le lauréat du concours pour les cures vacantes lors des mois apostoliques, les évêques de Quimper ont en réalité nommé à 121 cures, soit les trois-quarts des 160 rectories. Étant le patron de près de 85 % des cures, l'écart de 9 % entre ce taux et celui du nombre de rectories distribuées (76 %) est assez faible, il correspond approximativement au taux de résignations et de permutations (13 %).

Le concours, la résignation en faveur, la permutation, la présentation par un patron ecclésiastique ou laïque : il ne semble guère y avoir d'autres moyens d'accès à la charge de recteur. Il y a cependant une paroisse en Haute-Cornouaille où se sont succédé un nombre important de recteurs, Plouguernével. En effet, l'on pourrait qualifier de « tremplin à la rectorie » le passage au supériorat ou à la direction du petit séminaire cornouaillais[131]. Entre 1779 et 1788, treize prêtres ont dirigé le séminaire de Plouguernével, parmi lesquels sept sont devenus recteurs, dans un laps de temps assez court de quatre ans (1786-90). Parmi ces sept cures, quatre se trouvent en Haute-Cornouaille et sont soit à la présentation de l'évêque (Plouguernével), soit soumises à l'alternative (Bothoa, Neulliac, Poullaouen), et comme aucun des recteurs n'a passé de concours, c'est l'évêque qui les a tous nommés[132]. En ce qui concerne l'accès prêtres du petit séminaire aux trois cures bas-cornouaillaises (Ergué-Gabéric, Gouesnach, Châteaulin), Mgr Conen de Saint-Luc y est sans doute pour quelque chose[133]. Un nombre significatif d'anciens dirigeants du petit séminaire – c'est-à-dire en fonction avant 1779 – est devenu recteur par la suite : cinq individus sur neuf, dont deux qui ont deux cures consécutives. Autre cas intéressant, celui de Jean Le Rigoleur qui, quatre ans après son

130 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 212.

131 Les prêtres qui y officient ont des fonctions d'enseignement or, selon Samuel Gicquel, l'enseignement n'est que « l'antichambre d'une carrière paroissiale » au XIXe siècle, un passage temporaire des prêtres, en tout cas pour ceux qui ne sont pas des gradués (Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2008, p. 139).

132 L'évêque de Quimper ne place pas ses sujets plouguistes n'importe où : Bothoa et Neulliac sont les deux paroisses qui dégagent le plus de revenus en Haute-Cornouaille, respectivement 5000 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 139) et 4000 livres (*ibid.*, p. 181). Le revenu de Plouguernével est assez important aussi : 2400 livres *(ibid.*, p. 139).

133 Autrement, sur les six autres prêtres du petit séminaire, trois sont devenus curés en Haute-Cornouaille, deux ont été transférés au séminaire de Quimper et un est allé exercer sa prêtrise à Glomel.

ordination, est professeur au séminaire plouguiste[134] : cette précocité s'explique par le fait qu'il a eu la meilleure note qu'un jeune prêtre puisse obtenir au sortir du séminaire. L'ordinaire du diocèse prévoyait sans doute de le placer à une rectorie une fois acquis un minimum d'expérience. Le séminaire de Plouguernével apparaît alors comme un vivier de bons prêtres dans lequel l'évêque peut « puiser » pour placer des individus aux cures vacantes dont il est le présentateur, dans le cadre de l'alternative notamment.

La cure est un bénéfice à charge d'âmes, mais le canonicat, tout comme l'abbatiat ou le priorat, est un bénéfice sans charge d'âmes[135]. Or à Rostrenen, ce sont bien les chanoines de la collégiale qui administrent la trève, le curé trévien étant l'un des leurs. A Carhaix, c'est aussi la collégiale de Saint-Trémeur qui administre la paroisse : le recteur est un chanoine, son vicaire et ses prêtres le sont aussi. Il s'agit cependant là d'une situation tout à fait exceptionnelle : la règle courante, en Haute-Cornouaille comme ailleurs, est à l'inverse que les curés et la plupart des prêtres n'ont qu'un titre, mais aucun bénéfice.

II – Curés et autres prêtres

A) Les curés de paroisse et de trève

Avant d'obtenir un bénéfice curial et de jouir de ses revenus, il fallait d'abord – à moins d'être remarqué très tôt – faire ses preuves en secondant un recteur, comme vicaire ou « curé » en Bretagne. La fonction de curé fait partie des titres sans bénéfice, elle n'est liée à aucun bien, c'est-à-dire qu'en tant que telle, elle ne rapporte rien à son titulaire[136]. Cependant, dans une paroisse, le curé est rétribué par le recteur[137] qui l'a préalablement choisi pour l'assister dans sa *cura animarum*.

En théorie, c'est au recteur de choisir son curé, et c'est à l'évêque de l'approuver, en lui permettant de faire le prêche et la confession ainsi que remplir les autres fonctions du vicariat[138]. L'évêque peut par ailleurs décider de renouveler ou non les pouvoirs d'un curé : est écrit par exemple au sujet de Pierre Logeat, curé de Sainte-Catherine en Plonévézel, « j'ay, en 1782 [le] 27

134 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 104.
135 Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 303.
136 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit*, p. 200.
137 Nous reviendrons *infra* sur cette question de la rétribution des vicaires.
138 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 201.

may, prorogé ses pouvoirs jusquà la S[ain]t Pierre[139] ».

Cependant, à la fin de l'Ancien Régime en Cornouaille, le contrôle épiscopal sur le clergé est tel que l'évêque a un droit de regard sur le choix des curés. Si le recteur semble pouvoir encore soumettre un candidat à l'évêque pour le vicariat de sa paroisse, il ne peut guère le nommer sans avoir l'autorisation de l'ordinaire du diocèse. Cette obligation est écrite noir sur blanc dans les statuts synodaux du diocèse de Quimper[140]. Il arrivait cependant que cette règle ne soit pas respectée par certains recteurs, ce qui irritait le prélat. Une première affaire est née de la décision du recteur de Carhaix, Mathurin Blanchard, de mettre à la tête de Treffrin un curé trévien sans en avoir référé à l'évêque : « En 1786, M. le r[ecteu]r au mois d'avril a nommé de sa propre authorité M. Logeat, curé de S[ain]te Catherine de Plonevezel, sans m'en avoir prévenu, pour curé de Treffrin[141], et m'a écrit a ce sujet 2 lettres fort extraordinaires[142] ». Même si Pierre Logeat a été désigné par le recteur pour desservir la trève carhaisienne, l'évêque écrit qu'il est allé à Treffrin « presque de lui-même[143] », « de son propre mouvement ou à peu près[144] », ce qui signifie sûrement qu'il y a eu connivence entre MM. Blanchard et Logeat pour faire venir le second à Treffrin. Selon Mgr Conen de Saint-Luc, « il n'y avoit pas besoin de curé là[145] », car jusqu'ici, le curé trévien de Saint-Quigeau Mathurin Carnot desservait aussi la trève de Treffrin[146]. Pierre Logeat reste quand même à Treffrin comme simple prêtre, et ne deviendra curé qu'en janvier 1788[147], l'évêque ayant sans doute retardé son accès au vicariat ; il gardera sa fonction jusqu'en 1790[148]. Selon l'évêque de Quimper, le recteur de Carhaix est « un pauvre homme qui n'a pas eu mauvaise volonté, mais qui n'en a pas moins fait sottise[149] », preuve que l'évêque ne veut pas que l'on entrave sa gestion des personnels.

Une autre nomination illégale d'un curé a lieu trois ans plus tôt. Cette fois-ci, il s'agit d'une affaire de famille se déroulant à Neulliac. Toussaint Conen de Saint-Luc écrit à propos du recteur

139 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 84.

140 « Les recteurs & vicaires perpétuels seront tenus, conformément aux Statuts de notre prédécesseur, de nous présenter les prêtres qu'ils voudront avoir pour curés, afin de recevoir de nous ou de nos Vicaires-généraux une approbation spéciale pour cet effet » (AEQ, 3 E 1, statuts et règlements du diocèse de Quimper, 1786 (réédition des statuts de 1710), art. VIII, p. 9). En fait, l'approbation se traduit par la remise d'un simple papier en bonne forme au curé, sans qu'on enregistre cet acte dans les registres officiels comme les papiers du secrétariat d'évêché ou ceux du greffe des Insinuations ecclésiastiques (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 201).

141 Le recteur de Carhaix lui a *a priori* menti sur la date de nomination de Pierre Logeat : celui-ci signe les registres de Treffrin dès le mois de février 1786 (AD 22, 5 Mi 305, registres paroissiaux de Treffrin (baptêmes et mariages), 1786, p. 1 r°), alors que l'évêque le croit installé à la trève trois mois plus tard (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 91).

142 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 87.

143 *Ibid.*, p. 84.

144 *Ibid.*, p. 91

145 *Ibid.*

146 AD 22, 5 Mi 305, registres paroissiaux de Treffrin (baptêmes et mariages), 1786, p. 1 r°.

147 *Ibid.*, 1788, p. 1 r°.

148 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1956, p. 171 et Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 114.

149 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 89.

Jean-Charles Thépault :

> « Son neveu[150] s'étoit fait curé de sa propre authorité du 24 au 25 aout 1783. Il[151] a déclaré que c'étoit a son insçü qu'il avoit pris cette qualité, et M. le Rue interrogé a répondu que M. le Supérieur de Plouguernevel ne luy avoit pas donné ses pouvoirs : le r[ecteur]r l'avoit dit mais par faiblesse, il avoit laissé son neveu faire, M. le Rue a dit que c'étoit pour rendre les actes valides. Il est bête a battre[152]».

On voit que le recteur de Neulliac s'est défendu malhabilement, mais il était bien au courant de l'auto-nomination de son neveu comme curé, il en était même assurément complice pour avoir menti à Mgr Conen de Saint-Luc. Contrairement à l'affaire carhaisienne, Mgr Conen de Saint-Luc l'a empêché de prendre à l'avenir la qualité de curé et a nommé à la demande du recteur le prêtre trévien de Kergrist, Mathurin Bescoq, curé à la paroisse en l'année 1784[153]. Si l'évêque nomme ici un autre curé, cela s'explique par l'article VIII des statuts du diocèse : « si les recteurs [...] ne se procurent des curés capables, nous y pourvoirons de notre autorité ». Mgr Conen de Saint-Luc ne devait pas estimer M. Le Ru capable d'exercer la charge de curé[154].

A Poullaouen cette fois-ci, l'évêque écrit à propos de Guillaume Le Seich, prêtre à la paroisse, que « le r[ecteu]r l'a approuvé[155] dans le besoin[156] contre mon gré, et la mis à S[ain]t Tudec[157] contre mon gré[158] » : cela confirme le fait que l'évêque contrôle tous les vicariats, qu'il peut décider qui peut être vicaire, qui ne le peut pas. Cependant, l'évêque est désarçonné, il écrit que Guillaume Le Seich est un « homme inutile qu'on ne peut mettre ailleurs[159] ». Et comme si cela ne suffisait pas, « M. le r[ecteu]r ne l'assigne pas comme curé, et ne signe pas les délégations. », ce qui empêche Guillaume Le Seich de remplir les fonctions du vicariat à Saint-Tudec.

Non seulement l'évêque peut empêcher un prêtre de devenir curé, mais il peut aussi confisquer le vicariat des ecclésiastiques qui en sont pourvus. Au moins quatre curés ont été suspendus de leurs fonctions, pas forcement pour leur incapacité, mais pour leur comportement déviant[160]. Par conséquent, les vicariats se font comme ils se défont en Cornouaille ; ce n'est pas un

150 Le prêtre de Neulliac Jean-Nicolas Le Ru.
151 Le recteur de Neulliac Jean-Charles Thépault.
152 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 181.
153 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 182-183.
154 Il faut dire que c'est un « sujet au dessous du médiocre », qui « fait mal a peu près tout ce qu'il fait », qui a des mœurs douteuses et qui par dessus tout boit (*ibid.*, p. 181).
155 Il l'a autorisé à confesser et à prêcher, alors que l'évêque précisait un an avant que ce prêtre « ne presche, ny ne confesse, ny ne doit le faire » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 293).
156 La précision est intéressante : ce n'est pas forcément par malice qu'un recteur choisit un curé sans en référer à l'évêque, il peut y avoir une urgence
157 Trève de Poullaouen.
158 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 293.
159 *Ibid.*
160 A propos de François Derrien à Gourin : « il y avoit eu contre lui en 1787 des plaintes graves contre lui [*sic*], il fut destitué de la cure de Roudoualec » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 203) ; en 1787, M. Dubois est « destitué de la cure » de Kergrist en Neulliac (*ibid.*, p. 182) ; au sujet de Jacques Chevance, curé à La Harmoye, l'évêque est « forcé

bénéfice, l'ecclésiastique peut être rétrogradé et redevenir simple prêtre. Jean Le Guen par exemple, curé de Loqueffret en Plonévez-du-Faou, « a été renvoyé a la paroisse simple prestre » à raison de sa mauvaise conduite[161].

En outre, Mgr Conen de Saint-Luc déplore que des recteurs ne nomment aucun curé pour les assister ; lorsque le nombre des paroissiens est élevé, il est préférable qu'ils délèguent une partie de leurs tâches à un curé, pour s'assurer que l'encadrement paroissial soit total et efficace. Charles Thépault, recteur de Neulliac de 1760 à 1782, est l'opposé de son petit frère Jean-Charles Thépault : en 1779, l'évêque écrit que, « depuis plusieurs années le r[ecteu]r n'a ny donné de délégation pour les mariages, ny nominé de curé…[162] ». Il faut dire que Neulliac, avec 2800 habitants[163], est la sixième population paroissiale de Haute-Cornouaille (trèves non comprises) . Or le recteur a les moyens d'entretenir un vicaire, sa cure dégageant le second plus gros revenu de la région (4000 livres).

Finalement, même si, en théorie, le recteur a le droit de soumettre son candidat à l'évêque, c'est ce dernier qui choisit lui-même les curés de son diocèse. Il peut très bien attribuer un vicariat à un prêtre sans qu'un recteur prenne l'initiative de lui proposer un candidat[164]. Il écrit par exemple au sujet de François Gargasson, alors curé d'office à Neulliac, ceci : « j'ay exigé à la visite en 1782 qu'il fut curé : ne veut plus l'être. Curé en 87[165] ». Il dit aussi de François Henry, prêtre à Saint-Conan, qu'il l'a « nommé curé a la place de son oncle le 15 juin 1781[166] ».

Ce que Samuel Gicquel appelle le « sas vicarial » permet à Mgr Conen de Saint-Luc de laisser les curés exercer pendant un certain temps les fonctions curiales avant d'en nommer quelques-uns aux rectories. Généralement, le vicariat dans une paroisse dure très peu de temps, en témoignent ces recteurs de Haute-Bretagne du XVIIIe siècle qui voient défiler au cours de leur rectorat un nombre de curés à deux chiffres[167]. C'est à la fois vrai et faux en Haute-Cornouaille : on trouve des vicariats longs comme courts, et les curés peuvent « vicarier » sans être amenés à se déplacer de paroisse en paroisse. Sauf erreur de calcul[168], l'on compte 337 vicariats de paroisse ou

de le renvoyer parce qu'il avoit mérité des plaintes par son esprit d'intérêt » (*ibid.*, p. 204).

161 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 336.

162 *Ibid.*, p. 181.

163 *Ibid.*, table alphabétique des paroisses, « Neulliac ».

164 Exemple d'une initiative : le recteur de Pleyben M. Cansot qui, avant de mourir, a « recommandé » à l'évêque les prêtres Yves Deniel et Guy Bernard : l'évêque a alors nommé le premier curé à la paroisse, le second « curé aussi » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 340).

165 *Ibid.*, p. 182.

166 *Ibid*, p. 231

167 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 201. L'auteur cite le cas du recteur d'Amanlis (diocèse de Rennes) qui, pendant trente-neuf ans, entre 1735 et 1774, est assisté par pas moins de 26 curés, soit deux en trois ans.

168 Nos chiffres, qui ne constituent que des *minima*, se basent sur plusieurs sources : le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc, les articles de Daniel Bernard sur le clergé de Cornouaille en 1790, celui de Jean-Louis Le Floc'h sur le clergé

de trève et 6 vicariats dits « alternatifs »[169] exercés par 263 prêtres du carnet de Haute-Cornouaille sur l'ensemble du diocèse, que ce soit avant, pendant ou après la tenue du carnet[170]. Autrement dit, plus de la moitié des prêtres du carnet (53 %) ont exercé au moins un vicariat en Cornouaille[171]. Parmi ces 263 prêtres, 202 n'ont exercé qu'un seul vicariat[172] (77 %), quarante-cinq en ont eu deux (17 %), quinze en ont tenu trois et enfin un seul a été curé à quatre endroits différents[173] (6 %). 65 ecclésiastiques ont exercé leur vicariat dans plusieurs paroisses[174], et pour certains dans des paroisses biens éloignées entre elles.

Le parcours de quelques prêtres montre que l'évêque a la mainmise sur l'ensemble des vicariats de son diocèse. Par exemple, Thomas Devallan a été curé dans des localités très éloignées les unes des autres : pourtant originaire de Saint-Mayeux, il commence sa carrière comme prêtre à Elliant, puis devient curé à Bolazec en Scrignac en 1784, à Laz en 1788 et enfin curé à Moëlan[175] en 1789[176]. A l'inverse, Pierre Le Gal, originaire de Saint-Martin, a une carrière qui ne décolle pas : en 1779, onze ans après son ordination, il n'a toujours pas quitté sa paroisse de naissance, et y est toujours simple prêtre. S'il n'a pas obtenu de vicariat, c'est certainement parce que l'évêque, au courant de son « yvrognerie », en a décidé ainsi. Faute de mieux, un prêtre qui ne peut être vicaire se rabat sur de chétifs offices, surtout en ville[177] : c'est ce que fait Pierre Le Gal qui émigre à la

de Haute-Cornouaille en 1790, les procès-verbaux de 1782, le répertoire des prêtres des Archives diocésaines, les registres paroissiaux. De plus, dans son carnet, l'évêque ne précise pas toujours qu'un ecclésiastique est curé à la paroisse : on l'apprend en consultant d'autres sources (principalement les registres paroissiaux). Lorsqu'un curé quitte une paroisse, un prêtre d'une autre paroisse y est automatiquement envoyé : nous considérons alors qu'il devient automatiquement curé.

169 Soit la trève est alternative, alors un curé desservira seul et simultanément deux trèves différentes (on compte deux curés de ce type dans le carnet) ; soit c'est le curé qui est alternatif, alors deux prêtres desserviront « *alternis* » une trève, c'est-à-dire chacun leur tour, tout en ayant la fonction originelle de prêtre ou de curé à la paroisse (en Haute-Cornouaille, il y a deux trèves desservies alternativement par deux prêtres, ce qui fait quatre prêtres au total ; parmi eux, trois ont déjà une fonction à la paroisse-mère, un seul exerce en quelque sorte « à plein temps » la fonction de curé *alternis*).

170 Le vicariat le plus ancien commençait en 1725, les plus tardifs en 1790.

171 Ce qui n'est guère étonnant : les vicariats, rétribués ou non (ceux des paroisses le sont), occupaient un grand nombre de prêtres dans chaque diocèse (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 201).

172 Est compris dans ce groupe François Hervé qui, tout en étant curé à la paroisse de Maël-Pestivien, dessert la trève du Loc'h en tant que curé alternatif (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 255 et 256), ce qui revient finalement à un seul vicariat dans la même paroisse. Nous y comptabilisons aussi les deux curés qui desservent chacun alternativement deux trèves.

173 C'est François Henry, originaire de Saint-Conan en Saint-Gilles-Pligeaux : après avoir été au Bodéo, à Lanrivain et prêtre à Saint-Connan, il devient curé de Saint-Connan en 1781, curé de Canihuel en Bothoa en 1784, curé de Lanrivain un an plus tard, et enfin curé de Laz jusqu'en 1790.

174 Soit 25 % des vicaires. Or dans le diocèse de Bordeaux, en 1772, 54 % des vicaires ont au moins deux vicariats à leur actif (Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial... », *art. cit.*, p. 17).

175 Actuellement Moëlan-sur-Mer.

176 Mais l'évêque doit aussi tenir compte des *desiderata* des recteurs. Par exemple, Alain Pennanec'h, avant de devenir recteur de Meilars en 1789, était curé à Plourac'h (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 284) : une fois installé à Meilars il a comme curé son ancien compagnon de Plourac'h Hervé Calvez (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 35).

177 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 201.

cathédrale de Saint-Pol-de-Léon pour y devenir chantre, avant de revenir à Saint-Martin[178].

Assister un recteur peut permettre à certains prêtres de se stabiliser dans une paroisse[179] et de se stabiliser financièrement à défaut d'avoir un bénéfice, mais cela devient plus compliqué quand le recteur, censé rétribuer son curé[180], ne le fait pas. L'on compte deux curés qui ne sont pas payés pour leur ministère leurs recteurs respectifs[181] : Jacques Marchadour à Laz[182] et Jean Le Mannach au Moustoir en Trébrivan[183] ; il y aussi un curé qui est mal payé, Jacques Jicquel à Plévin[184]. Le recteur de Plévin Jean Pezron, décrit comme avare, « refuse de payer son curé malgré ses paroles[185] » ; Toussaint Conen de Saint-Luc précise qu'il « ne lui donne que 16 écus, et il ne luy paye pas ou mal son casuel[186] ». Au Loch en Maël-Pestivien, en 1784 et 1785, l'un des deux curés alternatifs n'est pas payé par le commandeur du Paraclet qui est le décimateur de la paroisse[187]. Le curé de Saint-Bihy

178 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 210.

179 Certains curés prennent racine dans leur paroisse, comme François Abgrall, curé à Plusquellec – sa paroisse d'origine – de 1759 jusqu'à sa mort en 1780 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 273). On peut citer Charles André, né à Duault et qui y devient curé en 1768 jusqu'en 1790 (*ibid.*, p. 265 et Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 93). Dans le diocèse de Bordeaux, les vicaires s'enracinent plus facilement dans les paroisses peuplées où le besoin est plus grand ; alors, ils ne sont pas déplacés par les autorités diocésaines (Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial... », *art. cit.*, p. 17).

180 Le recteur décimateur tirait la majorité de ses revenus globaux de son bénéfice (Timothy TACKETT, « Les revenus des curés à la fin de l'Ancien Régime : esquisse d'une géographie », dans Alain CROIX, Jean JACQUART, François LEBRUN, (dir.), *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, t. 2, p. 665), c'est le fixe de la paroisse. Mais ces revenus étaient grevés de charges (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 269-270), dont celle de pensionner un vicaire s'il existe. Cependant, il ne faut pas confondre la pension versée à un vicaire – qui fait partie des « charges » du recteur – et les frais d'« entretien » de ce vicaire, car cet entretien, estimé seulement, fait partie des « dépenses » du recteur (*ibid.*, p. 370), ce qui n'est pas la même chose. Autrement dit, il ne faut pas mélanger les « honoraires » du vicaire, sa « rétribution » (c'est-à-dire son entretien, compris dans les « dépenses ») avec son logement, sa nourriture, son blanchissage, etc. (c'est-à-dire sa pension, compris dans les « les charges »). Cependant, dans une *Instruction* de 1765, l'Agence générale affirmait que « les honoraires payés pour les fonctions des vicaires sont des charges réelles ; mais ils ne seront déduits en cette qualité que pour le paiement des vicaires que l'évêque aura jugés nécessaires » (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 369).

181 Puisque la rétribution du vicaire fait non pas partie des « charges » de la cure, mais des dépenses personnelles de son premier desservant, ces recteurs rechignent non pas à verser la pension qu'ils doivent à leur vicaire, mais ses émoluments, son « salaire », en quelque sorte.

182 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 27. Le recteur de Laz Joseph Galloy est décrit comme « intéressé » (*ibid.*).

183 *Ibid.*, p. 131.

184 *Ibid.*, p. 70.

185 *Ibid.*, p. 69. D'ailleurs, quand l'évêque évalue en 1779 les revenus de la cure de Plévin à 1200 livres, il précise que « le r[ecteur]r dit 1000 livres » (*ibid.*) : Harpagon qu'il est, le recteur a dû sous-estimer la valeur de sa cure pour persuader l'évêque de sa prétendue incapacité à entretenir un vicaire.

186 *Ibid.*, p. 70. Le casuel correspond aux honoraires des messes (basses ou chantées), des fiançailles, mariages, convois, enterrements et autres services auxquels le clergé assiste ; il comprend aussi les offrandes faites dans l'église et les chapelles. Les tarifs du casuel sont fixés à l'avance par l'évêque, et le vicaire devait percevoir son casuel des services auxquels il prenait part (nous résumons à grands traits Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 256-260). Par exemple dans le diocèse de Rennes, d'après le règlement de 1726, pour une messe d'enterrement, le recteur touche 25 sols, le vicaire 10 sols, et chaque prêtre présent à la cérémonie 5 sols (*ibid.*, p. 257).

187 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 256. A Maël-Pestivien, ce n'est pas le recteur qui est gros décimateur, mais le patron de la paroisse, le commandeur du Paraclet : celui-ci est alors tenu de pensionner le ou les vicaires de la paroisse (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 370). Si le commandeur ne paye pas l'un de ses curés, c'est sans doute à cause de la relative faiblesse du revenu de la cure, qui est de 500 livres (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 255).

en Haut-Corlay, Jean Fraboulet, « exige rigoureusement les 250 livres de portions congrues[188]. Teste trop roide. Affaire arrangée le 2 juin 1779[189] ».

Il semble que, hormis les recteurs de petites paroisses – c'est-à-dire faiblement peuplées[190] –, pratiquement tous les recteurs semblent disposer d'un vicaire pour les assister à la paroisse-mère (nous ne parlons pas des trèves, toutes administrées par un curé trévien). Dans chaque paroisse-mère de plus de 1000 habitants se trouve *a priori* un curé. Même dans la paroisse de Saint-Thois, peuplée de 740 âmes, est entretenu un vicaire[191]. Le seuil à partir duquel Mgr Conen de Saint-Luc semble affecter un vicaire à un recteur se situe autour de 600-700 paroissiens[192], sachant que le recteur de Lannédern, paroisse de 600 habitants, dispose d'un curé[193]. Est-ce une situation exceptionnelle? C'est probable, quand on sait par exemple que dans le diocèse de Poitiers, à la fin de l'Ancien Régime, seuls 28 % des curés disposent d'au moins un vicaire pour les seconder[194]. Dans le diocèse de Bordeaux en 1772, deux tiers des curés se passent des services d'un vicaire : Philippe Loupès affirme que cette « pénurie » – c'est le terme qu'il emploie – de vicaires est peut-être imputable à une chute des ordinations dans le diocèse[195]. Dominique Julia est catégorique pour le diocèse de Reims : « la relative faiblesse du nombre de vicaires est due à une chute importante des ordinations » au cours du XVIIIe siècle, particulièrement dans sa seconde moitié[196]. Or nous l'avons vu, les ordinations sacerdotales se maintiennent en Haute-Cornouaille jusqu'à la Révolution, ce qui explique sûrement que chaque recteur puisse disposer d'un ou de plusieurs vicaires[197]. C'est l'évêque de Quimper qui en gère le nombre pour chaque paroisse, selon la taille de la population. Si

188 Il faut différencier les cures qui jouissent de grosses dîmes et celles à portion congrue. Dans le premier cas, le recteur, qui est décimateur, perçoit directement les dîmes prélevées sur ses paroissiens. Dans le deuxième cas, le gros décimateur n'est pas le recteur mais généralement le patron de la cure, ce dernier verse une partie des dîmes au recteur sous la forme d'une pension appelée portion congrue (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 269-270), qui est en quelque sorte un salaire fixe. La pension du recteur congruiste est généralement en nature et en argent. Depuis l'édit de 1768, la congrue des curés est de 250 livres (Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial... », *art. cit.*, p. 16), ce que réclame le curé de Saint-Bihy.

189 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 168.

190 Le Quilliou (120 habitants), Tréogan (300 habitants) ou Peumerit-Quintin (360 habitants).

191 François Blanchard (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 21). Sinon, Maurice Le Goff a été dans son passé curé à Landrévarzec (*ibid.*, p. 343), paroisse de 700 habitants.

192 Soit à peu près 400 à 500 communiants, alors que dans le diocèse de Poitiers, la charge pastorale moyenne des bénéfices curiaux où l'on trouve un prêtre auxiliaire (et pas forcément un vicaire) est d'environ 700 communiants (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 162). C'est intéressant car cela indique que la Haute-Cornouaille est déjà un « pays des vicaires » comme Michel Lagrée l'a démontré pour le XIXe siècle en Bretagne.

193 Si l'évêque ne dit pas que Jean Bourlez est curé à Lannédern, c'est sans doute parce qu'il est le seul prêtre avec le recteur à la paroisse : le vicariat est donc implicite, sous-entendu. Daniel Bernard écrit que Jean Bourlez est bien curé (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 27).

194 Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 162.

195 Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial... », *art. cit.*, p. 14-16.

196 Dominique JULIA, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims... », *art. cit.*, p. 203.

197 Vers 1780, le diocèse de Tréguier fait aussi face à une disette de prêtres, et certains recteurs se retrouvent seuls à desservir leur paroisse (Georges MINOIS, « Les vocations sacerdotales dans le diocèse de Tréguier au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 86, n°1, 1979, p. 51-52).

quasiment tous les recteurs haut-cornouaillais entretiennent un ou plusieurs vicaires, c'est aussi, sans doute, parce qu'ils en ont les moyens. Nous nous sommes risqué à calculer le revenu moyen brut des cures haut-cornouaillaises pour l'année 1779[198] : 1564 livres par an[199], que le recteur soit décimateur ou portionnaire. Si l'on se base sur la table alphabétique des paroisses du carnet, dont les données sont moins approximatives – il n'y a pas de double estimation épiscopale –, on obtient un revenu moyen de 1569 livres, autant dire le même que celui de 1779. Dans le diocèse de Reims, le revenu d'une cure est généralement compris entre 800 et 1200 livres[200]. Fabrice Vigier affirme que, dans l'ensemble français, le diocèse de Poitiers, dont les curés ont presque 1200 livres de revenu par an, est une circonscription intermédiaire en matière de revenu dégagé par les paroisses. Il qualifiait même les curés poitevins de « gens relativement aisés[201] » : *a priori*, les recteurs haut-cornouaillais devaient l'être aussi, au moins les gros décimateurs. Le temporel des paroisses a donc une incidence sur cet entretien d'autant de vicaires en Haute-Cornouaille.

Certains ecclésiastiques deviennent aussi curés d'office. Lorsqu'un recteur est dans l'incapacité de tenir sa charge pour diverses raisons (maladie, paralysie, vieillesse, etc.), ou lorsqu'il décède, un curé d'office est nommé pour le remplacer. Il dirige donc la paroisse par intérim, soit jusqu'au rétablissement du recteur, soit le temps de nommer un nouveau recteur en cas de décès du précédent. Généralement, le prêtre choisi exerce déjà à la paroisse, mais il est arrivé une fois à l'évêque de dépêcher un prêtre extérieur pour remplir cette fonction : ainsi Louis Graveran, chapelain du Botmeur en Berrien, qui est « envoyé curé d'office à Roscanvel en 1784[202] ». Ce peut être un tremplin pour la rectorie : cinq curés d'office sur quatorze sont devenus recteurs, dont Louis Graveran à Roscanvel ; les autres sont restés curés dans une paroisse ou dans une trève. A une seule occasion, l'évêque a dû désigner par défaut un prêtre curé d'office[203].

Outre les recteurs, les vicaires, et les curés d'office qui jouissaient des revenus des cures, et les chanoines, entretenus par leur canonicat, les paroisses urbaines et rurales comptaient beaucoup d'autres prêtres.

198 Cela à partir des chiffres de Mgr Conen de Saint-Luc.
199 C'est un chiffre approximatif, basé sur des données choisies arbitrairement : lorsque l'évêque donnait deux estimations du revenu d'une cure, nous avons retenu le revenu médian (par exemple, pour un revenu de 1200-1600 livres, nous concluions à un revenu médian de 1400 livres).
200 Dominique JULIA, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims... », *art. cit.*, p. 214.
201 Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 129.
202 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 315.
203 François Piriou, qui « a eu un mandement de curé d'office à la mort du r[ecteu]r parce que l'on ne pouvait faire autrement (*ibid.*, p. 83).

B) Les autres prêtres

1) Les « prêtres habitués »

Autour des recteurs et des curés gravitaient les « prêtres habitués » : ils étaient « habitués » dans le sens strict de servir un recteur sans curé[204], « habitués » dans le sens large de résider dans une paroisse, de s'habituer dans un lieu en s'y identifiant[205]. Prêtres les moins en vue dans un diocèse[206], ils étaient généralement « des auxiliaires du clergé paroissial, le secondant dans son ministère, l'assistant aux cérémonies, chargés de la première messe le dimanche matin[207] ». Cependant, pour pouvoir exercer des fonctions autres que la célébration de la messe[208], la confession et la prédication, ils devaient être approuvés par l'ordinaire du diocèse[209], ce qui n'était pas toujours le cas. Ils assistaient aussi aux enterrements, prenant leur part de « distributions », ou casuel, après avoir veillé les morts[210]. C'est ce que font les jeunes prêtres revenus sous le toit familial, en attendant un vicariat. Les vieux ecclésiastiques, après avoir longtemps vicarié ou s'être démis de leur cure, retrouvaient leurs occupations premières[211].

Cependant, certains prêtres du carnet ne sont plus en capacité d'exercer la moindre fonction, à cause de leur grand âge ou de leurs infirmités. Revenus s'installer dans leur paroisse d'origine, ils sont alors « pensionnés du clergé », autrement dit ils reçoivent une pension du diocèse. L'organe administratif chargé de la leur verser est le bureau diocésain, ou bureau des décimes, financé par les impôts levés sur le clergé diocésain (les décimes). Par exemple au sujet d'Urbain Legnlouet, ancien recteur de Dinéault âgé de 75 ans en 1779 et retiré à Saint-Goazec, « le clergé luy fait une pension

204 Ce qui est très rare en Haute-Cornouaille. On trouve seulement deux prêtres dans le carnet qui, sans avoir été vicaires, ont fait les fonctions curiales : François-Sévère à Pleyben (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 339), et François Le Coent, chapelain de Saint-Servais en Duault, qui « fait les fonctions curiales à Burthulet » (*ibid.*, p. 270).

205 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 201.

206 Selon Charles Berthelot du Chesnay, les prêtres habitués feraient partie de la quatrième catégorie des ecclésiastiques, celle des non-bénéficiers sans commission, comme les professeurs par exemple. Les trois autres catégories sont les suivantes : les possesseurs de bénéfices doubles à charge d'âme (archidiacres et curés), ceux de bénéfices simples sans charges d'âme (commendataires, chanoines et chapelains) et les non-bénéficiers avec commission (vicaires généraux, vicaires de paroisses). Voir Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Le clergé diocésain français au XVIIIe siècle et les registres d'insinuations ecclésiastiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°4, 1963, p. 243-249.

207 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 341.

208 « L'existence des prêtres habitués était justifiée par le culte universel pour les défunts, avec obligation de célébrer de très nombreux offices pour le salut des âmes » (Yves DURAND, « Les prêtres habitués en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », dans *Combattre, gouverner, écrire, études réunies en l'honneur de Jean Chagniot*, Paris, Ed. Economica, 2003, p. 372). Leurs revenus dépendaient des offices que les fidèles sollicitaient pour le repos de l'âme des défunts, sous la forme de fondations de messes (*ibid.*, p. 379).

209 Nous y reviendrons dans le chapitre 5.

210 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, 342. Il ne pouvait se contenter de leur titre clérical (rente viagère constituée avant la promotion d'un clerc au sous-diaconat et au diaconat).

211 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 342.

de 120 L[ivres][212] ».

Les simples prêtres n'étaient pas tous affectés aux offices de l'église paroissiale, certains desservaient plus spécialement les chapelles présentes sur le territoire paroissial.

2) Les desservants de chapelles

Quelques prêtres haut-cornouaillais desservaient des chapelles publiques, dites de quartier. Celles-ci, très nombreuses en Cornouaille par rapport aux trèves, avaient cependant une autonomie beaucoup plus réduite. Malgré cela, tous les dimanches, les habitants des villages alentours y entendaient la messe[213]. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la majorité des chapelles de quartiers n'est pas consécutive à une fondation et n'est donc pas liée au système bénéficial[214] : ce sont les habitants de la frairie qui entretenaient collectivement le ou les desservants ; le trésorier de la chapelle rétribuait directement le clergé officiant les dimanches et jours de fêtes[215]. Au contraire des XVIe et XVIIe siècles où la chapelle de quartier est desservie par un prêtre demeurant à proximité, c'est, à la fin de l'Ancien Régime, un ecclésiastique choisi par le recteur de la paroisse qui en assure la desserte. Celui-ci ne réside plus sur place, il vient célébrer une messe matinale avant de regagner rapidement l'église paroissiale pour assister à la grand-messe[216]. Malgré cette perte d'autonomie des populations frairiennes dans le choix de leur desservant[217], le système des chapelles reste encore très largement enraciné comme outil d'encadrement des ouailles les plus éloignées de la paroisse-mère dans le cadre d'une pastorale tridentine englobante : le catéchisme et la confession y sont notamment pratiqués[218]. Pour preuve, Mgr Conen de Saint-Luc désire que la chapelle de Botmeur, éloignée de Berrien dont elle est dépendante, ne soit pas uniquement un lieu de célébration du culte : il « est nécessaire d'y faire faire toutes les fonctions curiales, a l'exception des mariages, et peut être les baptêmes[219] ». D'ailleurs, le desservant de Botmeur Louis Graveran « anime M. Mgr

212 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 31. Le curé de Caurel Jean Josse est « absolument aveugle, hors de combat » : « il est arresté qu'il aura une pension au prochain Burreau » (*ibid.*, p.158).

213 Georges PROVOST, « Une forme spécifique de territorialisation paroissiale : les chapelles de quartier bretonnes », dans Bernard MERDRIGNAC, Daniel PICHOT, Louisa PLOUCHART, Georges PROVOST, *La Paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 179.

214 Le bénéficier, détenteur d'une chapellenie, desservait une chapelle qui avait fait l'objet d'une fondation, érigée en titre de bénéfice, en vertu d'une approbation épiscopale (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 342).

215 Georges PROVOST, « Une forme spécifique... », *art. cit.*, p. 192.

216 *Ibid.*, p. 194.

217 Jusqu'au XVIIe siècle, le chapelain était généralement natif du quartier. Dans les dernières décennies du XVIIIe siècle en Haute-Cornouaille, certains desservants de chapelles de quartier ne sont pas des locaux et viennent d'autres paroisses, à cause du monopole épiscopal et non rectoral de leur désignation. Par exemple, le chapelain de Saint-Servais en Duault de 1774 à 1783 est François Le Coent, originaire de Spézet (carnet de Conen de Saint-Luc, 270).

218 Georges PROVOST, « Une forme spécifique... », *art. cit.*, p. 194.

219 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 315.

De la Marche pour faire ériger la chapelle en trève[220] », de sorte que les botmeuriens n'aient définitivement plus à se déplacer jusqu'à la lointaine église paroissiale pour y recevoir tous les sacrements.

Mgr Conen de Saint-Luc précise dans son carnet quelques chapelles desservies par son clergé. Cependant, il semble les différencier. D'abord, le nom de certaines chapelles, à la manière des trèves, sont écrites en titre au milieu de la page : l'évêque inscrit en-dessous le nom du desservant, ce dernier se retrouvant à part dans le carnet par rapport à ses confrères de la paroisse. Ces chapelles, *a priori* publiques, sont au nombre de quatre : Locmaria (Carnoët), Saint-Servais (Duault), Brennilis (Plonévez-du-Faou), Botmeur (Berrien). Seraient-elles desservies par un prêtre résident sur place, ce qui contreviendrait à ce qui a été dit précédemment ? Les autres chapelains sont présentés avec leurs confrères, aux pages réservées aux ecclésiastiques de la paroisse. Ils administrent les chapelles de la Croix (Haut-Corlay), de Bulat et du Cludon (Pestivien), de Saint-Sébastien (Saint-Ségal), de Saint-Gildas-des-Prés (Saint-Gilles-Pligeaux)[221]. A Pestivien en 1779, Jean Le Graët, déjà chapelain du Cludon, doit, selon l'évêque, « desservir la chapelle du Bodelio, dont le service a été attaché a celle du Rosaire dans l'église paroissiale de Pestivien ». L'évêque insiste en 1780, et écrit qu'« il faut luy donner des provisions de la chapelle de Bodelio »[222] : il s'agit donc d'un bénéfice. En 1782, rien n'a changé : « la chap[ellen]ie de Bodiliau est sans titulaire, M. le M[arqu]is du Gage [en est le] presentateur[223] ».

L'on compte deux chapelles prieurales en Haute-Cornouaille. La première est celle de Landugen, sur le territoire de Duault, et qui relève de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé. Lorsque la chapelle est un prieuré, elle est administrée non pas par les habitants du quartier mais par son titulaire[224]. Celui-ci, Guillaume Hervé, « a 200 livres des religieux de Quimperlé. Il doit 2 messes par semaine[225] ». Il y a également un prieuré sur le territoire de Plonévez-du-Faou, celui de Saint-Herbot, desservi successivement par deux prêtres entre 1779 et 1790.

En Haute-Cornouaille, environs cinq ecclésiastiques s'occupent de chapelles domestiques, appartenant à des aristocrates locaux[226]. Il y a par exemple la chapelle de Mr du Laz à Trégarantec,

220 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 315.
221 Il y aussi Yves Rolland, prêtre au Loc'h en Maël-Pestivien, qui « dit la messe dans une des chapelles de Maël (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 256).
222 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 260.
223 AEQ, 6 AA 4, procès-verbaux de la visite de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782, Pestivien, rubrique « bénéfices ».
224 Georges PROVOST, « Une forme spécifique... », *op. cit.*, p. 184.
225 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 270.
226 Sont-ils pour autant titulaires d'une chapellenie ? Peut-être s'agissait-il d'une prestimonie, c'est-à-dire de la « desserte d'une chapelle sans titre ni collation, comme sont la plupart de celles qui sont dans des châteaux où on dit la messe, qui sont des simples oratoires non dotés » selon le *Dictionnaire du Trévoux* (cité par Yves DURAND, « Les prêtres habitués... », *art. cit.*, p. 378). Les habitués qui n'avaient pas chapellenie « disposaient généralement de prestimonies, c'est-à-dire qu'ils jouissaient d'une fondation (un champ, une prairie), avec l'obligation de célébrer

desservie par deux prêtres successifs, ou celle de Mdme du Leslay à Chinehant (?), dont le chapelain est Jean Le Covec, curé du Bodéo[227].

Dans le diocèse, il existait aussi des prêtres qui n'étaient pas affectés aux populations des paroisses, et avaient une fonction salariée.

3) Les fonctions salariées

Comme le vicariat, des fonctions ne sont liées à aucun bénéfice et ne rapportent donc aucun revenu propre. Ceux qui les assuraient recevaient des rétributions, appelés gages ou traitements ; ils occupaient des situations précaires et donc peu enviées[228].

Quelques prêtres du carnet ont eu des fonctions au collège de Quimper. Mathurin Blanchard[229], Alain Pezron[230] et Pierre-Alain Denis[231] y ont été chacun sous-principal ; quant à Noël Daulny, il y enseignait la rhétorique[232]. Tous sont devenus recteurs en Haute-Cornouaille[233]. On compte aussi deux anciens précepteurs chez de riches particuliers, dont Charles Thépault, recteur de Neulliac et ancien éducateur de l'évêque de Léon Mgr de la Marche[234].

Parmi les titres sans bénéfice, il y a celui d'aumônier de congrégation religieuse, également appelé « directeur » ou « confesseur » par l'évêque de Quimper. Cette fonction se trouve essentiellement en ville : en Haute-Cornouaille, à Carhaix, chez les congrégations féminines des Hospitalières[235] et des Ursulines[236]. Dans le carnet, il y a aussi deux aumôniers des Calvairiennes de Quimper[237], et Bertrand Samson qui s'est occupé des Ursulines du Faouët[238]. Cette fonction d'aumônier des congrégations féminines est à coup sûr un tremplin au rectorat : des onze prêtres du

chaque année quelques messes selon les intentions des fondateurs » (*ibid.*, p. 379).

227 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 203. Après être passé par Scrignac et Trébrivan, Jean Le Scouarnec est devenu « aumônier de M. Pennanster puis de M. du Parc » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 321) ; tout en étant prêtre à Mûr, Corentin Le Drogo « dit la messe chez M[a]d[am]e de Coadiquel au Quillenec » (*ibid.*, p. 190).

228 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 201.

229 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 87.

230 *Ibid.*, p. 227.

231 *Ibid.*, p. 353.

232 *Ibid.*, p. 377.

233 Nous n'avons pas inclus Louis Poyet, jeune prêtre ordonné en 1783 et devenu professeur au collège à la fin de la décennie 1780 (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1954, p. 92).

234 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 181.

235 En voici les aumôniers successifs : Joachim Conan, de 1756 à 1771 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 171) ; Louis Jégouic, de 1771 à 1775 (*ibid.*, p. 88) ; Grégoire Le Du de 1776 à 1779 (*ibid.*, p. 92) ; François Flohic, de 1779 à 1784 (*ibid.*, p. 92 et 93) ; Jean-Marie Chauvaut de Kernaeret de 1784 à 1790 (*ibid.*, p. 93)

236 S'y sont succédé entre 1770 et 1790 Vincent Le Rousseau, aumônier pendant dix ans (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 92), Guillaume Lafetter, pendant neuf ans (*ibid.*, p. 93) et Charles Poher, installé en 1789 (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1956, p. 171).

237 Michel Rivoal avant 1770 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 13) et Guillaume Tanguy, de 1786 à 1789 (*ibid.*, p. 148).

238 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 78.

carnet qui ont exercé cette tâche dans le diocèse[239], sept sont devenus recteurs[240]. Deux confesseurs des congrégations carhaisiennes sont d'anciens jésuites, or dans le diocèse de Toul, après 1766, un certain nombre d'aumôniers de religieuses était des ex-jésuites[241].

En Haute-Cornouaille, il n'y avait pas que les communautés religieuses à avoir leur propre aumônier. Il en existait aussi pour des groupes de travailleurs. A Poullaouen, le prêtre Yves Le Coz, originaire de Duault, devient en 1784 « aumônier à la Mine[242] ». Il s'agit d'une mine de plomb argentifère, située sur les territoires de Poullaouen et de Huelgoat, et exploitée depuis la fin du XVIIe siècle en raison d'une pénurie monétaire[243]. En 1777, l'aumônier doit s'occuper de près de 1000 personnes, ce nombre diminue puis stagne par la suite entre 600 et 800 personnes[244]. Beaucoup des cadres de la mine sont allemands ou anglais, mais le prêtre sur place était chargé des journaliers bretons. Autrement, Corentin Le Drogo, prêtre de Mûr , est envoyé comme aumônier « aux Forges des Salles[245] », c'est-à-dire à l'un des principaux sites de la métallurgie du fer en Bretagne[246]. Appelée « Les Salles », ces forges se situent près de Mûr , entre Saint-Gelven (Cornouaille) et Sainte-Brigitte (Vannetais).

Pour conclure ce panorama, précisons que, à part un ex-soldat[247], on compte quelques prêtres qui sont d'anciens religieux. Avant de diriger Calanhel, trève de Plusquellec, Yves Le Cam était jésuite[248] ; ordonné en 1764, il a dû entrer au séminaire aussitôt que fut chassée la Compagnie de Jésus du royaume, en 1762. Jésuite pendant cinq ans, Joseph Guillou intègre aussi le clergé séculier en 1764, et exerce dans la paroisse qui l'a vu naitre, Châteauneuf[249]. En est également originaire Vincent Le Rousseau, qui « a été jésuite profes de 4 vœux », le quatrième étant celui de mission[250]. Né à Carhaix en 1740, Jean Chauvaut de Kernaëret devient jésuite à l'âge de 17 ans et part missionner la Silésie et la Moravie[251], où il est ordonné prêtre en 1766, avant de revenir dix-sept ans

239 L'un d'entre eux, Grégoire Le Du, a été auparavant « directeur » (spirituel) de l'hôpital de Quimperlé (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 92).
240 Un ne l'a pas été à raison de sa mauvaise conduite, sans parler de ceux qui n'ont pu être nommés à cause des évènements révolutionnaires.
241 Jean-Marie ORY, « La carrière ecclésiastique... », *art. cit.*, p. 20.
242 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 295. Il a aussi un prédécesseur, Henry Urvoas, originaire de Poullaouen (*ibid.*, p. 294).
243 Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle (1675-1789)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2004, p. 403.
244 Ce qui en fait la seconde entreprise industrielle en Bretagne après l'arsenal de Brest (Jean QUENIART, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 409).
245 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 190.
246 Jean QUENIART, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 403.
247 Originaire de Plusquellec, Pierre Le Gal « a été grenadier 4 ans 2 mois, a déserté, 6 mois caché » ; il est finalement curé à Saint-Corentin en Carnoët (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 288).
248 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 280.
249 *Ibid.*, p. 35.
250 *Ibid.*, p. 92.
251 *Ibid.*, p. 93.

plus tard à Carhaix. L'on compte aussi un ancien lazariste dans le carnet, M. Dubois, ordonné en 1780 et curé de Kergrist en 1786[252].

A l'inverse, deux prêtres tentent de quitter le siècle pour la vie contemplative. Originaire du Bodéo, Guillaume Piriou « s'est fait Carme sans avoir demandé ny attestation, ny exeat : il na pas fait ses voeux[253] ». Sinon, au mois de juillet 1782, le prêtre de Scrignac Jean Le Coant « a été à Vannes, a voulu se faire recolet, n'a pas été receü[254] ».

Mgr Conen de Saint-Luc oriente donc les carrières de chacun de ses prêtres, qui passe par sa maitrise des migrations sacerdotales au sein de son diocèse.

III – Les migrations sacerdotales

La mobilité des prêtres, un peu moins étudiée que les carrières, n'a pas pour autant été oubliée chez certains historiens : Philippe Loupès s'y intéresse pour le clergé du Bordelais dès les années 1970[255], quand Dominique Julia mesure les pérégrinations diocésaines du clergé rémois à partir des années 1980[256]. Très récemment, Georges-Henri Pérès a consacré une partie de son travail à la mobilité des clercs dans le diocèse de Vannes au milieu du XVIIe siècle[257].

A) Mgr de Conen de Saint-Luc, maître des déplacements de son clergé

Dans l'ensemble, l'évêque maîtrise les flux de ses prêtres dans le diocèse : il était libre de choisir les destinations et les moments du départ. En témoignent les nombreuses mentions comme « à changer », « il faut le changer de place », « il faut l'ôter » ou le « tirer de là », ou encore, dans un sens généralement péjoratif, « bon à changer ». L'on change de paroisse pour trois raisons principales : 1. le prêtre affiche un comportement inacceptable et est envoyé ailleurs par punition mais aussi en vue de le raisonner 2. le prêtre est gratifié d'une rectorie ou d'un vicariat qui se libère dans une autre paroisse 3. le prêtre est récompensé par un retour dans sa région voire dans sa

252 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 182.
253 *Ibid.*, p. 204.
254 *Ibid.*, p. 302.
255 Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial... », *art. cit.*, p. 13-19.
256 Dominique JULIA et Denis McKEE, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat... », *art. cit.*, p. 564-568.
257 Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier dans le diocèse de Vannes d'après le catalogue de 1654*, mémoire dact., Université Rennes 2, 2011, p. 108-112.

paroisse d'origine.

Dans le premier cas, le changement est parfois très pressant : ainsi François Thépault, prêtre à Maël-Pestivien, qui est un « yvrogne a changer de toute nécessité[258] », ou Jean Julien à Neulliac qui est un « homme violent, et a tirer de là au plus tost[259] ». Cependant, l'évêque ne peut se permettre de trop modifier la répartition des prêtres dans le diocèse. Quand il veut déplacer un ecclésiastique, il faut le remplacer par un autre qui lui-même vient d'une autre paroisse qui perd alors un prêtre, etc.[260]. Le moment des ordinations – essentiellement Noël et Pâques – semble donc plus propice aux migrations : ainsi Vincent Le Coent, présent à Pestivien et dont il faut « changer de place, à la 1ère ordination, mais ou le mettre[261] ». Dans le cas d'un prêtre renvoyé dans sa paroisse d'origine, il y a par exemple Hervé Le Meur, originaire d'Elliant qui est d'abord curé à Locmaria-Berrien en 1782 : cela se passe mal et l'évêque le place alors à Bothoa. « Excellent » en 1786 et même « impayable » – c'est-à-dire « inestimable » – en 1787 selon le recteur de Bothoa, Mgr Conen de Saint-Luc écrit « en 1788, bon à changer »[262], dans un sens positif ici puisqu'il est renvoyé dans sa paroisse de naissance un ou deux ans plus tard[263]. La proximité de la famille est certainement un facteur non négligeable dans le bien-être des prêtres haut-cornouaillais. Pierre Guillou a beau être originaire de Scrignac et être placé à Carnoët à la fin de ses études de séminariste, « sa famille et son bien sont a Plourach » ; l'évêque l'y envoie alors l'année suivante, tout se passe pour le mieux pour lui : « bien en 84. Item en 85. 86. 87[264] ».

Mgr Conen de Saint-Luc doit faire en sorte qu'aucune paroisse n'ait de carence en prêtres, aussi ce n'est ni par récompense, ni par punition qu'un prêtre est envoyé dans une paroisse nécessiteuse. Nommé en 1785 à Pleyben, « M. le r[ecteu]r demande un prestre[265] » : un an plus tard, le prêtre Tanguy Mocaër, qui vient juste d'être ordonné, s'établit à la paroisse[266]. A Paule en 1780, le recteur François Guillou « demande un prestre, et il en a besoin... » ; en 1783, l'évêque écrit qu'« il a un 3° prestre très bon »[267] arrivé à la paroisse en 1781[268]. L'évêque écrit qu'« en 84, le 5 juin, j'ay

258 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 255.
259 *Ibid.*, p. 183.
260 L'évêque écrit par exemple en 1785/86 à propos du curé de Sainte-Tréphine Yves Tanguy, sans doute en vue de le déplacer ailleurs, qu'« il faut quelq'un à S[ain]te Trephine » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 246) : arrive alors René Ropers en 1787 (*ibid.*, p. 249), laissant le champ libre au prélat pour envoyer le premier à Saint-Caradec en 1787 (*ibid.*, p. 201).
261 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 261.
262 *Ibid.*, p. 239.
263 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 12.
264 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 289.
265 *Ibid.*, p. 339, voir Jean-Louis Tranvoez.
266 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 341. Là encore, l'évêque a attendu les prochaines ordinations pour y placer un prêtre.
267 *Ibid.*, p. 101.
268 Il s'agit de Joseph Roulé, d'abord « sujet de bonne espérance » à son arrivée puis « très bon sujet en 1783 » (*ibid.*, p. 102).

promis un prêtre » à Saint-Caradec, sans doute pour suppléer Jean Fraboulet qui « n'est pas approuvé » et « qui ne travaille point »[269].

Si certains prêtres se satisfont du lieu où l'évêque les a mutés[270], ce denier ne fait pas toujours des heureux. En 1785, Jean Le Mouel « avoit de la peine d'être a Trémargat, en sortant de Lanrivain où il faisait très bien, et d'où j'ay été obligé de le tirer par des considérations supérieures[271] ». C'est parfois un vrai déchirement pour un prêtre que de quitter son milieu d'origine : Jean-Baptiste Léauté, curé autochtone de Mûr , est envoyé à Gouarec en Plouguernével ; arrivé dans sa nouvelle paroisse, il « ne va pas bien, il regrette Mûr , et il y va trop souvent, il ne doit jamais y retourner : M. le Sup[érieur] en est mécontent[272] ». Claude Le Guern, désormais à Trébrivan, a été par le passé « envoyé à Plouguernevel a son grand regret, où il n'a pas fait mal, mais il s'y ennuyoit[273] ».

D'autres refusent les décisions de l'ordinaire du diocèse, pour diverses raisons. Alors qu'il est prêtre à Poullaouen depuis son ordination en 1783, une occasion se présente à Yves Le Coz, « sujet excellent », de retourner dans sa paroisse d'origine, Duault. Il réagit avec émotion : « il a été demandé en 1784 par M. de Duault pour Locarn, il s'y est refuzé, et s'est mis a pleurer, je luy ai dit que je ne l'en estimois que plus[274] ». Cependant, tout le monde n'est pas aussi humble que lui, et certains contestent vivement les décisions épiscopales. Pierre Jourden, prêtre natif de Maël-Pestivien, « a refusé d'aller a Plonevezel où je voulais l'envoyer, son père est mort et il est a son aize[275] » : il a dû acquérir un héritage qui l'incite à rester sur place. Jean Le Bris, prêtre natif de Mûr et exerçant à la trève de Saint-Guen « n'est pas venu a la visite en 1780, a prétexté la retraite, pour se soustraire à la réprimande que sa dézobeiscance méritoit pour n'avoir pas été à Corlay ou je l'envoyois[276] » : on voit qu'il ne veut pas s'éloigner de ses racines[277]. Pierre Keranguyader invoque aussi la famille : né à Corlay, il est d'abord prêtre à Locunolé ; l'évêque l'a ensuite envoyé à Corlay, mais cela ne s'est pas fait sans difficultés, comme on peut le voir :

269 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 200.
270 A titre d'exemple, Henry Quérré, curé de Saint-Quijeau (trève de Carhaix), a été « envoyé le Caresme 1781 à Plozevet à son grand contentement » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 91).
271 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 134.
272 Au point qu'il faut de nouveau « le changer le plustost le mieux » en 1787 (*ibid.*, p. 143).
273 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130.
274 Il devient la même année aumônier à la mine de Poullaouen (*ibid.*, p. 295).
275 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 257.
276 *Ibid.*, p. 195.
277 Tout comme Guillaume Guégan, natif de Corlay, envoyé à Cléden-Poher en 1778 : il « a fait l'imaginable pour rester a Corlay d'où il n'est sorti que par la menace effectuée de l'interdiction... » ; il « va très bien en 1780 » mais en 1781, il est « retourné à Corlay, où il est mort » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 56).

« Tiré de Locquénolé[278] malgré luy, il veut y retourner avec son frère qui le demande[279], ainsi que sa sœur Thérèse. Il ne faut pas qu'il y aille. Sa place vaut plus de 500 livres. En 1778, il fallut toute l'éloquence et l'ascendant de M. l'abbé Le Corgne[280] pour l'empescher de quitter, quoique je luy eusse déclaré que je l'interdirois de toute fonction s'il quittoit. Homme très pieux, mais borné, et ignorant a l'excès. Il est actuellement avec son frère a la prière de M. le r[ecteu]r de Querrien[281] mais sans pouvoirs, attendu le désir qu'à son frère de luy résigner. La C[hère] S[œur] Thérèse est morte[282], et luy a laissé 600 livres de rentes, a luy seul[283] ».

Ces affaires ne doivent pas masquer la réalité : dans l'ensemble, on ne compte pas plus d'une dizaine de cas de résistance à l'émigration qui est pour certains un châtiment, qui est pour d'autres un passage nécessaire avant l'obtention d'une cure.

On relève aussi quatre ou cinq prêtres qui quittent une paroisse de leur franc vouloir, sans aucune autorisation épiscopale. Originaire de Canihuel où il exerce sa prêtrise, Jean Le Millin est « envoyé à S[ain]t Caradec en septembre 1784[284] » pour cause de mauvaise conduite : non seulement il « n'est venu qu'au mois de jan[vier] 85 », mais en plus « il a quitté [Saint-Caradec] de son propre mouvement le 5 avril et est retourné chez luy[285] » la même année à Canihuel, il y est donc resté à peine trois mois.

Même s'il est libre de déplacer les ecclésiastiques où bon lui semble dans le diocèse, Mgr Conen de Saint-Luc prend aussi en compte les *desiderata* de ses prêtres. Ouvert à toutes demandes, il peut les accepter[286] et, plus rarement, les rejeter[287]. Les raisons des demandes de mutation – ce que l'évêque appelle « changement » – sont diverses et variées. Une vingtaine de prêtres du carnet « demande son changement » entre 1779 et 1788, très peu donc. Là encore, les raisons avancées pour partir sont assez hétérogènes. Olivier Hourman prétexte son infirmité : il « demande son changement à raison de sa mauvaise jambe[288] » ; l'évêque a ainsi une « fausse bonne raison » de l'envoyer à Tréméoc, car jusque là, il était « à Kergrist Moëlou ou il s'est très mal conduit[289] ». Né au Vieux-Marché en Saint-Mayeux, Joseph Olivier veut s'en éloigner : il « demande son changement, parce qu'il ne peut pas vivre[290] ». Le surcroît de travail est aussi une des causes de

278 Locunolé, paroisse au sud-est du diocèse, près de Querrien.
279 Son frère est recteur de Locunulé (AEQ, fichier prêtres).
280 Prêtre âgé de 83 ans en 1778, pensionné du clergé et retiré à Corlay (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 176).
281 Louis de Bernetz, recteur de Querrien depuis 1747 et âgé de 73 ans en 1778 (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1956, p. 179).
282 Notons ici l'ironie grinçante de l'évêque.
283 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 171.
284 *Ibid.*, p. 241.
285 *Ibid.*, p. 200.
286 Au Leslay en Vieux-Bourg, Hubert Collin « demande son changement pour de bonnes raisons, et il l'aura. Il la eu... » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 224).
287 A Plouyé en 1782, Pierre Puillandre « demande à aller à Plonevez du Faou » mais sa requête est restée lettre morte, et il mourra en 1784 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 325).
288 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 117.
289 *Ibid.*, p. 257.
290 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 158.

demande de départ : à Trébrivan, le curé François Le Sant « fait toute la besogne, le r[ecteu]r ne confesse presque personne, demande son changement, il n'y peut plus tenir[291] ». Originaire de Tourc'h, Mathurin Carnot « s'ennuie a Berrien, demande a changer », et est alors déplacé près de chez lui, à Elliant[292]. Les relations tendues avec un confrère ne facilitent pas la vie d'un prêtre dans sa paroisse : à Kergrist- Moëlou, Vincent Le Coent « demande son changement en 1781. il l'aura ; ne peut s'accomoder avec le curé[293] ». Il y a aussi les raisons d'ordre financier qui peuvent entrer en jeu : le curé de Laz Jacques Marchadour demande à aller dans une autre paroisse, « attendu que le r[ecteu]r ne le paye pas[294] ». La demande d'Yves Laurents, prêtre de Spézet, se veut modeste : il « a demandé à quitter, à la retraite de Quasimodo, et consentant à aller dans la dernière place du diocèse » ; l'évêque considère sa demande et le prêtre est envoyé « au Moustoir Trébrivant mais non pour y rester »[295] – mieux vaut ne pas s'éterniser dans le dernier endroit du diocèse[296] ! –.

Ce sont parfois les recteurs qui peuvent demander à l'évêque à ce qu'un prêtre quitte leur paroisse. A Paule par exemple, le visiteur dit à propos d'André-Louis Lannou que « le recteur désire qu'on le retire de chez luy le plus tôt possible[297] ». Le curé du Huelgoat Guillaume Gloaguen est une « teste un peu ardente, et porté à l'indépendance. C'est par cette raison que M. de Beuzec[298] a demandé son changement...[299] ». A l'inverse, ils peuvent aussi demander la venue d'un ecclésiastique chez eux : Urbain Hervé « a été à Lennon puis à Locarn en Duault, a été redemandé par le r[ecteu]r de Lennon[300] » où il est désormais curé. Le recteur de Landeleau, l' « excellent » Jean-Guillaume Le Bris, s'est même permis d'envoyer son curé François Bozec à Plonévez-Porzay en 1786[301]. Maurice Le Goff a aussi été déplacé par d'autres personnes que l'évêque : il « a été curé a Landrevarzec. M. Léon[302] l'avoit placé au Port Launay[303]. M. Cansot[304] l'avoit transféré à S[ain]t Sebastien[305] »

291 *Ibid.*, p. 129. Alexis Paul veut aussi quitter Corlay « parce que la dezerte est trop forte » (*ibid.*, p. 172) ; il est envoyé à Laniscat un an plus tard.
292 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 312.
293 *Ibid.*, p. 116.
294 *Ibid.*, p. 28. En 1784 au Haut-Corlay, le desservant de la chapelle de la Croix, Joseph Baron, « demande à changer attendu qu'il n'est pas suffizament payé par M. le Flo prieur ou chapelain de la Croix en cette p[aroi]sse... » (*ibid.*, p. 167).
295 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 42.
296 D'ailleurs, une fois arrivé au Moustoir, l'évêque précise de nouveau « qu'il n'est ici qu'en passant » (*ibid.*, p. 131) ; il y restera deux ans.
297 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 102.
298 Beuzec-Conq, où Guillaume Gloaguen était curé à la trève de Concarneau.
299 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 315.
300 *Ibid.*, p. 353.
301 *Ibid.*, p. 64.
302 Son identité nous est inconnue. Il semblait avoir un rôle important dans la région de Pleyben, comme on peut le voir avec Jacques Le Boz : celui-ci « a été à S[ain]t Ségal, a Gouezec, au Cloitre, et curé a St Ségal par feu M. Léon » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 343) : était-ce un vicaire général ?
303 Chapelle de Saint-Ségal.
304 Recteur de Pleyben en 1775 (AEQ, fichier prêtres), paroisse à laquelle est annexée Saint-Ségal.
305 Chapelle de Saint-Sébastien en Saint-Ségal dont il est le desservant jusqu'à sa mort en 1781 (carnet de Conen de

L'évêque de Quimper a donc une marge de manœuvre considérable dans son diocèse, il décide qui se déplace, qui reste sur place : autant certains prêtres bougent beaucoup dans le diocèse, autant d'autres ont un parcours plus stable.

B) Les prêtres de Haute-Cornouaille : entre stabilité paroissiale et migrations diocésaines

1) Un clergé de Haute-Cornouaille d'une indéniable stabilité

Il est possible de mesurer la stabilité des prêtres du carnet en calculant au sein des paroisses (trèves comprises) le nombre de prêtres natifs y exerçant sur la période 1779-1788[306]. On ne peut cependant le faire pour l'ensemble des paroisses, ni année par année, ce serait chronophage. A Saint-Mayeux tout d'abord, les deux tiers du clergé sont nés dans la paroisse (douze sur un total de dix-huit). Sur les dix-sept prêtres passés à Plusquellec entre 1779 et 1788, douze en sont natifs : ils représentent 70 % du clergé paroissial. Plusquellec affiche un taux encore plus élevé en 1780 : neuf prêtres sur dix sont alors d'origine plusquellecoise[49]. Sur les trois ecclésiastiques de Peumerit-Quintin, deux sont nés à la paroisse, le troisième est natif de la paroisse frontalière de Maël-Pestivien. A Merléac, 76 % des ecclésiastiques en sont originaires (treize sur dix-sept). Le taux record revient à la paroisse de Mûr : seize prêtres autochtones sur dix-huit[307], soit 89 % du clergé. A l'inverse, parmi les grosses paroisses « costarmoricaines », Bothoa est l'une de celles dont le taux de natifs est faible : seulement 37 % du clergé de la paroisse. Plouguernével, dont le taux d'originaires est quasiment le même que celui des non-plouguistes, est un cas particulier : autant les directeurs du

Saint-Luc, p. 343).

306 Peu importe le temps passé à la paroisse entre ces deux dates.

49 Nous nous permettons de rectifier une affirmation Jean Quéniart qui a écrit que, des six prêtres qui exercent un ministère à Plusquellec en 1780, quatre sont nés dans la paroisse (Jean QUENIART, *Le clergé déchiré : fidèle ou rebelle ?*, Ouest-France, 1988, p. 13). Ce renseignement lui vient d '« une étude précise portant sur 33 communes de Bretagne centrale, appartenant alors à la partie orientale du diocèse de Cornouaille » (*ibid.*) : il fait référence ici à l'article de Jean-Louis Le Floc'h sur le clergé de Haute-Cornouaille en 1790, paru deux ans plus tôt. Après consultation de cet article, le chiffre de Jean Quéniart apparaît inexact. Peut-être a-t-il voulu écrire 1790 et non 1780. En 2004, le même auteur précise qu'en 1780, quatre prêtres sur six de Plusquellec sont nés dans la paroisse ou dans la trève de Botmel, les deux autres sont de Pestivien et Gouarec (Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle (1675-1789)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2004, p. 492). En 1790, il y a sept prêtres dans la paroisse de Plusquellec (les trèves de Botmel et Calanhel comprises) : 5 sont de Plusquellec ou Botmel, un de Pestivien, un de Gouarec (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille en 1790 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1986, 114, p. 107-108). En 1780, sont présents à Plusquellec seulement quatre des sept prêtres présents en 1790, les trois autres étant arrivés à la paroisse en 1785 ou 1786 (*ibid.*). En consultant le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc, l'on constate qu'en 1780 ils sont en fait dix prêtres à se répartir sur l'ensemble de la paroisse, trèves comprises. Sur ce chiffre, un vient de Pestivien (le vicaire général Floyd) et neuf sont nés à Plusquellec, comme nous l'avons dit. Certes, l'un des neuf meurt en octobre 1780 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 273-281).

307 Gwladys THOMAS, *La Vie paroissiale à Mûr et à Saint-Guen au XVIIIe siècle (vers 1680 – 1790)*, maîtrise, Rennes 2, 2000, p. 137

petit séminaire sont d'origine extérieure à la paroisse (huit directeurs sur treize, soit presque les deux tiers), voire même lointaine[308], autant les trois curés tréviens de Bonen, Gouarec et Locmaria sont tous plouguistes. Ce qui est intéressant, c'est que, quand l'évêque envoie des directeurs du petit séminaire exercer dans les trèves plouguistes, ce ne sont que des autochtones, pas un seul des huit directeurs étrangers.

Il semble y avoir dissymétrie entre la moitié est de la Haute-Cornouaille, la plus éloignée de l'évêché, et la moitié ouest. Dans la moitié orientale, le taux d'autochtones par paroisse approche les deux tiers du clergé ; dans la moitié occidentale, il avoisine plutôt les 50 %. Qu'on en juge : à Pleyben, entre 1779 et 1788, la moitié du clergé paroissial est autochtone (douze prêtres sur vingt-quatre[309]) ; à Plonévez-du-Faou, le même taux descend à 43 %, ainsi qu'à Briec (43 %). A Scrignac, un tiers du clergé est né à la paroisse. Cette représentation plus faible des « locaux » au sein de ces paroisses a au moins une explication : la Haute-Cornouaille occidentale est physiquement plus proche du reste du diocèse, et particulièrement de la tournée de Cornouaille de l'Ouest d'où est originaire une bonne partie des prêtres non haut-cornouaillais du carnet. Ces derniers, au nombre de 86, ont plutôt tendance à se trouver dans les paroisses haut-cornouaillaises proches de leur pays d'origine, de la Basse-Cornouaille[310]. Très peu vont s'aventurer au fond de la Haute-Cornouaille, dans sa partie orientale. Autant ils se concentrent dans la Haute-Cornouaille de l'ouest, autant leur présence est plus lâche dans la partie orientale. Les paroisses de Berrien, Poullaouen, Pleyben et Scrignac les accueillent en nombre significatif. Après la couronne de paroisses autour de Carhaix, où ils se font déjà plus rares, l'on bascule dans une région orientale beaucoup plus pauvre en Bas-Cornouaillais. A part trois passages à Plouguernével et Laniscat, et quatre à Corlay, le nombre de séjours est bien maigre et généralement assez court. Et beaucoup de passages sont le fait de quelques personnes, la majorité ne passant que par une paroisse. Une fois n'est pas coutume, un prêtre de Basse-Cornouaille est allé en terre francophone, au Bodéo : il s'agit de François Derrien, natif de la paroisse de Saint-Thurien (au sud-est du diocèse).

Beaucoup de prêtres haut-cornouaillais ont pour la plupart exercé dans leur paroisse d'origine, mais tous n'y prennent pas racine et sont déplacés ailleurs dans le diocèse.

308 Sur les huit directeurs non autochtones, quatre viennent respectivement de Briec, de Guiscriff, de Plonévez-du-Faou et de Crozon. Pour le reste : Rostrenen, Canihuel, Merléac et Mûr .

309A noter que sur les douze restants, huit sont natifs de Basse-Cornouaille.

310 Annexe 22 – les carrières des prêtres originaires de Basse-Cornouaille en Haute-Cornouaille.

2) Des prêtres haut-cornouaillais mobiles

Jusqu'ici, les historiens s'accommodaient d'évaluer le nombre de prêtres autochtones ou non par paroisse. A part Samuel Gicquel au 19e siècle et Georges Provost pour le diocèse de Saint-Brieuc au 18e siècle[311], personne n'avait vraiment cartographié le déploiement dans un diocèse d'un groupe de prêtres natifs d'une même paroisse. Ce genre d'exercice apporte pourtant beaucoup d'informations sur les migrations sacerdotales au sein des diocèses.

Premièrement, nous constatons qu'une très grande partie des prêtres de Haute-Cornouaille ont exercé, au cours de leur carrière, dans leur paroisse de naissance. Cependant, tous n'y restent pas et desservent une ou plusieurs autres paroisses au cours de leur vie ; les mutations ne concernent pas que les recteurs ou les prêtres scandaleux, elles touchent aussi bien les vicaires que les simples prêtres[312]. Les prêtres natifs de Châteauneuf et de Plussulien[313], s'ils quittent volontiers leur paroisse d'origine, ne s'en éloignent pas trop. Sur les cinq prêtres originaires de Plussulien, trois ont exercé leur charge ailleurs, alors que cinq prêtres de Châteauneuf sur huit ont travaillé dans des localités très proches de leur lieu d'origne. L'exemple de Plusquellec est encore plus frappant[314] : sur les douze individus nés à la paroisse-mère, seulement quatre s'en ont allés ; faut-il préciser qu'ils ne sont partis que dans des paroisses limitrophes (Carnoët, Duault) ou paralimitrophes (Plounévézel, Plounévez-Quintin). Il ne faudrait cependant pas croire à une certaine inertie du clergé haut-cornouaillais. En effet, certains ecclésiastiques démontrent le contraire, comme ceux de Spézet[315]. Sur un nombre total de sept, trois s'éloignent nettement : un exerce toute sa carrière à Duault, un autre va jusqu'à Plobannalec, un dernier passe par Ergué-Gabéric, Kerien en Bothoa et enfin Lanvern où il devient recteur. Seulement deux clercs n'ont jamais exercé ailleurs qu'à Spézet. Si une bonne partie des douze prêtres d'origine plouguiste ont exercé à Plouguernével[316], quatre uniquement n'en sont jamais sortis. La plupart de ceux qui se retirent loin de Plouguernével le font parce qu'ils ont obtenu une cure : quatre deviennent respectivement recteur à Plourac'h, à Saint-Gilles-Pligeaux, à Landeleau et même à Gouesnach.

Deuxième constat, les prêtres spézetois et châteauneuviens, nés dans la partie « finistérienne » de la Haute-Cornouaille, vont très peu dans la région « costarmoricaine ».

311 Georges PROVOST, « Comment peut-on être bretonnant ? Le clergé du Goëlo dans le diocèse de Saint-Brieuc aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCI, 2013, p. 91-101.
312 C'est déjà le cas dans le Vannetais au XVIIe siècle (Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier...*, *op. cit.*, p. 108).
313 Annexe 23 – les carrières des prêtres originaires de Châteauneuf et de Plussulien.
314 Annexe 24 – les carrières des prêtres originaires de Lennon et de Plusquellec.
315 Annexe 25 – les carrières des prêtres originaires de Spézet.
316 Annexe 26 – les carrières des prêtres originaires de Plouguernével.

L'exemple pleybenois corrobore cet état de fait[317] : sur un échantillon assez conséquent de quatorze prêtres, seulement deux passages dans la moitié orientale de la Haute-Cornouaille (à Trébrivan et à Maël-Pestivien), la très grande majorité exerçant dans un rayon maximal de deux à trois paroisses autour de Pleyben. Autrement, un seul prêtre de Briec[318] sur neuf va jusqu'à Plouguernével quand, sur six ecclésiastiques nés à Lennon, un seul exerce à Locarn, trève de Duault[319]. Parallèlement à cela, les prêtres originaires de l'est de la Haute-Cornouaille se font rares dans la partie occidentale. Parmi les douze individus natifs de Plouguernével, seul Maurice Tasset est placé à Landeleau avant de partir pour Plonévez-du-Faou[320]. Autrement, deux prêtres d'origine mûroise sur dix-neuf[321] vont respectivement à Berrien et à Landeleau, l'un des deux étant nommé recteur. Les prêtres de Saint-Mayeux semblent aussi « éviter » la Haute-Cornouaille occidentale[322] : si beaucoup d'entre eux s'éloignent de leur milieu d'origine, ils se retrouvent de façon privilégiée dans le sud du diocèse (un seul y est recteur, à Lababan)[323].

C'est ce qui nous amène à notre troisième constat : ce ne sont pas forcément les prêtres de Haute-Cornouaille de l'ouest que l'on retrouve plus volontiers sur le territoire des deux autres tournées, mais plutôt certains provenant de l'extrémité orientale du diocèse. On l'a vu avec les prêtres de Saint-Mayeux[324], alors qu'aucun ecclésiastique pleybenois ne se rapproche des paroisses maritimes du sud. Deux prêtres de Lennon vont quand même dans la partie méridionale du diocèse, respectivement à Tréméoc et Lothéa. Hervé Le Coq, avant de devenir recteur de sa paroisse d'origine (Mûr), était prêtre à Tréméoc puis recteur de Clohars-Carnoët. Très peu de Haut-Cornouaillais se trouvent dans les paroisses côtières de l'ouest du diocèse, de la rade de Brest jusqu'à la baie d'Audierne. Un prêtre de Saint-Mayeux va tout de même jusqu'à Plomelin, un de Mûr exerce à Meilars, et un troisième de Pleyben à Plonénévez-Porzay.

Quatrième constat : hormis des prêtres originaires des paroisses qui bordent la frontière linguistique (Mûr, Saint-Mayeux, Plussulien), pratiquement aucun prêtre natif de paroisse bretonnante ne va dans la partie francophone[325]. Les ecclésiastiques nés dans une paroisse

317 Annexe 27 – les carrières des prêtres originaires de Pleyben.
318 Annexe 28 – les carrières des prêtres originaires de Briec.
319 Annexe 24 – les carrières des prêtres originaires de Lennon et de Plusquellec.
320 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 63.
321 Annexe 29 – les carrières des prêtres originaires de Mûr .
322 Annexe 30 – les carrières des prêtres originaires de Saint-Mayeux.
323 On dénombre uniquement deux passages de prêtres de Saint-Mayeux en Haute-Cornouaille « finistérienne » (à Pouallouen et à Laz).
324 On compte huit prêtres de Saint-Mayeux sur dix-neuf placés dans au moins une paroisse extérieure à la tournée de Haute-Cornouaille.
325 Quoiqu'il existe des exceptions, comme Jean Julien, originaire de Sainte-Tréphine en Bothoa, et qui exerce au Leslay en Vieux-Bourg (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 225).

limitrophe de la frontière doivent pour certains être bilingues. Par exemple Jacques Chevance, natif de Plussulien, exerce successivement à Plussulien, à La Harmoye (trève francophone), à Glomel (paroisse bretonnante), au Leslay (trève *a priori* francophone), puis de nouveau à Plussulien. Hubert Collin, né au Haut-Corlay – paroisse coupée par la frontière linguistique –, est successivement curé au Leslay (trève de la zone francophone) et curé à Kergrist-Moëlou (paroisse bretonnante). Mathurin Denis, né à Saint-Mayeux, était, avant de se fixer à la paroisse francophone de Merléac[326], à Guiscriff[327], en zone bretonnante.

Les migrations ne se limitent pas à l'intérieur de la Cornouaille, il arrive aussi que des prêtres de Haute-Cornouaille, au cours de leur carrière, quittent leur diocèse d'origine.

3) Les migrations extra-diocésaines en Bretagne

Nous dénombrons vint-cinq prêtres du carnet qui ont exercé en dehors du diocèse de Cornouaille au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle[328]. Tous les diocèses bretons en ont accueilli au moins un[329]. Pour pouvoir quitter son diocèse, il faut obtenir une autorisation de l'évêque, appelé « exeat ». Par exemple, André-Louis Lannou, présent à Paule, est « hors du diocèse, a eu un exeact[330] ». Le vicaire général, qui a également les pouvoirs de l'« ordinaire » du diocèse, peut aussi attribuer à un prêtre ce visa pour partir : ainsi à Locarn, Yves-François Le Millin « a eu un exeat de M. l'abbé Floid[331]». Il peut arriver également à des prêtres de partir sans autorisation de l'ordinaire, comme Joseph Olivier, prêtre du Vieux-Marché « party sans dire garre[332], et sans attestation de personne[333] ».

Le diocèse de Tréguier se distingue par sa forte attractivité : neuf prêtres y sont passés au cours de leur carrière. L'explication la plus plausible est d'ordre linguistique : le Trégor est presque intégralement bretonnant[334] ; tous ceux qui s'y sont expatriés sont natifs de paroisses de langue

326 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 99.
327 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 159.
328 Dont Pierre Motreff dont nous ne connaissons pas la destination : on sait qu'il est parti de Cornouaille « et est revenu » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 341). Par ailleurs, ne sont pas inclus les prêtres « étrangers » du carnet qui ont exercé dans un autre diocèse avant de s'établir dans celui de Quimper (voir chapitre 2, partie I, B).
329 Annexe 31 – les migrations extra-diocésaines des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.
330 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 102.
331 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 269.
332 « Se détourner du chemin pour laisser passer, prendre garde à soi de peur d'être incommodé des autres qui passent ([…] Passer sans dire garre) » (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1680, article « se garrer »).
333 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 158.
334 Daniel BERNARD, « A propos des limites de langue bretonne », *Nouvelle revue de Bretagne*, 1949, n°1, p. 20-22.

bretonne[335]. Deux ecclésiastiques sont aussi passés dans les enclaves doloises des diocèses de Tréguier et de Cornouaille[336]. Si le Léon bretonnant est une destination moins privilégiée des Haut-Cornouaillais, c'est parce que, sans doute, il est plus distant. Parmi les deux ecclésiastiques qui y sont allés, Pierre Le Gal, prêtre natif de Saint-Martin qui « ne scait pas le breton », a séjourné à Saint-Pol-de-Léon[337], cité partiellement francophone. Les diocèses de Rennes, de Nantes et de Saint-Malo, plus éloignés, n'attirent que deux prêtres chacun. La barrière de la langue ne semble pas gêner outre mesure ceux qui ont migré dans les diocèses francophones : sur les trois prêtres allés dans le diocèse de Rennes, deux sont respectivement partis de Paule et de Plouguernével, paroisses bretonnantes. Pour être parti à Nantes, Joseph Olivier, natif du Vieux-Marché[338] – localité traversée par la frontière linguistique –, devait être bilingue.

Les motifs du départ sont assez variés, comme on peut le voir :

Diocèse de destination	**Nombre de prêtres**	**Raison du départ – paroisse d'exercice**
Dol	2	RI (raison inconnue) ; FI (fonction inconnue) – PI (paroisse inconnue) - RI – PI
Dol (enclaves)	2	Curé – Magoar Décès – près de Louargat
Nantes	2	Curé – Nantes Prêtre – PI
Rennes	2	Clerc de procureur puis avocat – Rennes FI – La Guerche
Saint-Brieuc	2	RI – Saint-Brieuc Chassé de Cornouaille ; curé – Pléhédel
Saint-Malo	1	Chapelain – Pipriac
Saint-Pol	2	Chantre – Saint-Pol-de-Léon *En fuite ; FI – Ile-de-Batz**
Tréguier	9	FI – PI FI – PI *FI – Plésidy* En fuite – PI S'en est allé mourant – PI Chassé de Cornouaille ; FI – Guerlesquin

335 Il n'y a que Guillaume (?) Le Gal dont l'origine nous est inconnue, mais ayant exercé à Crozon et à Briec (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 369) , il parle de toute évidence le breton.

336 Parmi eux, François Thépault, originaire de Maël-Pestivien, est devenu curé dans la trève voisine de Magoar, enclave de Dol présente dans le diocèse de Cornouaille (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 70).

337 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 210.

338 *Ibid.*, p. 158.

		FI – Morlaix Recteur par résignation – Guerlesquin chapelain de M. Kerigonan – Plounérin
Vannes	4	FI – Pontivy Recteur – Plouhinec *Curé – Guémené* A tenté de se faire récollet (échec) – Vannes

* Les notes en italique concernent une seule et même personne.

La majorité des prêtres quitte le diocèse de Quimper en vue d'avoir d'autres fonctions : trois sont devenus curés, deux ont obtenu une cure, dont un grâce à une résignation en sa faveur. On relève aussi deux chapelains et un chantre. Deux ecclésiastiques renvoyés du diocèse sont respectivement partis dans les diocèses proches de Saint-Brieuc et de Tréguier. Autrement, en 1776, l'acolyte de Plouguernével M. Coedic a été « éloigné du sanctuaire pour n'y être jamais admis ; il a du quitter l'habit ecclésiastique qu'il déshonnore » : à la place, il prit l'habit de clerc de procureur à Rennes[339]. Plus tard, l'évêque écrit qu'il est « avocat occupant ici » ; en effet, il donne un signe de sa présence en paraphant un acte des registres paroissiaux de Plouguernével : « Messire Le Coedic, avocat au parlement[340] ».

Il convient également de faire état des retours. Douze ecclésiastiques sur vingt-cinq sont rentrés en Cornouaille, soit près de la moitié des expatriés. Par exemple, Thomas Bellom « etoit allé en Tréguier, on dit qu'il s'y est bien conduit. Revenu en fév[rier] 1787 » comme chapelain de Saint-Servais en Duault[341]. Cependant, tous n'ont pas bénéficié a leur retour de la bienveillance épiscopale, comme Jean Le Coant qui, « au mois de juillet, a été à Vannes, a voulu se faire recolet, n'a pas été receü, est venu me trouver, je l'ay envoyé au séminaire[342] ». Yves Rolland a la particularité d'être parti à deux reprises et d'être revenu à chaque fois. Enfin, Gilles Henry, prêtre de Landrévarzec sommé de partir, a bien quitté le diocèse sans que l'on sache avec certitude s'il l'a réintégré. Des morceaux de la page 377 font défaut : on lit cependant « il est allé à Morlaix, n'y a pas [morceau de page en moins] Edern le 25 juin 1781 [morceau de page en moins][343] » ; nous considérons qu'il est retourné à Edern, d'autant plus que c'est sa paroisse d'origine.

Jusqu'ici, nous ne parlions que des migrations des prêtres natifs de la zone bretonnante, or il

339 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 140.
340 AD 22, 5 Mi 260, registres paroissiaux de Plouguernével (sépultures), 1781, p. 3 r°.
341 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 271.
342 *Ibid.*, p. 302.
343 *Ibid.*, p. 377.

existe dans le diocèse de Quimper une enclave francophone d'où est originaire un fort contingent d'ecclésiastiques aux carrières spécifiques.

C) Les carrières des prêtres natifs de l'enclave francophone du diocèse

On l'a vu, les mobilités cléricales au sein des diocèses français ont été étudiées. Mais il n'y encore que peu de travaux sur la question des langues régionales et leur influence sur les mouvements sacerdotaux dans les diocèses, notamment dans les diocèses bas-bretons. La récente étude de Samuel Gicquel, sur les diocèses des Côtes-du-Nord et du Morbihan, a permis de renouveler la question[344]. Georges Provost lui a emboîté le pas avec les prêtres de l'enclave bretonnante du diocèse francophone de Saint-Brieuc[345]. Georges-Henri Pérès a consacré aussi une partie de son étude aux langues des prêtres du Vannetais, mais n'en a tiré aucune carte des carrières [346].

En Haute-Cornouaille orientale, une ligne fictive sépare les paroisses bretonnantes des paroisses où le français est majoritairement parlé. Nous avons repris la limite établie par Paul Sébillot en 1885[347] ; la frontière linguistique ayant reculé depuis la fin du XVIIIe siècle, il est possible que des paroisses du côté francophone aient en réalité une population surtout bretonnante. Nous sommes certain qu'à la veille de la Révolution, cinq paroisses et trèves de l'extrémité-est du diocèse sont de langue française : du nord au sud, Le Bodéo et sa trève la Harmoye, Merléac et sa trève du Quillio, Saint-Caradec. L'incertitude plane par contre concernant les localités comme Le Leslay (trève du Vieux-Bourg)[348], Saint-Bihy (Haut-Corlay)[349], Hémonstoir (Neulliac)[350], Saint-Guen (Mûr), et la paroisse de Saint-Martin, toutes du côté francophone de la frontière en 1885. Les

344 Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2008.

345 Georges PROVOST, « Comment peut-on être bretonnant ?... », *art. cit.*, p. 73-108.

346 Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier...*, *op. cit.*, p. 59-61 et p. 109.

347 Henry CORBES, « Les variations de la frontière linguistique franco-bretonne jusqu'en 1939 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XC, 1982, p. 32-33.

348 Alors qu'il ne connaît pas encore la langue bretonne, Jean-Baptiste Le Maux devient curé trévien du Leslay en Vieux-Bourg en 1782 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 224) : s'il ne parle que français, la succursale est, sans doute, majoritairement de langue française.

349 Au sujet de Julien Mathurin Fraboulet, prêtre natif de Saint-Caradec qui ne parle pas breton, l'évêque écrit « à envoyer à S[ain]t Bihy en 1784 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 199), ce qui administre sans doute la preuve que la trève du Haut-Corlay est de langue française et donc que la frontière linguistique de 1885 se superpose à celle de la fin du XVIIIe siècle.

350 Le même Julien Mathurin Fraboulet, à défaut d'aller à Saint-Bihy, devient curé au Hémonstoir en 1786 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 199), la langue majoritaire doit donc y être le français. Il y remplace Jean-François Le Clézio qui, jusqu'à sa mort en 1786, ne connaissait pas le breton non plus (*ibid.*, p. 185). Notons par ailleurs que les trois trèves citées *supra*, Le Leslay, Saint-Bihy et Hémonstoir, sont toutes frontalières du diocèse francophone de Saint-Brieuc...

autres paroisses traversées par la limite de la fin du XIXe siècle[351] devaient être toutes bretonnantes un siècle plus tôt, mais, comme nous l'avions dit précédemment, on devait y compter un certain nombre de personnes parlant le français ou bilingues.

Une partie des prêtres venant de l'enclave francophone a pour langue maternelle le français, ce qui est fâcheux dans un diocèse largement bretonnant. Pour pouvoir exercer ailleurs que dans l'est du diocèse et espérer faire une belle carrière, c'est-à-dire avoir une cure, il faut connaître l'idiome breton. Jean-Louis Le Floc'h fait état de onze ecclésiastiques natifs de la partie est du diocèse qui ne savent pas parler breton[352]. En fait, il sont au nombre de douze : il y a bien dix prêtres identifiés par l'évêque comme ne sachant pas le breton et un qui le « sait mal »[353]. Il y a aussi Joseph Le Denmat, prêtre à Mûr , dont le commentaire épiscopal laisse à penser qu'il ne connaît pas la langue locale : « interdit en 87 jusqu'a nouvel ordre. Il faut absolument à Mûr un sujet fort qui sache le breton[354] ». Deux prêtres dont l'origine est extérieure à la Haute-Cornouaille parlent seulement français : il y a donc au total quatorze individus du carnet qui ne sont pas bretonnants. La très grande majorité d'entre eux sont natifs des paroisses entièrement comprises dans la zone francophone[355] : cinq de Saint-Caradec (dont celui qui parle mal breton), trois du Quillio, 1 de Merléac, un de Saint-Martin, un de Mûr , un du Hémonstoir et deux autres venant respectivement de Quimper et de Rennes. L'évêque leur conseillait de se mettre à l'étude du breton pour afin d'être placés hors de leur pays de naissance. Sur les quatorze ecclésiastiques francophones, cinq ont appris le breton au cours de leur apostolat : on voit que, hormis celui du Hémonstoir, ce ne sont que les natifs de la paroisse de Merléac (trève du Quillio comprise).

La langue semble jouer un rôle important dans l'orientation des migrations sacerdotales. On voit que les trajectoires de carrière ne sont pas les mêmes selon qu'un prêtre francophone apprend ou non le breton[356].

1) Les prêtres ne parlant pas ou sachant mal le breton

Un premier constat : les prêtres ne sachant pas le breton se cantonnent globalement à exercer

351 Le Vieux-Bourg et sa trève Saint-Gildas, Le Haut-Corlay, Corlay, Plussulien, Saint-Mayeux et sa trève Saint-Gelven, Mûr .

352 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) *»* dans Fañch ROUDAUT, dir*., Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 313.

353 Il n'est donc pas totalement ignorant du breton, mais nous l'incluons malgré tout dans le groupe des prêtres ne parlant pas cette langue.

354 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 190.

355 Annexe 32 – les origines et les carrières des prêtres francophones du carnet de Haute-Cornouaille (carte 1).

356 Annexe 32 (carte 2).

leurs fonctions dans la partie orientale du diocèse où ils sont nés. Sur cinq prêtres francophones natifs de Saint-Caradec, quatre n'ont pas exercé ailleurs que dans les paroisses frontalières du diocèse de Saint-Brieuc que sont Le Bodéo (un passage), Saint-Caradec (trois passages) et la trève du Hémonstoir (deux passages) La plupart d'entre eux se limitent quasiment à une seule paroisse au cours de leur vie : par exemple, Jean Le Clézio, qui ne sait pas le français, est curé du Hémonstoir pendant vingt-deux ans, jusqu'à sa mort en 1786[357] – cela confirmerait la possible francophonie de cette trève à la fin du XVIIIe siècle –. L'évêque de Quimper projette pourtant de déplacer Jérôme Le Meauf, prêtre cinquantenaire né et exerçant à Saint-Caradec : il « néglige les talents qu'il a reçeus de dieu, n'est pas yvrogne, mais n'est pas sobre, pourrait faire bien ailleurs ». L'évêque envisage donc de le muter, d'autant plus que « sa mère est morte » et qu'il n'a donc plus autant d'attaches qu'auparavant, mais il « ne sçait pas le breton » et est « équivoque toujours », par conséquent, à quoi bon le déplacer ?

L'on constate deuxièmement que quatre ecclésiastiques sont allés dans des paroisses bien éloignées de la Haute-Cornouaille orientale. Le parcours de Mathurin Blanchard, tout en étant atypique par les fonctions exercées, n'a rien d'exceptionnel dans les lieux d'exercice : né à Saint-Caradec, bachelier de Sorbonne, il devient sous-principal du collège de Quimper puis, en 1776 jusqu'en 1790, recteur de la paroisse de Carhaix où il « sçait mal le breton » selon l'évêque[358]. Sa carrière est certes réussie relativement à ses confrères francophones de Saint-Caradec, mais il n'est passé que par des paroisses urbaines où le français est majoritaire. Pierre Le Gal, prêtre originaire de Saint-Martin qui « ne scait pas le breton[359] », a passé un temps à la cité épiscopale de Saint-Pol-de-Léon où le français est majoritaire. Plus surprenants sont les deux prêtres ne sachant pas le breton et qui exercent pourtant dans des paroisses bretonnantes. L'un d'eux, Noël Daulny, natif de Quimper[360] où il devient professeur de rhétorique au collège, est recteur de Landrévarzec, paroisse dans laquelle il « ne sçait pas bien le breton...[361] ». Or tout recteur de paroisse bretonnante se devait de parler la langue de ses ouailles[362]. Mgr de Conen de Saint-Luc n'est pas responsable de cette situation paradoxale : le recteur a été nommé par l'abbé de Landévennec en 1772. Cependant, son ignorance de la langue locale ne semble pas gêner outre-mesure le prélat, qui écrit qu'il « fait très bien » à Landrévarzec. Le son de cloche est différent à Kergrist-Moëlou, où le recteur est Jean-Paul Collet, natif de Rennes. En 1779, date où ce dernier est nommé par le baron de Rostrenen, l'évêque

357 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 185.
358 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 87.
359 *Ibid.*, p. 210.
360 La ville est bilingue : les milieux populaires parlent breton, seules les élites maîtrisent vraiment le français.
361 *Ibid.*, p. 377.
362 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 313.

de Quimper a tout de suite cerné le personnage et son peu de motivation à apprendre l'idiome de ses paroissiens : il « ne scait pas le breton, et ne l'aprendra jamais quoiqu'il me l'ait promis en 1779 ». Les années passent et sa considération pour cette langue est toujours nulle, bien que l'évêque ait élevé la voix : « ceci suit en 1785. Item en 87. Item en 88. Quoique je luy ai parlé très fortement sur cet article »[363].

Sur les neuf prêtres du carnet qui ne savent pas le breton et qui ne l'ont jamais appris, quatre sont devenus recteurs : deux dans une paroisse francophone (Carhaix et Le Bodéo) par décision de l'ordinaire du diocèse, deux dans une paroisse bretonnante par la nomination d'un patron autre que l'évêque. Les cinq autres ecclésiastiques ne dépassent pas le statut de vicaire et ne quittent pas leur milieu d'origine, ce qui n'est pas entièrement le cas de ceux qui ont appris la langue bretonne.

2) Les prêtres francophones ayant appris le breton

Par rapport à leurs confrères qui ne s'initient pas au breton, les prêtres francophones qui l'apprennent, au nombre de cinq, sont plus sujets à quitter momentanément ou définitivement leur pays d'origine. En début de carrière, Jean-Baptiste Le Maux, qui ne savait pas le breton, était cloisonné dans l'enclave francophone. Né au Quillio, envoyé à Corlay après son ordination puis presque aussitôt à La Harmoye, il est au départ très réticent à apprendre le breton : c'est un « très bon sujet rempli de piété, ne veut, ny ne peut apprendre le breton[364] » – pourquoi ne le pourrait-il pas ? –. D'ailleurs, en notant ensuite qu'il est « depuis près de 2 ans *ibi*... », on sent une certaine impatience chez l'évêque, qui désire envoyer son bon prêtre en terre bretonnante, mais qui ne le peut. Alors qu'il se trouve au Leslay, trève francophone du Vieux-Bourg, la diplomatie de l'évêque a raison des hésitations de Jean-Baptiste Le Maux : « bien en 85. A promis d'apprendre le breton. Et tient paroles.. item en 86. désire d'être placé en [un] autre endroit pour se perfectioner dans le breton. Promis en 86 qu'on y ait égard. Envoyé a Plonevezel [en] septembre 1786[365] ». Après trois mois passés à s'exercer au breton dans cette paroisse, il revient en décembre 1786 dans sa trève natale du Quillio, où l'évêque dit qu'il est « Bon bon en 87. Item en 88 ». Son séjour linguistique lui permet sans doute de travailler désormais auprès de la minorité bretonnante de la paroisse de Merléac. Également originaire de la paroisse de Merléac où, une fois ordonné, il est placé en 1778, Joseph Boudec, qui « annonce des talents », « a demandé son changement à la visite » et est alors

363 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 115.
364 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 204.
365 *Ibid.*, p. 224.

« envoié à Lanniscat en septembre 1785 pour apprendre le breton[366] ». Un an plus tard, il est curé à Corlay, son bilinguisme lui permettant sans doute de s'occuper à la fois des bretonnants et des francophones de cette paroisse. Joseph Boudec n'était cependant pas dénué d'ambition puisqu'il devient recteur de Leuhan en 1788 et au concours[367]. Il n'y reste cependant que six à sept mois et retourne dans l'est du diocèse pour devenir recteur du Vieux-Bourg en décembre 1788 au moyen d'une permutation. François Le Goff est né au Quillio en Merléac et n'a pas quitté la paroisse depuis son ordination en 1769. C'est un « très bon sujet, supérieur pour l'esprit, et la science à ses confrères » mais qui « ne sçait pas le breton » en 1779. Quelques années plus tard, l'évêque constate que cet autodidacte « confesse en breton »[368], sans même avoir mis le pied dans une paroisse bretonnante. Mgr Conen de Saint-Luc lui confie alors la rectorie du Bodéo en 1787, paroisse de langue française. Autrement, René-Vincent Le Floc'h, né au Hémonstoir en Neulliac, est un « très bon sujet » qui « ne sçait pas le breton » et qui est « à changer à la S[ain]t Michel ». Après avoir été envoyé comme aumônier « au moulin à poudre en Quimerch[369] », on le retrouve à Bannalec en 1790[370] : pour se retrouver là, il a certainement appris le breton.

Il ne faut pas croire qu'il est facile de convaincre un prêtre francophone d'apprendre le breton. François Collin, natif de Merléac, a donné du fil à retordre à Mgr Conen de Saint-Luc. Après son ordination en 1776, il est placé à Carhaix, paroisse urbaine donc francophone : c'est un « sujet de grande espérance pour tout, mais ne sçait pas le breton … ». Cependant, il « avoit promis de l'apprendre, et ne s'en est pas mis en peine. En conséquence a envoyer en paroisse francoize » : quelle meilleure punition que de le faire quitter les animations de la vie urbaine pour la (trop grande) tranquillité des campagnes. Le prêtre carhaisien a très mal réagi au sujet de cette mutation : « il a fait l'insolent à Carhaix à ce sujet. A menacé de quitter le diocèse pour aller a S[ain]t Brieux, ou à Paris par la protection de M. Gauffry vic[aire] gén[éral] à S[ain]t Brieux ». La famille s'est aussi mêlée de l'affaire : « son frère m'a parlé avec encore plus de suffisance et de hauteur à Merléac[371], et m'a dit que son frère n'etoit pas fait pour remplacer le fils d'un tailleur, il craignait que je ne l'envoyasse a la Harmoy en Bodéo. Cela s'est passé le 4 juillet 1780[372] ». François Collin a quand même dû avoir des sueurs froides à l'idée de partir de Carhaix, aussi l'évêque écrit qu' « en

366 *Ibid.*, p. 214.
367 *Ibid.*
368 *Ibid.*, p. 213.
369 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 196.
370 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1954, p. 94.
371 L'évêque effectuait alors sa visite générale.
372 Ce « fils d'un tailleur » est peut-être Jean-Baptiste Le Maux, envoyé depuis Corlay à La Harmoye le 5 juillet 1780, soit le lendemain-même de la discussion entre l'évêque et le frère de François Collin. Il faut sans doute y voir une forme de condescendance d'une famille socialement plus élevée envers un prêtre des basses couches de la société. Dans ce microcosme, le frère de François Collin habitant Merléac connaissait le métier du père de Jean-Baptiste Le Maux, lui-même natif de Merléac. Aussi a-t-il dû penser que l'évêque envisageait d'envoyer son frère à La Harmoye à la place de Jean-Baptiste Le Maux, originellement prévu dans cette trève.

86, [il] sçait le breton, et confesse en breton »[373]. Il ne quittera plus Carhaix jusqu'en 1790, et y décrochera même un canonicat en 1787[374].

On voit que l'évêque n'incite pas forcément ses sujets francophones à apprendre le breton pour exercer ensuite en terre bretonnante – il y a déjà les bretonnants de naissance pour cela –. Pragmatique, il apprécie surtout le bilinguisme de ceux qui ont appris le breton, et qui peuvent ainsi à la fois s'occuper des ouailles de langue française de Cornouaille de l'est sans pour autant délaisser les minorités bretonnantes qui s'y trouvent. Pour nous convaincre davantage, intéressons-nous aux carrières de l'ensemble des prêtres originaires des paroisses orientales du diocèse.

3) Les carrières des prêtres de la Haute-Cornouaille orientale

Si Mgr Conen de Saint-Luc note l'ignorance du breton chez quatorze individus de son carnet, c'est que les autres doivent tous le parler. Mais la question est plus délicate pour ceux qui sont nés dans la partie francophone du diocèse. Sont-ils bilingues ? Ou simplement francophones ? Certains parlent peut-être juste le français, mais il apparaît invraisemblable que l'évêque ne l'ait pas précisé.

En premier lieu, trente-trois prêtres viennent des paroisses extrême-orientales du Bodéo, de Merléac et de Saint-Caradec. Trois d'entre viennent du Bodéo, et ont fait carrière sur place[375]. Non seulement ce trio n'est pas sorti de la zone francophone du diocèse, mais aucun n'a été muté à l'intérieur même de l'enclave. Il faut cependant nuancer notre propos dans le cas de Jean-Marie Boscher : il est ordonné en 1787 et vient tout juste de commencer son apostolat à Saint-Caradec[376]. On appréciera plus volontiers les trajectoires de carrière des prêtres du Quillio en Merléac, au nombre de cinq[377]. Celles-ci traduisent une mouvance très relative : les prêtres du Quillio bougent mais seulement dans la zone francophone. Les quelques incursions en terre bretonnante sont le fait de deux prêtres uniquement : l'un, Jean-Baptiste Le Maux, pour apprendre le breton (il n'est resté à Plounévézel que trois mois) ; l'autre, Joseph Boudec, d'abord pour un séjour linguistique à Laniscat (un an) puis pour un rectorat à Leuhan (six à sept mois). Ils sont tous deux rentrés au bercail assez vite : le premier sur décision épiscopale, afin de mettre à profit son bilinguisme ; le second par affinité avec sa région d'origine, sans doute.

373 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 97.
374 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *op. cit.*, 1956, p. 170.
375 Annexe 33 – les carrières des prêtres originaires du Bodéo.
376 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 200.
377 Annexe 34 – les carrières des prêtres originaires du Quillio en Merléac.

Parmi les prêtres d'origine merléacienne[378], beaucoup restent au pays, mais certains se déplacent dans des paroisses bretonnantes, ce qui prouve qu'ils savent parler breton. Sept prêtres, soit la moitié du clergé de Merléac, se sont trouvés au moins une fois dans une paroisse au-delà de la limite linguistique. Les huit autres Merléaciens n'ont pas dépassé la frontière, exceptés deux cas particuliers : celui d'Olivier Martin, qui s'est expatrié dans le diocèse francophone de Luçon, dans le Bas-Poitou ; celui de René Tilly qui, les ordres sacrés reçus, passe une dizaine d'années dans le diocèse de Nantes avant de retourner dans sa paroisse de naissance. Les destinations diocésaines les plus « exotiques », dans le sens où elles sont en dehors de la Haute-Cornouaille, sont celles de deux prêtres. Jean-François Le Coedic a beaucoup voyagé dans le diocèse : il est successivement allé à Plogonnec, Tregunc, au Haut-Corlay, de là est-il revenu à Tregunc pour ensuite rejoindre Cast, Lanrivain et enfin Le Moustoir en Trébrivan. Pierre Ourry, après avoir « toujours été a Merléac, ou au Vieux Bourg », est passé par Corlay et Saint-Mayeux jusqu'à devenir recteur de Bannalec en 1786. Ces deux derniers ecclésiastiques et François Collin à Carhaix non compris, les déplacements des ecclésiastiques de Merléac se bornent aux localités que sont Plouguernével et Lanrivain, ce qui n'est pas excessivement loin. Chiffre encore plus frappant : au sein du diocèse[379], neuf des quinze natifs de Merléac n'ont pas quitté le territoire francophone, dont six n'ont pas quitté la paroisse de Merléac elle-même (trève du Quillio comprise).

En regardant les lieux d'exercice des prêtres de Saint-Caradec[380], l'on pourrait croire à une émigration plus marquée, mais il n'en est rien. D'une part on relève deux passages à Quimper et un à Carhaix, ce qui n'a rien d'extraordinaire en soi puisqu'on y parle le français. De plus, les séjours dans les paroisses bretonnantes les plus lointaines, à Motreff, Scaër et Guiscriff, sont ceux d'un seul et même homme, Guillaume Tanguy, qui est également passé par Laniscat et Saint-Gelven. En effet, six prêtres natifs de Saint-Caradec sur dix sont restés cloitrés en terre francophone. Cependant, ne forçons pas le trait : près d'un tiers de ces prêtres ont dépassé la barrière linguistique. L'évêque note d'ailleurs pour l'un d'entre eux, Jean-Baptiste Le Roux, placé à Saint-Gilles-Pligeaux une fois ordonné, qu'il « sçait le breton[381] ».

Les prêtres de Saint-Martin migrent relativement plus que ceux des paroisses voisines[382] : il y a équilibre entre ceux qui vont dans des paroisses bretonnantes (3) et ceux qui ne quittent guère la zone de langue française (3, dont un qui est allé à Saint-Pol-de-Léon). Coexistent cependant deux profils extrêmes : d'un côté, tous les prêtres ayant exercé en terre bretonnante sont tous passés par

378 Annexe 35 – les carrières des prêtres originaires de Merléac.
379 Nous ne prenons donc pas en compte les déplacements extra-diocésains.
380 Annexe 36 – les carrières des prêtres originaires de Saint-Caradec.
381 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 228.
382 Annexe 37 – les carrières des prêtres originaires de Saint-Martin.

une paroisse de Basse-Cornouaille[383], de l'autre, tous ceux stationnés en zone francophone ne l'ont été qu'à Saint-Martin.
Les ecclésiastiques nés à Saint-Guen[384] semblent plus attachés à leur pays d'origine que ceux de Saint-Martin : un seul des quatre natifs en est parti, pour Sainte-Tréphine puis pour Fouesnant. Les trois autres n'ont exercé que dans une seule paroisse.

Finalement, nos résultats corroborent presque l'analyse que Georges-Henri Pérès appliquait pour le diocèse de Vannes au XVIIe siècle : « aucun prêtre originaire de la partie bretonnante du diocèse ne se retrouve dans la partie francophone. Le réciproque n'est pas vraie[385] ». Ce n'est pas exactement vrai pour la Haute-Cornouille de la fin de l'Ancien Régime. Ce qui est sûr, c'est que les ecclésiastiques de la zone bretonnante sont plus frileux à aller dans la zone francophone que l'inverse. Cependant, nous l'avons déjà dit, seules les paroisses bretonnantes et frontalières de la limite linguistique fournissent des ecclésiastiques à la zone francophone. A quelques exceptions près bien sûr : François Corbel, originaire de Glomel, est recteur de Merléac de 1760 à 1783[386] ; Charles Thépault, né à Plounévézel, devient recteur de Saint-Caradec de 1750 à 1760[387]. C'est sans doute le bilinguisme qui prévaut pour être placé à la tête des paroisses francophones, comme on a pu le constater avec François Le Goff, devenu recteur du Bodéo après avoir appris le breton. D'ailleurs, Mgr Conen de Saint-Luc n'écrit pas une seule fois qu'un recteur de la zone francophone ne parle pas breton...

Finalement, décrocher une cure en Haute-Cornouaille ne peut se faire sans l'entremise de l'évêque, à moins d'être nommé par un autre patron que lui où d'être recteur par résignation *ad favorem*, ce qui n'était pas fréquent. L'on peut concourir pour les cures devenues vacantes dans les mois apostoliques, mais cette institution diocésaine n'a de concours que le nom : l'évêque a déjà son ou ses favoris qu'il compte bien « placer » à la tête des paroisses. De même, Mgr Conen de Saint-Luc maîtrise la distribution et la répartition des vicariats de son diocèse, n'hésitant pas à démettre certains curés de leurs fonctions s'il les juge incompétents. Autant il peut empêcher des sujets indignes de monter en grade dans la hiérarchie des postes, autant il n'est pas ingrat avec les

383 Dont Jean Bénigne Bihan, d'abord à Crozon puis à Kergrist-Moëlou, devenant recteur de Plonéïs en 1780 avant d'être celui de Saint-Martin dix ans plus tard.
384 Annexe 38 – les carrières des prêtres originaires de Saint-Guen.
385 Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier...*, *op. cit.*, p. 109.
386 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 213.
387 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 181.

ecclésiastiques méritants, notamment avec ceux qui exercent des fonctions peu convoitées comme régent de collège ou aumônier de congrégations religieuses, voire celle de directeur du petit séminaire.

Les prêtres de paroisses sont en majorité des « enfant du pays[388] ». Cependant, tout le monde ne reste pas forcément toute sa vie dans sa paroisse de naissance : qui veut accomplir une belle carrière se doit généralement de partir. On constate un fort enracinement local du clergé de Haute-Cornouaille, mais il n'est pas impossible qu'une partie de ses membres émigre dans le diocèse, même en Basse-Cornouaille. La carrière est cependant plus incertaine pour les sujets francophones, la barrière de la langue mettant presque fin à tout espoir d'être nommé recteur voire curé, dans la mesure où le nombre de paroisses de langue française est infime. Encore faut-il que ces dernières ne soient pas confiées à des prêtres d'origine extérieure à la zone francophone... Néanmoins, plus que la langue, c'est la qualité d'ensemble d'un prêtre, ses compétences et son comportement, qui orientent sa carrière.

388 Expression de Jean QUENIART, *Les hommes...*, *op. cit.*, p. 80.

Partie II

Le clergé de Haute-Cornouaille : qualités, compétences, comportement.

Chapitre 4

L'échelle d'appréciation épiscopale sur le personnel ecclésiastique

Mgr Conen de Saint-Luc compile son catalogue, nous l'avons déjà dit, pour connaître les qualités individuelles des prêtres de Haute-Cornouaille. Pour cela, il utilise un mode de classement des sujets de son diocèse qui semble s'inspirer du modèle des catalogues de la Compagnie de Jésus, ceux-ci étant des listes de tous les jésuites d'une même province. Plus précisément, l'évêque s'inspire de façon plus ou moins directe des données et des critères d'évaluation présents dans ces catalogues jésuites. Rappelons que Toussaint de Conen de Saint-Luc, avant d'entrer au séminaire, étudia au collège à Rennes sous la houlette des jésuites. De même, il a gardé d'étroites relations avec ces derniers après son accession au siège épiscopal quimpérois ; ses attaches fortes avec la Compagnie déplurent même aux notables de Quimper. Même si l'évêque n'était pas en Cornouaille un suppôt de la Compagnie expulsée du royaume, il lui devait certaines méthodes d'évaluation.

Il existe un exemple de ce catalogue, celui des missionnaires jésuites partis évangéliser les Indiens du Brésil et datant de 1598, dont les rubriques sont rédigées en latin[1]. Nous avons étudié les données de ce dernier et celles du carnet de Mgr Conen de Saint-Luc au moyen de deux tableaux comparatifs[2]. Faut-il préciser que ce catalogue jésuite est triennal, établi par le provincial (en l'occurrence celui du Brésil ici) et se décline en trois, les deux premiers catalogues concernant les hommes[3]. Le premier[4] fournit des données objectives sur les religieux : l'identité du jésuite (prénom et nom, précédés de la mention père ou frère), le lieu de naissance, l'âge, l'état de santé, la date d'entrée dans les ordres, le temps consacré aux études, les emplois actuels et antérieurs avec leur

1 Voir Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers d'une Vigne stérile. Les jésuites et la conversion des Indiens au Brésil, 1580-1620*, Paris, Centre Culturel Calouste Gulbenkian, 2000, p. 545-548 et voir le catalogue qui suit ces pages.

2 Annexe 39 – l'inspiration jésuite du catalogue de Mgr Conen de Saint-Luc.

3 Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers...*, *op. cit.*, p. 177. Les deux catalogues réunis contiennent vingt rubriques (*ibid.*, p. 178).

4 Il est d'autant plus intéressant de comparer ce premier catalogue avec le carnet que celui-ci, qui d'habitude prend plutôt la forme d'un tableau selon l'usage courant dans les provinces de l'assistance d'Espagne, se présente au Brésil en 1598 comme une liste de rubriques consacrées chacune à des membres de la province, (Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers...*, *op. cit.*, p. 177 et voir l'image 14 des illustrations), ce à quoi ressemble le cahier cornouaillais.

durée, le grade universitaire et la catégorie des vœux prononcés. La ressemblance entre les données du catalogue jésuite n°1 et celui de Mgr Conen de Saint-Luc est frappante, hormis le fait qu'on ne trouve aucun équivalent aux catégories de vœux jésuites et à l'apostolat missionnaire dans le cahier épiscopal, ce qui est logique. Sinon, on peut faire le parallèle entre les deux catalogues quant au thème des études, même s'il est moins flagrant : en effet, dans le catalogue jésuite, il s'agit du nombre d'années d'études effectuées dans le passé par chaque membre de la Compagnie, alors que dans le carnet il s'agit de savoir si le prêtre étudie beaucoup, moyennement ou peu dans le présent.

Le second catalogue jésuite, quant à lui, reprend la même liste de sujets – les noms sont ici remplacés par des numéros de code[5] – en fournissant une appréciation sur leurs différentes capacités, soit des informations plutôt subjectives[6]. Les rubriques consacrées sont les suivantes : *ingenium* (dons intellectuels), *judicium* (jugement), *prudentia* (prudence), *experientia rerum* (expérience), *profectus in*... (culture en telle ou telle discipline intellectuelle), *talentum ad*... (talent pour tel ou tel emploi au sens de capacités) et *complexio naturalis* (complexion naturelle). Mgr Conen de Saint-Luc reprend une bonne partie des rubriques notées dans ces catalogues jésuites. Si la Compagnie de Jésus évalue chez ses membres quatre « qualités » essentielles (intelligence, jugement, prudence et expérience[7]), Mgr Conen de Saint-Luc note également les éléments cardinaux d'un pentagone que tout bon prêtre doit posséder : l'intelligence (seule correspondance avec l'évaluation de l'intelligence des jésuites), la piété, la vertu, le zèle et l'esprit. Au sujet de la prédication et de la confession, les jésuites précisent simplement si un de leurs membres a le titre de prédicateur et/ou de confesseur quand l'évêque se charge juste de noter si un prêtre pratique ou non le prêche et s'il reçoit ou non au confessionnal, autrement dit s'il est approuvé. Concernant les talents, il y a à la fois des similitudes entre les deux catalogues et des différences dues aux ajouts et réadaptations de l'évêque de Quimper. Les jésuites notent les talents pour des exercices précis comme la prédication, la confession, l'enseignement élémentaire, le conseil, le gouvernement. Mgr

5 Désigner les membres de la Compagnie par un numéro rendait le second catalogue anonyme (Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers*..., *op. cit.*, p. 545), le but de la hiérarchie jésuite était donc d'assurer une certaine discrétion (*ibid.*, p. 178) qui permettait d'éviter toute attaque éventuelle à son encontre après consultation de ce second catalogue par un membre de la Compagnie qui contesterait le jugement de ses aptitudes, surtout si on les considère comme mauvaises. C'est tout l'inverse de Mgr Conen de Saint-Luc qui, en notant les noms et prénoms des sujets évalués, pouvait très bien se faire blâmer par ces derniers sur l'utilisation de ses carnets une fois lus. D'ailleurs, les informations de ce second catalogue jésuite de 1598 décrites comme sensibles par la Compagnie l'étaient toujours au XXe siècle, cela se traduisait principalement par l'impossibilité pour les historiens de les consulter (*ibid.*, p. 179). De même, le carnet de Haute-Cornouaille faisait l'objet d'une « consultation réservée » sous la direction du chanoine Jean-Louis Le Floc'h des archives diocésaines quimpéroises. Cependant, un historien jugeait en 1973 inopportun d'entraver à la consultation du catalogue jésuite dont les informations n'avaient rien d'odieux selon lui, car elle ne touchaient qu'aux compétences et ne dévoilaient donc pas l'« âme » des individus (*ibid.*). On ne peut pas dire la même chose de la liste de Mgr Conen de Saint-Luc : elle peut montrer l'« âme » de certains prêtres, que celle-ci soit bonne ou mauvaise pour l'évêque, notamment à partir de leur comportement.

6 *Ibid.*, p. 177.

7 On ne peut pas vraiment dire que l'expérience est une « qualité », elle s'acquiert.

Conen de Saint-Luc fait de même mais pour une seule activité qu'est la prédication. Pour la capacité de conseil et l'« esprit de gouvernement », il ne précise que rarement si des prêtres en sont pourvus, mais il ne parle guère de talents. A propos des tâches ecclésiastiques (instruction, tenue des registres, …), l'évêque regarde si elles sont faites correctement, ici encore il ne parle pas de talents. Là où l'évêque de Cornouaille se démarque largement, c'est dans son évaluation globale des « talents » des prêtres de son diocèse ; les « talents » sont donc moins une rubrique particulière qu'une appréciation générale. Enfin, parmi les points communs entre les deux catalogues, il y a tout ce qui concerne le « caractère », ce que les jésuites appellent « complexion naturelle », celle-ci étant basée sur la théorie des humeurs de Galien, difficile donc de savoir s'il s'agit d'un jugement sur le caractère ou sur la santé[8]. Cette rubrique, pas du tout médicale dans le carnet cornouaillais, est cependant plus développée chez l'évêque de Quimper qui, en plus de désigner le type de caractère, l'évalue (de l'excellent au mauvais) et décrit les caractéristiques propres à chaque prêtre, qu'elles soient bonnes (par exemple, l'honnêteté), mauvaises (exemple : la suffisance) selon l'évêque, ou gênantes pour le ministère (la timidité par exemple).

Il y aussi des rubriques qui, sans être semblables, peuvent faire l'objet d'un rapprochement. Par exemple, celle de la capacité intellectuelle jésuite qui consiste à évaluer le niveau réel atteint par chaque membre de l'ordre dans les différentes disciplines intellectuelles (exemple : bien en latin, médiocre en arts libéraux, faible en cas de conscience)[9]. Il n'y pas de rubrique équivalente a proprement parler, mais Mgr Conen de Saint-Luc peut évaluer la capacité intellectuelle des prêtres en regardant leurs réponses aux conférences ecclésiastiques[10].

Enfin il y a des rubriques présentes dans le carnet de Haute-Cornouaille et absentes des catalogues jésuites, comme le comportement des sujets et son évolution, ainsi que l'évaluation globale de chacun d'eux. Cela montre aussi que le carnet de l'évêque de Quimper n'est pas qu'une pâle copie des listes jésuites, il y ajoute aussi sa touche personnelle[11]. Le rédacteur y évalue ainsi globalement une partie de ses prêtres par des qualificatifs employés chez les jésuites pour seulement jauger des qualités précises, non par pour l'évaluation générale d'un sujet. Ces qualificatifs sont d'un nombre prédéfini qui va de l'« excellent » au « très mauvais ».

Selon Charlotte de Castelnau-L'Estoile, le critère des études semble avoir été le plus déterminant dans la classification des jésuites[12]. Il est difficile de savoir quelle était la rubrique

8 Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers...*, *op. cit.*, p. 190-191.
9 *Ibid.*, p. 547.
10 L'assiduité des prêtres à ces conférences peut-elle aussi être un moyen de jauger le savoir d'un individu : quelqu'un qui n'y assiste pas le fait sans doute par paresse intellectuelle.
11 Elle est plus adaptée à un corps de prêtres dont la dimension intellectuelle est à coup sûr moins prioritaire que chez les jésuites.
12 Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers...*, *op. cit.*, p. 179. Il y a en effet adéquation entre le niveau d'études et la place dans la Compagnie (*ibid.*, 191).

primordiale pour l'évêque de Quimper... mais ce dernier était plus attaché, on le voit dans le carnet, aux compétences pratiques des prêtres. Néanmoins, on imagine que certaines des tâches paroissiales nécessitaient des compétences à la fois théoriques et pratiques, comme la prédication ou l'instruction. La conduite influait bien sûr très fortement sur la note d'un prêtre et sur sa carrière dans les ordres. Dans une perspective professionnelle, les talents devaient très certainement être un facteur déterminant pour Mgr Conen de Saint-Luc.

Si la codification des catalogues jésuites est extrêmement précise[13], celle du catalogue haut-cornouaillais semble plus lâche. Précisons aussi que la lecture du cahier de Haute-Cornouaille se fait par le prisme des paroisses. Puisque l'évêque utilise ce carnet dans le cadre de ses visites pastorales, et donc qu'il rencontre les prêtres paroisse par paroisse, il subdivise son cahier en plusieurs petites listes de prêtres, chacune correspondant à une paroisse.

A propos de l'objectif des catalogues jésuites, voici ce qu'écrit C. de Castelnau-L'Estoile :

> « La confection des Catalogues reposait sur une idée d'efficacité : chaque jésuite devait être employé à la place qui correspondait à ses talents, à ses capacités, à ses compétences. Les Catalogues avaient clairement un usage « professionnel ». Il s'agissait de connaître les jésuites dans l'objectif de les employer au mieux de leurs compétences. Ce qui sous-tendait la confection de ces documents était une logique de « ressources humaines » en vue de la finalité religieuse de l'institution[14] ».

Mettre chacun à sa place selon ses compétences : voilà un des buts du carnet de Mgr Conen de Saint-Luc. Certains prêtres sont employés aux tâches qui correspondent non seulement à leurs talents et à leurs compétences mais aussi à leurs caractéristiques. Par exemple, il était préférable qu'un prêtre timide ne prêche pas, par contre il pouvait aisément remplir les registres paroissiaux. C'est cela la « politique du personnel ». Mais le carnet est un instrument de cette « politique du personnel » dans un cadre plus large : le but n'est pas tant de répartir au mieux les tâches (confession, instruction, etc.) parmi les prêtres de Haute-Cornouaille que de répartir les fonctions (rectorat et vicariat), c'est-à-dire d'organiser les carrières selon les compétences, les aptitudes et la morale de chacun[15]. En outre, le cahier de Haute-Cornouaille est avant tout un outil en vue de la réforme du clergé selon les cadres tridentins. Par conséquent, il n'y a pas dans le carnet que la dimension « professionnelle » des individus qui prévaut, comme c'est le cas dans les catalogues jésuites, il y a aussi la dimension « humaine[16] ». C'est bien pour cette raison que l'évêque de

13 *Ibid.*, p. 177.

14 *Ibid.*, p. 179.

15 C'était aussi l'un des objectifs des jésuites : en effet, les promotions à l'intérieur de l'ordre se décidaient après consultation préalable des catalogues envoyés par les provinciaux à l'administration centrale et centralisée de la Compagnie (Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers...*, *op. cit.*, p. 176). Ainsi, chacun des membres d'une province était connu par l'autorité centrale qui pouvait faire « monter en grade » ou non un sujet et cela en connaissance de cause.

16 On ne s'intéresse pas qu'aux emplois et compétences des individus, on regarde aussi leur morale, leur for intérieur,

Quimper note aussi les travers, les défauts ou les carences de ses prêtres qu'il essaie de combattre. Cet objectif doit être au service d'un encadrement des populations des plus serrés en leur faisant pratiquer différents exercices qui assureront leur Salut futur dans l'Au-delà. Mais avant de faire des Haut-Cornouaillais de bons chrétiens, il faut d'abord rendre leurs chefs spirituels bons.

I – Le postulat de Mgr Conen de Saint-Luc : le modèle du « bon prêtre » tridentin

Comme nous l'avons dit, Mgr Conen de Saint-Luc constituait son carnet à la fois pour assurer sa pastorale réformatrice à l'endroit du clergé – « transformer » les prêtres selon les canons tridentins –, mais aussi pour gérer les carrières de ses membres. Le second objectif dépend des résultats du premier : en Cornouaille, la carrière d'un ecclésiastique est fonction de son rapprochement ou de son éloignement du modèle du « bon prêtre »[17]. Plus le sujet s'approchera de cet idéal épiscopal (par ses qualités, par ses capacités, par sa conduite), plus son parcours dans les ordres sera brillant puisqu'il est largement contrôlé par l'évêque de Quimper ; au contraire, plus le prêtre s'éloignera de l'archétype ecclésiastique, moins il pourra évoluer dans la hiérarchie. Réserve faite des quelques individus qui atteignent les sommets de l'administration diocésaine, le grade ultime à obtenir est celui de recteur de paroisse. Bien entendu, un prêtre qui au départ est considéré comme inapte à devenir recteur peut, une fois réformé, avoir une brillante carrière qui se concluera par l'obtention d'un bénéfice curial.

L'évêque de Quimper a bien en tête l'image du prêtre du concile de Trente, cela se voit assez facilement dans le cahier de Haute-Cornouaille. Il associe souvent les talents aux cinq qualités cardinales évoquées plus haut, ce qui donnerait lieu non pas à un pentagone des qualités mais à une sorte d'hexagone. Le « bon prêtre » tridentin est donc pour Mgr Conen de Saint-Luc intelligent, pieux, vertueux, zélé au travail, qui a de l'esprit et des talents, c'est-à-dire capable d'exercer les tâches d'encadrement des populations et d'y exceller. La carrière d'un prêtre évoluera donc selon qu'il possède une ou plusieurs de ces qualités et que ces dernières soient plus ou moins développées.

A) Avoir des talents

leur façon de penser.

17 Idéal du « bon prêtre » ou du « bon curé » auquel se sont notamment intéressés Louis CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne et renouveau catholique : dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris, Éditions Ophrys, 1981, p. 387-393 et Gilles Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991, p. 361-369. Citons aussi Dominique JULIA, « Le prêtre », dans Michel VOVELLE, dir., *L'homme des Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, trad. 1996, p. 391-429.

Rappelons que Mgr Conen de Saint-Luc évalue globalement les talents des membres de son clergé, au contraire des supérieurs jésuites qui eux regardent pour quel(s) emploi(s) un individu a des talents. Cette différence s'explique par la polyvalence des prêtres de Haute-Cornouaille dans les différentes tâches paroissiales. Les prêtres « touchent » (presque) à tout, l'évêque note donc les talents de façon groupée, pour mieux appréhender la capacité générale d'un sujet. De façon différente, l'objectif des catalogues jésuites est essentiellement de répartir au mieux les « chantiers » selon les domaines de compétences de chacun.

Pour l'évêque, le terme de talent revêt un sens à mi-chemin entre capacité et don, comme chez les jésuites[18]. L'évêque peut aussi bien dire d'un prêtre qu'il a des « talents médiocres » comme il peut dire d'un autre qu'il est « médiocre pour les talents ». L'utilisation du verbe « avoir » semble avoir une connotation légèrement différente de l'utilisation du verbe « être ». Le verbe « avoir » irait plutôt dans le sens du don[19], les talents seraient alors innés, reçus de Dieu (ils le sont toujours!), et donc ces derniers peuvent être « médiocres », « faibles », etc. Quant au verbe « être », il renverrait plutôt au talent dans le sens de capacité, un prêtre « faible pour les talents » est alors « faible pour la capacité », il est assez peu capable, dans l'ensemble des tâches qu'il remplit. Mgr Conen de Saint-Luc mesure ces talents selon une échelle bien précise, allant de 1 à 5[20] :

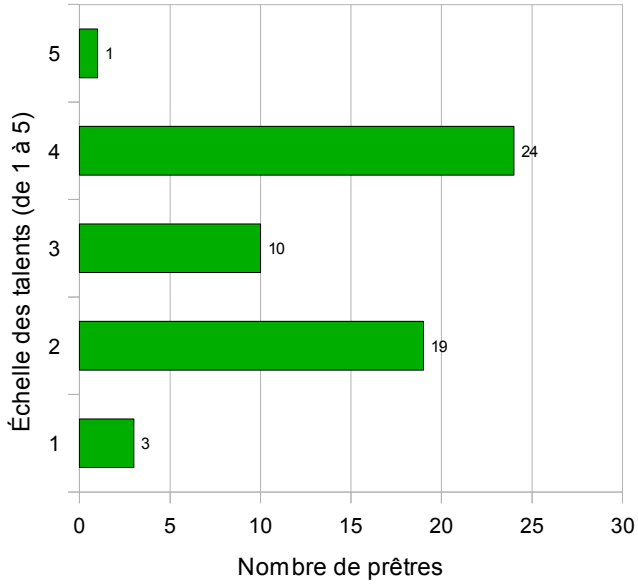

L'échelle des talents des prêtres de Haute-Cornouaille

(numéroté par ordre croissant de 1 à 5)

18 Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers...*, *op. cit.*, p. 178, note n°5. Sous l'Ancien Régime, le mot « don » qui est une grâce, une faveur venant de Dieu, pouvait être aussi appelé « talent » (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1681, article « don »).

19 « Talent : ce mot se dit des personnes et signifie don de nature. Avantage de nature avec lequel on est né et qui fait qu'on paroit plus qu'un autre, qu'on a plus de génie et de facilité pour les choses que ceux qui n'ont pas le même talent » (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1681, article « talent »).

20 Annexe 40 – l'échelle des talents des prêtres de Haute-Cornouaille.

En tout, Mgr Conen de Saint-Luc mesure les talents de 57 individus de Haute-Cornouaille, ce qui constitue seulement 12 % des prêtres de la région. On voit qu'il y a une très forte proportion de prêtres en haut de l'échelle, 44 % du total entre dans la quatrième et la cinquième catégorie ; la quatrième catégorie englobe ceux qui possèdent simplement des talents. Un seul individu est tout en haut de l'échelle : il a les plus grands talents[21]. En ajoutant les prêtres de la catégorie du dessous, la troisième, l'on dénombre alors presque deux tiers des prêtres (61 %) qui ont au minimum la moyenne en terme de talents. Il y a quand même une quantité non négligeable de cas faiblement talentueux, dix-neuf très exactement. Leurs talents sont inférieurs qualitativement et/ou quantitativement, aussi comptons-nous un sujet qui ne sait pas exploiter les talents que Dieu lui a confiés. Enfin, seulement trois prêtres n'ont aucun talent.

Avoir des talents n'est pas un critère unique d'appréciation qualitative d'un prêtre, en témoigne l'exemple de Sébastien Guillemin, prêtre de Plounévez-Quintin, qui, considéré par l'évêque comme un très bon sujet en tout genre, est très mince pour les talents[22]. Malgré cela, en posséder est un critère fiable pour évaluer globalement les prêtres. Sur les vingt-quatre prêtres de la quatrième catégorie, six sont excellents, un est de mérite, un est très bon, un est de la meilleure espérance et un seul est mal noté.

Il n'y a que dans un domaine que l'évêque évalue les talents, et qui montre tout l'enjeu de celui-ci, la prédication. Deux prêtres ont des talents dans l'exécution du sermon dominical. Tout en étant doué dans l'exercice de la prédication événementielle (stations et missions), Yves Salaun est faible pour tout le reste des talents[23]. L'évêque dit également d'un prêtre qu'il n'a pas le talent de la parole, bien qu'il confesse, catéchise et fasse les petites écoles[24].

Dans le Brésil des jésuites, comme la culture intellectuelle, « l'appréciation des talents était elle aussi envisagée dans une perspective purement professionnelle[25] » : c'est aussi le cas dans la Haute-Cornouaille des prêtres.

Avoir des talents ne saurait être le critère suffisant de l'évêque pour juger la qualité des prêtres de Haute-Cornouaille. Il faut aussi posséder des qualités primaires comme secondaires.

21 Celui-ci est Jacques Quéméner, prêtre à Plusquellec : l'évêque en dresse quand même un tableau inquiet (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 273).
22 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 133. De même, Jean Le Covec, curé au Bodéo, est à la fois un excellent homme et faible pour les talents (*ibid.*, 203).
23 *Ibid.*, p. 344.
24 *Ibid.*, p. 368, voir Yves Rolland.
25 Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers...*, *op. cit.*, p. 169.

B) Posséder cinq qualités essentielles

Nous totalisons 60 prêtres dont l'évêque note la présence (ou l'absence) de l'une ou de plusieurs des qualités essentielles que sont l'intelligence, la piété, la vertu, le zèle et l'esprit. L'évêque examine souvent ces qualités concomitamment avec les talents : 43 % de ces mêmes prêtres ont été également appréciés sur leurs talents. Le tableau suivant montre le nombre de prêtres évalués sur un ou sur plusieurs critères[26] :

Nombre de qualités évaluées	**Nombre de prêtres dont la/les qualités sont évalués**	**Science**	**Piété**	**Vertu**	**Zèle**	**Esprit**
Une qualité	14		x			
	12	x				
	7					x
	5			x		
	3				x	
Deux qualités	3	x	x			
	3		x		x	
	2	x				x
	1		x	x		
	1		x			x
	1			x	x	
	1			x		x
	1				x	x
Trois qualités	1	x			x	x
	1		x		x	x
	1	x	xx		x	
Quatre qualités	1		x	x	x	x
Cinq qualités	2	x	x	x	x	x
Total	**60**	**21**	**27**	**11**	**14**	**17**

L'on voit d'emblée que l'évêque de Quimper s'intéresse particulièrement à la piété de ses prêtres, pour exactement vingt-sept d'entre eux. La seconde préoccupation de l'évêque – la première

26 Pour savoir comment lire ce tableau, prenons des exemples : dans le groupe des prêtres dont une seule qualité est mis en valeur dans le carnet, 12 prêtres ont l'intelligence d'évaluée ; dans la catégorie de ceux qui ont deux qualités d'évaluées, l'évêque examine pour trois d'entre eux la piété et le zèle.

si l'on y ajoute l'étude – est le savoir de son clergé (vingt-et-un sujets) ; viennent ensuite l'esprit[27], le zèle et la vertu. L'on remarque que plus des deux tiers des prêtres du panel (quarante-et-un) ne sont évalués que sur une seule de ces cinq qualités. Deux prêtres en ont cinq. Le premier, le jeune prêtre de Langolen Jean Pihan est faible pour les talents mais « excellent pour le reste[28] », sous-entendu, semble-t-il, excellent pour les cinq qualités susdites, dans la mesure où ce sont celles-ci que Mgr Conen de Saint-Luc a tendance à évaluer immédiatement après les talents. Voici ce que dit l'évêque du second, Jean Le Rigoleur, lui-même fraichement ordonné : « esprit de la plus grande justesse, piété, talents, etc.[29] » ; la mention « etc. » doit comprendre les trois autres qualités que sont la science, le zèle et la vertu[30].

Logiquement, Mgr Conen de Saint-Luc s'intéresse en premier à la piété de son clergé, c'est la qualité de base que quiconque doit avoir s'il veut entrer dans les ordres[31]. Sur les vingt-sept prêtres dont la piété est jugée entre 1779 et 1788, voici leur répartition dans l'échelle d'appréciation épiscopale :

Échelle de la piété (de 1 à 5)	Nombre de prêtres	Ensemble des qualificatifs
5	3	- piété éminente (2) - piété excellente (1)
4	7	- fort pieux (1) - très pieux (1) - grande piété (1) - de la plus grand piété (2) - rempli de piété (1) - piété sincère (1)
3	14	- piété / a de la piété (11) - pieux (2) - annonce de la piété (1)
2	1	- ne témoigne plus de piété (1)
1	2	- sans religion (2)

Contrairement à l'échelle des talents, la catégorie 3 ne constitue pas une moyenne : la simple mention de « piété » notée chez un prêtre démontre sans doute qu'elle est supérieure à celle des autres sujets du carnet dont la piété n'est pas notée car elle est en quelque sorte « normale »,

27 Nous n'y avons pas inclus les détenteurs de l'esprit de gouvernement, ni ceux qui ont un « esprit d'intérêt ».
28 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 371.
29 *Ibid.*, p. 225.
30 Il est sorti premier du séminaire en 1785.
31 Au début du XIXe siècle, la piété reste un critère très apprécié dans la description du modèle du bon prêtre breton (Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2008, p. 136).

« ordinaire »[32]. Sur les vingt-sept prêtres concernés, trois sont dans les catégories 4[33] et 5[34], ce qui est peu, et plutôt rassurant pour l'évêque. Trois prêtres ont une piété qui se distingue des autres, et parmi elles, deux l'ont éminente : il s'agit de Thomas Compagnon, prêtre à Berrien[35], et du curé du Bodéo Jean Le Covec[36]. Dans la catégorie 3, qui est la catégorie majoritaire, il y a même un prêtre, Pierre-Jean Lameur qui, en plus de talents, annonce de la piété en 1784, car récemment ordonné en 1783[37]. Enfin, parmi les sept individus de la catégorie 4, l'un d'entre eux exprime une « piété sincère[38] ». Enfin, un prêtre a vu sa piété évoluer légèrement au cours de sa carrière : Mathurin Denmat est d'abord de la plus grande piété à Laniscat, puis, une fois devenu curé à Plussulien, l'évêque se contente juste de mentionner sa « piété », ce qui n'est qu'une régression très minime[39]. Une bonne piété ne suffit pas pour faire une belle carrière à la fin du XVIIIe siècle, tout comme au début du XIXe siècle[40].

Tout bon prêtre doit ensuite être détenteur du savoir, de la science, dans une optique d'instruction des fidèles. L'acquisition de cette science est le fruit d'un travail intellectuel long et régulier. C'est pour cette raison que Mgr Conen de Saint-Luc incite et oblige même ses prêtres, en particulier les plus jeunes, à étudier[41]. Les qualités intellectuelles constituent un critère d'appréciation déterminant dans la définition de l'archétype du bon ecclésiastique sous l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc ; elles sont secondaires dans les deux premiers tiers du XIXe siècle en Bretagne, la vertu étant à cette période-ci la plus importante avec la piété[42].

Échelle de l'intelligence (de 1 à 5)	Nombre de prêtres	Ensemble des qualificatifs
5	2	- excellent pour la science (1) - supérieur pour la science à ses confrères (1)
4	1	- de la plus grand instruction (1)

32 Il en va de même pour les quatre autres qualités.
33 Jacques Quémener, prêtre à Plusquellec, ne « témoigne même plus de piété » en 1785 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 274) : cela signifie qu'il en affichait auparavant, et que son absence peut être passagère.
34 Jean Le Guen, curé de Loqueffret, est « sans religion » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 336) ; le prêtre carhaisien Joseph Troadec a tenu à Trégarantec des propos qui n'annonçaient pas de religion (*ibid.*, p. 92).
35 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 312.
36 *Ibid.*, p. 203.
37 *Ibid.*, p. 279.
38 *Ibid.*, p. 228. Il s'agit de Jean-Baptiste Le Roux, prêtre à Saint-Gilles-Pligeaux.
39 *Ibid.*, p. 148 et 161.
40 Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 136.
41 Nous n'avons pas compris dans le groupe des 60 prêtres ceux dont l'évêque précise l'assiduité ou non à l'étude : nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre 5.
42 Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 138.

3	6	- science (4) - instruit (1) - a plus de littérature que de théologie (1)
2	1	- sait très peu (1)
1	11	- ignorant (7) - très ignorant (2) - ignorant à l'excès (1) - ignore tout (1)

Il faut souligner d'emblée le fort taux de prêtres que l'évêque qualifie d'ignorants, onze individus, soit plus que l'ensemble des sujets des autres échelons ; gardons en mémoire que ceux-ci représentent une minorité sur l'ensemble du clergé[43], si l'évêque n'a pas daigné noter la qualité du savoir des autres sujets du carnet, c'est que tout est « en règle », qu'il n'y a rien à signaler. L'ignorance d'un prêtre, ou la faiblesse de son intelligence, semble être un frein à une belle carrière. De 1770 à 1790, François Bozec et Jean Julien se déplacent de paroisse en paroisse sans jamais dépasser la fonction de vicaire ; c'est la même chose pour Guillaume Gloaguen de 1773 à 1790 ou encore pour Maurice Le Goff. De 1759 à sa mort en 1787, Urbain Le Prat est resté simple prêtre, tout comme Jacques Burlot de 1767 à 1790, Alain Le Mével et Louis Le Breton. Aucun des 12 prêtres numérotés 1 et 2 sur l'échelle de l'intelligence n'a obtenu de rectorat ou d'autres fonctions importantes dans le diocèse.

Alain Le Mével, prêtre à Loqueffret en Plonévez-du-Faou, n'a fait que régresser intellectuellement en quelques années. L'évêque dit d'abord de lui qu'il « n'est pas fort pour la science », puis qu'il est ignorant quelques années plus tard, n'ayant pu répondre à la seule question qui lui a été posée ; en 1785, il est écrit « semper idem, très ignorant »[44]. A part l'intellect très réduit de ce prêtre, Mgr Conen de Saint-Luc ne lui reproche rien.

Le destin des six prêtres diplômés du collège ou titulaire d'un grade à l'université constitue un indice supplémentaire de l'importance accordée au savoir dans la Cornouaille de Mgr Conen de Saint-Luc et des évêques précédents, comme dans le dernier tiers du XIXe siècle en Bretagne[45]. Cinq d'entre eux sont devenus recteurs, le prêtre restant, Jean Kernéau, a été ordonné plus tardivement (en 1786) et ne commençait donc sa carrière dans les ordres. Bachelier de Sorbonne, Mathurin Blanchard est d'abord sous-principal du collège de Quimper puis recteur de Carhaix en

43 Dans le diocèse de Tréguier, il n'y a plus de prêtres ignorants dès la seconde moitié du XVIIIe siècle (Georges MINOIS, « Le séminaire de Tréguier jusqu'à la fin du XVIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 84, n°1, 1977, p. 565) ; il faut entendre par là l'ignorance des dogmes fondamentaux ou des prières principales (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750. Quelques aspects de la vie religieuse », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 106, 1977, p. 18-19).

44 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 336.

45 Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 139.

1776[46]. Pierre-Alain Denis, ordonné en 1758 et licencié de Sorbonne, est successivement sous-directeur du collège de Quimper, recteur de Lennon en 1773 puis, après avoir refusé la cure de Pleyben, recteur de Loctudy[47]. Jean-Paul Collet, licencié en droit canonique et civil[48], est propulsé deux ans après son ordination à la rectorie de Kergrist-Moëlou, certes sur la présentation du patron laïque rostrenois[49]. Si le système bénéficial breton n'accorde aucun privilège d'attribution de cure pour les gradués, les évêques prennent en compte leur diplômes, traduction concrète de leur savoir, pour les nommer à de hautes responsabilités dans le diocèse.

Dans un troisième temps, c'est l'« esprit » des ecclésiastiques qu'interroge l'évêque de Quimper, c'est-à-dire la « substance qui pense[50] ». Yves Le Gallo semble cependant confondre esprit et science.[51]

Échelle de l'esprit (de 1 à 5)	Nombre de prêtres	Ensemble des qualificatifs
5	2	- excellent pour l'esprit (1) - supérieur pour l'esprit à ses confrères (1)
4	2	- esprit de la plus grande justesse (1) - a les plus grandes ressources dans l'esprit (1)
3	10	- esprit / a de l'esprit (8) - a de l'esprit, et en dépense beaucoup (1) - ne manque pas d'un certain esprit (1)
2	2	- esprit peu juste (1) - esprit un peu léger (1)
1	1	- esprit faux (1)

46 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 87.

47 *Ibid.*, p. 353. Joseph Galloy, licencié de Sorbonne lui aussi, est nommé recteur de Laz sous le prédécesseur de Mgr Conen de Saint-Luc (*ibid.*, p. 27).

48 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 96.

49 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 115. Sinon, licencié es droit, Guillaume-Armand Floyd est au cours de sa carrière recteur dans trois paroisses différentes et vicaire général du diocèse (*ibid.*, p. 273).

50 « Partie de l'âme qui juge, qui raisonne, et invente ce qu'on peut s'imaginer » (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1681, article « esprit »). On peut rapprocher l'esprit à l'évaluation du « jugement » chez les jésuites : « on appelle aussi un pauvre d'esprit, un imbecille qui manque de jugement, de vivacité pour comprendre les choses » (Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690, article « pauvre »).

51 « Science et intelligence n'interviennent jamais, ou peu s'en faut. Puyférré, curé de Lesneven, qui "est, dit-on, un peu trop familier, a de l'esprit" » (Yves LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Éd. ouvrières, 1991, t. 1, p. 323).

Hormis trois cas dont l'esprit n'est pas fort, l'évêque n'a pas à remettre en cause celui des membres de son clergé. Dans la catégorie 5 se trouve François Le Goff, curé de Merléac jusqu'en 1787, qui est supérieur à ses confrères à la fois pour l'esprit mais aussi pour la science[52].

Le mot zèle se traduit sous l'Ancien Régime comme une « affection ardente[53] », en l'occurrence ici pour la charge cléricale et qui s'exprime par une ardeur à effectuer les tâches qui reviennent au prêtre. Associé à la piété, le zèle devient alors une caractéristique du bon prêtre au XIXe siècle en Bretagne[54]. Dans le premier tableau, l'on constate que, parmi les prêtres évalués sur deux qualités uniquement, trois le sont sur le zèle et la piété, chiffre plus important que les autres.

Échelle du zèle (de 1 à 5)	**Nombre de prêtres**	**Ensemble des qualificatifs**
5	1	- excellent pour le zèle (1)
4	1	- plein de zèle (1)
3	9	- zèle / a du zèle (9)
2	2	- peu de zèle (2)
1	1	- sans zèle (1)

Le tableau est assez équilibré ici, quoique l'on compte deux ecclésiastiques avec peu de zèle. Sinon, il y a Louis Jégouic, chanoine et prêtre à Carhaix, qui, quatre ans auparavant, dirigeait le couvent carhaisien des Hospitalières ; il « faisoit cette besogne sans zèle et dédaigneusement », ce qui a poussé l'évêque à l'en retirer[55]. Le vénérable recteur de Pestivien Charles Pezron, avec une carrière déjà longue de plus de trente ans, est toujours plein de zèle[56].

La vertu, notée chez onze prêtres haut-cornouaillais, correspond à la droiture de l'âme ; quelqu'un de vertueux possède la sagesse, la probité[57].

Échelle de la vertu (de 1 à 5)	**Nombre de prêtres**	**Ensemble des qualificatifs**
5	1	- excellent pour la vertu (1)
4	0	
3	8	- vertu / a de la vertu (5) - vertueux (1) - charmant enfant par la vertu (1)

52 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 213.
53 Richelet, *Dictionnaire françois*, 1681, articles « zèle » et « zélé(e) ».
54 Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 137.
55 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 88.
56 *Ibid.*, p. 259.
57 Richelet, *Dictionnaire françois*, 1681, articles « vertu » et « vertueux ».

		- toutes les vertus de son état (1)
2	2	- faible pour la vertu (1) - peu de vertu (1)
1	0	

Grégoire Le Roux, en s'adressant à l'évêque, a « tenu à Plussulien en 1776 des propos qui annoncoint peu de zèle et de vertu », depuis « il a un peu réparé cela[58] » : un peu ne veut pas dire complètement, il n'a donc pas beaucoup changé et est toujours peu vertueux et peu zélé, ce qui est assez fâcheux pour un recteur. Dans la même catégorie que le précédent, Golven Cariou, prêtre à Locarn, est faible pour la vertu[59]. Nous ne comptons par contre aucun prêtre au bas de la graduation de la vertu, ni dans le quatrième grade.

Pierre Keranguyader est très pieux comme il est ignorant à l'excès[60], Louis Jégouic est instruit mais a l'esprit faux[61], Joseph Troadec a tenu des propos n'annonçant pas de religion et pourtant « ne manque pas d'un certain esprit[62] » : a part ces trois individus, les prêtres évalués sur au moins deux des cinq qualités essentielles ne présentent aucun écart entre ces dernières.

Le cumul des qualités permet au prêtre d'accéder aux plus hautes fonctions, comme au XIXe siècle[63]. Il accélère aussi la carrière d'un ecclésiastique, telle celle de Jean Le Rigoleur. Ordonné en 1785, ce dernier devient au bout de deux ans curé à Merléac[64] puis professeur au séminaire de Plouguernével en 1789[65].

Excepté ces cinq qualités fondamentales, Mgr Conen de Saint-Luc regarde aussi la « trempe » de ses prêtres, leurs caractéristiques, qu'elles soit bonnes (elles font alors office de qualités) ou bien mauvaises (ce sont alors des défauts).

58 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167.
59 *Ibid.*, p. 269.
60 *Ibid.*, p. 176.
61 *Ibid.*, p. 88.
62 *Ibid.*, p. 92.
63 Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 138.
64 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 215.
65 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 104. En plaçant à Plouguernével cet homme qui possède et des talents et les cinq qualités principales du bon prêtre (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 225), l'évêque de Quimper ambitionnait très certainement de lui donner une cure par la suite.

C) Autres qualités et défauts

Mgr Conen de Saint-Luc est très attentif à la personnalité de chacun de ses sujets, toujours dans l'optique de gérer leur carrière.

Il note l'honnêteté de quelques prêtres. Au total, l'on comptabilise douze ecclésiastiques « honnêtes » ; même si l'honnêteté est prise en compte plus de fois que la vertu, elle ne fait pas l'objet d'un intérêt aussi important. Elle est aussi pour certains cas circonstancielle, vraisemblablement après un interrogatoire épiscopal. Le recteur de Berrien Germain Rivoal, presque cinquantenaire, est par exemple un « très honeste garçon en 1785[66] ».

Ensuite, la bonté de certains prêtres est notée dans le carnet épiscopal. Parmi eux, deux sont des hommes de bien en tout genre. Trois ecclésiastiques ont « bon cœur »[67]. Sinon, Mathurin Denis est d'une « société aimable[68] ».

Des prêtres sont qualifiés d'extraordinaires : un en a l'air, un l'est, et un dernier est très extraordinaire. Le vieux recteur de Neulliac, Charles Thépault, est un « plat homme[69] », c'est-à-dire bas, pauvre, confus[70].

Le manque clérical d'assurance apparaît sous deux formes : la timidité et la maladresse. Par exemple, François Le Coëdic, prêtre à Maël-Carhaix, est un très bon sujet mais un peu timide[71]. A propos du recteur de Carhaix Mathurin Blanchard, Mgr Conen de Saint-Luc dit ceci : « En 1784, toujours honeste homme, mais toujours gauche[72] ». Il se lamente aussi sur le cas du recteur de Paule François Guillou : malgré sa qualité globale excellente, « c'est dommage qu'avec des talents il soit si gauche[73] ». Le tout jeune prêtre Ambroise Rivoal, ordonné en 1784, est un personnage très timoré : faible sujet, il est timide et gauche à la fois[74].

L'évêque de Quimper regarde aussi si ses sujets ont du scrupule. Gilles Henry est « peu scrupuleux, se lâche quelques fois[75] » à Landrévarzec ; Guillaume Hamon, curé à Berrien, est un

66 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 311. De même, Charles Royou, recteur de Trébrivan, à été fort honnête à la visite de 1781 à Maël-Carhaix (*ibid.*, p. 129).
67 Le chanoine et prêtre Honoré Jouran a « bon cœur » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 88), Jean Le Covec, curé au Bodéo, a un « excellent cœur » (*ibid.*, p. 203), et celui de François Corbel, recteur de Duault, est « admirable » (*ibid.*, p. 265).
68 *Ibid.*, p. 159.
69 *Ibid.*, p. 181.
70 Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690, article « plat ».
71 *Ibid.*, p. 126. Pierre Guilloux, alors prêtre à Carnoët, est dépeint comme « faible et timide » (*ibid.*, p. 289).
72 *Ibid.*, p. 89.
73 *Ibid.* p. 101. Autrement, Yves Bozec, prêtre ordonné en 1786, est en 1788 à Paule un « faible sujet, maladroit » (*ibid.*, p. 103).
74 *Ibid.*, p. 279.
75 *Ibid.*, p. 377.

peu scrupuleux[76].

L'évêque de Quimper interroge constamment chacun de ses prêtres lors de ses visites, ce qui donne lieu à de plus ou moins longues discussions. Il constate que le chanoine de Carhaix Michel Paulou a de la difficulté à parler[77]. Aux antipodes de ce dernier, il existe des ecclésiastiques trop volubiles tels les curés Guillaume Gloaguen, « trop babillard[78] », et Jean Julien, « grand parleur[79] ».

L'esprit d'intérêt ronge aussi certains sujets du diocèse : sept prêtres sont clairement identifiés comme intéressés, dont un seul l'est un peu. Pierre Cervel, recteur de Saint-Caradec, qui fait l'objet d'une très belle et élogieuse description épiscopale, est simplement soupçonné d'être un peu intéressé, mais « est bien mal à propos[80] ». A l'inverse, le prêtre de Trégourez M. Lamoulle est très désintéressé en 1787[81].

Le mouvement de réforme post-tridentin cherchait à promouvoir un clergé docile, mais l'insoumission à la hiérarchie ecclésiastique apparaît chez quelques sujets du clergé haut-cornouaillais. Par exemple, Joseph-Marie Boncors, « bon sujet » de Lanrivain, est à sa sortie du séminaire « peu soumis et peu accommodant »[82]. L'insubordination va parfois de pair avec l'indépendance : c'est le cas pour le Jacques Chevance, curé de La Harmoye en Bodéo[83]. A l'inverse, l'esprit de gouvernement est selon l'évêque le fort de deux hommes de mérite : Alain Pezron, recteur de Saint-Gilles-Pligeaux[84] ; Jean Le Scouarnec, curé de Collorec en Plonévez-du-Faou[85].

Comme il ne convient pas de manquer au droit de réserve[86], l'évêque de Quimper signale que François Hervé est « original », que deux prêtres sont « singulier[s] » et que deux autres sont « un peu singulier[s] ».

Pour l'évêque de Quimper, quatre prêtres sont bornés ; Christophe Gourlay est même « borné à l'excès », et comme si cela ne lui suffisait pas, il est « absolument *minus habens* »[87]. Traduit littéralement, cela signifie « qui a quelque chose en moins » , sous-entendu quelqu'un d'une

76 *Ibid.*, p. 311. Sinon, le curé de Saint-Ségal Jacques Le Boz « a bu quelques fois, avoit néamoins de la piété, même du scrupule » (*ibid.*, p. 343).
77 *Ibid.*, p. 87. Il s'agit peut-être d'un problème intrinsèque qui l'empêche de parler correctement, tel le bégaiement.
78 *Ibid.*, p. 315.
79 *Ibid.*, p. 107. A propos de M. Guével, curé de Locmaria-Berrien, « il faut luy passer du bavardage » (*ibid.*, p. 313).
80 *Ibid.*, p. 199.
81 *Ibid.*, p. 18.
82 *Ibid..*, p. 243. Son confrère de Glomel Jean Prigent, ordonné un an plus tôt, est lui « dissipé » (*ibid.*, p. 106). « Mauvais sujet en tout genre », Yves Février est à Lanrivain un « sujet indocile » (*ibid.*, p. 242). A l'opposé, il y a deux sujets notés chacun comme « docile ».
83 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 204. Sinon, un prêtre a été un peu indépendant, deux autres le sont, l'un a affiché son indépendance une année.
84 « Il a surtout excellemment l'esprit de gouvernement » (*ibid.*, p. 227).
85 *Ibid.*, p. 335.
86 Yves LE GALLO, *Clergé, religion...*, *op. cit.*, p. 323.
87 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 340.

intelligence faible voire simplet[88]. Hormis Christophe Gourlay, quatre ecclésiastiques sont *minus habens*[89], un l'est un peu.

Un nombre de prêtres assez peu élevé mais néanmoins significatif sont dans un état passager ou constant de péché capital. C'est la paresse qui atteint d'abord certains desservants de Haute-Cornouaille, six exactement. Elle est particulièrement marquée chez François Thépault car « effrayante » selon l'évêque[90]. Elle est prolongée chez Vincent Le Coent : curé à Saint-Thois depuis 1781, son recteur dit de lui trois ans plus tard qu'il est « toujours paresseux[91] ». Envoyé à Pestivien en 1786, l'évêque constate qu'il n'a pas changé, qu'il est toujours oisif et en 1786 et en 1787, au point de ne savoir où le mettre malgré la nécessité de le déplacer dans une autre paroisse[92]. Ensuite, en les interrogeant lors de ses tournées, Mgr Conen de Saint-Luc constate que certains prêtres sont corrodés par l'orgueil. Alors présent à Trémargat, le prêtre Jean Julien, ignorant, négligent, est aussi suffisant[93]. Le recteur du Haut-Corlay Grégoire Le Roux est un personnage « joignant de la suffisance à tout ce qu'il vaut[94] ». Gildas de la Noé de Courson est « très suffisant, entaché de sa noblesse » et, alors simple prêtre à Canihuel en Bothoa, « court après une paroisse de Maël »[95]. L'avarice gangrène un seul homme, le recteur de Plévin Jean Pezron[96]. En omettant la luxure[97], c'est la colère qui anime enfin quelques clercs haut-cornouaillais, comme Eluan Gallerne, prêtre à La Harmoye qui est un « sujet à s'emporter[98] ». Yves La Fosse, prêtre à Neuillac, est violent[99]. Urbain Le Clech, prêtre de Laz, est « querelleur » selon l'évêque[100].

Des prêtres associent des qualités et des défauts. Le prêtre de Botmel en Plusquellec Sébastien Quénerdu est édifiant mais très lent[101]. Le prêtre de Saint-Caradec Julien Fraboulet,

88 Yves Le Gallo parle « sans doute d'intelligence seulement amoindrie » (Yves LE GALLO, *Clergé, religion...*, *op. cit.*, p. 323).

89 Sur ce nombre, Guillaume Tanguy « n'est pas très seur » (*ibid.*, p. 199), c'est-à-dire pas très certain/assuré et qui peut même être dangereux (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1681, article « seur ») ; au sujet de Nicolas Le Créau : « petite teste, il est gentil de figure ; mais minus habens » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 330).

90 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 257.

91 *Ibid.*, p. 21.

92 *Ibid.*, p. 261.

93 *Ibid.*, p. 134. Tout comme lui, le prêtre de Pleyben Louis Le Breton est ignorant et présomptueux à la fois (*ibid.*, p. 339).

94 *Ibid.*, p. 167.

95 *Ibid.*, p. 241. A l'avertissement épiscopal, François Piriou, alors prêtre à Plounévezel, « a répondu comme un orgueilleux ou un coquin, qu'il est » (*ibid.*, p. 83).

96 *Ibid.*, p. 69.

97 Nous traiterons la question des mœurs et du péché de chair dans le chapitre 6 consacré au comportement clérical.

98 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 205.

99 *Ibid.*, p. 182. Sa violence est sans doute le résultat de son ivrognerie et de sa folie. Son confrère neulliacois d'un temps, Jean Julien, est décrit en 1786 aussi comme un homme violent (*ibid.*, p. 183).

100 *Ibid.*, p. 28.

101 *Ibid.*, p. 279. Olivier Martin, prêtre au Quillio à Merléac, est pire encore : il est « lent à l'excès » (*ibid.*, p. 217).

pourtant « excellent sujet », est présenté ainsi : « mauvaize teste, entesté et intéressé[102] ».

Certains sujets du diocèse apparaissent n'avoir que des défauts. Rolland Le Grand, prêtre attaché à la paroisse de Saint-Hernin, noté comme un « pauvre sujet » par l'évêque, est *minus habens*, très borné, paresseux et « propre à rien » ; Mgr Conen de Saint-Luc va même jusqu'à le traiter de « pauvre sot »[103]. Le chanoine rostrenois Jean-Jacques Hervé n'est pas en reste : sujet au-dessous du médiocre « par sa sotte vanité », il est sot et bête en 1779 ; c'est un « sot homme toujours en 1783 », « semper idem » de 1784 à 1788[104]. Son confrère Pierre Bellivet adjoint la sottise à l'amour-propre : « sot à l'excès », il est ironiquement présenté par l'évêque comme « infatué de son mérite qu'il n'y a que luy seul a apercevoir »[105] ! Le chanoine carhaisien Louis Jégouic, tout en étant un homme intelligent, présente une kyrielle d'imperfections :

> « teste ardente, esprit faux, et dangereux, capitulant a l'excès[106], intéressé, et processif, s'oubliant vis a vis de ses supérieurs lorsque sa teste est exaltée […] Depuis totalement interdit pour ses manquements, et ses violences […] Il ne doit jamais être […] placé, a raison de sa vivacité pétulante[107] ».

L'évêque de Cornouaille décrit certains prêtres comme de « pauvres hommes ». L'adjectif pauvre a ici une connotation négative et peut désigner deux types de personne : 1. celui qui est naïf [108] 2. celui qui est « vil et mesprisable, qui a peu de bonne qualitez[109] ». Ce doit être le second sens qui prévaut dans le carnet épiscopal, surtout celui de la rareté des bonnes qualités sans pour autant être ignoble. Voici la typologie de ces sujets :

1. PAUVRE (8) : pauvre sujet (1), pauvre homme (6), pauvre homme en tout genre (1)

2. TRÈS PAUVRE (7) : très pauvre sujet (1), très pauvre homme (2), très pauvre homme en tout genre (4)

TOTAL : 15

102 *Ibid.*, p. 199.
103 *Ibid.*, p. 49.
104 *Ibid.*, p. 119.
105 *Ibid.*, p. 120.
106 Puisqu'il s'agit d'un chanoine, le verbe « capituler » doit renvoyer au chapitre de la collégiale (dont les délibérations sont dites « capitulaires ») : quand l'évêque reproche à M. Jégouic de « tenir chapitre » trop souvent, il déplore sans doute un comportement frondeur, à son égard peut-être : il doit inciter ses confrères à la contestation, à la chicane, etc.
107 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 88. Le prêtre de Trémargat Yves Jullou est un « homme singulier, inutile, scrupuleux en apparence, marchand de bled, et ne voulant rien faire », c'est aussi une « mauvaise teste » (*ibid.*, p. 134).
108 Pauvre « se dit [...] des personnes, et veut dire naïf, simple, qui n'entend nule finesse » (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1681, article « pauvre »).
109 Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690, article « pauvre ».

Il y a quasiment autant de prêtres « pauvres » (huit) que de « très pauvres » (sept). Les curés de paroisse ou de trève représentent plus de la moitié du total ; ils sont huit exactement, ce qui est assez conséquent. Parmi ce groupes des curés, celui de Tréogan Jean-Baptiste Dagorn est dans un état de perpétuelle pauvreté humaine au regard de ce qui est dit sur lui : « Homme très ordinaire. Tracasse, et est tracassé pour son casuel. Pauvre homme. Il a refusé les droits de l'abbé du Laurents[110]. Toujours pauvre homme. A encore refusé cette année les droits de l'abbé de Laurents en 84. Idem, encore refus, très pauvre homme, et plus encore en 85[111] ». François Cadic, curé de la trève de Saint-Idunet en Laniscat, est un pauvre homme en 83[112] ; l'évêque note un an plus tard que c'est un « très pauvre homme pour ne rien dire de plus[113] ». Autre chiffre non accessoire, trois recteurs font partie de ces pauvres hommes, et sont plutôt âgés (entre 50 et 60 ans)[114]. Autrement, notons que la trève du Moustoir en Trébrivan voit tout de même passer trois pauvres hommes[115].

Hormis les talents et les qualités essentielles et secondaires, l'archétype épiscopal du bon prêtre de paroisse est aussi construit par la santé, le caractère et l'aspect physique, données importantes du paraître des prêtres vis-à-vis des fidèles.

II - L'image que l'on donne de soi : santé, caractère et apparence physique

A) L'état physique des prêtres : âge et santé

Mgr Conen de Saint-Luc suit constamment l'état de santé de ses prêtres lorsqu'il se dégrade, et n'y attache que peu d'importance s'il est normal. Il s'intéresse au cas de 72 prêtres : bonne ou mauvaise santé générale, maladie, problèmes de motricité, infirmités, santé mentale, etc., tout est passé au crible.

110 Alexandre-Hyacinthe du Laurents de la Barre, vicaire général et archidiacre du Poher (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome LXXX, 1954, p. 85).

111 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 77. Il est même une nouvelle fois présenté comme un « très pauvre homme, en tout genre » une page plus loin dans le carnet (*ibid.*, p. 78).

112 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 84. Il a même « l'air, et le ton d'un homme très négligent » (*ibid.*). Notons par ailleurs que le lien pauvreté/négligence se perçoit aussi chez Jean Julien, prêtre à Trémargat : très pauvre homme, il est aussi « fort négligent, moins cependant, en 1783... » (*ibid.*, p. 134).

113 *Ibid.*, p. 85. Au sujet de Mathurin Le Bescoq, le rédacteur du carnet le présente comme un très pauvre homme en tout genre qui « n'est que très médiocrement seur » (*ibid.*, p. 237).

114 Le recteur de Laz Joseph Galloy (pauvre homme en tout genre) ; Mathurin Blanchard, recteur de Carhaix (pauvre homme) ; Claude Le Moing, recteur de Plourac'h (très pauvre sujet).

115 Le curé Jean Le Mannach, qui officie à partir de la fin de l'année 1779, est un « pauvre homme qui laisse tout faire au 2è prestre » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 131) qu'est Jean Bogé. Son successeur Jean Conan est un pauvre homme qui demande son changement un an après son arrivée dans la trève (*ibid.*). Jean Guével, prêtre arrivé au Moustoir en 1780, est un « pauvre homme en tout genre » qui quitte Le Moustoir dès 1781 (*ibid.*).

Lors d'une visite diocésaine, quand un prêtre est malade, l'évêque dit rarement le nom de son mal, il se limite le plus souvent à la mention « malade ». François Blancard, curé de la trève de Collorec en Plonévez-du-Faou, est noté « malade en 85 à la vizite[116] » : il était quand même présent lors du passage de l'évêque en Haute-Cornouaille qui a pu ainsi constater son état. Cependant, tous ne sont pas en mesure de recevoir l'évêque, comme le curé du Quilliou Guillaume David qui « n'est pas venu à la visite de 87 parce qu'il étoit sérieusement malade[117] ». L'absence d'un ecclésiastique qui ne peut être interrogé n'empêche pas ce le visiteur de connaître l'état de son ministère[118]. Il arrive parfois à l'évêque de noter la maladie dont un prêtre est victime. Par exemple, Charles Royou, recteur de Trébrivan, fiévreux, a reçu l'évêque à Maël-Carhaix en 1781[119]. Le recteur de Plévin Jean Pezron est malade « d'une révolution de goute[120] » en 1781[121]. A Plusquellec, Christophe Le Roux n'est pas venu à une visite épiscopale pour cause de descente[122], et avait perdu la tête selon l'évêque[123].

Les problèmes moteurs des prêtres vont de la simple jambe boiteuse à la paralysie complète[124]. L'infirmité peut rendre un prêtre inapte à exercer son ministère. Par exemple, au sujet de Julien Fraboulet, devenu curé au Hémonstoir en février 1786, l'évêque note ceci : « Il faut le retirer au plustost, il est hors d'état par ses infirmités de pouvoir administrer cette trève, il ne peut marcher, ny aller à cheval[125] ». Il a été renvoyé de suite à Saint-Caradec, en novembre 1786, et y est mort en 1787[126]. La déficience de certains sens comme la vue ou l'ouïe n'interdit pas de continuer à exercer la fonction cléricale. Par exemple, Joseph Baron dessert seul la chapelle de la Croix sur le territoire du Haut-Corlay et, malgré qu'il soit aveugle en 1783, reste excellent en 1787 et 1788[127]. La

116 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 335.

117 *Ibid.*, p. 45.

118 Par exemple, il écrit ceci à propos de Guillaume Ligeour, prêtre de Spézet : « bien en 83, ne vint point à la visite, il étoit malade » (*ibid.*, p. 41). Sans l'avoir consulté en 1783, l'évêque sait que tout se passe bien pour ce prêtre, que ce soit dans sa charge ou son comportement ; le recteur est sans aucun doute l'informateur de l'évêque.

119 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 129.

120 « Maladie causée par la fluxion d'une humeur acre sur les articles ou jointures du corps, et qui est fort douloureuse. […] On accuse le vin, la desbauche, d'estre la cause des *gouttes* » (Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690, article « Goutte ou *gouttes*) : d'après l'évêque, Jean Pezron était un ivrogne...

121 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 69.

122 « Boyau qui tombe dans les bourses, quand on a fait quelque violent effort » (Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690, article « descente de boyau »).

123 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 279.

124 Guillaume Le Bihan a une mauvais jambe (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 214), René Le Bigot a « de mauvaises jambes en 86 » (*ibid.*, p. 217), Jean Bourlez ne peut marcher (*ibid.*, p. 349), Olivier Tromeur est paralytique depuis 1779 (*ibid.*, p. 329).

125 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 185

126 D'après le fichier des prêtres de Léon, de Cornouaille et du Trégor avant 1789 (Archives de l'évêché de Quimper), Julien Fraboulet serait revenu curé à Saint-Caradec en novembre 1786 : cela est impensable au regard de son incapacité à administrer Hémonstoir quelques mois plus tôt. C'est même impossible car Jean Le Clézio est curé de Saint-Caradec en 1775 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 199) jusqu'à ce qu'il obtienne la cure du Bodéo en 1789 (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 89).

127 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167. De même, le prêtre Olivier Jean est sourd mais reçoit toujours au

déficience oculaire peut être un frein à l'activité du prêtre : à partir de 1786, Joseph Morvan ne fait plus rien à la trève de Saint-Gildas dont il est premier le desservant, il « a la vüe mauvaize et la main tremblante » et est asthmatique depuis quelques années ; il s'est retiré à la paroisse du Vieux-Bourg dont il est originaire[128]. Se trouve dans le même cas François Le Maugeron, qui a fait tout sa carrière comme curé à Burthulet en Plusquellec : il « ne peut plus rien faire, on luy a dit de ne plus rien faire. Aveugle, ne peut plus dire de messe que de Beata par indult[129]... En 1780 il ne dira plus la messe, il ne le peut plus » ; il est même en enfance en 1783[130].

La santé mentale du clergé est tout aussi importante que l'état physique des prêtres. L'évêque prend note que François Le Roy a eu des accès de folie à Poullaouen et que sa tête est « encore foible[131] ». Mathurin Le Tallec a eu « la teste ataquée par l'excès du travail[132] ». Plus rarement, la folie est telle qu'elle requiert l'enfermement du sujet dans un lieu spécifique. Louis Renouard, prêtre à Carhaix et devenu fou en 1775, est renfermé à l'hôpital de Lanmeur (diocèse de Tréguier) ; ce malade est « mort en juillet 1779 à Lanmeur...[133] ».

Des ecclésiastiques combinent malheureusement les maux de tête et de corps à la fois. Marc David, prêtre d'une quarantaine d'année résidant à Laz, est « absolument imbécille ». Demeurant chez son frère à Saint-Goazec, il en revient paralytique et grabataire, et ne fait donc plus rien à Laz[134]. Jean-Charles Thépault, recteur de Neulliac, « est paralitique et presque imbécille en 86 », au point de ne plus pouvoir dire son *pater* ; vu son état, qu'il faudrait faire constater selon l'évêque, un curé d'office a été nommé pour le remplacer[135].

L'âge avancé entraîne généralement une régression des forces et entrave la bonne activité du prêtre. Certains arrivent tant bien que mal à travailler malgré leur perte de vigueur, comme Jean Le Picol qui officie à la trève glomeloise de Trégornan comme curé[136]. L'âge de dix prêtres les a rendu « hors de combat ». Michel Rivoal, recteur de Leuhan, est particulièrement atteint : hors de combat depuis 1777, absent aux visites épiscopales des deux années suivantes, il est mourant en 1779 et

confessionnal (*ibid.*, p. 189).

128 *Ibid.*, p. 224.

129 Il s'agit d'une messe votive de la Bienheureuse Vierge Marie, dont les oraisons sont toujours les mêmes, ce qui convient bien à un prêtre aveugle qui peut donc les réciter par cœur ; alors que les messes de chaque jour ont des oraisons différentes, liées à la fête du saint, au temps liturgique de l'année, etc. et imposent donc d'avoir recours à un missel. Cette dérogation donnée aux prêtres aveugles de dire toujours la messe de la Vierge prend la forme d'un indult délivré par le pape.

130 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 270.

131 *Ibid.*, p. 294.

132 *Ibid.*, p. 161.

133 *Ibid.*, p. 97. Les points de suspension de cette citation semblent traduire l'effroi de l'évêque face au décès d'un de ses sujets dans un tel endroit, loin de sa paroisse d'origine qu'est Carhaix.

134 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 28. Tout comme ce dernier, le recteur de Tréogan Mathurin Le Soar est en 1779 « paralitique de corps, et d'esprit depuis 3 ans » et meurt en 1780 » (*ibid.*, p. 77).

135 *Ibid.*, p. 183.

136 Il « fait bien en 84 mais il est bien caduc », et infirme (*ibid.*, p. 106).

imbécile ; sa mauvaise gestion de la paroisse n'est par conséquent pas une surprise[137]. En 1779, alors qu'il est curé à Trégourez, Michel Philippe n'est pas venu à la visite depuis trois ans, il est hors de combat. Toujours absent en 1780, l'évêque écrit qu'« on ne peut plus compter sur luy[138] ». Joseph Hervé, hors de combat lui aussi, a quand même attendu ses 83 ans pour arrêter de dire la messe au Quillio en Merléac (il est né en 1693)[139]. Lui aussi hors de combat, Hervé Le Guilloux est approuvé quelques fois à Calanhel par l'abbé Floyd. Puis ce « bon homme[140] » végète, « le bon homme est mort en 83[141] ».

L'évêque de Quimper a même parfois de l'empathie pour certains de ses prêtres en mauvaise santé. A titre d'exemple, il appelle « pauvre[142] homme » Guillaume Ligeour, prêtre de Spézet âgé de plus de 60 ans, car ce dernier est constamment malade de 1783 à 1788, au point d'être absent à chaque visite épiscopale[143]. Maurice-Louis Le Du « a eu une maladie cruelle où la têste a souffert » dont il s'est rétabli au bout de huit à dix mois[144].

C'est sans doute son paternalisme qui pousse l'ordinaire du diocèse à veiller à la santé de ses prêtres, mais pas seulement. La santé peut influer sur les activités des prêtres et donc, pour les jeunes, sur leurs possibilités d'évolution dans les ordres, pour les plus âgés et pour quelques jeunes, sur la poursuite ou non de leur carrière. L'évêque précise très rarement la bonne santé de ses prêtres comme pour François Donniou, curé de Glomel. Ce n'est pas sans raison que Mgr Conen de Saint-Luc note cela, il compte charger ce « vieil » homme de soixante ans de la direction d'une paroisse, il veut donc s'assurer qu'il a une forme physique propre à exercer cette tâche[145]. La bonne santé, même lorsque l'on est âgé, est donc un facteur de mobilité dans la hiérarchie paroissiale des postes. C'est sans doute pour cette raison que les jeunes prêtres placés pour la première fois dans une paroisse voient leur santé rapidement jaugée par l'évêque de Quimper. Ce dernier veut s'assurer qu'elle ne contrariera pas trop leur ministère et qu'ils seront aptes à prendre de plus grandes responsabilités à l'avenir. Vincent Poupon, ordonné en 1787, est « un peu faible de santé[146] » ; ordonnés un an plus

137 *Ibid.*, p. 13.

138 *Ibid.*, p. 17. Jean Léauté semble aussi ne plus pouvoir rien faire en 1779 (il est né en 1700), il n'est noté à son sujet que les mots suivants : « Infirme, sourd, hors de combat, bonne conduite. Mort en 1780 » (*ibid.*, p. 189).

139 *Ibid.*, p. 217.

140 « Se dit d'un vray homme de bien, et aussi d'un vieillard qui ne peut faire de mal » (Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690, article « bon homme »).

141 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 280.

142 « Pauvre : se dit aussi de tous les affligez ou miserables qui attirent de la compassion » (Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690, article « pauvre »).

143 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 41.

144 *Ibid.*, p. 35. L'évêque parle de « cruauté » de la maladie pas seulement pour définir sa virulence, semble-t-il, mais aussi pour montrer que le prêtre qui en est victime, excellent en tout genre, ne méritait pas ce mal.

145 Après avoir été un « homme à placer prochainement », puis curé d'office à la mort du recteur, il devient lui-même recteur de Glomel en 1786 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 105) et gouvernera la paroisse jusqu'en 1790 (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 94).

146 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 42. La santé n'a pas eu trop d'influence sur sa carrière car elle n'est qu'« un peu

tôt, Alain Le Denmat et René Le Guillou de Pempoullou sont de faible santé[147] ; Jean-Marie Le Gall a reçu la prêtrise en 1788 et a « peu de santé[148] ».

Au-delà d'une simple interruption temporaire d'activité, la mauvaise santé peut carrément rendre un individu « inutile » à l'évêque dans le collectif diocésain[149]. Pour Mgr Conen de Saint-Luc, un prêtre malade ne travaille pas tant que son état sanitaire ne s'améliore pas[150], il a interdiction d'exercer si son état est trop grave. Lorsque c'est la tête qui est attaquée, le prêtre n'est tout simplement pas en mesure d'exercer sa charge qui fait avant tout appel à son intellect ; il ne peut donc pas mener correctement son troupeau vers la voie du Salut. L'interdiction d'exercer est par conséquent, dans la plupart des cas, définitive. On peut prendre l'exemple extrême du pauvre Jacques Henry, curé à Saint-Connan, trève de Saint-Gilles-Pligeaux[151]. Presque hors de combat, il perd la mémoire et ne fait plus que végéter en 1779, et pareillement en 1780. A la visite suivante, Mgr Conen de Saint-Luc décide son interdiction d'exercice sur le rapport qui lui a été fait de « son imbécillité et de ses infirmités ». L'évêque ajoute même, pour montrer à quel point son sujet a complètement perdu la tête, qu'« il pize a l'autel... » – du verbe argotique « pisser » – et qu'il ne faut pas revenir sur cette décision « malgré les sollicitations ». Un prêtre dont l'organisme est trop perturbé ou qui a une motricité trop réduite peut être aussi interdit par l'ordinaire du diocèse. Le paragraphe sur le doyen des recteurs de Haute-Cornouaille, François Stephnou de Maël-Pestivien, montre la dégradation de sa santé qui conduit l'évêque à mettre fin à ses activités :

> « Il est mourant. Homme respectable. Il n'est pas venu en visite. Toujours très vieux et mourant. Le r[ecteu]r n'est pas venu en visite en raison de ses infirmités, ma écrit une lettre très soumize, il faut un homme là de toute nécessité et un homme tout formé. Il est interdit de toutes fonctions en 82 et 83. Il est en enfance : mourant le 23 juin 1785. Mort en 85[152] ».

La maladie empêche des prêtres de travailler au soin des âmes mais dans certains cas, elle les emporte définitivement. Yves Garrec, jeune prêtre de 26 ans en 1779, est un « sujet admirable »,

faible » : Vincent Poupon est devenu curé à Landeleau deux à trois ans plus tard (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 24-25), l'évêque de Quimper n'a dû prendre en considération que sa qualité globale excellente.

147 Carnet de Conen de Saint-Luc, respectivement p. 134 et p. 279. Tous deux sont de bons sujets, tous deux sont ordonnés un an avant Vincent Poupon et l'un d'entre eux est toujours prêtre en 1790 (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 108), on ne sait pas ce qu'est devenu l'autre.

148 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 215. Contrairement à ses collègues, Pierre Le Gal est prêtre depuis 1788 et jouit d'une très bonne santé (*ibid.*, p. 159).

149 Chez les jésuites, ce qualificatif d'« inutile », qui renvoie à la dimension « professionnelle » des individus, n'a pas de connotation péjorative, quand il résulte d'une mauvaise santé (Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers...*, *op. cit.*, p. 180). Chez Mgr Conen de Saint-Luc, le terme peut aussi bien avoir un sens neutre (lié à l'état sanitaire du prêtre) comme un sens négatif (lié à son zèle au travail).

150 En 1786, la santé de René Tilly ne lui permet pas de travailler (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 204).

151 *Ibid.*, p. 231.

152 *Ibid.*, p. 255. « Vu son infirmité de corps et d'esprit trop prouvée », Toussaint Conen de Saint-Luc a aussi défendu au recteur de Plourac'h Claude Le Moing de faire aucune fonction du ministère, et de dire à la messe a moins que le curé ne l'accompagne à l'autel (*ibid.*, p. 283).

qui a de la piété mais qui est d'une « santé effrayante »[153]. Sachant sa fin proche, le malheureux « est allé mourir à Plonévez-Porzay », sa paroisse d'origine...

Enfin, deux membres du clergé ont prétexté et simulé une mauvaise santé pour éviter sans doute l'interrogatoire épiscopal. Le recteur du Haut-Corlay Grégoire Le Roux, déjà beaucoup dénigré dans le carnet entre 1779 et 1783, alors qu'ils étaient tous deux dans l'église en 1784, prit congé de l'évêque sous prétexte de se sentir mal ; à la visite de 1785, il était carrément absent car « malade et presque imbécille et mourant[154] ». L'année suivante, l'évêque se rend compte de la mystification du recteur : « en 1786 le 28 juin, il est venu à Laniscat, il a joué le malade, et l'asmatique […] et l'imbécille ». Depuis le début, G. Le Roux prétextait donc sa mauvaise santé pour éviter que son supérieur ne lui reproche ses travers : en 1786, l'évêque lui « fait connoitre tous ses torts, il a tout nié ». En 1787, le recteur n'est pas allé à la rencontre de l'évêque, ce dernier n'en précise guère les raisons, même s'il doit les connaître. L'évêque de Quimper soupçonne enfin le prêtre de Plonévez-du-Faou Jean Coquil de feindre la folie en 1777[155].

La mauvaise santé physique d'un ecclésiastique a des répercussions néfastes sur le paraître de celui-ci, et donc sur sa fiabilité. Un prêtre physiquement faible n'éclaire pas les laïcs de sa lumière, puisqu'elle n'éblouit plus autant voire plus du tout. Une bonne santé est facteur de crédibilité auprès des paroissiens et donc d'édification, tout comme le bon caractère et l'apparence physique. Plus simplement, le ministère est une activité fatigante : courir la campagne à toute heure du jour et de la nuit pour donner les sacrements à un malade, assurer les confessions de Pâques, etc., requiert une bonne condition physique, particulièrement dans des paroisses étendues et populeuses. Cependant, il n'y a pas que la santé qui compte : le caractère et l'apparence physique des prêtres sont aussi des points sur lesquels s'arrête l'évêque.

B) Le caractère et l'apparence physique des prêtres

1) Le caractère

Le caractère est distinctif et donne donc une image précise d'un prêtre par rapport à un autre. Pour l'évêque de Quimper, le bon caractère est un critère propre au bon prêtre, semble-t-il ; au

153 *Ibid.*, p. 368.
154 *Ibid.*, p. 167.
155 *Ibid.*, p. 330.

contraire, le mauvais caractère n'aide pas à donner une image de sainteté propre à l'édification des fidèles. Ce n'est qu'au XIXe siècle, particulièrement à partir des années 1830, qu'il devient un critère d'appréciation des plus importants[156].

Quatre prêtres ont tout d'abord un excellent caractère : on compte parmi eux un excellent sujet[157], un autre donnant de grandes espérances[158] et un joli de bon espérance[159]. Un prêtre a très bon caractère et trois autres ont bon caractère[160]. Deux prêtre sont doux[161], un prêtre est inversement dur de caractère[162]. Le recteur de Duault, François Corbel, a un peu de roideur dans le caractère, mais il a le « cœur admirable » et est un excellent sujet[163] ; par contre Jacques Quéméner, prêtre à Plusquellec, a un « caractère caché et sournois[164] ». La bonne humeur doit être très prononcée pour qu'elle soit notée dans le carnet : Charles Pezron, recteur de Pestivien, est un homme « de très bonne humeur[165] » ; deux prêtres ordonnés dans la décennie 1780 sont « gays » de caractère.

Différent de la santé mentale, Mgr Conen de Saint-Luc regarde le mental de ses prêtres. Six prêtres sont des têtes ardentes, c'est-à-dire vives, passionnées voire fougueuses. Guy Bernard, curé de Saint-Goazec, est une « tête dure et roide[166] ». Deux ecclésiastiques enfin sont de mauvaises têtes.

On retrouve parfois dans le carnet les mentions de « bon garçon » et de « bon enfant » qui ne désignent pas les mêmes prêtres : « bon garçon » désigne les prêtres plus âgés, en majorité ordonnés avant l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc ; la majorité des prêtres qui ont la mention « bon enfant » sont plutôt jeunes, une très large part a reçu l'ordination dans la décennie 1780, c'est-à-dire celle de la rédaction du carnet de Haute-Cornouaille.

Le terme « bon garçon » doit vouloir désigner une « bonne personne », quelqu'un d'intérieurement bon : cela lui permettrait de se différencier de l'adjectif « bon » qui correspond plus à une évaluation d'ordre général dans le cadre du classement épiscopal des prêtres. Par conséquent, être « bon garçon » ne signifie pas être un sujet « bon », en témoigne le cas d'Olivier Martin qui est « bon garçon » mais un « sujet faible »[167]. L'on peut être aussi quelqu'un au bon fond mais dénué de

156 Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 136-137.
157 Henry Le Menthéour, curé du Moustoir en Châteauneuf (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 36).
158 Jean Le Mouel à Saint-Igeaux en Laniscat (*ibid.*, p. 148).
159 François Le Cann, prêtre à Pleyben (*ibid.*, p. 340).
160 François Cosquer est cependant un sujet « petit médiocre » (*ibid.*, p. 183). Notons également que Jean-Baptiste Le Dantec à Canihuel et Jean-Marie Le Guillou à Collorec sont tout deux réguliers et exacts (*ibid.*, respectivement p. 248 et p. 335).
161 L'un d'entre eux, Claude Le Noan, est aussi très aimable (*ibid.*, p. 274).
162 Guy Bernard est malgré sa dureté un « très bon sujet pour tout » (*ibid.*, p. 340).
163 *Ibid.*, p. 263.
164 *Ibid.*, p. 274.
165 *Ibid.*, p. 259.
166 *Ibid.*, p. 31. Le curé de Saint-Bihy Jean Fraboulet est une tête « trop roide » (*ibid.*, p. 168).
167 *Ibid.*, p. 217.

qualité ; à titre d'exemple, Pierre Gain, arrivé à Saint-Caradec en 1785, est un « bon garçon » tout en étant un « pauvre homme »[168]. Ces dix « bons garçons » comme se plaît à les appeler l'évêque ne sont globalement ni de bons prêtres, ni de mauvais : sans doute l'évêque cherche-t-il à tempérer le jugement plutôt négatif qu'il pourrait avoir à leur encontre.

La mention de « bon enfant » ne semble pas avoir notre sens contemporain d'« amical », « de bonne humeur », « de bon caractère »[169] : par celle-ci, Mgr Conen de Saint-Luc exprime la même bonté intérieure du « bon garçon » mais pour une classe d'âge plus jeune, les séminaristes d'hier ou plutôt les prêtres fraichement ordonnés. Sur ces quinze « bons enfants », dix ont été ordonnés dans entre 1779 et 1788, quatre en 1774 et 1777 – soit quatorze sous l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc –, un seul en 1766. Quatre sont même de « bien bons enfants ». Deux prêtres, respectivement ordonnés en 1779 et 1783, sont de très bons enfants[170] ; deux autres sont de charmants enfants. Sinon, l'on compte deux hommes de bien en tout genre. Les prêtres Alain Dumoulin et Hervé Georgelin sont chacun « s[ain]t comme un ange » : ce n'est guère étonnant, ils sont tous deux passés au cours de leur carrière par le « paradis des bons prêtres » haut-cornouaillais » qu'est Plouguernével[171]...

2) Le paraître des prêtres : vêtement et morphologie

La Réforme tridentine avait la volonté à séparer les prêtres de la masse des fidèles dans un souci de distinction qui avait comme corollaire l'édification. Les ecclésiastiques se démarquaient notamment par le port d'un vêtement spécifique à leur statut : la soutane. Voici ce que les lois diocésaines stipulent à l'endroit des prêtres : « […] leur interdisont l'usage des cravates, justaucorps, & tous habits autres que la couleur noire ; & défendons sous peine suspense, à tous prêtres de dire la Messe sans soutane, même dans les voyages[172] ». Dans l'ensemble, cette prescription diocésaine était respectée du clergé. Mgr Conen de Saint-Luc ne fait que de rares remarques à propos des hardes de ses sujets. Par exemple, à propos de Pierre Jourden, prêtre à Maël-Pestivien, il dit ceci : « il étoit en redingotte brune et je luy [ai] prié d'en avoir une autre[173] » : ni la bigarrure, ni une autre couleur que le noir ne saurait être acceptée.

De façon ponctuelle, quand celle-ci se remarque, la morphologie du prêtre, au sens

168 *Ibid.*, p. 200.
169 Pour preuve, voici la description de François Le Cann à Pleyben : « bon enfant, excellent caractère » (*ibid.*, p. 340).
170 Yves Ollivier a « de très grandes dispositions pour toute espèce de bien » (*ibid.*, p. 246) alors que André Le Pappe est un sujet médiocre (*ibid.*, p. 73).
171 *Ibid.*, respectivement p. 139 et p. 157.
172 Archives de l'évêché de Quimper et de Léon, 3 E 1, statuts et règlements du diocèse de Quimper, 1786 (réédition des statuts de 1710), art. XI, p. 12.
173 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 257.

scientifique du terme, est décrite par l'évêque. Au sujet de Jean-Mathurin Fraboulet, curé de la trève de Saint-Bihy en Haut-Corlay, Mgr Conen de Saint-Luc écrit que « c'est un drôle de corps », mais qu'il est un très bon sujet[174]. Le prêtre de Plonévez-du-Faou Nicolas Le Créau est « gentil de figure[175] », au contraire du presque sexagénaire Pierre Coroller qui n'a « ny bonne réputation, ny bonne mine[176] ». L'évêque de Quimper est assez peu soucieux de la physionomie de ses sujets en comparaison à la hiérarchie diocésaine de Cambrai qui, à partir des rapports de ses doyens[177], prend constamment en note l'aspect physique des prêtres[178].

A partir de tous les critères de son échelle d'appréciation du « bon prêtre », Mgr Conen de Saint-Luc évalue alors de façon globale ses prêtres diocésains.

III – Les prêtres de Haute-Cornouaille : des meilleurs aux plus mauvais...

Il y a un élément présent dans le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc et absent dans le Catalogue jésuite : l'évaluation globale de chaque individu. Les jésuites s'occupent plutôt d'évaluer les « talents » de chaque membre dans différentes tâches (confession, instruction, gestion, etc.) dans l'optique de répartir au mieux ces dernières entre tous les sujets de la province. C'est cette « politique du personnel » qui est par conséquent prise en compte par les supérieurs jésuites. Cet aspect de la « politique du personnel » n'est pas la priorité de l'évêque de Quimper[179]. Ce qui motive la rédaction de son carnet est avant tout la gestion des carrières des prêtres en vue de faire en sorte, *de facto*, que les meilleurs soient pourvus des hauts postes d'encadrement des populations. C'est pour cette raison qu'il a besoin d'évaluer globalement chacun, sinon une partie, des prêtres de son diocèse. Cette évaluation ne tient pas seulement compte de la capacité du sujet dans les diverses tâches ecclésiastiques (ceci est déjà évalué à la rubrique « talents » du carnet), la morale semble

174 *Ibid.*, p. 168.
175 *Ibid.*, p. 330.
176 *Ibid.*, p. 287. Sinon, Ambroise Le Bras, recteur de Trégourez, « a les manières d'un vieillard » et est « vieux au delà de son âge » qui est de 62 ans en 1779 (*ibid.*, p. 17).
177 Rapports qui datent presque tous de 1775 et qui furent rédigés conformément aux instructions de Mgr de Fleury qui désirait connaître pour chaque curé « son caractère, ses mœurs, sa science, sa piété, sa charité envers les pauvres, son zèle à visiter les malades et à leur administrer les sacrements, son exactitude à prescher tous les dimanches », etc. (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 362) ; ce sont donc des documents d'enquête assez semblables au carnet de Haute-Cornouaille.
178 La taille et la mine des ecclésiastiques sont souvent examinés (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 364-365).
179 Nous n'irons pas jusqu'à dire que l'évêque de Cornouaille est laxiste et qu'il ne fait pas en amont le travail de répartition des tâches au sein de son clergé : l'on voit des cas où Mgr Conen de Saint-Luc note d'un individu qu'il ne doit jamais remplir telle activité, par exemple la prédication. Malgré tout, il aura tendance à guérir plutôt que prévenir les fautes éventuelles de ses sujets dans leurs tâches quotidiennes (tenue des registres, instruction, …).

aussi être incluse. En effet, pour avoir des responsabilités plus importantes, il faut, en plus d'être capable, avoir un comportement digne et édifiant pour les laïcs.

A la différence des jésuites qui notent les talents dans différentes tâches au moyen de cinq qualificatifs possibles – *optime* (très bien), *bene* (bien), simple mention du talent, *médiocriter* (moyen), *tenuiter* (faible)[180] – Mgr Conen de Saint-Luc a une échelle d'appréciation beaucoup plus large et donc plus précise pour chaque prêtre.

Nous avons regroupé, en l'affectant d'une valeur numérique, plusieurs qualificatifs correspondant approximativement au même degré d'appréciation. En quelque sorte, nous avons noté les prêtres mais selon les critères de Mgr Conen de Saint-Luc, et avons choisi pour cela une échelle allant de 1 à 8[181]. Au total, 247 prêtres ont fait l'objet d'une évaluation globale, chiffre qui représente précisément 50 % des prêtres du carnet, soit la moitié d'entre eux. Ce taux permet raisonnablement d'entrevoir la qualité de l'ensemble du groupe clérical du cahier épiscopal. Précisons que Mgr Conen de Saint-Luc évalue certains prêtres à deux reprises, ou pour confirmer leur degré de qualité – le plus souvent lorsqu'ils vont dans une nouvelle paroisse, mais pas uniquement –, ou pour mettre en relief un changement de degré de qualité (vers le haut ou vers le bas). Pour ces 36 cas, nous n'avons retenu que la dernière notation de Mgr Conen de Saint-Luc. A titre d'exemple, un prêtre que l'évêque note « très bon » puis « excellent » sera retenu comme « excellent » dans notre évaluation ; un autre d'abord considéré comme « bon » puis comme « mauvais » sera noté comme « mauvais » dans notre échelle de 1 à 8. Cependant, trois prêtres sont difficiles à « noter » tant l'évêque précise de façon floue leur nouveau degré de qualité. Il y a d'abord Guy Le Bourhis, prêtre à Saint-Gilles-Pligeaux qui, décrit comme un bon sujet, « finira par devenir un mauvais sujet[182] ». Cependant, Mgr Conen de Saint-Luc dit qu'il va bien en 87, et que son recteur en est content la même année : nous le garderons donc dans la catégorie des bons sujets. Enfin, les deux autres prêtres, d'abord bien considérés par l'évêque, ont ensuite été regardés autrement par Mgr Conen de Saint-Luc une fois leur supercherie découverte. Le premier d'entre eux, Jean Le Guen, curé à Loqueffret en Plonévez-du-Faou, d'abord noté comme excellent pour tout, « a trompé jusque ici[183] ». Après que M. Le Guen a été interdit et renvoyé comme simple prêtre à la paroisse de Plonévez-du-Faou, le recteur dit à l'évêque qu'il ne va pas mal et qu'il travaille beaucoup. Cependant, Mgr Conen de Saint-Luc n'est pas certain de sa conversion et implore le Ciel que celle-ci se fasse[184]. Nous choisissons

180 Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers...*, *op. cit.*, p. 202.
181 Voir annexe 41 – l'évaluation générale des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille. On y remarque d'emblée la très grande arborescence de qualificatifs dans l'échelle d'appréciation épiscopale.
182 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 227.
183 *Ibid.*, p. 336.
184 « Dieu veuille que ce soit bien en 85 » (*ibid.*, p. 337).

arbitrairement de le considérer comme faible, car le fait que l'évêque parle de tromperie montre à quel point la baisse a pu être sensible. Au sujet de Louis Robert, curé à Saint-Gilles-Pligeaux, initialement présenté comme un sujet de distinction, l'évêque de Quimper note qu'on l'a cru jusqu'à présent[185]. En 1780, son supérieur dans la paroisse atteste qu'il a parfaitement réparé ses fautes et qu'il se porte bien ; l'évêque note ensuite pour l'année 1781 qu'il est « bien ». On peut donc le regarder à cette date-là comme un bon sujet. Les résultats de l'évaluation générale des prêtres sont présentés dans le graphique suivant :

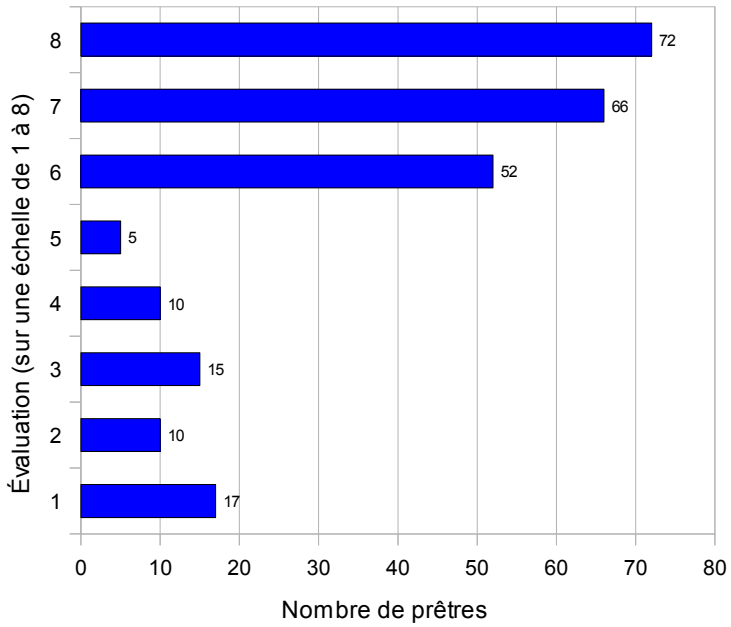

L'évaluation globale des prêtres de Haute-Cornouaille

(de 1 à 8 par ordre de qualité croissante)

Tout d'abord, un chiffre important : 205 prêtres ont la moyenne, soit 83 % du total des prêtres évalués – les 17 % restants ont une note comprise entre 1 et 3.

A) Une très grande majorité de sujets de qualité

Au premier coup d'œil sur ce graphique, l'on constate que les prêtres de bonne qualité sont la grande majorité : pas moins de 189 individus ont une note comprise entre 6 et 8 – dans l'ordre de grandeur épiscopal, ils sont au minimum « bons » –, soit 77 % des prêtres évalués. Sur les 247 prêtres notés, plus d'un quart est noté d'un 8 (29 %), un autre bon quart a 7 (27 %) et un cinquième a

185 *Ibid.*, p. 227.

une note de 6 (21 %).

Les prêtres ayant une note de 8 forment la catégorie d'excellence, et se valent à peu près tous. Malgré tout, quelques-uns se détachent, notamment Hervé-Joseph Georgelin, recteur de Saint-Mayeux depuis 1771, qui est dit « excellentissime », qui plus est en tout genre[186]. Hormis le fait qu'on dénombre trente-trois prêtres dits « excellents », il y a à côté d'eux dix autres qui sont excellents en tout genre, et seize excellents pour tout. L'on dénombre aussi deux sujets admirables : le prêtre de Briec Yves Garrec et Jean Le Clézio, curé au Hémonstoir en Neuillac[187]. La qualité incomparable de ces prêtres est indéniable, et cela se voit au niveau local : Jean Le Clezio est selon l'évêque le meilleur du clergé de Neulliac[188].

De plus, l'évêque distingue l'un de ses sujets du reste du carnet qu'on pourrait qualifier sans trop de réserves de « meilleur prêtre de Haute-Cornouaille » : il s'agit du recteur de Plusquellec et vicaire général Guillaume Floyd de Rosneven. Dans son paragraphe dans le carnet, on trouve la mention « *Omni exceptione major*[189] » qui signifie « au-dessus de l'exceptionnel ».

Dans le groupe 7 – le deuxième en terme de quantité –, celui des prêtres de qualité supérieure, l'on trouve, en plus des trente-deux très bons prêtres, neuf très bons pour tout et trois très bons en tout genre. Nous découvrons aussi un ecclésiastique se nommant Louis Cadic jugé par l'évêque comme « *optimus* » et qui assure le rectorat de la paroisse de Plévin de 1781 à 1784[190]. Cette septième catégorie comprend aussi quatre prêtres dits de distinction – au sens premier du terme, se distinguant de la masse des prêtres. Parmi eux, l'on compte – c'est assez rare pour être souligné – un ancien jésuite profès de 4 vœux, primitivement missionnaire donc[191]. Son successeur à la direction de l'établissement carhaisien des Ursulines en 1780, Guillaume Laffeter, en plus d'être comme lui un sujet de distinction en tout genre, est un « homme supérieur »[192]. L'évêque dit aussi en 1779 de M. Laffeter, alors âgé de trente-deux ans, qu'« il a été un des meilleurs sujets de son temps[193] ». A croire que ceux que l'évêque appelle les sujets de distinction sont prédestinés à la

186 *Ibid.*, p. 157.

187 Jean Le Clézio est d'abord qualifié de très bon puis l'évêque note qu'il est « toujours admirable » quelques années plus tard (*ibid.*, p. 185) : nous avons pris le parti de l'intégrer dans le groupe 8 car Yves Garrec est lui un « sujet admirable » (*ibid.*, p. 368) ; « admirable » semble donc avoir valeur d'évaluation objective, et non de jugement personnel épiscopal.

188 *Ibid.*, p. 185. Il faut dire qu'une partie non négligeable des prêtres de la paroisse (trèves comprises), excepté le recteur Charles Thépault qui est un prêtre ayant une note de 8 dans notre tableau, semble être d'une incapacité effarante selon Mgr Conen de Saint-Luc : en témoigne les exemples du recteur Jean-CharleThépault et de son neveu M. Le Ru.

189 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 273.

190 *Ibid.*, p. 69. Dans la mesure où les jésuites utilisent ce terme latin dans leurs catalogues pour définir les très bons membres de la Compagnie, il est curieux que Mgr Conen de Saint-Luc ne décrive pas tout simplement son prêtre comme « très bon », comme il l'a fait pour d'autres. Soit veut-il montrer que M. Cadic est d'un degré légèrement supérieur aux autres de ses « très bons » confrères – même s'il est très mince pour les talents... –, soit il utilise indifféremment le latin et le français pour un même jugement.

191 Celui-ci se nomme Vincent Le Rousseau (*ibid.*, p. 92).

192 *Ibid.*, p. 93.

193 *Ibid.*, p. 106.

direction des congrégations féminines du diocèse : Guillaume Tanguy, sujet de distinction à Laniscat, devient aumônier des calvairiennes de Quimper en 1786[194].

Des prêtres sont aussi « de mérite » et, avec l'existence d'une hiérarchisation de ces mérites, sont répartis entre la septième (cinq individus) et la huitième catégorie (deux individus), cette dernière comprenant les sujets de premier mérite. Parmi eux, il y a le recteur de Pestivien, Charles Pezron, âgé de 55 ans en 1779, considéré comme méritant pour toute espèce de bien, qui est même « bien respectable à tous égards[195] ». Sont donc compris dans ces sujets de mérite des individus d'un âge avancé, dont l'évêque reconnaît la valeur désormais indéniable, au point de rendre son appréciation presque banale, routinière. L'âge interférant dans les appréciations épiscopales, un bon prêtre dont l'âge mérite le respect et qui ne peut être noté à la manière d'un jeune prêtre, sans être dans l'excellence, conservera une place privilégiée dans la hiérarchie du clergé. L'on trouve aussi des individus d'âge mûr, comme Guillaume Le Bis, nommé recteur de La Feuillée en 1779 à 42 ans, est un homme de mérite en tout genre[196]. Parmi ces prêtres notés 8, il y a Charles Thépault, recteur de Neulliac vieux de 64 ans en 1779 et ancien précepteur de l'évêque de Léon Mgr de la Marche[197].

A l'inverse des sujets dont la qualité est reconnue depuis longtemps, il y a les prêtres fraichement ordonnés qui font l'objet d'un commentaire appréciatif de l'évêque de Quimper. Ce dernier regarde s'ils promettent des qualités futures d'encadrement des laïcs. Soit il remarque que ces prêtres possèdent des dispositions pour les tâches paroissiales, soit il les présage. Nous avons hiérarchisé ces jugements sur trois paliers, compris entre la note 6 et 8[198] : deux prêtres ont 8, cinq ont 7, cinq ont 6.

Les sujets de qualité « moyennement bonne » (cinquième échelon) ne sont que cinq, dont trois ont la mention « bon médiocre » : à quoi cela correspond-t-il exactement ? On peut apprécier les explications de l'abbé Troérin au début du XIXe siècle sur le prêtre Mocaer « assez bon médiocre » : « c'est [celui] dont nous nous servons ici pour signifier qu'il n'est ni des plus forts ni

194 *Ibid.*, p. 148. Ce qui n'est pas sans enseignements sur la hiérarchie implicite des postes : la direction spirituelle des couvents féminins n'est pas jugée comme une tâche secondaire, convenant à un prêtre trop vieux ou trop fatigué pour le service paroissial (comme c'est souvent le cas au XIXe-XXe siècles) ; au contraire, il faut des prêtres de talent et de piété pour l'auditoire socialement choisi et spirituellement exigeant des couvents. Un autre exemple significatif est celui de Jean Chauvaut de Kernaeret, ancien missionnaire parti en Europe centrale, excellent sujet qui devient directeur des Hospitalières de Carhaix en 1784 : selon l'évêque, il y « fait très bien » (*ibid.*, p. 93).

195 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 259.

196 *Ibid.*, p. 321. Jean Le Scouarnec, curé de Collorec en Plonévez-du-Faou et âgé de 43 ans en 1779, est un homme de mérite (*ibid.*, p. 335).

197 *Ibid.*, p. 181.

198 L'évêque n'a jamais le pressentiment de la future inaptitude d'un jeune prêtre aux travaux ecclésiastiques. Nous avons donc classé les prêtres ayant des prédispositions entre la catégorie des bons sujets (6) et celle d'excellence (8).

des plus faibles »[199].

Selon Jean-Louis Le Floc'h, « 306 [prêtres] sont qualifiés, sans restriction aucune, de "bons" ou "excellents sujets" » ; de même faut-il, sans restriction aucune, nuancer son propos. En effet, il n'y a pas 306 cas notés par l'évêque comme « bons » ou « excellents » : nous ne comptons nous-mêmes « que » 189 prêtres qualifiés ainsi, et même, le total des prêtres évalués ne dépasse pas les 247. L'ancien archiviste diocésain de Quimper devait sans doute comprendre dans son échantillon les prêtres non évalués globalement mais faisant l'objet de bons commentaires particuliers de Mgr Conen de Saint-Luc. Mais de bons commentaires épiscopaux n'ont pas valeur de note, d'évaluation globale du sujet et ne permettent donc pas de dire d'un prêtre qu'il est « bon » ou « excellent »[200].

Si l'on raisonne maintenant non pas en termes d'individus mais en termes de paroisse, l'une d'entre elles se démarque des autres en Haute-Cornouaille, Plouguernével. En effet, la très grande majorité des prêtres y sont d'une indéniable qualité, entre 1779 et 1788. Leurs notes sont exemplaires : sur 14 prêtres, trois ont 7 et six ont 8, le reste n'est pas noté[201]. De plus, ceux qui ont anciennement été directeurs du petit séminaire (c'est-à-dire avant 1779) apparaissent aussi comme de bons sujets. Cela montre bien l'importance qu'a le séminaire de Plouguernével en Haute-Cornouaille et que Mgr Conen de Saint-Luc ne choisit pas n'importe qui pour l'administrer.

Bien évidemment, il est important pour l'évêque de Quimper d'évaluer des prêtres de son diocèse pour se constituer un contingent de recteurs dociles et compétents. Il est aussi essentiel de mesurer le degré de qualité des recteurs en fonction ou nouvellement en place. Au total, 48 recteurs ont été soumis à l'appréciation globale de l'évêque[202], les résultats s'affichent ci-dessous :

199 Yves LE GALLO, *Clergé, religion et société...*, *op. cit.*, p. 322.

200 Jean-Louis Le Floc'h comprend par exemple dans sa première catégorie André Le Pape (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) *»* dans Fañch ROUDAUT, dir*., Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 308), « très bon enfant » à Motreff (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 73) et « très bien en 1783 » à Rosquelfen (*ibid.*, p. 153) : cela ne signifie pas que c'est un très bon sujet. D'ailleurs le terme « très bien » évoque plutôt l'action et le comportement du prêtre en un lieu précis et, lorsqu'il est suivi d'une date, à un moment précis ; il ne se base donc pas sur les qualités intrinsèques du prêtre qui permettent de définir sa qualité globale. En clair , « très bien » n'a pas le même sens que « très bon », de même « très mal » ne signifie pas « très mauvais » (nous y reviendrons dans les chapitres 5 et 6).

201 Les trois prêtres ayant 7 rentrent dans la catégorie des « très bons », alors que parmi ceux ayant 8, il y en a quatre excellents et deux excellents pour tout. Pour les cinq non évalués, trois ne font l'objet d'aucun commentaire, un autre est « bon garçon », « s'applique et fait bien », alors que le dernier, un acolyte, est très mal perçu par le rédacteur du carnet (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 139-141).

202 Ce nombre de 48 recteurs représente 20 % des prêtres évalués et presque 38 % des 128 recteurs du carnet de Haute-Cornouaille.

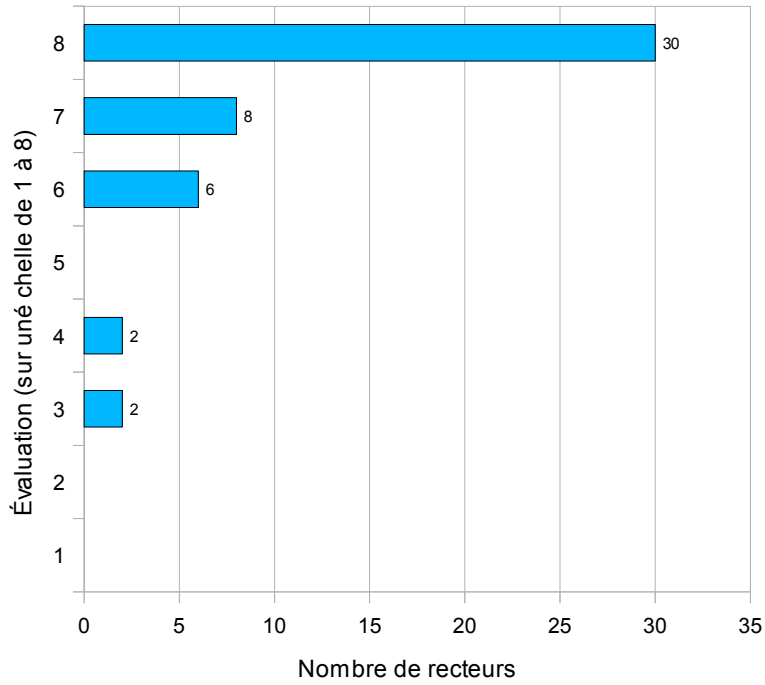

L'évaluation globale des recteurs de Haute-Cornouaille

(de 1 à 8 par ordre de qualité croissante)

Les résultats de ce graphique apparaissent logiques et impressionnants à la fois : les recteurs hauts-cornouaillais évalués sont majoritairement de bonne qualité, ils se concentrent même dans les degrés supérieurs de l'échelle. Plus de 90 % ont une note comprise entre 6 et 8[203]. Mieux encore : 62 % de ces recteurs sont considérés par l'évêque comme des sujets d'excellence, c'est-à-dire notés d'un 8 dans notre échelle de valeur. D'ailleurs, sur les dix individus du carnet excellents en tout genre, huit sont recteurs ; six recteurs sont excellents pour tout sur les seize du carnet. Seulement deux recteurs n'ont pas la moyenne : le premier n'en est pas loin puisqu'il est au-dessous du médiocre[204], l'autre est « fort au-dessous du médiocre[205] ». Sinon, deux prêtres sont de qualité très moyenne car

203 Ce taux est comparable aux 80 % des curés (dans le sens français et non pas breton du terme) du doyenné de Hal (diocèse de Cambrai) en 1775 qui ont entre 7 et 10 sur une note de 10 (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, p. 364).

204 Grégoire Le Roux, âgé de 53 ans en 1779, recteur du Haut-Corlay depuis 1771 (AD 22, 5 Mi 495, registres paroissiaux du Haut-Corlay (baptêmes et mariages), 1771, p. 11 v°). Il n'a vraisemblablement pas été nommé par Mgr Conen à la paroisse : le précédent recteur Gabriel Poullain, toujours vivant et noté dans le carnet comme « ex recteur de 84 ans », a résigné sa cure (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167), très certainement en faveur de Grégoire Le Roux. L'évêque n'a pu s'y opposer, alors qu'il savait que G. Le Roux avait des antécédents en Cornouaille : en effet, « M. de Cuillé l'avoit éloigné du diocèze à raison de son peu de capacité » ; il était alors allé dans le diocèse de Tréguier (*ibid.*). Cependant, à partir de 1787, Mathurin Le Guennanf est le nouveau recteur du Haut-Corlay (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 167) : Mgr Conen de Saint-Luc aurait-il réussi à le destituer de sa cure ?

205 *Ibid.*, p. 77. Il s'agit de Mathurin Le Soar, recteur de Tréogan, âgé de 44 ans en 1779. Ayant obtenu sa cure au concours en 1760, il a donc été nommé par Mgr Farcy de Cuillé, libre, dans le cadre du concours pour les mois apostoliques, de désigner le candidat qu'il estime le plus capable. Les registres de Tréogan signalent qu'il était déjà

très ordinaires[206]. Même si seulement 38 % des recteurs ont été évalués, l'échantillon étudié permet d'affirmer que Mgr Conen de Saint-Luc dispose d'un bon corps de recteurs. Jean-Louis Le Floc'h écrit que sur les 58 recteurs des 58 paroisses de Haute-Cornouaille, 54 sont très bien notés[207]. Qu'entend t-il par « bien notés » ? Parle-t-il simplement de l'évaluation épiscopale des recteurs ou prend-t-il aussi en compte les recteurs qui font l'objet de bons commentaires sans avoir été notés par l'évêque ? S'il s'agit de la première hypothèse, il a tort : nous n'avons qu'un échantillon de 48 recteurs notés par l'évêque, or le chanoine Le Floc'h parle des 58 premiers recteurs du carnet entre 1779 et 1788. Par conséquent, il doit sans doute non seulement comprendre des recteurs évalués par Mgr Conen de Saint-Luc mais aussi ceux qui apparaissent comme des sujets de qualité sans pour autant avoir été notés. Il est donc possible d'affiner son appréciation : il faudrait plutôt dire que sur ces 58 recteurs, 54 sont bien notés ou ont de bons commentaires de l'évêque. Malgré tout, son étude est très intéressante, car plus de 90 % de ces 58 recteurs sont de bonne qualité, pourcentage semblable a celui des recteurs ayant une note entre 6 et 8 dans notre graphique. La comparaison de ces deux résultats montre que le qualité des 48 recteurs notés peut s'appliquer globalement à l'ensemble des recteurs de Haute-Cornouaille, qu'il s'agisse des premiers recteurs de la période de rédaction du carnet ou de leurs remplaçants[208].

L'abondance des prêtres de qualité ne doit pas masquer l'existence d'ecclésiastiques de qualité inférieure.

B) Les prêtres de qualité moyenne et inférieure

Le mot « médiocre » n'a pas notre sens contemporain de « piètre », de « mauvais » : sous l'Ancien Régime, il équivalait à « moyen »[209]. L'on compte d'abord dix individus ayant la note de 4, qu'ils soient médiocres, ordinaires ou très ordinaires, ce qui revient au même. L'évêque positionne ensuite une partie de ses prêtres par rapport à cette moyenne, « au-dessus » ou « au-dessous ». Cinq ecclésiastiques se situent au-dessus de la moyenne, sans pour autant être bons. Quinze prêtres sont notés d'un 3, et sont donc au-dessous de la moyenne. Au sein de ce dernier échantillon, certains apparaissent inférieurs à d'autres, puisque l'on compte avec les quatre prêtres au-dessous du médiocre, un « fort au-dessous du médiocre » et un autre « au-dessous du plus médiocre ».

curé à la paroisse avant d'en être le recteur (AD 22, 5 Mi 082, registres paroissiaux de Tréogan (baptêmes et mariages), 1760, p. 1 r°), Mgr Farcy de Cuillé a dû le choisir pour cette raison, parce qu'il connaissait le terrain.

206 Ce sont Jean-Baptiste Dagorn, recteur de Tréogan (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 77) et Thomas Yves Crozon, recteur de Lannédern (*ibid.*, p. 349).

207 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 310.

208 J.-L. Le Floc'h parle d'une évolution en positif dans la succession des recteurs en Haute-Cornouaille (*ibid.*).

209 « Médiocre : qui est entre le trop et le peu » (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1681, article « médiocre »).

De plus, force est de constater qu'on ne trouve « que » vingt-sept ecclésiastiques de qualité inférieure ou de vraiment mauvaise qualité, soit 11 % de l'ensemble. Dans les dix-sept prêtres de mauvaise qualité, on trouve des « assez mauvais », des mauvais et même des très mauvais. Il y a aussi un sujet indigne, M. Dubois, ancien lazariste dont nous ne connaissons pas le prénom, et qui s'est justement vu destituer du gouvernement de la trève de Kergrist en Neulliac en raison de son indignité[210].

Nous l'avons vu, l'échelle d'appréciation épiscopale est vraiment très large et donc très précise. Les prêtres sont hiérarchisés car placés dans des cases, dans des catégories ; il y a également une sous-hiérarchisation des individus dans certaines de ces catégories. Au regard des nombreuses ramifications de l'échelle épiscopale, la répartition de J.-L. Le Floc'h des prêtres du carnet au sein de trois catégories apparaît – c'est un avis subjectif – discutable, pour ne pas dire inadaptée. Cette vision manichéenne de différencier les bons sujets d'un côté et les mauvais de l'autre – sans oublier la troisième catégorie des individus dont les défauts ou accidents sont passagers –, si elle a l'avantage de simplifier la compréhension de la situation du clergé haut-cornouaillais à la fin de l'Ancien Régime, est cependant simpliste. Selon cette échelle, un sujet « médiocre » paraît inclassable : il n'est ni bon, ni mauvais[211]. De plus, la troisième catégorie, apparaît comme le Purgatoire entre le Paradis des bons sujets et l'Enfer des mauvais sujets : J. L. Le Floc'h présente ce groupe de prêtres comme ayant expié ses fautes passagères, et donc récupérable. D'ailleurs, l'archiviste diocésain est catégorique : « beaucoup d'entre eux n'ont fait l'objet que de rappels à l'ordre, auxquels ils ont obtempéré : il s'agit, tout bien considéré, de bons sujets[212] ». Notre comparaison avec les trois lieux de l'Au-Delà catholique peut paraître exagérée, mais elle est révélatrice de l'attitude de Jean-Louis Le Floc'h qui a peut-être tendance à défendre ceux qui l'ont précédé dans l'institution cléricale[213]. Nous n'aurons pas l'outrecuidance de classer les prêtres non évalués en se basant sur les commentaires épiscopaux, comme l'a fait le chanoine Le Floc'h, sans doute pouvait-il se le permettre.

L'évaluation épiscopale des prêtres peut être définitive comme elle peut être mouvante ; des notes ont donc pu évoluer légèrement voire radicalement entre 1779 et 1788.

210 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 182.

211 A propos d'André Le Pape, sujet médiocre de Motreff, Jean-Louis Le Floc'h dit, de façon erronée, que c'est un « sujet moyen intellectuellement » (Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 308) : il ne s'agit pas là de la médiocrité de l'intelligence mais celle du sujet de façon générale. J.-L. Le Floc'h classe donc un sujet moyen dans la catégorie des bons sujets, preuve que son échelle d'appréciation tripartite est, selon nous, inadaptée.

212 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 308.

213 Néanmoins, nous sommes conscient qu'il n'avait pas le temps suffisant pour hiérarchiser les prêtres en plusieurs catégories, il travaillait en vue d'une intervention dans un colloque. De plus, nous le rejoignons sur le constat de qualité largement positif du clergé haut-cornouaillais alors qu'il cumulait des appréciations quelque peu hétérogènes.

C) Les changements de qualité de prêtres (1779-1788)

1) La qualité fluctuante de prêtres du carnet

Plusieurs prêtres ont été notés à deux voire à trois reprises par l'évêque de Quimper. Puisque nous n'avons pris en compte que leur dernière évaluation dans le tableau des notes (annexe 41), tous leurs anciens qualificatifs n'y ont pas été inclus. Nous comptabilisons 29 prêtres ayant deux note[214], un seul est noté à trois reprises, chaque fois après un changement de lieu d'exercice.

Progression	Régression	Confirmation / Stagnation
Très bon → excellent (1)	Excellent → très bon (2) Excellent → de distinction (1) Excellent → bon (1)	Excellent → excellent (4)
Bon → très bon (1)	Très bon → bon (1)	Très bon → très bon (3) Très bon → [excellent → très bon] (1)
Ordinaire → excellent (1)	Bon → mauvais → mauvais (1)	Bon → bon (1)
		Faible → faible (1)

L'évolution de la qualité des prêtres suite à un changement de lieu d'exercice

Progression	Régression	Confirmation / Stagnation
Très bon → excellent (3) Très bon → admirable (1) De distinction en tout genre de mérite → excellent (1) Annonce les plus heureuses espérances → admirable (1)	Excellent → très bon (1) Excellent → de distinction (1) Excellent → bon (1) Excellent → « a trompé jusqu'ici » = faible (1) Excellent → mauvais (1)	Très bon → de distinction (1) Annonce de grandes dispositions → très bon (1) De grand espérance pour tout → très bon (1)
Bon → excellent (1) Bon, donne de bonnes espérances → excellent (1) De bonne espérance → très bon (1)	De distinction → « on l'avoit cru jusqu'à présent » = bon (1) Très bon → indigne (1) Annonce des dispositions → n'est pas fort (1)	Très mauvais → assez mauvais (1)

L'évolution de la qualité des prêtres au sein d'une seule et même paroisse ou trève

214 Dix-huit dans deux paroisses ou trèves différentes : parmi eux, un prêtre, après avoir été noté une fois dans une première paroisse, est noté une première fois dans une seconde puis une deuxième fois après un changement de poste. Vingt-et-un sont notés deux fois dans une seule et même paroisse ou trève : pour deux d'entre eux, la seconde notation correspond à une évolution dans la hiérarchie des postes de la paroisse, le reste a été évalué deux fois sans changer de fonction.

Les progressions ou régressions n'ont vraiment de sens que lorsqu'elles se font sur deux échelons au minimum. Parmi les prêtres ayant connu une nouvelle évaluation après changement de paroisse d'exercice, l'on voit la progression très prononcée de Toussaint Flohic du Guermeur : c'est un sujet ordinaire qui, du gouvernement de la trève de Saint-Gelven[215] en Laniscat à la rectorie de Lannédern, est devenu excellent[216]. Au sein de la même paroisse de Plourac'h, Guillaume Guilloux, curé depuis 1768, est dans la catégorie 6 en 1779. Trois ans ont passé et l'évêque dit désormais qu'il est excellent pour tout[217].

Dans le premier tableau, hormis la régression d'un prêtre de la catégorie 8 à la catégorie 6, la descente la plus sensible dans la hiérarchie des prêtres est celle de Guillaume Gloaguen. Alors curé à la trève de Huelgoat, il d'abord noté comme un bon sujet par l'évêque[218]. Après des commentaires épiscopaux plutôt défavorables à son égard, il est envoyé en 1782 comme simple prêtre à La Harmoye, trève du Bodéo ; Mgr Conen de Saint-Luc découvre deux ans plus tard la véritable valeur de G. Gloaguen : « on n'est pas content de luy à la Harmoy, on a gardé sur son compte un silence inquiétant en 1783. Ce silence a été rompu, et il est prouvé que c'est un mauvais sujet, il faudra y pourvoir en 1784[219] ». L'évêque décide alors de l'envoyer en 1784 à la paroisse de Bothoa, sous les yeux du recteur par l'intermédiaire de son curé à Kerien. Le mal qui ronge Guillaume Gloaguen semble être incurable : il est noté comme mauvais sujet et en 85 et en 87[220].

Dans le second tableau, celui des prêtres notés deux fois dans la même paroisse, les régressions sont plus nombreuses et plus accrues. Nous avions déjà évoqué le cas de ceux qui ont trompé l'évêque sur leur véritable personnalité et capacité : l'un est passé de la distinction à la bonté (de la catégorie 7 à la catégorie 6), l'autre de l'excellence à la faiblesse (de la catégorie 8 à la catégorie 2). M. Dubois appartenait à la catégorie des prêtres de qualité supérieure ; une visite pastorale plus tard, et l'évêque le voit désormais comme un sujet indigne[221]. Ce dernier n'a malgré tout pas connu la chute la plus vertigineuse. Après avoir passé cinq années à Burthulet en Duault où il buvait un peu, François Thépault, arrivé à Maël-Pestivien en 1774, est décrit à présent comme un excellent sujet. Un ou deux ans plus tard, l'évêque de Quimper écrit que c'est un ivrogne et un mauvais sujet[222], passant de la première à la dernière catégorie.

Enfin, au sujet des jeunes prêtres parmi lesquels l'évêque entrevoyait de futurs bons pasteurs, tous ceux qui ont été une nouvelle fois évalués ont confirmé les dires de l'évêque, sauf un[223] : quatre

215 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 153.
216 *Ibid.*, p. 349. L'évêque de Quimper juge même qu'il vaut plus que sa place à Lannédern, qu'il mérite mieux.
217 *Ibid.*, p. 283.
218 *Ibid.*, p. 315.
219 *Ibid.*, p. 204.
220 *Ibid.*, p. 245.
221 *Ibid.*, p. 182.
222 *Ibid.*, p. 255.
223 Un espoir déçu : Joseph Olivier, prêtre qui annonçait des dispositions au Vieux-Marché, n'est finalement « pas

sont dans la catégorie 7, deux dans la catégorie 8. L'un d'entre eux a même dépassé les espoirs de l'évêque : donnant « simplement » de bonnes espérances au départ, et donc présumé de devenir un bon sujet, Yves Deniel est devenu « excellent en tout », et cela en à peine un an[224].

Il n'est pas possible de conclure que le clergé haut-cornouaillais est d'une qualité extraordinaire[255], mais nous pouvons reconnaître, à partir de l'échantillon de prêtres évalués, qu'il est globalement de bonne qualité[226] ; nous rejoignons donc Jean-Louis Le Floc'h sur ce point. De même, la majorité des recteurs évalués atteignent l'excellence du clergé[227].

2) Les jeunes prêtres, une évaluation au sortir du séminaire en adéquation avec la note de l'évêque ?

Dans le carnet de Haute-Cornouaille, plusieurs jeunes prêtres ordonnés dans la décennie 1780 se voient attribuer un numéro. Chaque année, à la sortie du séminaire, ces nouveaux prêtres sont classés entre eux par l'intermédiaire de chiffres allant du premier au huitième ; le numéro premier était donc donné aux mieux notés d'une promotion de séminaristes[228]. Dans le cahier épiscopal, ils sont au nombre de 48 à être classés de la sorte[229]. Tout d'abord, l'on constate que les classements se font pour les prêtres sortis du séminaire de Quimper entre 1781 et 1787. Deuxièmement, l'échelle de graduation va de 1 à 7 maximum[230] ; pour certaines années, il n'y a pas

fort » (*ibid.*, p. 158).

224 Il mourra cependant en 1781 (*ibid.*, p. 340).

255 1. La moitié des prêtres du carnet ne sont pas évalués 2. En regardant de plus près le comportement et l'action de chaque prêtre dans sa paroisse (et d'autres commentaires épiscopaux), des éléments peuvent apparaître en inadéquation avec leur note globale, qu'elles soit bonne ou non. 3. A côté des prêtres non-évalués mais faisant l'objet de commentaires épiscopaux, il y aussi des prêtres dont l'évêque ne note que la présence. On ne compte qu'une dizaine de prêtres concernés par le point n°2. Par exemple, le bon sujet de Saint-Martin Pierre Gain « s'oublie quelques fois en 85. Court beaucoup et boit souvent, n'étudie point, à changer » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 210). Le très bon Jean Bigaignon et l'excellent René Le Jacques, respectivement recteurs de Plussulien et de Corlay (paroisses limitrophes), ont peu de bonnes remarques (*ibid.*, respectivement p. 161 et p. 171). Pierre Fraboulet, bon sujet de Merléac, « n'a pas d'acquis en 85. A commancé a prescher en 1778. Potens ad bibendum. Ne va pas bien en 87 » (*ibid.*, p. 214). Dans 95 % des cas, les commentaires épiscopaux corroborent la note générale, même s'il peut y avoir ici et là quelques accidents et/ou défauts passagers.

226 La note moyenne des 247 prêtres évalués est de 6 sur 8, c'est-à-dire celle des « bons sujets ». A titre de comparaison, le clergé de Haute-Bretagne au XVIIIe siècle est un « assez bon clergé » (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 435).

227 Leur moyenne est de 7 sur 8.

228 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 308. Voir annexe 42 – le classement au séminaire et le classement par l'évêque dans la décennie 1780.

229 Nous ne comprenons pas Guénolé Lelgouach auquel l'évêque ne mentionne pas la date d'ordination mais écrit qu'il est « n°6 ». A priori, puisqu'il a un numéro, il doit être ordonné dans la décennie 1780 ; Daniel Bernard nous contredit, il serait ordonné en 1771 selon lui (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 24).

230 Il n'y a que la promotion 1784 qui compte un séminariste noté d'un 7. Nous n'avons trouvé aucun n°8 dans le carnet.

de nom pour un échelon[231]. Troisièmement, il y a des prêtres de la même promotion qui se voient octroyer le même numéro : cela va jusqu'à cinq séminaristes ex-æquo à la deuxième place de l'année 1785. Une fois le prêtre placé dans une paroisse, nous avons volontairement comparé sa note de séminariste avec celle de l'évêque pour voir si elles étaient en adéquation. Certes, tous ne font pas l'objet d'une évaluation ou même d'un commentaire de l'évêque à leur égard. Dans l'ensemble, les sujets allant du n°1 au n°3 sont de bonne qualité. Certains moins bien classés au séminaire sont mieux perçus qualitativement par Mgr Conen de Saint-Luc : Yves Le Coz, noté n°2 en 1783, est un excellent sujet alors que René Ropers, noté n°1 la même année, est tout simplement un bon sujet. Une fois en paroisse, ce dernier vaut autant que Laurent Bercot, troisième de la promotion 1783. De même, Charles Floutier et Grégoire Loyer, respectivement noté n°2 et n°4 en 1784, sont tous deux de très bon sujets. La qualité des sujets sortis quatrièmes du séminaire est assez variable : en 1784, elle est très bonne alors qu'elle est globalement médiocre en 1785 et 1786. C'est une fois arrivé au palier n°5 que les bons sujets se font rares. Les prêtres sortis cinquièmes du séminaire en 1784 sont assez faibles, le sixième est faible. Yves Bozec, cinquième en 1786, est un sujet faible ; Yves-Marie Cajan, n°5 de la même année, a des talents assez faibles. Cependant, les années 1782 et 1787 sont très lacunaires, elles ne comprennent que trois prêtres à elles seules et ne permettent donc pas de vérifier les conclusions tirées pour les autres années.

Selon Samuel Giquel, « les séminaristes vannetais obtenant les meilleurs notes dans les études connaissent les plus belles carrières[232] ». Il n'est pas nécessaire de reconstituer l'ensemble des carrières des prêtres ayant leur note de séminaire dans le carnet, d'autant plus que ces carrières débutent. En Cornouaille, les meilleurs séminaristes obtiennent certes rapidement des fonctions importantes, mais une partie des moins bien lotis également. Par exemple, Jean Kernéau, sorti premier du séminaire en 1786, est curé d'une trève en moins de 4 ans[233] alors que le sixième de la même année, Jean Lardiagou, est toujours prêtre en 1790[234]. Pierre Tromeur, ordonné en 1782 et sorti premier du séminaire, est recteur de Plogastel-Saint-Germain sept ans plus tard à l'âge de 31 ans[235]. Louis Poyet devient professeur au collège de Quimper peu d'années après son ordination. Parmi les moins bien notés, Jean Le Corre, noté cinquième en 1781, est curé de Saint-Goazec au bout de 4 ans. Cependant, ce n'est pas qu'une question de rapidité d'accès à la fonction de vicaire qui prime mais son lieu d'exercice : certes Michel Le Jacq, sorti premier du séminaire en 1781, est curé

231 Le carnet de Haute-Cornouaille ne mentionne guère le prêtre n°3 de la promotion 1781, le n°2 de l'année 1785 et le premier de l'année 1787. Ceux-ci sont très certainement dans les deux autres carnets épiscopaux, ceux utilisés lors des visites pastorales de Basse-Cornouaille.
232 Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 140.
233 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art.*, 1954, p. 94.
234 *Ibid.*, p. 101.
235 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 46.

au bout de trois ans mais il l'est dans l'importante paroisse de Gourin[236]. Pourtant, des « moins bons » séminaristes assistent également des recteurs de paroisses. Ordonné en 1786 après avoir reçu la note de 5, Yves-Marie Cajan est présent quatre ans plus tard à Saint-Thois en tant que curé[237]. Olivier Hourman, noté n°7 en 1784, est présent en 1790 à Tréméoc comme curé[238]. Les deux cinquièmes de l'année 1784 restent prêtres de paroisse jusqu'en 1790. Mgr Conen de Saint-Luc ne prend donc pas totalement en compte la note de chacun de ces jeunes prêtres, note basée sur la théorie plus que la pratique. L'évêque est pragmatique et favorise les prêtres qui exercent correctement leur charge sur le terrain. Il s'inspire pour cela de l'avis des recteurs à leur égard.

Le prêtre modèle chez Mgr Conen de Saint-Luc est donc un homme à talents/capable, pieux, intelligent, qui a de l'esprit, du zèle et de la vertu. Il a de multiples qualités comme l'honnêteté et la bonté du cœur. Il a du scrupule mais non avec excès. Il préfère le travail (correctement effectué) à la paresse, le calme à la colère, la modestie à l'arrogance. Il est obéissant et non insubordonné, détaché et/ou altruiste et non intéressé. Il est aussi appliqué et non négligent, énergique et non apathique ou trop déluré, adroit et non malhabile, assuré et non timide, il a de l'aisance sans pour autant parler avec faconde. L'archétype du prêtre tridentin est de préférence en bonne santé et donc crédible auprès de ses ouailles, a bon caractère et bon fond ; il doit être aussi sensé. Bien entendu, il porte la soutane. Enfin, il a des mœurs irréprochables et un comportement au-dessus de tout soupçon, en bref il doit être tel qu'en sortant du séminaire où sa personnalité a été conditionné[239]. Ces attributs du bon prêtre en tête, l'évêque de Cornouaille évalue alors de façon globale ses prêtres diocésains. Dans l'ensemble, le clergé de Haute-Cornouaille est de bonne qualité, et le corps rectoral est d'un niveau supérieur. Il y a peu de sujets de moyenne et de mauvaise qualité. La note globale d'un prêtre peut cependant fluctuer, et celle d'un ecclésiastique à sa sortie du séminaire peut être différente de celle que Mgr Conen de Saint-Luc lui donne sur le terrain.

Les qualités intrinsèques d'un prêtre ne sont pas les seuls éléments qui influencent son itinéraire dans les ordres, l'évêque de Quimper tient également compte de son action globale dans une paroisse ou une institution.

236 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 369.
237 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1957, p. 65.
238 *Ibid.*, p. 72. Son confrère de séminaire Ambroise Rivoal, n°6, est curé de Landeleau après trois ans de prêtrise (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 64).
239 Sur cette question, voir Jean QUENIART, *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, p. 63-65.

Chapitre 5

Les fonctions et les devoirs du clergé

Le clergé, responsable devant Dieu de son troupeau, a pour rôle l'encadrement des populations, rôle qui, précisé par le concile de Trente deux siècles plus tôt, lui impute diverses tâches, diverses fonctions, divers gestes.

Une des particularités de Mgr Conen de Saint-Luc est de porter son regard sur l'action globale d'une partie de ses prêtres dans leurs paroisses respectives. Pour l'évaluer, il utilise une échelle appréciative plus resserrée que celle utilisée pour jauger la qualité générale de ses sujets. Douze ecclésiastiques ont ainsi la mention « fait très bien » : ils remplissent très bien leurs tâches[1]. Sinon, quatre prêtres font « bien »[2], Germain Plassard « fait fort bien[3] » à la trève du Cloître, Yves Poho, prêtre à Tréogan, se montre sous son meilleur jour : « il y a fait, et y fait toute espèce de bien, il a la confiance de M[a]d[am]e de Roquefeuil[4] »[5] . Recteur de la petite paroisse du Quilliou, Jean-Baptiste David y « fait toutes sortes de biens[6] » ; le curé Yves Le Cam « continue toujours sur le meilleur ton[7] » à Calanhel, trève de Plusquellec[8]. L'avis du recteur est aussi informatif : en 1785, celui de Trébrivan est content du ministère de son prêtre Guillaume Cozic[9]. Pour des ecclésiastiques nouvellement installés dans une paroisse, Mgr Conen de Saint-Luc note parfois l'activité passée dans leurs précédents lieux d'exercice. Trois prêtres prenaient « très bien » leur rôle à cœur[10] , quatre

1 A ceux-là il faut ajouter le nom d'Yves Salaun, curé au Cloître en Pleyben, « endroit difficile qu'il gouverne très bien » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 344), portant ainsi le nombre à treize personnes. Parmi eux, Jean Pochet est un curé qui, consécutivement, fait très bien à Saint-Ségal et à Gourin (*ibid.*, p. 343).

2 Six en comprenant le recteur Mathurin Bertho qui « fait le bien » à Motreff (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 73) et Yves Kerriou, recteur de Lothey, qui est un « bon prestre, faizant le bien constament » (*ibid.*, p. 363), ce qui ne signifie pas tout à fait la même chose, mais qui illustre un ministère de qualité.

3 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 344. Jean Le Rigoleur « fait tout bien en 1786 » au Vieux-Bourg (*ibid.*, p. 225).

4 Roquefeuil est le nom d'une famille noble dont la branche des Kerlouët réside en la paroisse de Plévin (Marie GUEZENNEC, « Présence des Roquefeuil dans le Poher », *Cahiers du Poher*, kaier n°12, juin 2004, p. 31) ; Mdme de Roquefeuil, Marie-Gabrielle de Kergus de son nom (*ibid.*, p. 32), semble avoir une certaine influence dans la région alentour au regard de ses références dans le carnet épiscopal, à Plévin (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 69, voir Jean Pezron), à Paule (*ibid.*, p. 102, voir Yves Chevance), à Trébrivan (*ibid.*, p. 130, voir Claude Le Guern).

5 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 77. Il devient ensuite recteur de Saint-Coulitz où, à peine installé, « il fait déjà très bien » (*ibid.*).

6 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 44.

7 Mais il « a eu de petits écarts qui ne sont pas d'habitude » (*ibid.*, p. 280).

8 Autrement, Jean Le Coant, prêtre à Scrignac, « fait mieux depuis que M. Rolland ny est plus » (*ibid.*, p. 302).

9 *Ibid.*, p. 130.

10 Avant d'arriver à La Harmoye, Jean-Baptiste Le Maux fut « envoyé d'abord à Corlay ou il faisoit très bien » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 204) ; François-Marie Bannalec, nommé recteur de Lennon en 1783, a auparavant « été 12 ans a Ploneis curé, a toujours très bien fait pour tout » (*ibid.*, p. 354). Autrement, Joseph Dilhuit, curé à Lanrivain en Bothoa, « a été a Mottref 6 ans, il y faizoit tout. A Plonevezel, où il faizoit très bien » (*ibid.*, p. 242).

prêtres ont bien rempli leurs fonctions[11]. Parmi ces derniers, le curé de Carnoët Jean-François Le Dour « a été à Poullaouen, à Gourin, a été regretté partout, avec raison, il a fait et fera bien partout[12] » : la forte portée de son action passée met en confiance l'évêque qui n'a aucun doute sur la future activité de son prêtre dans sa nouvelle paroisse[13] ; pour preuve, il y « fait supérieurement[14] ». Cet exemple nous amène aux cas les plus doués dans leurs tâches, comme ces trois autres ecclésiastiques qui, comme J.-F. Le Dour, exercent leur charge avec supériorité[15]. Deux ecclésiastiques se distinguent particulièrement par leur formidable ministère : Guillaume Guéguen qui, parti de Tréméoc, « fait a merveilles, et fait seul la besogne[16] » à Trégourez[17], et surtout Yves Le Meur, dont le zèle est remarquable[18].

Trois prêtres apparaissent indispensables à leur paroisse tellement elles semblaient manquer jusque-là de desservants à la hauteur. Joseph Baron, sujet excellent du Haut-Corlay[19], est « nécessaire à cette paroisse[20] », au point de ne la quitter que quelques mois pour Corlay en 1788. Curé à Saint-Quijeau, Henry Quérré est à Carhaix ce que J. Le Baron est au Haut-Corlay : « sujet de distinction à placer mieux et le plus tôt possible : il est nécessaire à Carhaix, où il fait presque seul toute la besogne bretonne...[21] », certainement parce que son recteur, Mathurin Blanchard, « sçait mal le breton...[22] ». Jean Benigne Bihan, curé à Kergrist-Moëlou, « excellent sujet en tout genre, a fait les plus grand biens dans cette p[aroi]sse... », et est « à placer sitost que le bien qu'il fait sera consolidé[23] ». La bonne action globale de ces prêtres haut-cornouaillais est d'autant plus significative qu'il y a peu d'individus à mal exercer leurs devoirs (une demi-douzaine). Pierre Jourden, avant d'atterrir à Maël-Pestivien, « a été à la Trinité en Langonnet où il faisoit mal[24] ». A

11 On peut aussi ajouter Claude Le Guern qui, avant d'aller à Trébrivan en 1778, était prêtre à Plouguernével « où il n'a pas fait mal » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130).
12 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 287.
13 Comme pour trois autres ecclésiastiques : Yves Laurents (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 42), Jean-Louis Lameur (*ibid.*, p. 279) et Mathurin Carnot (*ibid.*, p. 312).
14 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 287.
15 Pierre Ourry, curé à Saint-Mayeux en 1782 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 157), y « a supérieurem[en]t fait » (*ibid.*, p. 171) ; devenu recteur de Bannalec en 1786, « il y fait très bien » (*ibid.*). Aumônier des Hospitalières à Carhaix, François Flohic « fait supérieurement en tout genre en 1781. 82 et 83. » (*ibid.*, p. 92). Enfin, le recteur et homme de mérite Alain Pezron « a toujours fait, et fait encore supérieurement en tout genre » à Saint-Gilles-Pligeaux (*ibid.*, p. 227).
16 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 18.
17 C'est ici une critique du recteur de Trégourez Ambroise Le Bras qui ne doit pas faire grand chose à la paroisse, sans doute à cause d'un âge assez avancé (il a 62 ans en 1779). Comme Guillaume Guéguen, François Le Sant, « bon curé, bon prestre » à Trébrivan, « fait toute la besogne, le r[ecteu]r ne confesse presque personne » (*ibid.*, p. 129).
18 « Il fait tout, en 1783 et très bien. Continu de faire très bien en 1784. Il joint à des talents une grande piété. Continue à faire merveille » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 131) ; il est ensuite « envoié à Kergloff où il fait très bien » (*ibid.*).
19 Paroisse dirigée par Grégoire Le Roux, recteur le moins bien noté du carnet de Haute-Cornouaille...
20 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167.
21 *Ibid.*, p. 91. Carhaix étant une ville, on y parle, en plus du breton, le français ; par « besogne bretonne », Mgr Conen de Saint-Luc doit entendre le travail auprès des paroissiens bretonnants de Carhaix.
22 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 87.
23 *Ibid.*, p. 115.
24 *Ibid.*, p. 257. Cela est d'autant plus fâcheux qu'il en était le premier desservant (AD 56, 1 Mi EC 100 (R8), registres

Neulliac, Jean-Nicolas Le Ru « fait mal a peu près tout ce qu'il fait » et son recteur « conduit la p[aroi]sse très mal »[25]. Avant d'être prêtre à Scrignac en 1776, Jean Thomas a été « 17 ans a Kergrist Moëlou curé, il y a bien fait les premières années, les 8 ou 10 dernières années indignement[26] ». En opposition aux quatre prêtres qui « s'applique[nt] », il n'y a que Jean Julien, curé à Trémargat, qui est « fort négligent, moins cependant, en 1783...[27] ».

L'évêque de Quimper mesure également la quantité de travail fournie par son clergé au sein des paroisses. Trois membres de ce dernier ont dans le carnet la mention « travaille », et le recteur de Plévin dit à propos de son curé Yves Kerdanet qu'il travaille[28] ; le curé de Paule François Blanchard « travaille beaucoup[29] ». Joseph Le Gendre, vieux prêtre de 81 ans en 1779, « a toujours travaillé avec édification à Merléac[30] ». Mathurin Denis et Guillaume Le Goff, jeunes prêtres respectivement placés à Saint-Mayeux et à Canihuel dans la décennie 1780, sont tous deux « propre[s] a tout[31] ». A l'inverse, seulement neuf prêtres sont pointés du doigt pour leur peu de motivation au travail, voire pour leur désœuvrement. La paroisse de Saint-Caradec semble être particulièrement touchée : l'on y compte pas moins de trois prêtres qui ne « travaille[nt] point[32] ». A Kergrist-Moëlou, son curé François Bozec « n'y fait rien[33] ». A Saint-Thois, le curé Vincent Le Conent « travaille peu[34] », et y est même présenté comme « paresseux », à Pestivien aussi[35]. A Bothoa en 1786, Sébastien Poezvara « se refuze au service quoiqu'en état de travailler[36] ».

Hormis la qualité et la quantité du ministère paroissial, le rédacteur du carnet souligne la constance de deux prêtres dans ce domaine : par exemple, Jean-Baptiste Le Dantec est « régulier,

paroissiaux de la Trinité-Langonnet (sépultures), 1785, p. 6 v°).

25 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 181.

26 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 302. Certes l'adverbe « indignement » renverrait plutôt un un problème de comportement, mais il doit avoir trait à l'action ecclésiastique au sein de la paroisse car il répond au fait qu'initialement, Jean Thomas pratiquait bien son ministère à Kergris-Moëlou. A titre de complément, Jean Dubois, curé à Saint-Mayeux, est un « p[rê]tre indigne » (*ibid.*, p. 157) : ici encore, Mgr Conen de Saint-Luc ne fait aucune référence à un quelconque problème de comportement et se contente d'écrire que ce prêtre l'a trompé (ce qui est assez flou il est vrai).

27 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 134.

28 *Ibid.*, p. 70. François-Jean Sévère, prêtre à Pleyben, a lui de la « bonne volonté » (*ibid.*, p. 339).

29 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 101. Son homologue du Bodéo Jean Le Covec « ne se gesne pas pour le travail » (*ibid.*, p. 203), et à propos d'Yves Le Moing, prêtre à Pestivien, « du surplus ne le gesne pas » (*ibid.*, p. 260).

30 *Ibid.*, p. 213.

31 *Ibid.*, p. 159 et p. 241. François Gargasson, prêtre à Neulliac, « se preste à tout » (*ibid.*, p. 182).

32 Guillaume Tanguy, Jean Fraboulet et Pierre Gain, curé de la paroisse à partir de 1785 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 199-200).

33 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 116. Au Moustoir en Trébrivan, Jean Le Mannach, assez peu responsable, se décharge de ses devoirs de premier desservant de la trève sur Charles-Alain Bogé (*ibid.*, p. 130).

34 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 21.

35 *Ibid.*, p. 261. Le prêtre Pierre Puillandre est également « paresseux » à Plouyé (*ibid.*, p. 325). En 1785, le recteur de Saint-Gilles-Pligeaux s'est plaint des paresses de son prêtre Guy Le Bourhis (*ibid.*, p. 227).

36 *Ibid.*, p. 238. Rolland Le Grand, curé à Saint-Hernin, est un incapable pour l'évêque : il n'est « propre à rien » (*ibid.*, p. 49).

exact[37] » à Canihuel. Par ailleurs, l'on retrouve douze individus qualifiés de « bon prestre »[38] : plus encore que les termes « fait bien », « fait très bien », etc. qui semblent associer la bonne action du prêtre à une paroisse en particulier et sur un temps défini, « bon prêtre » renverrait plutôt à un ecclésiastique qui remplirait correctement ses fonctions sacerdotales de façon générale[39], qu'il soit prêtre habitué, vicaire ou recteur[40].

Néanmoins, l'évêque de Quimper ne se contente pas de jauger uniquement l'action globale et respective de ses prêtres, il procède à un examen plus détaillé pour appréhender chacune des tâches obligatoires effectuées par son clergé, que celles-ci soient personnelles ou pastorales.

I – Les fonctions incombant à la charge sacerdotale

A) La célébration des offices

Le premier devoir d'un recteur de paroisse est d'« être le ministre de la sanctification des dimanches et jours de fête[41] » en célébrant la messe paroissiale[42]. L'article 28 des Statuts synodaux du diocèse règlemente ainsi la participation des prêtres à l'office divin et, premièrement, leur obligation d'y assister les dimanches et les jours de fêtes[43]. Un seul d'entre eux, Guillaume Tanguy, ne respecte pas cette règle : prêtre habitué à Saint-Caradec, il est en 1779 « très peu exact aux offices » depuis quatre années[44]. Le règlement du diocèse précise ensuite que les prêtres doivent y

37 *Ibid.*, p. 248. Jean-Marie Le Guillou est « régulier et exact à tout » à Collorec en Plonévez-du-Faou (*ibid.*, p. 335).

38 Grégoire Le Du, alors directeur des Hospitalières à Carhaix, est même un « très bon p[rê]tre » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 92).

39 Cela vaut aussi pour la fonction de curé de paroisse ou de trève, c'est-à-dire d'assistant du recteur : nous avons déjà évoqué le cas d'Yves Le Meur, « excellent curé » à Kergloff (*ibid.*, p. 60).

40 François Le Sant est un « bon curé, bon prestre » à Trébrivan (*ibid.*, p. 129).

41 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 486.

42 Il y a en fait, dans chaque église paroissiale et tréviale (au sens fort de succursale, avec un curé trévien, fonts baptismaux, registres, etc.), deux messes le dimanche (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 488) : une première messe, dite matinale ou « basse », à laquelle les paroissiens ne devraient assister que de manière exceptionnelle (*ibid.*) qui précède la « grande messe » à laquelle tous les paroissiens doivent en principe participer, tréviens compris ; ces derniers ont aussi la possibilité d'assister à une grande messe tréviale qui était concomitante de la messe paroissiale, ceux qui sont trop éloignés de l'église-mère s'en satisfont. Dans le diocèse de Quimper, la première messe des paroisses ou trèves, et l'unique messe des chapelles de quartier, commence à 6h depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, à 7h en hiver ; la grande-messe est célébrée à 10h, été comme hiver (Archives diocésaines de Quimper et de Léon, 3 E 1, statuts et règlements du diocèse de Quimper, 1786 (réédition des statuts de 1710), article XXXI, p. 34-35). Par exemple en la paroisse de Laz, le chapelain Urbain Le Clech doit « dire la messe à Trévaré en 6 à 7 en été, entre 7 à 8 en hyver, afin qu'il puize se rendre à la grande messe » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 28).

43 Fêtes mobiles qui, dans la province ecclésiastique de Tours dont la Cornouaille fait partie, furent réduites à dix-huit en 1780 (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 487).

44 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 199. Or les prêtres sont censés donner l'exemple aux laïcs en assistant au moins à

assister en soutane et « d'une manière convenable à leur état[45] ». Là encore, l'on recense un unique cas d'irrespect du règlement, celui de Jean Duaut à Maël-Carhaix, qui assiste aux offices sans surplis[46]. Dans son carnet, l'évêque ne regarde pas si la messe est célébrée dans les bonnes règles de la liturgie, sans doute parce qu'elle ne présente aucune défaillance. Pour preuve, les procès-verbaux de la visite de 1782 ne présentent que des bons points à cet égard : le « service divin » de seize paroisses sur dix-huit est « bien » ; sinon, il « se faît exactement » au Bodéo et à Pestivien[47]. La société d'Ancien Régime, tripartite et inégalitaire, se retrouvait au sein même de la plus modeste église rurale ; si le sanctuaire était réservé au clergé, le chœur, qui s'en distinguait à peine, l'était aussi, mais avec « une ou deux enclaves, tolérées, mal supportés, les bancs seigneuriaux[48] ». Cependant, ces bancs placés très près des ecclésiastiques sont parfois source de désagréments. Ainsi à Saint-Caradec, « la banc [*sic*] de Kerbardour appartenant à M. de Keranguevel, placé vers le nord, joignant le banc du Seigneur, gêne le service divin » ; le recteur et les fabriques s'en sont plaint à l'évêque qui les a « exhortés à ecrire à M. de Keranguevel pour le prier de consentir à ce que le dit banc soit placé dans un lieu plus commode[49] ».

Pour diverses raisons, Mgr Conen de Saint-Luc défend à certains prêtres de dire la messe. Très mauvais sujet, interdit de toutes fonctions pour toujours, Jean Le Maître dit pourtant la messe en 1779 les dimanches et jours de fêtes. En 1780, il ne la dit plus depuis Noël 1779. Infirme et mourant, il « ne doit pas dire la messe jamais[50] », vraisemblablement à cause de sa mauvaise santé. Parce que sa tête est « absolument perdüe », Jacques Le Boz ne doit pas dire la messe[51]. Pour son mauvais comportement, l'évêque a défendu M. Le Gal de dire la messe jusqu'à nouvel ordre[52]. La plupart des prêtres n'ont pas d'interdiction définitive d'exercer et sont permis, après un laps de temps plus ou moins long, de reprendre à nouveau les offices. On compte onze cas de ce genre dans le carnet épiscopal, dont trois qui ont de nouveau été sous le coup d'une interdiction pour inconduite. Messe une fois par semaine, messe le dimanche[53], messe le dimanche et jours de fêtes[54], messe deux à trois fois par semaine[55], messe tous les jours[56] : la gradation montre que le nombre de messes

la messe paroissiale ; le recteur, éventuellement, communiquait à l'évêque le nom des défaillants (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 488).

45 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XXVIII, p. 31.

46 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 126.

47 AEQ, 6 AA 4, procès-verbaux de la visite de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782, rubrique « service divin ».

48 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 489.

49 AEQ, 6 AA 4, procès-verbaux de la visite de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782, Saint-Caradec, rubrique « bancs ».

50 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 134.

51 *Ibid.*, p. 343.

52 *Ibid.*, p. 369.

53 Joseph Le Denmat est « permis de dire la messe les dim[anches] » à Mûr (*ibid.*, p. 190).

54 A Saint-Martin, François Dubois « ne dit la messe que les dim[anches] et festes en 1783 » (*ibid.*, p. 209).

55 En 1787, l'évêque de Quimper accorde à Pierre Le Gal deux messes par semaine (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 210).

56 Christophe Le Roux, une fois permis de célébrer l'office divin une fois par semaine, dit la messe tous les jours (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 279). Jean Le Corre dit d'abord la messe les dimanches et jours festifs puis tous

accordé aux prêtres varie. Mieux le sujet se comportera, plus vite il pourra célébrer plus de messes. Si les administrateurs du diocèse en limitent le nombre pour les prêtres posant problème, c'est parce qu'elles sont rémunératrices, mais surtout parce qu'il y va du problème que pose un sacrifice accompli par un prêtre indigne de le célébrer, ou susceptible de le célébrer d'une telle manière qu'il ne soit pas valide.

En contrepartie de messes acquittées, les prêtres reçoivent des émoluments propres à les entretenir. Lorsqu'un prêtre ne célèbre pas le culte, il perd une grosse part de sa rémunération, voire sa totalité. François Le Maugeron, curé de Burthulet qui ne peut plus dire la messe à l'âge de 83 ans, recevra alors une pension de 60 livres par le diocèse afin de pallier son absence de revenu[57]. Même si la célébration des offices est lucrative, le pasteur ne doit pas le faire de façon intéressée mais pour subvenir à ses besoins, ce qui n'est pas le cas de Maurice Le Goff, desservant de la chapelle de Saint-Sébastien en Saint-Ségal. Cet homme ignorant et intéressé ne veut « recevoir d'honoraires de messes qu'à 15 sols d'abord et ensuite à 20[58] ». L'évêque de Quimper ne rogne cependant pas sur le nombre des offices qui rapportent beaucoup à son clergé ; en effet, il reproche au chanoine rostrenois Boutier d'avoir eu – sans doute par fainéantise – « la bêtise de demander la réduction des messes d'un bénéfice, qui luy procure plus de 20 sols d'honoraire par jour...[59] ».

L'office divin est un des devoirs des membres du clergé, l'administration sacramentelle en est un autre.

B) L'administration des sacrements

Dans la vie sacramentelle des populations diocésaines, l'évêque Conen de Saint-Luc se focalise essentiellement sur le sacrement de pénitence, plus précisément sur la pratique de la confession. D'abord, il regarde si ses prêtres confessent ou non. A un ecclésiastique qui le fait,

les jours (*ibid.*, p. 260).

57 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 270.

58 *Ibid.*, p. 343.

59 *Ibid.*, p. 120. Une « réduction de fondation » est une opération consistant à réduire les charges (prières, offices, messes) liées au versement d'une rente prévue par le fondateur qui n'est plus versée comme au départ, ou bien que sa valeur, altérée par l'inflation, n'est plus suffisante pour assurer le nombre de messes porté dans l'acte de fondation. L'évêque pouvait alors procéder à une « réduction de fondation ». C'est pourquoi il a été consulté ici mais sans donner suite : il faut reconnaître qu'une fondation susceptible de rapporter plus de 360 L. par an est évidemment une grosse fondation, pour laquelle le chanoine Boutier n'est pas fondé à réclamer une réduction, même dans le contexte d'inflation du XVIIIe siècle... L'évêque critique ici, implicitement, la mauvaise volonté du chanoine.

l'évêque attribue la simple mention « confesse » ou « est approuvé » : l'on en compte une vingtaine[60], mais cela ne signifie pas du tout que le reste du clergé ne confesse pas, l'évêque ne s'intéresse ici qu'aux simples prêtres ou prêtres habitués ayant le droit de confesser, ce qui n'est pas le cas de tous[61]. En effet, on note cinq prêtres qui ne confessent pas et qui ne doivent pas le faire et un autre, le curé de Briec Michel Seznec, qui a été interdit d'entendre à confesse en 1775 et 1776[62]. Il faut dire que sous l'Ancien Régime, le pouvoir de confesser était, plus encore que celui de prêcher, la « pierre de touche » de la valeur sacerdotale : on distinguait ainsi les confesseurs, « ceux dont le niveau intellectuel était au moins médiocre » et les *minus habentes*, « "aux moyens intellectuels faibles, […] pour lesquels il était bien entendu que l'exercice du ministère ne dépasserait pas certaines limites", c'est-à-dire se bornerait à la célébration de la messe, l'exercice de la prédication et de la confession étant exclu »[63]. C'est donc pour cette raison que, dans son carnet, le prélat quimpérois sépare les sujets qui « confesse[nt] » et/ou qui « prêche[nt] » de ceux qui ne le font pas. François Le Sant semble être assailli par le travail et notamment par celui d'entendre ses ouailles au confessionnal : curé à Trébrivan, il « fait toute la besogne, le r[ecteu]r ne confesse presque personne [...] il ny peut plus tenir[64] ».

Mgr Conen de Saint-Luc regarde également la qualité de la confession : il constate par exemple que le prêtre pleybenois Louis-Marie Le Breton « confesse beaucoup et mal[65] ». De plus, il met un point d'honneur à ce qu'elle se fasse correctement. Cela passe d'abord par une tenue et surtout une retenue des confesseurs : par exemple, pour Pierre Le Bris, l'évêque note qu'il se conduit bien au confessionnal[66]. La finalité de cette pratique est bien sûr l'absolution des pêchés après repentir de celui qui se confie. Cependant, l'auditeur n'absout son pénitent qu'après un long et minutieux interrogatoire, il doit le pousser à avouer l'ensemble de ses fautes et à montrer des signes véritables de résipiscence (et non pas un simple regret superficiel), quitte à différer l'absolution. Elle n'est accordée que dans des conditions strictes et précises qui sont soigneusement exposées dans les statuts synodaux sur près de quatre pages[67]. Est sujet à reproche Jean Le Graët qui « est trop facile

60 Dont Corentin Quévarec à Trégourez, qui est un « très bon sujet pour tout : a été approuvé dès à présent par M. le r[ecteu]r et pour les malades et les enfants, et pour tout le monde le 1er septembre de cette année » 1784, celle de son ordination (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 18). Or il est rare qu'un prêtre entende les confessions directement après son ordination : c'est seulement après une année de probation que le jeune prêtre était « approuvé », c'est-à-dire autorisé à confesser (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 425) : Corentin Quévarec est donc particulièrement précoce.

61 Les prêtres n'ont pas le droit d'entendre les confessions sans approbation écrite de l'évêque ou de ses vicaires généraux (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XIX, p. 19).

62 *Ibid.*, p. 368.

63 Yves LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Éd. ouvrières, 1991, t. 1, p. 336.

64 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 129.

65 *Ibid.*, p. 339.

66 *Ibid.*, p. 195.

67 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XXI, p. 21-24. Ont aussi trait à l'absolution les articles XXII à XIV, p. 25-28.

au confessional[68] », c'est-à-dire qui absout assez facilement ses paroissiens. Maurice Jouan, chanoine de Rostrenen, est encore plus laxiste : ne confessant pas en 1779, « il donne des absolutions de toutes mains[69] », trop généreusement semble-t-il[70].

Il y a aussi des ecclésiastiques qui ont leur confesseur personnel au sein du clergé. Le recteur de Plévin Jean Pezron, se confie à Yves Chevance, prêtre habitué à Paule. Sans doute n'est-ce pas un hasard si le recteur choisit cet homme pour avouer ses fautes : ivrogne comme lui, compagnon de bouteille, il est plus indulgent et sans doute donne-t-il avec plus de facilité l'absolution[71] ! D'autant plus que le recteur, en état de constante ivrognerie, ne mérite pas l'absolution de son péché d'après les lois diocésaines[72]. Yves Chevance semble tellement aller à Plévin qu'il confesse même les enfants de cette paroisse ! Or il est interdit d'exercer en dehors de la paroisse à laquelle on a été affecté : la juridiction spirituelle afférente à la paroisse s'inscrit dans une répartition territoriale[73]. De plus, il admet à la Pâque – c'est-à-dire à la communion pascale – les enfants refusés par M. Jicquel[74]. Autrement, le prêtre Jean Le Coant confesse à Scrignac son confrère Jean Thomas qui est un ivrogne invétéré[75].

Hormis la confession, la confirmation est regardée de près par l'évêque puisque lui seul a le pouvoir de l'administrer. Il ne fait que trois remarques à ce sujet. D'abord, au Haut-Corlay, l'évêque fustige le recteur Grégoire Le Roux car « les enfants qu'il a envoyé à Corlay n'étoint pas instruits en 1781, on en a refusé 3[76] » : en effet, les confirmands doivent posséder des connaissances religieuses

68 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 260.

69 *Ibid.*, p. 120.

70 « De toutes mains » s'explique par le rituel même de l'absolution : le confesseur donne l'absolution en prononçant une formule rituelle en latin tout en levant la main droite en direction du pénitent.

71 Voir carnet de Conen de Saint-Luc, p. 69 (Pezron) et p. 102 (Chevance).

72 « Il ne faut pas donner l'absolution à ceux qui sont dans l'habitude de quelque péché mortel ; jusques à ce qu'ils aient donné des marques d'amendement : tels sont ordinairement […] ceux qui retombent souvent dans les péchés […] d'ivrognerie » (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XXI, sous-article n°2, p. 22-23) ; « on ne doit pas absoudre ceux & celles qui sont dans l'occasion prochaine qui les fait tomber dans le péché mortel, ou qui donnent aux autres occasion d'y tomber » (*ibid.*, sous-article n°3, p. 23).

73 Mgr Conen de Saint-Luc note cet état de fait dans le paragraphe sur Jacques Jiquel, curé de Plévin, sans doute pour souligner l'intrusion de Jacques Chevance et le fait qu'il entrave l'action de M. Jicquel dans la paroisse (voir carnet de Conen de Saint-Luc, p. 70).

74 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 70. L'âge est une raison pour laquelle un enfant peut être refusé à la première communion : il faut avoir au minimum douze ans. Cela ne signifie pas pour autant que l'enfant atteint l'âge de raison : « comme l'usage parfait de la raison & le discernement se font plutôt remarquer dans les uns que dans les autres, nous laissons à la prudence des confesseurs à juger des enfans qu'ils doivent admettre à faire leur première communion » (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. LX, p. 77-78) ; la communion est alors plutôt reçue vers treize ou quatorze ans (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750. Quelques aspects de la vie religieuse », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 106, 1977, p. 26). M. Chevance, en acceptant des enfants refusés par M. Jicquel à participer au sacrement de l'Eucharistie – ce qui témoigne déjà d'un certain laxisme –, commet une infraction en s'occupant de jeunes personnes qui ne sont point de sa responsabilité car point de sa paroisse.

75 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 302. D'ailleurs, voyant que Jean Le Coant semble quitter son mauvais comportement, l'évêque de Quimper a « donné a M. le r[recteu]r le pouvoir de le retablir pour la confession quand il le jugerait a propos... » (*ibid.*).

76 *Ibid.*, p. 167.

élémentaires que l'évêque contrôle lors de sa visite ; si l'ordinaire du diocèse estime qu'ils ne sont pas assez instruits, il les refuse à la confirmation, ce qui n'était pas rare[77]. Cependant, même s'il n'y a « que » trois enfants qui n'ont pas été confirmés, « il en eut fallu refuser bien d'autres[78] ». La même année, le même reproche est fait à Vincent Le Coent, prêtre à Kergrist-Moëlou, qui a présenté à la confirmation des enfants ainsi qu'une vieille personne qui n'étaient pas assez religieusement instruits[79]. A Landeleau, « on a retiré 3 ou 4 enfants mal instruits » par le curé Maurice Tasset[80].

Concernant le mariage, l'on compte seulement deux remarques épiscopales. A Neulliac, le recteur Charles Thépault n'a pas donné de délégations à un autre prêtre pour les mariages depuis plusieurs années[81], et « tous les actes de mariage sont mal dans cette p[aroi]sse[82] ». Bien plus grave que cela, le curé de Kergrist-Moëlou François Bozec a marié des personnes qui ne sont pas de la paroisse[83], c'est-à-dire sur lesquelles il n'a aucune autorité[84]. Sinon, à Maël-Pestivien, « il est convenu qu'il est mort 2 personnes sans sacrement[85], peut être bien d'autres » ; l'évêque tempère la responsabilité de François Thépault dans cette affaire : il est possible qu'il « n'ait pas de tort en cela mais en général il est au moins d'une paresse effrayante[86] ».

Le recteur de Poullaouen accuse François Cadic, desservant de la trève de Saint-Idunet en Plounévézel, de mal distribuer les sacrements, qui plus est aux gens de sa paroisse : en 1783, il dit à l'évêque que M. Cadic « confessait et passait tous les mauvais sujets de sa paroisse, les recevoit à la Pâsques sans billet[87], les communiait en viatique[88], et même faisait des fiancailles de p[aroi]ssiens de Poullaouen sans sa permission[89] ». Malgré cet énorme réquisitoire, M. Cadic nie tout et c'est à

77 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse à la fin de l'Ancien Régime », *Les Cahiers de l'Iroise*, t. 31, n°3, 1984, p. 157.

78 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167. Or selon les Statuts synodaux, ce sacrement ne se réitère pas, il faut donc être en parfait état de le recevoir, être parfaitement préparé (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. LVI, p. 72).

79 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 116.

80 *Ibid.*, p. 63.

81 Le recteur s'est réservé tous les mariages, et l'évêque juge probablement qu'il le fait par intérêt financier.

82 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 181.

83 *Ibid.*, p. 116.

84 Dans un registre assez similaire, Jean Le Millin a été interdit d'exercer toute charge dans la trève de Canihuel pour avoir « abuzé de l'autorité et fait des noces, fiancailles et baptêmes sans vraie authorization » (*ibid.*, p. 241).

85 C'est-à-dire sans le sacrement de Pénitence (confession et pardon), celui d'Extrême-onction, censé accompagner le moribond et l'aider à endurer ses souffrances, et celui d'Eucharistie donné en viatique.

86 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 255. C'est l'unique prêtre du carnet qui ne respecte pas son devoir de visiter les malades. En effet, « de jour comme de nuit, en toute saison, malgré les distances et les mauvais chemins, dans chaque presbytère, un prêtre devait pouvoir le quitter, sur-le-champ, pour se rendre au chevet d'un malade » (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 491) et si nécessaire lui administrer les derniers sacrements.

87 Sans billet de confession.

88 Le viatique est le sacrement de l'Eucharistie administré aux malades ne pouvant assister à la messe, ou aux mourants pour faciliter leur passage dans l'Au-delà : est-il reproché à François Cadic de donner le viatique à des personnes mourantes qui ne sont point de sa paroisse ou bien d'administrer le sacrement de l'Eucharistie en viatique à des personnes saines pouvant assister aux offices ?

89 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 84. Selon l'édit de mars 1697, nul prêtre, même recteur, n'avait le droit de marier ou de fiancer dans sa paroisse quiconque n'y était pas domicilié, sauf permission écrite du recteur concerné (Charles

l'évêque d'ajouter que c'est un « très pauvre homme pour ne rien dire de plus ». Le recteur de Plounévézel Rolland Le Cam, excellent sujet et donc digne de confiance, défend son prêtre en disant « qu'il ne va pas mal, et que les plaintes de M. de Poullaouen sont sans fondement, qu'il les a vérifiées » ; le nouveau recteur de la paroisse François Buzit – très bien décrit par l'évêque du temps où il était curé à Corlay – dit en 1785 que l'accusé ne va pas mal, et c'est à l'évêque de constater la même chose en 1786[90]. Pourtant, le recteur de Poullaouen, Louis Cadic, est un grand homme de bien en tout genre pour l'évêque de Quimper[91]. Qui donc croire dans cette affaire ?

Comme le dit Jean-Louis Le Floc'h, dans l'ensemble, on ne signale guère de négligences dans l'administration des sacrements[92] : l'évêque fait peu de remarques sur ce point, relativement, en tout cas, à celles qui sont faites envers la tenue des registres de paroisses.

C) La tenue des registres paroissiaux

L'une des obligations des chefs de paroisses et des desservants de trèves est de tenir régulièrement des registres recensant année par année l'ensemble des baptêmes, fiançailles, mariages et sépultures[93]. Ils étaient soumis à la vérification de l'ordinaire du diocèse – l'évêque ou ses représentants – qui jugeaient de leur bonne ou mauvaise tenue[94]. Toussaint Conen de Saint-Luc porte son regard sur le fond de ces cahiers (ensemble des actes de l'année recensés) et sur leur forme (bonne écriture et surtout respect des formules[95]). Dans son carnet, il laisse un commentaire sur les registres tenus par vingt-quatre desservants de trève[96] et ceux de quinze ecclésiastiques de paroisse[97], soit un total de trente-neuf noms. En voici la répartition :

BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 516).

90 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 84.

91 *Ibid.*, p. 293.

92 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) *»* dans Fañch ROUDAUT, dir*., Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 311-312.

93 « Nous ordonnons aux recteurs d'avoir dans les églises paroissiales & annexes deux livres […] sur chacun desquels on écrira exactement tout de suite, & sans laisser de blanc, les baptêmes, les actes de fiançailles, de proclamations de bans, de mariages & d'enterremens, même des enfans » (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. LXXXIX, p. 112).

94 Le deuxième livre « qui sera aussi en bonne forme, demeurera aux recteurs, vicaires ou curés, pour en délivrer des extraits quand ils en seront requis, lequel ils nous représenteront en visites. » (*ibid.*, p. 112-113).

95 Dans tout registre, que ce soit pour un baptême, un mariage ou un décès, l'acte doit être écrit symétriquement à celui donné en exemple dans les Statuts synodaux du diocèse, ce qu'on appelle la formule d'enregistrement. Les formules employées variaient selon les cas : ainsi l'acte de baptême d'un enfant illégitime diffère légèrement de celui d'un enfant légitime, ou encore d'un enfant trouvé (voir les différents cas dans AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. 119-153).

96 Dix-huit curés, six prêtres.

97 Huit recteurs, six vicaires, un prêtre.

Tenue des registres	Nombre de prêtres	Type de registres et nombre et type de prêtres qui les tiennent
Bonne	13	- Registres paroissiaux : 2 recteur, 2 curés - Registres tréviaux : 7 curés, 2 prêtres
Mauvaise puis réparée	5	- Registres paroissiaux : 1 recteur, 1 curé - Registres tréviaux : 2 curés, 1 prêtre
Mauvaise	21	- Registres paroissiaux : 5 recteurs, 3 curés, 1 prêtre - Registres tréviaux : 10 curés, 2 prêtres

Les résultats de ce tableau sont assez parlants : sur notre échantillon, les prêtres tenant mal leurs registres seraient deux fois plus nombreux que ceux qui les tiennent bien. Ajoutés aux treize bons sujets, les cinq qui ont réparé leur faute équilibrent le rapport bonne/mauvaise tenue des cahiers. Il faut cependant légèrement tempérer le chiffre de vingt-et-un prêtres mis à l'index pour leur peu de scrupule dans la tenue des registres ; par exemple à Neulliac, du temps où Charles Thépault est le recteur, un seul type d'acte est sujet à réprimande : « tous les actes de mariage sont mal[98] ». Il y a aussi un cas d'espèce, celui d'Urbain Le Prat, prêtre à Locmaria en Berrien : Mgr Conen de Saint-Luc lui reproche uniquement d'avoir « rapporté un acte de mariage de la plus grande bétize, il a donné a un mari 2 noms, en mettant ou Pierre un tel, ou Yves un tel en se servant du mot Vel[99] dans les fiançailles, les 3 bans et l'acte de mariage[100] ». Au sujet de Jean Le Mannach et Charles Bogé, respectivement curé et prêtre du Moustoir en Trébrivan, l'évêque reproche au premier de faire faire les registres par le second[101], ce qui est preuve d'une certaine négligence et même d'inertie ; il note aussi au sujet du second, après une diatribe contre lui, qu'il rapporte les actes du Moustoir et que « tandis quil sera dans ce lieu, tout ira mal...[102] » – l'on ne sait s'il tient correctement ou non ses registres, mais il est clair que l'évêque n'apprécie pas qu'il les remplisse. Ces deux derniers cas exclus, et même celui d'Urbain Le Prat qui est dans l'erreur pour un seul acte, l'on descend à un nombre de 18 prêtres qui remplissent improprement les cahiers de paroisse.

98 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 181. Les registres de cette paroisse semblent tenus déplorablement : le neveu du recteur Jean-Nicolas Le Ru « n'a pas daigné suivre la formule dans la rédaction des actes, et cela depuis longtemps » (*ibid.*, p. 181).

99 Terme latin qui signifie « ou », « ou bien ».

100 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 313. Comme le dit Alain Croix, « un inspecteur qui s'attache aux détails considère que l'essentiel, c'est-à-dire le principe de l'enregistrement est acquis » (Alain Croix, *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles : la vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981, t. 1, p. 110).

101 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130.

102 *Ibid.*, p. 130.

L'évêque se félicite quand même de la bonne tenue des registres de douze ecclésiastiques, comme le curé de Poullouaen Louis Cadic donc les « cahiers étoint bien[103] ». Sur ce nombre, quatre prêtres tiennent « bien » leurs registres[104], trois le font « très bien »[105], deux « supérieurement »[106], un « excellent »[107]. Aussi, après avoir examiné lui-même les registres de l'excellent Louis Guilloux, curé à Plourac'h, en 1782, l'évêque de Quimper écrit qu'ils sont parfaits[108]. Nous incluons aussi les cahiers bien tenus de Noël Daulny, recteur de Landrévarzec, même s'il ne veut pas suivre les formules[109].

Parmi les « mauvais registres », nous en dénombrons un qui n'est pas bien[110], cinq « mal » ou mal tenus[111], trois très mal tenus[112], trois de manière indigne[113] et un registre trévial honteusement (à Treffrin)[114]. A Kergrist, trève de Neulliac, le curé Dubois « néglige de rapporter les actes des enfants baptisés qui meurent peu après[115], et il ne rapporte ny les baptèmes, ny l'enterrement[116] ». Aussi relève-t-on plusieurs interventions de l'évêque ordonnant de refaire les registres mal rédigés. Le chanoine Jean-Louis Le Floc'h en relève quinze[117], ce qui, à notre sens, est un peu trop : une dizaine, au maximum une douzaine, serait plus proche de la réalité. Et encore, l'intervention épiscopale n'est pas toujours explicite : elle est sous-entendue chez les sujets qui améliorent la rédaction de leurs

103 *Ibid.*, p. 293.

104 Poullaouen, Kergloff, Trémargat, Le Leslay.

105 A Collorec en Plonévez-du-Faou, le registres sont bien tenus par Jean Le Scouarnec, curé trévien, puis par François Blancard, son successeur de 1781 à 1788 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 335). Voir aussi Calanhel (*ibid.*, p. 280).

106 Saint-Bihy (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 168) et Burthulet en Duault (*ibid.*, p. 270).

107 Jean Odic, à la fois curé de Saint-Guen et prêtre à la trève de Saint-Connec en Mûr, a d'« excellents registres [en] 1788 » : l'évêque de Quimper écrit cela à la page 196 du carnet, c'est-à-dire celle où sont consignées les informations sur Saint-Connec, or c'est le curé de cette trève, Guillaume Le Bris, qui se charge des registres jusqu'en 1790 (AD 22, 5 Mi 510, registres paroissiaux de Saint-Connec, 1788-1790). Pour l'année 1788, l'évêque fait donc référence aux registres de Saint-Guen tenus par Jean Odic (tenue confirmée par AD 22, 5 Mi 740, registres paroissiaux de Saint-Guen (BMS), 1788).

108 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 283.

109 *Ibid.*, p. 377.

110 Ceux d'Hubert Collin, curé du Leslay, en 1779 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 224). Une fois remplacé par Jean-Baptiste Le Maux à la trève en 1782, les registres sont bien tenus (*ibid.*), preuve que, comme au XVIIe siècle, leur tenue est de façon générale liée à la valeur personnelle de chaque prêtre (Alain Croix, *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles...*, *op. cit.*, t. 1, p. 108).

111 A Berrien et à sa trève de Locmaria, à Bothoa, Trébrivan ainsi qu'à Saint-Gildas en Vieux-Bourg.

112 A Plonévez-du-Faou, Saint-Idunet et à La Harmoye. Dans cette dernière trève, les registres de Jacques Chevance sont mal tenus jusqu'en 1778, « mieux en 1779 mais pas encore exacts » ; ses registres sont toujours très mal tenus en 1781, il a promis de les refaire (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 204). A Saint-Idunet en Plounévézel, les cahiers de François Cadic sont « très mal tenus » en 1778 et 1779, la même chose en 1783 ; l'évêque ajoute qu'« il a l'air, et le ton d'un homme très négligent » (*ibid.*, p. 84).

113 Au sujet du recteur du Bodéo René-Marie du Couedic, Mgr Conen de Saint-Luc ne parle de rien d'autre que de ses registres qui sont « toujours indignement mal tenus, toujours, et plus mal encore en 1783 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 203). Autrement, on s'en occupe indignement à Trémargat en 1787 et au Loc'h en Maël-Pestivien (*ibid.*, respectivement p. 134 et 255).

114 Autrement, le recteur de Plouyé François Fournier est plus simplement « négligent pour ses registres en 87 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 325).

115 Un enfant sur quatre disparaissait avant d'atteindre l'âge d'un an (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 491).

116 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 181. Il rapporte donc les actes de mariages qui, paradoxalement, sont passablement plus longs.

117 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 313.

registres au fil du temps[118]. Les cahiers de Pierre-Jean Le Parc, curé à Treffrin, étaient si « honteusement tenus » qu'il a fallu au recteur de Carhaix les refaire en totalité[119]. A l'endroit des registres de Trémargat dont Pierre Caerou à la charge, voici ce qu'écrit l'évêque de Cornouaille en 1787 : « J'ay ordonné qu'ils fussent réformés et corrigés sous 8 jours, et je n'ay promis de station qu'après avoir eu l'assurance qu'ils l'étoint[120] ». Avec une menace pareille, difficile de ne pas se mettre en conformité, quand on sait que la prédication stationnaire est une source de revenus non négligeable[121].

Certains prêtres répondent aux injonctions épiscopales et corrigent leurs registres. Par exemple, Michel Paulou, curé à Carhaix, après avoir montré des registres indignes en 1779, ne suivant pas les formules, promet de faire mieux ; avant que l'évêque ne parte de la cité, « il a refait à ses frais tous les registres conformément aux formules[122] ». Plus louable encore, certains réparent les registres mal tenus de leur prédécesseur, et de leur plein gré : le recteur de la petite paroisse du Quilliou, Guillaume David, « a trouvé les registres dans le plus mauvais état, il a tout réparé[123] ». Avant d'être envoyé à Scrignac comme simple prêtre, en 1776, Jean Thomas a passé dix-sept ans à Kergrist-Moëlou comme curé, où « il avoit négligé absolument de tenir les registres pendant 6 ans au moins, son successeur[124] a réparé tout cela, a ses frais, avec bien de la peine[125] ». Quant aux registres d'Ambroise Le Bras, recteur de Trégourez, ils sont indignement tenus en 1779 et miraculeusement très bien un an plus tard, « parce qu'ils sont tenus par M. Gueguen »[126], autre ecclésiastique de la paroisse qui, à peine arrivé en octobre 1779, « fait seul la besogne[127] ».

Certes notre échantillon témoigne d'un relatif laisser-aller clérical dans la tenue des registres paroissiaux – dix-huit tenues incorrectes de registres sur plus d'une centaine de paroisses et trèves –,

118 Ainsi Pierre Logeat à Sainte-Catherine, trève de Plounévézel : il « rapportoit très mal ses actes de baptême etc en 1778. [...] Mieux pour les registres en 1780. [...] Ses registres bien en 1783. [...] Item en 84. M. le r[ecteu]r en est content, ses registres très bien » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 84). Concernant le curé de Saint-Gildas en Vieux-Bourg, Jean-Baptiste David : « ses cahiers dont je l'ay chargé n'étoint pas trop bien en 1780. Item en 1781. Et 1782. Beaucoup de défauts encore. […] Ses cahiers très bien en 1783 » (*ibid.*, p. 224). Ainsi selon les mots de J.-L. Le Floc'h, « l'inspection scrupuleuse de l'évêque n'est sans doute pas étrangère à ces progrès dans la tenue des registres » (Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 313), tout comme au XVIIe siècle (Alain Croix, *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles...*, *op. cit.*, t. 1, p. 108).

119 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 91.

120 *Ibid.*, p. 134. Notre transcription diffère de celle de Jean-Louis Le Floc'h, qui note ceci de façon eronnée : « qu'après de voir en personne qu'ils le soient » (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 313). La signification reste de toute façon la même.

121 Il faut dire que Pierre Caerou est peu appliqué en comparaison de son prédécesseur à Trémargat, Jean Julien, dont les « registres étoint bien en 1784 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 134).

122 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 87.

123 *Ibid.*, p. 45.

124 Jean Benigne Bihan, curé à Kergrist-Moëlou de 1776 à 1780 (*ibid.*, p. 115).

125 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 302.

126 *Ibid.*, p. 17.

127 *Ibid.*, p. 18.

mais il ne faut pas l'extrapoler à l'ensemble du clergé haut-cornouaillais : si l'ordinaire diocésain n'a pas évalués les cahiers des autres paroisses et trèves après les avoir regardés, c'est que ceux-ci, sans pour autant être exemplaires, sont au moins corrects[128]. Même si nous nous basons sur un nombre restreint de registres, nous pouvons transposer pour la Haute-Cornouaille de fin d'Ancien Régime l'affirmation d'Alain Croix pour le XVIIe siècle breton : « dans sa grande majorité le clergé paroissial a été attaché à ses registres, et sans doute souvent fier de leur bonne tenue[129] ».

Comme le dit Charles Berthelot du Chesnay, le prêtre, ministre du culte, était également celui de la parole, chargé d'instruire et d'éclairer les fidèles[130].

II – La pastorale tridentine : prédication et instruction

A) La prédication

Plus encore que la confession, la prédication, instrument par excellence d'éducation religieuse des populations, retient toute l'attention de Mgr Conen de Saint-Luc ; ce dernier évoque cette question pour 65 sujets de son carnet.

1) Le prône et le prêche

Selon l'article 2 des statuts diocésains, les recteurs et leurs vicaires sont tenus d'effectuer le prône toute l'année à la messe dominicale. Après la lecture d'un formulaire (comportant de nombreuses intention de prières), trois psaumes et des oraisons en latin, on redisait des prières (*Credo*, *Pater*, *Ave Maria*) et des principes à retenir (les commandements de Dieu, ceux de l'Église) puis le recteur ou son vicaire donnait au peuple une courte instruction[131]. En Cornouaille, durant le prône, le prêtre doit expliquer « les matières contenues dans le catéchisme du Concile de Trente[132] », l'évêque examine ainsi si ses sujets font le prône parallèlement au catéchisme. Quoiqu'on le lui ait recommandé, Guillaume Piriou, prêtre à La Harmoye en Bodéo, ne prônait ni en 1777, ni en 1778 ;

128 En 1782, sur les dix-sept registres de paroisses de Haute-Cornouaille que l'évêque évalue, tous sont « bien » tenus (AEQ, 6 AA 4, procès-verbaux de la visite de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782, rubrique « registres »).
129 Alain Croix, *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles...*, *op. cit.*, t. 1, p. 104-105.
130 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 493.
131 *Ibid.*, p. 499.
132 « A savoir, le symbole des Apôtres, ce qui regarde les Sacremens, les Commandemens de Dieu & l'Oraison dominicale » (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. II, p. 3).

par contre, il catéchise[133]. Alain Le Cam, prêtre à Loqueffret, fait bien le catéchisme mais ne prône pas[134]. Or ces deux prêtres exercent leur charge dans une trève : dans la mesure où au XVIIIe siècle, beaucoup de Bretons n'entretenaient qu'un lien distant avec leur paroisse[135], il était de rigueur de leur faire le prône, lors de la grande messe du dimanche, à l'église tréviale dont ils sont plus proches que de l'église paroissiale ; l'évêque était donc en droit d'exiger qu'ils prônent. L'évêque de Quimper note que le recteur de Corlay ne fait ni prône, ni catéchisme depuis longtemps[136] et ordonne à son curé Jean-Marie Boulen de le faire à sa place[137]. Aussi a-t-il chargé le curé Vincent Le Coent en 1784 de faire le prône à Saint-Thois une fois le mois, sans doute pour le sortir de l'oisiveté dans laquelle il baigne depuis quelques années[138].

Le prône précède classiquement le sermon dominical. Tout prêtre qui veut avancer dans les ordres doit être en état de prêcher, c'est-à-dire de prononcer des sermons[139] en chaire[140] à l'adresse de ses paroissiens, et pour cela recevoir une autorisation de l'ordinaire diocésain[141], sauf véto de l'évêque[142]. Ce dernier décèle chez certains jeunes prêtres des talents pour cet art[143]. Six prêtres ont la mention « presche »[144], deux prêchent bien[145], deux autres qui le font très bien[146]. L'évêque note aussi l'absence de prêche chez quatre individus, ce qui est très peu sur la période couverte par le carnet. Pour lui, un prêtre doit, sinon être en capacité de prêcher correctement, du moins

133 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 204.
134 *Ibid.*, p. 336.
135 Georges PROVOST, « Une forme spécifique de territorialisation paroissiale : les chapelles de quartier bretonnes », dans Bernard MERDRIGNAC, Daniel PICHOT, Louisa PLOUCHART, Georges PROVOST, *La Paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 179.
136 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 171.
137 *Ibid.*, p. 172. De même, il enjoint François Le Coedic, curé à Maël-Carhaix, de prôner (*ibid.*, p. 126).
138 *Ibid.*, p. 21.
139 Au contraire du prône qui était hebdomadaire, le sermon, plus long, est plutôt délivré les jours de fêtes (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 499) ; à la place du sermon, l'officiant faisait une courte homélie lors de la grande-messe dominicale.
140 Chaires dont l'état et la beauté sont évalués par l'évêque lors de sa tournée de 1782 : sur dix-huit d'entre elles, douze ont la mention « bien », cinq sont « passable[s] » (dont celle de Saint-Gilles-Pligeaux qui « devrait etre plus belle pour repondre au reste de l'eglise ») et celle de Landrévarzec à laquelle l'évêque constate simplement qu'« il manque un dez », c'est-à-dire un dais (AEQ, 6 AA 4, procès-verbaux de la visite de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782, rubrique « chaire du prédicateur »).
141« Personne ne pourra entreprendre ce saint ministere qu'il ne soit approuvé & autorisé de notre mission & licence par écrit de nous ou de nos grands Vicaires, laquelle il fera voir aux recteurs & supérieurs des lieux où il prêchera » (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XXVI, p. 29).
142 A Poullaouen, le prêtre Guillaume Le Seich « ne presche, ny ne confesse, ny ne doit le faire » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 293).
143 Le curé de Saint-Bihy Julien-Ange Collier « a des talens pour la chaire » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 168), le prêtre de Landrévarzec Henry en annonce (*ibid.*, p. 377) ; Joseph-Marie Boncors, placé à Lanrivain juste après son ordination, annonce des talents pour la prédication (*ibid.*, p. 243).
144 Deux curés de trève, trois prêtres de paroisse, un de trève.
145 Yves Kernilis, prêtre à Briec, et Jean Philippe, curé de Landudal en Briec (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 367 et p. 372).
146 Joseph Pennec, autre prêtre de Briec (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 368) et François Henry, prêtre à Saint-Connan (*ibid.*, p. 231). Par ailleurs, la confession est la plupart du temps associé à la prédication : parmi les dix sujets qui viennent d'être listés, quatre confessent et prêchent.

commencer assez vite à pratiquer une fois ordonné. Ainsi vers 1779-1780, soit cinq à six après son ordination, Rolland Le Grand, « pauvre sujet » de Saint-Hernin, qui plus est *minus habens*, qui « commance a prescher...[147] » et qui est le seul de tout le carnet qui le fait mal[148]. Pierre Fraboulet, prêtre à Merléac et bon sujet, est encore moins précoce : après avoir commencé à prêcher onze ans après son ordination de 1778, il n'a toujours pas d'acquis en 1785[149].

L'évêque oblige aussi quatre prêtres à sermonner, comme Olivier Martin qui est « ordonné de faire 4 sermons[150] ». Pour René-Marie Jouan, « 4 sermons à la prochaine visite[151] » ; pour Pierre Gain, « 3 sermons pour la 1ère visite[152] » ; enfin au sujet de Joseph Boudec, l'évêque note simplement « 3 sermons[153] ». C'est tout sauf une coïncidence : ces quatre individus sont originaires de la paroisse de Merléac et y exercent tous (trève du Quillio comprise) lorsque Mgr Conen de Saint-Luc leur dicte de faire ces sermons. Merléac étant une paroisse francophone, est-ce pour des raisons linguistiques qu'on leur impose cela ? C'est fort probable, d'autant plus qu'à ce moment là, ils débutent leur carrière et sont placés dans leur première paroisse. Si l'évêque insiste à ce qu'ils prêchent en français, c'est en vue de les consacrer à l'apostolat des populations francophones haute-cornouaillaises. Vue *a posteriori*, c'est une tâche réussie : seul Joseph Boudec est allé en terre bretonnante, parce que c'était le seul des quatre à ne pas connaître le breton qu'il voulait apprendre [154]. A la visite de 1784, il est aussi ordonné à Vincent Le Coent, prêtre à Saint-Thois, de prêcher un sermon tous les deux mois, mais pour des questions d'un autre ordre : il est très inactif voire passif, tellement passif qu'en 1785, il n'a fait aucun sermon[155]. Arrivé à Pestivien en 1781, « il a promis [...] de s'i mettre » mais est toujours paresseux en 1787 et devrait être « en état de prescher une station en 88...[156] ».

La prédication ordinaire (prône et sermons), dispensée à l'échelle de la paroisse par les mêmes personnes (le recteur et ses prêtres) peut, à force de répétition, lasser l'auditoire. Cependant, il y a aussi, au sein du diocèse, un temps extraordinaire de la prédication, celui des stations et des missions, délivrées par des voix nouvelles.

147 Les points de suspension témoignent d'une certaine lamentation épiscopale à propos d'un sujet qui ne commence à prêcher que tardivement.
148 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 49. Le rédacteur du carnet note même que c'est un « pauvre sot » qui n'est « propre à rien » !
149 *Ibid.*, p. 214.
150 *Ibid.*, p. 217.
151 *Ibid.*
152 *Ibid.*, p. 214.
153 *Ibid.*
154 Certes il devient recteur à Leuhan une fois bretonnant, mais il n'y reste pas un an.
155 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 21.
156 *Ibid.*, p. 261.

2) Les stations et les missions

a) Les stations

Une station est un territoire unissant un certain nombre de paroisses et de trèves[157] assigné à un prêtre[158] pour y prêcher plusieurs sermons dans un temps qui se veut inhabituel (d'une semaine environ), c'est-à-dire en dehors du quotidien des auditeurs comme des prédicateurs. La plupart des « stationnaires » sont des prêtres séculiers détournés de leurs tâches pastorales habituelles qui prêchent dans une autre paroisse ou trève que la leur, les stations se déroulant en majorité dans les deux périodes clés que sont l'Avent et surtout le Carême[159]. La station diffère du prêche ordinaire qui prend la forme d'une courte homélie délivrée par le recteur en chaire le dimanche lors de la messe paroissiale ; le discours du « stationnaire » relève en effet du genre du sermon, c'est-à-dire de la prédication extraordinaire[160].

La simple autorisation de prêcher ordinairement dans les paroisses n'est pas valable pour les Avents et les Carêmes, il faut pour ces périodes une approbation spéciale de l'évêque ou de ses vicaires généraux[161]. L'ordinaire du diocèse, s'il est libre d'attribuer les stations aux prédicateurs de son choix, tenait quand même compte des desiderata des demandeurs, mais aussi ceux du clergé (principalement le recteur) et fidèles des paroisses[162] : par exemple, le recteur du Quilliou Guillaume David « demande une station[163] » à l'évêque lors de sa visite de 1782[164]. Ce sont parfois les recteurs qui demandent une station pour leur prêtre : ainsi le recteur de Duault pour François

157 A la veille de la Révolution, les stations rurales léonardes comprennent en moyenne deux paroisses ou trèves. Il est plus difficile de faire le même calcul pour la Cornouaille, mais Fañch Roudaut émet l'hypothèse d'un encadrement « stationnaire » inférieur à celui de la « terre des prêtres » : les quinze stations qu'il a recensées dans le diocèse de Quimper concernaient en moyenne un plus grand nombre de paroisses ou de trèves – aussi fréquemment trois que deux – et un territoire beaucoup plus important (Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires" de Carême et d'Avent en Basse-Bretagne au XVIIIe siècle », dans *Histoire régionale et questions diverses : actes du 107e congrès national des sociétés savantes (Brest, 1982)*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, t. II, 1984, p. 439-441). Dans le diocèse de Saint-Malo au XVIIIe siècle, les paroisses sont groupées par trois ou quatre (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 500-501).

158 Ce n'est pas forcément le même chaque année.

159 Les stations d'Avent et d'octave du Saint-Sacrement ne concernent que les paroisses urbaines (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 500), autrement dit Carhaix et Rostrenen pour la Haute-Cornouaille. Le Carême, durant lequel se déroulent des stations aussi bien urbaines que rurales, est plus important par la durée mais aussi par sa place dans l'année liturgique (Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 444).

160 *Ibid.*, p. 438.

161 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XXVI, p. 29.

162 Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 449.

163 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 45.

164 En tant que recteur du Quilliou, demande-t-il à ce qu'un prédicateur vienne prêcher une station pour son clocher ou requiert-il le droit d'effectuer une station ? Le second point paraît invraisemblable car il est l'unique desservant de la paroisse du Quilliou qui compte 120 âmes, par conséquent il ne peut guère s'absenter sans laisser ses ouailles à l'abandon. A moins qu'il réclame d'être le stationnaire de sa propre paroisse, ce qui n'est pas interdit ; on trouve un exemple dans le diocèse malouin, à Pleurtuit, en 1780 (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 502).

Ploërmel, prêtre à la trève de Locarn[165]. Au sujet de Guillaume Guegan, prêtre à Cléden-Poher, l'évêque note que « le r[ecteu]r demande pour luy une station...[166] » : même si ce prêtre « va très bien en 1780 », les points de suspension marquent une certaine « consternation » épiscopale face à cette demande du recteur en faveur d'un sujet qui est « pour tout au-dessous du médiocre, plus q'équivoque pour la bouteille[167] ». Le choix personnel de l'évêque ou de ceux qui le représentent entrait également en ligne de compte dans l'assignation des stations[168] : Mgr Conen de Saint-Luc a le pouvoir de ne pas donner de station à un demandeur[169] ou d'en différer l'attribution[170].

Nous avons vu aussi le cas du curé de Trémargat auquel l'évêque de Quimper ne promet de station qu'après la réformation de ses registres mal tenus[171]. Il faut dire que les stations étaient rémunérées et donc – surtout celles du Carême – non négligeables d'un point de vue financier. Pour certains prêtres, la prédication de stations était moins motivée par l'appât du gain que par nécessité économique[172]. Une pratique qui a lieu dans le Léon et réprouvée lors des visites pastorales est de salarier le prédicateur sur les deniers de la fabrique[173], mais la lecture des compte de fabriques cornouaillais amène à penser que cette contribution des fabriques n'était pas de règle dans le diocèse de Quimper[174]. Le défraiement des prédicateurs se faisait au moins par le profit des quêtes[175]. Les statuts du diocèse de Quimper sont clairs sur ce sujet :

> « Nous défendons de présenter à l'avenir le plat à la table de la communion pour recevoir l'honoraire du prédicateur de carême dans aucune paroisse de notre diocèse[176]. Dans les lieux où cette coutume est introduite, les prédicateurs recueilleront incontinent après pâque dans les maisons des particuliers ce qu'on voudra leur donner, ou les recteurs des paroisses assembleront quelque dimanche de carême les chefs de famille qui se taxeront eux-mêmes selon leur piété & leurs facultés […] sans rien diminuer de la rétribution raisonnable due aux prédicateurs[177] ».

La rémunération des prédicateurs variait donc essentiellement selon la générosité des fidèles et, par voie de conséquence, selon la richesse de la paroisse et l'opinion que les paroissiens s'étaient faite

165 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 269.
166 *Ibid.*, p. 56.
167 *Ibid.*
168 Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 450.
169 Même si le prêtre de Paule Yves Chevance à l'autorisation de prêcher, Mgr Conen de Saint-Luc note à son sujet « point de station, quoique le r[ecteu]r en demande pour luy » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 102).
170 A propos de Julien Fraboulet, prêtre à Saint-Caradec : « il ne faudra pas luy donner de station que dans quelques années » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 199).
171 Voir Pierre Caerou, carnet de Conen de Saint-Luc, p. 134.
172 Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 451.
173 *Ibid.*, p. 446.
174 Peut-être que les recteurs cornouaillais, gratifiés du tiers des offrandes, participaient-ils aux rétributions des « stationnaires » (Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 452-453).
175 *Ibid.*, p. 451 et 453.
176 « La pratique de la quête au moment de la communion présentait l'avantage de toucher tous les paroissiens parvenus à l'âge de raison, qui étaient astreints à recevoir l'Eucharistie dans la quinzaine de Pâques, c'est-à-dire vers la fin de la station. Mais elle était contraire à l'esprit évangélique et, semble-t-il, peu courante » (Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 453).
177 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XXVII, p. 30-31.

de ces « stationnaires »[178].

Le carnet ne renseigne les qualités « stationnaires » que pour un seul individu, Yves Salaun, curé à la trève pleybennoise du Cloître : « talents stationaire et missionaire, françoïs et breton[179] ». Par contre, il renseigne assez abondamment, et plus ou moins précisément, le nombre de stations effectuées par des prêtres. Le prêtre de Plussulien Henry Guegan a donné six à sept stations en près de quarante ans[180] ; Jean Touboullic, curé à Pestivien, en a prêché trois[181]. Pour le reste, Mgr Conen de Saint-Luc est plus vague : cinq prêtres ont prêché « plusieurs stations », un en a prêché « beaucoup[182] ». Fañch Roudaut évoque pour le Léon « une élite de prédicateurs en renom, qui donnaient régulièrement des stations[183] », et, pour montrer que ce genre de spécialiste existe aussi dans le diocèse de Cornouaille, prend en exemple Mathurin Le Tallec, curé de Plussulien, qui, depuis 1750 jusqu'à la visite générale de 1782, avait prêché onze stations[184]. On peut aussi désigner comme expert en la matière Charles André, curé de Duault, qui a prêché sept stations en quinze années d'exercice, soit une tous les deux ans[185].

L'évêque précise aussi pour certains le type de station : le chanoine et prêtre de Carhaix Louis Jégouic a prêché l'Avent dans sa propre paroisse en 1782[186] ; à Carhaix toujours, le curé de la trève de Saint-Quijeau Henry Quéré « a presché l'octave du S[ain]t S[acrem]ant en francois[187] ». L'évêque regarde aussi pour deux sujets la réussite de l'entreprise stationnaire : François Henry, alors prêtre de Saint-Conan en Saint-Gilles-Pligeaux, qui a prêché à la paroisse-mère « avec distinction[188] », et le curé de Kergrist-Moëlou Hubert Collin qui « a presché le Caresme à Rostrenen avec applaudissement[189] ». Il est intéressant de voir que sur ces quatre derniers prêtres, tous prêchent une station dans leur propre paroisse[190] : était-ce une tendance générale en Haute-Cornouaille ? Nous ne pouvons y répondre, mais il est important de noter que, même si l'on

178 Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 454. Les stations permettaient à des séculiers de trouver un complément à leurs maigres ressources, la portion congrue étant de 250 livres pour un vicaire à la fin de l'Ancien Régime (*ibid.*).

179 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 344.

180 *Ibid.*, p. 161.

181 *Ibid.*, p. 259.

182 Jean Piriou, curé de Langolen en Briec (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 371).

183 Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 451.

184 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 161.

185 *Ibid.*, p. 265. Le chanoine Le Floc'h le présente d'ailleurs comme un « grand prédicateur de stations » (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille en 1790 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 114, 1986, p. 93).

186 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 88.

187 *Ibid.*, p. 91. Autrement, le curé de Saint-Guen en Mûr Jean Le Rall a prêché trois carêmes (*ibid.*, p. 195).

188 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 231.

189 *Ibid.*, p. 117. De façon plus floue, l'évêque dit que le recteur de Saint-Thois Jean-Louis Tranvoez « a presché avec succes » (*ibid.*, p. 21).

190 On pourrait y ajouter François Henry, curé de Saint-Connan en Saint-Gilles-Pligeaux, qui est un « bon prédicateur » qui « alloit autrefois trop souvent à Coetmaloen » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 231), sans doute pour prêcher auprès des moines de cette abbaye située à Kerpert. A aussi prêché dans sa propre paroisse de Châteauneuf le prêtre Pierre Rohou, en 1778 (*ibid.*, p. 35).

retrouve ce genre de cas ailleurs, cela ne rentre pas dans le schéma classique du stationnaire qui exerce sa tâche dans une paroisse qui n'est pas la sienne d'exercice. Le seul qui semble correspondre à ce modèle est Yves Le Meur, qui prêche chez les Ursulines à Carhaix en 1785 alors qu'il exerce au Moustoir en Trébrivan, trève qui a cependant une frontière commune avec Carhaix... Enfin, il y a le cas particulier de Louis Graveran, prêtre au Botmeur, chapelle de quartier de la paroisse cornouaillaise de Berrien[191], qui prêche des stations dans le diocèse voisin du Léon : à Commana en 1781 et à Plounéour-Ménez en 1783[192], paroisses limitrophes du diocèse de Quimper.

Dans l'évêché de Léon, les stations étaient majoritairement assurées par les curés et par les prêtres approuvés pour confesser, plus que par les prêtres non-confesseurs[193]. En Haute-Cornouaille, les stations sont aussi le fait des vicaires : sur les dix-neuf ecclésiastiques du carnet dont nous connaissons l'activité stationnaire, treize sont curés de paroisse ou de trève[194], un est prêtre et a prêché sa station d'Avent cinq ans après avoir été rétabli pour la confession[195]. En ne considérant que les prêtres ayant effectué au minimum trois stations[196], soit onze sujets, la proportion des curés monte à 90 %. Selon F. Roudaut, ce sont ceux « qui en principe jouissaient le plus de la confiance de l'administration diocésaine – puisqu'ils en recevaient un vicariat ou l'approbation pour confesser – qui se voyaient confier de préférence les stations[197] ». Là encore, cette thèse fonctionne plutôt bien pour la Haute-Cornouaille : dans l'échantillon de onze prêtres, sept sont de bons sujets, deux sont très bons.

Les stations, tout en renforçant les connaissances religieuses du peuple chrétien, contribuaient à son uniformisation culturelle ; néanmoins, elles n'ont pas été autant étudiées que les missions[198].

b) Les missions

Mgr Conen de Saint-Luc évoque assez peu la question des missions intérieures dans son carnet : il en parle pour dix prêtres seulement, et de façon très succincte. Les missions, qui durent

191 Mais « dépendante de M. de la Marche » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 315), c'est-à-dire présente sur les terres de la famille de l'évêque de Léon contemporain de Mgr Conen de Saint-Luc (Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 447).

192 *Ibid.*. C'est le seul prêtre séculier « étranger » qui prêche des stations bretonnes dans le diocèse de Léon à la fin de l'Ancien Régime.

193 Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 450.

194 Ceci explique que les recteurs demandent des stations plus pour leurs assistants que pour eux-mêmes : la demande d'une station du recteur de Quilliou, si elle était pour lui-même, apparaît donc anecdotique.

195 Louis Jégouic, chanoine et prêtre à Carhaix (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 88).

196 En interprétant que « plusieurs stations » ou « beaucoup de stations » en comprennent plus de trois.

197 Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires"... », *art. cit.*, p. 450.

198 *Ibid.*, p. 456.

quelques semaines, peuvent être, comme les stations, périodiques dans une paroisse, mais d'une périodicité bien différente (tous les cinq ans, tous les dix ans, par exemple) ; elles sont composées d'un certain nombre d'exercices (essentiellement sermons et catéchismes) destinés, dans l'immédiat, à préparer les fidèles[199] à se convertir, dans le temps futur, à une vie chrétienne plus digne[200]. Tout comme les stationnaires, les missionnaires devaient être pourvus d'un mandement qui les habilitait à une tâche précise[201].

Les missions semblent être pour les recteurs ce que les stations sont pour les curés[202]. Sur les dix prêtres dont on sait qu'ils ont effectué au moins une mission, sept sont recteurs ; sur les six prêtres qualifiés de « missionaire », quatre sont recteurs[203], les deux autres sont des curés[204]. Ces six derniers doivent constituer le « noyau stable et sûr[205] » d'un plus grand vivier de prêtres recrutés en vue des missions. Le recteur de Poullaouen Étienne Cadic est même le « supérieur des missions[206] ». La moyenne d'âge des dix prêtres ayant participé à au moins une mission est de 50 ans en 1779 mais descend à 46 ans une fois omis le supérieur des missions âgé de 77 ans[207]. Deux prêtres ont le point commun d'avoir participé à une mission à Crozon en 1788 : Jean Le Moal, prêtre à Châteauneuf, et François Flochic, alors recteur à Plévin ; d'après l'évêque, tous deux y ont « très bien fait »[208]. Enfin, le recteur de Saint-Mayeux Hervé Georgelin se distingue pour avoir « donné une mission à ses frais à Corlay en 1776[209] », sa paroisse d'origine dont il a été auparavant recteur. Cependant, la plupart des missions, qui ne doivent rien coûter à la paroisse accueillante, sont financées par des donateurs, souvent par une fondation *post-mortem*, sous la forme d'une rente annuelle. Celle-ci est

199 D'un nombre largement supérieur à celui d'une seule station, les missions les plus réussies rassemblaient jusqu'à quelques dizaines de paroisses (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 506).

200 *Ibid.*, p. 500.

201 *Ibid.*

202 Même si les curés et les prêtres habitués pouvaient autant y participer que les recteurs (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 506). Lors des missions lazaristes du Vannetais au XVIIIe siècle, on compte deux fois plus de recteurs que de vicaires (Georges PROVOST, « Un document inédit : les missions des Lazaristes dans le diocèse de Vannes (1697-1787) », *Bulletin et Mémoires de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 127, 2001, p. 191).

203 En voici les noms : Pierre Cervel (Saint-Caradec), Hervé Le Coq (Mûr), François Corbel (Merléac), Joseph Le Picol (Glomel).

204 Nous ne savons pas vraiment si Yves Le Cam, curé de Calanhel, est un missionnaire diocésain ou s'il a participé à des missions à l'étranger ou à des missions intérieures dans son passé jésuite. Voici la transcription exacte : « M. Yves Le Cam […] a Eté jesuite Prédicateur Missionaire, Excellent Sujet » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 280).

205 Georges PROVOST, « Un document inédit... », *art. cit.*, p. 192.

206 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 293. Les missions sont toujours placées sous la direction d'un « chef », toujours recteur, spécialement nommé par l'évêque (Georges PROVOST, « Un document inédit... », *art. cit.*, p. 192). M. Cadic, pour être responsable d'une telle institution, est une personne à qui l'évêque a confiance : directeur du séminaire de Plouguernével deux ans après son ordination, c'est en 1779 « un g[ran]d homme de bien en tout genre » (*ibid.*).

207 La majorité a entre 35 et 55 ans en 1779 ; lors des missions lazaristes du Vannetais, la fourchette est de 45 à 65 ans (Georges PROVOST, « Un document inédit... », *art. cit.*, p. 191).

208 Carnet de Conen de Saint-Luc, respectivement p. 35 et p. 71.

209 *Ibid.*, p. 157. Il n'était pas rare que des prêtres couvrent les dépenses d'une mission, ils en connaissent très bien le profit spirituel (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 505).

versée à une communauté responsable de l'exécution des volontés des bienfaiteurs[210].

Tous ces « ouvriers » des missions sont d'une incroyable qualité[211] : parmi les sept recteurs missionnaires, en excluant le cas déjà cité du supérieur des missions, cinq sont excellents[212] ; le dernier, François Flohic, alors aumônier des Hospitalières à Carhaix, fait l'objet de très bons commentaires. L'ancien jésuite et désormais curé trévial Yves Le Cam est un excellent sujet ; le missionnaire et curé de Scrignac Jean Le Gal, non évalué globalement, a aussi l'envergure d'un sujet de haut rang : il a « d'excellentes mœurs, de la conduite, des talents, toutes les vertus de son état[213] ».

Doit-on se satisfaire de trouver dans le carnet de brèves mentions ayant trait aux missions cornouaillaises de la fin de l'Ancien Régime ? Ou bien leur faible quantité corrobore-elle la thèse souvent avancée en Bretagne d'un certain essoufflement de la mission paroissiale au XVIIIe siècle ? Selon Isabelle Bray, les missions conservent leur vitalité en Cornouaille sous les épiscopats de Mgr de Ploeuc et de Mgr Farcy de Cuillé[214]. Une chose est sûre, on ne peut douter « de l'importance primordiale que le clergé des paroisses continue de reconnaître aux missions, en plein XVIIIe siècle, à la campagne[215] ».

Si la prédication est le « moyen le plus habituel et le plus constant d'instruction des adultes[216] », les enfants sont aussi dispensés d'une instruction religieuse, rudimentaire, par le biais du catéchisme dominical, et d'une éducation profane, au travers des petites écoles.

B) L'éducation religieuse et profane des enfants

1) Le catéchisme

L'enjeu majeur de la pastorale tridentine est l'éducation religieuse des enfants, qui passe par le catéchisme. Le troisième article des statuts diocésains enjoint aux recteurs et vicaires de faire le catéchisme « régulièrement les dimanches & fêtes aux premieres messes des églises paroissiales,

210 Isabelle BRAY, *La vie religieuse dans le diocèse de Cornouaille sous les épiscopats de Monseigneur de Ploeuc du Tymeur et Monseigneur Farcy de Cuillé (1707-1772)*, mémoire de maîtrise dact., UBO, 1987, p. 94.

211 L'exemplarité est aussi de mise chez les prêtres séculiers des missions lazaristes vannetaises au XVIIIe siècle : par exemple, lors de la mission à Pluvigner en 1706, les vingt missionnaires sont « tous gens exemplaires et accoutumés aux missions » (Georges PROVOST, « Un document inédit... », *art. cit.*, p. 199).

212 Trois sont excellents pour tout, un est excellent en tout genre et un autre excellentissime en tout genre.

213 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 301. Il deviendra d'ailleurs par la suite recteur de Meilars en 1781.

214 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 93. La première moitié du XVIIIe siècle est particulièrement féconde en missions (*ibid.*, voir les exemples de missions et leur déroulement p. 95-102).

215 Georges PROVOST, « Un document inédit... », *art. cit.*, p. 195.

216 Jean QUENIART, *Le clergé déchiré : fidèle ou rebelle ?*, Ouest-France, 1988, p. 14.

annexes et chapelles[217] » ; l'objectif est de s'assurer que les enfants aient les connaissances religieuses de base dans l'intention de recevoir le sacrement de l'Eucharistie[218]. L'évêque de Quimper recense l'absence de catéchisme dans une paroisse uniquement, celle de Corlay[219]. Selon les Statuts toujours, un prêtre chargé du catéchisme doit être exact à ses devoirs ; il encourt la suspense au bout de trois manquements. Mgr Conen de Saint-Luc ne fait qu'une seul remarque à ce sujet, à propos du prêtre de Maël-Pestivien François Thépault, au sujet duquel il note qu'« il ny a point de cathéchisme dans cette p[aroi]sse » ; en 1782, le visiteur confirme que ce prêtre ne fait aucun catéchisme[220]. Un problème est à signaler au Bodéo en 1782, où l'« on se plaint de ce que les enfants ne viennent pas assiduement au catechisme[221] ».

L'évêque examine la qualité de l'enseignement donné par les prêtres instructeurs[222] : pour cela, il interroge ou fait interroger les enfants du lieu, et regarde le niveau de leurs connaissances. Le chef du diocèse apprécie la qualité de l'instruction catéchistique selon une échelle bien précise, comme à son habitude, échelle que nous avons réduite de 1 à 5[223] :

Échelle de l'instruction (de 1 à 5)	**Nombre de prêtres**	**Ensemble des remarques**
5	10	- enfants supérieurement instruits (1) - l'instruction est très bien (1), les enfants très bien instruits (1), les enfants sont mal instruits → l'instruction est très bien (1) - instruit très bien (1), fait très bien le catéchisme (1) - fait bien le catéchisme (3) - les enfants sont instruits (1)

217 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. III, p. 3. L'enjeu de l'instruction religieuse est énorme au regard de l'injonction donnée dans les règlements diocésains : « nous voulons que l'on observe inviolablement ce présent Statut » (*ibid.*, p. 3-4).

218 Dans les diocèses de Saint-Malo, Nantes et Vannes, un manuel très répandu était constitué de trois catéchismes – un petit (pour les petits enfants), un grand (pour ceux qu'on prépare à la première communion) et un de persévérance – (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 494) ; ceux qui venaient de communier pour la première fois devaient ainsi, par la suite, continuer de recevoir des leçons de catéchisme plus poussées.

219 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 171, voir le recteur René Le Jacques.

220 *Ibid.*, p. 255.

221 AEQ, procès-verbaux de visite de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782, Le Bodéo, rubrique « instruction ».

222 Enseignement qui se déroule ainsi : après quelques explications, le prêtre, par un jeu de questions et réponses, interroge les enfants et enfin tire les conclusions de cet échange ; il se base pour cela sur un manuel de catéchisme (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 26), manuel qui n'est que très rarement utilisé directement par les enfants, car ceux-ci sont issus d'une population bretonne majoritairement analphabète (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 494).

223 Le tableau ne tient que des remarques du carnet, pas de l'évaluation de l'instruction dans les procès-verbaux de 1782.

4	6	- instruit (2), instruit avec zèle (1) - catéchise (1), fait les catéchismes (1) - l'instruction est très mince → l'instruction est bien mieux (1)
3	1	- les enfants sont médiocrement instruits (1)
2	4	- l'instruction n'est pas forte (1) - les enfants sont peu instruits (1) - négligent pour l'instruction (2)
1	7	- les enfants sont mal instruits (2), le catéchisme se fait mal (1) - instruit mal (1) - les enfants sont très mal instruits (2) - le catéchisme va assez mal → le catéchisme va au plus mal → la plus coupable négligence pour l'instruction (1)

On remarque déjà le peu de lieux ou l'instruction pose problème (sept[224]), relativement au nombre de paroisses et trèves de Haute-Cornouaille[225].

D'abord, l'instruction est de mauvaise qualité chez trois sujets : Guy Bernard à Saint-Goazec[226], Rolland Le Grand à Saint-Hernin[227] et Jacques Henry à Saint-Conan[228]. L'évêque fait la même remarque pour les trèves de Plounévézel[229]. Les enfants sont également très mal instruits par le curé Pierre-Jean Le Parc à Treffrin[230]. Pire encore, l'instruction à Langolen est des plus déplorables : « le catéchisme y va assez mal » en 1779 et « au plus mal » en 1780, la faute revenant au curé trévial Jean Piriou[231]. Contre lui et son frère François-Marie, prêtre à la trève, Mgr Conen de

224 Neuf si on y ajoute les deux paroisses où le catéchisme est absent.

225 A titre de comparaison, dans la première moitié du XVIIIe siècle, sur près de 50 visites épiscopales, le catéchisme laisse à désirer dans seize paroisses trégoroises : soit il est mal fait, soit il n'y en pas (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 25).

226 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 31.

227 Simple prêtre, il « instruit peu, et mal » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 49). Le procès-verbal de visite de Saint-Hernin de 1782 montre que l'instruction y est « bien » : cette amélioration s'explique certainement par l'arrivée en 1782 de Joseph-Marie Guezenec, nouveau curé « très bon en tout genre » qui remplace Rolland Le Grand (*ibid.*).

228 La mauvaise instruction de la jeunesse de Saint-Connan semble relever du passé : selon le rédacteur du carnet, le catéchisme, dont Jacques Henry était responsable, se faisait mal ; désormais, « son neveu laïque fait très bien le cathéchisme » en 1779 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 231). Ainsi n'y aurait-il plus que six cas de mauvaise tenue du catéchisme en Haute-Cornouaille. Cependant, une fois le curé remplacé en 1781 à la trève par un autre neveu, François Henry, l'évêque constate en 1784 que les enfants sont médiocrement instruits (*ibid.*).

229 A Sainte-Catherine, dirigée par Pierre Logeat, les enfants sont très mal instruits (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 84) ; ceux du curé de Saint-Idunet François Cadic sont « mal instruits aussi » (*ibid.*). La paroisse-mère de Plounévézel, où l'instruction est « bien » en 1782, en est épargnée.

230 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 91.

231 *Ibid.*, p. 371. Pour la paroisse-mère de Briec, l'évêque se contente de dire qu'Yves Rolland « fait les cathéchismes »

Saint-Luc détient en 1780 « la preuve acquise de la plus coupable négligence pour l'instruction » des enfants[232].

C'est un tout autre son de cloche à Plusquellec, paroisse dirigée par le vicaire général Guillaume Floyd : celui-ci assure que son prêtre Joseph Abgrall instruit très bien[233]. De même l'éducation religieuse des enfants est très bonne à Plonévez-du-Faou[234], à Plévin[235] et à Plussulien[236]. En 1788, le prêtre Jean Le Gal fait très bien le catéchisme à Maël-Carhaix[237]. A Trébrivan, les enfants sous la coupe du curé François Le Sant sont « supérieurement instruits[238] ». L'évêque de Quimper note simplement pour trois prêtres qu'ils instruisent[239] et pour deux qu'il catéchisent[240] : ceci doit sous-entendre une instruction de qualité dans la mesure où les leçons de catéchisme doivent être délivrées dans toutes les paroisses quelles qu'elles soient. Enfin à Laz, paroisse gouvernée par Philippe Jacob, l'instruction est « très mince en 1783 », mais est « bien mieux » cinq ans plus tard[241].

Depuis 1780, Robert Causer est irréprochable dans sa fonction de recteur à Spézet, et cela jusqu'en 1788, « mais cette année, les enfants étoint peu instruits[242] » : il faut y voir là une faute passagère car l'évêque de Quimper n'a jamais critiqué l'instruction catéchistique donné à Spézet

(*ibid.*, p. 368).

232 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 371.

233 *Ibid.* p. 273.

234 *Ibid.*, p. 329 (Yves Briand).

235 L'enseignement est assuré par le curé Yves Kerdanet (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 70). Son prédécesseur à cette tâche, François Thépault, était quant à lui « négligent pour l'instruction » (*ibid.*).

236 Certes au bout d'un certain temps : du constat d'enfants mal instruits en 1781, l'on débouche un an plus tard sur une instruction qui est « très bien » selon l'évêque (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 161, voir le recteur Jean Bigaignon).

237 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 125. Quand l'évêque précise qu'il est « infatigable pour l'ouvrage », ce n'est pas pour le catéchisme comme l'écrivait Jean-Louis Le Floc'h, mais pour sa forte consommation d'alcool au début de la décennie 1780. Jean-Louis Le Floc'h, en altérant volontairement sa transcription, faisait une pierre deux coups : il éclipsait la remarque épiscopale désobligeante à l'endroit de l'ivrognerie de Jean Le Gal et accentuait la conversion de ce dernier en intensifiant son zèle pour l'instruction catéchistique (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 308). Voir annexe 43 – la transcription erronée de Jean-Louis Le Floc'h.

238 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 129. Le catéchisme est bien fait à Loqueffret (*ibid.*, p. 336), à Neulliac (*ibid.*, p. 182) et à Pestivien (*ibid.*, p. 260) ; la bonne instruction dans cette dernière paroisse est confirmée par le procès-verbal de 1782. A Trémargat, les enfants dont le curé Jean Julien est chargé sont instruits d'après le recteur de Plounévez-Quintin (*ibid.*, p. 134).

239 Mathurin Le Denmat, curé du Vieux-Marché en Saint-Mayeux (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 158) et Hervé Le Berre, curé du Quillinen en Briec (*ibid.*, p. 372), prêchent également. En 1783, le recteur de Pleyben dit à l'évêque que Louis Le Breton, mauvais sujet qui a bien des choses à se reprocher, « instuizoit avec zèle » (*ibid.*, p. 339).

240 Guillaume Piriou catéchise à La Harmoye (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 204) et Yves Rolland « fait les cathéchismes » à Briec (*ibid.*, p. 368).

241 Il faut dire qu'à son arrivée en 1783, il héritait de l'ancien recteur Joseph Galloy qui était négligent quand à l'éducation religieuse de la jeunesse paroissiale (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 27). C'est sûrement pour cette raison que Mgr Conen de Saint-Luc ordonne à Urbain Le Clec'h, prêtre de Laz au passé tumultueux et pas totalement réformé, « 1° de dire la messe à Trévaré en 6 à 7 en été, entre 7 à 8 en hyver, afin quil puize se rendre à la grande messe. 2° de faire une demie heure de cathéshisme intra missam », c'est-à-dire entre la messe qu'il donne à la chapelle domestique du château de Trévarez et la grand-messe de l'église paroissiale de Laz (*ibid.*, p. 28). En effet dans les paroisses étendues, les chapelains doivent faire une demi-heure de catéchisme, comme dans le diocèse de Dol, par exemple (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 494).

242 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 41.

depuis près de dix ans. Par contre à Merléac, malgré le gouvernement de François Corbel, recteur excellent en tout genre, l'instruction n'est pas forte[243].

L'évêque de Quimper jauge aussi l'« instruction » des enfants des dix-huit paroisses haut-cornouaillaises qui ont fait l'objet d'un procès-verbal en 1782. Dans seize d'entre elles, l'instruction est « bien », alors qu'à Pestivien, elle « se faît exactement ». Ces chiffres associés à ceux du tableau donnent le témoignage de la bonne qualité globale de l'instruction religieuse des enfants de Haute-Cornouaille.

Si le catéchisme est présent dans toutes les paroisses, ce n'est pas le cas de ce que l'évêque appelle les « petites écoles ».

2) Les petites écoles

Dans l'article 4 des statuts est demandé le rétablissement des petites écoles[244]. Jean-Louis Le Floc'h, ne relevant que vingt-quatre petites écoles[245], se demande si l'évêque de Quimper les a toutes notées[246] ; de notre côté, nous en égrenons vingt-cinq[247], en comprenant celle recensée à Trébrivan dans les procès-verbaux de 1782, oubliée par le chanoine Le Floc'h[248] – elles sont donc présentes dans au moins 22 % des paroisses et trèves de Haute-Cornouaille. Celles-ci ne sont pas des institutions stables mais l'œuvre d'un prêtre qui fait l'école là où il réside[249] : c'est pour cette raison que le visiteur ne note jamais dans son carnet la présence d'« une école » dans une paroisse mais celle d'un prêtre qui « fait les petites écoles »[250]. A défaut de trouver des « écoles paroissiales », Jean Le Tallec parle d'école « à la mode du pays »[251] : les enfants, pour des raisons pratiques, reçoivent l'enseignement d'un prêtre directement chez lui[252]. Qu'apprenaient ceux qui y allaient ? Lire et

243 *Ibid.*, p. 213.
244 « Nous désirons extrêmement de rétablir les petites écoles dans les villes, bourgades & paroisses de notre diocese, principalement en faveur des pauvres » (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. IV, p. 4).
245 Vingt-trois dans le carnet et une, celle de Gouézec, dans les procès-verbaux de 1782.
246 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 313.
247 A noter le cas particulier de Claude Jégou qui, alors prêtre à Scrignac, promet de s'appliquer aux petites écoles ; placé en 1784 comme curé à Coatquéau, trève de la même paroisse, il y fait aussi les petites écoles, à partir de 1785 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 302).
248 Voir annexe 44 – les petites écoles en Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.
249 Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse... », *art. cit.*, p. 155.
250 Selon Charles Berthelot du Chesnay, la part du clergé dans l'enseignement élémentaire était considérable, sans pourtant être prédominante par rapport aux maitres laïcs (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 513).
251 Jean LE TALLEC, *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*, Spézet, Coop Breizh, 2006 (rééd.), p. 150.
252 *Ibid.*, p. 153. La plupart des écoliers, éloignés de plusieurs kilomètres du cocon familial, devaient rester en pension chez le maître ou chez l'un de ses voisins ; le coût de la pension ajouté à la rétribution de la scolarité expliquait la modeste proportion des enfants scolarisés (*ibid.*, p. 151).

écrire, compter, ainsi que des rudiments de catéchisme[253]. Les petites écoles constituent donc un enseignement élémentaire et primaire pour jeunes garçons et/ou pour jeunes filles d'une paroisse ou d'une trève (elles ne sont pas mixtes[254]).

Ces petites écoles sont tenues par trente-quatre ecclésiastiques du carnet[255], bénévolement semble-t-il[256] : il y a en effet des lieux, paroisses ou trèves, où elles sont gérées en binôme[257]. C'est le cas à Briec, Merléac[258], Saint-Caradec, Plounévez-Quintin[259]. Il y a aussi des petites écoles tenues collégialement[260]. La raison n'est pas uniquement démographique[261] : d'autres paramètres entrent en jeu pour expliquer la tenue bipartite ou tripartite des petites écoles dans certaines paroisses. L'action des recteurs en est un : celui de Pestivien, le « vénérable » Charles Pezron, charge conjointement son curé Jean Touboullic et le prêtre Jean Le Moing de s'occuper des petites écoles[262]. Après le décès du second le 13 février 1786, Vincent Le Coent, tout juste arrivé à la paroisse en mai 1786, promet de le remplacer à cette tâche. Cependant, voyant que son prêtre paresseux ne daigne tenir sa

253 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. IV, p. 5.

254 Les paroisses dotées de deux écoles, une pour les garçons, une pour les filles, étaient assez rares ; les petites écoles profitaient majoritairement aux premiers (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 512).

255 Qui, d'une certaine manière, préparaient leur relève en débrouillant un certain nombre d'enfants auxquels ils permirent d'aller au collège (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 513) ou plutôt, pour la Haute-Cornouaille, au petit séminaire de Plouguernével. Jean Quéniart écrit que des « filiations spirituelles unissent des prêtres au curé qui a commencé à leur apprendre le latin, et par la même sans doute à les pousser vers l'état ecclésiastique » (Jean QUENIART, *Le clergé déchiré...*, *op. cit.*, p. 12).

256 Bernard Grosperrin écrit qu'« une école ne peut être créée dans une paroisse rurale que si les habitants en acceptent le financement », et tient pour rare les cas où le curé enseigne gratuitement : « le cumul de la lourde charge pastorale et de la conduite d'une véritable école n'a pu être qu'exceptionnel » (Bernard GROSPERRIN, *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France université, 1984, p. 30) ; ce ne semble pas être le cas dans toutes les paroisses de Haute-Cornouaille.

257 Le partage de cette tâche permet ainsi aux deux prêtres de concilier charge pastorale et éducation bénévole des enfants de la paroisse ; Bernard Grosperrin n'a sans doute pas rencontré des cas similaires.

258 Sans doute à cause du volume de leur population : d'après la table des matières du carnet, Merléac est la deuxième paroisse la plus peuplée de Haute-Cornouaille (3500 habitants), derrière Pleyben et à égalité avec Carhaix ; Briec, avec ses 3000 âmes, est troisième sur le plan démographique, *ex-aequo* avec Plonévez-du-Faou. La jeunesse doit donc y être nombreuse.

259 Paroisse assez peuplée aussi, avec ses 2700 personnes (carnet de Conen de Saint-Luc, tables des matières).

260 Le chiffre de trente-quatre instructeurs est cependant un maximum, valable pour la période 1779-1788 mais pas pour des années particulières. A Châteauneuf, à la fin des années 1770, d'après le carnet, ce sont Joseph Rohou à la paroisse et Joseph Guillou à la trève du Moustoir qui font les petites écoles (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 35) ; le procès-verbal de visite de 1782 stipule que ce sont Henry Le Mentheour et Jean Le Moal qui désormais s'en occupent. Ce dernier arrive à la paroisse l'année où décède Joseph Rohou, en 1780, et le remplace donc auprès des enfants.
Le carnet de Haute-Cornouaille montre que Jean Touboullic et Yves Le Moing organisent les petites écoles à Pestivien, or, d'après les procès-verbaux de 1782, le recteur Jean Pezron remplit aussi cette tâche, ce qui ne serait plus le cas d'Yves Le Moing, pourtant présent à la paroisse jusqu'en 1786. A Gouézec, ce sont « M. le r[ecteu]r » (François Le Foll) et « MM. les prêtres » (Yves David et Marc Le Dréau) qui assurent les petites écoles, soit trois personnes au sein d'une seule paroisse ; ils y sont tous présents entre 1779 et 1787.

261 Neulliac, où se trouve pourtant 2800 âmes, n'a qu'un seul prêtre chargé des petites écoles.

262 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 259 et 260.

promesse[263], « le r[ecteur]r demande un jeune sujet pour faire les petites écoles »[264]. Pourquoi un jeune sujet ? Les règlements diocésains ordonnent « aux recteurs & vicaires de charger de l'instruction de la jeunesse les prêtres le plus récemment ordonnés[265] ». Dans les faits, ce jeune âge des enseignants est outrepassé dans les paroisses haut-cornouaillaises : sur les trente-quatre sujets qui font les petites écoles, seulement trois sont ordonnés dans la décennie 1780[266] ; onze le sont dans les années 1770 (dont six sous l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc, c'est-à-dire à partir de 1773 [267]), le reste, au nombre de vingt, l'est entre 1734 et la fin des années 1760. Sur ces trente-quatre sujets, dix-sept sont de simples prêtres[268], quatorze sont curés de paroisse ou de trève, trois sont recteurs. Pour trois d'entre eux est rappelé le passé d'instituteur[269].

L'enseignement des petites écoles se donnait, du moins à la campagne, en breton[270]. Qu'en était-il dans les paroisses francophones ? La réponse est dans les notes prises par l'évêque au sujet des deux prêtres-instituteurs de Saint-Caradec : le curé Jean Le Clezio « ne sçait pas le breton, fait les petites écoles[271] » et le prêtre Julien Fraboulet « fait les petites écoles, ne sçait pas le breton[272] ». La situation est la même à Merléac[273]. L'enseignement est logiquement en français à l'extrémité orientale du diocèse.

L'évêque de Quimper ne relève aucune négligence dans la tenue des petites écoles[274] ; au contraire, il note la qualité de l'enseignement de certains sujets, comme Mathurin Le Tallec qui « fait les petites écoles avec grand succès[275] » à Plussulien.

263 Les statuts stipulent par ailleurs qu'un prêtre ne respectant pas la prescription qui lui a été faite de faire les petites écoles ne sera admis à l'avenir a des fonctions supérieures (celles de vicaire et de recteur) : Vincent Le Coent, après avoir quitté Kergrist-Moëlou et été curé à Saint-Thois pour redevenir simple prêtre à Pestivien en 1786, retourne à Kergrist-Moëlou comme simple prêtre de 1787 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 118) à 1790 (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 96).

264 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 261.

265 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. IV, p. 4.

266 Le prêtre de Scrignac Claude Jégou, ordonné en 1780 ; Joseph Boudec et Julien Morvan, ordonnés en 1781 et respectivement placés à Merléac et à Corlay (carnet de Conen de Saint-Luc, respectivement p. 302 et p. 214).

267 Cela fait huit prêtres ordonnés sous le mandat de Mgr Conan de Saint-Luc, ce qui est assez peu.

268 Les prêtres-instituteurs sont plutôt des sujets sans fonction attitrée dans leur paroisse, en attente d'un poste officiel comme celle de vicaire ou de recteur (Jean LE TALLEC, *La vie paysanne...*, *op. cit.*, p. 153). Pour ceux qui ne peuvent prétendre à obtenir un bénéfice curial, une charge de maître d'école – ici rémunérée par la communauté paroissiale – représente la possibilité d'une installation en attendant d'accéder à une cure (Bernard GROSPERRIN, *Les petites écoles...*, *op. cit.*, p. 46).

269 Recteur de Saint-Hernin, Corentin Riou « a fait avec succès les petites écoles » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 49) ; de même Louis Cadic et Guillaume Gloaguen, respectivement curés de Poullaouen et du Huelgoat, ont auparavant fait les petites écoles (*ibid.*, respectivement p. 293 et p. 315).

270 Fañch ROUDAUT, « L'Audience de la prédication en langue bretonne à la fin de l'Ancien Régime », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 67, 1990, p. 85.

271 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 199.

272 *Ibid.*, p. 199.

273 Concernant François Le Goff : « il ne sçait pas le breton. Fait les petites écoles » (*ibid.*, p. 213). Joseph Boudec, qui tient aussi les petites écoles à Merléac, n'est pas bretonnant non plus (*ibid.*, p. 214).

274 Ce qui laisse quand même imaginer qu'elles ne représentent pas pour l'évêque le même enjeu que le catéchisme ou la prédication : si l'école est mal tenue ou s'il n'y en a pas, il ne prend guère de notes…

275 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 161.

Dans le domaine de l'instruction religieuse du peuple (prônes, prédications et catéchismes), Jean-Louis Le Floc'h recense une « bonne vingtaine de prêtres [qui] sont régulièrement rappelés à l'ordre en raison de négligence dans la prédication et l'enseignement du catéchisme[276] » : nous confirmons ses chiffres et dénombrons vingt à vingt-cinq prêtres[277]. En tout cas, « l'abondance extrême des observations en ces domaines témoigne du souci que porte l'évêque de l'éducation de la foi de ses ouailles[278] ».

Le ministère sacerdotal suffit à créer de forts liens entre le recteur et ses paroissiens. Plus généralement, la fonction sacerdotale, quand elle est bien exercée, permet au prêtre de gagner le respect de ses ouailles, voire de lui apporter un certain prestige[279]. Par exemple, Julien-Ange Collier, curé de Saint-Bihy en Haut-Corlay, « est fort aimé dans la trève[280] ». A l'inverse, un prêtre peu exact à ses responsabilités était en proie au mécontentement des fidèles. Sur ce point, six prêtres du carnet font l'objet de plaintes. Il y a d'abord le curé du Moustoir en Trébrivan Jean Le Mannach qui, rappelons-le, est un « pauvre homme qui laisse tout faire au 2ème prestre», et dont « la trève est très mécontente[281]». Au Bodéo, le prêtre Guillaume Gloaguen est dans une situation similaire : « on n'est pas content de luy à la Harmoy[282] ». Curé à Kergrist-Moëlou, François Bozec, dont nous avons signalé l'oisiveté, « déplait à la p[aroi]sse[283] ». A Carhaix, le recteur Mathurin Blanchard, qui croit à un complot fomenté contre lui, n'est pas du tout apprécié : l'évêque écrit qu'« il m'a mal répondu au sujet d'une calomnie dont il a eu connoissance, et dont la fausseté a été été démontrée et reconnue : n'est ny aimé, ny estimé a Carhaix[284] ». Mais la personne qui est la plus critiquée par ses propres ouailles est incontestablement Jean Pezron, recteur à Plévin[285] : « il n'est ny aimé, ny estimé de ses paroissiens, il en est même haï[286] » ! Les laïcs se plaignent moins du comportement déviant du

276 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 312.
277 Vingt-trois si l'on veut un nombre précis (quatre pour le prône, six pour la prédication ordinaire, treize pour le catéchisme).
278 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 312.
279 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 514.
280 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 168. Autrement, l'évêque de Quimper note à l'endroit de cinq prêtres qu'« on en est content », le « on » devant désigner les paroissiens, satisfaits du travail de leur desservant. Parmi eux, il y a François Flohic, directeur des Hospitalières à Carhaix, dont « on en est on ne peut plus content » (*ibid.*, p. 93).
281 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130.
282 *Ibid.*, p. 204. Dans la même paroisse se trouve François Derrien dont il est noté ceci du temps où il était à Gourin : « il y avoit eu contre lui en 1787 des plaintes graves contre lui [*sic*], il fut destitué de la cure de Roudoualec » (*ibid.*, p. 203).
283 *Ibid.*, p. 116.
284 *Ibid.*, p. 87. Mathurin Blanchard ayant obtenu en 1776 la cure carhaisienne soumise à l'alternative, c'est bel et bien Mgr Conen de Saint-Luc qui en est le malheureux responsable. Le premier a pourtant « du mérite, et de la vertu » et est un « honeste homme », mais il est « très borné » (*ibid.*).
285 Personnage qui, à défaut d'être noté globalement, fait l'objet de commentaires épiscopaux très peu élogieux.
286 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 69. L'évêque de Quimper n'est pas l'auteur de sa nomination : M. Pezron est recteur au concours sous l'épiscopat de Mgr Farcy de Cuillé, en 1768.

clergé que de son peu d'application à la fonction sacerdotale qui les concerne au premier chef[287].

Dans l'ensemble, le clergé de Haute-Cornouaille connaît bien son « métier », celui d'encadrer les laïcs. Ceci s'explique principalement par l'enseignement reçu au séminaire de Quimper qui doit être plus pratique que théorique, qui propose plus des méthodes que des concepts : l'objectif de l'institution diocésaine est moins de former des savants que « des hommes pieux, de bonnes mœurs, connaissant suffisamment l'Écriture, la liturgie et la façon de remplir leurs différentes tâches[288] ». Mais pour s'assurer que les prêtres ne perdent pas ce qu'ils ont appris sur les bancs du séminaire, ils sont astreints à une formation permanente au cours de leurs carrières respectives.

III – La formation permanente du clergé

La formation continue des prêtres, qu'on a trop considérée comme aléatoire[289], a pour objectif de stimuler la discipline du clergé durement acquise au séminaire ou, du moins, éviter son affaiblissement au fil des ans[290]. Elle est mise en avant dans l'article 7 des Statuts synodaux qui enjoint simultanément aux prêtres d'étudier, de participer aux conférences ecclésiastiques et de faire une retraite annuelle de quelques jours[291].

A) Les études

287 Comme dans le diocèse de Lyon (Jean-Pierre GUTTON, « Curés et paroissiens dans les campagnes du diocèse de Lyon sous l'Ancien Régime : le témoignage des archives judiciaires », *Revue du Nord*, t. LXVI, avr.-sept. 1984, p. 811), même si un comportement non conforme au statut ecclésiastique conduit assez souvent à une négligence dans le ministère. Dans le Léon du milieu du XVIIIe siècle, « les témoins synodaux s'indignent beaucoup moins souvent des actes de violence liés à une forte imprégnation alcoolique que de l'inaptitude à remplir les devoirs de leur état où certains de leurs pasteurs sont conduits par leur amour de la bouteille » (Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé, d'après les visites pastorales de l'épiscopat de Gouyon de Vaudurand (1745-1763) », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, C.R.B.C., 1987, p. 423). L'exemple de Jean Pezron est le plus parlant : « plus q'équivoque pour la bouteille » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 69), il doit manquer à ses devoirs auprès des paroissiens plévinois qui sont ainsi remontés contre lui. Le très altruiste et attentionné Père Maunoir, inhumé dans l'église paroissiale, devait se retourner dans sa tombe !

288 Georges MINOIS, « Le séminaire de Tréguier jusqu'à la fin du XVIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 84, n°1, 1977, p. 563.

289 Jean QUENIART, « La culture des prêtres de campagne bretons au XVIIIe siècle », dans Dominique JULIA, Marc VÉNARD, dir., *Sacralités, culture et dévotion : bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, Marseille, La Thune, 2005, p. 264.

290 Jean QUENIART, *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, p. 65.

291 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. VII, p. 7-8.

L'étude, nécessaire au développement des facultés intellectuelles, est un des devoirs ecclésiastiques. L'acquisition et donc la possession de la science[292] (plus religieuse que profane) est propre à distinguer le prêtre des fidèles et donc à édifier ces derniers ; ce sont plus simplement les seuls à transmettre la parole divine qu'ils doivent donc connaître avec assurance[293]. Ce thème concerne vingt-huit prêtres du carnet, dont plus des trois quarts sont entrés dans les ordres dans les années 1770 et 1780 ; les jeunes voire les très jeunes sujets sont ceux qui ont le plus besoin d'étudier et, par conséquent, ceux dont le sérieux est le plus attentivement scruté par Mgr Conen de Saint-Luc. La balance est assez équilibrée de ce côté-là : quinze bonnes remarques épiscopales ou neutres, treize reproches. Pour onze cas est simplement associée la mention « étudie » (à part un seul prêtre, ils sont tous ordonnés entre 1773 et 1784). Parmi eux, le prêtre de Lennon Louis Le Moal « étudie, en a besoin[294] » ; de même Nicolas Le Créau, sujet *minus habens* à Plonévez-du-Faou, étudie et à besoin d'étudier[295]. Parmi les quatre prêtres restants, Claude Vergos, placé à Briec en 1787, année de son ordination, est « faible pour les talents mais studieux[296] ». Le recteur de Motreff Mathurin Bertho étudie beaucoup[297] quand son confrère de Saint-Quijeau en Carhaix Henry Quérré possède l'« amour de l'étude[298] ». Par contre, Mathurin Denmat pèche par excès de zèle : l'évêque constate en 1788 qu'il étudie trop[299], et sans doute ne se consacre-t-il pas assez à son ministère (il est curé à Plussulien).

Quatre sujets du carnet ne s'instruisent pas beaucoup, en tout cas pas assez, comme Jean-Baptiste Le Maux alors présent à La Harmoye[300]. Plus préoccupants sont les neuf ecclésiastiques qui n'étudient guère. On trouve deux cas à Scrignac[301], un à Lanrivain[302], à Saint-Martin[303], à Pleyben[304]. Guillaume Le Vieux, ordonné en 1780 et placé à Glomel, est un sujet médiocre qui « a besoin d'étudier, et sans sy refuser ne sy preste pas[305] ». Alors curé à Saint-Thois, Vincent Le Coent n'étudie

292 Quoiqu'il ne soit pas question que de science dans les livres lus : on y trouve aussi la question de la morale du clergé, des limites au-delà desquelles commence la faute (Jean QUENIART, *Les hommes...*, *op. cit.*, p. 68).

293 « Comme les prêtres doivent être dépositaires de la science, & qu'ils sont les oracles que les peuples doivent consulter à toute heure, ils s'appliqueront principalement à acquérir la science du Salut par la lecture & médiation des livres suivans ; […] » (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. VII, p. 7).

294 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 253.

295 *Ibid.*, p. 330.

296 *Ibid.*, p. 370.

297 *Ibid.*, p. 73.

298 *Ibid.*, p. 91.

299 *Ibid.*, p. 161.

300 *Ibid.*, p. 204. Le curé trévien de Saint-Connec Guillaume Le Bris, s'il est un « bon prêtre » mais « faible pour les talents », « n'étudie pas fort » (*ibid.*, p. 196). A Plounévez-Quintin, Guillaume Magouroux étudie peu » (*ibid.*, p. 133). A Plouyé, Jean Burlot, ignorant en 1782, étudie peu en 1783-84 et en fait autant en 1787 (*ibid.*, p. 326).

301 Les prêtres Jean Le Coant et Jean Thomas (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 302).

302 Claude Le Roux, sujet très mince (*ibid.*, p. 242).

303 Le curé Pierre Gain n'étudie pas, sans-doute n'en a-t-il pas le temps : il « court beaucoup et boit souvent » (*ibid.*, p. 210).

304 A propos de Louis Le Breton : « Mauvais sujet, ignorant, présomptueux, confesse beaucoup et mal. N'étudie point. » (*ibid.*, p. 339).

305 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 106.

pas[306] ; envoyé à Pestivien en 1786 dans le but de le raisonner, sa fainéantise ne s'est guère estompée, il « ne peut prendre sur luy d'etudier un quart d'heure[307] ». Le cas extrême semble être Pierre Puillandre, prêtre ayant fait toute sa carrière à Plouyé : à quarante ans, il est « paresseux, et enemi de l'etude[308] » en 1778. Incorrigible en 1779, il n'étudie toujours pas en 1780. Guy Le Bourhis a laissé poindre une amélioration et donné de faux espoirs à l'évêque. Pourtant bon sujet, il ne prêche ni n'étudie à Saint-Gilles-Pligeaux vers 1779-1780. En 1782, malgré sa promesse de se mettre au travail, l'évêque quimpérois écrit qu'il « n'aime pas très fort l'étude[309] » ; en 1785, il n'a guère changé, « le r[ecteur]r s'est plaint de ses paresses ».

Les études ont pour corollaire la participation aux conférences ecclésiastiques, second devoir, et non des moindres, des prêtres.

B) Les conférences ecclésiastiques

A la sortie du séminaire, les prêtres étaient appelés, sur un cycle de plusieurs années, à entretenir ou approfondir les connaissances théologiques et morales apprises à Quimper. Chaque mois, sauf en décembre et en janvier (creux de l'hiver), au jour fixé par le président, les ecclésiastiques se réunissaient l'après-midi en vue des conférences ecclésiastiques[310]. Dans le diocèse de Saint-Brieuc au XVIIIe siècle, l'institution des conférences prenait la forme suivante : « à chaque "canton" – le terme désigne alors une simple portion de territoire – correspond un lieu de réunion ; à chaque réunion, un programme précis de travail en vigueur dans tout le diocèse[311] [...] ; à chaque "conférence" locale, des responsables (président, assistant, secrétaire tenant un registre) et un contrôle scrupuleux des présences[312] ». Le travail prenait la forme de trois « question marquées » (sur les Écritures saintes, le dogme et la morale)[313], auxquelles s'ajoutait la présentation des « difficultés » que pouvaient soulever ces questions parmi les auditeurs[314] ; plus clairement, il y

306 *Ibid.*, p. 21.
307 *Ibid.*, p. 261.
308 *Ibid.*, p. 325.
309 *Ibid.*, p. 227.
310 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 428-429.
311 En effet, un programme annuel de travail établit les sujets à étudier (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 312). Vers la fin du XVIIIe siècle, les sujets à traiter sont préparés un an à l'avance et publiés dans les *ordo* diocésains (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 429).
312 Georges PROVOST, « Comment peut-on être bretonnant ? Le clergé du Goëlo dans le diocèse de Saint-Brieuc aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCI, 2013, p. 87.
313 D'un mois à l'autre, il y avait continuité pour chaque discipline (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 429).
314 En effet, chaque séance s'achevait généralement par un échange sur les cas difficiles rencontrés par tel ou tel

avait trois communications, chacune se prolongeant par une discussion, sous l'autorité du président, qui doit être simultanément animateur et modérateur[315]. Les conférences « devaient permettre aux prêtres de mieux éclairer leur foi, de mieux connaître la pratique de leur ministère, de s'occuper intelligemment, de développer entre eux "émulation aussi noble qu'édifiante" et de maintenir entre eux l'union, tout en ranimant la ferveur de chacun[316] » ; elles sont alors, comme le dit Jean Quéniart, d'une « aide pastorale mutuelle[317] ». Comment les travailler ? Au moyen des conférences imprimées qu'on trouve dans de nombreux presbytères[318], notamment chez les « recteurs-ressources », c'est-à-dire ceux qui disposent d'une bibliothèque mieux garnie et mise à la disposition des collègues, comme Robert Causer en Haute-Cornouaille[319].

Les présidents de conférences étaient nommés par l'évêque[320], en témoigne cette note de Mgr Conen de Saint-Luc concernant le recteur de Lennon, Pierre-Alain Denis : « a été chargé des conférences le 16 juin 1779 [de] Pleiben, Lothey, Gouezec, Lennon. En 1782, jy ai joint Braspars et Lannedern[321] ». François Guillou, recteur de Paule, est « chargé exclusivement des conférences le 14 juin 1786[322] ». En 1796, Alain Dumoulain, publiant à Prague son *Enconium regni Bohemiae*, rappelait, non sans certaine une certaine fierté, qu'il avait été « précédemment président des conférences théologiques » du diocèse sous l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc[323].

A la veille de la Révolution en Cornouaille, les doyennés ne fonctionnant plus, la convocation des prêtres lors des visites épiscopales se faisait par conférence ecclésiastique[324] ; nous pouvons alors quadriller le diocèse à partir des procès-verbaux de visite de 1782[325]. L'on en

participant dans l'exerce de son ministère (Jean QUENIART, *Les hommes...*, *op. cit.*, p. 68).

315 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 429.

316 *Ibid.*, p. 430.

317 Jean QUENIART, *Les hommes...*, *op. cit.*, p. 67.

318 Jean QUENIART, « La culture des prêtres... », *art. cit.*, p. 264.

319 Celui-ci écrit : « j'ai conçu le projet d'établir une bibliothèque pour l'usage du clergé de la paroisse », bibliothèque qui comporte justement des ouvrages sur les conférences ecclésiastiques (Georges PROVOST, « Qu'est-ce qu'un recteur moderne dans la Bretagne de la fin du XVIIIe siècle ? L'exemple de Robert Causer, recteur de Spézet », dans Frédérique PITOU (dir.), *Élites et notables de l'Ouest, XVIe-XXe siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, PUR, 2003, p. 127).

320 *Répertoire des visites pastorales de la France. Première série, Anciens diocèses (jusqu'en 1790)*, Paris, Éd. du CNRS, t. III, 1983, p. 403.

321 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 353. L'évêque a dû joindre les deux dernières paroisses à la conférence pour les faire profiter de la bonne réputation du responsable Pierre-Alain Denis (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 77). Cet exemple témoigne d'une certaine liberté épiscopale quant aux limites géographiques des conférences ecclésiastiques qui sont sujettes à d'éventuelles modifications.

322 *Ibid.*, p. 101.

323 Yves LE GALLO, *Clergé, religion...*, *op. cit.*, p. 422. Yves Le Gallo dit qu'il l'était du temps où il travaillait au « séminaire épiscopal », or il n'a jamais, semble-t-il, exercé à Quimper, mais est toujours resté au petit séminaire de Plouguernével, avant d'aller à Érgué-Gabéric (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 139). Par ailleurs, l'exemple d'Alain Dumoulin confirme les réflexions d'Isabelle Bray : ce sont les dirigeants du séminaire de Quimper et de Plouguernével qui avaient la charge d'organiser le cycle des conférences (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 76).

324 *Répertoire des visites pastorales de la France...*, *op. cit.*, p. 403.

325 Annexe 45 – les conférences ecclésiastiques en Cornouaille en 1782. Pour connaître le nom des paroisses de chaque conférence, reprendre annexe 11 (fig. 2).

dénombre vingt-quatre pour la Haute-Cornouaille, chiffre variable, semble-t-il, au vu de ce que disait l'évêque de Quimper à propos du recteur de Lennon Pierre-Alain Denis[326]. En Haute-Cornouaille, elles regroupent deux à trois paroisses, à ceci près qu'une conférence en comprend quatre : Trégourez, Leuhan, Saint-Thois et Laz[327]. De plus, la paroisse de Saint-Caradec n'est associée à aucune autre : est-ce systématique ou seulement provisoire dans le cadre de la visite de 1782[328] ? En tout cas, à peu de chose près, la délimitation des conférences se superpose à la frontière linguistique, comme dans le diocèse de Saint-Brieuc avec le Goëlo bretonnant[329]. Saint-Caradec est seule, Merléac est seulement associée à sa trève du Quillio, Le Bodéo et La Harmoye sont avec la paroisse de Saint-Martin[330].

A chacun de ses passages, Mgr Conen de Saint-Luc se renseigne sur l'assiduité de ses prêtres aux conférences, sur leur préparation personnelle à l'exercice ainsi que sur leur « réponse » à l'oral, bonne ou mauvaise, lors de celles-ci[331]. L'un et l'autre vont généralement de pair : pour réussir son examen, il faut au préalable avoir bien travaillé et préparé son passage. Sans-doute Mgr Conen de Saint-Luc gardait sur lui le « résultat de la conférence », procès-verbal rédigé par le secrétaire de la conférence à l'intention de l'évêché et décrivant exposés et échanges de vues de la séance, ainsi que la présence ou l'absence des prêtres à cette dernière[332].

A quarante reprises l'évêque parle des conférences ecclésiastiques dans son carnet, c'est dire toute l'importance qu'il leur accorde. Il fait à la fois des remarques individuelles (à l'endroit de trente-sept prêtres) et générales (à propos de trois paroisses). Premièrement, douze prêtres et le clergé de toute une paroisse se font remarquer par leur réussite aux conférences qui précèdent la visite épiscopale. En 1782 Jacques Riou, curé de Saint-Nicodème, « a bien répondu[333] », sous-entendu aux conférences de la même année. Yves Le Meur, prêtre studieux du Moustoir en

326 En effet, Mgr Conen de Saint-Luc parle de la conférence de 1779 rassemblant « Pleiben, Lothey, Gouezec, Lennon » (carnet de Conen de Saint-Luc, 353), or sur la carte de 1782, Pleyben est séparée des trois autres paroisses et est associée à Plonévez-du-Faou.

327 En réalité, la paroisse de Laz a été omise dans les procès-verbaux de 1782 : nous l'avons volontairement introduite dans la conférence regroupant Trégourez, Leuhan et Saint-Thois, mais elle pourrait aussi bien faire partie de celle de Châteauneuf et Spézet... la seconde hypothèse est d'autant plus plausible que Laz nivellerait les deux conférences sus-citées à trois paroisses chacune. La première hypothèse peut être aussi corroborée par la présence dans les deux autres tournées de conférences regroupant deux ou quatre paroisses (et jusqu'à cinq paroisses dans la tournée de Cornouaile du Sud).

328 Cette convocation d'un clergé d'une seule paroisse se retrouve aussi dans la première tournée à Saint-Michel (paroisse de Quimperlé), au Faouët – quoiqu'associée au prieuré de Pontbriand – et à Langonnet ; dans la troisième tournée à Plougastel et à Plomeur.

329 Georges PROVOST, « Comment peut-on être bretonnant ?... », *art. cit.*, p. 88-89.

330 Saint-Martin doit être une paroisse où sont conjointement parlés le breton et le français : Pierre Le Gal, prêtre né et exerçant à Saint-Martin, « ne scait pas le breton » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 210).

331 Chaque prêtre doit en effet fournir un travail écrit et faire un exposé oral (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 312).

332 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 429.

333 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 266.

Trébrivan, « a fort bien répondu » en 1782[334]. L'évêque ne se contente pas de savoir si ses prêtres ont correctement répondu aux questions posées lors des conférences, il contrôle aussi l'exposé qu'ils doivent rédiger au préalable. Par exemple, il note à propos de Nicolas Le Créau, prêtre à Plonévez-du-Faou, ceci : « ses conférences sont très bien faites, il les a vraisemblablement écrites[335] ». Pour deux prêtres et le clergé d'une paroisse (Briec), l'évêque juge qu'elles sont très bien. Deux prêtres font non seulement très bien leurs conférences écrites mais y répondent aussi correctement à l'oral[336]. Quelques sujets brillants se dégagent également : deux prêtres ont « supérieurement répondu » aux conférences[337]. La paroisse de Briec se détache aussi des autres : Mgr Conen de Saint-Luc dit, à propos du recteur Jean-Baptiste Chevalier, que « tous MM. ses prestres avoient supérieurement fait leurs conférences sur l'écriture S[ain]te et la morale en 1782[338] ».

Le travail fourni par deux prêtres aux conférences ne satisfait pas totalement l'évêque de Quimper : par exemple, Pierre Pelliet, prêtre à Pleyben, « n'a pas trop mal répondu », et « a perdu ses conférences » écrites[339] ». Ce n'est pas grand chose à côté des vingt-deux ecclésiastiques dont le travail ou la participation aux conférences est l'objet de reproches[340], auxquels il faut ajouter les prêtres de la paroisse de Poullaouen[341]. Un prêtre n'a pas bien répondu aux conférences[342], cinq ont mal répondu[343], un autre fort mal[344]. Pire encore, certains membres du clergé qui n'ont sans doute rien préparé à l'écrit n'ont su quoi répondre aux questions qui leur étaient posées lors des conférences. Le prêtre de Pleyben Louis Le Breton « ne sçait rien, n'a rien répondu sur les conférences de 1782[345] ». L'évêque dit d'Alain Le Mével, prêtre ignorant de Loqueffret, qu'il « n'a

334 *Ibid.*, p. 131. A Pleyben, François Sévère a bien répondu aux conférences de 1781 mais « n'a pas fait celles de cette année 1782 (*ibid.*, p. 339).

335 Mieux vaut s'assurer qu'il n'y ait pas de plagiat.

336 Au sujet d'Yves Tanguy, curé de Sainte-Tréphine en Bothoa, il est écrit ceci : « ses conférences tres bien. Il a répondu très bien sur les conférences de 1781. » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 246).

337 Le prêtre de Laniscat Guillaume Tanguy (*ibid.*, p. 148) et son homologue de Plounévez-Quintin Pierre Caérou (*ibid.*, p. 134).

338 *Ibid.*, p. 367. Le recteur, « excellent sujet en tout genre », doit y être pour quelque chose.

339 *Ibid.*, p. 340. Le curé de Huelgoat Guillaume Gloaguen, sujet ignorant aux yeux de l'évêque, « a passablement répondu sur les conférences de 1781 (*ibid.*, p. 315).

340 Jean-Louis Le Floc'h en compte « une douzaine » (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 312) : son chiffre nous apparaît incorrect dans la mesure où même en ne tenant pas compte des deux ecclésiastiques qui n'assistent simplement pas aux conférences, l'on compte une vingtaine de prêtres qui essuient les reproches épiscopaux pour paresse ou négligence. Peut-être ne comprend-t-il pas ceux qui ont « mal répondu », sous-entendu aux conférences, ce qui n'est certes pas du tout explicite.

341 Ce qui invalide plus fortement le chiffre avancé par Jean-Louis Le Floc'h de douze mauvais prêtres dans le travail des conférences.

342 Marc Le Dréau, prêtre de Gouézec qui « sçait très peu » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 357).

343 Par exemple, Jean-Baptiste Le Maux, présent à La Harmoye, « n'étudie pas assez, et a mal répondu sur les conférences le 8 juin 1782 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 204). L'évêque note à propos du prêtre de Plouyé Jean Burlot : « a mal répondu, ignorant en 1782. Etudie peu » (*ibid.*, p. 326). De même, le sujet de Locmaria en Berrien Urbain Le Prat a mal répondu aux conférences car il est « ignorant » (*ibid.*, p. 313).

344 Jean-François Le Coedic, curé du Haut-Corlay : « En 1782 a fort mal répondu sur les conférences de 1781 et de 1782 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 168).

345 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 339. Comme lui Jean-Baptiste David, officiant à Saint-Gildas au Vieux-Bourg, « n'a point ou plustost rien répondu sur les conférences de 1781. Et presque rien ou mal sur celles de 1782, il assurre

pas répondu a une question, la seule que je luy aye fait[346] ». D'autres, parfois en plus de répondre mal ou de ne rien dire du tout, font mal leurs conférences écrites voire ne les apportent pas, alors que l'évêque est censé les contrôler. Ainsi Guillaume Le Bloas, curé de Kerien en Bothoa, « n'a ny apporté ses conférences de 1782, ny répondu sur celles de 1781[347] ». Toujours à la paroisse de Bothoa, le prêtre de Canihuel Jean Le Millin n'a pas apporté ses conférences en 1783[348]. Jean Le Scouarnec, alors curé à La Feuillée, « ne fait rien : na point fait de conférences, ni en 81 ny en 82, a répondu qu'il ne se rappelait rien » ; il a enfin présenté ses conférences à l'évêque en 1783[349]. Même le recteur de Carhaix Mathurin Blanchard « n'a point fait de conférence en 1780. Il n'en avoit pas encore fait le 31 may 1781 », et à l'évêque d'ajouter : « je luy ai fortement parlé a ce sujet, a promis d'en faire cette année[350] ». Si le prélat regarde scrupuleusement les conférences écrites de ses prêtres, c'est aussi pour s'assurer de leur caractère individuel, qu'elles soient rédigées par chacun de ses sujets. Prêtre à Plouyé, Pierre Puillandre, paresseux et « ennemi de l'étude », « a apporté ses conférences bien faites en 1782, ce sont celles de M. Lescoat[351] qu'il s'est procuré et qu'il a travaillés, de surplus na pu répondre a rien[352] » ! Enfin, c'est presque à l'ensemble du clergé de Poullaouen que l'évêque fait des remontrances en matière d'assiduité aux conférences ecclésiastiques : « en 1782, aucun de MM. les prestes de cette p[aroi]sse n'a apporté ses conférences de l'année dernière[353], ont mal répondu a l'exception de M. Urvoas et de M. Doucen[354], n'ont rien dit ny rien fait sur les conférences de cette année en 83 et 84[355] ».

Autant certains prêtres ne répondent pas correctement aux conférences, preuve d'un manque de travail, autant d'autres n'y assistent même pas. Il y en a quatre exactement, ce qui est très peu sur un territoire aussi étendu que la Haute-Cornouaille ; l'évêque n'a donc pas trop à batailler sur ce terrain-là. Et encore, sur ces quatre individus, trois écoutent finalement les injonctions épiscopales de participer aux conférences. François Bozec, curé à Kergrist-Moëlou, « ne vient pas aux

cependant les avoir faites » (*ibid.*, p. 224).

346 *Ibid.*, p. 336.

347 *Ibid.*, p. 245. Son confrère à la trève Jean-Marie Brien, « un peu *minus habens* », « n'a pas plus répondu que M. Le Bloas » (*ibid.*).

348 *Ibid.*, p. 241.

349 *Ibid.*, p. 321. L'évêque enjoint à ses prêtres de lui présenter leurs travaux lors de sa prochaine visite et/ou de lui dire comment s'est passé leur examen entre-temps : il écrit ainsi à propos du prêtre de Saint-Gilles-Pligeaux Guy Le Bourhis qu'il « a promis en 1782 d'étudier et de me rendre compte des conférences de cette année » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 227).

350 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 87.

351 Nous n'avons aucune information sur ce prêtre absent du carnet.

352 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 325.

353 En 1782, l'on compte sept prêtres à la paroisse (recteur et trève de Saint-Tudec non compris), dont un qui n'est pas concerné par la remarque épiscopale car arrivé en septembre 1782, soit après la visite estivale.

354 Dans le cadre des conférences, ces deux prêtres portent le nombre des bons ecclésiastiques de douze à quatorze.

355 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 293. En 1783 et 1784, il y a huit ecclésiastiques à la paroisse (recteur non compris, trève de Saint-Tudec comprise), dont deux qui ne sont pas concernés par les conférences de 1783, étant arrivés après la visite de l'évêque, en septembre 1783.

conférences à Plouguernevel » mais « y a été exact cette année 1782[356] ». Jean Julien est sa copie conforme : alors curé à Trémargat, il « ne vient pas aux conférences à Plouguernevel. En 1782 a très mal répondu, ignorant et de plus très suffisant[357] ». En 1787, Mgr Conen de Saint-Luc écrit dans son carnet une note à l'intention du recteur de Plussulien (Jean Bigaignon) pour la prochaine visite : « avertir M. le r[ecteu]r d'aller à la conférence a laquelle il n'assiste pas[358] » ; à l'année suivante, c'est chose faite : « je le luy ai dit et il m'a mal répondu en 1788[359] ». Prêtre à Kergrist-Moëlou, Vincent Le Coent « ne va pas aux conférences[360] ». Une fois arrivé à Saint-Thois en 1781, bien qu'il participe aux conférences, il y est calamiteux d'année en année :

> « interrogé sur les conférences de 1781, a répondu très faiblement, n'avoit encore rien fait sur celles de 1782, le 21 may 1782. En 1783 M. le r[ecteur]r sans m'en dire de mal s'est expliqué de manière à me donner des inquiétudes, n'étudie pas [...], il n'a pas fait les conférences de 82, ny commancé celles de 83. En 1784, avoit oublié ses conférences, M. le r[ecteu]r m'a dit qu'il étoit toujours paresseux, qu'il n'avoit ny bien, ny mal à en dire. Je luy ai ordonné de montrer ses conférences à M. le r[ecteu]r […] En 1785, le 6 juin, M. Tranvoëz[361] m'a dit qu'il n'avoit rien fait de ce que je luy avoit prescrit[362] ».

Des sanctions devaient être prévues pour les prêtres récalcitrants à participer aux conférences, comme c'est le cas dans d'autres diocèses[363]. Mgr Conen de Saint-Luc n'en prend pas dans la mesure ou tous ses prêtres semblent y assister, qu'ils les travaillent ou non.

Après cette énumération, l'on voit bien que le prélat cornouaillais regarde méticuleusement, si elles existent, les réponses de ses prêtres aux conférences, preuve qu'il est très exigent en ce qui concerne la formation continue de son clergé[364] ; d'ailleurs, « la vitalité des conférences ecclésiastiques dépend, bien sûr, de l'acharnement de chaque évêque[365] », même si les statuts du diocèse ne leur consacrent que quelques lignes[366]. Malgré tout, l'institution semble être bien enracinée en Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime[367]. Jean-Louis Le Floc'h dit même que les

356 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 116. L'évêque note quand même par la suite qu'il est très ignorant.
357 *Ibid.*, p. 134.
358 Alors que le recteur est censé donné l'exemple...
359 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 161. Il n'a pas « mal répondu » aux conférences mais à l'évêque, c'est-à-dire qu'il n'a pas apprécié sa remarque et le lui a fait savoir, sans doute à l'aide de mauvais arguments.
360 *Ibid.*, p. 116.
361 Recteur de Saint-Thois.
362 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 21-22.
363 Ce pouvait être la non-autorisation de prêcher les stations, rémunératrices, ou de ne point proroger les pouvoirs d'un prêtre, en particulier celui de confesser (Jean QUENIART, « La culture des prêtres... », *art. cit.*, p. 264).
364 Tout comme l'évêque de Saint-Brieuc Mgr Thépault du Breignou (1745-1766), qui tient les prêtres qui ne vont pas aux conférences « pour peu propres, par leur indifférence pour l'étude, à posséder des paroisses » (cité dans Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 425) , autrement dit à devenir recteur.
365 Jean QUENIART, « La culture des prêtres... », *art. cit.*, p. 264.
366 « À l'égard des conférences que nous avons rétablies dans notre diocese, nous renouvellons expressément le mandement que nous avons porté à ce sujet, que nous voulons être exécuté selon sa forme & teneur » (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XVII, p. 8). Elles ont donc été rétablies par Mgr de Ploeuc, et devaient par conséquent tomber en désuétude avant son épiscopat. Les conférences ecclésiastiques sont aussi rendues obligatoires dès les premières années du XVIIIe siècle dans le diocèse de Poitiers (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste, 1999, p. 85).
367 Surtout au regard de l'âge de cette institution dans le diocèse : les statuts synodaux datent de 1710, elle a donc environ 70 ans en 1780.

conférences étaient « merveilleusement organisées en Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime[368] ».

Pour le diocèse de Quimper, très peu de documents subsistent sur les conférences[369] ; Charles Berthelot du Chesnay se demande si ce n'est pas tout simplement « parce que l'institution, excellente en elle-même, a, en réalité, laissé beaucoup à désirer[370] ». Ce qui n'est pas le cas des retraites auxquelles doivent s'astreindre chaque année les prêtres de Haute-Cornouaille.

C) La retraite annuelle

En premier lieu, comme le prévient Charles Berthelot du Chesnay, il ne faut pas confondre la retraite ecclésiastique et la retraite d'ecclésiastique. Chaque année, pendant une huitaine de jours, le prêtre doit s'absenter de sa paroisse pour partir en « retraite »[371] c'est-à-dire se retirer dans un lieu clos – généralement dans un séminaire – pour, avec l'aide d'un prédicateur, réfléchir, méditer, prier avec d'autres confrères : c'est la retraite ecclésiastique[372], qui est donc obligatoire. L'objectif à terme est, comme le stipulent les règlements diocésains, de renouveler la ferveur ecclésiastique[373], de se ressourcer pour mieux poursuivre son ministère. Il s'agit de « ranimer l'esprit sacerdotal qui s'affaiblit insensiblement dans le commerce du monde[374] ». La retraite d'ecclésiastique, facultative, de laquelle s'est inspirée au fil du XVIIe siècle celle des laïcs[375], diffère légèrement : un prêtre

368 Yves LE GALLO, *Clergé, religion...*, *op. cit.*, p. 422.

369 Se trouvent aux Archives départementales du Finistère deux liasses de réponses aux conférences ecclésiastiques datant de l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc, toutes écrites de la main de prêtres du diocèse de Quimper (AD 29, 1 G 434, conférences ecclésiastiques (1770-1777) et 1 G 435, conférences ecclésiastiques (1778-1789)). En feuilletant ces travaux consignés dans de petits cahiers, on trouve des sujets annuels d'examen divers et variés. Lors de la décennie 1780, une année avait pour thème « L'ancien et le nouveau testament », avec des questions mensuelles comme « qu'est ce que la Genèse ? » ou « qui étoit Saint-Mathieu, l'auteur du 1er des quatres evangiles ? ». Une autre année portait sur « la pénitence, le ministère » (la première question de la septième conférence de cette année était « un prêtre approuvé pour confesser dans une paroisse ou un diocèse est-il aussitôt approuvé pour faire la même fonction dans une autre paroisse ou diocèse ? » ; on trouve aussi « quel est le ministre de la pénitence ? Quelles qualités doit il avoir ? »). En 1779, le thème, plus profane, porte sur les « contrats gratuits » ; la première question de la quatrième conférence de cette année est « l'intérêt que l'on retire d'un bien prété est il toujours usuraire ? [...] ». Enfin, les conférences de 1789 portent sur le Décalogue, au sujet duquel sont posées des questions assez « originales » : ainsi « si un medecin ne pouvoit dans un accouchement sauver la mere et l'enfant, pouroit-il procurer ou avancer la mort de l'un pour sauvez la vie de l'autre ? », mais aussi « le suicide est-il défendu par le cinquième précepte [du Décalogue] comme l'homicide ordinaire ? ».

370 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 428.

371 « Ordonnons pareillement que tous les recteurs & prêtres se retirent tous les ans dans la retraite pendant huit jours pour renouveller leur ferveur par la communication du S. Esprit, qui parle familièrement au fond du cœur dans la solitude, & y répand ses graces avec abondance » (AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. VII, p. 8).

372 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 432.

373 En effet, la liberté retrouvée à la sortie du séminaire a ses dangers, notamment celle de vivre à la manière des laïcs ; l'isolement de la retraite doit permettre au prêtre de préserver les vertus de son état (Jean QUENIART, *Les hommes...*, *op. cit.*, p. 66).

374 François-Hyacinthe SEVOY, *Devoirs ecclésiastiques*, partie II, *Retraite pour les prêtres*, t. 1, Paris, 1762, p. 4 (cité dans Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 433).

375 Georges PROVOST, « Les “maisons de retraite” dans les diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo (fin 17e – 18e

« peut faire retraite dans un séminaire, dans une communauté religieuse ou chez lui, sans le concours d'un prédicateur et sans la participation à des exercices collectifs[376] ».

A la fondation du petit séminaire de Plouguernével, ses directeurs étaient des missionnaires. A cette activité missionnaire s'est substituée une autre au XVIIIe siècle, comme l'explique Charles Berthelot du Chesnay : « si tous les directeurs n'étaient plus des missionnaires comme au XVIIe siècle, la plupart d'entre eux passaient une importante partie de l'année à donner des retraites et acquéraient ainsi une expérience, qui faisaient d'eux de bons moralistes[377] ». Les prêtres de Haute-Cornouaille effectuaient leur retraite au séminaire de Plouguernével, comme l'attestent les notes de Mgr Conen de Saint-Luc dans son carnet. Les directeurs de l'établissement haut-cornouaillais étaient donc chargés de les donner, c'est-à-dire d'y organiser et diriger les exercices spirituels.

Les directeurs du séminaire de Plouguernével ne sont cependant pas les seuls à se charger des retraites en Haute-Cornouaille. Deux prêtres du carnet sont aussi des prédicateurs de retraites. Le recteur de Glomel Joseph Le Picol, excellent sujet pour tout et cinquantenaire, est un « missionaire, travaillant aux retraites des 2 séminaires[378] » de Quimper et de Plouguernével. Hervé Le Coq, recteur à Mûr et quarantenaire, « missionaire, donne des retraites aux 2 séminaires[379] » également. Trois prêtres de la tournée de Haute-Cornouaille ne prêchent de retraites qu'au séminaire diocésain car ils exercent tous dans des paroisses plus proches de Quimper que de Plouguernével[380]. Le recteur de Lennon Pierre-Alain Denis est un « prédicateur » qui « donne des retraites au séminaire[381] » de Quimper ; Jérôme Cariou, curé de Trefflez en Landrévarzec, alors âgé de 34 ans, a également « travaillé à la retraite du sém[inaire][382] » en 1784. A Briec, le curé Michel Le Tymen « travaille ou doit travailler aux retraites à Quimper[383] ».

s.) », *Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine. Bulletin et mémoires*, t. 114, 2010, p. 83.

376 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 432.

377 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Études ecclésiastiques et formation du clergé de Bretagne au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 83, n°4,1976, p. 659.

378 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 105. Une partie des retraites de Quimper consistaient aussi en des quartiers de séminaire pour ordinands : avant la réception des ordres mineurs ou majeurs, l'ordinand devait se retirer pendant un temps pouvant aller jusqu'à quelques mois dans le cas de l'ordination (Isabelle BRAY, *La vie religieus...*, *op. cit.*, p. 74).

379 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 189.

380 Autant ils n'en donnent pas au séminaire de Plouguernével, autant ceux qui y en donnent, MM. Le Picol et Le Coq, le font aussi à Quimper, pourtant très éloignée. La question de la distance omise, pourquoi les trois prêtres chargés de retraites à Quimper n'en font pas aussi à Plouguernével ? Sans-doute parce que, nés à Quimper ou dans des paroisses proches (Cast et Briec), ils n'ont pas fait leurs humanités au séminaire haut-cornouaillais, et n'ont donc aucun attachement particulier envers celui-ci ; au contraire, MM. Le Picol et Le Coq, respectivement originaires de Saint-Mayeux et de Mûr, en plus d'être certainement passés par le petit séminaire dans leur jeunesse, ont été formés à la prêtrise à Quimper.

381 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 353.

382 *Ibid.*, p. 378.

383 *Ibid.*, p. 367. Le recteur de cette même paroisse, l'excellent sujet en tout genre Jean-Baptiste Chevalier, est « chargé des retraites bretonnes des Dames en 1778 » (*ibid.*), semble-t-il dans l'établissement des « Demoiselles de la Retraite » fondée par Claude-Thérèse de Kerméno en 1678 (Georges PROVOST, « Les "maisons de retraite"... », *art. cit.*, p. 84) ; d'ailleurs, « il s'en acquitte avec la plus grande distinction, en tout genre » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 378). Sur cette question des retraites féminines à Quimper au XVIIIe siècle, voir Isabelle BRAY, *La*

Mgr Conen de Saint-Luc note l'absence de prêtres convoqués et partis en retraite lors de sa visite estivale, preuve qu'il y avait au moins une retraite d'organisée lors de la belle saison[384]. Elles semblent se dérouler à des moments précis de l'année, et sont donc organisées à l'avance. Ainsi à Spézet, Yves Laurents demande à quitter la paroisse « à la retraite de Quasimodo[385] », c'est-à-dire au premier dimanche après Pâques[386]. Le curé de Treffrin Pierre-Jean Le Parc « étoit en retraite a la visite de 1781, le 31 may[387] » : il doit donc y avoir des retraites entre le printemps et l'été. Sur les sept ecclésiastiques partis en retraite qui manquent à l'appel en dix ans de visites épiscopales en Haute-Cornouaille, cinq exercent alors dans des paroisses du début de la tournée de Haute-Cornouaille : quelle que soit l'année, il semble qu'une retraite se tient au commencement de cette tournée. L'évêque de Quimper enjoint à deux de ses prêtres « d'aller en retraite a la S[ain]t Pierre[388] », c'est-à-dire le 29 juin. Nous relevons donc au total quatre retraites à l'année, or selon Isabelle Bray, Plouguernével abrite quatre retraites ecclésiastiques annuelles au cours du XVIIIe siècle[389].

Le petit séminaire de Plouguernével semblait être en capacité de recevoir un nombre non négligeable de retraitants. Isabelle Bray affirme que les quatre retraites annuelles du clergé se limitent à une cinquantaine de personnes sous les épiscopats de Mgr de Ploeuc et Mgr Farçy de Cuillé[390]. Excepté le lit réservé à l'évêque de Quimper en tournée, le lit de « M. Louédec », du supérieur et du tailleur, l'inventaire du mobilier du petit séminaire de 1791 recense environs 40 lits (le plus souvent avec paillasse, sinon avec matelas), 20 « bois de lits » (majoritairement associés à une paillasse) et 7 « mauvais dessus de lits ». Tous n'étaient pas, bien sûr, réservés aux retraitants : il en revenait aussi aux quatre ou cinq directeurs du petit séminaire, ainsi qu'aux jeunes pensionnaires dont le nombre nous est inconnu. Néanmoins, l'on dénombre environs 25 « table[s] à retraite », toutes accompagnées d'un ou de deux lits, même si elles ne sont pas toutes destinées aux prêtres en retraite : à titre d'exemple, il y a deux chambres où se trouvent un « lit de maître » et une table à

vie religieuse..., *op. cit.*, p. 89-91.

384 Il ne devait pas y avoir de retraite en hiver à cause des chemins difficilement praticables. Au séminaire de Tréguier à la fin du XVIIe siècle, les ecclésiastiques, convoqués par l'évêque, allaient en retraite de mai à novembre – l'institution de la retraite ecclésiastique n'étant pas encore enracinée dans le diocèse, la moitié du clergé seulement y allait (Georges MINOIS, « Le séminaire de Tréguier... », *art. cit.*, p. 567-568).

385 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 42.

386 Jean Le Guen a aussi effectué « sa retraite après Pasques » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 336). Dans le diocèse de Dol en 1771, l'évêque Mgr de Hercé oblige son clergé à aller en retraite une fois par an, lors de la seconde semaine de Pâques (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 432). A Nantes également, une retraite parmi deux était proposée aux prêtres « dans la semaine du second dimanche après Pâques », c'est-à-dire celle de Quasimodo (*ibid.*, p. 433).

387 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 91.

388 Yves La Fosse, prêtre à Neulliac (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 182) et Benoit Duault, prêtre à Mûr (*ibid.*, p. 195).

389 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 74.

390 Alors que chacune des retraites de Quimper regrouperait 50 à 60 personnes (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 78).

retraite, alors que la plupart renferment de « petit[s] lit[s] » destinés, semble-t-il, aux écoliers et aux retraitants. Se trouvent également un nombre pléthorique d'assiettes : 100 dans la cuisine, 6 dans le réfectoire, 170 dans « la salle », une dans deux chambres différentes, « huit douzaine et demie » et une autre « douzaine et demie » dans une armoire à l'entrée de la chambre du supérieur, soit un total de presque 400 assiettes ! A prendre aussi en considération les « cent cinquante huit bouteilles de vers bonnes et cassées » et les « cinq bouteilles longues de ver » de la cuisine, ainsi que les « sept grandes tables longue » du réfectoire, quantité d'éléments qui sont symptomatiques d'une grande capacité d'accueil du petit séminaire[391]. Les retraitants devaient pratiquer leurs exercices collectifs dans « la salle de retraite » qui, au regard de ce qui s'y trouve, devait servir d'entrepôt de stockage de matériel durant les années 1790 et 1791[392], dates où ne devaient plus se tenir de retraite à Plouguernével. Comme l'a noté Jean-Louis Le Floc'h[393], cette prescription diocésaine de se retirer tous les ans est bien respectée en Haute-Cornouaille[394] : il n'y a que Pierre Logeat, curé à Sainte-Catherine en Plounévézel, qui « a négligé d'aller en retraite[395] ». Jean Le Coant était aussi aux abonnés absents en 1779, mais « y fut après en 1780[396] ». Le cas de Jean Le Rall, curé de Saint-Guen, est particulier : il « n'a pas été en retraite en 1781 et ne peut pas y aller, attendu qu'il est malade[397] ». N'est-ce pas la preuve que les retraites étaient rentrées dans les mœurs du clergé[398] ? Il y a seulement le prêtre de Saint-Martin Clément Carvic qui a eu de la réticence à y aller : il « est allé en retraite par humeur en 1778[399] ».

Dans l'ensemble, le personnel ecclésiastique est exact à ses devoirs d'encadrement des populations haut-cornouaillaises. Il n'y a quasiment aucune remarque de l'évêque à l'endroit du service divin qui est bien assuré, assez peu sur les sacrements *a priori* bien administrés ; le seul bémol est le peu d'application de près de vingt prêtres dans la tenue de leurs registres de paroisse, mais qui font finalement pâle figure face à ceux qui les rédigent au minimum correctement. L'enjeu de l'éducation religieuse des populations est tel qu'il concentre un nombre très important de remarques épiscopales. A peine une dizaine d'ecclésiastiques essuie des reproches dans le domaine de la prédication ; à côté de cela, Mgr Conen de Saint-Luc valorise l'activité prédicatrice de

391 AD 22, 1 Q 158, inventaire du mobilier du séminaire de Plouguernével (1791), 25 p. ; voir annexe 46 – le mobilier du petit séminaire de Plouguernével à la fin de l'Ancien Régime.
392 *Ibid.*, p. 22.
393 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *op. cit.*, p. 312.
394 Au contraire du diocèse voisin de Saint-Brieuc où, vers la fin du XVIIIe siècle, il est probable que l'assiduité aux retraites laissait à désirer (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 434).
395 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 84.
396 *Ibid.*, p. 302.
397 *Ibid.*, p. 195.
398 Les prêtres du carnet, du temps où il étaient ordinands au séminaire de Quimper, devaient y voir passer des ecclésiastiques retraitants.
399 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 209.

beaucoup de ses sujets, qu'ils soient stationnaires ou missionnaires. Sinon, le catéchisme est à la hauteur des espérances du visiteur : là encore, ce dernier ne signale dans son carnet que dix problèmes sur ce thème. Les petites écoles, moins importantes à ses yeux, n'en sont pas moins présentes dans la région. Les études, les conférences et la retraite ecclésiastiques, rentrées dans les mœurs du clergé cornouaillais à la fin de l'Ancien Régime, destinées à « favoriser et à contrôler la régularité et le zèle des prêtes d'un diocèse[400] » en les rapprochant les uns les autres[401], ont pour objectif majeur l'uniformité de la doctrine, de la pensée et surtout de la conduite du groupe clérical. Voyons si cela fonctionne, si la conduite est homogène dans les rangs du clergé haut-cornouaillais qui, par la spécificité de son état, est censé avoir un comportement irréprochable.

400 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 434.
401 Et bénéficier ainsi des conseils des meilleurs d'entre eux (Jean QUENIART, *Les hommes...*, *op. cit.*, p. 66).

Chapitre 6

Le comportement et la discipline du clergé

L'indiscipline ecclésiastique est un sujet qui a été traité par bon nombre d'historiens du clergé, comme Georges Minois au moyen des archives de l'officialité de Tréguier[1]. Quasiment aucun diocèse n'a été omis, français[2] comme breton[3]. Cependant, hormis Jean-Louis Le Floc'h pour l'Ancien Régime[4] et Yves Le Gallo pour le Concordat[5], personne n'a vraiment étudié le comportement des clercs du diocèse de Quimper ; le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc nous le permet.

Pour décrire la qualité de l'activité pastorale d'un prêtre dans sa paroisse, Mgr Conen de Saint-Luc, nous l'avons vu, utilise le verbe « faire » suivi des termes « très bien », « bien », « mal », « très mal », etc. Pour suivre le comportement ecclésiastique cette fois-ci, il use du verbe « aller » accompagné des termes « très bien », « bien », etc. A titre d'exemple, le curé Joseph Guillou « va bien en 87[6] » à Châteauneuf, alors que Jean Le Coant, prêtre à Scrignac, « va mal en 85[7] ». En outre, il semble que l'évêque évalue annuellement l'état général de chacun de ses prêtres (action et comportement), mais seulement au moyen des mots « très bien » et « bien »[8] ; il n'utilise pas le

1 Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, Brasparts, Beltan, 1987.

2 Par exemple pour la Bourgogne, Éric WENZEL, « Les prêtres "criminels" en Bourgogne à la fin de l'Ancien Régime (1690-1790) », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 50, 1993, p. 105-112 et du même auteur, « Persistance des déviances dans le clergé paroissial bourguignon au XVIIIe siècle », dans Benoît GARNOT, dir., *Le clergé délinquant : XIIIe – XVIIIe siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1995, p. 97-115 ; pour le nord de la France, Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991, p. 329-340 et du même auteur, « Les déviances ecclésiastiques dans les anciens diocèses des Pays-Bas méridionaux aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles : répression, ecclésiologie et pastorale », dans Benoît GARNOT, dir., *Le clergé délinquant : XIIIe – XVIIIe siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1995, p. 65-95 ; pour le diocèse de Strasbourg, Louis CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne et renouveau catholique : dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris, Éditions Ophrys, 1981, p. 338-339.

3 Par exemple pour le Léon, Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé, d'après les visites pastorales de l'épiscopat de Gouyon de Vaudurand (1745-1763) », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, C.R.B.C., 1987, p. 419-423 ; pour le Vannetais, Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier dans le diocèse de Vannes d'après le catalogue de 1654*, mémoire de master dact., Université Rennes 2, 2011.

4 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) » dans Fañch ROUDAUT, dir., *Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 306-313.

5 Yves LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Éd. ouvrières, 1991, t. 1.

6 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 35.

7 *Ibid.*, p. 302.

8 A différencier des termes « très bon », « bon », « mauvais », etc. qui font office d'évaluation globale du prêtre – et qui prennent donc en compte les qualités de ce dernier – et intemporelle, sauf changement brutal (voir le chapitre 4).

négatif « mal » car s'il y avait problème, il en préciserait la nature (mauvaise action du prêtre dans la paroisse et/ou mauvais comportement). Jean-Marie Guyomard, arrivé à Plonévez-du-Faou en 1779, est ainsi « très bien toujours pour tout en 1783[9] ». Le recteur de Spézet Robert Causer est un modèle de régularité : « très bien en 1780. Item 1786. Item 1787. Item en 1788[10] ». Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur l'ensemble de ces cas, ce qui nous intéresse au premier chef, c'est le comportement et à la discipline du clergé. L'évêque s'informe d'abord de la conduite et de l'état des mœurs de son clergé, regarde ses assiduités à la boisson, et enfin s'intéresse aux autres écarts de comportement (violences, irrespect, etc.).

I – La conduite et les mœurs

De manière générale, l'on sait que les visites pastorales avaient vocation à repérer les défaillances diocésaines locales, qu'elles soit matérielles (bâtiments du culte, presbytère, etc.) ou humaines (clergé, paroissiens). Nous l'avons déjà dit, l'aspect correctif n'est pas le seul à être présent dans le carnet, Mgr Conen de Saint-Luc met aussi en valeur les bons points qu'il repère ici et là au sein de son clergé : cette analyse fonctionne aussi bien pour la conduite des prêtres que pour leurs mœurs.

A) La conduite

L'évêque de Quimper n'hésite pas à mettre en valeur ce qu'il appelle la bonne « conduite » de ses prêtres. Cela peut paraître inutile au premier abord, c'est en réalité loin de l'être : le rédacteur du carnet, qui gère les carrières ecclésiastiques, réserve ainsi les rectories aux sujets au comportement irréprochable. Avec l'ardeur et l'aisance au travail, la conduite d'un prêtre est un paramètre des plus importants pour déterminer si celui-ci est digne et en mesure d'exercer la charge de recteur voire, à un échelon inférieur, celle de vicaire.

Tout d'abord, neuf prêtres sont clairement identifiés comme pourvus d'une « bonne conduite », quatre se comportent bien/se conduisent bien[11], ce qui fait au total treize sujets. Cependant, un prêtre qui se tient bien peut aussi avoir des défauts, ce dont témoigne par exemple le prêtre de Pleyben François Sévère dont il est noté « talents médiocres, mais bonne conduite, et

9 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 330. Son confrère Pierre Tromeur est même « parfaitement bien en 85 » (*ibid.*, p. 337).

10 *Ibid.*, p. 41.

11 Mathurin Cormant, prêtre à Kerpert, « interdit très longtemps pour la boisson. Se conduizoit bien partout et au tribunal en 1777 et 1778 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 228) : s'agit-il du tribunal de l'Officialité ?

bonne volonté[12] ». Cinq prêtres ont une conduite d'une qualité supérieure : deux ont une « très bonne conduite », deux autres ont la mention « se conduit très bien », un dernier « se comporte très bien ». Il y a même quatre ecclésiastiques qui sont d'une tenue exemplaire, comme Toussaint Flohic du Guermeur, curé de Saint-Gelven en Laniscat qui, tout en étant un « sujet ordinaire », est « excellent pour la conduite[13] ». L'évêque écrit d'Hubert Collin, curé à Kergrist-Moëlou en 1782, qu'il « se conduizoit parfaitement en 1778 » au Leslay, trève du Vieux-Bourg ; il est « toujours parfaitement bien en 1786. Item en 87. 88 »[14] . Guillaume Hervé est un cas atypique qui « s'est toujours et à tous égards éminemment conduit[15] », ce qui explique qu'il devienne recteur de Guiscriff en 1781, alors qu'il avait déjà exercé comme recteur dans trois paroisses.

Dix prêtres ont plus simplement « de la conduite ». Parmi eux, Guillaume Le Roux « annonce des talents et de la conduite[16] » à Botmel et Jean Pochet « a de l'esprit, de la conduite, et même des talents...[17] ». Dans le même groupe, cinq ecclésiastiques ont non seulement de la conduite, mais aussi des mœurs, comme Jean Julien, prêtre à Sainte-Tréphine en Bothoa, qui « a de la conduite, et des mœurs, c'est tout[18] ». Autrement, Pierre Puillandre est le seul qui ait une « asses bonne conduite », tout en étant « paresseux, et enemi de l'etude[19] ». Excepté ce dernier cas, l'on dénombre donc au total 30 sujets du carnet qui ont au minimum « de la conduite »[20].

Qu'en est-il de ceux qui se conduisent mal ? Il est difficile de les chiffrer précisément, les maux ne sont pas les mêmes selon les cas. Les mœurs (partie I) et l'ivrognerie (partie II) écartées, ainsi que ce que nous appelons les « autres écarts de conduite » (partie III), il ne reste plus grand monde. L'on compte cependant quelques prêtres qui ont un mauvais comportement sans que l'évêque, vague, précise quelle en est la nature[21]. Là encore, on retrouve l'échelle d'appréciation propre à Mgr Conen de Saint-Luc. Ce dernier écrit d'abord ceci au sujet d'Yves Kerdanet, curé de Plévin : « il n'est pas sur pour la conduite a ce que j'ay appris cette année 1784[22] ». M. Huidoux,

12 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 339.
13 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 153. D'ailleurs, il devient recteur de Lannédern en 1783.
14 *Ibid.*, p. 117. Jean-Louis Tranvoëz, recteur de Saint-Thois depuis 1779, est un « homme de distinction pour la conduite […] item en 1780. Item en 1781. 82 et 83 » ; c'est certainement ce qui incite l'évêque à le nommer recteur de Pleyben en 1785 (*ibid.*, p. 21).
15 *Ibid.*, p. 147.
16 *Ibid.*, p. 279.
17 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 343. Il devient recteur de Penmarc'h en 1784.
18 *Ibid.*, p. 246. L'évêque dit aussi ceci à propos du recteur de Plourac'h Claude Le Moing : « on m'a trompé sur son compte, il a de la conduite, et des mœurs... » (*ibid.*, p. 283).
19 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 325.
20 Nous n'y comptons pas le prêtre Jean Burlot qui « va mieux pour la conduite » (*ibid.*, p. 326) à Plouyé où il est arrivé en 1781 : elle devait dont être mauvaise lorsqu'il officiait à Quéménéven entre 1779 et 1781.
21 Ne fait donc pas partie de cette catégorie un prêtre qui est décrit comme ivrogne et qui « se conduit mal », sa mauvaise conduite étant, on imagine, le fait de l'alcool.
22 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 70.

arrivé au Vieux-Bourg en provenance de Scaër en 1785, « s'y conduit mal[23] ». Quant à Claude Le Guern, il « a été à Plévin chez M[a]d[am]e de Roquefeuil, s'y est mal conduit. [...] Envoyé a Trébrivan en novembre 1778 […] il est décidé qu'il ira au S[ain]t en Gourin. Il y est et s'y comporte asses mal[24] ». Un an après avoir été placé à Maël-Pestivien, Olivier Hourman est « envoié a Kergrist Moëlou ou il s'est très mal conduit[25] ». Enfin, heureusement que le ridicule ne tue pas pour le recteur de Carhaix Mathurin Blanchard qui « s'est conduit ridiculement dans bien des occasions[26] ».

La conduite d'un prêtre doit donc être au-dessus de tout soupçon, tout comme les mœurs, dont la bonne qualité est indispensable à tout prêtre qui se respecte et qui veut avancer dans la carrière.

B) Les mœurs

Que faut-il entendre par « mœurs » du clergé ? Distincte de la « conduite », les « mœurs » font référence aux rapports avec celles que l'on appelle à l'époque les « personnes du sexe », c'est-à-dire les femmes. Or qui dit distinction sociale et morale du clergé dit éloignement des pratiques des laïcs, notamment des fréquentations féminines et, à plus forte raison, des pratiques sexuelles.

Mgr Conen de Saint-Luc évoque la question des mœurs chez quarante-six membres de son clergé. En premier lieu, dix-sept d'entre eux se font remarquer pour leurs mœurs irréprochables. Six prêtres ont de « bonnes mœurs[27] », cinq ont plus simplement « des mœurs[28] » ; à l'endroit de Corentin Le Drogo, « sujet indépendant, inutile » de Mûr, « on dit qu'il n'a pas de mauvaizes mœurs[29] ». Même si nous l'avons intégré dans la catégorie des bons sujets en matière de mœurs, le

23 *Ibid.*, p. 225. Même si tout porte à croire que ce prêtre a des problèmes d'alcool, au regard de ce qui est écrit à son sujet par la suite – « à la 1re chute dont je chargeois M. le r[ecteu]r de m'instruire, il serait interdit » (*ibid.*) – nous ne l'intégrons pas dans la catégorie des buveurs car l'évêque n'est pas explicite sur cette question.

24 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130. Cependant, une fois arrivé à Landugen, l'évêque note qu'il est « bien en 84 et 85 » (*ibid.*, p. 271).

25 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 257.

26 *Ibid.*, p. 87.

27 Sans pour autant être des sujets extraordinaires (excepté Yves Salaun au Cloître en Pleyben) : le prêtre de Saint-Martin Mathurin Morvan est un « sujet ordinaire » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 209) ; Sébastien Poezvara, prêtre à Bothoa, est un « sujet très ordinaire pour les talents » qui ne confesse ni ne prêche (*ibid.*, p. 238) ; Guillaume Magouroux, qui exerce à Plounévez-Quintin, a des « talents médiocres » (*ibid.*, p. 133).

28 Dont quatre ont « de la conduite » mais ne sont pas sensationnels : à Sainte-Tréphine, Jean Julien est un « sujet mince » qui « a de la conduite, et des mœurs, c'est tout » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 246) ; Claude Le Moing, recteur de Plourac'h, est un « très pauvre sujet, et très infirme » (*ibid.*, p. 283) ; à Poullaouen, le curé Louis Cadic est un « très pauvre homme en tout genre » (*ibid.*, p. 293) ; Pierre Bellivet, chanoine de Rostrenen, est « sot a l'excès » (*ibid.*, p. 120).

29 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 190. Avec ce nouvel exemple, l'évêque donne l'impression de mettre en valeur les mœurs correctes de ses prêtres pour pallier leurs défauts, et donc tempérer son jugement peu positif.

cas de Guillaume Le Bloas, curé à Kerien en Bothoa, est assez délicat, car « il n'y a rien contre les mœurs mais il a indisposé ses trèviens[30] ». Beaucoup plus transparent est l'état moral des prêtres Jean-Joachim Le Gal, curé de Scrignac, et Maurice Le Goff, chapelain de Saint-Sébastien en Saint-Ségal, qui ont d'« excellentes mœurs »[31]: Enfin, le recteur de Spézet Robert Causer est un « homme de mœurs, et de piété », mais qui a des « talents ordinaires »[32].

A l'inverse, l'évêque note les mœurs généralement peu édifiantes de onze ecclésiastiques du carnet. Pour deux d'entre eux, il est écrit noir sur blanc « mauvaises mœurs », et cinq autres sont « équivoque[s] » pour les mœurs »[33]. Sinon, à propos du curé de Loqueffret Jean Le Guen, « M. le Sup[érieur] Raoul m'a dit le 29 juin 81 que cet homme étoit sans religion, et sans mœurs...[34] ». A Neulliac, Jean-Nicolas Le Ru « fait mal a peu près tout ce qu'il fait, on ne dit rien de ses mœurs[35] » : le silence autour de ces dernières semble signifier qu'elles ne sont pas bonnes. L'évêque n'est pas toujours certain de l'état des mœurs ecclésiastiques : quatre individus sont ainsi soupçonnés d'être défaillants dans ce domaine[36] ; parfois, la certitude se substitue à la suspicion : ainsi le prêtre de Poullouaen Guillaume Le Seich qui est « soupçonné avec fondement de bouteille, de cotillon[37] ». Mgr Conen de Saint-Luc distingue même les « mauvaises mœurs » du « libertinage » qui est un état encore plus grave : en témoignent Urbain Le Clech (Laz) et Michel Seznec (Briec), tous deux « soupçonné[s] de libertinage[38] ».

Dans le domaine des mœurs ecclésiastiques, se pose d'abord la question des servantes, et notamment de leur âge. Le dixième article des statuts synodaux défend « à tous prêtres d'avoir des servantes dont la bonne conduite ne soit connue, qui n'aient au moins quarante ans[39] » et « pareillement de se faire servir par des filles & femmes de dehors, à moins qu'elles ne soient d'un

30 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 245.
31 *Ibid.*, respectivement p. 301 et p. 343.
32 *Ibid.*, p. 41.
33 Parmi eux, deux sont « équivoque[s] pour tout ».
34 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 336. Louis Jégouic, autre prêtre de Carhaix et chanoine, « ne doit jamais être admis au concours, ny placé, a raison de sa vivacité pétulante et du peu de fonds qu'on peut faire sur ses mœurs » (*ibid.*, p. 88).
35 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 181.
36 Deux sont « suspect[s] » pour les mœurs, les deux autres ont « donné du soupçon ».
37 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 293.
38 *Ibid.*, respectivement p. 28 et p. 368. Par le passé, on a même eu des « violents soupçons de libertinage » à l'égard de Jean Daniel, raison qui, associée à son ivrognerie, a poussé ses détracteurs à le chasser de plusieurs lieux d'exercice (*ibid.*, p. 83).
39 Dans le Trégor, les prélats, plus exigeants, tolèrent un âge minimum de cinquante ans (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750. Quelques aspects de la vie religieuse », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 106, 1977, p. 21).

âge avancé & d'une conduite régulière[40] ». Cinq prêtres manquent au respect de cette prescription[41] qui tend à empêcher toute forme de concubinage ancillaire. Jean Le Millin, prêtre à Canihuel et « suspect au moins pour les mœurs », « a été interdit en 1776 par l'abbé[42] a l'occasion d'une servante qu'il ne vouloit pas renvoyer » ; un an plus tard, le recteur affirmait « qu'il alloit mieux depuis le renvoy de la servante »[43]. Le recteur du Haut-Corlay Grégoire Le Roux, homme « très équivoque pour tout », « se laisse conduire par sa servante, qui rend la vie dure au curé...[44] ». Chacun de ces deux exemples, assez flous il est vrai, cache sans doute une vie dissolue du prêtre avec sa servante. A propos de Mathurin Bertho, recteur de Motreff, l'évêque de Quimper écrit de façon plus vaporeuse qu'il « a promis de se conformer à l'article 10 des Statuts[45] » : l'âge de sa « karabasen[46] » ne doit pas être canonique...

Néanmoins, les prêtres n'ont pas tous une servante et ce sont les filles et les femmes de l'extérieur qui sont l'objet des plus grandes tentations. Douze prêtres du carnet ont eu une voire plusieurs aventures plus ou moins avérées avec la gent féminine. Jacques Mahé, sous-diacre présent au Vieux-Bourg, « a été arresté pour une aventure de fille très avérée, en conséquence déclaré infâme les faits vérifiés, chose décidée (il ne doit jamais être promu) en présence de M. Raoult et de M. le Cam le 27 juillet 1776 », l'évêque apposant même sa signature après ce paragraphe[47]. On trouve aussi d'imperturbables séducteurs, comme le curé de Saint-Martin Pierre Gain qui « court beaucoup et boit souvent[48] ». Il est aussi interdit aux ecclésiastiques du diocèse « de loger avec eux aucunes filles ou femmes, ou de se mettre en pension chez elles », or quatre d'entre eux font fi de cela. Il y a tout d'abord Olivier Bigaignon, recteur de Plussulien : l'évêque l'a « averti de renvoyer une jeune fille qu'il a chez luy et il s'y est refusé » en 1779/1780 ; finalement, il « a promis au bout de 3 ans de résistance d'obéir sous peu de jours »[49] – qu'a t-il pu bien faire avec cette demoiselle pendant ces trois années ?... –. En 1779, Mgr Conen de Saint-Luc écrit à propos de Charles Royou, recteur de Trébrivan, qu'« il y a eu des soupçons sur son compte sur plus d'un objet », soupçons

40 Archives diocésaines de Quimper et de Léon, 3 E 1, statuts et règlements du diocèse de Quimper, 1786 (réédition des statuts de 1710), art. X, p. 11-12.

41 Jean-Louis Le Floc'h en relève quatre (Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) » dans Fañch ROUDAUT, dir., *Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 312).

42 L'abbé de Poilley, recteur de Bothoa et vicaire général.

43 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 241.

44 *Ibid.*, p. 167.

45 *Ibid.*, p. 73.

46 Mot breton pour désigner la bonne du curé, « qui semble entraîner à sa suite l'idée de vieillesse et de laideur » (Olivier PERRIN, *Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique*, Paris, Jean Floch, 1808, rubrique 24).

47 Mais par la suite, il « se conduit très bien, et fait tout le bien qu'il peut en 1782 », ce qui pousse l'évêque à écrire ceci un an plus tard : « le 14 juin 1783, je luy ai dit que je luy permeterois de se présenter pour recevoir le diaconat, et d'écrire à M. l'Ev[êque] de Vannes pour qu'il y fit son seminaire pour recevoir les ordres a Pasques » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 223).

48 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 210.

49 *Ibid.*, p. 161.

légitimés par le visiteur en 1783 : « va de mal en pis, a repris une femme que M. de Cuillé[50] l'avoit forcé de renvoyer, elle ne demeure pas chez luy, mais elle y est la maitresse. Elle mène la vie très dure au curé »[51]. Jean Pollotec, moins scrupuleux, a carrément fréquenté une femme volage chez elle : il « a été renvoyé de Querrien[52], où il scandalisoit par des assiduités plus que suspectes chez une femme mariée[53] ». Autrement Jean Dubois, prêtre de Kergrist-Moëlou aux mœurs très débridées, ne se contente pas d'une partenaire : « scandaleux, libertin, pris sur le fait, avec 2 filles perdues et 3 femmes avec lesquelles il buvoit scandaleusement[54] ». L'évêque de Quimper use même du latin pour décrire le stupre dans lequel a baigné le prêtre François Piriou à Scrignac : « *nudum se monstravit coram puellis*[55] », qui signifie « s'est montré nu en présence de jeunes filles ». Pour tous ces cas, comme le dit F. Roudaut, l'« anonymat [de la partenaire] généralement préservé, ainsi que la circonspection quant à la source d'information, vont de pair avec une grande pudeur dans la description du délit[56] ».

La contraception étant rudimentaire, les liaisons des prêtres sybarites débouchent parfois sur la naissance d'enfants non désirés. C'est ce que découvre Mgr Conen de Saint-Luc à propos du même Jean Dubois à Kergrist-Moëlou : « Le 12 août Mr Poho Sup[érieur] de Plouguernevel m'a mandé que M. du Bois est en fuite depuis 15 jours, après les couches de la sœur de son hotesse (?), fille qu'il a corrompüe a ce qu'assure toute la la p[aroi]sse qui le dit père de l'enfant... il a avoué le fait a M. de S[ain]t Mahieux, en septembre 1785[57] ». Quant au prêtre de Landrévarzec Gilles Henry, accusé d'avoir consolée une veuve d'une manière trop sensible, il n'a pas reconnu sa paternité : il est « accusé d'avoir eu un mauvais commerce avec une veuve qui est enceinte, et a déclaré qu'il étoit le père de l'enfant qu'elle porte […] n'a pas avoué mais s'est mal déffendu[58] ». Par contre au Quillio, Olivier Martin est, « en 1788, interdit par M. le r[ecteu]r et M. le Sup[érieu]r de Plouguernevel, sa servante ayant accouché en septembre 87 mais est-ce de son fait, c'est ce qu'il faudra examiner[59] » ; l'évêque de Quimper n'est donc pas certain de sa responsabilité dans la grossesse de sa domestique, et ses délégués, par précaution, préfèrent suspendre l'accusé le temps d'enquêter. Enfin René Le Coëdic, présent à Mûr et dépeint par le rédacteur du carnet comme une vraie crapule, a même engrossé deux personnes : « yvrogne » et « impudique » qu'il est, il « a eu un enfant de sa servante »

50 Mgr Farcy de Cuillé, prédécesseur de Mgr Conen de Saint-Luc sur le siège de Quimper.
51 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 129. Dans une situation similaire, le recteur de Berrien Germain Rivoal « a donné du soupçon sur les mœurs » et « a renvoyé enfin une personne scandaleuse qu'il avoit chez luy » (*ibid.*, p. 311).
52 Kerien, trève de Bothoa, et non pas la paroisse de Querrien au sud du diocèse.
53 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 238.
54 *Ibid.*, p. 116.
55 *Ibid.*, p. 303.
56 Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé... », *art. cit.*, p. 421.
57 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 116.
58 *Ibid.*, p. 377.
59 *Ibid.*, p. 217.

et « il a donné des scandales à Carhaix en 1778[60] a l'auberge de la Perruque, et pour la bouteille, et pour les moeurs... il rode aux environs, sujet abominable à faire renfermer » ; il est par la suite contraint de quitter le diocèse de Tréguier « pour avoir violé une jeune personne à qui il avoit cassé un bras, et laquelle néamoins est restée enceinte en septembre 1781 »[61].

Sur près de dix visites épiscopales, il est ainsi possible de dénombrer, en comprenant les sujets explicitement suspectés[62], environ vingt-neuf prêtres qui sont plus ou moins illégaux en matière de mœurs[63], soit 6 % du clergé de Haute-Cornouaille : cette statistique, en elle-même peu élevée, serait encore moins élevée si l'on ne tenait pas compte des simples suspects sans preuve ou de ceux qui, ayant fait l'objet d'une remarque sur leurs mœurs, se sont assagis[64]. Le chiffre avancé par Jean-Louis Le Floc'h est très éloigné du nôtre : il ne compte que six problèmes touchant aux mœurs[65]. Comme il intègre ces derniers dans sa partie sur les « mauvais sujets », il doit uniquement faire référence au cas clairement avérés de pratiques sexuelles, ce qui n'est pas forcément adéquat pour rendre compte de la situation. Même en supprimant les prêtres suspectés et ceux qui ont simplement renvoyé une personne du sexe de chez eux, le chiffre du chanoine Le Floc'h apparaît toujours éloigné de la réalité. Si nous ne prenons en compte que les cas de coïts formels, et retirons toutes les expressions épiscopales euphémisées[66], il est évident que le nombre se réduit considérablement pour descendre à cinq-six cas. Mais un prêtre « sans mœurs » ou qui « court beaucoup » – traduisant un état constant de délabrement – n'est-il pas plus condamnable que celui qui a eu « une aventure de fille très avérée » par le passé ? Nous persistons sur un groupe de vingt-neuf ecclésiastiques aux mœurs sinon déréglées, du moins ambiguës[67], et qui compte seulement cinq recteurs[68]. Cependant, ce n'est chiffre n'est pas si négligeable, relativement aux 46 délits de mœurs

60 Date où une sentence de l'officialité le contraint à payer 84 livres à son opposant dans le procès, le demandeur (AD 29, 3 G 3, registre d'audience de l'officialité (1778-1788), premier cahier, p. 1 v°).

61 *Ibid.*, p. 195.

62 Autant, nous le verrons, être « suspect pour la bouteille » n'est pas si grave, autant être « suspect pour les mœurs » pose d'ores et déjà problème, être « soupçonné de libertinage » encore plus.

63 Chiffre qui n'est pas négligeable en comparaison de ceux du Trégor de la première moitié du XVIIIe siècle : à partir des procès-verbaux de visites, Georges Minois recense une quinzaine de cas d'inconduite sexuelle pour 104 paroisses en quarante ans, soit environ quatre par décennie (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 22) ; certes, l'évêque de Tréguier ne disposait pas forcément d'une administration qui lui permettait de connaître l'ensemble des prêtres voluptueux. A partir de dix-sept procès-verbaux de visites générales et archidiaconales (1746-1762), l'on sait que les les fidèles de douze localités léonardes ont dénoncé aux visiteurs le libertinage d'un ou plusieurs prêtres ; cependant, l'étude n'a pas retenu les formules qui prêtent à confusion comme « vivre dans le désordre », « a paru avec indécence », etc. (Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé... », *art. cit.*, p. 421).

64 Au début du siècle des Lumières, 41 prêtres trégorois sur 530 sont « des débauchés » (Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres...*, *op. cit.*, p. 194), soit près de 8 % du clergé.

65 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 309.

66 « Suspect pour les mœurs », « mauvaises mœurs », « équivoque pour les mœurs », « sans mœurs », « a renvoyé » une personne, « assiduités plus que suspectes », « court beaucoup ».

67 Georges-Henri Pérès compte aussi dans cette catégorie ceux qui sont simplement soupçonnés (Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier...*, *op. cit.*, p. 107).

68 Dans le diocèse de Cambrai entre 1720 et 1790, « le nombre de curés compromis pour leurs mœurs ou leurs

dans le diocèse de Strasbourg entre 1701 et 1760[69].

Cependant, les défauts de continence du clergé sont loin de constituer le souci premier de Mgr Conen de Saint-Luc qui est plus souvent confronté à l'ivresse et l'ivrognerie ecclésiastique.

II – Ivresse et ivrognerie des prêtres

D'après les statuts synodaux de 1710, réédités en 1786, l'ivrognerie semblait être un mal particulièrement répandu dans le clergé du diocèse de Quimper au début du XVIIIe siècle :

> « Nous voyons avec douleur que les ecclésiastiques de notre diocese, qui doivent garder plus étroitement les règles de la tempérance & de la sobriété chrétienne, & par cette vertu édifier les laïques, leur sont devenus depuis long-temps un sujet de chûte & de scandale : c'est ce qui nous oblige à nous élever contre ces ivrognes scandaleux & criminels aux yeux mêmes des libertins ; & désespérans que les exhortations & les avetissemens que la charité pastorale nous suggere, produisent aucun fruit dans ceux qui paroissent avoir entiérement oublié leur état & leur profession, nous défendons, sous peine de suspense d'une année entiere, à tous les ecclésiastiques de notre diocese de paroître dans les églises ivres, durant les offices divins, les dimanches & fêtes, de visiter les malades ou de conférer quelque Sacrement en cet état. Nous enjoignons à ceux de leurs confreres qui seront certains de tels désordres, de nous en donner avis[70] ».

L'article XVII des mêmes statuts est on ne plus combattif à l'égard de ces prêtres et témoigne de leur trop grande assiduité à la boisson, ainsi que leur sentiment d'impunité, à la charnière des XVIIe et XVIIIe siècles :

> « et afin que nous ne puissions pas nous reprocher d'avoir usé d'une trop grande indulgence, dans un point si important, connoissant les raisons qui ont déterminé l'Eglise à défendre aux ecclésiastiques l'entrée des lieux où l'on donne indifféremment à tous venans à boire & à manger, & sachans que la suspense de huit jours, portée contre ceux qui mangeroient & boiroient dans les cabarets, n'a pas été un remede assez puissant pour les en éloigner, plusieurs ne regardant pas comme une punition capable de les faire rentrer dans leur devoir celle de s'abstenir de leurs fonctions durant ce peu de tems, nous déclarons suspens & interdits *ipso facto* de toutes les fonctions de leurs ordres, pendant un mois, tous ecclésiastiques dans les ordres sacrés qui boiront du vin ou autres liqueurs dans les cabarets, dans les lieux où on en débite en fraude, dans les cours, jardins & autres endroits qui en dépendent, dans les rues, grands chemins & places publiques, où le scandale seroit plus grand[71] [...] ».

---

négligences fut presque toujours inférieur à celui des ecclésiastiques sans charge d'âmes » (Gilles DEREGNAUCOURT, « Les déviances ecclésiastiques... », *art. cit.*, p. 80) ; ils représentent un cinquième des prêtres incontinents (*ibid.*, p. 81), comme en Haute-Cornouaille (18%).

69 Louis CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne...*, *op. cit.*, p. 389. L'auteur s'est basé sur les archives de l'officialité.

70 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XVI, p. 15-16.

71 *Ibid.*, article XVII, p. 16-17.

La consommation d'alcool du clergé de Haute-Cornouaille est de loin l'aspect le plus préoccupant de l'apostolat de Mgr Conen de Saint-Luc : pas moins de 101 individus sont concernés [72], soit un prêtre du carnet sur cinq. Ce chiffre est deux fois supérieur à celui de Jean-Louis Le Floc'h qui, sur un total de 445 individus[73], en comptabilise 48 à qui l'alcoolémie peut être reprochée[74]. En effet, il parle ici de ceux qu'il appelle les « mauvais sujets », et ne doit donc pas retenir les prêtres qui boivent sans pour autant être répréhensibles. Cependant, il reconnaît que la situation très grave du début du XVIIIe siècle en matière d'éthylisme « n'était pas rétablie dans les années 1780, car le comportement par rapport à la boisson suscite une vigilance extrême de la part de l'évêque. Ici, rien ni personne ne lui échappe. Les moindres accidents et même les tendances sont scrupuleusement notés[75] ». Si l'évêque semble certes avoir une échelle d'évaluation globale, il apprécie la consommation d'alcool selon différents critères : la quantité[76], la fréquence[77], le lieu et/ou le contexte et donc si cela porte à scandale. *A fortiori*, boire ne signifie pas se saouler, tout comme l'ivrognerie d'un prêtre n'est pas forcément scandaleuse, etc. Il y a donc lieu d'analyser cette facette du comportement ecclésiastique au moyen des critères d'appréciation de l'évêque, dans un lexique qui lui est propre.

A) Le vocabulaire employé par Mgr Conen de Saint-Luc

Pour décrire le rapport entre son clergé et l'alcool, Mgr Conen de Saint-Luc emploie un champ lexical extrêmement riche. Le comptage des verbes de la consommation d'alcool et/ou de l'enivrement montre une utilisation majoritaire du verbe « boire », conjugué à divers temps. L'on recense 39 occurrences du présent de l'indicatif « boit »[78]. Beaucoup moins neutre et beaucoup plus cru que le verbe précédent[79], on retrouve à 24 reprises l'adjectif « yvre »[80]. Sinon, il est cinq fois question d'« yvresse ». Le verbe « s'enivrer » est utilisé neuf fois[81]. L'évêque a néanmoins des

72 Le nombre est porté à 103 si l'on prend en compte les deux prêtres qui font l'objet d'une procédure de lettres de cachet, mais nous n'évoquerons leur histoire et leurs pérégrinations que dans le chapitre 8.

73 Selon Jean-Louis Le Floc'h, ces 445 prêtres sont évalués et commentés par l'évêque, pour le reste n'est fait mention que de leur passage ou de leur état de caducité (exemple : « hors de combat »).

74 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 309.

75 *Ibid.*, p. 313.

76 Il regarde donc si le buveur atteint l'état d'ivresse.

77 La quantité et la fréquence amènent à différencier l'ivresse de l'ivrognerie.

78 Augmentés des trois verbes conjugués à la troisième personne du pluriel (« boivent »), soit 42 occurrences. C'est beaucoup plus que le passé composé « a bu » (9 occurrences), l'infinitif présent « boire » (7), l'imparfait « buvoit » (3), le plus-que-parfait « avoit bu » (1) et l'infinitif passé « avoir bu » (1) réunis

79 Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé... », *art. cit.*, p. 419.

80 Dont « a paru yvre » (10 fois), « paroit yvre » (1) et « a été vu yvre » (1).

81 Par deux fois l'on retrouve la mention « s'enyvre », une fois « s'enyvrait » et surtout six fois « s'est enyvré ». Sinon, un ecclésiastique « a paru épris » également. Dans le Léon de la moitié du XVIIIe siècle, au sein des rapports de visites canoniques de Mgr de Gouyon de Vaudurand apparaissait le plus fréquemment la locution adjective « épris de vin », dont l'emploi permettait d'éviter la crudité des termes « ivre » ou « s'enivrer » (Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé... », *art. cit*, p. 419) ; Mgr Conen de Saint-Luc n'hésite pas à utiliser ces derniers

expressions plus soutenues, certes moins explicites mais qui abordent l'ivresse de manière plus fine, plus subtile. Ainsi, un prêtre qui s'enivre « s'oublie » (9 occurrences[82]), « notion d'oubli de ses devoirs envers les autres et envers soi-même résumée par Massillon rappelant aux clercs "la matière dont ils doivent se conduire dans le monde" : "Dès qu'on a oublié la dignité de son état, on s'oublie bientôt soi-même"[83] ». De façon équivalente, l'évêque de Quimper parle d'« échappées » (4 occurrences)[84], d'« absences » (2), de « manquements » (1) ou encore de « dérangements » (1). De même sens que le verbe « s'oublier », on retrouve six fois le verbe « se déranger »[85] ; à Maël-Carhaix, Jean Duaut « n'est pas si dérangé en 86. Mais il l'est toujours[86] ». L'évêque dit d'Urbain Le Prat, prêtre à Leuhan, qu'il « s'est fait mal [en] 1781 et 1782[87] ». La litote « n'est pas sobre » est utilisée deux fois[88]. Par moment, Mgr Conen de Saint-Luc écrit en latin la conduite alcoolique d'ecclésiastiques : deux d'entre eux sont « *potens ad bibendum* », c'est-à-dire « puissant pour la boisson »/« puissant à boire » ; François Dubois, prêtre à Saint-Martin, a été « interdit de la messe pour 3 mois *propter ebriosam vitam*[89] » (« à cause d'un genre de vie adonné au vin/à raison d'une vie d'ivrogne »). Après avoir écrit les mots « *potens ad bibendum* » à propos de René-Corentin Le Flahec, prêtre à Merléac, l'évêque les raye d'un trait pour les remplacer par le terme sémantiquement plus fort d'« *ebriosus* », qui signifie « ivrogne »[90] et qui démontre un stade plus avancé dans l'échelle d'appréciation épiscopale.

Hormis les verbes et les adjectifs, des noms communs permettent de définir le prêtre buveur. Le terme « bouteille » apparaît à de nombreuses reprises (22 fois)[91]. L'évêque utilise aussi les termes « équivoque pour la bouteille » (8 occurrences), « équivoque » (5) et « équivoque pour tout (2), le « tout » comprenant et les mœurs et la boisson. Celle-ci est d'ailleurs très rarement écrite dans le carnet : on trouve seulement un prêtre « interdit très longtemps pour la boisson » et un « très mauvais sujet pour la bois[s]on ».

Tous ne sont pas des buveurs de la première heure : c'est ce que constate Jean-Louis Le

termes, d'une part parce qu'il les écrit dans son cahier personnel, d'autre part, sans doute, pour plus d'objectivité et pour bien différencier les cas d'ivresse d'autres types d'ébriété moins publics/scandaleux.

82 « S'oublie » (4), « s'est oublié » (4), a des « oublies » (1).

83 Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé... », *art. cit.*, p. 419.

84 On retrouve une fois également l'expression « s'échappe ».

85 « S'est dérangé » (4 fois), « s'etoit dérangé » (1), « s'est dérangé pour la bouteille » (1).

86 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 126.

87 *Ibid.*, p. 13.

88 Jérôme Le Meauf, prêtre à Saint-Caradec, « n'est pas yvrogne, mais n'est pas sobre » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 200).

89 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 209.

90 *Ibid.*, p. 214.

91 Par exemple, est « peu sûr pour la bouteille » (2), a du « goût pour la bouteille » (2), a « du penchant pour la bouteille » (1), est « inclinant à la bouteille » (1), a des « faiblesses pour la bouteille » (1), a eu « des avantures de bouteilles » (1).

Floc'h[92] qui affirme que certains se négligent progressivement au cours de la décennie 1780. Ce dernier relève l'exemple de Guillaume Gloaguen : « bon sujet » faisant les petites écoles à Huelgoat, c'est une « teste un peu ardente, et porté à l'indépendance [...] il est trop babillard, il s'est fait des ennemis, on l'accuze dêtre yvrogne, il l'est en 1781 » ; un an plus tard, l'évêque persiste et signe : « en 1782, est indépendant, ignorant, yvrogne[93] » ; arrivé à la paroisse du Bodéo, « on n'est pas content de luy à la Harmoy, on a gardé sur son compte un silence inquiétant en 1783. Ce silence a été rompu, et il est prouvé que c'est un mauvais sujet[94] » ; envoyé à Kerien en Bothoa, il « se conduit asses mal […] Mauvais sujet. Toujours mauvais sujet en juin 87[95] ». D'autres se mettent à boire subitement, un évènement marquant, comme un changement de poste, en est généralement la cause. Jean-Baptiste Le Roux avait tout pour réussir : prêtre à Saint-Gilles-Pligeaux dont le recteur « en dit toute espèce de bien », il « sçait le breton, étudie, joint le zèle et la charité a une pieté sincère ». Devenu curé de la paroisse en 1787, l'évêque constate à la visite suivante qu'il « s'est détraqué et a bu » et ajoute conséquemment que c'est une « petite tête légère »[96]. Alors qu'il est curé à Lennon, Urbain Hervé est très bien décrit par son évêque : « a presché plusieurs stations, bon sujet [...] Travaille pour le concours. Y est venu et y reviendra, il y a bien fait. Très bien en 1781. Item en 1782. A parfaitement répondu sur les conférences de 1781 » ; peu s'en faut pour qu'il réussisse son examen, mais sa grande persévérance a ses limites : il « avoit fait très bien au concours en 1783 de Plomeur[97], s'est dérangé depuis et a paru yvre au moins 3 fois le Caresme. En conséquence, il a eu déffense de venir au concours jusqua nouvel ordre[98] ». Claude Riou, « excellent sujet pour tout » du temps où il était curé, devient recteur de Cléden-Poher par résignation avunculaire en 1780 alors qu'il est un « très bon sujet pour tout » ; l'année suivante, le visiteur s'aperçoit qu'il « va mal depuis qu'il est recteur » et qu'il « boit »[99]. Malgré leur chute, ces prêtres ne sont pas tous indignes dans l'échelle d'appréciation épiscopale.

B) Une échelle d'appréciation épiscopale basée sur différents paramètres de gravité (quantité, fréquence, espace et moment de l'enivrement)

92 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 308.
93 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 315.
94 *Ibid.*, p. 204.
95 *Ibid.*, p. 245.
96 *Ibid.*, p. 228.
97 Concours auquel il a donc échoué.
98 Le recteur de Lennon et l'évêque sont cependant très contents de lui en 1785 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 353).
99 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 55.

L'évêque est trop prudent pour affirmer qu'un prêtre boit, il accorde le bénéfice du doute en attendant une preuve formelle. Le vocabulaire de la suspicion, du soupçon est employé à cet effet : un prêtre est « suspect pour la bouteille », un second « suspect au moins pour […] la bouteille », un autre « plus que suspect pour la bouteille » ; l'on voit donc qu'il y a une variation dans la suspicion, elle peut être plus ou moins forte selon les cas (« au moins suspect », « suspect », « plus que suspect »). On retrouve également les termes « soupçonné de boire » (1 fois) ou « soupçonné de bouteille » (1) ; à propos du recteur de Trébrivan Charles Royou, « il y a eu des soupçons sur son compte sur plus d'un objet ». A l'endroit de deux sujets, le rédacteur du carnet ajoute la note « peu sûr pour la bouteille »[100] ; enfin Toussaint Le Roy, prêtre à Laniscat, est « a observer p[ou]r la bouteille[101] ».

La suspicion est le premier degré de l'échelle d'évaluation de Mgr Conen de Saint-Luc avant les cas avérés de boisson[102]. Cependant, le deuxième palier comprend les consommateurs d'alcool « tolérés » par l'évêque. En effet, si ce dernier connait le penchant de ses prêtres pour la bouteille, il ne les empêchera pas forcément de boire ; il donne des signes d'indulgence, il est conciliant avec ceux qui boivent sans pour autant s'étourdir. Par exemple, Guy Bernard, curé à Saint-Goazec en Laz, « est puissant à boire quoiqu'il ne s'ennyvre pas[103] ». Son homologue de Plusquellec Joseph Abgral « boit quelques fois mais non jusqu'à la soulaizon[104] ». Les termes épiscopaux sont assez neutres à l'égard de ces prêtres : l'un d'entre eux a « un peu de goût pour la bouteille », un second « a quelques faiblesses pour la bouteille », un autre « a du goût pour la bouteille », un autre est « inclinant pour la bouteille ». Dans beaucoup de cas même, le terme « boit » n'a pas forcément une connotation négative. Certains ont pu apparaître ivres dans un moment inopportun, mais ils n'ont été répréhensibles que sur le moment.

Le troisième échelon de l'évaluation épiscopale regroupe ceux qui ont un penchant prononcé pour l'alcool et que l'évêque ne cautionne guère. Cela se ressent dans le vocabulaire utilisé : le mot « équivoque » est un terme fort qui a une signification plus dénonciatrice, plus polémique. Il apparaît à quinze reprises dans le carnet, mais il revêt une inégale gravité selon les cas, à la manière de la suspicion. Voici la gradation :

1. « équivoque » (5 occurrences), « équivoque pour la bouteille » (3).
2. « plus qu'équivoque » (1), « plus qu'équivoque pour la bouteille » (4).
3. « très équivoque » (1), « très équivoque pour tout » (1).

100 On trouve aussi la mention « n'est pas sûr » une fois et « n'est pas très sûr » deux fois, mais nous ne savons guère si cela a trait à la boisson.
101 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 148.
102 Voici un sujet dont la suspicion a été appuyée par des preuves : Guillaume Le Seich, prêtre à Poullaouen, est « soupçonné avec fondement de bouteille » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 293).
103 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 31.
104 *Ibid.*, p. 273.

Il faut faire attention : dans ce troisième palier, il n'y a que neuf prêtres « équivoque[s] », les six autres ont aggravé leur cas et sont passés aux échelons supérieurs. Fait aussi partie de ce groupe des « mauvais buveurs[105] » Joseph Le Denmat, prêtre à Mûr, qui est un « très mauvais sujet, pour la bois[s]on[106] ».

Succèdent ensuite dans l'échelle d'appréciation ceux que l'évêque appelle les « ivrogne[s] » (quatrième palier), et enfin, au sein d'un cinquième et dernier palier, les « ivrogne[s] scandaleux »[107].

En additionnant les sujets du troisième échelon (au nombre de dix), ceux du quatrième (dix-huit) et du cinquième (vingt), l'on arrive alors à un chiffre de 48 « mauvais sujets » pour abus de boisson[108], soit exactement le même que celui Jean-Louis Le Floc'h. Cela représente 10 % des 493 prêtres du carnet ; un prêtre de Haute-Cornouaille sur dix a donc une consommation déraisonnable d'alcool[109].

Du troisième au quatrième échelon, il n'y a qu'un pas : certains ecclésiastiques sont sinon ivrognes, du moins équivoques. Par exemple, Pierre Boscher, curé du Moustoir en Trébrivan, est un « homme au moins équivoque[110] », et est donc potentiellement assimilable au quatrième palier, celui des ivrognes. A Canihuel en Bothoa, le prêtre Jean Le Millin est d'abord « suspect au moins pour les mœurs, et la bouteille » ; quelques visites pastorales se sont déroulées et il est « toujours au moins equivoque[111] ». Jean Pollotec, lui aussi prêtre à la paroisse de Bothoa, est « au moins équivoque pour tout en 1781[112] », c'est-à-dire pour les mœurs et la boisson ; ce n'est donc qu'une évaluation minimale, il peut tout aussi bien être ivrogne et libertin. On retrouve son semblable à Locarn en Duault : François Ploërmel est en effet « équivoque au moins pour la bouteille et pour les mœurs[113] ».

105 Ce qui ne veut pas dire qu'il y a des « bons buveurs » : l'évêque tolère seulement les prêtres de la deuxième catégorie, il ne les appuie pas.
106 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 190.
107 Parmi les membres de ces deux groupes, six sont à la fois « équivoque[s] » et « ivrogne[s] », mais nous les considérons avant tout comme faisant partie de la catégorie des ivrognes ou ivrognes scandaleux.
108 En dix-sept années de visites pastorales dans le Léon, des cas d'ivrognerie ont été dénoncés à Mgr de Gouyon par les témoins synodaux dans 41 paroisses et trèves (Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé... », *art. cit.*, p. 421).
109 Vers 1710 dans le diocèse de Tréguier, avec un effectif diocésain légèrement supérieur à celui du carnet épiscopal (530 contre un peu moins de 500 en Haute-Cornouaille), trois prêtres sur dix sont des ivrognes (Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres...*, *op. cit.*, p. 186).
110 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130.
111 Par la suite, son frère le décrit à l'évêque comme un « yvrogne » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 241).
112 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 238.
113 *Ibid.*, p. 269.

Cette échelle d'appréciation semble reposer sur plusieurs paramètres de gravité, la variation de chacun et l'équilibre entre tous permettant de définir la place d'un prêtre dans la hiérarchie des buveurs.

L'enivrement suggère d'abord une quantité plus ou moins forte de liquide consommée. On recense un prêtre qui « boit un coup », un deuxième qui « boît quelques coups », un autre qui « boit un peu ». Pierre Fraboulet et Alexandre Le Paule, respectivement prêtre à Merléac et curé à Scrignac, sont tous deux « *potens ad bibendum*[114] ». François Le Roy, prêtre à Poullaouen, « boit beaucoup[115] ». Urbain Le Prat, prêtre à Leuhan, décrit comme « équivoque pour la bouteille », « boit encore mais moins[116] » ; envoyé à Locmaria en Berrien en 1780, il « boit toujours en 1781 », « va se coucher quand il a bu[117] » et délaisse donc sa charge pastorale auprès des fidèles.

Outre la quantité, le « mauvais état » peut aussi reposer sur la fréquence, ce que l'évêque s'attache particulièrement à examiner[118] (échelle de 1 à 5, de haut en bas) :

- 1 fois : : 10 occurrences[119]
- entre deux et quatre fois : six occurrences[120]
- quelques fois/de temps à autre : 20 occurrences[121]
- fréquemment : 8 occurrences[122]
- constamment : 7 occurrences[123]

L'on pourrait scinder ce tableau en deux : d'un côté, 36 occurrences, allant de la mention « une fois » à « quelques fois », en rapport avec la consommation sporadique d'alcool ; de l'autre, quinze apparitions de termes ayant trait à l'habitude de boire. Rien que le troisième seuil de fréquence présente vingt occurrences, dont onze de l'expression « quelques fois ». Des deux côtés de ce troisième échelon de la fréquence, la symétrie est quasi-parfaite : il y a autant de références de faible absorption d'alcool (seize) que de cas où les prêtres s'abreuvent régulièrement voire

114 *Ibid.*, p. 214 et p. 307.
115 *Ibid.*, p. 294.
116 *Ibid.*, p. 13.
117 *Ibid.*, p. 313.
118 La typologie que nous avons dressé s'inspire de celle de Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé... », *art. cit.*, p. 420.
119 « Une fois » (5 occurrences), « une fois le temps » (2) ; « une échappée » (2), « un coup » (1).
120 « Plus d'une fois » (1) ; « deux fois » (1), « deux oublis » (2) ; « au moins 3 fois » (1), « 3 ou 4 fois » (1).
121 « Quelques fois » (11), « quelques fois mais rarement » (1) ; « quelques échappées »/« quelques faiblesses » (3) ; « de temps en temps » (1) ; « plusieurs fois » (3), « des échappées » (1).
122 « Assez souvent » (1), « souvent » (6) ; « de fréquentes absences » (1).
123 « Tous les jours » (1), « toujours yvre » (1) ; « yvrogne habituel » (2), « habituellement » (1) ; « infatigable » (1), « yvrogne très décidé » (1).

constamment (quinze). Le deuxième palier contient le plus faible nombre de cas, six au total. Dans ce dernier s'illustre notamment Guillaume Hamon, curé de Berrien ; à propos de ce curieux personnage, l'évêque écrit ceci :

> « En 84, M. le r[recteu]r dit qu'il s'oublie quelques fois, 3 ou 4 fois l'an, mais cela ne va jamais jusqu'à un scandale[124]. Cela dure quelques fois 5 a 6 jours et il est comme fou, il s'éloigne de l'autel […] s'échappe en 1787 3 ou 4 fois l'an, cela dure plusieurs jours de suites. M. le r[ecteu]r l'areste alors […] n'a eu q'une échapée de 2 ou 3 jours depuis 84, va beaucoup mieux en 85[125] ».

La grande quantité d'alcool fréquemment consommée – soit les paramètres « quantité » et « fréquence » à leur plus haut niveau – définit certainement ce que l'évêque appelle l'« yvrogne[126] ». Quatorze prêtres du carnet sont clairement qualifiés d' « yvrogne[s] », quatre ont une tendance à l'« yvrognerie ». L'ivrognerie se pratique parfois à plusieurs, le plus généralement en binôme : par exemple, à Canihuel en Bothoa, Jean Le Millin est « un yvrogne compagnon d'yvresse du suivant » qu'est Gildas de la Noé de Courson, « sujet à boire » de la même trève[127]. Michel Seznec, curé à Briec, « s'est encore oublié depuis avec M. Le Gal *de quo infra* en 1785[128] ». Pire encore, M. Dubois, curé à Kergrist, trève de Neulliac, « boit avec les paysans[129] ».

L'évêque note pour plusieurs de ses prêtres le lieu, le moment voire même la date précise où le prêtre est pris en flagrant délit d'ivresse. C'est généralement moins au presbytère que dans les lieux publics qu'un ecclésiastique, alors tourmenté par la boisson, se fait remarquer. Le recteur de Trébrivan Charles Royou « s'est oublié ce jour 27 may 1779 à la sacristie[130] », l'évêque était alors en visite à la paroisse. Jean-Jacques Hervé, chanoine de Rostrenen, « boit une fois le temps, et a la bêtise d'aller a l'église en cet état[131] ». Deux prêtres se sont enivrés alors qu'ils étaient en retraite à Plouguernével ; sinon, Jean Le Coant, prêtre à Scrignac, « s'est enyvré en allant en retraite a

124 Le scandale (public) est de toute évidence un élément aggravant.

125 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 311.

126 Parmi eux, Guillaume Gloaguen, alors curé à Huelgoat en Berrien, « s'est fait des ennemis, on l'accuze dêtre yvrogne, il lest en 178 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 315). Sinon, Jean Le Gal, prêtre à Maël-Carhaix, « a l'air d'un yvrogne, et il l'est » (*ibid.*, p. 125) ; René Fournier, prêtre à Plouyé, « a la figure dun yvrogne, il l'est » (*ibid.*, p. 325). De façon très intéressante, nous remarquons que l'évêque déduit une probable tendance à l'ivrognerie du faciès de certains prêtres. Mais les stigmates du visage n'ont pas forcément un lien avec une quelconque alcoolémie, aussi arrive-t-il à l'examinateur d'écarter toute hypothèse d'ivrognerie : par exemple, Jean Le Rall, curé de Saint-Guen, « a l'air d'un yvrogne, et ne l'est pas » (*ibid.*, p. 195). Pierre Le Gal, curé de Saint-Corentin en Carnoët, « a l'air d'un yvrogne » et « se conduit asses bien a présent » (*ibid.*, p. 288) : avait-il un penchant pour la boisson ?

127 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 241.

128 *Ibid.*, p. 368.

129 *Ibid.*, p. 182.

130 *Ibid.*, p. 129.

131 *Ibid.*, p. 119. Certes l'état d'ébriété d'un prêtre dans « l'église » ou dans « la sacristie » peut être caractéristique du scandale (Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé... », *art. cit.*, p. 420), mais la notion de scandale n'apparaissant pas explicitement (absence des termes « scandale », « scandaleux » , « scandaleusement », « scandaliser »), nous ne considérons pas les deux derniers exemples comme des cas d'esclandre.

Plouguernevel[132] », et Jean Le Guen, curé de Loqueffret, « y etoit arrivé yvre[133] ». Certains remplissent leur charge d'ecclésiastique en état d'ébriété. Prêtre à Canihuel en Bothoa, Jean Le Millin « a paru yvre en allant prescher[134] » ; Jean Thomas, prêtre à Scrignac, « a administré des s[acre]m[en]ts dans l'yvresse[135] ». Des ecclésiastiques apparaissent également ivres alors qu'ils sont en chaire. C'est le cas de Louis Robert, curé à Saint-Gilles-Pligeaux et « sujet à boire », qui « a paru yvre en chaire le vendredy S[ain]t 1779 à St Mahieux et à Plussulien », mais son recteur « atteste en 1780 qu'en cas que la chose fut vraie, il l'a parfaitement réparée et se porte à tout bien[136] ». Parti de Laz pour Quimper, Urbain Le Clech « est venu chercher les S[ain]tes huiles, le jeudy S[ain]t 1782, il étoit yvre[137] ». A la visite de l'évêque, quatre prêtres se sont présentés éméchés devant lui : Mathurin Carnot, prêtre à Saint-Quijeau[138] ; Benoit Duault, prêtre à Mûr[139] ; le chanoine de Rostrenen Maurice Jouan[140] et enfin le prêtre de Peumerit-Quintin Jacques Lavolot[141].

Dans certains cas, Mgr Conen de Saint-Luc note les jours et/ou les périodes de fête du calendrier liturgique où des prêtres s'enivrent, car elles ne devraient pas entrainer ce genre d'activité. Par trois fois en 1784, le curé de Lennon Urbain Hervé a été vu ivre au moment du Carême[142], période d'abstinence alimentaire ; un prêtre était dans le même état le jeudi saint 1782[143], deux autres le vendredi saint 1779. En outre, trois ecclésiastiques se sont alcoolisés à la Pentecôte, comme le curé de Saint-Ségal Jacques Le Boz qui « a dit la messe étant yvre aux festes de la Pentecoste » 1782[144]. Sinon, un prêtre a paru ivre à la Fête-Dieu.

Malgré toutes ces défaillances sus-citées, ce qui importe le plus à Mgr Conen de Saint-Luc est la limite à ne pas franchir entre l'ivrognerie et le scandale qu'elle pourrait engendrer.

132 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 302.
133 *Ibid.*, p. 336.
134 *Ibid.*, p. 241.
135 *Ibid.*, p. 302.
136 *Ibid.*, p. 227. Cependant, l'évêque de Quimper constate que Louis Robert, alors devenu curé de la trève de Kerpert, est « toujours équivoque pour la bouteille » (*ibid.*, p. 228).
137 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 28.
138 L'évêque écrit « le 9 juin en arrivant à Carhaix q'il est venu au devant de moy, et très vraisemblablement il avoit bu. 2 autres personnes digne de foy eurent porté le même jugement » (*ibid.*, p. 91).
139 « En 1778 il s'est présenté yvre devant moy » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 195).
140 Il « s'est enyvré en retraite à Plouguernevel en 1775. S'est oublié vis a vis de moy – la même année a Paule » (*ibid.*, p. 120).
141 Il « a paru yvre a la visite » (*ibid.*, p. 251).
142 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 353.
143 Urbain Le Clech, prêtre à Laz (*ibid.*, p. 28).
144 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 343.

C) Le scandale généré par les prêtres alcoolisés

Le scandale, c'est lorsque le prêtre, alors enhardi par l'alcool, a une attitude qui choque le public, généralement celui d'une paroisse toute entière. Censé être édifiant et respectable, le prêtre se ridiculise alors aux yeux de tout le monde, et surtout porte atteinte à son état aux yeux de l'évêque. Au total, vingt ecclésiastiques indignent publiquement leur entourage par leur ivrognerie – soit 4 % du clergé[145] –, dont douze qui ont la mention « scandaleux »[146], ce qui sous-entend une certaine accoutumance à l'esclandre. A l'inverse, Mgr Conen de Saint-Luc écrit que M. Le Gal, prêtre à Briec, a eu « un [ou] 2 oublis scandaleux », *a priori* passagers donc[147] ; quant à René-Corentin Le Flahec, prêtre à Merléac, il « s'est mal conduit depuis le mois d'octobre, s'est enyvré plusieurs fois scandaleusement[148] ».

On ne compte qu'un recteur scandaleux dans le carnet[149], le fameux recteur de Plévin Jean Pezron ; la description épiscopale rend compte de sa personnalité et de ses agissements :

> « homme scandaleux, plus q'équivoque pour la bouteille, et même les mœurs, il n'est ny aimé, ny estimé de ses paroissiens, il en est même haï, toujours mal avec M[a]d[am]e la Comtesse de Roquefeuil, il luy a manqué, et elle a eu aussi des torts vis a vis de luy... Il continue a se conduire indignement. Yvrogne habituel [...]. Il se confesse à Mr Chevance yvrogne comme luy (p[rê]tre habitué à Paule)[150] ».

Ce M. Chevance – dont l'évêque ne soupçonnait au départ aucune propension à l'ivrognerie[151] – boit avec son partenaire de Plévin et « scandalise tout le canton[152] », ce qui dépasse largement le cadre paroissial. Il faut dire qu'avec tous ses actes en état d'ivresse, il a dû offusquer bon nombre de

145 Dans le Vannetais du XVIIe siècle, on compte autant de prêtres scandaleux, mais sur un échantillon plus large de 1250 prêtres (Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier...*, *op. cit.*, p. 107) ; ils y représentent donc moins de 2 % de l'effectif diocésain.

146 Parmi lesquels figurent en 1779 Honoré Jouran, chanoine de Carhaix âgé de 73 ans, et l'ancien recteur de Dinéault retiré à Saint-Goazec et pensionné du clergé, Urbain Legnlouet, de deux ans son aîné !

147 Avant de l'apprendre, l'évêque s'interrogeait déjà sur l'attitude de ce prêtre à la visite de 1785 : il « s'est une fois dérangé mais par ailleurs se comporte admirablement bien en 1784. En 85, a décampé sans dire garre. M'est venu trouver a Vieux Bourg Quintin le 20 juin 85, j'ay soupçoné qu'il y avoit eu dérangement puisque M. le r[ecteu]r de Briec ne m'avoit pas écrit. Je ne m'étois pas trompé. M. le Rr ma dit qu'il avoit eu un [ou] 2 oublis scandaleux d'après lequel il est party, je luy ai déffendu de dire la messe jusquà nouvel ordre » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 369).

148 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 214.

149 Indice qui renforce la qualité du corps rectoral haut-cornouaillais, qui n'a plus rien avoir avec celui du diocèse de Tréguier au début du XVIIIe siècle : rien que « dans les années 1700-1710, nous ne trouvons pas moins de 19 paroisses [sur 104] dirigées simultanément par des recteurs débauchés, dont certains sont de véritables maniaques dangereux qui terrorisent leurs ouailles » (Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres...*, *op. cit.*, p. 181). Dans le diocèse de Cambrai, au fil du XVIIe et du XVIIIe siècle, on constate « une diminution de la part des curés de paroisses dans l'ensemble des personnels impliqués dans les affaires de mœurs et de discipline » (Gilles DEREGNAUCOURT, « Les déviances ecclésiastiques... », *op. cit.*, p. 79).

150 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 69.

151 En 1779, « on en dit du bien. il boit de temps en temps mais sans scandale » ; un an plus tard, les premières notes de l'évêque à son sujet sont « yvrogne scandaleux, confesseur de Mr. de Plévin, avec lequel il s'enyvre » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 102).

152 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 70, voir Jacques Jicquel.

personnes, à des moments où tous les regards, du moins une partie, étaient tournés vers lui : d'abord, « il a paru yvre 2 fois en chaire » ; ensuite, il « a paru yvre en chaire à un pardon d'une chapelle de Plévin[153], ou M[a]d[am]e la Comtesse de Roquefeuil le traita mal, il étoit plus yvre à Vespres[154] » ; enfin « il a paru yvre mort à un pardon de S[ain]t Jean dans la paroisse de Plévin[155] ».

La paroisse de Plévin n'est pas la seule à présenter des prêtres coupables de scandales. Se trouvent aussi à Saint-Martin deux compagnons d'ivresse : François Dubois et Pierre Le Gal, tous deux nés à la paroisse. Le premier a la particularité de n'être commenté dans le carnet que sur son son attitude générale, pour une bonne part résumée par son ivrognerie. D'entrée, l'évêque annonce la couleur en ces termes : « A bu souvent, sujet à ce vice en 1777. En 1778, s'est cassé la jambe dans l'yvresse, et n'est pas venu à la visite pour cette raison. Boit encore quand il en trouve l'occasion en 1779. Moins mal en 1780. Excessivement mal en 1781[156] ». Le prêtre alterne ensuite chutes et retours. Pierre Le Gal n'est guère mieux : « très sujet à l'yvrognerie […] Va un peu moins mal en 1779. Moins bien en 1780. Boit, et paroit yvre en public ». Le voici parti quelques temps comme chantre à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon[157], il revient à Noël 1783 toujours égal à lui-même : « Mal en 85. En 1786, a encore bu...[158] ». Entre temps, l'évêque de Quimper a eu vent des méfaits de ces deux ecclésiastiques à Saint-Martin : « j'ay eu une dénontiation contre M. du Bois et M. Le Gal qui sont tous les 2 de très mauvais sujets, qui mériteroint toute espèce d'interdiction[159] ». Cette dénonciation est sans doute celle que l'évêque a consigné dans un feuillet rajouté au carnet, document dans lequel il décrit leurs péripéties d'ivresse qui constituent un esclandre :

153 Les pardons bas-bretons sont en effet, surtout au XVIIe siècle, le moment de collations entre prêtres et paroissiens financées par l'argent des chapelles, aspect profane de ces fêtes locales que les évêques tentent d'enrayer tant bien que mal, comme Mgr de Ploeuc en Cornouaille au début du XVIIIe siècle (Georges PROVOST, *La Fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne au XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Cerf, 1998, p. 382-383). A la fin de ce même siècle, alors que les collations réapparaissent de plus en plus fréquemment au grand jour, les pardons, qui rassemblaient des populations de différentes paroisses, constituent pour le clergé un moment privilégié de sociabilité qui donne l'occasion d'inviter un prédicateur ami et de recevoir les confrères voisins à sa table : Georges Provost prend justement comme exemple le cas d'Yves Chevance, venu exceptionnellement prêcher dans la paroisse de son ami recteur de Plévin, et qui n'est pas sorti « sans dommage de ces fraternelles agapes » (*ibid.*, p. 384). A propos de ces fêtes de chapelle, Grégoire de Rostrenen va jusqu'à dire qu'« on y dépense plus pour le vin que pour la cire » (cité par Jean LE TALLEC, *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*, Spézet, Coop Breizh, 2006 (rééd.), p. 250), belle métaphore à la fois exagérée et symptomatique de l'ampleur festive de ces rassemblements.

154 Il n'est pas étonnant qu'il soit encore plus éméché après les vêpres : c'est à ce moment-là que la fête, encore encouragée par la danse à la charnière des XVIIe et XVIIIe siècles, bat son plein (Jean LE TALLEC, « Les loisirs paysans au XVIIe siècle dans la seigneurie de Corlay », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 71, 1994, p. 88-89).

155 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 102.

156 *Ibid.*, p. 209.

157 Fonction qui n'est pas des meilleures à corriger ses penchants de buveur : en effet, « l'office de chantre, surtout dans les cathédrales, donnait très soif à ceux qui l'exerçaient » (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 214).

158 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 210.

159 *Ibid.*

« M. Le Gall et M. Du Bois de S[ain]t Martin se confessent mutuellement, ils boivent ensemble. M. Dubois refuse quelques fois l'absolution à M. Le Gall puis il envoye le fils du sonneur de cloche dire à M. Le Gall de revenir, que c'est un bon homme, qu'il lui donnera la croix. Ils boivent dans le courtil du sonneur de cloche et ils s'ennyvrent au point que toute la paroisse est scandalisé. La soutanne de M. Le Gall étoit un jour toute de boüe. Le tailleur qui vint la raccommoder et la sœur Marie Catherine de M. Le Gall disent que M. Le Gall étoit yvre quand il crota et déchira sa soutanne. C'est chés la veuve Moysan à St Iviec[160] que ces M.M. prenoient le cidre en mustanpot (?). M. du Bois pendant 3 jours qu'il a passé dans des repas de boudin[161] n'a pas dit son bréviaire. Son frère l'attesterait, il dit alors qu'il étoit fâché que son frère fut prêtre[162] ».

Le recteur de Saint-Martin Julien Heley, « excellent homme », assure que ces deux hommes vont mieux en 1787 et 1788. Tous aussi exubérants sont les frères Piriou, curé et prêtre à Langolen, trève de Briec : en 1778, ils ont été dénoncés à l'évêque comme des « yvrognes, crapuleurs, scandaleux » ; « quand les 2 frères etoint yvres, ils sonnoint les cloches pour s'adonner en spectacle. Hommes abominables tous les 2[163] ». Le grand frère Jean Piriou, après avoir quitté la paroisse de Tréméoc de son franc vouloir, a été « trouvé yvre mort a Quimper en fév[rier] 1781 et le 8 mars même année[164] ».

L'ivrognerie, qu'elle provoque ou non un scandale, peut parfois conduire un prêtre à se faire chasser de la paroisse dans laquelle il exerce. Par exemple, alors qu'il était à Gourin, Gildas de la Noé de Courson « a été obligé de s'enfuir pour une affaire qu'il a eüe avec le P[rocureur]r du Roy, il étoit alors yvre d'eau de vie[165] ». Fort heureusement, l'évêque essaye de repérer et corriger du mieux qu'il peut les cas de trop forte dépendance à l'alcool.

D) Repérer l'ivrognerie et la corriger : les résultats

Comme le prêtre de Paule Yves Chevance, il y a des cas où l'évêque de Quimper ne devine aucune tendance à l'ivrognerie, ou pour qui il croit en la conversion définitive. Les cas de rechutes ne sont pourtant pas rares : ainsi François Thépault qui, prêtre à Maël-Pestivien, « a un peu bu autres fois » et qui est un « excellent sujet a présent » ; l'évêque, dont l'information était en fait erronée, le décrit un an plus tard dans un tout autre registre : « yvrogne a changer de toute nécessité. Item mauvais sujet. A changer. […] soupçonné d'yvrognerie : il en a été convaincu depuis[166] ». Un

160 Toponyme dont l'écriture actuelle est Saint-Yviec, lieu-dit/village en Saint-Martin-des-Prés

161 C'est-à-dire les jours gras précédant l'abstinence du Carême, journées qui peuvent être, selon le chanoine Le Floc'h, « particulièrement fatales » pour les participants (Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 308). Également appelé « régal des boudins », organisé chez des particuliers, le nom vient d'une tradition locale qui consiste à tuer le cochon ; cette fête était un moment de « soulographies violentes et délicatesses déconcertantes » (Jean LE TALLEC, « Les loisirs paysans... », *art. cit.*, p. 101-103).

162 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 212.

163 *Ibid.*, p. 371.

164 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 371.

165 Arrivé à Canihuel, il « se conduizoit on ne peut pas plus scandaleuzement » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 241).

166 *Ibid.*, p. 255.

an après la mort du recteur Jean Pezron, l'évêque envoie François Thépault à Plévin dans le but de le réformer... en vain : « je l'avois envoyé ici par pure grâce, il s'y est conduit indignement, yvrogne scandaleux, confessant tous les yvrognes, négligeant l'instruction, etc etc etc. Et cependant il a des talents[167] ». Alors qu'il est à Saint-Mayeux, l'évêque note de Jean Dubois : « p[rê]tre indigne, m'a trompé[168] ». Envoyé à Kergrist-Moëlou, c'est un « sujet plus q'équivoque » mais qui, à première vue, « s'est bien comporté depuis qu'il est ici » ; à la visite suivante, l'évêque change de discours et exprime avec vigueur son mécontentement : « dieu le veuille, je n'en crois rien [...]. Scandaleux, libertin, [...] Ce n'est que le 1er juillet que j'ay seü tout cela[169] ».

Six prêtres du carnet que l'évêque peine à raisonner sont carrément qualifiés d'« incorrigible[s] ». Par exemple, Jean Le Normant, curé trévien de Sainte-Tréphine depuis près de vingt ans, « s'étoit cassé une jambe en 1776 parce qu'il étoit yvre. L'abbé[170] le croit sobre, et il se trompe, positivement mauvais sujet. Ses registres étoint indignement tenus en 1777. Mieux en 1778. Item en 1779 : item en 1780. … Semper idem : incorrigible en 1781[171] ». Prêtre à Maël-Pestivien, Yves Rolland, qui « a demeuré à Scrignac, où il s'est mal conduit, item à St Gilles, d'où il a été retiré pour même cause d'yvrognerie », « s'est mal conduit en 1779. Plus mal en 1780 » et est « incorrigible[172] » ; arrivé à Bolazec en Scrignac, il est « chassé en 1783 et interdit de toutes fonctions, il a paru yvre à la Feste Dieu » ; revenu du diocèse de Tréguier, il est « envoié a Plomelin, ou il s'enyvrait tous les jours[173] ». Jean Thomas, prêtre à Scrignac, est également très coriace en matière de bouteille : c'est un « yvrogne scandaleux, et habituel ». La méthode employée par Mgr Conen de Saint-Luc pour supprimer son addiction en est d'autant plus originale, pour ne pas dire insolite : « je luy ai ordonné en 1778 de regarder l'eau de vie tous les jours, comme la viande les jours maigres ». Néanmoins, la guérison se fait toujours attendre cinq ans plus tard : « toujours de l'eau de vie. Moins mal en 1779... Incorrigible, boit toujours de l'eau de vie en 1781. Moins mal en 1782. Boit encore quelques fois de l'eau de vie malgré les déffenses continuelles de M. le r[ecteu]r. A promis en 1783 de n'en plus boire ». Il apparaît « très bien depuis le 1er jan[vie]r 1784 » : a-t-il finalement tenu sa parole de ne plus consommer d'eau-de-vie ? « Il ne va pas bien en 85. Il a renoncé à l'eau de vie, mais boit du vin dans sa chambre où il en a magazin » : en effet, il a bien arrêté de boire de l'eau-de-vie ! Mais s'est réorienté vers un autre alcool... Sa désintoxication n'a donc pas eu lieu, « il a paru épris plusieurs fois[174] » ; il mourra avant la prochaine visite.

167 *Ibid.*, p. 70.
168 *Ibid.*, p. 157.
169 *Ibid.*, p. 116.
170 Le recteur de Bothoa François de Poilley.
171 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 246. Le recteur du Haut-Corlay Grégoire Le Roux est un « yvrogne très décidé, et incorigible », mais une fois « a Plussulien, il est moins mal a ce qu'on dit » (*ibid.*, p. 167).
172 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 256.
173 *Ibid.*, p. 307.
174 *Ibid.*, p. 302.

Chez certains sujets pourtant, l'action de l'évêque porte ses fruits. Jean-Louis Le Floc'h compte ainsi « au moins huit cas[175] » de conversions : difficile en effet de donner un chiffre précis tant il n'est pas simple de déterminer si un buveur est guéri ou non[176]. En ne comptant que les ivrognes – et non pas les buveurs « de seconde catégorie » – qui apparaissent clairement réformés[177], on arrive à un chiffre peu certain de sept prêtres, mais très proche de celui du chanoine Le Floc'h. Ce dernier prend l'exemple très parlant de Jean Le Gal, prêtre à Maël-Carhaix : celui-ci « a l'air d'un yvrogne, et il l'est », et est même « infatigable pour l'ouvrage » selon l'évêque ; il est « moins mal en 1783. Pis en 84. S'est enyvré 3 ou 4 fois depuis Pasques. En conséquence interdit de toutes fonctions jusqu'au 15 août 1784 ». Le prêtre maël-carhaisien a dû tirer les leçons du passé : « rétabli depuis le 15 août 84 et depuis ce temps se conduit bien au rapport de M le r[ecteu]r qui en est content en 85. Mieux encore en 86. Mieux en 87. En 88 M. le r[ecteu]r en rend bon témoignage, il fait très bien le cathéchisme »[178]. A Glomel, le prêtre Louis Gallo « s'est oublié quelques fois mais rarement. [...] Il a eu des absences. Il s'est dérangé cette année 1778 » ; après l'avoir averti, l'évêque apprend que, « d'après les avis de M. le r[ecteu]r, il a recu très bien ce que je luy ai dit » ; en 1782, le visiteur note qu'il « se conduit très bien depuis la mort du r[ecteu]r... » (!) puis qu'il « va toujours bien » en 1783[179]. S'il est difficile de tenir compte uniquement de l'avis du recteur, celui d'un vicaire général semble plus crédible: à propos de Joseph Abgrall, l'évêque écrit ainsi « bon garçon, boit quelques fois mais non jusquà la soulaizon. En 1783, il y a eu encore quelques petites échapées. M. l'abbé [Floyd] m'en a dit toutes sortes de biens en 84. *Sat bene*[180] en 85. 86. et 87[181] ».

S'il y a évidemment des prêtres dont le comportement s'améliore ou qui se convertissent carrément, il y a aussi, on l'aura remarqué, des prêtres ivrognes impénitents. D'ailleurs, l'évêque, en utilisant les adverbes « toujours » (16 fois[182]) et « encore » (10 fois[183]), constate voire déplore le refus de certains prêtres à se réformer. Il parle aussi de « chutes », non pas au sens propre de tomber

175 Jean-Louis LE FLOC'H, *«* Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 308.

176 Le bon constat de l'évêque suffit-il ? L'avis du recteur adressé à l'évêque est-il satisfaisant ? Etc. L'évêque n'est pas assuré lui-même de la conversion d'un de ses sujets : à l'endroit de Jean Le Guen, déjà démis de ses fonctions de curé de Loqueffret, il implore le Ciel : « M. le r[ecteu]r dit qu'il ne va pas mal depuis la vizite, et qu'il travaille beaucoup. Dieu veuille que ce soit bien en 85 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 336).

177 A titre de contre exemple, on ne peut pas miser sur une conversion définitive de Jean Bicrel à Plonévez-du-Faou : « Homme très équivoque. Boit encore, semper idem en 1782. M. le r[ecteu]r dit qu'il va mieux. Va mieux en 84. A eu des échapées en 84 et 85. Va mieux depuis quelques mois en 85 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 36).

178 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 125.

179 *Ibid.*, p. 106. Autrement, le curé de Briec Guillaume Hamon « va beaucoup mieux en 85 » (*ibid.*, p. 311) ; à propos d'Urbain Hervé, curé de Lennon : « en 85, M. le r[ecteu]r en a dit toutes sortes de bien : j'en ai moy même été très content » (*ibid.*, p. 353). Prêtre à Saint-Caradec, Jean Fraboulet « s'oublie quelques fois en 1781... » puis « ne s'oublie plus le 5 juin 1784 » (*ibid.*, p. 200).

180 Assez bien

181 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 273.

182 Exemple : « boit toujours », « toujours équivoque pour la bouteille ».

183 Exemple : « boit encore », « encore quelques petites échapées ».

après avoir titubé, mais au sens second d'avoir un comportement alcoolique qui « chute », qui se dégrade de nouveau. Par exemple, Benoît Duault, prêtre à Mûr très tendancieux à la boisson, « va mieux en 1783. Il a eu cependant 2 chutes : un roulis (?) de 4 jours en septembre 83[184] ». Jean Duault, prêtre à Maël-Carhaix « va indignement en 85 » mais en 86, « les chutes sont plus rares[185] ».

Le prêtre qui boit avec exagération est donc peu à même d'édifier les fidèles, encore moins lorsqu'il associe l'ivrognerie à la paresse. Dans le cahier épiscopal, trois prêtres, tous buveurs excessifs et oisifs[186], sont d'ailleurs accompagnés de la citation biblique « *Scribe virum sterilem*[187] », autrement dit « écrivez que cet homme est stérile », qu'il est « incapable d'engendrer des élus à la vie de la grâce »[188].

Si l'alcoolisation est le défaut le plus courant du clergé de Haute-Cornouaille[189], il existe également d'autres écarts de conduite, plus ou moins graves mais que l'évêque n'ignore pas pour autant.

III – Les autres écarts de conduite

A) Les querelles

Si l'évêque de Quimper ne relève que très rarement les cas d'entente cordiale entre desservants de même paroisse, preuve qu'ils sont majoritaires, la concorde ne règne pas toujours partout dans le diocèse. En Haute-Cornouaille, des tensions apparaissent ici et là, mêlant parfois prêtres et paroissiens.

184 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 195.

185 *Ibid.*, p. 126.

186 Guillaume Tanguy, prêtre à Saint-Caradec : « minus habens. Ne travaille point, plus q'équivoque pour la bouteille, depuis 4 ans très peu exact aux offices. N'est pas très seur. Scribe Virum Sterilem ivrogne » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 199) ; Jean Fraboulet, également présent à Saint-Caradec : « yvrogne, sans talents, n'est pas approuvé : ne travaille point et il boit aussi. Scribe Virum Sterilem » (*ibid.*, p. 200) ; Guillaume Le Seich, prêtre à Poullaouen : « ne confesse pas, ne doit pas le faire. M. le r[ecteu]r en est mécontent avec raison, soupçonné avec fondement de bouteille, de cotillon. Ne presche, ny ne confesse, ny ne doit le faire. [...] Homme inutile qu'on ne peut mettre ailleurs […] Scribe Virum Sterilem » (*ibid.*, p. 294).

187 Livre de Jérémie, chapitre XXII, verset 30.

188 Pierre-Denis BOYER, *Discours sur les retraites ecclésiastiques*, Paris, Le Clere, 1843, p. 129. L'extrait est intéressant aussi par l'usage que fait l'évêque de la citation biblique : il l'applique directement à la tenue de son propre carnet, sur lequel lui-même écrit...

189 Jacques Cambry, lors de sa tournée de 1794, disait du canton de Bannalec, qui ne relève pas de la tournée de Haute-Cornouaille, que « l'ivrognerie est le seul vice qui y règne, chez les femmes même » (cité dans Jean LE TALLEC, *La vie paysanne...*, *op. cit.*, p. 250). On ne peut cependant parler d' « alcoolisme chronique » des centre-bretons de l'Ancien Régime : ce sont plutôt de « violentes soulographies » (*ibid.*, p. 252).

A Plévin, l'« avare » recteur Jean Pezron « refuse de payer son curé malgré ses paroles » et est allé jusqu'à falsifier des « billets »[190], ce qui doit être de fausses déclarations écrites relatives au paiement du curé Jacques Jicquel[191]. A propos de celui-ci, il est écrit que « M. le r[ecteu]r ne l'aime point, parce qu'il ne veut pas boire avec luy. M. le r[ecteu]r ne lui donne que 16 écus, et il ne luy paye pas ou mal son casuel[192] ». Le fiel du recteur plévinois envers son curé semble s'atténuer un an plus tard : l'évêque note à propos du second que « le r[ecteu]r et luy s'accomode bien cette année 1780 » et que « le r[ecteu]r le traite un peu mieux en 1781 »[193]. Cependant, Jean Pezron est « toujours mal avec M[a]d[am]e la Comtesse de Roquefeuil, il luy a manqué, et elle a eu aussi des torts vis a vis de luy...[194] ».

Plus rares sont cependant les différends entre prêtres et nobles locaux[195] qu'entre membres du même ordre. L'évêque dit d'Urbain Le Clech, prêtre à Laz, que c'est un personnage « querelleur[196] », et dépeint Eluan Gallerne, jeune prêtre de La Harmoye, comme un « sujet à s'emporter...[197] ». A Trémargat, la discorde s'est installée entre le curé trévien Jean Julien et son second, le prêtre Yves Jullou. Le premier « a eu, en 84 le 11 janvier, une dispute vive avec M. Jullou qui se plaint amèrement de luy[198] ». Ce dernier n'a, semble-t-il, aucune raison valable de maltraiter Jean Julien : en effet, « M. Jullou a dit beaucoup de choses contre M. Julien en 1784. C'est une mauvaise teste, il rend la vie dure a M. Julien qu'il accuse d'intérêt[199] » ; « il faut les changer tous les deux » selon l'évêque[200]. Le plus souvent, c'est dans un rapport de force vertical que naît la discorde. A Châteauneuf, le curé du Moustoir Joseph Guillou « ne s'arrange pas avec le r[ecteu]r[201] » en 1786. Curé à Corlay de 1778 à 1782, Pierre Ourry « ne s'accomode pas avec le r[ecteu]r[202] » René Le Jacques ; Mgr Conen de Saint-Luc dit à propos de son successeur Jean-Marie Boulen (1784-1786), qu'« il y a eu des brouilleries entre luy et M. le r[ecteu]r qui n'ont point été scandaleuses[203] ». L'on

190 Qui est un acte de « malversations » dans notre typologie des délits ecclésiastiques.
191 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 69.
192 *Ibid.*, p. 70.
193 *Ibid.*
194 *Ibid.*, p. 69.
195 On retrouve quelques exemples, comme celui du recteur de Duault François Corbel qui « ne vit pas très bien avec MM. de Coëtgoureden, et ce n'est sa faute » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 265) ; ce nom est celui d'une famille noble dont la seigneurie s'étend sur le territoire des paroisses de Maël-Pestivien et de Duault (Gilles LE PENGLAOU, « Les familles nobles du Poher : De Coatgoureden », *Cahiers du Poher*, kaier n°13, décembre 2004, p. 9-10).
196 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 28.
197 *Ibid.*, p. 205.
198 *Ibid.*, p. 134.
199 *Ibid.*
200 Il n'y a que Jean Julien qui a été déplacé l'année suivante, à Neulliac.
201 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 35.
202 *Ibid.*, p. 171.
203 *Ibid.*, p. 172. Jusqu'à ce qu'il devienne chapelain de Botmeur à Berrien, Louis Graveran « a toujours demeuré à Crozon, sur la fin avoit mal pris avec l'abbé d'Oixant » (*ibid.*, p. 315), recteur de la paroisse et vicaire général du diocèse. Autrement Jean Le Covec, curé du Bodéo, « a été longtemps assez mal avec M. le r[ecteu]r » (*ibid.*, p. 203).

voit que la plupart des ecclésiastiques qui s'entretiennent mal avec leur recteur sont curés (ou vicaires), or selon Charles Berthelot du Chesnay, « puisque le recteur fait choix lui-même de son vicaire et qu'il peut lui-même le renvoyer, les heurts entre recteurs et vicaires n'ont pu être que passagers et rapidement oubliés[204] » ; le fait que les curés haut-cornouaillais n'hésitent pas à s'opposer à leur recteur n'administre-t-il pas la preuve que c'est bel et bien Mgr Conen de Saint-Luc qui contrôle presque intégralement les nominations et les déplacements des vicaires dans le diocèse ? Nous n'avons aucune mention de prêtres mis à la porte par leur recteur pour désaccord houleux.

Fort heureusement, la plupart des fâcheries se terminent. Avant de devenir curé à Maël-Carhaix, Louis Michen « s'étoit raccomodé[205] avec M. de Mottref avant de le quitter, ce qui étoit devenu nécessaire[206] ». A Carhaix, Louis Jégouic « a eu une querelle d'intérest fort vive avec M. le r[ecteu]r M. Blanchard. Tout cela s'est arrangé à la sollicitation de M. Boisièrre, mais Simia Semper Simia[207] », expression du vocabulaire ecclésiastique du prélat qui signifie « le singe est toujours singe »[208] !

L'algarade ne mène pas forcément au combat physique, mais quelques ecclésiastiques semblent friands de pugilat. Olivier Tromeur, « bon prestre » de Plonévez-du-Faou, « passe pour aimer un peu la chicane »[209]. L'alcool réchauffe aussi les ardeurs de certains et facilite la rixe : le recteur de Plévin, l'« yvrogne habituel » Jean Pezron, est quelqu'un de « chicaneur »[210]. D'autres donnent d'eux une image de brutalité. Le chanoine de Carhaix Louis Jégouic a été « totalement interdit pour ses manquements, et ses violences[211] » : là encore, l'enivrement incite à la bagarre[212]. Jean Julien, qui quitte Plounévez-Quintin en 1785 pour cause de différend avec Yves Jullou, est toujours enragé à Neulliac : « en 1786 homme violent, et a tirer de là au plus tost[213] ». Guillaume Le Seich, curé à Saint-Tudec à Poullaouen, est d'une extrême impétuosité : il « a battu un homme qui luy avoit tiré un coup de fusil, cet homme en est mort[214] »... pas étonnant que l'évêque écrive à son égard « *Scribe virum sterilem* ».

204 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit*, p. 478.
205 S'était réconcilié.
206 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 125.
207 *Ibid.*, p. 88. Finalement, le recteur de Carhaix « en est content en 1783 » (*ibid.*).
208 L'expression complète est « *Simia semper simia, etsi aurea gestet insignia* » (« le singe est toujours singe, et fût-il déguisé en prince »).
209 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 329. Son voisin pleybenois du Cloître, Germain Plassard, est « soupconné d'aimer la chicane (*ibid.*, p. 344).
210 *Ibid.*, p. 69.
211 *Ibid.*, p. 88.
212 Comme chez Yves La Fosse qui est « yvrogne, fou, violent » à Neulliac (*ibid.*, p. 182).
213 *Ibid.*, p. 183.
214 *Ibid.*, p. 293. C'est l'unique cas de meurtre (involontaire semble-t-il) du carnet.

D'autres affaires peuvent aller jusqu'à la procédure judiciaire. A Pleyben, à la trève du Cloître, le prêtre Germain Plassard « a eu autres fois quelque discussion avec le curé » et est « soupconné d'aimer la chicane, en 1777 et 1778 » ; heureusement depuis, « tout alloit mieux, les procès étoint terminés... »[215]. Le prêtre et chanoine carhaisien Louis Jégouic est un personnage « intéressé, et processif[216] » quand le recteur de Laz, Joseph Galloy, est « litigieux, intéressé[217] ». Julien-Mathurin Fraboulet, prêtre à Saint-Caradec, « est processif à une affaire avec son beau frère, et il a tort », et n'a pas daigné suivre les conseils de l'évêque à ce propos : il « s'est refuzé a ce que je luy ai insinué, homme entesté, il ny a rien a faire pour luy. Mauvaize teste, entesté et intéressé »[218]. On remarque d'emblée que l'attachement des prêtres pour l'argent est la cause de leurs déboires judiciaires. Une autre affaire d'intérêt a lieu à Kerien en Bothoa, autour du curé Guillaume Le Bloas : il « ne va pas bien. Il n'y a rien contre les mœurs mais il a indisposé ses trèviens, on luy a fait signifier l'arrest qui déffend les questes[219] […] Par son esprit d'interest, s'est attiré une sentance de Quintin et a été forcé de payer 200 livres d'amende[220], il faut le changer : a répondu indignement sur tous ces objets : homme intéressé[211] ».

La plupart des altercations mêlent généralement deux à trois protagonistes, et prennent fin à un moment ou un autre ; certaines prennent cependant des proportions plus importantes... Ainsi à Locmaria en Berrien, il est dit à propos du curé trévien Hervé Le Meur, « que par ses manières dures et trop absolues, il s'est fait bien des ennemis[222] ». A Tréogan, le curé Yves Poho a été la cible de menaces qui perdureront s'il reste à la paroisse : « il a la confiance de M[a]d[am]e de Roquefeuil : a été exposé, et l'est encore même pour la vie[223] ». Dans de rares cas, la dispute peut virer au complot notoire. Une seule paroisse en Haute-Cornouaille est le théâtre de manigances, celle de Mûr. A première vue, le recteur Hervé Le Coq ne semble pas être une personne clivante : originaire de la paroisse et à sa tête depuis 1753, il est « excellent pour tout, missionaire, donne des retraites aux 2 séminaires ». Cela ne l'a pas empêché d'avoir « des procès avec ses paroissiens »[224],

215 *Ibid.*, p. 344.
216 *Ibid.*, p. 88.
217 *Ibid.*, p. 27.
218 *Ibid.*, p. 199.
219 Il y a des arrêts du Parlement de Bretagne à la fin de l'Ancien Régime qui interdisent aux prêtres de faire des quêtes de leur propre autorité dans les paroisses.
220 Les prêtres pouvaient en effet être jugés par des instances laïques, notamment lorsque les déviances relèvent du droit commun (Éric WENZEL, « Persistance des déviances... », *art. cit.*, p. 109).
211 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 245. A Plonévez-du-Faou, concernant le recteur Yves Briand, Mgr Conen de Saint-Luc écrit qu'il faut « luy parler de M. Le Moal, et arranger une petite affaire de finance » ; un an plus tard, il note « affaire fini.. » (*ibid.*, p. 329), sans doute par la mutation de Jean Le Moal à Châteauneuf.
222 *Ibid.*, p. 313.
223 *Ibid.*, p. 77. Le Poher semble être un terrain de conflit entre factions locales dont l'une prend parti pour la comtesse de Roquefeuil ; l'évêque n'a pas tardé à éloigner son bon prêtre de ce péril : un an plus tard, Yves Poho est au Haut-Corlay.
224 Est-ce un cas typique de la Haute-Cornouaille du XVIIIe siècle ? Dans la région lyonnaise, le nombre de procès

que l'évêque a d'ailleurs tenté de calmer, en vain : « en 1778, je les prechai a ce sujet, et sans succès »[225]. Même le septuagénaire curé Joseph Burlot « est entré dans les complots contre le recteur[226] » en 1779, mais décédera un an plus tard. Comme si cela ne suffisait pas, le prêtre Joseph Le Denmat « tient a tous les ennemis du r[ecteu]r[227] ». La situation devenait sans doute trop pesante pour le malheureux recteur, qui résigna sa cure en 1780 au profit de son neveu Corentin-François. On retrouve également dans le carnet quelques prêtres dénigrés par autrui : par exemple à propos du curé trévien de Botmel, François Jaouen, « l'abbé Floid en est content et dit qu'il a été calomnié[228] ». Le curé de Loqueffret Jean Le Guen, avec ses arguments peu crédibles, apparaît comme un vrai mythomane : il « a dit qu'il étoit calomnié parce qu'il vouloit faire le bien[229] ». C'est même la paranoïa qui envahit le recteur de Carhaix Mathurin Blanchard qui, interrogé par l'évêque, « a mal répondu au sujet d'une calomnie dont il a eu connoissance, et dont la fausseté a été été démontrée et reconnue[230] ».

Après ce tableau d'ensemble, il ne faut pas tomber dans la banalité : il y a finalement assez peu de querelles et de procès, encore moins de complots, sur la dizaine d'année de rédaction du carnet. Il n'est pas anormal que des ecclésiastiques s'embrouillent un moment ou ne s'entendent pas pendant un certain temps, et l'évêque ne les punit pas pour autant, sauf si cela mène à des actes de violence. L'irrespect et l'indiscipline ecclésiastique sont également dépréciés lorsqu'ils ciblent directement la hiérarchie du diocèse.

B) Irrespect et indiscipline envers la hiérarchie diocésaine

On compte quelques cas d'irrespect envers la hiérarchie diocésaine, quasi-uniquement envers l'évêque en pleine tournée pastorale[231]. On peut difficilement parler de « différend » entre un prêtre et son évêque, cela reviendrait à les mettre sur un même pied d'égalité et donc à remettre potentiellement en cause l'autorité épiscopale censée être incontestable.

opposant curés et paroissiens croît au XVIIIe siècle, et particulièrement après 1760 (Jean-Pierre GUTTON, « Curés et paroissiens dans les campagnes du diocèse de Lyon sous l'Ancien Régime : le témoignage des archives judiciaires », *Revue du Nord*, t. LXVI, avr.-sept. 1984, p. 805).

225 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 189.

226 *Ibid.*

227 *Ibid.*, p. 190.

228 *Ibid.*, p. 279. Un autre vicaire général, le recteur de Bothoa François de Poilley, dit de son prêtre Jean Pollotec « qu'il alloit moins mal en 1778, et qu'il avoit été calomnié », et à l'évêque de répondre par « Dieu le veuille ! » (*ibid.*, p. 238).

229 *Ibid.*, p. 336. Il a par ailleurs été destitué de sa fonction de curé trévien pour revenir simple prêtre à la paroisse.

230 *Ibid.*, p. 87.

231 Nous ne revenons pas sur ceux qui se sont présentés à l'évêque en état d'ivresse.

L'évêque exprime son insatisfaction à l'endroit de certains prêtres, sans préciser quelle en est la raison. Faisant référence au recteur de Plourac'h Claude Le Moing, l'évêque de Quimper écrit qu'il a « été très mécontent de luy en 1778...[232] ». Mgr Conen de Saint-Luc écrit aussi à propos du recteur de Carhaix Mathurin Blanchard « m'a mal répondu au sujet d'une calomnie dont il a eu connoissance […] j'ay été mécontent de luy en 1780[233] ». On retrouve d'autres cas d'ecclésiastiques qui « répondent mal » à l'interrogatoire de l'évêque. Après avoir averti le prêtre de Plounévézel François Piriou qui se comporte mal, l'évêque note à son sujet qu'il lui « a répondu comme un orgueilleux ou un coquin, qu'il est[234] ».

L'irrespect va parfois plus loin que la simple et mauvaise réfutation des faits qui sont reprochés par l'évêque. Celui-ci écrit au sujet du prêtre de Carhaix M. Pennanros qu'« il s'est conduit ridiculement vis a vis de moy » ; sans doute est-ce une forme d'immodestie involontaire d'un sujet qui est un « honeste homme d'ailleurs »[235]. Ce n'est pas le cas du recteur du Haut-Corlay Grégoire Le Roux qui, à la visite de 1786, « est venu à Laniscat, il a joué le malade, et l'asmatique. Je luy ai fait connoitre tous ses torts, il a tout nié […] Il a joué le malade, et l'imbécille à la visite[236] ». Concernant Robert Causer, recteur de Spézet, « il a eu des torts considérables vis a vis de moy en 1776[237] » mais « il les a parfaitement réparés » depuis[238]. Le recteur de Trébrivan Charles Royou « a pris l'Ev[êque] en guignon[239] depuis plusieurs années : il s'est oublié ce jour 27 may 1779 à la sacristie[240] ». Jean Julien croule sous les reproches épiscopaux. D'abord curé à Trémargat, l'évêque note « j'en ai été fort mécontent » ; envoyé à Neulliac en 1785, il est écrit à son sujet « en 1786 homme violent, et à tirer de là au plus tost. Curé du Leslay en septembre 1786. Il m'a écrit une lettre insolente de laquelle il a demandé pardon[241] » ; devenu curé à Glomel en 1788, il est toujours insubordonné : « M. le r[ecteu]r dit en 88 qu'il est fou comme un brac[242] et qu'il recoit mal les avis qu'on luy donne : il ne m'a jamais agréé[243] ». Nous avons déjà cité le cas du chanoine de Carhaix

232 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 283. Même reproche à l'endroit de Jean Bigaignon, recteur de Plussulien, dont il est écrit ceci : « j'ay été très mécontent de luy, en tout genre... » (*ibid.*, p. 161), « en tout genre » faisant peut-être référence et à son activité à la paroisse, et à sa conduite.

233 *Ibid.*, p. 87.

234 *Ibid.*, p. 83. Questionné par l'évêque sur son indocilité, le prêtre de Saint-Guen Jean Le Bris a apporté une réponse irritée au prélat : « en 1781 je luy ai reproché sa désobeicance et il ma très mal répondu » (*ibid.*, p. 195).

235 *Ibid.*, p. 93.

236 *Ibid.*, p. 167.

237 Et non pas « vis-à-vis du Roy en 1775 » comme l'a transcrit Georges Provost, sans doute trompé par le M majuscule du « Moy » épiscopal ; cela répond à l'interrogation qu'il soulevait du mutisme des archives sur une affaire entre le recteur et le souverain (Georges PROVOST, « Qu'est-ce qu'un recteur moderne dans la Bretagne de la fin du XVIIIe siècle ? L'exemple de Robert Causer, recteur de Spézet », dans Frédérique PITOU (dir.), *Élites et notables de l'Ouest, XVIe-XXe siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, PUR, 2003, p. 127).

238 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 41.

239 Cette expression signifie « prendre en grippe ».

240 *Ibid.*, p. 129.

241 *Ibid.*, p. 183.

242 Un braque est une « sorte de chien de chasse » (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1680, article « braque »).

243 *Ibid.*, p. 107.

Louis Jégouic qui exprime son dédain envers l'évêque en « capitulant a l'excès[244] », c'est-à-dire en s'opposant frontalement à l'évêque et en incitant ses confrères de la collégiale à en faire autant[245]. Enfin à la paroisse de Bothoa, le prêtre de Canihuel Jean Le Millin « décrie les prestres, il fait du mal là, mais il est protègé de M. du Bois Berthelot[246] qui s'est livré vis à vis de moy à des violencës au sujet de ce prêtre indocile[247] ».

A une seule reprise, il est fait mention de la désinvolture d'un ecclésiastique envers un archidiacre en visite. En effet, le recteur de Tréogan Jean-Baptiste Dagorn refuse par trois fois de payer la somme due à son supérieur hiérarchique pour avoir visité la paroisse[248] : « il a refusé les droits de l'abbé du Laurents. Toujours pauvre homme. A encore refusé cette année les droits de l'abbé de Laurents en 84. Idem, encore refus, très pauvre homme, et plus encore en 85[249] ». Nous avons déjà cité les cas d'indocilité et d'indépendance vis-à-vis de l'autorité du recteur (chapitre 4) ; à côté de cela, l'on ne recense qu'un seul cas d'irrévérence face au recteur : le prêtre de Saint-Martin Mathurin Morvan « s'est mal conduit vis à vis de M. le r[ecteu]r en 1777 et 1778[250] ».

Même s'ils sont présents, les cas d'impertinence envers l'évêque de Quimper sont très marginaux. Les bonnes relations entre Mgr Conen de Saint-Luc et son clergé doivent être la norme dans le diocèse, facilitées par le respect du devoir de résidence et de visite de l'évêque qui donne ainsi l'impression d'être un bon pasteur soucieux de ses ouailles[251], ce qui est vrai. Voyons ce qu'il en est des mauvaises activités et distractions ecclésiastiques.

C) Les mauvaises distractions et activités

244 *Ibid.*, p. 88.

245 Même si cette condescendance est plus souvent le fait des Chapitres cathédraux que des Chapitres collégiaux (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 480).

246 Le chanoine Chatton fait référence à un certain René Boisberthelot comme prêtre/directeur au petit séminaire de Plouguernével sous le supériorat d'Yves Poho (1775-1786) (Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire de Plouguernével depuis sa fondation jusqu'à la période révolutionnaire*, Saint-Brieuc, René Prud'homme, 1896, p. 68) : on retrouve en effet sa signature dans les registres de la paroisse (AD 22, 5 Mi 260, registres paroissiaux de Plouguernével (baptêmes et mariages), 1776, p. 1 r°). N'étant pas présent dans le carnet, il a dû quitter la Haute-Cornouaille avant 1779 : en effet, il exerce alors la même charge de directeur mais au séminaire de Quimper (AEQ, fichier prêtres, René Boisberthelot).

247 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 241.

248 Ce qu'on appelait le droit de visite, ou *procuratio*, qui n'était normalement pas contestable ni contesté (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 477).

249 *Ibid.*, p. 77.

250 *Ibid.*, p. 209.

251 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 468.

Mgr Conen de Saint-Luc ne laisse rien au hasard : il scrute même les passe-temps et les activités extra-pastorales de ses prêtres. Il ne note cependant que celles qui sont inconvenantes à l'état ecclésiastique, celles qui sont contraires à la législation diocésaine en vigueur. Sont en effet prohibés « dans les ordres sacrés tous jeux de hasard, le jeu de paume, de billard, de boule en lieu public & à la vue des séculiers[252] ; & pareillement la chasse qui se fait avec bruit et armes à feu, ainsi que le port de toutes sortes d'armes & tout exercice de médecine[253] ».

Seulement cinq prêtres du carnet contreviennent à cet article. Parmi eux, Gildas de la Noé de Courson, prêtre à Canihuel en Bothoa, est un « sujet a boire » qui « aime le jeu »[254], très certainement le jeu de hasard. A Carhaix, le prêtre Joseph Troadec s'est soustrait à ses obligations pour aller se divertir : il « a manqué de dire son bréviaire n'étant pas malade pour jouer[255] ». Le prieur de Landugen Guillaume Hervé est plus préoccupé par ses loisirs que par son église qui menace ruine : « l'église est très indigente de réparation : joue à la boule : pourroit faire mieux[256] ».

René Le Jacques, recteur de Corlay au concours en 1777, très pris par ses occupations, semble peu se soucier de sa paroisse. Pourtant « excellent sujet », il « a perdu 22 écus au jeu » et « a été a la chasse une partie de l'hyver ». Il n'a guère changé ses habitudes en 1784 : « semper idem en 1784. Ne fait ny prône ny cathéchisme, depuis longtemps » et « n'a pas tenu la parole donnée pour le jeu et pour la chasse, il faut y regarder en 1785 ». Interrogé cette année-là par l'évêque, il conteste ses accusations : « je luy ai parlé sur ces objets le 18 juin 85, il ne m'a pas satisfait ». En 1786, la vérité éclate : « il est convenu qu'il a chassé, et qu'il ne fait point de prônes »[257]. A propos du prêtre de Lanrivain Yves Février, Mgr Conen de Saint-Luc ne parle que de ses diableries et de ses agissements inacceptables pour un prêtre :

> « mauvais sujet en tout genre, fait le médecin, soupçoné de sorcelerie, sujet indocile, buveur incorrigible, n'est pas venu à la visite en 1778. Interdit de toutes fonctions, et doit toujours l'être. N'est pas venu a la visite en 1780. Semper idem : abominable toujours. Sorcier, médecin, et yvrogne[258] ».

Sans être en tort avec la loi diocésaine, le recteur de Carnoët Henry Meyniel fait des sorties qui prêtent à interrogation : « bon garçon, il est noctambule[259] ».

Enfin, le prêtre de Trémargat Yves Jullou est selon l'évêque un « marchand de bled », or selon les statuts diocésains de 1786, il est défendu aux ecclésiastiques « de se mêler d'aucune sorte

252 C'est-à-dire des laïcs.
253 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XII, p. 12.
254 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 241.
255 *Ibid.*, p. 92.
256 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 270. Pour le Centre-Bretagne, Jean Le Tallec n'a retrouvé que deux-trois mentions de ce jeu, qui se pratiquait sur une aire aménagée, à Rostrenen au milieu du XVIIIe siècle (Jean LE TALLEC, *La vie paysanne...*, *op. cit.*, p. 263-264).
257 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 171.
258 *Ibid.*, p. 242.
259 *Ibid.*, p. 287.

de trafic & commerce qui les engage à aller aux foires & marchés[260] ».

Avec ce panorama des problèmes disciplinaires du clergé de Haute-Cornouaille, nous pouvons dresser la typologie des « délits »[261] qui sont au nombre de 93 (et qui sont accomplis par 69 prêtres, certains pouvant en effet avoir commis des infractions de différentes natures) :

1. Alcoolisation/ivrognerie : 48 cas (52 %)
2. Affaire de mœurs : 29 cas (31 %)
3. Mauvaises distractions et activités : 6 cas (6,5 %) ; « chicane »/violence physique : 6 cas (6,5 %)
4. Vol/malversations : 3 cas (3 %)
5. Homicide : 1 cas (1 %)

Avec plus de la moitié des délits, l'ivrognerie domine largement la liste ; les soucis de mœurs forment un tiers des défaillances ecclésiastiques[262]. Ce classement n'étonnera personne : dans maints diocèses, ce sont systématiquement l'ivrognerie et la licence sexuelle du clergé qui lui sont le plus souvent reprochées[263]. En tenant compte qu'une part des mauvais prêtres associent à la fois excès de boisson et péché de chair – *res luxuriosa vinum*, le vin est la source de la lubricité –, les 77 faits d'ivrognerie et de mœurs désolantes sont accomplis par 63 prêtres du carnet selon nos calculs[264], par 54 selon ceux de Jean-Louis Le Floc'h[265]. Les sujets aux mœurs légères et/ou la consommation

260 AEQ, 3 E 1, statuts..., *op. cit.*, art. XIII, p. 13.

261 N'y sont pas compris les deux prêtres faisant l'objet d'une procédure de lettres de cachet. En outre, nous ne comptons pas les cas de simple querelle, ni même ceux d'irrespect envers l'évêque, finalement assez difficiles à chiffrer et qui ne constituent pas forcément un « délit » proprement dit.

262 A titre de comparaison, entre 1675 et 1790, les affaire de mœurs sont en tête des délits du clergé bourguignon (29,8 %) alors que l'ivrognerie représente « seulement » 13, 5 % ; certes, le non respect des devoirs est ici inclus dans la typologie de l'auteur (Éric WENZEL, « Les prêtres "criminels"... », *op. cit.*, p. 106). Dans un travail similaire, Éric Wenzel, en croisant nombre de sources judiciaires (officialités, bailliages, seigneuries, parlement pour les affaires traitées en appel), relève 98 délits ecclésiastiques dont 25,5 % pour mauvaises mœurs et 11,2 % pour ivrognerie, entre 1700 et 1790 – là encore, les « délits de profession » (absence de catéchisme, refus d'administrer les sacrements, etc.) sont compris dans la typologie, ce qui diminue les taux d'affaires de stupre ou de boisson – (Éric WENZEL, « Persistance des déviances... », *art. cit.*, p. 101). Dans les Pays-Bas méridionaux au XVIIIe siècle, 31 % des prêtres poursuivis par l'officialité le sont pour licence sexuelle, 24,5 % pour éthylisme (Gilles DEREGNAUCOURT, « Les déviances ecclésiastiques... », *art. cit.*, p. 81).

263 Reproches émanant par exemple des paroissiens du diocèse de Lyon au XVIIIe siècle, où les manquements disciplinaires du clergé apparaissent finalement peu nombreux (Jean-Pierre GUTTON, « Curés et paroissiens... », *art. cit.*, p. 809-810). Comme dans notre classement, la violence est le troisième des reproches faits aux ecclésiastiques du Trégor du début du XVIIIe siècle (Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres...*, *op. cit.*, p. 172).

264 En comparaison, entre 1770 et 1790, les archives de l'officialité du diocèse de Cambrai rendent compte de dix-neuf affaires de mœurs et de discipline ecclésiastiques (Gilles DEREGNAUCOURT, « Les déviances ecclésiastiques... », *art. cit.*, p. 73).

265 Mauvais sujets qui forment selon lui 12 % du clergé haut-cornouaillais sur un total de 445 prêtres (Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 309) ; or il faut tenir compte qu'une part des

immodérée d'alcool représentent environ 13 % des prêtres du carnet, ce qui assez peu, mais non négligeable à la fin de l'Ancien Régime[266].

Après avoir répertorié l'ensemble des problèmes disciplinaires du clergé, il est intéressant de les regarder d'un point de vue territorial. En Haute-Cornouaille, des endroits semblent poser plus de problèmes que d'autres. Tout comme les membres de la collégiale de Tonquédec dans le diocèse de Tréguier[267], les chanoines de Rostrenen offrent l'éventail presque complet des défauts que l'on retrouve dans le clergé de Haute-Cornouaille[268]. Qu'on en juge : Jean-Jacques Hervé, vaniteux, sot et bête, boit beaucoup au point d'être allé à l'église en état d'ébriété[269] ; Yves Banniel est une « teste folle dans toute la force du terme ; et de plus yvrognes. Homme inutile, fou » ; Maurice Jouan, « yvrogne scandaleux », a été souvent interdit et se conduit toujours aussi mal au fil des ans ; Pierre Bellivet, s'il a des mœurs et de la conduite, n'en est pas moins sot à l'excès et arrogant. Le caractère peu édifiant de ces chanoines vient certainement des mauvais choix du présentateur laïc de la paroisse, le baron de Rostrenen. Sur les cinq ecclésiastiques déjà installés à Rostrenen avant 1779, quatre sont mal ou très mal vus par l'évêque – nous venons de les énumérer –, un seul est bien considéré. Ce dernier est Guillaume Le Bris, qui est d'après l'évêque le « le seul sur qui on puisse compter », ce qui montre à quel point les chanoines locaux sont déplorables et loin d'être réformés. Après ce constat, Mgr Conen de Saint-Luc ne tarde pas à extirper G. Le Bris de ce lieu dépravé pour le placer à la rectorie de Landeleau, en 1781 ; son successeur Nicolas Boutier, malgré une faute commise en 1785, est « très bien » de 1785 à 1788. La collégiale de Carhaix ne renferme pas autant de mauvais sujets, mais elle n'en n'est pas pour autant dépourvue. Certaines paroisses sont aussi envahies de « mauvaises herbes » : à Saint-Martin, l'évêque ne mâche pas ses mots en écrivant

mauvais prêtres associent l'ivrognerie à la lubricité. Qu'ils aient des mauvaises mœurs ou simplement suspectes, ces derniers sont au nombre de vingt : en tenant compte de leur double-vice (77 – 20 = 57), on arrive à un chiffre relatif de 11,5 % de mauvais sujets sur les 493 du carnet, ou de 13 % sur 445, soit le même que Jean-Louis Le Floc'h. Cependant parmi ces 20 prêtres buveurs et fornicateurs, six font partie du premier (suspicion) ou du deuxième palier (consommation d'alcool tolérée) de l'échelle d'appréciation de l'ivrognerie, il n'y a donc en réalité que 14 prêtres vraiment dépravés en matière de mœurs et de boisson. En modifiant notre calcul (77 – 14 = 63), on obtient un taux de 13 % de mauvais sujets sur 493, ou de 14 % sur 445, ce qui, là encore, ne s'éloigne pas tant des résultats du chanoine Le Floc'h.

266 Ce taux paraît encore assez fort en usant d'un regard rétrospectif sur le clergé breton vannetais du XVIIe siècle : sur 1250 noms d'une source équivalente à celle du cahier épiscopal, un peu moins d'une centaine a des remarques ayants trait au scandale et à l'ivrognerie (Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier...*, *op. cit.*, p. 107), ce qui représente près de 8 % des prêtres.

267 Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 23.

268 Dans l'ensemble, pas de problème de mœurs, mais de gros soucis d'ivrognerie et de sottise (voir carnet de Conen de Saint-Luc, p. 119-120).

269 Pour souligner que ce sujet est irrécupérable, l'évêque de Quimper note « vieux camelot qui a prit son pli » : selon le dictionnaire français de Richelet, le proverbe « *Il ressemble au camelot, il a pris son pli* » s'utilise pour dire d'une personne qu'elle ne changera plus de mœurs, ni de conduite (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1681, article « camelot »).

que « tout le clergé de cette paroisse à l'exception du r[ecteu]r est détestable. Ceci avant 82[270] ». La trève briécoise de Langolen est administrée par les deux infâmes frères Piriou, adonnés à la boisson et auteurs de grivèleries, que l'évêque met en relief dans un paragraphe peu édifiant :

> « Ces 2 frères m'ont été dénoncés les 1ers jours d'octobre 1778 comme des yvrognes, crapuleurs, scandaleux, coupables d'injustice, et de rapines : très vraisemblablement irréguliers ayant encouru la suspense, et ayant malgré cela administré, etc, etc, etc. : tout cela confirmé en 1780 et la preuve acquise de la plus coupable négligence pour l'instruction : quand les 2 frères etoint yvres, ils sonnoint les cloches pour s'adonner en spectacle. Hommes abominables tous les 2[271] ».

La Haute-Cornouaille « costarmoricaine » – expression anachronique certes –, du fait sans doute de son éloignement vis-à-vis du siège épiscopal, semble comprendre les sujets les plus exécrables du diocèse : le violeur de Mûr Jean Le Coëdic, l'ivrogne scandaleux et libertin Jean Dubois à Kergist-Moëlou, les deux recteurs les plus mal commentés du carnet (Jean Pezron de Plévin, Grégoire Le Roux du Haut-Corlay), l'ivrogne public Yves Chevance, les deux partenaires de bouteille de Saint-Martin François Dubois et Pierre Le Gal, leurs homologues de Canihuel Jean Le Millin et Gildas de la Noé de Courson, ou encore Claude Le Roux, prêtre de Plusquellec enfermé par lettres de cachet. Autre chiffre qui ne laisse pas indifférent : sur neuf individus du carnet qualifiés d'« abominable[s] » par l'évêque – venant de sa plume, c'est dire s'ils sont exécrables –, sept sont dans des paroisses costarmoricaines de Haute-Cornouaille.

Néanmoins, il ne faut pas tomber dans l'extrapolation. Malgré ces exemples pittoresques, ce n'est pas dans le diocèse de Quimper, tout comme dans le Trégor, « que nous trouverons le type quasi légendaire du curé breton paillard de l'Ancien Régime[272] ». Dans sa majorité, le clergé de Haute-Cornouaille se conduit bien et a des mœurs largement inattaquables, exceptés les quelques prêtres luxurieux ou ayant des fréquentations suspectes. Cependant, à la veille de la Révolution – soit plus d'un siècle après la mise en place de la réforme catholique en Bretagne –, une trop grande part de ses membres flirte ou a flirté de près ou de loin avec l'alcool (deux prêtres sur dix), ce qui conduit parfois les buveurs à à perdre la dignité de leur état. Mais si certains boivent souvent plus que de raison, ce ne sont pas pour autant des ivrognes ; l'évêque ne tient pas rigueur des ecclésiastiques qui boivent sans pour autant se griser, n'est vraiment blâmable qu'un prêtre du carnet sur dix. De plus, il existe de nombreux cas de prêtres guéris. Les querelles et les complots sont peu nombreux, tout comme les cas d'irrespect et d'indiscipline vis-à-vis de l'autorité épiscopale. Ne

270 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 210.
271 *Ibid.*, p. 371. Séparés et envoyés ailleurs, les deux frères finiront très mal leur carrière respective : l'un reste incorrigible, l'autre est chassé du diocèse.
272 Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 22.

parlons pas des distractions et des activités ecclésiastiques non tolérées, elles sont quasi-inexistantes. Les clercs qui ont une conduite vraiment indécente dans la typologie des délits, au nombre de 63, ne doivent pas cacher la majorité de ceux qui se comportent bien, et de ceux à qui l'évêque n'a rien à reprocher. L'excès d'une minorité ne doit pas masquer la dignité de la majorité. Comme le dit si bien Éric Wenzel, « ces prêtres ne sont plus que des "brebis galeuses" nettement plus apparentes que la majorité silencieuse de leurs confrères[273] ». Les visites pastorales régulières, les conférences et les retraites ecclésiastiques, ainsi qu'une bonne formation préalable au séminaire de Quimper, sont certainement responsables de la bonne discipline d'ensemble du clergé de Haute-Cornouaille.

Dans son ensemble, les prêtres de Haute-Cornouaille, évalués selon une échelle d'appréciation épiscopale très précise, sont de bonne qualité. A part une minorité de prêtres défaillants dans leurs fonctions ecclésiastique (essentiellement la tenue des registres paroissiaux) et pastoral (surtout le catéchisme), le clergé haut-cornouaillais remplit correctement sa tâche d'encadrement des fidèles. La formation permanente, conférences ecclésiastiques et retraites en tête, semble ancrée dans les mœurs des prêtres. Assortie d'une conduite qui est dans l'ensemble irréprochable, l'abstinence sexuelle des prêtres est largement respectée, bien qu'il y ait encore, à la fin de l'Ancien Régime, un nombre non négligeable de cas d'ivrognerie.

Dans cette deuxième partie, nous avons vu que l'évêque ne laisse rien au hasard sur l'état de son clergé : s'il écrit assez peu sur les bons sujets de Haute-Cornouaille, il note les moindres détails qui pourraient l'inciter à ne pas placer tel prêtre à la tête d'une paroisse ou à gratifier un autre d'un changement de lieu d'exercice. Tout ecclésiastique a cependant la possibilité de se réformer et d'être promu au sein du diocèse, ce n'est qu'une question de volonté. La menace de rester simple prêtre toute sa vie est à cet égard un bon moyen de purger e clergé de ses faiblesses et de ses manquements.

Voyons maintenant comment arrive Mgr Conen de Saint-Luc à obtenir autant de données sur son clergé, comment administre-t-il cette Haute-Cornouaille si éloignée du siège quimperois et par quels moyens tente-t-il d'y réformer voire réprimer les sujet récalcitrants.

273 Éric WENZEL, « Les prêtres "criminels"... », *art. cit.*, p. 110.

Partie III

L'évêque de Quimper et la Haute-Cornouaille : administration d'une périphérie et répression de l'indiscipline ecclésiastique

Chapitre 7

L'administration d'une périphérie : la Haute-Cornouaille dans le diocèse de Quimper

Mgr Conen de Saint-Luc est évêque et possède donc un bénéfice épiscopal à charge d'âmes. Par conséquent, sa mission pastorale a pour cadre la circonscription religieuse qu'est le diocèse. Cependant, le diocèse de Quimper, vu son immensité et sa « difformité » – à cause de sa « protubérance haut-cornouaillaise » –, est bien trop difficile à administrer pour un seul homme : Mgr Conen de Saint-Luc en est conscient. D'une part, il visitait son diocèse et se mettait ainsi directement au courant des réalités locales. D'autre part, il était secondé dans sa tâche par de multiples collaborateurs. Enfin, l'institution du petit séminaire de Plouguernével, qui joue un rôle important dans une Haute-Cornouaille éloignée de Quimper, permet de délocaliser l'éducation des jeunes clercs dans le diocèse.

I – L'administration de la Haute-Cornouaille

L'évêque tire son nom du terme latin *episcopus*, lui-même adapté du grec *episkopos* qui veut dire « surveillant », c'est-à-dire tuteur d'une communauté. Comme tout bon pasteur, il se devait de surveiller son troupeau constamment, et de l'examiner, afin de corriger les défauts qui s'y trouveraient. Cela passe d'abord par son inspection sur le terrain, par son administration directe.

A) L'administration directe : les visites pastorales des évêques de Quimper

Entre la fin du XVIIe siècle et la veille de la Révolution, une visite pastorale se déroulait chaque année dans le diocèse de Cornouaille[1]. Cependant, il existe un écart criant entre le XVIIe

1 Voir annexe 47 – les visiteurs des tournées pastorales de la Haute-Cornouaille (fin XVIIe s. – fin XVIIIe s.). C'est grâce aux comptes d'églises paroissiales et surtout à ceux des chapelles de quartier que nous avons pu constituer ce

siècle où les visites générales sont plus rares et plus espacées, et le XVIIIe siècle où l'assiduité épiscopale est plus forte[2]. En effet, Mgr de Coëtlogon, dont l'épiscopat débute en 1668, effectue seulement quatre visites[3] en 25 ans, entre 1682 et 1706 (soit une tous les six ans[4]). Le décès de Julien Maunoir en 1683 a-t-il eu un impact néfaste sur la motivation de Mgr de Coëtlogon à visiter son diocèse ? En effet, ce dernier faisait son inspection générale en compagnie de l'infatigable prédicateur[5]

Mgr de Plœuc du Tymeur est beaucoup plus exact et régulier que son prédécesseur : en trente-trois ans d'exercice (1707-1739), il parcourt son diocèse à vingt-et-une reprises, soit une visite tous les un an et demi[6], ce qui est excellent en comparaison de beaucoup d'autres diocèses français de la première moitié du XVIIIe siècle[7]. Cependant, il effectuait aussi des « demi-visites », c'est-à-dire qu'il se faisait remplacer à la moitié du chemin par un ou plusieurs délégués, ou les suppléait à mi-parcours quand c'étaient eux qui débutaient la visite[8]. Nous considérons ces moitiés de visite comme accomplies par l'évêque en personne, dans la mesure où, même s'il n'effectue pas un tour complet de son diocèse, il se donne la peine de s'occuper d'une partie. En considérant que l'évêque a bien rempli son devoir pour ces années-là, cela porte le nombre de ses visites personnelles à vingt-huit, ce qui représente 85 % de l'ensemble (soit presque une par an)[9].

tableau des visites pastorales de la Haute-Cornouaille. En effet, dans ces comptes soumis à la vérification épiscopale, nous avons relevé les signatures des évêques de Quimper et/ou de leurs délégués. Il faut dire que la situation locale est propice à un tel travail : plus que dans les autres diocèses bas-bretons, les comptes de chapelles sont tenus régulièrement en Cornouaille, plus encore dans l'intérieur du diocèse, et laissent des traces archivistiques relativement abondantes. Du fait de la plus forte identité de « quartier » de la chapelle et donc de la plus forte quantité d'offrandes des populations, l'enjeu institutionnel et financier des comptes y est plus important. L'administration diocésaine impose donc une tenue systématique des comptes et les vérifie à l'occasion de la visite générale (Georges PROVOST, « Une forme spécifique de territorialisation paroissiale : les chapelles de quartier bretonnes », dans Bernard MERDRIGNAC, Daniel PICHOT, Louisa PLOUCHART, Georges PROVOST, *La Paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 183) . Le contrôleur officialise sa consultation par sa signature.

2 C'est la situation inverse en Alsace, où le nombre de visites décline au XVIIIe siècle (Louis CHÂTELLIER, « La visite pastorale dans le diocèse de Strasbourg aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 58, n°161, 1972, p. 355).

3 En 1686, 1694, 1697 et 1700.

4 Ce qui n'est pas mauvais selon Georges Minois : l'évêque de Boulogne Mgr de Pressy (1742-1789) visite aussi son diocèse une fois tous les six ans, ce qui, selon le même auteur, est considéré comme très bien (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750. Quelques aspects de la vie religieuse », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, tome 106, 1977, p. 18).

5 Barthélémy-Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Les évêques de Bretagne dans la renaissance religieuse du XVIIe siècle », *Annales de Bretagne*, t. 54, 1947, p. 48. Son prédécesseur sur le siège de Saint-Corentin, René du Louët, « visitait son vaste diocèse de Quimper une fois par an, ce qui ne saurait s'entendre de la totalité » (*ibid.*, p. 47-48) ; il est écrit sur son épitaphe « il a visité chaque année son diocèse » (*ibid.*, p. 56), soulignant un peu plus sa conformité avec ses devoirs pastoraux.

6 Il effectue donc 64 % de ses visites en personne, ce qui rejoint le taux de 60 % avancé par Isabelle Bray (Isabelle BRAY, *La vie religieuse dans le diocèse de Cornouaille sous les épiscopats de Monseigneur de Ploeuc du Tymeur et Monseigneur Farcy de Cuillé (1707-1772)*, mémoire de maîtrise dact., UBO, 1987, p. 63).

7 En effet Georges Minois qualifie d'excellent le nombre de visites accomplies par l'évêque de Tréguier Mgr Jégou de Kervilio (1694-1731), qui équivaut à une visite tous les deux ans et demi (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 18) ; Mgr de Plœuc a d'autant plus de mérite que son diocèse est plus grand.

8 En 1712, 1716, 1720, 1726, 1727, 1737 et 1738 (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 64).

9 Isabelle Bray donne également un pourcentage presque semblable de 81 % de visites effectuées partiellement ou

Mgr Farcy de Cuillé (1740-1772) est aussi constant que son devancier au siège de Saint-Corentin : au cours d'un épiscopat de trente-trois ans, il compte également vingt-huit visites diocésaines à son actif, soit autant que Mgr de Plœuc, ce qui correspond également à une visite tous les un an à un an et demi. Il effectue donc 85 % de ses visites en personne, mais 42 % des visites n'auraient été accomplies que partiellement par le prélat[10].

A première vue, Mgr Conen de Saint-Luc n'apparaît pas se démarquer beaucoup des deux derniers évêques : accomplissant quatorze visites en dix-sept ans d'épiscopat[11], il parcourt donc son diocèse une fois tous les un à un an et demi[12]. Cependant,il faut préciser qu'il ne peut accomplir son devoir de visite en 1773 car il vient d'arriver dans le diocèse, et pareillement en 1789 à cause, sans doute, de ses problèmes de santé[13]. En laissant de côté ces deux années, cela fait quatorze visites en quinze ans, un record dans le diocèse[14]. De plus, ces quatorze visites ont été effectuées successivement, sans temps mort, ce qui constitue la plus longue série ininterrompue de visites entièrement effectuées[15] par un évêque quimpérois de toute la période, illustration d'un zèle pastoral incroyable. En outre, et ce n'est pas sans une certaine preuve de dévouement pour son diocèse, Mgr Conen de Saint-Luc, hormis son secrétaire, n'est accompagné d'aucun membre de son administration centrale (promoteur, official), ni même par un de ses vicaires généraux ; à l'inverse, tous ses prédécesseurs sont accompagnés[16].

---

entièrement par Mgr de Ploeuc (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 64). Ce léger écart entre son taux et le nôtre s'explique par le fait qu'elle considérait la visite de 1717 comme n'ayant pas été effectuée par l'évêque en personne (*ibid.*), or Mgr de Ploeuc y a bel et bien participé (annexe 47), assisté et non pas représenté par son official et son promoteur. Nous rejoignons cependant Isabelle Bray sur tout les autres points (années d'absence, représentants, etc.).

10 1740, 1742, 1745 à 1747, 1748, 1757, 1762, 1764 à 1767 et 1769 à 1771 (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 65), soit 15 années.

11 Celui-ci a duré en réalité dix-huit ans, mais nous ne prenons pas en compte l'année 1790 lors de laquelle aucune visite n'a été faite, pas même par un représentant.

12 Précisément tous les 1,2 ans, soit autant que Mgr de la Fruglaie de Kerver dans le Trégor (1731-1745) qui constitue un record dans son diocèse (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 18) ; ce taux est aussi celui des deux prédécesseurs de Mgr Conen de Saint-Luc.

13 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) » dans Fañch ROUDAUT, dir., *Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 313

14 Son homologue de Rennes, Mgr Bareau de Girac (1770-1790), fait pâle figure à côté de lui : il aurait accompli en tout et pour tout deux tournées de visites, la première en 1774, la seconde en 1781 (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 426). C'est sans parler du faste avec lequel il « visitait » ses paroisses : accompagné de trois ecclésiastiques et de son secrétaire, il se transportait dans un un carrosse à six chevaux ; un notaire, un cocher, un valet de chambre, un cuisiner et un estafier le retrouvaient à chacune de ses étapes (*ibid.*).

15 Si Mgr de Ploeuc a visité son diocèse pendant seize ans sans interruption, il s'agissait d'une demi-visite lors de certaines années. La plus longue série de Mgr Farcy de Cuillé (treize visites) ne dépasse pas celle de Mgr Conen de Saint-Luc, alors qu'il n'avait pas effectué entièrement l'ensemble de ses visites.

16 Isabelle Bray affirme que Mgr de Ploeuc est « probablement toujours accompagné » (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 63) : c'est en effet le cas à chaque fois qu'il part en tournée (annexe 47).

L'on voit qu'à la fin du XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe, le promoteur[17], lorsqu'il ne le représente pas, accompagne l'évêque dans ses tournées[18]. Il est même incontournable sous les épiscopats de Mgr de Coëtlogon et de Mgr de Plœuc : de 1682 à 1739, il n'est absent du cortège des visiteurs qu'à deux reprises (en 1687 et lors de la vacance de 1739)[19]. De même, sous l'épiscopat de Mgr de Coëtlogon, l'official[20] manque à cinq tournées sur vingt-cinq[21] ; sous celui de Mgr de Ploœuc, il n'est pas de la visite pendant quatre années sur trente-trois. Cependant, il joue un rôle plus important que le promoteur dans le diocèse, dans la mesure où il est de nombreuses fois nommé commissaire épiscopal (premier représentant à qui l'évêque délègue la visite lorsqu'il ne l'accomplit pas lui-même)[22]. Néanmoins, le commissaire n'est pas toujours l'official. En 1684, 1685 et 1687, est nommé commissaire un certain Jean de Coëtlogon, du même nom de famille que l'évêque en place, et dont la fonction n'est pas précisée dans sa signature ; sans-doute le chef du diocèse a-t-il envoyé un membre de sa famille pour le représenter. L'épiscopat de Mgr Farcy de Cuillé voit le rôle de l'official et du promoteur s'amenuiser progressivement, jusqu'à ce qu'ils ne visitent plus le diocèse à partir de 1757[23].

La diminution des prérogatives des membres de l'administration centrale est à mettre en parallèle avec l'importance que prennent de plus en plus les vicaires-généraux au sein du diocèse à partir du second tiers du siècle des Lumières. De 1682 à 1706, Mgr de Coëtlogon n'a pas utilisé une seule fois un vicaire général pour visiter le diocèse. Lors de quatre visites uniquement, Mgr de Plœuc s'est fait représenter par un de ses vicaires-généraux[24]. L'épiscopat de Mgr Farcy de Cuillé marque un tournant décisif. D'une part, lorsqu'il ne visite pas son diocèse, il se fait remplacer par un

17 Le promoteur est la personne du diocèse chargée d'instruire les procédures au sein du tribunal ecclésiastique qu'est l'officialité (Éric SUIRE, *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 176), c'est-à-dire celle qui peut intenter des procès contre des prêtres pour divers motifs (comportement déplorable, mauvaises actions, …) afin de conserver la discipline ecclésiastique. Plus généralement, le promoteur était le garant des droits, des libertés et immunités de l'Église.

18 Comme c'est le cas dans le diocèse voisin de Tréguier dans la première moitié du XVIIIe siècle (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 17) ou dans le Léon au milieu du même siècle (Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé, d'après les visites pastorales de l'épiscopat de Gouyon de Vaudurand (1745-1763) », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, C.R.B.C., 1987, p. 417).

19 Nous tenons aussi en compte les années où le promoteur se fait représenter en visite par un autre ecclésiastique.

20 C'est le premier juge du tribunal ecclésiastique de l'officialité. Établi par l'évêque pour rendre la justice en son nom, il est notamment chargé, en ce qui concerne notre étude, des affaires *ratione personae*, c'est-à-dire du délit ou crime commis sur un ecclésiastique ou par un ecclésiastique (Éric SUIRE, *Vocabulaire historique...*, *op. cit.*, 153). Il était habituellement secondé par un vice-official ou vice-gérant.

21 Une personnalité se distingue : celle de l'official M. Cariou qui visite le diocèse de 1688 à 1706 sans interruption.

22 Sous Mgr de Coëtlogon, l'official est dix-sept fois commissionné par l'évêque pour faire la visite (M. Cariou à seize reprises), le promoteur pas une seule fois. Mgr de Plœuc nomme l'official son commissaire à sept reprises, le promoteur une unique fois.

23 En Cornouaille, le dernier promoteur à accomplir une visite pastorale, ici aux côtés de l'évêque, en 1756, est Louis Bernetz : il sera recteur de Querrien et doyens des recteurs du diocèse en 1790 (Paul PEYRON, « Manuscrit de M. Boissière », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie [de Quimper]*, 1919, p. 142).

24 1712, 1713, 1737 et 1739 (année de vacance du siège épiscopal).

grand vicaire[25]. Même si le promoteur fait partie du groupe des visiteurs jusqu'en 1756[26], il ne joue plus le rôle de médiateur entre l'évêque absent et les habitants du diocèse. La connaissance du terrain des grands vicaires semble primer de plus en plus. D'autre part, les vicaires généraux escortent aussi Mgr Farcy de Cuillé quand il sillonne son territoire à la belle saison[27], traduction de l'accroissement de leur importance par rapport au premier tiers du XVIIIe siècle.

La contraction du rôle de l'administration centrale dans les visites pastorales s'explique aussi par le cumul des hautes charges au sein du diocèse : par exemple, lors des visites de 1743 et 1744, M. de Gouyon est à la fois vicaire général, archidiacre du Poher et official[28]. L'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc officialise l'évolution qui a eu lieu sous l'épiscopat de son prédécesseur : le promoteur et l'official restent à Quimper le temps de la tournée estivale ; les grands vicaires sont employés pour accomplir cette dernière quand l'évêque ne le peut pas[29] ; le prélat, quand il visite son diocèse, n'a nul autre accompagnateur que son secrétaire (mais il doit retrouver sur place ses vicaires généraux).

Notre tableau des visites pastorales de Haute-Cornouaille nous informe aussi sur la distribution des hauts postes du diocèse. En 1721, sous l'épiscopat de Mgr de Plœuc, M. de la Fruglaye est promoteur alors que M. Le Boult est official ; en 1722, le premier prend le poste du second qui, ne signant plus les registres à partir de cette année-là, est certainement décédé. On retrouve le même scénario dix ans plus tard : promoteur jusqu'en 1731, M. Delahaye est promu official et signe les comptes paroissiaux en tant que tel en 1732 ; il prend alors la place de M. de la Fruglaye, élevé au rang d'évêque de Tréguier en 1731[30]. La fonction de promoteur est donc un tremplin pour l'officialité[31].

25 Sur les huit années où il n'inspecte pas les paroisses cornouaillaises, il dépêche une fois le promoteur (en 1742) et sept fois un vicaire général ; cependant, 1772 est néanmoins une année particulière : le siège de Saint-Corentin est alors inoccupé.

26 Il entoure treize fois Mgr Farcy de Cuillé lors de ses visites entre 1740 et 1756 (M. Lair trois fois, M. Le Bernetz dix fois).

27 C'est le cas pour douze visites sur vingt-cinq. A partir de 1758, Mgr Farcy de Cuillé visite seul son diocèse, sans accompagnateur, et ce jusqu'à la fin de son épiscopat ; peut-être avait-il besoin d'un temps d'adaptation durant lequel son vicaire général, généralement recteur, le guide pour mieux connaître les réalités du terrain. Il continue par ailleurs de déléguer la visite à un grand vicaire lorsqu'il ne l'accomplit pas lui-même.

28 Or, afin de séparer les pouvoirs administratif et judiciaire, un prêtre ne peut cumuler la charge d'official avec celle de vicaire général, sauf si le diocèse est petit, ou s'il y a peu d'affaires à traiter. Dans le diocèse de Quimper cependant, l'official peut cumuler les fonctions (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 21).

29 En 1773, 1774 et 1789, l'évêque de Quimper, indisponible, est remplacé par un vicaire général.

30 En vingt-et-un ans, de 1709, date de sa première visite cornouaillaise, jusqu'en 1731, M. de la Fruglaye participe à pas moins de dix-huit tournées pastorales ; ce n'est pas étonnant qu'il réalise par la suite le record trégorrois de dix visites en douze ans d'épiscopat (Georges MINOIS, « Les visites épiscopales... », *art. cit.*, p. 18).

31 Une exception à la règle : M. de la Fruglaye qui visite le diocèse en tant qu'official en 1709 et 1710, et dont la signature réapparaît dans les comptes paroissiaux en 1715, cette fois-ci en tant que promoteur : un an plus tôt, M. Le Boult devenait official du diocèse.

Finalement, les évêques de Quimper du XVIIIe siècle remplissent très bien leur devoir de visite[32], et parcourent leur diocèse presque une fois par an[33]. Mgr Conen de Saint-Luc se distingue par les tournées qu'il effectue entièrement à titre personnel. S'il n'a que rarement commissionné ses agents pour faire la visite à sa place, il leur attribue cependant d'importantes responsabilités dans le diocèse.

B) L'administration indirecte : les délégués de l'évêque sur place

L'évêque n'administre pas seul son diocèse : il est assisté dans sa tâche par des administrateurs qui le représentent sur le terrain et l'informent de la situation locale, notamment en Haute-Cornouaille, très éloignée de Quimper. Non seulement il fallait des relais suffisamment nombreux, mais ceux-ci devaient être fiables, en plein accord avec les orientations pastorales du prélat. D'autres représentants, dont font partie les recteurs, appliquent aussi localement les décisions épiscopales.

Si les évêques ont été très bien étudiés, ses collaborateurs l'ont été beaucoup moins. Charles Berthelot du Chesnay en parle à plusieurs reprises dans sa thèse[34]. Fabrice Vigier a réservé quelques pages aux vicaires généraux de l'évêque de Poitiers[35]. Quelques historiens s'y sont intéressés plus profondément, comme Louis Châtellier[36] ou Jacques Marcadé[37]. Ont été étudiés plus récemment les collaborateurs de l'évêque de Vannes au milieu du XVIIe siècle[38]. Ce thème de recherche prend une actualité nouvelle avec la préparation d'Olivier Charles d'une enquête sur les vicaires généraux

32 En Haute-Bretagne, au XVIIIe siècle, les visites pastorales laissaient à désirer, sauf dans le diocèse de Saint-Brieuc (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 427).

33 A titre de comparaison, il y aurait eu dix-neuf visites canoniques dans le diocèse de Nantes entre 1725 et 1790 (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 426 et p. 438, note n°58), soit une tous les trois ans et demi. Les évêques de Rennes, de 1701 à 1790, n'étaient pas plus portés à visiter leurs ouailles : pas plus de quinze tournées annuelles (*ibid.*, p. 426), soit exactement une par échéance de six ans.

34 Il les évoque surtout dans Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 200.

35 Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste, 1999, p. 87-89 et p. 106-108.

36 Louis CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne et renouveau catholique : dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris, Éditions Ophrys, 1981, p. 224-226 ; du même auteur, « Le vicaire général François Blouet de Camilly (1694-1705) et la reconstruction du diocèse de Strasbourg », *Archives de l'Église d'Alsace*, 1990-1991, p. 75-92 ; du même auteur, « Le recrutement des vicaires généraux dans les diocèses de la France de l'Est et des Pays rhénans aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles », dans Charles GIRY-DELOISON, Roger METTAM (éd.), *Patronages et clientélismes 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Lille-Londres, Presses de l'université de Lille 3, 1995, p. 179-189 ; du même auteur, « Les collaborateurs directs de l'évêque (suffragants et vicaires généraux) dans l'Europe des XVIe-XVIIe siècles », dans Gérald CHAIX, dir., *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France, XVe-XXe siècle*, Paris, Cerf, 2002, p. 179-198.

37 Jacques MARCADÉ, « Les relais de l'évêque : quelques notes sur les diocèses du Centre-Ouest au XVIIIe siècle », dans Gérald CHAIX, dir., *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France, XVe-XXe siècle*, Paris, Cerf, 2002, p. 246-260.

38 Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier dans le diocèse de Vannes d'après le catalogue de 1654*, mémoire dact., Université Rennes 2, 2011, p. 38-39.

d'Ancien Régime[39].

1) Les vicaires généraux

Ceux à qui l'évêque délègue une partie de son pouvoir sont les vicaires généraux, et leur importance à l'échelle locale date au plus tard du début du XVIIIe siècle en Cornouaille, au regard des statuts synodaux du diocèse de 1710 : les expressions du type « nous ou nos de grands Vicaires » (art. XIX, p. 19) apparaissent assez souvent. Le vicaire général ou grand vicaire, personnage important dans un diocèse, partage avec l'évêque, comme le disent les canonistes, sa juridiction volontaire ou gracieuse : c'est pour cette raison que l'« ordinaire » du diocèse désigne aussi bien le prélat que son vicaire général[40]. Il est choisi par l'évêque pour le représenter sur le terrain, et appliquer ses directives. Révocable à tout moment, il est donc entièrement soumis au prélat.

Au cours du XVIIIe siècle, en Bretagne comme ailleurs, « les évêques se montrèrent prodigues dans la délivrance des lettres de vicaire général[41] » : ils avaient en tête le principe de « diviser pour mieux régner ». En 1779, Toussaint Conen de Saint-Luc a ainsi neuf vicaires généraux à sa disposition[42]. En 1790, dernière année de son épiscopat, il est associé à onze vicaires généraux[43], c'est-à-dire autant que ses prédécesseurs[44]. Parmi ces derniers, huit font partie du Chapitre de Quimper[45], seulement trois résident sur le terrain : Guillaume Armand Floyd de Rosneven, recteur de Plusquellec[46], Joseph Heussaf d'Oixant, recteur de Corzon[47] et le très jeune

39 Site de présentation de la collection « La grâce d'une cathédrale » [http://www.lagracedunecathedrale.com/index.php?option=com_content&view=article&id=332:olivier-charles&catid=24:c&Itemid=35]

40 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 200.

41 *Ibid.*

42 En voici les noms : Des Cognets, du Laurents, de Langan, Guesdon, Audouin, de Larchantel, Beauvais, Coëtcanton et Floyd (H.-G. DUCHESNE, *La France ecclésiastique pour 1779*, p. 231). A la même date, il y a trois grands vicaires à Saint-Brieuc, quatre à Dol, cinq à Saint-Malo, six à Rennes et dix à Nantes (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 200) : si l'évêque de Quimper a un nombre plus élevé de vicaires généraux, cela est certainement lié, comme son homologue de Nantes, à l'étendue de son diocèse. Rappelons que le diocèse de Cornouaille est le deuxième de Bretagne par la superficie après celui de Nantes. De plus, sa forme peu académique – une Haute-Cornouaille éloignée de Quimper – oblige à avoir un groupe élargi de vicaires généraux.

43 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome LXXX, 1954, p. 88. A la veille de la Révolution, le diocèse de Poitiers comprend aussi une dizaine de vicaires généraux, alors qu'il est un des plus grands évêchés français (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 87).

44 Durant leurs épiscopats respectifs, Mgr de Ploeuc et Mgr de Farcy de Cuillé semblent avoir eu le même nombre de grands vicaires : onze pour le premier, dix pour le second (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 20).

45 Les grands vicaires sont généralement choisis parmi les hauts dignitaires de l'Église (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 88).

46 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille en 1790 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1986, 114, p. 107.

47 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 7.

Antoine Mauduit du Plessis, ordonné en 1784 et recteur de Plovan[48]. Parmi les huit chanoines vicaires généraux de 1790, deux sont archidiacres[49] et sont donc occasionnellement sur le terrain, préalablement à chaque visite épiscopale : René Des Cognets de Correc pour l'archidiaconé de Cornouaille et Alexandre Du Laurents de la Barre pour celui du Poher[50], donc pour la Haute-Cornouaille[51].

Dans son carnet, Mgr Conen de Saint-Luc mentionne le nom de quelques vicaires généraux des années 1770. Un certain M. de Farcy a suppléé Mgr Conen de Saint-Luc dans sa visite canonique de 1773[52], il s'est sans doute éteint au cours de la décennie 1770. L'« abbé[53] » Floyd n'était pas le seul vicaire général de Haute-Cornouaille : il formait un duo avec François Dubois du Poilley, recteur de Bothoa qui a résigné sa cure en 1778 et qui est parti dans le diocèse de Saint-Brieuc en 1779, à l'âge de 73 ans[54]. Il a transmis sa cure à Louis Gilart de Larchantel, autre vicaire général du diocèse, resté à Bothoa jusqu'en 1786, date où il devient chanoine de Quimper selon l'évêque[55].

Les prérogatives du grand vicaire disparaissent avec ceux de l'évêque[56]. Or la plupart des vicaires généraux de Mgr Conen de Saint-Luc travaillaient déjà pour le compte de Mgr Farcy de Cuillé : François Dubois de Poilley visitait la Haute-Cornouaille en 1747 pour le compte de ce dernier[57], René des Cognets accompagnait le prélat lors de sa visite de 1753[58], Louis Gilart de Larchantel est du cortège épiscopal lors de la tournée de 1767. Le grand vicaire Guesdon a aussi servit Mgr Farcy de Cuillé, et ses homologues MM. du Laurents et de Langan ont accompli la visite pastorale de 1772 *sede vacante*[59]. Mgr Conen de Saint-Luc a donc eu l'intelligence, à son arrivée en 1773, de reconduire le vicariat général d'au moins six personnes, alors que son prédécesseur n'avait repris qu'un grand vicaire de Mgr de Ploeuc en 1740[60]. L'expérience de ces grands vicaires, qui

48 *Ibid.*, 1956, p. 173.
49 Dans le diocèse de Rouen au XVIe siècle, les dignités d'archidiacres du Chapitre prédisposaient tout particulièrement leurs titulaires au vicariat général (Louis CHÂTELLIER, « Les collaborateurs directs... », *art. cit.*, p. 183).
50 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1954, p. 84-85.
51 L'évêque fait référence à quelques-uns de ses passages dans la région dans ses notes sur Jean-Baptiste Dagorn, recteur de Tréogan (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 77).
52 Son nom apparaît à une seule reprise dans le carnet : le curé de Corlay Pierre Ourry « a été précepteur des neveux ou des frères de M. l'abbé de Farcy » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 171).
53 C'est ainsi que Mgr Conen de Saint-Luc appelle chacun de ses grands vicaires.
54 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 237.
55 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 237. Selon Daniel Bernard, il est grand chantre du Chapitre depuis 1781 (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1954, p. 84) soit au cours de son rectorat à Bothoa.
56 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 200.
57 Annexe 47.
58 Isabelle Bray écrit qu'il est vicaire général à partir de 1761 (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 262), or il signe déjà les comptes de paroisses avec ce statut en 1753.
59 C'est-à-dire au moment de la vacance du siège épiscopal.
60 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 21. Les évêques de Poitiers n'hésitaient pas, comme Mgr Farcy de

connaissaient déjà la réalité du terrain avant l'arrivée de Mgr Conen de Saint-Luc, a sans aucun doute bénéficié à son gouvernement.

Si l'origine sociale n'est pas un critère décisif pour devenir grand vicaire[61], en tout cas au XVIIIe siècle, une bonne formation intellectuelle et spirituelle est nécessaire[62]. La plupart ont un grade en théologie ou en droit[63] : Guillaume Floyd est par exemple « licentié es droits[64] » ; Joseph Heussaf d'Oixant est docteur de Sorbonne[65]. Cependant, le bagage intellectuel ne suffit pas : l'évêque tient surtout compte de l'expérience administrative d'un prêtre pour en faire son vicaire général. Guillaume Floyd, avant de devenir grand vicaire, était official de 1768 à 1773[66]. René des Cognets, tout en étant vicaire général, était aussi official de Mgr Farcy de Cuillé de 1755 à 1764. En effet, pendant la durée de leur charge, les vicaires généraux peuvent fréquemment cumuler d'autres charges : chanoine, dignitaire du chapitre, promoteur ou official, ... Par exemple, en 1790, le vicaire général Joseph Cossoul est chanoine à la cathédrale et professeur du séminaire de Quimper[67]. Le grand vicaire Alexandre du Laurents cumule également les hautes-fonctions : à la fin de la décennie 1780, il est dignitaire du Chapitre (archidiacre) et official[68].

Selon Fabrice Vigier, « les compétences exactes de ces vicaires généraux sont parfois assez difficiles à cerner, dans la mesure où elles varient d'un individu à l'autre. Tous ne disposent pas, en effet, de la même confiance auprès du prélat[69] ». Pour avoir affecté Guillaume Floyd à la Haute-Cornouaille[70], territoire le moins contrôlable par le prélat car le plus éloigné de Quimper, Mgr Conen de Saint-Luc doit avoir entièrement confiance en lui. C'est indéniablement le premier représentant de l'évêque sur place. D'abord, les informations sur le clergé remontent au prélat par son intermédiaire, que ce soit par courrier ou en s'entretenant avec lui lors des visites générales. Mgr Conen de Saint-Luc dit par exemple que Jean Le Graët, prêtre de Pestivien, « est trop facile au confessional a ce que dit M. l'abbé Floid[71] ». L'évêque requiert aussi son avis sur la qualité des

Cuillé, à changer complètement l'équipe dirigeante à leur arrivée, dont le contemporain de Mgr Conen de Saint-Luc, Mgr de Saint-Aulaire (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 88).

61 Critère qui n'est pas pour autant absent : les vicaires généraux de Mgr Conen de Saint-Luc sont majoritairement nobles en 1790, comme dans le diocèse de Rouen où, entre 1750 et 1790, 72 % des grands vicaires viennent de la noblesse (Louis CHÂTELLIER, « Les collaborateurs directs... », *art. cit.*, p. 194).

62 Louis CHÂTELLIER, « Les collaborateurs directs... », *art. cit.*, p. 188.

63 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 20.

64 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 273.

65 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1955, p. 7.

66 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, tableau entre les pp. 20 et 21.

67 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1954, p. 86 et 89.

68 *Ibid.*, p. 85 et 88.

69 Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 88.

70 Dans le diocèse de Poitiers également, chaque grand vicaire doit, semble-t-il, s'occuper spécifiquement d'une partie du diocèse (*ibid.*, p. 89).

71 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 260.

clercs : le curé de Plourac'h Guillaume Guilloux est un « bon sujet, l'abbé Floid en dit du bien[72] ». Recteur de Plusquellec, Guillaume Floyd a bien sûr un rôle de surveillance et de tempérance du clergé local, qu'il soit ou non de sa paroisse : Mgr Conen de Saint-Luc écrit ainsi que François Abgrall, curé de Plusquellec, est « peu seur pour la bouteille » mais que « l'abbé [Floyd] le tient chez luy »[73]. Tout comme l'évêque, il peut, s'il juge nécessaire, déplacer un prêtre dans une autre paroisse. A titre d'exemple, Yves Rolland, qui se conduit mal à Maël-Pestivien, « a été envoyé par M. l'abbé Floid a Bolazec en Scrignac avec M. Dieu le Veut[74] », prêtre de Berrien envoyé comme curé[75].

Les vicaires généraux n'étaient cependant pas les seuls adjoints de l'évêque, d'autres individus servaient de relais entre Mgr Conen de Saint-Luc et le clergé haut-cornouaillais.

2) Les autres proches collaborateurs de l'évêque

Parmi les autres associés du prélat, il y a Guillaume Hervé, recteur de Laniscat entre 1770 et 1781, date où il obtient la rectorie de Guiscriff. C'est sans nul doute une figure importante du diocèse : recteur de quatre paroisses différentes au cours de sa carrière, il est « commissaire du Burreau diocésain[76], et examinateur du concours[77] ». L'évêque le présente même comme son « ami de confiance », auquel il peut donc octroyer des tâches administratives importantes au sein du diocèse. Ce agent épiscopal sillonne le diocèse pour le compte de l'évêque, et le représente par exemple dans la nomination des vicaires : à Bothoa, Mathurin Bescoq devient, en 1784, « curé le 5 juin à la paroisse à la prière de M. le r[ecteu]r en présence de M. l'abbé Audouin[78] et de M. de Guiscriff[79] ». En 1789, alors qu'il est recteur de Guiscriff, il est commissionné par l'évêque pour effectuer la visite du diocèse à sa place[80]. Même si, en lisant le carnet, Guillaume Hervé apparaît moins sollicité pour donner son avis, l'évêque prend autant en considération ses sentiments vis-à-vis d'un prêtre que ceux de ses vicaires généraux. Ainsi le cas de Jean Le Graët, prêtre à Pestivien :

72 *Ibid.*, p. 283.
73 *Ibid.*, p. 273.
74 *Ibid.*, p. 256.
75 *Ibid.*, p. 312.
76 Également appelé « chambre des décimes », le bureau diocésain est l'organisme de l'administration financière du clergé, chargé de la répartition et de la levée, sur tous les bénéfices du diocèse, des impôts ecclésiastiques votés par l'assemblée du clergé. Le bureau travaille fréquemment par commissions, qui planchent sur des sujets précis. Il se compose généralement de deux membres du Chapitre, de recteurs du diocèse (sept en moyenne) et du syndic du bureau (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 36 et 38).
77 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 147.
78 Chanoine de Quimper et vicaire général du diocèse (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1954, p. 85 et 88).
79 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 182.
80 Annexe 47.

« M. l'abbé Floid, Larchantel, le r[ecteu]r de Pestivien et M. de Lanniscat[81] en dizent beaucoup de bien[82] ».

Avec Guillaume Floyd et Guillaume Hervé, le supérieur du petit séminaire et recteur de Plouguernével complète le trio délégué à l'administration de la Haute-Cornouaille et au contrôle de son clergé. Celui-ci, désigné par l'évêque, présentateur à la paroisse de Plouguernével, est Yves Poho de 1775 à 1786 : sujet « excellent », il a été nommé « au contentement de tout le canton[83] ». Le tout aussi « excellent » Hervé Le Coq prend sa succession en 1786 jusqu'à 1790, après avoir été procureur de la maison de Plouguernével pendant cinq ans[84]. En Haute-Cornouaille, le supérieur est un informateur privilégié de l'évêque, puisqu'il le renseigne sur les faits et gestes des prêtres extérieurs à sa paroisse. L'évêque écrit ainsi en 1785 à propos de Jean Dubois, prêtre scandaleux de Kergrist-Moëlou : « le 12 août Mr Poho Sup[érieur] de Plouguernevel m'a mandé que M. du Bois est en fuite depuis 15 jours [...][85] ». Plus qu'un informateur, c'est un enquêteur ; l'évêque le requiert par exemple pour élucider une affaire qui concerne François Bozec, autre prêtre de Kergrist-Moëlou : « M. le r[ecteu]r en dit du bien en 1781 mais j'ay toujours des inquiétudes sur son compte qu'il faudra prier M. le Sup[érieur] de Plouguernevel d'éclaircir[86] ». Outre ses fonctions de prospection, il a le pouvoir d'approuver ou non les prêtres habitués pour la confession et le prêche : ainsi M. Huidoux, prêtre au Vieux-Bourg en 1785, qui « s'y conduit mal, et a très mal [répondu ?] a propos [a] été approuvé par M. le Sup[érieur] sur de faux expozés et le pauvre Sup[érieur] a été trompé[87] ». Comme Guillaume Hervé, il est aussi chargé de la distribution des vicariats en Haute-Cornouaille, en témoigne cette affaire à Neulliac autour du recteur Jean-Charles Thépault et de son neveu Jean-Nicolas Le Ru : « son neveu s'étoit fait curé de sa propre authorité du 24 au 25 aout 1783[88]. il a déclaré que c'étoit a son insçü qu'il avoit pris cette qualité, et M. le Rue interrogé a répondu que M. le Supérieur de Plouguernevel ne luy avoit pas donné ses pouvoirs : le r[ecteu]r l'avoit dit mais par faiblesse, il avoit laissé son neveu faire[89] ».

En Haute-Cornouaille occidentale, le Supérieur du séminaire de Quimper semble avoir un rôle assez semblable à celui du supérieur du séminaire de Plouguernével dans la partie orientale. L'on découvre son nom dans une note du carnet à l'attention de Jean Le Guen, curé de Loqueffret :

81 Guillaume Hervé.
82 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 260.
83 *Ibid.*, p. 139.
84 *Ibid.*
85 *Ibid.*, p. 116.
86 *Ibid.*
87 *Ibid.*, p. 225.
88 On peut apprécier la précision de la date.
89 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 181.

« M. le Sup[érieur] Raoul m'a dit le 29 juin 81 que cet homme étoit sans religion, et sans mœurs...[90] ». Voici ce que dit l'évêque à propos du prêtre de Lothey M. Le Floc'h : « interdit de toutes fonctions, j'en ai chargé M. le Sup[érieur] : M. Le Floch est venu a la vizite en 88 et [le supérieur ?] a rendu de luy témoignage avantageux, auquel je n'ay pas cru devoir différer...[91] ». Ce qui est sûr, c'est que l'évêque l'interroge à propos des prêtres passés au séminaire : c'est le cas de Jérôme Cariou, curé de Trefflez en Landrévarzec, qui « a travaillé à la retraite du sém[inaire], M. le r[ecteu]r et M. le Sup[érieur] du sém[inaire] m'en ont dit toutes sortes de biens[92] ».

Tous les représentants locaux de l'évêque sont recteurs[93], et non de moindres paroisses : Crozon (6000 livres de revenu, 6200 habitants[94]), Bothoa (5000 livres, 7400 habitants), Laniscat (3000 livres, 3750 habitants), Plusquellec (2400 livres, 4800 habitants) ou encore Plovan (3240 livres pour seulement 933 paroissiens[95]). En plus de cumuler les hautes charges, les proches collaborateurs de l'évêque forment un groupe fermé dans lequel se partagent les plus éminents bénéfices du diocèse (canonicats et cures importantes). Si les vicaires généraux sur le terrain sont recteurs de paroisses importantes, ils le doivent à leur évêque qui est le premier présentateur des cures du diocèse. La hiérarchie des fonctions se superpose à celle des rectories : il apparaît inconcevable qu'un vicaire général soit à la tête d'une paroisse plus petite que celle d'un recteur ordinaire. Les grandes cures du diocèse sont la chasse gardée des lieutenants de Mgr Conen de Saint-Luc. Qu'on en juge : à Plusquellec, le prédécesseur du recteur Guillaume-Armand Floyd était un autre vicaire général, Joseph Heussaf d'Oixant[96] ; à Bothoa, se succèdent entre 1778 et 1788 MM. de Poilley, Larchantel, tous deux vicaires généraux, et Yves Poho, ex-supérieur du petit séminaire de Plouguernével[97] ; à Laniscat, le recteur est Guillaume Hervé, avant qu'il ne parte pour la paroisse de Guiscriff, qui doit aussi dégager un revenu conséquent. Il y a donc un réel accaparement des principales rectories par la méritocratie diocésaine proche de l'évêque[98]. N'y

90 *Ibid.*, p. 336.
91 *Ibid.*, p. 363.
92 *Ibid.*, p. 378.
93 La fonction de vicaire général, si elle est en soi importante, ne s'exerçait pas en vertu d'un bénéfice et n'apportait donc aucun revenu (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 341).
94 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *op. cit.*, 1955, p. 7.
95 *Ibid.*, 1956, p. 173.
96 Marie GUEZENNEC et Joseph LOHOU, « Deux oubliés de l'Histoire : François Abgrall et Claude Quenec'hdu de Plusquellec », *Cahiers du Poher*, kaier n°5, décembre 2000, p. 17. La consultation des registres paroissiaux de Plusquellec confirme son passage (AD 22, 5 Mi 151, registres paroissiaux de Plusquellec (sépultures), 1774, non paginés). Par ailleurs, il ne s'agit pas de « Jacques Heussaf d'Oixant » comme l'a écrit Isabelle Bray (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 267), mais bien de Joseph.
97 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 237.
98 Cette pratique devait exister depuis l'épiscopat de Mgr de Ploeuc : supérieur du séminaire de Quimper de 1706 à 1724, l'on sait qu'en 1712 Guillaume Caro est vicaire général et recteur de Bothoa (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 71).

aurait-il pas non plus une sorte de rotation des lieux d'affectation entre les vicaires généraux[99] ? Fabrice Vigier s'étonne que dans le diocèse de Poitiers, la répartition des secteurs ou « départements »[100] entre grands vicaires varie selon les années[101].

Par ailleurs, le doyen de la collégiale de Rostrenen et recteur de Kergrist-Moëlou, Jean-Paul Collet, n'est pas un proche collaborateur de l'évêque. La raison première est que l'évêque n'est pas responsable de sa nomination. La seconde, c'est que le doyen ne parle pas breton et qu'il ne peut donc guère auditionner le clergé de Haute-Cornouaille pour le compte de Mgr Conen de Saint-Luc [102]. Dans le carnet, l'on voit qu'il ne joue aucun rôle particulier dans le diocèse, sauf dans sa paroisse, comme n'importe quel recteur. S'il ne fait pas partie de la garde rapprochée de l'évêque de Quimper, il n'en est pas moins un subalterne : le groupe des recteurs participe aussi au contrôle du clergé pour le compte du prélat.

3) Les recteurs

Le recteur, quotidiennement au contact de ses prêtres, est certainement la meilleure source de l'évêque pour connaître les faits et gestes du clergé. A plusieurs reprises, l'évêque consigne ce que pensent les chefs de paroisse sur chacun de leurs auxiliaires. Tous les recteurs sont invités par le visiteur à dire ce qu'ils pensent de leur clergé : en disent-ils du bien ou du mal ? En sont-ils satisfaits? C'est ce que l'évêque veut savoir à chacun de ses passages en Haute-Cornouaille. Au total, l'on relève environ sept dizaines de prêtres qui font l'objet d'une remarque favorable de leur recteur. Par exemple, l'évêque de Quimper, après un entretien avec le recteur de Plonévez-du-Faou à la visite de 1780, écrit à propos de Jean-Marie Guyomard que « M. le r[ecteu]r en est content en 1780. Le r[ecteu]r en dit du bien[103] ». Cependant, le prélat évalue les sentiments des recteurs vis-à-vis de leurs prêtres grâce à son échelle d'appréciation : en 1784, le recteur de Motreff est « très content » de son curé Jean Pollotec[104], alors que le recteur de Laz est plus simplement « content » de son curé trévien François Le Borgne[105]. En 1780, le recteur de Plusquellec « fait les plus grands

99 Le vicaire général sur le terrain relève d'une des trois tournées. Par conséquent, lorsqu'il accomplit la visite générale en l'absence de l'évêque, il visite seulement la tournée à laquelle il a été affecté. Pour certaines visites, Isabelle Bray, qui travaillait sur les comptes de chapelles de Basse-Cornouaille, relevait des signatures différentes de celles que nous avons répertoriées dans les comptes de Haute-Cornouaille.

100 Subdivision créée par l'évêque de Poitiers à la tête de laquelle se trouve un vicaire général spécialement affecté.

101 Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 89.

102 Les vicaires généraux de Mgr Conen de Saint-Luc sur le terrain étaient bilingues, à la fois pour communiquer avec le clergé bretonnant et le prélat francophone.

103 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 330.

104 *Ibid.*, p. 73.

105 *Ibid.*, p. 28.

éloges » de son curé à la trève de Calanhel, Yves Le Cam[106], alors que le recteur de Saint-Caradec « dit beaucoup de bien [en] 1788 » de son prêtre Yves Tanguy[107] : ce ne sont pas des appréciations qui se valent totalement. Et quand l'évêque écrit au sujet de Pierre Jourden, prêtre à Maël-Pestivien, qu'« en 87, M. le r[ecteu]r dit qu'il n'a pas a s'en plaindre », c'est que ce dernier n'en fait non plus l'apologie.

L'évêque reçoit les avis mitigés des recteurs à l'endroit d'une dizaine d'ecclésiastiques. Ainsi l'exemple de François Henry, curé de Saint-Conan en Saint-Gilles-Pligeaux : en 1777 et 1778, « M. le r[ecteu]r en étoit content alors mais avec bien des restrictions[108] ». On peut aussi évoquer le cas de Joseph Olivier, prêtre au Vieux-Marché en Saint-Mayeux : « le r[ecteu]r n'en fait pas d'éloge ny de plainte en 1781[109] ».

On dénombre seulement cinq prêtres qui mécontentent leur recteur[110], dont deux qui sont dans des paroisses gouvernées par un agent de l'évêque (Bothoa et Plouguernével), et un qui a pour recteur le supérieur des missions du diocèse. Y aurait-il, par conséquent, une volonté du corps rectoral de protéger ses prêtres en faisant part à l'évêque de bonnes appréciations ? *A priori* non, car l'évêque, tout en faisant confiance à ses recteurs, n'est pas crédule. Pour preuve, il se méfie du jugement de certains recteurs qui tentent de prendre la défense de leurs prêtres. Par exemple, il semble accorder peu de crédit aux propos du recteur de Trébrivan Charles Royou concernant des prêtres de la trève du Moustoir. Ce dernier rassure l'évêque en 1785 sur le comportement de l'« abominable » Charles-Alain Bogé, mais le prélat est peu enclin à le croire : « M. le r[ecteu]r dit qu'il a entendu dire qu'il se conduisait bien, et toutes les fois qu'il a été au Moustoir, il eu vü en bon état, hélas quel fond faire sur de pareils témoignages au sujet d'un tel homme[111] ». Pierre Boscher, curé du Moustoir jusqu'à sa mort en 1779, est un « homme au moins équivoque » selon l'évêque, pourtant « le r[ecteu]r le protège[112] ». Le recteur du Haut-Corlay Grégoire Le Roux n'est pas plus digne de confiance, au regard de ce que le prélat écrit au sujet du curé Jean Bicrel :

> « a été à Berrien ou il s'est mal conduit, yvrogne, peu de zèle et de talents. Le r[ecteu]r (mais quel fond faire sur luy) en a dit du bien en 1777 et en 1778. Demeure chez le r[ecteu]r et ils boivent ensemble. […] Mauvais sujet, le r[ecteu]r s'en est plaint c'est tout dire[113] ».

106 *Ibid.*, p. 280.
107 *Ibid.*, p. 201.
108 *Ibid.*, p. 231.
109 *Ibid.*, p. 158.
110 Par exemple Jean Coquil, prêtre à Plonévez-du-Faou : « M. le r[ecteu]r en est mécontent » en 1779 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 330).
111 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130. Les commentaires épiscopaux sur Jean Le Mannach, curé du Moustoir, confirment la fiabilité douteuse du recteur de Trébrivan : « M. le r[ecteu]r en a dit du bien, et du mal, on ne peut compter sur ce que dit le r[ecteu]r qui est un homme très singulier. Il a fini par en dire du bien, et ses voisins sont de ce dernier avis » (*ibid.*).
112 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130.
113 *Ibid.*, p. 168. Le recteur de Cléden-Poher Claude Riou valorise son curé trévien Jean Conan, « homme foible », mais le prélat n'est pas dupe : « M. le r[ecteu]r en dit du bien, il avoit besoin de cette attestation, qui ne vaut guères »

Malgré ces quelques recteurs qui ne sont pas dignes de foi, l'évêque peut largement se fier au corps rectoral haut-cornouaillais, dans la mesure où ses membres ont été majoritairement nommés par le prélat qui les considérait alors comme les meilleurs sujets du clergé. Sachant que 90 % des recteurs évalués sont au minimum de « bons sujets », ils devaient être aussi de « bons collaborateurs ».

A part les auxiliaires épiscopaux, une institution locale joue un rôle capital en Haute-Cornouaille : le petit séminaire de Plouguernével.

II – Une institution centrale en Haute-Cornouaille : le petit séminaire de Plouguernével

A ce jour, il existe peu d'études sur le petit séminaire de Plouguernével. La plus exhaustive, basée pour une bonne part sur les registres paroissiaux de Plouguernével[114], est celle du chanoine briochin Augustin-Marie Chatton à la fin du XIXe siècle[115]. La moitié de son ouvrage consiste en une publication du manuscrit intitulé *Histoire des Séminaires de Cornouailles* dont l'auteur, un directeur du séminaire de Quimper, a utilisé trois autres manuscrits pour le rédiger après 1785[116]. Les évènements révolutionnaires l'ont empêché d'achever l'ouvrage.

Jean Le Tallec affirme que le petit séminaire haut-cornouaillais, érigé et mis en route par un groupe de recteurs locaux selon lui[117], existe depuis 1675[118]. De son côté, Jean Quéniart fait remonte sa création à 1669, en même temps que le séminaire principal de Quimper[119]. Comment expliquer cet écart ? En fait, le second date la fondation quand le premier parle de l'année où le petit séminaire est définitivement construit et donc officiellement ouvert. La mise en place d'un séminaire en Haute-Cornouaille n'a pas été une mince affaire, à un moment où il n'y avait aucun séminaire dans le diocèse, même à Quimper. Nous allons donc aborder successivement l'origine du petit séminaire, son fonctionnement et son rôle en Haute-Cornouaille.

(*ibid.*, p. 59).

114 Et, *a priori*, sur le fond 4 G 2 des Archives départementales du Finistére sur le petit séminaire de Plouguernével.

115 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire de Plouguernével depuis sa fondation jusqu'à la période révolutionnaire*, Saint-Brieuc, René Prud'homme, 1896.

116 La date exacte serait 1788 selon Paul PEYRON, *Notice historique sur les séminaires de Quimper et de Léon*, Quimper, 1899, p. 5.

117 Nous verrons *infra* qu'il s'agit plutôt d'une initiative individuelle.

118 Jean LE TALLEC, *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*, Spézet, Coop Breizh, 2006, p. 150.

119 Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle (1675-1789)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2004, p. 548.

A) La fondation du petit séminaire de Plouguernével

Le fondateur du petit séminaire haut-cornouaillais se nomme Maurice Picot, recteur de Plouguernével. Celui-ci s'est d'abord constitué un pécule et, à l'aide de ses revenus d'ecclésiastique, a fait l'acquisition de terres au sein de sa paroisse[120] ; il a alors le projet de fonder un séminaire dans un diocèse de Cornouaille qui en était dépourvu jusqu'alors[121]. Pour que son dessein se concrétise, il présente une requête à Mgr de Coëtlogon, évêque de Quimper, dans laquelle il demande d'accepter sa proposition de construire le séminaire sur ses propres gages[122]. Maurice Picot propose d'entretenir dix missionnaires à Plouguernével[123] : il précise au prélat que l'établissement du séminaire se ferait « tant pour les exercice des ordinants, missions et retraittes, que pour former le clergé vostre diocèse, catéchiser et instruire les peuples[124] ». Il faut dire que l'initiative de Maurice Picot s'inscrit dans un contexte d'approfondissement de la christianisation de la Basse-Bretagne sur des bases romaines[125], et plus particulièrement de la Cornouaille, par l'activité missionnaire de Julien Maunoir. L'on comprend mieux l'initiative du recteur de Plouguernével quand on sait qu'il est l'ami dévoué et de longue date du Père Maunoir[126]. Même si Maurice Picot était un homme rempli de zèle et de piété[127] – ce qui l'a conduit à faire une telle fondation[128] –, le missionnaire jésuite a dû avoir une influence déterminante dans l'initiative du recteur de Plouguernével. En effet, selon le chanoine Chatton, Maurice Picot, gémissant de la situation lamentable de sa paroisse (et du territoire environnant sans doute), « épancha ses peines dans le sein

120 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 14.

121 Au départ, ses paroissiens, le voyant amasser beaucoup d'argent et se constituer des domaines fonciers tout en vivant pauvrement, l'accusèrent d'avarice (Paul PEYRON, *Notice historique sur les séminaires...*, *op. cit.*, p. 5-6).

122 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 15.

123 Ces missionnaires « seront immédiatement dépendants des seigneurs évêque de Cornouaille, par eux institués et amovibles » (Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 15).

124 AD 29, 4 G 2, création du séminaire et et union de la paroisse de Plouguernével, fol. 1, requête de Maurice Picot à l'évêque de Quimper, p. 1.

125 L'objectif est bien d'instruire religieusement les peuples sur les bases du catholicisme romain – comme le prescrit le Concile de Trente – , des peuples qui, en Basse-Bretagne, sont d'obédience catholique mélangée avec des éléments de « superstition » locaux. Ce n'est donc pas pour « christianiser une Bretagne païenne » que le séminaire a été érigé, comme on peut l'entendre sur France Culture dans l'introduction d'une émission d'octobre 2012 consacrée à l'hôpital psychiatrique de Plouguernével [http://www.franceculture.fr/emission-sur-les-docks-derriere-le-miroir-44-l-histoire-des-lits-vides-de-plouguernevel-2012-10-18].

126 Ce sont même des « compatriotes » : ils viennent tous deux du diocèse de Rennes (Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 3).

127 Xavier-Auguste SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus*, Paris, H. Oudin, 1895, vol. 2., p. 178.

128 Maurice Picot a des antécédents de générosité. Dans les années 1660, au moment où le Père Maunoir avait le projet de fonder à Quimper une maison pour y faire des retraites – il s'inspirait là de l'établissement dirigé par le Père Huby à Vannes – , Maurice Picot fut l'un des premiers à le soutenir en lui donnant cent livres (Xavier-Auguste SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable...*, *op. cit.*, p. 135). La première pierre de l'édifice fut posée en 1666, soit seulement trois avant le début de la fondation du recteur de Plouguernével... De plus, dès 1670, soit au moment où le projet de petit séminaire de Maurice Picot se concrétise, le Père Maunoir délègue la responsabilité d'une Retraite des hommes à des confrères à Quimper (Georges PROVOST, « Les "maisons de retraite" dans les diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo (fin 17e – 18e s.) », *Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine. Bulletin et mémoires*, t. 114, 2010, p. 84),.

du pieux missionnaire, qu'il accompagnait souvent dans ses courses évangéliques[129] ». Maurice a donc missionné la Cornouaille aux côtés du jésuite.

L'évêque de Quimper, après avoir accepté la requête de Maurice Picot le 9 Janvier 1669[130], revient sur son accord à la fin du même mois. Selon lui, Plouguernével est trop loin du siège épiscopal pour qu'il puisse s'y rendre en vue d'ordonner les prêtres de son diocèse, aussi « l'esprit de l'Église était que le séminaire, au moins le séminaire principal, fût sous les yeux de l'Évêque[131] ». Maurice Picot consentit alors à ce qu'il y ait non pas une mais deux maisons – une principale à Quimper, une annexe à Plouguernével – qui formeraient une seule et même institution, celle du « Séminaire ». Les dix prêtres missionnaires initialement prévus à Plouguernével seront répartis équitablement entre les deux maisons[132]. La seconde clause est que « l'Évêque et ses successeurs auraient à perpétuité le droit exclusif de nommer les Supérieurs et Directeurs des deux maisons, de les congédier quand ils le jugeraient convenable[133] ». Ces clauses sont officialisées par Maurice Picot dans un acte datant du 6 février 1669 et insinuées à Hennebont le 1er mars. L'évêque porta le décret pour établir le Séminaire[134] le 28 août de la même année et pour nommer au supériorat Henry Abgrall, ancien recteur de Penhars[135]. En le nommant, l'évêque lui enjoint d'accepter les donations faites par Maurice Picot et d'accepter de nouvelles si elles se présentent à lui[136].

Dès l'année 1670, le petit séminaire était en état d'accueillir des ecclésiastiques, même s'il n'était pas encore achevé. Maurice Picot, après consentement de l'évêque, y fit venir des prêtres[137] dont une bonne part vivait déjà en communauté à la Maison-Blanche, entre la Tourbie et Kerfeunteun[138]. L'auteur de l'*Histoire des Séminaires de Cornouailles* affirme que l'on ne sait pas s'ils ont tous été choisis en même temps pour coopérer avec Maurice Picot à la direction du séminaire. On ne sait guère sur quelles sources se base ce dernier pour affirmer que des prêtres arrivent dès 1670 au séminaire de Plouguernével. Il évoque bien sûr les registres paroissiaux, mais les premières signatures de prêtres du séminaire qu'on y trouve datent de 1675... c'est-à-dire lorsque les bâtiments du petit séminaire sont définitivement érigés. En 1670, la maison de Plouguernével

129 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 3.
130 *Ibid.*, p. 15-16.
131 *Ibid.*, p. 17.
132 Selon Xavier Séjourné, le séminaire de Quimper serait alors destiné aux aspirants au sacerdoce alors que la maison de Plouguernével devrait former des prêtres missionnaires (Xavier-Auguste SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur...*, *op. cit.*, p. 178-179).
133 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 17. Le présentateur à la cure de Plouguernével est toujours l'évêque de Quimper sous l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 139).
134 Il faut entendre par « Séminaire » (avec un S majuscule) l'institution du diocèse, soit le séminaire de Quimper et celui de Plouguernével réunis.
135 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 18.
136 Il y a eu des donations en faveur du séminaire de Plouguernével jusqu'en 1779 au moins (AD 22, 20 G 380, fondations au profit des prêtres du séminaire de Plouguernével).
137 En voici les principaux noms : Yves Lahuëc, Pierre Porellec, Jean Haouël, N. Paule et Louis Richer de Coatsal.
138 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 19.

n'était pas encore associée à la cure de la paroisse, il ne pouvait donc y avoir à cette date de tenue des registres par les prêtres du séminaire. Il faut donc rester très prudent avec le manuscrit publié par le chanoine Chatton.

Ce n'est que le 12 septembre 1670, soit dix jours après que Maurice Picot s'est démis de sa cure, que le supérieur du Séminaire Henry Abgrall demande à l'évêque de Cornouaille l'union de la cure de Plouguernével au petit séminaire, dans le but – on ne voit pas pour quelle autre raison – de doter l'établissement de fonds propres. A la fin du mois de septembre, Maurice Picot réussit à s'arranger à l'amiable avec un Chapitre de Quimper réticent à l'union car ayant un droit d'annate sur la cure de Plouguernével, qui lui permet de toucher les revenus en cas de vacance de celle-ci[139] ; ce droit serait perdu en cas d'union des revenus de la paroisse et du séminaire[140]. Après un mois de démarches administratives, l'évêché prit un décret d'union du petit séminaire à la cure le 27 novembre 1670. Encore fallait-il obtenir les lettres patentes du roi nécessaires pour confirmer l'union, ce qui ne fut pas chose facile. D'abord, la détermination de Mgr Coëtlogon fléchit et les lettres patentes n'arrivaient donc pas. Maurice Picot n'avait pas de relation à Paris qui puisse plaider sa cause à la Chancellerie. Heureusement, une de ses connaissances parisiennes, M. Paillard, enseignant en théologie au séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet, discuta de cette affaire à Paris avec un de ses amis, un curé breton. Ce même curé alla défendre la cause du recteur de Plouguernével auprès du duc de Montausier, Charles de Sainte-Maure, gouverneur du Grand Dauphin Louis de France[141]. Ce dernier porta l'affaire à la cour et, par la médiation du Dauphin, il fit alors, en mars 1671, expédier par le chancelier les lettres patentes tant attendues par Maurice Picot [142]. Néanmoins, le Parlement de Bretagne, influencé par les ennemis du séminaire naissant, enregistra les lettres patentes avec des modifications défavorables au séminaire, par un arrêt de novembre 1671. Après les remontrances de Mgr de Coëtlogon au roi contre cet arrêt, l'affaire traîna à nouveau. Maurice Picot prit de nouveau les choses en main, demanda à M. Paillard d'intervenir auprès du curé breton qui irait demander l'aide du duc de Montausier. Ce dernier réussit, le 20 décembre 1673, à obtenir des lettres de jussion destinées aux parlementaires bretons pour qu'ils retirent les modifications apportées aux lettres patentes[143]. Ce n'est que le 14 août 1674 que le

139 L'hostilité des chanoines cathédraux, qui y voient une atteinte à leurs intérêts, est un élément classique des difficultés rencontrées par la création d'un séminaire (Georges MINOIS, « Le séminaire de Tréguier jusqu'à la fin du XVIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 84, n°1, 1977, p. 555).

140 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 20. Le Séminaire paierait annuellement une somme fixe au Chapitre en contrepartie de la perte de son droit d'annate.

141 Il est écrit dans l'*Histoire des Séminaires...* que le curé breton en question aurait affirmé que ce sont les jésuites qui empêchent l'expédition des lettres patentes, le duc aurait alors rétorqué « C'est là le diable ! ». Il est aussi précisé dans une note de l'ouvrage que Julien Maunoir, lui-même jésuite, n'était pas de l'avis de ses confrères d'empêcher cette expédition (Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 22).

142 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 22.

143 *Ibid.*, p. 23.

Parlement obtempèra en enregistrant les lettres patentes[144]. Le 23 décembre, le supérieur Henry Abgrall, au nom du Séminaire, prit possession de la rectorie de Plouguernével. Le séminaire est donc vraiment constitué à partir de 1675, soit dans la période d'établissement des séminaires en Bretagne, comprise entre 1645 et 1698[145].

C'est en cette même année 1675 que Julien Maunoir accomplit une mission à Plouguernével, à la demande de son ami Maurice Picot[146]. L'objectif de cette venue est d'inaugurer l'établissement de missionnaires à Plouguernével et, « selon le conseil de Mgr de Coëtlogon […] de l'affermir tout d'abord par une grande mission[147] ». Julien Maunoir, malgré l'ambiance tendue qui règne à la paroisse, dans un contexte de révolte des Bonnets Rouges, arrive à Plouguernével avec cinq missionnaires mandés par l'évêque de Quimper. D'ailleurs, voyant ce groupe arriver chez eux, les paroissiens, en pleine « grogne fiscale » et appréhendant les rumeurs de taxes nouvelles, crurent en la mise en place de nouveaux droits sur les baptêmes, mariages et sépultures[148]. Cela s'est traduit par un tumulte dans l'église lors de la grand messe. Maurice Picot calma les ardeurs de ses paroissiens et affirma que les missionnaires ne demanderaient aucun payement supplémentaire et qu'ils s'en tiendraient aux tarifs en vigueur. Ces derniers signèrent même leur engagement dans une formule rédigée par un notaire local. Le Père Maunoir aurait même, son éloquence, empêché un petit groupe de personnes de piller les prétendus trésors de Maurice Picot dans le séminaire[149]. Selon Xavier Séjourné, la mission fut un succès et le séminaire put être inauguré.

Le décret propre à l'érection du séminaire de Plouguernével comprenait, rappelons-le, une clause qui stipulait la construction d'une maison principale à Quimper. Après avoir trouvé un terrain à Quimper en 1776, l'évêque donna son accord pour y édifier le grand séminaire en 1677[150]. Après la mort d'Henry Abgrall, supérieur du Séminaire de Cornouaille, en janvier 1678[151], la première pierre de la maison quimpéroise est posée en avril de la même année. Les premiers bâtiments sont construits durant l'été 1678 ; un oratoire et les chambres de prêtres sont terminés et bénis avant l'hiver[152]. Ce n'est que deux ans plus tard, en 1680, que l'évêque donne un mandement de Supérieur

144 Xavier Séjourné parle d'un enregistrement des lettres patentes le 14 août de l'année précédente : c'est sans doute une erreur (Xavier-Auguste SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur...*, *op. cit.*, p. 179).
145 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Études ecclésiastiques et formation du clergé de Bretagne au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1976, 83, 4, p. 657.
146 Xavier-Auguste SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur...*, *op. cit.*, p. 178. Plouguernével est d'ailleurs la seule paroisse de Haute-Cornouaille missionnée par le prédicateur jésuite en 1675 (*ibid.*, p. 367).
147 Xavier-Auguste SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur...*, *op. cit.*, p. 179.
148 *Ibid.*, p. 179.
149 *Ibid.*, p. 180.
150 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 28.
151 *Ibid.*, p. 30.
152 La construction est cependant achevée sous l'épiscopat de Mgr de Ploeuc (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 70).

du Séminaire au fondateur Maurice Picot[153], mais ce dernier meurt un an plus tard à Plouguernével[154]. Dans sa définition du petit séminaire, Charles Berthelot du Chesnay parle d'un séminaire second dans le temps et dans l'importance[155] : si la maison de Plouguernével est seconde dans l'importance, elle ne l'est pas dans le temps puisqu'elle a été construite avant le séminaire quimpérois.

Si les petits séminaires ont été créés spontanément par l'Église de France[156], Maurice Picot, en voulant installer un séminaire à Plouguernével, se conformait à une décision du concile de Trente [157]. Il comptait donc installer un établissement à Plouguernével qui soit profitable à l'ensemble du diocèse. Certes, il apparaît logique que Maurice Picot, alors recteur à Plouguernével, veuille fonder un séminaire dans la paroisse qu'il gouverne, mais celle-ci était trop éloignée de Quimper pour que l'évêque accepte qu'on y installe le grand séminaire diocésain. Plouguernével n'est qu'une annexe, mais une annexe bien particulière puisqu'elle fusionne avec la cure de la paroisse.

B) Les dirigeants du petit séminaire et de la paroisse de Plouguernével : des disciples du Père Maunoir

Réserve faite de Maurice Picot, qui sont donc les premiers prêtres à diriger le petit séminaire de Plouguernével ? Sur quels critères ont-ils été choisis ? C'est en 1675 que, dans les registres paroissiaux de Plouguernével, la première signature d'un de ces prêtres apparaît. Le dénommé Pierre Porellec rédige l'acte d'un baptême daté du 1er août 1675 dans lequel il écrit être « prestre du Seminaire d'icelle » (c'est-à-dire de la paroisse de Plouguernével)[158]. Son confrère Yves Lahuec se présente comme « prestre du Seminaire[159] ». Le troisième ecclésiastique arrivé à la paroisse en 1675

153 L'auteur de l'*Histoire des Séminaires...* émet différentes hypothèses sur les raisons de cette nomination tardive, dont la grande humilité du sieur Picot qui se serait toujours opposé à sa nomination au supériorat du Séminaire (Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 31-32). Pour preuve, après son élévation à la tête du séminaire, il se présente toujours dans les registres de Plouguernével comme un « p[rê]b[t]re du Seminaire » (AD 22, 5 Mi 260, registres paroissiaux de Plouguernével (baptêmes et mariages), 1680, p. 6 v°).

154 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 32.

155 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 164.

156 Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français avant la Révolution. Origines, fondations, régime d'enseignement », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1911, t. 2, n°11, p. 554.

157 « Ayant depuis longtemps le dessein de contribuer a l'établissemant d'un seminaire conformémant aux décrets du Saint concile de Trente et aux patentes du Roy du mois de decembre mil six cents soixante et six qui en donne tout le pouvoir et la disposition a Nosseigneurs les eveques et les exhorte mesme a le faire » (AD 29, 4 G 2, création du séminaire et et union de la paroisse de Plouguernével, fol. 1, requête de Maurice Picot à l'évêque de Quimper, p. 1). Cette prescription du concile de Trente de fonder des maisons de formation pour prêtres provient du décret *Cum adolescentium aetas* (session 23, canon 18) (Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français... », *art. cit.*, n°11, p. 554).

158 AD 22, 5 Mi 258, registres paroissiaux de Plouguernével (baptêmes et mariages), 1675, p. 10 v°.

159 *Ibid.*

a pour nom de famille Le Scourre[160]. Enfin, le cinquième et dernier prêtre du séminaire à signer les registres à partir de 1675, en septembre, est Louis Richer[161]. Nous sommes certains que ces cinq « messieurs du séminaire », Maurice Picot compris, sont les cinq missionnaires avec lesquels Julien Maunoir est venu prêcher à Plouguernével en 1675[162].

Même si, selon Xavier Séjourné, ces prêtres ont été choisis par Mgr de Coëtlogon pour accompagner Julien Maunoir à Plouguernével en 1675, ce dernier semble avoir eu un rôle déterminant dans le choix de ces hommes à installer au petit séminaire. L'on sait que Julien Maunoir avait mis en place une institution de prêtres séculiers qui l'accompagnaient dans ses tournées, jusqu'à disposer d'un réservoir de 1000 missionnaires[163]. Il est fort à parier que les premiers ecclésiastiques du petit séminaire en sont issus. Premièrement, Yves Lahuec connaissait bien le Père Maunoir pour l'avoir assisté pendant longtemps dans sa prédication ; il dit d'ailleurs vers l'âge de quatre-vingt ans ceci :

> « si quelqu'un a connu le P. Maunoir, le fondateur de nos missions, celui-là, c'est bien moi, qui l'y ai accompagné pendant vingt ans ; moi, qui ai été le témoin oculaire de ses héroïques vertus. Je serais vraiment bien ingrat, si je venais à oublier celui qui m'a servi de guide et de maître dans les missions[164] ».

Non seulement Yves Lahuec a servi le célèbre missionnaire dans son périple, mais il a été aussi son élève dans l'apprentissage de la prédication extraordinaire. Les quatre autres membres de l'établissement sont aussi les disciples de l'illustre prédicateur[165]. Par conséquent, la mise sur pied d'un séminaire en Haute-Cornouaille, qui plus est destiné à former les prêtres à la mission[166] (en tout cas pour le XVIIe siècle[167]), n'est que la perpétuation de l'œuvre évangélisatrice de celui qu'on appelle « l'apôtre de Bretagne ». Comme l'écrivait Xavier Séjourné à la fin du XIXe siècle, « son souvenir est là plus vivant qu'ailleurs[168] ». Le symbole est d'autant plus fort que Plouguernével est la paroisse dans laquelle Julien Maunoir fait son dernier sermon et son dernier catéchisme, avant de s'éteindre à Plévin en janvier 1683[169]. D'ailleurs, ce dernier qualifiait volontiers le séminaire de Plouguernével de « pépinière de saints, *eur vaghérès sent*[170] ».

160 *Ibid.*, p. 11 v°.
161 *Ibid.*, p. 13 v°. .
162 Alain Croix chiffre aussi à cinq le nombre de missionnaires accompagnant Julien Maunoir à Plouguernével en 1675 (Alain CROIX, *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles : la vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981, t. 2, p. 1217).
163 *Ibid.*, p. 1214.
164 Cité dans Xavier-Auguste SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur...*, *op. cit.*, p. 247.
165 De passage à Plouguernével à la fin de l'année 1682, le Père Maunoir y retrouvait « les missionnaires qu'il avait lui-même formés de ses mains » (Xavier-Auguste SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur...*, *op. cit.*, p. 294).
166 Alain CROIX, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 1214.
167 A la même période, la mission paroissiale est aussi la tâche première des lazaristes de Saint-Méen (diocèse de Rennes) après 1685 et la fermeture du séminaire du même lieu dont ils avaient initialement la charge (Georges PROVOST, « Un document inédit : les missions des Lazaristes dans le diocèse de Vannes (1697-1787) », *Bulletin et Mémoires de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 127, 2001, p. 188).
168 Xavier-Auguste SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur...*, *op. cit.*, p. 295.
169 *Ibid.*, p. 294.
170 *Ibid.*, p. 295.

Louis Richer de Coatsal, assistant le Père Maunoir dans sa dernière mission, aurait même eu le privilège d'assister à sa mort. Dans un registre plus hagiographique, c'est à lui que le moribond aurait dit « *présentez donc une chaise à M. Michel Le Nobletz* », voyant aux pieds de son lit l'image de son vénérable maître[171]. Plus qu'un compagnon de mission[172], Louis Richer, sieur de Coatsal, devait être pour Julien Maunoir un ami sincère. Dans son testament, une de ses dernières volontés est « qu'il soit mis entre les mains du d[it] s[ieu]r porellec p[rêt]tre du seminaire une robe, et quelques autres hardes que le s[ieu]r que le d[it] s[ieu]r [*sic*] Coëtsal a de deffunt reverend pere Jullien Manoir [*sic*] pour estre don[n]és aux persones qu'il luy à nom[m]é en confidence[173] ». Pour que le testateur demande à son confrère Pierre Porellec de distribuer à sa mort des vêtements ayant appartenu au Père Maunoir, décédé deux mois auparavant[174], c'est que ce même Pierre Porellec était quelqu'un de confiance qui avait aussi côtoyé le défunt missionnaire jésuite.

Le séminaire et la cure de Plouguernével ont été associés : par conséquent, le supérieur de la maison haut-cornouaillaise devient automatiquement recteur de la paroisse[175]. Les prêtres du séminaire, également appelés « directeurs », sont donc les auxiliaires du recteur à la paroisse. Ce n'est pas pour autant que les prêtres de Plouguernével présents avant la naissance du séminaire ont été congédiés[176]. Au contraire, ils ont continué à effectuer les tâches paroissiales, mais de concert avec les nouveaux arrivants. Ce n'est que progressivement, sans rupture brutale, que s'est faite la passation de pouvoir entre les prêtres de la paroisse de Plouguernével et ceux du petit séminaire. Selon le chanoine Chatton, dans les actes qui demandaient juridiction, les prêtres de la paroisse signaient en tant que délégués du vicaire de Plouguernével Yves Le Floc'h, tandis que ceux du séminaire se présentaient chacun comme « prêtre du Séminaire »[177]. Il explique cette transition

171 *Ibid.*, p. 301.

172 Sur son acte de décès est écrit « digne prestre missionaire agé d'environ cinquante six ou sept ans decedé au séminaire » (AD 22, 5 Mi 258, registres paroissiaux de Plouguernével (sépultures), 1683, p. 5 r°).

173 AD 22, 20 G 380, liasse des fondations au profit des prêtres du séminaire de Plouguernével, fondaton de Louis Richer de Coëtsal, p. 4-5.

174 Le rédaction du testament date du 7 mars 1683.

175 Faut-il préciser que, jusqu'à la mort de Maurice Picot en 1681, il n'y a pas vraiment de supérieur en titre du petit séminaire, dans la mesure où MM. Abgrall et Paillard étaient, chacun à leur tour, supérieurs des deux maisons quimpéroise et plouguiste ; ils passaient donc le plus clair de leur temps à Quimper. Le premier supérieur particulier de Plouguernével est Henry Le Coz en 1782 (Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 57) qui toutefois n'était pas recteur à la paroisse. En effet, Guillaume Paillard était supérieur général des deux maisons jusqu'en 1689 (*ibid.*, p. 87), et était donc officiellement le recteur de Plouguernével, même si c'est Henry Le Coz qui gouvernait véritablement la paroisse en son absence. Pour preuve, le passage à la paroisse en 1681 de Guillaume Paillard, qui signe un acte des registres en tant que « p[rê]tre et recteur de la paroisse de plouguernével » (AD 22, 5 Mi 258, registres paroissiaux de Plouguernével (baptêmes et mariages), 1681, p. 5 r°), et qui signe une nouvelle fois en 1686 (*ibid.*, 1686, p. 13 r°).

176 Voici leurs noms : Yves Le Floc'h, curé de la paroisse, Alain Le Gal, Alain Hamon, Jean Kernelen, Tanguy Iziquel, Maurice Le Du, François Le Gendre, qui signent tous les registres de 1669 ; le paraphe de Jacques Le Joncourt n'apparaît qu'en de 1670, celui d'Étienne Prigent à partir de 1671 et enfin celui de Pierre Le Du, frère de Maurice, à partir de 1672 (AD 22, 5 Mi 258, registres paroissiaux de Plouguernével (BMS), 1669-1672).

177 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 26.

ainsi :

> « Les prêtres de la communauté étaient dès lors censés, en cette seule qualité, avoir juridiction suffisante pour agir dans la paroisse, et [...] M. Abgrall[178], par suite de confiance pour M. Le Floch, par respect pour son âge, par reconnaissance pour ses anciens services, et par considération pour son mérite personnel, lui laissa le titre, les droits et les honneurs dont il avait joui jusque-là[179] ».

Il a donc fallu attendre le décès et le non-remplacement des ecclésiastiques de la paroisse présents avant l'installation du séminaire pour que les directeurs de ce dernier gouvernent définitivement seuls. On le voit dans les registres paroissiaux : au fil des ans, aucun des nouveaux signataires ne se présente comme un prêtre de la paroisse, mais toujours comme un « prêtre du séminaire ». La transition se traduit par un enchevêtrement de signatures de prêtres de la paroisse et de prêtres du séminaire. Elle se manifeste aussi par la double signature prêtre de la paroisse-prêtre du séminaire au bas de certains actes[180]. Mais peu à peu, avant même que les prêtres de la paroisse ne s'éteignent tous, les dirigeants du séminaire s'approprient de plus en plus la tenue des registres. Plus on en avance dans le temps, moins les prêtres de la paroisse les remplissent.

Le déclin des prêtres de la paroisse s'amorce vraiment à partir de 1681, et le décès du fondateur du petit séminaire, Maurice Picot, qui, jusque là, faisait le lien entre le vieux clergé de la paroisse et celui du petit séminaire. Personnage ancré depuis longtemps à Plouguernével, son acte de sépulture traduit aussi toute l'importance qu'il a prise dans l'installation du petit séminaire en Haute-Cornouaille[181]. Un des directeurs est alors promu au supériorat, et un nouvel ecclésiastique, Guillaume Caro, est nommé au poste de directeur[182]. Ce dernier aussi a eu des liens d'amitié avec Julien Maunoir : « j'ai bien connu le P. Julien Maunoir, de la Compagnie de Jésus, missionnaire en Basse-Bretagne ; j'ai même vécu avec lui dans l'intimité » dira-t-il alors qu'il est vicaire général de Mgr de Ploeuc[183].

Il n'est pas surprenant qu'un grand séminaire soit uni au bénéfice de la paroisse dans laquelle il a été érigé – on trouve d'autres cas ailleurs en France – et donc qu'un supérieur de séminaire soit en même temps recteur de paroisse : c'est le cas dans le diocèse de Rennes au XVIIIe siècle, à

178 Supérieur de l'institution du Séminaire, c'est-à-dire des deux maisons quimpéroise et plouguiste, rappelons-le.

179 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 26. De plus, Henry Abgrall, qui résidait à Quimper en tant qu' aumônier des calvairiennes, avait besoin d'un vicaire à Plouguernével qui le remplace. Il trouva son substitut en la personne de M. Le Floch (*ibid.*, p. 26-27).

180 La première d'entre elles se trouve dans les registres de 1675 et associe les noms de Pierre Le Du et d'Yves Lahuec (AD 22, 5 Mi 258, registres paroissiaux de Plouguernével (baptêmes et mariages), 1675, p. 11 r°). Peut-être que cela n'a rien avoir avec une forme de passage de relais entre les deux communautés de prêtres, car l'on dénombre aussi des actes signés par deux prêtres du séminaire comme d'autres signés par deux prêtres de la paroisse. Ces doubles signatures témoignent sans doute plus d'une certaine « osmose » plutôt que d'un passage de relais.

181 Voir annexe 48 – l'acte de décès de Maurice Picot (1681).

182 AD 22, 5 Mi 258, registres paroissiaux de Plouguernével (baptêmes et mariages), 1682, p. 12 r°.

183 Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 59.

Saint-Méen[184]. Il est cependant moins courant que le supérieur d'un petit séminaire, annexe de la maison principale, soit aussi recteur de paroisse, comme à Plouguernével. En tout cas, avec ces doubles fonctions de supérieur-recteur et de directeur-prêtre de paroisse, l'institution haut-cornouaillaise bénéficie d'une autonomie considérable, d'un fonctionnement indépendant de la maison-mère de Quimper. Il est pourtant rare qu'un petit séminaire soit en possession des organes nécessaires « pour une existence individuelle et distincte »[185]. Quelques-unes de ces maisons secondaires pourvues d'une relative indépendance sont, selon l'expression d'Antoine Degert, « des grands séminaires à prix réduit[186] », c'est-à-dire qu'elles se démarquent par le montant de leur pension. Sinon, ce sont des annexes voire des parties intégrantes de grands séminaires. Le petit séminaire de Plouguernével – tout comme sa maison-mère de Quimper – se distingue aussi et surtout par le fait qu'il est tenu par des prêtres séculiers et non pas par des religieux, comme c'est le cas en Bretagne au XVIIIe siècle, où les séminaires sont dirigés pour la plupart par les Lazaristes[187]. Charles Berthelot du Chesnay affirmait qu'en Bretagne, dix séminaires sur onze[188] étaient dirigés par des Lazaristes, des Eudistes et des Sulpiciens[189] ; le ratio est en réalité de dix séminaires sur douze en ajoutant la maison haut-cornouaillaise.

Rappelons que l'on compte cinq ecclésiastiques au petit séminaire, supérieur compris. A titre de comparaison, le petit séminaire de Saint-Servan en Saint-Malo comprend, en plus de son supérieur, deux directeurs[190], alors que la maison de Saint-Méen est tenue par cinq directeurs en 1778[191]. Cependant, ce chiffre de cinq missionnaires variait selon les circonstances[192] ou selon les années[193]. Dès qu'un ecclésiastique décède, un nouveau est nommé à sa place. Par ailleurs, ce ne sont pas forcément des locaux, ils viennent de divers endroits du diocèse, comme à la fin du XVIIIe siècle. Par exemple, Louis Richer de Coatsal était natif de Lanvénégen en Guiscriff.

Enfin, il y a lieu de se demander combien de missions ont été organisées en Haute-Cornouaille par ces prêtres du petit séminaire et jusqu'à quand. Nous n'avons pas de trace de ces

184 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 176, note n° 78.
185 Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français avant la Révolution. Origines, fondations, régime d'enseignement (suite et fin) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1911, t. 2, n°12, p. 665-666.
186 *Ibid.*, p. 666.
187 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Études ecclésiastiques... », *art. cit.*, p. 657.
188 Le grand séminaire des neuf diocèses bretons et les deux petits séminaires de Saint-Servan et de Rennes.
189 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Études ecclésiastiques... », *art. cit.*, p. 662.
190 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 167.
191 *Ibid.*, p. 168.
192 Ils s'absentaient soit pour leur devoir de mission, soit pour leurs études, à la Sorbonne par exemple (Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 56).
193 Par exemple, d'après les signatures relevées dans les registres paroissiaux, on compte six prêtres au séminaire en 1686.

missions, mais il apparaîtrait invraisemblable que le groupe dirigeant du petit séminaire se soit déchargé de sa fonction de mission, à la manière des lazaristes du séminaire de Vannes qui, certes, n'avaient pas la prédication extraordinaire comme tâche principale[194]. On a vu que l'acte de sépulture de Louis Richer le présentait comme un « digne prestre missionaire ». De plus, en 1684, le prêtre de Plouguernével Marc Cadic est mort à l'âge de trente ans, « environ la mi caresme suivant lequel il prescheoit la station de pluguernevel, et plounevez quintin[195] », preuve que le prédication extraordinaire n'était pas délaissée.

Les prêtres du séminaire étaient déjà bien occupés par l'encadrement des paroissiens de Plouguernével, et surtout par la direction du petit séminaire qui, dès sa fondation, prévoyait, à la manière d'un collège urbain, un enseignement destiné aux jeunes gens des campagnes alentour, qui perdurera tout au long du XVIIIe siècle, jusqu'à la veille de la Révolution française.

C) Le petit séminaire de Plouguernével au XVIIIe siècle : une maison d'enseignement pour jeunes clercs

Le petit séminaire de Plouguernével, fort d'une grande capacité d'accueil[196], recevait au cours de l'année, rappelons-le, les prêtres participant aux conférences ecclésiastiques et aux exercices spirituels de la retraite. Il accueillait aussi des retraitants laïques trois fois par an ; ces retraites annuelles, masculines, ne devaient pas rassembler plus de quarante personnes[197]. Le diocèse de Quimper, préoccupé par ces retraites, les a promues, en accordant au XVIIIe siècle, par l'intermédiaire du bureau diocésain, un crédit de 3000 livres au petit séminaire en vue de « l'achat de lits, matelas, couvertures et rideaux pour "loger les honnêtes gens qui viennent y faire des retraites"[198] ». Ceci explique l'impressionnant mobilier des bâtiments de Plouguernével à la fin de l'Ancien Régime. Cependant, l'une des fonctions originelles du petit séminaire, avec la mission, est l'enseignement pour jeunes gens de la région.

Au XIXe siècle, le petit séminaire a pour fonction l'éducation gratuite des enfants et jeunes gens disposés à entrer dans les ordres[199]. La définition du petit séminaire des XVIIe et XVIIIe

194 Georges PROVOST, « Un document inédit... », *art. cit.*, p. 189-190.
195 AD 22, 5 Mi 258, registres paroissiaux de Plouguernével (sépultures), 1684, p. 5 v°.
196 Annexe 46.
197 Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 91.
198 *Ibid.*
199 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 164.

siècles est plus complexe tant son rôle et sa forme peuvent varier[200]. On peut apprécier la définition d'Antoine Degert qui confirme les propos de Charles Berthelot du Chesnay :

> « Vers la fin du XVIIIe siècle, le terme de *Petit Séminaire* s'applique à des établissements qui tantôt ne reçoivent que des jeunes clercs faisant leurs humanités, tantôt des philosophes seuls, tantôt des humanistes, des philosophes et des théologiens admis ou gratuitement ou a peu de frais[201] »

La définition du petit séminaire est donc plurielle. Là où réside la différence essentielle entre le grand et le petit séminaire, c'est que le second ne forme des jeunes gens que jusqu'aux classes d'humanités, alors que le grand séminaire, appelé aussi « séminaires d'ordinands », est réservé aux seuls séminaristes, c'est-à-dire à ceux qui, après avoir suivi les humanités au collège ou au petit séminaire, poursuivent leur formation dans l'optique d'acquérir les ordres majeurs (sous-diaconat, diaconat, prêtrise)[202].

Lors de leur création en France au milieu du XVIIe siècle, le rôle des premiers petits séminaires était d'accueillir les enfants de familles pauvres qui n'avaient pas les moyens de faire de longues études et de fréquenter les grands séminaires. Ce rôle, assez répandu en France, est par exemple celui du petit séminaire de Rennes au XVIIIe siècle, appelé « séminaire de pauvres clercs » par Charles Berthelot du Chesnay[203]. Cette institution est inspirée du modèle de François de Chanciergues (1634-1791), diacre fondateur d'un petit séminaire à Paris : selon lui, contre quinze livres par an, un petit séminaire est en capacité de fournir à un enfant pauvre une chambre, un lit et du bouillon maigre, alors que les parents se chargeraient d'apporter de la nourriture (pain, lard et légumes). L'évêque serait doublement gagnant : 1. ces frais de pension ne sont pas élevés pour le diocèse 2. les cures rurales pourraient trouver preneur avec ces prêtres qui, de milieu modeste et originaires de la campagne, s'en contenteraient par rapport à leur situation sociale antérieure, à condition bien sûr que le revenu de ces bénéfices ne soit pas excessivement mince[204]. C'est le régime de vie du petit séminaire, rude et frugal, qui est censé conditionner les futurs prêtres dans un état de relative pauvreté pour qu'ils acceptent ensuite une charge en milieu rural, même peu attrayante, pour les rendre « heureux de "vicarier" dans les campagnes et d'y faire des missions[205] ». Nous ne savons pas si les petits séminaristes de Plouguernével ont suivi ce régime de vie spartiate,

200 *Ibid.*
201 Antoine DEGERT, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, Beauchesne, 1912, t. 2, p. 469.
202 Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français... », *art. cit.*, n°11, p. 555-556.
203 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 164-165. C'est pour former ces pauvres clercs qu'ont été institués les petits séminaires, non pas en opposition, mais en complément des grands séminaires qui ne formaient que ceux qui étaient sur le point d'être ordonnés et qui avaient les moyens de payer leur pension au séminaire (Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français... », *art. cit.*, n°11, p. 556).
204 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 165.
205 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Études ecclésiastiques... », *art. cit.*, p. 658.

ceux des maisons de Saint-Servan et de Rennes l'ont vécu au moins pendant quelques années[206].

A la fin du XVIIe siècle, la notion de *petit séminaire* se ramifie. Désormais, il peut être également une annexe du séminaire principal et donc avoir les mêmes fonctions – la formation des ordinands – et les mêmes critères d'accueil que lui[207]. Une question se pose alors : lequel de ces deux rôles du petit séminaire en France avait la maison de Plouguernével ? Accueillait-elle des jeunes gens pauvres pour y faire leurs humanités ou était-elle une annexe du grand séminaire destinée aux pauvres ordinands ?

En fait, de 1675 jusqu'aux années 1780, Plouguernével, en attendant la mise sur pied du grand séminaire à Quimper, accueillait les ordinands du diocèse, à la manière d'un grand séminaire. En effet, selon le chanoine Peyron, c'est sous le supériorat général de Guillaume Paillard (1681-1689) que le « Séminaire des clercs fut transféré de Plouguernével à Quimper[208] ». Plouguernével a donc fait office de grand séminaire pendant une dizaine d'années. Alain Croix souligne ensuite une certaine déchéance de Plouguernével qui devient l'équivalent d'un petit séminaire après la mise en place de la maison quimpéroise dans les années 1680[209]. L'établissement de Plouguernével devient secondaire dès 1690 : dans son aveu au roi du 25 novembre de cette année, Jacques Rannou, supérieur général des séminaires cornouaillais – ou de l'institution du « Séminaire » –, parle « des peuples et de la jeunesse de Haute-Cornouaille que l'on instruit au Séminaire de Plouguernével qui est comme le collège du païs[210] ». On en conclut que le petit séminaire de Plouguernével enseignait les humanités aux jeunes gens des alentours, à la manière d'un collège urbain, à partir de 1690 au plus tard[211]. C'était en quelque sorte un « collège rural » destiné à la jeunesse haut-cornouaillaise trop éloignée de Quimper et sans doute trop pauvre pour pouvoir y suivre des cours au collège. Ce rôle de maison d'éducation perdure jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Pour preuve, dans les registres de sépultures de Plouguernével de 1785, l'on découvre la mention d'un enfant de douze ans se prénommant Guillaume Michel, « ecolier à Plouguernevel[212] ». L'on apprend que les parents de ce garçon, décédés, étaient originaires de Guimaëc, paroisse

206 *Ibid.*

207 Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français... », *art. cit.*, n°11, p. 562. Seul le régime de vie différait : sont uniquement admis au petit séminaire les ecclésiastiques qui sont dans l'incapacité de payer la pension du grand séminaire (*ibid.*).

208 Paul PEYRON, *Notice historique sur les séminaires...*, *op. cit.*, p. 37.

209 Alain CROIX, «Jarnifloc'h ! A propos des succès de la Réforme catholique en Basse-Bretagne », dans Yann CELTON, Daniel TANGUY, Yvon TRANVOUEZ, dir., *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h*, Quimper, SAF, 1998, p. 302.

210 Paul PEYRON, *Notice historique sur les* séminaires..., *op. cit.*, p. 37.

211 Il ne s'agit donc pas de « petites écoles », comme l'écrit Isabelle Bray, qui concernent une classe d'âge inférieure (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 74) ; par contre, cela n'empêche pas les directeurs du petit séminaire de les tenir en parallèle pour les enfants de la paroisse.

212 AD 22, 5 Mi 260, registres paroissiaux de Plouguernével (sépultures), 1785, p. 4 r°.

littorale du diocèse de Tréguier et donc relativement éloignée de la Haute-Cornouaille. Le séminaire de Plouguernével avait-il une réputation extra-diocésaine ? Ce ne serait pas étonnant puisque le seul petit séminaire de Basse-Bretagne est à Plouguernével ; en Haute-Bretagne, on en compte deux : un premier à Rennes fondé en 1684, un deuxième à Saint-Servan (diocèse de Saint-Malo) en 1712[213]. En tout cas, ce jeune trégorrois, aussitôt orphelin, a dû être envoyé à Plouguernével – peut-être a-t-il migré chez un parent en Haute-Cornouaille –. Les bâtiments de Plouguernével abriteraient donc, sous la forme d'un pensionnat, de pauvres jeunes gens pour être éduqués, qu'ils soient autochtones ou venus d'ailleurs.

Dans les registres de décès de 1762, l'on relève aussi le nom d'un autre « ecolier », âgé d'environ quatorze ans, Christophe Corel[214]. Celui-ci a la particularité d'être le fils du sénéchal de Langonnet. On peut donc conclure que le séminaire plouguiste accueillait autant les jeunes gens mal fortunés que les enfants de condition sociale relativement aisée. Ce doit être par proximité géographique que Christophe Corel a été envoyé par son père au séminaire de Plouguernével, le collège de Quimper étant, vis-à-vis de Langonnet, plus éloigné que la maison centre-bretonne.

Selon Antoine Degert, un petit séminaire qui héberge des jeunes clercs ne leur dispense pas forcément un enseignement : cela dépend de la présence ou non d'un collège à proximité[215] . La majorité des petits séminaires pour pauvres clercs n'eurent jamais d'enseignement à eux, ils n'étaient que de simples pensionnats dont les jeunes résidents allaient suivre les cours au collège[216]. Comme il n'y avait pas de collège à Plouguernével, le petit séminaire de cette paroisse avait une existence indépendante et ainsi, ce sont ses directeurs qui jouaient le rôle des enseignants, comme au petit séminaire de Saint-Servan dans le diocèse de Saint-Malo[217]. Le séminaire de Plouguernével dispose donc de ses propres cours, de sa propre équipe pédagogique, il se substitue alors au collège classique[218]. La maison annexe de Plouguernével, par rapport au grand séminaire, joue un rôle complémentaire, comme la plupart des petits séminaires français[219] : nous avions expliqué que les

213 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Études ecclésiastiques... », *art. cit.*, p. 658.
214 AD 22, 5 Mi 259, registres paroissiaux de Plouguernével (sépultures), 1762, p. 4 v°.
215 S'il existe en France des petits séminaires rattachés ou annexés à des collèges, il y en a d'autres qui en sont détachés, comme celui de Luçon, fondé par l'évêque Henri de Barillon dans la seconde moitié du XVIIe siècle (Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français... », *art. cit.*, n°11, p. 561). Au petit séminaire de Saint-Servan, éloigné d'un collège, on enseignait seulement la philosophie ; dans celui de Rennes, il n'y avait aucune classe puisque les jeunes clercs qui y vivaient étudiaient au collège voisin de la ville (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Études ecclésiastiques... », *art. cit.*, p. 658).
216 Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français... », *art. cit.*, n°11, p. 562.
217 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 167.
218 Réserve faite de la maison de Saint-Servan, le petit séminaire de Plouguernével fait figure d'exception en Bretagne : c'est le seul endroit où les jeunes clercs pouvaient faire leurs humanités ailleurs que dans les collèges, lieux où la majorité des aspirants au sacerdoce bretons faisaient leurs études aux XVIIe et XVIIIe siècles (Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français... », *art. cit.*, n°12, p. 669-670).
219 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 164.

deux maisons formaient une seule et même institution diocésaine appelée le « Séminaire ». Jean Quéniart affirme que le séminaire de Plouguernével mène jusqu'à la classe d'humanités quelques dizaines de futurs prêtres qui, par la suite, continuent leurs études à Quimper[220]. Par conséquent, pour être hébergés à Plouguernével et y suivre un cursus scolaire, les jeunes gens devaient recevoir la tonsure, comme au petit séminaire de Cahors fondé dans les années 1660[221]. Recevoir à moindre frais l'enseignement des professeurs de Plouguernével était un privilège contre lequel un enfant s'engageait à recevoir à l'avenir le sacrement de l'ordre. D'ailleurs, dans les années 1780, une mère de Plounévez-Quintin, sœur d'ecclésiastique, entretient son fils au collège de Quimper[222] : si elle ne l'a pas envoyé à la maison voisine de Plouguernével, c'est qu'elle ne le destinait sans doute pas au sacerdoce[223].

L'antenne de Plouguernével, rappelons-le, dispose de ses propres enseignants : il n'y a donc aucun professeur du grand séminaire de Quimper qui y vient faire cours. Par contre, certains directeurs du petit séminaire, après y avoir enseigné, sont susceptibles d'être envoyés par l'évêque au grand séminaire diocésain, soit pour y enseigner[224], soit pour exercer d'autres fonctions[225].

220 Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle...*, *op. cit.*, p. 548. « Assez rapidement, tous les séminaristes quittent Plouguernével, pour se rendre définitivement à Quimper » (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, *op. cit.*, p. 73).

221 Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français... », *art. cit.*, n°11, p. 560.

222 AD 35, C 217, procédures de lettres de cachet, dossier Yves-François Le Millin, lettre du subdélégué de Quimper à l'Intendant, 18 avril 1785, p. 1.

223 Si elle a pour frère un prêtre, Yves-François Le Millin, elle a aussi un cousin qui est avocat à Rostrenen (AD 35, C 217, procédures de lettres de cachet, dossier Yves-François Le Millin, lettre du subdélégué de Quimper à l'Intendant, 23 mai 1785).

224 Après deux ans passés à Plouguernével, Yves Le Coz quitte la paroisse pour le grand séminaire de Quimper en 1783 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 139). Philippe Quelen, directeur du petit séminaire depuis 1767, est envoyé au séminaire d'ordinands en 1775 (*ibid.*, p. 147).
Quant à Joseph-Anne Le Garrec, il est d'abord directeur du séminaire haut-cornouaillais (Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire...*, *op. cit.*, p. 73 ; carnet de Conen de Saint-Luc, p. 139) en 1787 (AD 22, 5 Mi 260, registres paroissiaux de Plouguernével (sépultures), 1787, p. 5 r°). Il devient ensuite professeur au séminaire de Quimper (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *op. cit.*, 1954, p. 89) en 1789 (il signe toujours les registres paroissiaux de Plouguernével en 1788 : AD 22, 5 Mi 260, registres paroissiaux de Plouguernével (sépultures), 1788, p. 1 v°). En 1791, il est de retour à Plouguernével comme « prêtre Bachelier » (AD 22, 5 Mi 260, registres paroissiaux de Plouguernével (sépultures), 1791, p. 3 v°).

225 Pierre Coguiec, directeur du séminaire de Plouguernével depuis 1783 (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 116), devient par la suite procureur de la maison de Quimper. Selon Daniel Bernard, il exerce cette charge à partir de 1783 (Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, 1954, p. 89), or cette date est incorrecte, car Pierre Coguiec signe encore les registres de Plouguernével en 1788 (AD 22, 5 Mi 260, registres paroissiaux de Plouguernével (sépultures), 1788, p. 1 r°). Il est donc devenu procureur du séminaire de Quimper au cours de l'année 1788 ou en 1789. De plus, Mgr Conen de Saint-Luc tient son carnet jusqu'à l'été 1788 et jusqu'à ce moment-là, il ne précise pas que Pierre Coguiec quitte la Haute-Cornouaille pour Quimper (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 139). Cela est confirmé par le parcours de Tugdual Hervé qui, après avoir été procureur du séminaire de Plouguernével en 1775 puis de la maison de Quimper en 1781 (*ibid.*), devient recteur de Neulliac en 1788 (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 102). Pierre Coguiec lui succède donc au poste de procureur du grand séminaire à la fin de l'année 1788 ou au début de 1789.

Les écoles presbytérales de Haute-Cornouaille devaient permettre aux recteurs de repérer les enfants les plus intelligents et de les prendre sous leur aile pour les préparer au petit séminaire s'ils en avaient les dispositions. Assurément ces derniers devaient être présentés à l'évêque de Quimper lorsqu'il était en visite dans la paroisse. Le petit séminaire, institution décentralisée de Haute-Cornouaille, permet donc aux jeunes des environs de se former à l'esprit ecclésiastique et de se destiner à une carrière dans les ordres.

Au XVIIIe siècle, les évêques de Quimper sont tous exacts à leur devoir de visite, qu'ils se fassent remplacér ou non en cours de tournée par leurs collaborateurs. Les membres de l'administration centrale, official et promoteur en tête, ont un poids de plus en plus faible dans la gestion des affaires du diocèse. Ce sont les vicaires généraux, au fait des réalités locales, qui sont les premiers représentants de Mgr Conen de Saint-Luc sur place, et qui visitent le diocèse en son absence. A part les recteurs, le prélat a d'autres auxiliaires qui le soutiennent dans son action pastorale, comme le supérieur du petit séminaire de Plouguernével. Cet établissement, mis en place dans la seconde moitié du XVIIe siècle, abritait primitivement des prêtres destinés à accomplir des missions, afin de prolonger l'entreprise évangélisatrice du Père Maunoir en Haute-Cornouaille. Si cette fonction n'a pas perduré, le petit séminaire, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, était une maison d'éducation pour jeunes clercs qui aspiraient à la carrière ecclésiastique. Beaucoup de prêtres du carnet de Mgr Conen de Saint-Luc ont dû y passer. La fécondité sacerdotale particulière de la Haute-Cornouaille, notamment celle de la région de Mûr, s'expliquerait sans doute par l'existence du petit séminaire qui, après les écoles presbytérales, contribue sans doute à attirer vers la prêtrise un grand nombre de jeunes garçons du pays. On pourrait certes le dire de la plupart des secteurs de Bretagne, mais cela vaut particulièrement pour la Haute-Cornouaille en raison de ce véritable « collège rural » plus exclusivement tourné vers le sacerdoce que les collèges classiques des villes. De plus, après le passage au séminaire de Quimper, la plupart des ecclésiastiques reviennent exercer leur ministère en Haute-Cornouaille. L'évêque fait alors en sorte, par de strictes mesures d'encadrement, de préserver l'esprit sacerdotal qu'ils ont acquis durant leurs études, n'hésitant pas employer les grands moyens pour raisonner les brebis galeuses de son troupeau.

Chapitre 8

Les prêtres fautifs : de la réforme à la mise à l'écart

Grâce à des visites pastorales régulières et à des relais dociles, Mgr Conen de Saint-Luc est à même d'encadrer l'ensemble de son clergé et de le connaître dans ses moindres détails. Dès qu'un ecclésiastique s'éloigne de l'idéal du bon prêtre tridentin, Mgr Conen de Saint-Luc, à la fois diplomate et ferme, tente le raisonner. Si l'ecclésiastique persiste dans son erreur, le prélat prend des mesures correctives afin de le ramener sur le droit chemin de la tempérance cléricale. Enfin, s'il ne veut vraiment pas se réformer, et si l'évêque le juge dangereux pour le clergé et/ou pour le public, il le met à l'écart. C'est cette gradation des mesures épiscopales que nous allons aborder, allant de la simple admonestation jusqu'à l'enfermement par lettres de cachet.

I – Réformer le clergé : les méthodes

L'évêque de Quimper surveille les faits et gestes de son clergé par l'intermédiaire de ses subdélégués, toujours aux aguets. Pour réformer un prêtre récalcitrant, divers méthodes s'offrent à Mgr Conen de Saint-Luc, principalement le changement de paroisse, l'envoi au séminaire et surtout l'interdiction d'exercice.

A) Prévention et rappel à l'ordre

1) Surveiller et interroger

Mieux vaut prévenir que guérir, l'évêque de Quimper en est conscient. C'est pour cette raison qu'il demande à ses agents haut-cornouaillais de surveiller plus attentivement les activités de certains prêtres. Entre 1779 et 1788, Mgr Conen de Saint-Luc demande qu'on observe en particulier une douzaine d'ecclésiastiques. Une fois précisée la date d'ordination de Joseph Abgrall, prêtre de

Plusquellec, l'évêque de Quimper écrit d'emblée qu'il « a besoin d'être surveillé[1] ». Un vicaire général conseille aussi à l'évêque de contrôler un prêtre : à propos du curé de Botmel en Plusquellec, François Jaouen, « M. l'abbé d'Oixant[2] dit qu'il avoit besoin d'être surveillé[3] ». Si le chanoine rostrenois Maurice Jouan a paru ivre devant l'évêque en 1775 et qu'il « va mieux depuis ce temps. Il a néamoins besoin d'être surveillé de très près... » : cette préconisation n'a pas suffi car l'évêque constate lors d'une visite postérieure qu'il « va mal »[4]. L'évêque de Quimper enjoint à trois recteurs de surveiller leur prêtre respectif[5], deux autres chefs de paroisse en ont pris l'initiative. Plus intéressant encore, un recteur qui exerce ses prérogatives sur un prêtre qui n'est pas de sa paroisse : Yves Rolland a beau être prêtre à Maël-Pestivien, « M. le r[ecteu]r de Pestivien (M. Pezron) s'est chargé de le surveiller, il s'est moins mal conduit l'année dernière. M. de Pestivien étoit son économe en 1778[6] ». Sinon, en 1785, le prélat somme le curé trévien de Kerien de surveiller de près Guillaume Gloaguen qui « se conduit asses mal », et « d'avertir M. le r[ecteu]r de tout ses départements »[7].

Pourquoi surveiller plus amplement certains membres du clergé ? Certainement pour avoir une preuve formelle de leurs agissements. L'évêque peut ainsi questionner chaque prêtre déficient lors de sa visite, à l'aide d'un argumentaire solide. A partir des informations qu'il a obtenues d'autrui, l'évêque exerce une certaine pression sur les sujets récalcitrants afin de les faire avouer leurs fautes, sans pour autant attendre leur contrition. Jean Dubois, accusé par toute la paroisse de Kergrist-Moëlou d'être le père d'un enfant, « a avoué le fait a M. de S[ain]t Mahieux[8], en septembre 1785[9] ». Cependant, certains prêtres, au nombre de cinq, réfutent les charges que l'ordinaire diocésain a contre eux. Par exemple, Guillaume Gloaguen, passé par Huelgoat et La Harmoye avant de se fixer à Kerien, « se conduit asses mal, nie tout suivant sa coutume[10] ». Les sources de l'évêque de Quimper doivent être généralement très fiables pour qu'il soit aussi sûr des accusations qu'il avance contre Jean-Nicolas Le Ru, prêtre à Neulliac qui aura beau se défendre : « en 1785 le 20 juin j'ay

1 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 273. Le rédacteur du carnet écrit aussi à propos de François Henry, curé de Lanrivain, qu'il faut « l'examiner » (*ibid.*, p. 249) : s'agit-il aussi de l'observer ?
2 Recteur de Plusquellec jusqu'en 1774, rappelons-le, et qui avait donc pour ancien collaborateur François Jaouen.
3 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 279.
4 *Ibid.*, p. 120. En effet, le visiteur n'est jamais trop certain de l'attitude d'un prêtre : à Châteauneuf, Pierre-Joseph Rohou est en 1779, « très bien, très bien, a néanmoins besoin d'être veillé » (*ibid.*, p. 35) ; à Gouézec en 1788, il est de nouveau « à surveiller » (*ibid.*, p. 358).
5 « J'ay dit a M. Tymen le 30 juin 88 que je chargeois la conscience de M. le r[ecteu]r de veiller sur M. Seznec » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 368).
6 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 256.
7 *Ibid.*, p. 245.
8 Son ancien recteur.
9 *Ibid.*, p. 116. Autrement, le prêtre « yvrogne » de Paule Yves Chevance « a reconnu ses fautes » (*ibid.*, p. 102).
10 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 245.

sçu qu'il allait mal, et qu'il bu[v]oit et il a tout nié, mais cela n'en est pas moins vrai[11] ». Un ecclésiastique de Landrévarzec, Gilles Henry, avec ses chétifs arguments, trahit sa culpabilité : une veuve qu'il a fréquenté dit qu'il est le père de son enfant, il « n'a pas avoué mais s'est mal déffendu[12] » ; l'interrogateur l'avait alors convoqué (sans doute à Quimper) en dehors du cadre de sa visite annuelle tellement l'affaire paraissait importante[13].

L'évêque questionne aussi l'entourage des prêtres suspects. Ce peut être un confrère : interrogé au sujet de Guillaume Gloaguen à Kerien, le nouveau curé trévien Jean Le Mouel « m'a très mal répondu au sujet de M. Gloaguen, il m'en a dit assés pour m'inquiéter beaucoup, j'ay été très mécontent de sa manière de s'exprimer à ce sujet le 9 janv. 1787[14] ». Un membre de la famille peut aussi être requis : par exemple, François Dubois aurait passé trois jours dans des repas de boudin et « son frère l'attesterait[15] ». La famille peut aussi renseigner l'évêque sur les fréquentations d'un de ses membres : Mgr Conen de Saint-Luc dit ainsi de Jean Le Millin, prêtre à Canihuel, que « M. de Courson frère du suivant[16] m'a mandé le 25 mars 1781 que c'est un yvrogne compagnon d'yvresse du suivant[17] » ; est aussi écrit à propos du « suivant », Gildas de la Noé de Courson, que « Madame sa mère, M. son frère m'ont écrit le 15 mars 1781 ainsi que le r[ecteu]r de Bothoa qu'il se conduizoit on ne peut pas plus scandaleuzement[18] ». Des anonymes alertent aussi l'évêque des dérapages de certains clercs : « ces 2 frères m'ont été dénoncés les 1ers jours d'octobre 1778[19] » écrit l'évêque en parlant des frères Piriou de Langolen.

Lorsque des faits relativement graves sont avérés, l'évêque rappelle à l'ordre le prêtre concerné voire le menace d'une punition.

2) Avertir et menacer

Si un ecclésiastique persiste dans ses fautes, l'évêque, y allant par étape, commence par lui donner un avertissement : ainsi François Piriou qui « va mal en 82. Plus mal en 83. Un peu moins

11 *Ibid.*, p. 181.
12 *Ibid.*, p. 377.
13 « Je l'ay fait avertir de me venir trouver, il ne l'a pas fait en mars 1781 le 15. Je luy ai déclaré qu'il étoit interdit de toutes fonctions dans le diocèze : il m'est [venu] trouver » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 377).
14 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 245. D'autres prêtres s'expriment avec moins d'ambiguïté : concernant le même Guillaume Gloaguen, du temps où il était à La Harmoye, le curé trévien « M. Chevance m'a dit qu'il allait mal » (*ibid.*, p. 204).
15 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 212.
16 Le suivant est le prêtre Gildas de Courson.
17 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 241.
18 *Ibid.*, p. 241.
19 *Ibid.*, p. 371.

mal depuis la Quasimodo : je l'ay averti, et il a répondu comme un orgueilleux ou un coquin, qu'il est[20] ». Six autres ecclésiastiques ont répondu incorrectement aux remontrances épiscopales. A propos de Jean Le Bris, prêtre à Saint-Guen, il est écrit qu'« en 1781 je luy ai reproché sa désobeicance et il ma très mal répondu[21] ». Sinon, le curé de Kerien Guillaume Le Bloas est accusé de plusieurs délits, notamment d'intérêt : il « a répondu indignement sur tous ces objets[22] ». Bien entendu, il arrive que des prêtres entendent les semonces épiscopales et se convertissent. Par exemple à Glomel, Louis Gallo « a eu des absences. Il s'est dérangé cette année 1778, je lay averti. D'après les avis de M. le r[ecteu]r, il a recu très bien ce que je luy ai dit[23] ».

En 1786, l'évêque de Cornouaille adresse même un ultimatum au très indécent recteur du Haut-Corlay, Grégoire Le Roux : « je luy ai fait connoitre tous ses torts, il a tout nié : c'est un malheureux que j'ay menacé du promoteur[24] : il y a longtemps que cela eut du être fait[25] ». Il faut croire que l'intimidation épiscopale a porté ses fruits : à Plussulien, « il est moins mal a ce qu'on dit » en 1788.

Si un prêtre persiste dans ses travers, l'évêque peut décider de le placer ailleurs dans le diocèse.

B) Les méthodes d'encadrement et de recadrage des prêtres

Lorsqu'un prêtre n'en fait qu'à sa tête et ne daigne considérer les réprimandes de l'ordinaire diocésain, il est généralement envoyé dans une autre paroisse, que ce soit auprès d'un recteur, d'un aristocrate ou auprès des directeurs du petit séminaire de Plouguernével.

1) Le rôle primordial des recteurs

20 *Ibid.*, p. 83.
21 *Ibid.*, p. 211.
22 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 245.
23 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 106.
24 Le promoteur est un ecclésiastique du diocèse qui est chargé de traduire en justice les prêtres au comportement déplorable (débauche, ivrognerie, etc.). L'évêque menace donc Grégoire Le Roux d'être jugé par le tribunal du diocèse, l'officialité : c'est la seule fois où l'évêque de Quimper menace d'utiliser ce procédé pour corriger un prêtre. Ceci confirme sans doute l'amoindrissement du rôle du promoteur dans le diocèse de Quimper à la fin de l'Ancien Régime, mais il est peut être appelé uniquement en cas de faits aggravés.
25 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 167.

Un prêtre indocile peut être amené à quitter sa paroisse d'exercice afin d'être placé sous la surveillance d'un autre recteur[26]. L'objectif de ce dernier est d'encadrer le nouvel arrivant dans sa paroisse afin de le convertir, à terme, à la sobriété sacerdotale. Le prêtre fourvoyé doit donc rentrer dans le rang. Présent à Quéménéven en 1779 et envoyé deux ans plus tard à Plouyé, le prêtre Jean Burlot « étudie peu, mais va mieux pour la conduite, le r[ecteu]r le tient ferme[27] ».

Concernant certains prêtres tréviens, et particulièrement les curés qui n'étaient jusque-là que très peu contrôlés par leur recteur, l'évêque se contente de les envoyer à la paroisse-mère. Par exemple, le curé de Loqueffret Jean Le Guen « a été renvoyé a la paroisse simple prestre […] j'y ai fait le changement cy dessus, très nécessaire et très pressé, il vivra sous les yeux du r[ecteu]r qui m'en rendra compte » ; la méthode épiscopale fait ici effet : « M. le e[recteu]r dit qu'il ne va pas mal depuis la vizite, et qu'il travaille beaucoup ». Le curé de Kergrist M. Dubois a aussi été « destitué de la cure le 5 juin 1787 » et « envoié à Neuillac sous les yeux de M. le r[ecteu]r[28] ».

Avoir un prêtre ingérable dans sa paroisse peut être difficilement supportable pour un recteur. Il peut être dépassé par la situation au point de vouloir s'en débarrasser[29]. Par conséquent, les confrères qui acceptent de les recueillir pour s'en occuper ont un certain mérite. On voit quels sont les recteurs de Haute-Cornouaille les plus aptes à recadrer le clergé défaillant. Par exemple, François Guyomarc'h devait trépigner d'impatience avant sa sortie du séminaire : aussitôt ordonné et placé à Poullaouen en 1786, il « boit souvent, court beaucoup » ; tout le travail de conditionnement de sa personnalité accompli au séminaire est à refaire. L'évêque décide qu'« il faut le changer absolument et le mettre auprès d'un recteur ferme qui put le tenir de court » : il est envoyé l'année suivante à Kerien en Bothoa, paroisse sous la direction d'Yves Poho, « exellent » supérieur du séminaire de Plouguernével pendant plus de dix ans et donc spécialiste du recadrage sacerdotal. Bien que Jean Pollotec ait été « renvoyé de Querrien[30] » et soit toujours « au moins équivoque pour tout en 1781 » à la paroisse-mère de Bothoa, « M. le r[ecteu]r de S[ain]t Gilles le demande, l'abbé[31] y consent »[32] : c'est tout à son honneur que de le faire venir dans sa paroisse. D'ailleurs, l'évêque décrit le recteur de Saint-Gilles-Pligeaux, Alain Pezron, comme un « homme de grand mérite » qui a « excellemment l'esprit de gouvernement »[33] : c'est donc la personne idéale pour s'occuper du cas

26 Cette pratique existait déjà dans le diocèse de Vannes au milieu du XVIIe siècle (Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier dans le diocèse de Vannes d'après le catalogue de 1654*, mémoire dact., Université Rennes 2, 2011, p. 108).

27 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 326.

28 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 182.

29 Concernant Guillaume Gloaguen arrivé au Huelgoat en 1779 : « teste un peu ardente, et porté à l'indépendance. C'est par cette raison que M. de Beuzec a demandé son changement... » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 315).

30 Kerien, trève de Bothoa.

31 L'abbé de Poilley, recteur de Bothoa et vicaire général.

32 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 238.

33 *Ibid.*, p. 227.

de Jean Pollotec[34]. Le curé de Kergrist-Moëlou François Bozec « déplait à la p[aroi]sse, n'y fait rien », l'évêque est alors « très pressé de le changer » ; finalement, il « est a Landelau, où il est en sureté … », autrement dit entre de bonnes mains, celles de l'« excellent » recteur Jean-Guillaume Le Bris.

Parfois l'évêque ne sait où envoyer un prêtre. Après que Vincent Le Coent, natif de Kergrist-Moëlou, est passé par sa paroisse d'origine, par Saint-Thois et par Pestivien, l'évêque de Quimper veut de nouveau « le changer de place [...] mais ou le mettre » ? Il est finalement contraint de le ramener à Kergrist-Moëlou d'où, à peine arrivé, « il faut le tirer vite »[35]. Finalement, il « se comporte moins mal[36] » et y reste jusqu'en 1790. Mais dans certains cas, les résultats se font attendre indéfiniment... Par exemple, le prêtre de Maël-Pestivien François Thépault est un « yvrogne a changer de toute nécessité[37] » ; envoyé à Plévin, l'évêque écrit « je l'avois envoyé ici par pure grâce, il s'y est conduit indignement[38] ». Claude Le Roux accumule les changements de paroisse sans jamais se réformer : à Kergrist en 1774, envoyé à Lanrivain l'année suivante, « il faut le changer le plus tost le mieux. Envoyé à Poullaouen en septembre 1780 […] A Plussulien, où il a été toujours yvre[39] ».

A part les recteurs, c'est plus rarement un aristocrate qui prend sous son aile un prêtre indocile pour le faire desservir sa chapelle domestique. C'est en quelque sorte une action pieuse, une action de charité, le but de ce séjour étant de « domestiquer » l'ecclésiastique afin d'améliorer son comportement[40]. La seule fonction du chapelain est alors de dire la messe, sous le contrôle du noble local. Par exemple, l'évêque écrit que le prêtre de Laz Urbain Le Clech est un « yvrogne scandaleux, querelleur, soupçonné de libertinage » et que « M. le Marquis du Grego l'a retiré chez luy à son château de Trévaré[41] depuis 4 ans, il va mieux depuis ce temps[42] ». En 1787, le prêtre est de nouveau « au Grego. Revenu à Pâques 1788 ». Deux ecclésiastiques sont allés chez M. du Laz dans son château de Trégarantec en Mellionec. Joseph Boncors y a été envoyé parce qu'il est « peu soumis et peu accommodant, et inclinant à la bouteille[43] » ; le second, Joseph Troadec, a eu la bêtise

34 Il est d'abord envoyé à la trève de Saint-Conan en 1784, « M. le r[ecteu]r de S[ain]t Gilles le prendra si on peut donner quelq'un à Kerper », trève de Saint-Gilles-Pligeaux ; finalement il « est à la p[aroi]sse » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 229).
35 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 261.
36 *Ibid.*, p. 118.
37 *Ibid.*, p. 256.
38 *Ibid.*, p. 70.
39 *Ibid.*, p. 242.
40 Il existe bien sûr des prêtres qui desservent des chapelles domestiques sans poser un quelconque souci à l'évêque.
41 Château de Trévarez en Saint-Goazec, trève de Laz.
42 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 28.
43 *Ibid.*, p. 243.

de s'en faire chasser[44]. Certains prêtres sont envoyés assez loin dans le diocèse : Gildas de de la Noé de Courson, qui scandalisait jusque là à Canihuel, « est actuellement chapelain de M. de Moëlien[45] en août 1782 et s'y conduit bien[46] ».

Dans l'ensemble, cette méthode d'envoyer un prêtre sous les yeux d'un recteur ou d'un aristocrate offre des résultats, qui seraient même plutôt bons. Cependant, les cas les plus tenaces sont susceptibles de passer un séjour au petit séminaire de Quimper ou de Plouguernével.

2) L'envoi au séminaire

Mgr Conen de Saint-Luc et ses vicaires généraux devaient parfois se résigner à raisonner eux-même un prêtre récalcitrant : celui-ci était alors envoyé au séminaire de Quimper ou de Plouguernével, afin de suivre des exercices de piété et de pétinence. Au total, neuf prêtres du carnet ont été coupés momentanément du monde, tous pour ivrognerie[47]. En principe, le séjour durait trois mois[48]. Cependant, la pension était payée au prorata du temps passé dans les bâtiments du séminaire : puisque c'est le diocèse qui prenait la plupart du temps en charge les frais de pension – sauf pour les recteurs ?[49] –, l'évêque de Quimper n'y laissait généralement pas plus d'un mois un prêtre indocile. C'est sans doute pour cette raison que cinq prêtres ont seulement été astreints à aller à la prochaine retraite ecclésiastique du petit séminaire[50], l'évêque se proposant parfois de payer les frais de pension. Le rédacteur du carnet écrit par exemple au sujet de Charles-Alain Bogé, prêtre au Moustoir en Trébrivan : « il est venu à la visite, et je l'ay envoyé en retraite à Plouguernevel en payant pour luy en 1780[51] ». Si le séjour est très éphémère, aussi est-ce parce que les directeurs du séminaire n'accueillent qu'à leur corps défendant les pensionnaires de l'évêque : moins ces derniers resteront longtemps, mieux ce sera[52]. Mais d'après ce que dit l'évêque à propos du prêtre de Neulliac

44 « Pour inconduites et propos qui annoncoint qu'il n'avoit ny mœurs, ny religion » (*ibid.*, p. 92).
45 Manoir de Moëllien en Plonévez-Porzay.
46 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 241.
47 Pour deux d'entre s'ajoutent les mauvaises mœurs.
48 La peine théorique est de 40 à 90 jours (Éric WENZEL, « Les prêtres "criminels" en Bourgogne à la fin de l'Ancien Régime (1690-1790) », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 50, 1993, p. 109).
49 Le recteur de Corlay René Le Jacques, dont « il est convenu qu'il a chassé, et qu'il ne fait point de prônes », s'est opposé à son envoi au petit séminaire haut-cornouaillais : selon l'évêque, il « a refusé pour Plouguernevel : il a donné 6 livres de mauvaise grâce » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 171).
50 « L'évêque avait en effet autorité pour demander à son clergé de participer à des retraites ecclésiastiques proprement dites » (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 432).
51 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130.
52 Dans leur assemblée générale de 1668, les Lazaristes affirmaient ne vouloir accueillir les sujets indisciplinés de l'évêque que dans le cadre de la retraite : « pour ce qui est des ecclésiastiques mal notés ou sentenciés, que les évêques envoient quelques fois dans nos séminaires, s'il ne viennent que pour faire les exercices spirituels, il faut les recevoir avec charité ; si c'est pour demeurer, nous devons présenter […] les maux qui en arriveraient et faire

Yves La Fosse, une retraite de huit jours peut suffire à raisonner un ecclésiastique : « je luy ai dit d'aller en retraite a la S[ain]t Pierre et que je payerais sa retraite et le rétablirois si on le juge convenable[53] ».

Les quatre autres ecclésiastiques envoyés au séminaire y sont restés plus longtemps. François Piriou, prêtre de Plounévézel, a été « envoyé au séminaire pour y reprendre l'esprit de son état[54] » : l'évêque ne parle pas de retraite, François Piriou a donc été hébergé plus longtemps à Quimper. Jean Le Coant n'a pas non plus été envoyé à Plouguernével, mais au séminaire de Quimper ; cependant, il « en est sorti sans permission », l'évêque l'a alors interdit et renvoyé à Scrignac[55]. Seulement deux prêtres du carnet, coupable de faits plus graves[56], ont été reclus plusieurs mois au séminaire de Quimper. Le prêtre de Laz Urbain Le Clech avait déjà passé un séjour de quatre ans au château de Trévarez à cause de son ivrognerie : il a rechuté en 1782, « a été 3 mois au séminaire et en sort à la Toussaints[57] ». Jean Le Corre, parti du diocèse en 1773 pour revenir en 1781, a accompli le plus long séjour au séminaire : à son retour, il « a été au séminaire 5 a 6 mois »[58], puis a été « renvoyé a Pestivien, il est sous la direction de M. le r[ecteu]r[59] ».

Mgr Conen de Saint-Luc n'envoie pas de recteurs au séminaire comme Jean Pezron à Plévin ou Grégoire Le Roux au Haut-Corlay, le risque qu'une de ses décisions soit contestée par un arrêt du Parlement de Bretagne est trop grand : en effet, un recteur, mécontent d'une sanction épiscopale à son encontre, peut appeler comme d'abus au Parlement[60].

Les résultats du séjour au séminaire sont assez mitigés : cinq prêtres sur neuf n'ont pas été guéris et ont continué à se conduire mal[61]. L'on comprend mieux pourquoi l'évêque utilise assez peu

prudemment tout ce qui sera possible pour ne pas les recevoir » (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 442).

53 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 182. La retraite postérieure à la visite estivale est sans doute à la Saint-Pierre, c'est-à-dire à la fin du mois de septembre ; ainsi ce qui est écrit à l'endroit de Benoit Duault de Mûr : « en 1782 le 5 juin [...] je luy ai dit d'aller en retraite à la S[ain]t Pierre » (*ibid.*, p. 195). Une retraite doit aussi être organisée au cours de l'été : Yves Rolland, qui se comporte très mal au Loc'h en Maël-Pestivien, « a fait la retraite en juillet 1782 » (*ibid.*, p. 256).

54 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 83.

55 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 302.

56 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) » dans Fañch ROUDAUT, dir., *Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 312.

57 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 28.

58 C'est-à-dire davantage que n'en prévoit la déclaration royale de 1698 (Rosie SIMON-SANDRAS, *Les curés à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1988, p. 84). Pour un cas similaire, Éric Wenzel se demande s'il ne s'agit pas d'un récidiviste (Éric WENZEL, « Les prêtres "criminels" en Bourgogne à la fin de l'Ancien Régime (1690-1790) », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 50, 1993, p. 109) : ce semble être le cas de Jean Le Corre qui « a été toujours mauvais sujet, et yvrogne » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 260).

59 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 260.

60 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 442.

61 Parmi eux Jean Le Coant se retrouve être défendeur en 1786 dans un procès qui l'oppose à un notaire royal dénommé Le Febvre (AD 29, 3 G 3, registres d'audience de l'officialité, troisième cahier, p. 1 v°). L'ecclésiastique

cette méthode relativement coûteuse et relativement inefficace. Si d'autres prêtres aussi indociles n'y ont pas été envoyés, c'est certainement pour cette raison. Il faut cependant relativiser : si l'évêque décide de ne pas envoyer beaucoup de prêtres au séminaire, c'est d'une part parce qu'il a d'autres méthodes de correction[62], d'autre part parce qu'il n'en voit pas l'utilité. Seulement neuf ecclésiastiques envoyés au séminaire en dix ans de visite, ce n'est rien comparé aux 120 prêtres trégorrois punis de deux ou trois mois de séminaire pour ivrognerie au cours de 21 visites au début du XVIIIe siècle[63].

Pour avoir désobéi à l'évêque qui les avait changés de paroisse, deux ecclésiastiques de Haute-Cornouaille ont reçu une correction bien curieuse. Jean Le Bris, prêtre à Saint-Guen en Mûr, « n'est pas venu a la visite en 1780, a prétexté la retraite, pour se soustraire à la réprimande que sa dézobeiscance méritoit pour n'avoir pas été à Corlay ou je l'envoyois. En 1781 je luy ai reproché sa désobeicance et il m'a très mal répondu[64] » ; le prêtre, qui devait en effet aller à Corlay en 1779, a été puni en 1781 : « M. Le Bris de S[ain]t Guen ibi en novembre 1779. Vide Meur et S[ain]t Guen. N'est pas venu ici. A eu la teste lavée à Mûr en 1781 pour sa dézobéissance...[65] ». Le second, Jean Le Coquil, prêtre « plus q'equivoque pour la bouteille », « a quitté le Huelgoat de son propre mouvement » pour aller en 1777 à Plonévez-du-Faou, sa paroisse d'origine : par conséquent, il « a eu la teste très lavée le 20 may 1778 »[66]. A quoi correspond ce « lavement de tête » ?

Au sein du diocèse de Cornouaille, le moyen le plus utilisé pour corriger les mauvais sujets est l'interdiction d'exercice de la charge ecclésiastique.

C) Réprimer l'indiscipline ecclésiastique : l'interdiction d'exercice

L'interdiction[67] consiste à suspendre un prêtre de ses fonctions pendant un temps plus ou moins long. Ce temps durant lequel le prêtre n'exerce pas doit lui permettre de réfléchir sur ses actes, de se rendre compte de ses erreurs afin de revenir à la raison. Au total, trente-sept

n'a cependant pas comparu au tribunal et est jugé défaillant : il est condamné à payer la somme de soixante quinze livres au demandeur (*ibid.*, p. 2 r°).

62 L'interdiction, nous y reviendrons *infra*.

63 Georges MINOIS, « Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750. Quelques aspects de la vie religieuse », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, tome 106, 1977, p. 19. Selon Georges Minois, les séjours au séminaire ne semblaient guère être efficaces dans le diocèse de Tréguier (*ibid.*, p. 20).

64 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 195.

65 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 171.

66 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 330.

67 Finalement assez peu étudiée pour elle-même, on la retrouve brièvement évoquée chez Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 441-443 et p. 461.

ecclésiastiques du carnet eurent de châtiment[68], soit 7,5 % du clergé du carnet épiscopal. Cependant, les raisons de l'interdiction, sa durée, ainsi que ceux qui l'ordonnent, sont différents selon les cas.

1) Les raisons et les formes de l'interdiction

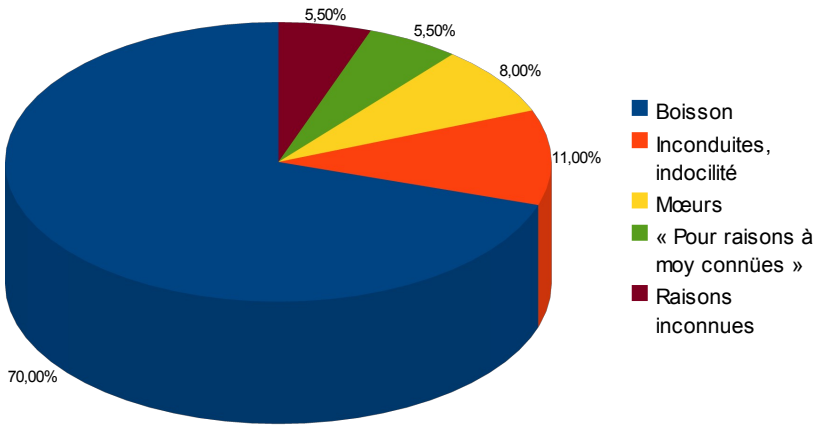

Les motifs d'interdiction des prêtres de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime

Les problèmes de boisson constituent le motif le plus récurrent de suspense des prêtres de Haute-Cornouaille, avec vingt-six cas sur trente-sept. Huit d'entre eux associent l'excès d'alcool avec d'autres maux : problèmes de mœurs (4 sujets), violences (2), désobéissance (1) ou encore sorcellerie (1). Viennent ensuite les cas d'inconduites et/ou d'indocilité : à titre d'exemple, à Plounévez-Quintin, le prêtre Jean Le Maitre est un « très mauvais sujet, ne s'est jamais présenté a la visite, interdit de toutes fonctions pour toujours[69] ». Autrement, trois ecclésiastiques ont été interdits pour leurs mauvaises mœurs, deux autres pour des raisons qui nous sont inconnues[70]. Il y a enfin deux autres prêtres suspendus « pour raisons à moy connües » écrit l'évêque : ces motifs sont sans doute trop graves pour être notés dans son carnet, l'évêque préfère les garder pour lui-même[71].

68 Qui n'en est pas un pour les deux ecclésiastiques suspendus en raison d'une santé déclinante : nous ne les incluons donc pas dans ce chiffre de trente-sept prêtres.
69 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 134.
70 Par exemple à Gouézec : « M. Le Floch. Vide Dirinon. Interdit » (*ibid.*, p. 357).
71 Sans doute ne veut-il pas les dévoiler au second rédacteur du carnet qu'est M. Boissière, son secrétaire. Il est probable que ces motifs relevaient du secret de la confession.

La majorité des prêtres sont simplement « interdit[s] » alors qu'une dizaine est « interdit de toutes fonctions » : quelle est la différence ? Y en a-t-il une ? En tout cas, être « interdit de toutes fonctions » est assez explicite : cela englobe toutes les tâches ecclésiastiques telles l'administration des sacrements, notamment celui de pénitence (confession), et la célébration du culte. Il y aussi le cas particulier d'Yves Chevance qui est « interdit pour autres que les paroissiens, et surtout pour les prestres[72] ». L'évêque a même défendu à deux ecclésiastiques de porter le surplis, premier habit de chœur que le prêtre enfile par-dessus sa soutane. Dans ce cas, non seulement ils ne peuvent dire la messe avec le reste du clergé, mais ils n'ont pas le droit d'assister dans le chœur à la messe dite par un autre prêtre, ce qui est une lourde sanction. Par exemple à Canihuel en Bothoa, l'évêque écrit à propos de Jean Le Millin : « le 23 juin 1785, je luy ai interdit le surplis affin qu'il ne fasse aucune fonction dans la trève, ayant abuzé de l'autorité et fait des noces, fiancailles et baptêmes sans vraie authorization[73] ». Pire encore, François Thépault, prêtre à Plévin, a été « interdit de toutes fonctions dans ce diocèse depuis le 4 juin 1783 » : il a alors migré en 1784 pour devenir curé à Magoar [74], enclave de Dol présente située dans le nord-ouest du diocèse de Cornouaille.

Outre les raisons et les différentes formes de l'interdiction, le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc permet d'apprécier sa durée et sa fréquence.

2) La durée et la fréquence de l'interdiction

Les statuts synodaux du diocèse contiennent des mesures strictes à l'encontre des prêtres buveurs :

> « nous défendons, sous peine de suspense d'une année entiere, à tous les ecclésiastiques de notre diocese de paroître dans les églises ivres, durant les offices divins, les dimanches & fêtes, de visiter les malades ou de conférer quelque Sacrement en cet état » (art. XVI, p. 16).

> « nous déclarons suspens & interdits *ipso facto* de toutes les fonctions de leurs ordres, pendant un mois, tous ecclésiastiques dans les ordres sacrés qui boiront du vin ou autres liqueurs dans les cabarets, dans les lieux où on en débite en fraude, dans les cours, jardins », etc. (art. XVII, p. 17).

En théorie, l'interdiction, de durée variable selon la gravité du délit ecclésiastique, a une fin. Cependant, l'évêque précise assez rarement pour combien de temps un prêtre est suspendu. Cela peut durer au moins quinze jours : on sait qu'à Trémargat, Yves Jullou est un « homme singulier, inutile [...] et ne voulant rien faire, n'est pas venu a la visite en 1779. N'est pas venu à la visite en 1782 et été interdit pour 15 jours[75] ». En réalité, l'évêque est libre de choisir le temps de

72 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 102.
73 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 241.
74 *Ibid.*, p. 70.
75 *Ibid.*, p. 134.

l'interdiction : certes il lui arrive de fixer une date de fin[76], mais dans la majorité des cas, il n'en donne pas : ainsi à Mûr le prêtre Joseph Le Denmat qui est « interdit en 87 jusqu'a nouvel ordre[77] ».

Par conséquent, ceux qui sont suspendus, notamment de « de toutes fonctions », doivent attendre que l'évêque les rétablisse dans leurs tâches. Celui-ci décide de réintégrer un prêtre s'il juge que son comportement s'est amélioré[78]. Voici un exemple : le chanoine de Carhaix Louis Jégouic qui avait été « totalement interdit pour ses manquements, et ses violences » en 1775 puis « rétabli pour la confession en 1777 à la prière de M. le r[ecteu]r[79] », soit au bout de deux ans. Les huit autres prêtres rétablis l'ont seulement été pour la célébration du culte, dont trois qui ont été une nouvelle fois interdits. L'évêque ne réinstalle que progressivement les clercs dans leur charge. Par exemple à Saint-Martin, François Dubois est d'abord « interdit de toutes fonctions » puis :

> « a permission de dire la messe le dim[anche]. Interdit de la messe pour 3 mois *propter ebriosam vitam*. Ne dit la messe que les dim[anches] et festes en 1783, va beaucoup mieux. Item en 1784. Permis [de dire] la messe 2 fois la semaine [jusqu'à] nouvel ordre. Mal en 85. En 86, je l'ay réduit a ne dire la messe que les dim[anches] et festes parce que sa conduite est toujours scandaleuse[80] ».

Ici, Mgr Conen de Saint-Luc fonctionne par palier : le prêtre n'est pas toujours entièrement rétabli, il ne lui est pas immédiatement permis de dire la messe tous les jours car il doit d'abord gravir les échelons ; le premier d'entre eux est de dire la messe dominicale[81], le second de célébrer le culte les dimanches et jours festifs[82], etc. Cependant, il est possible de sauter quelques seuils voire plusieurs[83]. Un seul prêtre n'a pas respecté son interdiction de célébrer le culte : l'ancien recteur de Dinéault désormais retiré à Saint-Goazec, pour cause d'inconduite dans son ancienne paroisse, Urbain Legnlouet. Au sujet de ce prêtre insolent, voici que Mgr Conen de Saint-Luc écrit : « a dit la messe malgré mes deffenses qu'il a dit ne pas reconoitre a moins quelles ne fussent par écrit[84] » !

Si certains prêtres sont vite rétablis, d'autres restent très longtemps sous l'interdit... On peut prendre l'exemple de Charles-Alain Bogé au Moustoir, trève de Trébrivan : « interdit en 1776 a

76 A Maël-Carhaix, Jean Le Gal, qui « s'est enyvré 3 ou 4 fois depuis Pasques », a alors été « interdit de toutes fonctions jusqu'au 15 août 1784 », puis quelques temps plus tard « rétabli depuis le 15 août 84 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 125).

77 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 190.

78 C'est aussi pour cette raison que Mgr Conen de Saint-Luc charge les recteurs de surveiller certains de leurs prêtres : il s'agit de suivre leur comportement afin de déterminer s'ils sont aptes ou non à reprendre leurs fonctions.

79 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 88.

80 *Ibid.*, p. 209.

81 Interdit depuis trois ans, Joseph Le Denmat est dorénavant « permis de dire la messe les dim[anches] » à Mûr (*ibid.*, p. 190).

82 A Mûr, Benoit Duault est « interdit de toutes fonctions en 1781 », puis l'évêque écrit : « je luy ai dit d'aller en retraite à la S[ain]t Pierre, et je luy ai permis de dire la messe les dim[anches] et festes après la retraite si M. le r[ecteu]r en est content » (*ibid.*, p. 195).

83 Michel Seznec, curé à Briec, a été « interdit de la confession et de la messe en 1775 et 1776 » ; « en 1777, la messe a été rendue » (*ibid.*, p. 368).

84 Il faut dire que le diocèse lui verse déjà une pension de 120 livres, ce qui semble déranger l'évêque qui écrit ceci à son propos : « j'ay déffendu qu'on luy payat s'il touchoit par ses maïns » (*ibid.*, p. 31).

raison de ses mauvaises moeurs, et de son yvrognerie scandaleuse, item en 1777 et 1778 », il ne s'est pas présenté à la visite en 1778 et 1779, ce qui est un motif pour Mgr Conen de Saint-Luc pour ne pas le rétablir. A la visite de 1780, l'évêque l'a envoyé au séminaire de Plouguernével ; bien qu'il soit toujours interdit, « c'est luy qui rapporte les actes, et qui mène toute la trève. tandis qu'il sera dans ce lieu, tout ira mal... ». Absent à la visite de 1782, l'évêque a « défendu à M. Mannach[85] de luy laisser porter le surplis », puis l'a rendu à Charles Bogé un an plus tard car « il s'est très bien comporté à la visite, il ira à la 1ère retraite à Plouguernevel ». Ensuite, il « a promis en 85 [le] 13 juin d'aller en retraite à Plouguernevel, je payerais pour luy ». Preuve qu'il est toujours sous l'interdit, « M. le r[ecteu]r a demandé qu'il fut rétabli, je l'ay refuzé, il a dit en même temps qu'il ne convenoit pas de le laisser au Moustoir ». Finalement, « M. l'abbé Floid a permis en 87 à M. Baugé de dire la messe 3 fois par semaine »[86]. Au total, Charles Bogé aura passé onze ans sous l'interdit (1776-1787), dont un où il ne pouvait pas mettre un pied dans le chœur pendant la messe. Si c'est un cas extrême, ce n'est pourtant pas le seul : concernant François Le Ny, l'évêque parle de « son interdiction depuis 7 ans pour raisons à moy connües[87] ». Au total, pas moins de treize prêtres n'ont pas exercé leur charge pendant au moins deux ans[88], soit un tiers des prêtres suspendus. Parmi eux, certains sont décédés alors qu'ils étaient toujours sous l'interdit... Quatre ecclésiastiques ont même été interdits définitivement[89], dont un qui a finalement été rétabli puis suspendu de nouveau. En effet, l'évêque avait « interdit pour toujours » Yves La Fosse à Neulliac, mais voyant qu'il se comportait mieux, le laissa dire la messe, puis l'arrêta de nouveau dans ses fonctions ; l'évêque ne rétablit pas son prêtre tant qu'il ne va pas au séminaire : « en 1782 [le] 5 juin, je l'ay interdit de [dire] la messe, et ordonné d'aller à la prochaine retraite. Continue d'être interdit et dit l'être. Semper idem en 1784 [le] 5 juin : le 20 juin 85, M. Audrain[90] m'a prié de la part du recteur de le rétablir, je luy ai dit d'aller en retraite a la S[ain]t Pierre et que je payerais sa retraite et le rétablirois si on le juge convenable[91] ». Finalement, 3 % des prêtres du carnet ont été suspendus au minimum deux ans.

La fréquence des interdictions est un élément qui permet d'évaluer la récidive des prêtres. La grande majorité n'a été suspendue qu'une seule fois. Douze prêtres sur trente-sept ont été interdits à plus de deux reprises : ils représentent un tiers des individus interdits. En voici la typologie : deux fois (5 prêtres), trois fois (1), « quelques fois » (1), « plusieurs fois » (1), « souvent » (3) et « tous

85 Curé trévien du Moustoir.
86 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130.
87 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 105.
88 Interdit 2 ans (3 prêtres), 3 ans (4), 5 ans (1), 7 ans (2), 9 ans (2), 11 ans (1). L'on ne compte pas le prêtre de Kerpert Mathurin Cormant, « interdit très longtemps pour la boisson » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 228).
89 Deux le sont « pour toujours », deux doivent « toujours l'être ».
90 Curé de Kergrist, trève de Neulliac.
91 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 182.

les ans » (1). Néanmoins, les nombreuses interdictions de certains prêtres datent du passé, c'est-à-dire d'avant 1779. Et parmi eux, certains ont compris la leçon et se sont améliorés, comme Honoré Jouan, chanoine de 73 ans en 1779 : « bon cœur, ignorant, et inutile, yvrogne scandaleux. Interdit tous les ans a ce sujet. M. le r[ecteu]r dit qu'il se comporte bien. Dit la messe tous les jours … M. le r[ecteu]r dit qu'il va bien en 1780. Item en 1782. Bien en 1783. Item en 1784. Item en 85, item 86 et 87. Bien en 88[92] ». Il faut dire que l'évêque n'est pas le seul à suspendre des clercs lorsque cela est nécessaire.

3) Le rôle des délégués épiscopaux

Le prélat n'étant pas présent sur le terrain toute l'année, ce sont ses vicaires généraux qui se chargent en son nom de suspendre et/ou de rétablir les prêtres désobéissants. Guillaume Floyd a par exemple « interdit quelques fois » le prêtre de Carnoët Pierre Corroler[93] ou « a permis en 87 à M. Baugé de dire la messe 3 fois par semaine »[94] au Moustoir après onze ans d'interdiction[95]. A Canihuel en Bothoa, Jean Le Millin « a été interdit en 1776 par l'abbé [de Poilley] a l'occasion d'une servante qu'il ne vouloit pas renvoyer[96] ». Le supérieur de Plouguernével peut également interdire des ecclésiastiques en cas de nécessité : ainsi le prêtre du Quillio Olivier Martin qui a été, « en 1788, interdit par M. le r[ecteu]r et M. le Sup[érieu]r de Plouguernevel[97] ».

Cela nous amène au rôle fondamental des recteurs. Certes ils n'ont pas les mêmes pouvoirs que les collaborateurs épiscopaux de haut-rang, mais le prélat peut leur déléguer son pouvoir d'interdiction avant son retour à la visite suivante. Cinq recteurs ont été sommés d'interdire un prêtre s'il récidivait dans ses fautes. Le visiteur dit par exemple à propos de Jean Gal, curé à Maël-Carhaix : « j'ay chargé M. le r[ecteu]r de l'interdire à la 1ère chute et de m'en instruire[98] ». Cela va même plus loin dans dans le cas de Joseph Le Denmat à Mûr : « [j'ai] chargé M. le r[ecteu]r de tous mes pouvoirs vis a vis de luy[99] ». Quatre autres recteurs n'ont pas attendu l'accord de l'évêque – certainement parce qu'il n'était pas indispensable – pour empêcher leur prêtre indocile de poursuivre ses fonctions, la situation devenait sans doute trop grave. Alors nommé curé d'office à Plounévézel à la mort du recteur, François Piriou « s'est indignement conduit pendant ce temps » et a été

92 *Ibid.*, p. 88.
93 *Ibid.*, p. 287.
94 Alors que dans le diocèse de Poitiers, seul l'évêque a le pouvoir de lever l'interdiction de dire la messe d'un prêtre (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste, 1999, p. 85).
95 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130.
96 *Ibid.*, p. 241.
97 *Ibid.*, p. 217.
98 *Ibid.*, p. 125.
99 *Ibid.*, p. 190.

« interdit à l'arrivée de M. Buzit r[ecteu]r au concours »[100] ; envoyé à Scrignac, « M. le r[ecteu]r l'a interdit plusieurs fois p[ou]r avoir bu » en 1788[101]. L'évêque de Quimper travaille généralement de concert avec ses subdélégués[102] ; cependant, ayant entièrement confiance en certains recteurs, il n'hésite pas à les laisser s'occuper eux-mêmes des affaires les plus compliquées. Charles Pezron, recteur de Pestivien, est un de ceux-là[103], en témoigne la note épiscopale au sujet du prêtre Jean Le Corre : « à la Pentecoste 1788, il s'est enyvré, mais M. le r[ecteu]r l'a interdit, et le tient en pénitence. Je l'ay laissé (M. le r[ecteu]r) le maitre de tout[104] ».

Plus de 90 % du clergé haut-cornouaillais n'a donc pas connu la suspense : il faut dire que, pour un prêtre, la possible privation de ses pouvoirs lui ferait perdre la face devant ses paroissiens, comme lorsque l'évêque ne proroge pas ses pouvoirs, en particulier celui de confesser[105]. Cette épée de Damoclès incite donc les prêtres à sinon se comporter dignement, du moins éviter de commettre des fautes graves. L'évêque dispose donc en Haute-Cornouaille d'un véritable arsenal répressif propre à réformer les prêtres indociles. Cependant, l'évêque est parfois contraint de mettre à l'écart des sujets incorrigibles, et qui sont un danger pour le reste du clergé.

II – La mise à l'écart des prêtres indociles

L'évêque de Quimper doit parfois se résigner à éloigner les sujets vraiment impénitents de son diocèse, afin d'arrêter leurs abus, et d'éviter une hypothétique propagation de leur indocilité dans les rangs du clergé. Quand une brebis galeuse ne daigne revenir sur le droit chemin, il n'y a plus vraiment rien à faire, si ce n'est la mettre en quarantaine afin qu'elle n'entraîne pas avec elle le reste du troupeau... Ces prêtres indomptés sont au nombre de douze, et représentent donc 2,5 % des prêtres du carnet, ce qui est très peu. Ils ne marquent pas pour autant l'échec de l'action réformatrice de Mgr Conen de Saint-Luc : celui-ci aura tout tenté pour ne pas arriver à cette solution extrême qu'est l'ostracisation. Et puis, tous ces prêtres récalcitrants n'ont pas le même traitement, qui peut aller du « simple » bannissement à l'enfermement par lettres de cachet.

100*Ibid.*, p. 83.
101 *Ibid.*, p. 303.
102 On le voit avec Jean Le Guen, curé de Loqueffret, « interdit par M. le Sup[érieur] lors de sa retraite après Pasques parce qu'il y etoit arrivé yvre, j'ay continué l'interdiction jusquà la vizite » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 336).
103 Nous avions souligné *supra* le fait que ce recteur surveillait un prêtre qui n'était pas de sa paroisse.
104Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 260.
105 Jean QUENIART, « La culture des prêtres de campagne bretons au XVIIIe siècle », dans Dominique JULIA, Marc VÉNARD, dir., *Sacralités, culture et dévotion : bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, Marseille, La Thune, 2005, p. 264.

A) Bannissement et isolement

Les moyens les plus courants pour arrêter les nuisances d'un ecclésiastique sont soit de le faire sortir du diocèse, soit de le reclure dans un endroit propre à l'accueillir.

1) Le bannissement du diocèse

Tout prêtre est rattaché à un seul et même diocèse. Il peut bien sûr prendre l'initiative d'exercer ailleurs, à condition d'avoir une autorisation de l'ordinaire de son diocèse d'origine pour partir. Cependant, cinq prêtres haut-cornouaillais ont été renvoyés du diocèse de Quimper, soit 1 % de l'effectif du carnet. On l'aura deviné, c'est moins par incapacité que par indignité qu'un prêtre est définitivement congédié : l'ivrognerie est le motif premier du renvoi, voire le seul et unique. Néanmoins, il ne faut pas croire que l'exclusion est ordonnée de façon irréfléchie : l'évêque la prévoit mais ne l'applique qu'en cas de récidive du prêtre. Par exemple, Jean Dubois, prêtre « scandaleux, libertin » de Kergrist-Moëlou, est « bon a chasser à la 1ère chute »[106] ; il n'a pas été renvoyé par la suite. L'évêque a aussi envisagé cette solution pour interrompre les tumultes causés par Charles-Alain Bogé au Moustoir : « il faut ou qu'il sorte du diocaize, ou luy faire son procès, ou qu'il reste toujours sous l'interdit de toutes fonctions[107] » – il sera finalement suspendu –.
Le renvoi de Jean Daniel ne s'est pas fait automatiquement, bien qu'il ait récidivé deux fois :

> « a été à Trégarvan 10 ans [et] 6 mois, il en a été chassé pour yvrognerie et violents soupçons de libertinage, à Melgven d'où il a été chassé ainsi que de Kerminaouet pour parreïlles causes. Est à Plonevezel depuis 1777, 16 mars. En 1778, M. le r[ecteu]r en a été content et a demandé qu'il fut approuvé. Il l'est ».

L'évêque lui lance alors un ultimatum :

> « déffense a luy d'aller seul à Carhaix[108], sous peine de suspense encourue par le seul fait, mais seulement dans la compagnie de M. le r[ecteu]r. La même deffense renouvellée en 1779 ainsi que la déffense de boire de l'eau de vie sous peine de suspense encourue par le seul fait. Le 20 may 1779, j'ay chargé M. le r[ecteu]r de m'avertir de son 1er dérangement, et de l'interdire de toutes fonctions ».

Ce n'est qu'au bout de sa troisième faute que l'évêque le punit : « il a manqué à tout ce qu'il avait promis, a bu de l'eau de vie, est venu à Carhaix, etc. En conséquence chassé du diocèse et interdit de toutes fonctions le 22 juin 1780 avec un exeat libertissime »[109]. On voit que Jean Daniel, tout en étant chassé, reçoit une autorisation de départ, certainement pour qu'il puisse la présenter à un

106 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 116.
107 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 130.
108 Afin de ne pas se retrouver dans les cabarets et autres lieux de débauche de cette ville. Rappelons que Plounévézel, paroisse où se trouve Jean Daniel, est frontalière de Carhaix...
109 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 83. « Libertissime » est un terme latin (totalement affranchi) : c'est une manière sans doute, pour l'évêque, de dégager toute responsabilité quant à ce prêtre qui ne relève plus de sa responsabilité.

nouvel évêque afin d'exercer dans son diocèse.

Cependant, tous n'ont pas reçu d'exeat de l'ordinaire diocésain et ont été chassé *ipso facto*. Jacques Lavalot, prêtre à Peumerit-Quintin, est un multirécidiviste : « sujet abominable, yvrogne scandaleux, à emprunté partout pour boire, chassé de Peumerit, de Crozon, de Plomelin, et enfin du diocèze, a paru yvre a la visite : on ignore ce quil est devenu[110] » ; le croyant d'abord dans le diocèse de Saint-Brieuc puis dans celui de Tréguier[111], l'évêque apprend finalement qu'il est bien allé dans le premier des deux, à Pléhédel, où il est même vicaire[112]. Néanmoins, il n'arrive pas à la cheville de René Fournier, prêtre de Plouyé qui « a de l'esprit, et des talents, mais est yvrogne incorrigible ». Celui-ci « a été renvoyé de Guiscriff, de Plomelin, de Lanriec, de Langonnet, de Plouyé et du diocèse en 1778 » ! Il a alors rejoint le diocèse de Tréguier, « ou il se conduit moins mal a ce que l'on dit[113] », preuve qu'il était toujours possible de le raisonner. Il mourra peu de temps après, en 1782.

Jean Piriou, curé de Langolen en Briec, a mal fini sa carrière, si tant est qu'elle ait bien commencé. Mgr Conen de Saint-Luc note que « tout le mal qu'on m'en a dit est prouvé[114], yvrogne sccandaleux et le cathéchisme au plus mal, n'est pas venu a la visite en 1780, il avait dit-on un malade. Je l'ay mandé à Quimper, il faut le changer hic et nunc ». La première mesure de l'évêque est de le déplacer à la paroisse-mère de Briec, puis de l'envoyer ailleurs, à Tréméoc, afin qu'un recteur s'occupe de son cas. Cela n'a pas donné les résultats escomptés : une fois à Tréméoc, « il en a quitté de sa propre authorité, trouvé yvre mort a Quimper en fév[rier] 1781 et le 8 mars même année, demande des messes partout. Il faut le chasser. C'est fait le 12 mars 1782 »[115]. L'évêque apprendra plus tard son décès.

Si Jacques Lavolot a la caractéristique d'être revenu dans le diocèse après en avoir été chassé[116], Yves Rolland est encore plus singulier : il a quitté le diocèse à deux reprises et y est retourné à chaque fois. Comme ses quatre autres homologues, il a écumé les paroisses avant d'être mis à la porte. D'abord, il « a demeuré à Scrignac, où il s'est mal conduit, item à S[ain]t Gilles, d'où

110 *Ibid.*, p. 251.

111 « On dit quil est est à S[ain]t Brieux. M. le r[ecteu]r m'a dit le 11 juin 1782 qu'il étoit en Tréguier » (*ibid.*).

112 AD 22, 5 Mi 094, registres paroissiaux de Pléhédel (sépultures), 1782, non paginés. Certes le diocèse de Saint-Brieuc est majoritairement francophone, mais la paroisse de Pléhédel fait partie de l'enclave bretonnante de ce diocèse (Georges PROVOST, « Comment peut-on être bretonnant ? Le clergé du Goëlo dans le diocèse de Saint-Brieuc aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2013, t. XCI, p. 73), ce qui explique que Jacques Lavolot, bretonnant de Peumerit-Quintin, y soit allé.

113 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 325.

114 Ce qu'on lui a dit, rappelons-le, c'est que Jean Piriou et son frère sont « des yvrognes, crapuleurs, scandaleux, coupables d'injustice, et de rapines », etc. : « tout cela confirmé en 1780 » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 371).

115 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 371.

116 On le retrouve dans sa paroisse natale de Peumerit-Quintin en 1790 (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille en 1790 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1986, 114, p. 104). Il y est sans doute retourné en 1787-1788 : à cette date-là, il ne signe plus les registres de Pléhédel et est remplacé par un autre curé (AD 22, 5 Mi 094, registres paroissiaux de Pléhédel (sépultures), 1787, non paginés).

il a été retiré pour même cause d'yvrognerie ; interdit de toutes fonctions ». Des signes de conversion apparaissaient, ; finalement, il « s'est mal conduit en 1779. Plus mal en 1780. Il faut le chasser du dioceze, incorrigible, a eu un exeat avec le libertissime ». Deux ans d'absence et le voilà qui revient dans le diocèse, où on l'envoie à Bolazec en Scrignac en 1782. Rien n'y fait, il est « chassé en 1783 et interdit de toutes fonctions, il a paru yvre à la Feste Dieu. S'est expatrié, il est parti en septembre et est chapelain de M. de Kerigonan dans la p[aroi]sse de Plounerin pres le Guerlesquin en Tréguier ». Ce n'était sans compter sur son retour en Cornouaille : l'évêque l'a alors placé « a Plomelin, ou il s'enyvrait tous les jours. Renvoyé à Bolazec à Noël 86. Interdit de toutes fonctions en 87 »[117] ; au final, Mgr Conen de Saint-Luc n'a pas réussi à s'en débarrasser, sans doute parce que le diocèse de Tréguier n'en voulait plus. Contrairement à Jean Daniel, Yves Rolland n'a pas été interdit de toutes fonctions dans le diocèse avant d'être chassé, ce qui lui a permis de revenir.

L'on constate que tous ces prêtres ostracisés, excepté Jean Piriou, se sont fait préalablement exclure d'une ou plusieurs paroisses[118]. Ce doit être ce genre d'instabilité qui pousse l'évêque à exclure un prêtre. Un ecclésiastique aura beau se comporter indignement, s'il n'est pas renvoyé de paroisses, Mgr Conen de Saint-Luc ne le fera pas sortir du diocèse[119]. De plus, puisque l'évêque est libre de choisir la paroisse d'exercice de chaque clerc du diocèse, un prêtre renvoyé d'une paroisse n'est pas replacé n'importe où. Est-ce un hasard si Jacques Lavolot, René Fournier et Yves Rolland, tous trois exclus du diocèse, ont été déplacés au cours de leur carrière à Plomelin ? Cette paroisse se situe à quelques kilomètres au sud de Quimper : l'évêque pouvait alors mieux contrôler les cas les plus instables de son diocèse... De même, Jean Piriou à été envoyé à Tréméoc : cette paroisse se trouve près de Plomelin. Cela ne signifie pas que la proximité d'un prêtre de l'évêché favorise son amélioration et donc sa sédentarisation : lorsque cela ne fonctionne pas, le prêtre est généralement renvoyé dans sa paroisse d'origine[120].

Si ces prêtres bannis gardent malgré tout leur liberté, c'est que l'évêque doit les estimer récupérables. Cependant, il y a des prêtres haut-cornouaillais privés de leur liberté en étant immobilisés dans des lieux spécifiques.

117 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 307.

118 D'une paroisse pour Yves Rolland, de trois pour Jean Daniel et Jacques Lavolot, de cinq pour René Fournier.

119 A titre de contre-exemple, Benoit Duault « a été à Mûr, à Plonevez Quintin, a Meylard, renvoyé à Mûr, il a été chassé de partout a raison de son yvrognerie » et a été interdit en 1777 ; jusqu'en en 1784, il va mieux, c'est pourquoi l'évêque ne l'a pas chassé (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 195).

120 Benoit Duault, après avoir été renvoyé de Mûr (sa paroisse de naissance), de Plounévez-Quintin et de Meilars, se retrouve de nouveau à Mûr ; Jacques Lavolot, originaire de Peumerit-Quintin, en a été renvoyé avant d'être successivement exclu de Crozon et de Plomelin : il est finalement retourné dans sa paroisse natale.

2) Isolement et enfermement

Excepté les prêtres pour qui l'évêque a requis des lettres de cachet, cinq clercs ont été placés dans des lieux clos, afin qu'il ne puisse plus commettre aucun délit. Par ailleurs, l'évêque prévoyait d'enfermer l'« impudique » et « yvrogne » René Le Coédic de Mûr : « il rode aux environs, sujet abominable à faire renfermer... »[121].

Jacques Le Boz est l'unique prêtre envoyé se faire soigner au sein du diocèse. Curé à Saint-Ségal, il « a bu quelques fois, avoit néamoins de la piété, même du scrupule », mais c'est une « teste absolument perdüe. Il ne doit pas dire la messe... ». L'évêque constate qu'il est « yvrogne toujours. Interdit souvent : en 1782 a dit la messe étant yvre aux festes de la Pentecoste, et s'est souvent enyvré depuis » ; il est même coutumier de l'esclandre, puisqu'il « scandalize habituellement ». Mgr Conen de Saint-Luc l'a alors « placé a S[ain]t Antoine a Quimper »[122], hôpital administré par les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve[123], où il décédera[124].

Les quatre autres prêtres ont été enfermés dans un endroit extérieur au diocèse. A Canihuel en Bothoa, concernant le « sujet à boire » Gildas de la Noé de Courson, interdit en 1779 : « Madame sa mère, M. son frère m'ont écrit le 15 mars 1781 ainsi que le r[ecteu]r de Bothoa qu'il se conduizoit on ne peut pas plus scandaleuzement, ils demandent qu'on le mette 3 mois de séminaire. J'ay répondu que cela ne se pouvait pas, qu'il fallloit l'envoyer à l'Isle Verte »[125]. C'est l'une des six îles de l'archipel de Bréhat, dans l'embouchure du Trieux, en face de Pontrieux[126] ; au XVIIIe siècle, c'est un lieu d'exil spécialement destiné aux ecclésiastiques[127]. Les gardiens sont les membres d'une communauté de frères mineurs récollets. Selon Isabelle Bray, « les bâtiments consistent en une petite église, et une chapelle à laquelle sont joints trois corps de logis dont l'un servait de prison[128] ». Non seulement les prêtres étaient coupés du monde, mais leur mouvements sur cette île exiguë[129] étaient limités. L'internement sur cette île était particulièrement redouté : la vie était âpre, la nourriture – encore fallait-il en avoir[130] – et l'eau de citerne médiocres[131]. Si Gildas de Courson n'y a

121 Ayant échappé à la réclusion, il a continué ses ravages dans le diocèse de Tréguier (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 195).
122 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 343.
123 Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome LXXXII, 1956, p. 185.
124 AEQ, fichier prêtres, Jacques Le Boz.
125 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 241.
126 Au nord-ouest de l'actuel département des Côtes d'Armor.
127 Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle. Lettres de surséance, ordre du roy, lettres de cachet », *Bulletin de la société académique de Brest*, 2e série, t. IX, 1883-1884, p. 179.
128 Isabelle BRAY, *La vie religieuse dans le diocèse de Cornouaille sous les épiscopats de Monseigneur de Ploeuc du Tymeur et Monseigneur Farcy de Cuillé (1707-1772)*, mémoire de maîtrise dact., UBO, 1987, p. 81.
129 430 m de longueur sur 200 m de large [http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%8Ele_Verte_(C%C3%B4tes-d'Armor].
130 Les prisonniers protestaient contre leur participation au nombreux jeûnes accomplis par les récollets pendant l'année (Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 180-181).
131 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 448.

pas été transporté, ce n'est pas le cas de Louis Renouard, prêtre à Carhaix. En 1779, c'est un « très mauvais sujet, devenu fou depuis 4 ans » qui est « renfermé actuellement à Lanmeur, où le clergé luy paye sa pension[132] ». En fait, ce prêtre, d'abord hospitalisé à Lanmeur après 1775, est envoyé sur l'Ile-Verte en 1777, puis ramené dans son premier centre de détention en 1779[133], où il meurt en juillet de la même année. Présente dans le nord-ouest de l'actuel Finistère, Lanmeur est une paroisse du diocèse de Dol enclavée dans le Trégor : s'y trouvait un hôpital destiné aux aliénés d'esprit, mais qui pouvait aussi renfermer des prêtres séculiers pas forcément atteints par la folie[134]. Yves La Fosse, prêtre à Neulliac, est un « yvrogne, fou, violent, interdit pour toujours » ; l'évêque n'écrit plus rien à son sujet en 1785 : il aurait alors été envoyé à Lanmeur[135], mais le prélat n'en fait nulle mention dans son carnet.

Après avoir reconnu sa paternité, Jean Dubois, prêtre de Kergrist-Moëlou aux multiples partenaires sexuelles, « est à S[ain]t Méen à Rennes propio motu », c'est-à-dire de son propre mouvement. L'hôpital rennais de Saint-Méen[136] est un autre asile breton pour personnes dérangées, où l'on envoie les ecclésiastiques fous ou vraiment impénitents[137]. Étienne Raoul, prêtre et ancien collègue de Jean Dubois à Saint-Mayeux, est également « allé à S[ain]t Méen de Rennes de son franc vouloir en 1786[138] », mais nous ne savons pour quelles raisons.

Au cours de la décennie 1780, l'évêque a fait appel aux autorités civiles pour emprisonner deux ecclésiastiques de Haute-Cornouaille qui échappent à son emprise ou qui sont supposés trop dangereux pour que lui ou ses auxiliaires interviennent directement. Il a sollicité auprès de l'administration royale des lettres de cachet en vue d'écrouer ces deux prêtres.

B) La procédure de lettres de cachet : le cas d'un prêtre accusé avec raison

Notre travail sur les lettres de cachet – appelées aussi « ordres du Roi » – n'aurait pas été possible si Charles Berthelot du Chesnay n'avait pas eu l'intelligence de mentionner dans son travail les noms des deux prêtres haut-cornouaillais pour qui l'évêque de Quimper a sollicité les ordres du

132 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 97. Le bureau diocésain participe parfois aux frais d'entretien des détenus ecclésiastiques.
133 AEQ, fichier prêtres, Louis Renourd.
134 Nous y reviendrons *infra*.
135 D'après AEQ, fichier prêtres, qui s'appuie sur les archives du bureau ecclésiastique.
136 Fondé dans la première moitié du XVIIe siècle, il était à l'origine destiné aux pèlerins atteints du « mal de Saint-Méen » qu'est la gale. Antoine Dupuy écrit qu'il accueillait primitivement et gratuitement vingt galeux (Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 179-180).
137 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 449.
138Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 157.

Roi. Ne s'étant pas limité à la Haute-Bretagne, il s'est aussi intéressé aux prêtres bas-bretons mentionnés dans les archives de l'Intendance de Bretagne. Dans son carnet, Mgr Conen de Saint-Luc mentionne juste sa demande de lettres de cachet, mais n'en dit pas plus. Grâce aux archives de l'Intendance, nous pouvons suivre la procédure entreprise par l'évêque de Quimper pour tenter d'enfermer ses deux prêtres qu'il juge tous deux « abominable[s] ». Ces deux dossiers consistent en une série de lettres échangées entre différents protagonistes. Hormis l'évêque et son vicaire général Floyd, il y a l'intendant de Bretagne[139], premier délégué de l'autorité royale dans la péninsule et résidant à Rennes. Le territoire de l'intendance est divisé en subdélégations, à la tête desquelles se trouvent le subdélégué, représentant de l'intendant. Le ministre de la Maison du roi – en la personne de M. Amelot (1776-1783) puis celle du baron de Breteuil (1783-1788) – fait aussi partie des correspondants : il est chargé des lettres de cachet, et tient de surcroît la Bretagne dans son département ; lui seul a le pouvoir d'envoyer ou non les ordres du Roi que l'on sollicite dans le royaume.

Il y a deux formes de lettres de cachet : celle où le Roi ordonne l'emprisonnement d'un de ses sujets, automatiquement exécutée, et celle où une personne les sollicite pour faire renfermer une autre. C'est à cette seconde forme que nous nous intéressons ici. Il y a eu quelques travaux d'étudiants sur les lettres de cachet en Bretagne[140], notamment sur les demandes des familles, sous la direction de Jean Quéniart au début des années 1990[141]. Sur les ordres du roi sollicités contre des clercs bretons, nous pouvons seulement nous baser les recherches d'Antoine Dupuy à la fin du XIXe siècle[142], et sur celles de Charles Berthelot du Chesnay[143].

L'évêque, par le biais de son official, est juge dans son diocèse. Or les affaires les plus graves nécessitent, pour le bien des fidèles et des clercs, de réagir promptement en prenant des mesures strictes. En raison de la lenteur d'une procédure de l'officialité qui pouvait être inefficace, l'ordinaire du diocèse préférait recourir au moyen que lui offrait le pouvoir royal, les lettres de cachet[144]. Cependant, la procédure de lettres de cachet n'est pas aussi rapide ou expéditive que l'on pense : l'administration d'État, « harcelée de sollicitations, n'accorde qu'après une enquête sérieuse

139 M. Caze de la Bove (1774-1784) puis M. de Bertrand de Moleville (1784-1788).

140 Par exemple, Jacqueline OLLIVIER, *Les lettres de cachet en Bretagne de 1760 à 1790*, DES, université Rennes 2, 1966.

141 Valérie JAFFRÉ, *Les conflits familiaux en Bretagne au XVIIIe siècle d'après les lettres de cachet des archives départementales d'Ile-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise dact., Université Rennes 2, 1991 ; Marylène GUIENNE, *Famille et délinquance en Bretagne au 18e siècle : étude des lettres de cachet de l'Intendance de Bretagne de 1760 à 1770*, mémoire de maîtrise dact., université Rennes 2, 1991.

142 Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle. Lettres de surséance, ordre du roy, lettres de cachet », *Bulletin de la société académique de Brest*, 2e série, t. IX, 1883-1884, p. 153-266 ; pour la partie sur le clergé séculier, voir p. 204-212.

143 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 441-465. Il s'est aussi intéressé aux religieuses enfermées dans Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Notre-Dame de Charité. Détenues dans les maisons de Bretagne au XVIIIe siècle », *Notre vie eudiste*, 1967, p. 260-269.

144 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 441.

les lettres de cachet qu'on lui réclame. Elle résiste aux demandes mal fondées[145] ». En Haute-Cornouaille, on retrouve les deux issues possibles de l'enquête : la culpabilité du prêtre et l'envoi des lettres de cachet, l'innocence de l'ecclésiastique et le refus catégorique de le faire enfermer. Charles Berthelot du Chesnay a brillamment décrit, étape par, la procédure de lettres de cachet[146] : nous n'y revenons pas, celle-ci transparaitra de toute façon dans notre propos.

1) La procédure d'enfermement de Christophe Le Roux à Lanmeur

L'un des ecclésiastiques pour qui l'évêque de Quimper a réclamé les ordres du roi se nomme Christophe Le Roux, prêtre à Callac, ville située près de la trève de Botmel en Plusquellec. Au vu des notes épiscopales à son sujet, il a dû être interdit par le passé, mais son comportement s'améliore d'année en année :

> « M. Christophe Le Roux, vide les anciens cahiers. N'est pas venu à la visite, a une descente, a perdu la teste, semper idem. Va bien mieux en 84. M. l'abbé[147] s'en est chargé, et luy permettra de dire la messe, jusqu'à nouvel ordre. 2 fois la semaine, la messe. Bien depuis la visite de 84 et 85. Dit la messe tous les jours ».

A première vue, il apparaît somme toute inoffensif, même s'il semble avoir des antécédents. Tout bascule lorsque l'évêque écrit qu'on l'a « renfermé par lettre de cachet en j[anvi]er 86 » et que c'est un « sujet abominable »[148]. Comment le parcours de ce prêtre a-t-il pu déboucher sur son incarcération ?

Tout commence le 25 novembre 1785, lorsque l'évêque envoie une lettre écrite de sa main – c'est dire si l'affaire est importante – à l'intendant de Bretagne[149]. L'évêque de Quimper écrit d'abord qu'il avait spécialement commissionné son vicaire général Floyd afin de l'instruire des agissements de Christophe Le Roux. L'évêque précise ensuite : « il m'en coute infiniment d'être forcé de dévoiler la conduite abominable du Sieur Christophe Le Roux […] mais les choses sont poussées à un tel excès que je ne puis trop me presser de remédier au mal[150] ». Prévoyant, il a aussi chargé l'abbé Floyd de prévenir le subdélégué de Quimper, M. Even, « afin d'éviter, si il est possible, les lenteurs de la communication d'usage »[151]. Joignant le procès-verbal de l'abbé Floyd à sa lettre, Mgr Conen de Saint-Luc demande à M. de Bertrand, intendant, de solliciter auprès du ministre du roi les ordres

145 Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 167.
146 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 443-445.
147 Le vicaire général Floyd qui, en tant que recteur de Plusquellec, est directement chargé de Christophe Le Roux.
148 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 279.
149 AD 35, C 225, procédures de lettres de cachet, dossier Christophe Le Roux, lettre de Conen de Saint-Luc à l'intendant, 25 novembre 1785. Pour la suite de nos citations, nous nous contenterons de préciser de quelle lettre il s'agit (expéditeur, destinataire, date et occasionnellement la page).
150 Lettre de Conen de Saint-Luc à l'intendant, 25 novembre 1785, p. 1.
151 En effet, cela évite à l'intendant d'écrire à son subdélégué, déjà prévenu, de lui confirmer les plaintes contre Christophe Le Roux.

nécessaires pour écrouer Christophe Le Roux dans « dans la maison de force de Lanmeur » ; il est par ailleurs prêt à payer les frais de conduite[152] et de pension[153]. Cependant, « comme le Sieur Le Roux est armé et comme il y a probablement beaucoup de folie dans son fait, il conviendra de prendre des précautions pour l'arrêter[154] ». L'évêque préconise d'envoyer les ordres du roi directement au subdélégué de Callac qui, en concertation avec le vicaire général Floyd, décidera de leur exécution en prévenant la maréchaussée de Carhaix de saisir le prêtre de Callac. La réponse de l'intendant à de quoi rassurer l'évêque : il écrit que, après consultation du procès-verbal de l'abbé Floyd, « le Ministre [...], d'après les faits graves que contient l'information, ne sera pas, sans doute, de difficulté d'expédier les ordres du Roy[155] ». L'intendant a donc transmis au baron de Breteuil une copie du compte-rendu dressé par le vicaire-général concernant les actes reprochés à Christophe Le Roux, qui permet de confirmer les plaintes. En le lisant, l'on comprend mieux pourquoi l'intendant était si confiant dans l'expédition des lettres de cachet[156] : ivrognerie, maltraitances, liaison avec une femme mariée, menaces avec arme à feu, extorsion de biens privées sur une personne vulnérable[157], … les griefs contre Christophe Le Roux sont multiples[158]. Et le baron de Breteuil de répondre à l'intendant : « sur le compte que j'en ai rendu au Roi[159], sa Majesté a bien voulu donner les ordres nécessaires pour faire enfermer cet eclesiastique à l'hopital de Lanmeur[160] » ; ces derniers ont finalement été expédiés seulement quinze jours après la requête de Mgr Conen de Saint-Luc. Le 21 décembre, le subdélégué de Callac instruit l'intendant de la « saisie » de Christophe Le Roux par la maréchaussée de Carhaix et l'informe qu'il est en route pour sa destination : finalement, l'affaire

152 C'est-à-dire les frais qui lui coûteront pour arrêter le prêtre et le conduire jusqu'à Lanmeur.

153 Quand les prisonniers sont des ecclésiastiques, la pension est soit payée par l'évêque, soit prise sur les revenus de leur bénéfice s'ils en étaient pourvus (Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 177).

154 Lettre de Conen de Saint-Luc à l'intendant, 25 novembre 1785, p. 2.

155 Lettre de l'intendant à Conen de Saint-Luc, 30 novembre 1785, p. 1.

156 Annexe 49 – les dégâts causés par le prêtre Christophe Le Roux à Callac.

157 « Mgr l'Évêque de Quimper, qui débuta & fit débuter par les voïes de douceur afin d'engager cet ecclésistique à quitter l'yvrognerie et à se séparer d'une jeune femme avec laquelle il vivoit en un désordre public nuit & jour dans le même apartement à Callac, entretenant le vieux mari de cette femme dans une yvresse continuelle et dans un appartement séparé du leur, après l'avoir engagé de s'exproprier de tous ses biens pour fournir l'aliment à leur débauche » (placet du vicaire général Floyd et du subdélégué de Callac adressé au Roi et au baron de Breteuil, 30 janvier 1787). On voit que l'évêque a tenté tant bien que mal de ramener aux voies de la raison le prêtre récalcitrant, ce qui corrobore le propos d'Antoine Dupuy à propos des évêques réclamant les ordres du Roi contre les prêtres fautifs : « si leur conduite est coupable ou seulement suspecte, ils reçoivent d'abord de l'évêque une admonestation charitable, après laquelle, suivant la gravité du délit, ils sont traduits devant l'official ou envoyés dans un séminaire, pour y reprendre l'esprit de leur ministère. Enfin dans les cas graves, l'évêque ou les fidèles réclament contre eux une lettre de cachet » (Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 209). Cela confirme aussi l'idée de la gradation des mesures épiscopales prises à l'encontre des prêtres dont nous parlions *supra.*

158 Ce qui fait dire à Antoine Dupuy que, de tous les ecclésiastiques bretons poursuivis qu'il a répertoriés dans les archives de l'Intendance, Christophe Le Roux est « le plus coupable » (Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 210).

159 Au contraire de Louis XV qui contresignait les conclusions que lui soumettaient ses secrétaires d'État, Louis XVI, comme son prédécesseur Louis XIV, s'occupait personnellement des lettres de cachet, et les faisait examiner sous ses yeux au conseil des Dépêches (Frantz FUNCK-BRENTANO, *Les lettres de cachet*, coll. « Bibliothèque d'histoire », Paris, 1926, p. 59-60).

160 Lettre du baron de Breteuil à l'intendant, 8 décembre 1785.

s'est réglée en un mois environ.

2) Le transfert de Christophe Le Roux à l'hôpital Saint-Méen

Après un an passé dans la maison de force de Lanmeur, Christophe Le Roux, depuis sa cellule, écrit une lettre à l'adresse de l'intendant de Bretagne et dans laquelle il décrit ses conditions de réclusion[161]. Celles-ci semblent vraiment déplorables : promiscuité, saleté, obscurité, malnutrition, mélange des sexes et des esprits[162], obscénités, conflits, … Il ne peut même pas communiquer avec son geôlier qui ne parle pas français comme lui[163]. En tout cas, il demande à quitter Lanmeur, considérant qu'il a purgé sa peine, qui plus est dans un endroit infâme : selon lui, « un an de pénitence passé dans une pareille maison en vaut plusieurs passés dans bien d'autres ». Il demande à être transféré dans un séminaire, endroit plus apte à accueillir un homme de sa condition. Contrairement à la description de l'évêque de Quimper, Christophe Le Roux a l'air sain d'esprit : est-ce un fou qui aurait écrit, dans un beau français, cette lettre à l'intendant ? Il semble bien se distinguer des insensés[164]. De plus, il signe en tant qu'« ex recteur de Penhars, diocèse de Quimper, et de Plouhinec paroisse de distinction en Vannes », sans doute pour se mettre en valeur et convaincre son destinataire de valider sa demande de transfert. En outre, il nie les accusations de l'ordinaire diocésain à son endroit, et ne se dit « coupable d'aucun crime ». Selon lui, sa seule faute a été de ne pas quitter sa maison à Callac, ce que lui avait ordonné son recteur, le vicaire-général Floyd. Cette version des faits apparaît pour le moins insuffisante : solliciter les ordres du roi pour un prêtre qui ne veut pas quitter son logement, cela paraît exagéré...

Cela ne s'est pas passé exactement comme le désirait le prêtre enfermé. D'une part, l'intendant n'a pas donné suite à sa requête. Par contre, l'évêque de Quimper demande à ce qu'il quitte Lanmeur pour être transféré à la maison de Saint-Méen, à Rennes ; il sollicite pour cela de nouvelles lettres de cachet[165]. Cependant, si Mgr Conen de Saint-Luc demande qu'il s'en aille, ce

161 Annexe 50 – les conditions pénitentiaires de Christophe Le Roux à Lanmeur. Les prisonniers qui trouvent leur traitement trop dur ont la faculté d'adresser leurs plaintes à l'intendant (Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 185).

162 Lanmeur était un établissement aussi bien pour les hommes que pour les femmes, aussi bien pour les fous que pour les prisonniers sains d'esprit (Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 184).

163 Christophe Le Roux est natif d'une ville, Callac, petite ville très bretonnante en dehors des élites bilingues. De plus, le breton du prêtre de Callac, cornouaillais, ne doit pas être le même que celui de Lanmeur, c'est surtout là que se situe le problème, que le détenu doit également grossir dans sa plainte...

164 Comme il l'écrit, « cette maison est peu convenable pour des gens qui ne sont pas ce qu'on appelle proprement fous proprement dits ». Il précise aussi qu'il est « toujours aux fers », or ce sont les furieux, ce que nous appelons aujourd'hui les maniaques, qui étaient enchaînés (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 449). Mais à Lanmeur, qui ne reçoit qu'un petit nombre de « pensionnaires », pour la moindre faute, on tient enchaînés les prisonniers dans un cachot, au pain et à l'eau (Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 181).

165 Avec l'exil et l'internement, les ordres du roi étaient aussi employés pour déplacer les prêtres exilés ou internés dans un nouvel endroit pendant la période durant laquelle ils étaient soumis aux ordres du roi (Charles BERTHELOT DU

n'est pas que par empathie : certes, le prélat reconnaît qu'« il est très mal, soigné, et plus mal gardé » à l'hôpital trégorrois, mais, consécutivement à ce mauvais traitement, « il continue ses désordres »[166]. Le 19 janvier 1787, l'intendant sollicite auprès du baron de Breteuil le transfert de Christophe Le Roux à Saint-Méen, arguant que l'hôpital de Lanmeur « n'est rien moins qu'une maison de force et comme les détenus y joüissent de la liberté de sortir quand bon leur semble, le S[ieu]r Le Roux n'en a fait usage depuis qu'il y a été conduit, que pour commettre de nouveaux désordres et se livrer à ses mauvaises inclinations[167] ». A la fin du mois de janvier, les ordres du roi sont expédiés afin de conduire le prêtre dans son nouveau lieu de confinement. Par l'intermédiaire de l'abbé Floyd, l'évêque de Quimper transmet un placet à l'autorité royale pour justifier le transfert. Le vicaire général précise dans sa lettre qu'« il parroit que ledit Sieur Le Roux n'a encore tiré aucun avantage de sa retraite ; […] il a paru a Callac depuis sa détention, il y est arrivé yvre, y a vécu, & réparti dans le même état après y avoir chercher l'occasion de contenter sa passion pour le libertinage[168] ». Dans le placet adressé au souverain de France, le grand vicaire donne plus de précisions :

> « on reconnoit maintenant, Sire, que cet hopital est peu propre à opérer dans cet ecclésiastique le changement de conduite qu'on avoit droit d'espérer. Il n'est éloigné que de cinq à six lieues de Callac, ce peu de distance entretient une correspondance continuelle entre le S[ieur] Le Roux et la jeune femme avec laquelle il vivoit à Callac ; elle à été le voir dans cet hopital, et luy à trouvé le moyen de s'en évader diférentes fois[169] pour venir à Callac, où il a depuis passé publiquement et dans la débauche la plus scandaleuse, plusieurs jours et à différentes reprises tant en compagnie de cette femme que dans les auberges armé de pistolets & commettant les plus grands désordres[170] ».

Finalement, c'est au cours du mois de février 1787 que Christophe Le Roux quitte Lanmeur pour être transporté à la maison de Saint-Méen, d'où il est difficile de s'évader[171]. Après y avoir été reclus pendant presque trois ans, « le Roi a bien voulu lui rendre la liberté », à la fin de l'année 1789[172], au moyen de nouveaux ordres qui révoquent les premiers[173]. On ne sait ce qu'il devient par la suite.

Dans la première moitié de la décennie 1780, l'évêque a réclamé l'enfermement d'un autre prêtre de Haute-Cornouaille, mais l'affaire ne s'est pas déroulée de la même manière, puisque

CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 452).

166 Lettre de Mgr Conen de Saint-Luc à l'intendant, non datée (on la suppose du mois de janvier 1787).

167 Lettre de l'intendant au baron de Breteuil, 19 janvier 1787. Selon Charles Berthelot du Chesnay, le régime de la maison de force de Saint-Méen était plus rigoureux que celui de l'Ile-Verte, déjà très rude (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 449). Malgré tout, il valait mieux selon lui s'y trouver qu'au « minable hôpital de Lanmeur » (*ibid.*, p. 450).

168 Lettre du vicaire général Floyd au baron de Breteuil, 30 janvier 1787.

169 Ses fers n'étaient donc pas si gênants que cela...

170 Placet du vicaire général Floyd et du subdélégué de Callac adressé au Roi et au baron de Breteuil, 30 janvier 1787.

171 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 450.

172 Lettre de l'administration royale au supérieur de Saint-Méen, 4 décembre 1789.

173 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 453.

l'ecclésiastique a été accusé à tort.

C) La procédure de lettres de cachet : le cas d'un prêtre accusé à tort

1) La tentative d'enfermement d'Yves-François Le Millin

Yves-François Le Millin, originaire de Plounévez-Quintin, a eu une vie sinon tumultueuse, du moins mouvementée. Dans son carnet, l'évêque est on ne peut plus sévère avec ce prêtre, alors présent à Locarn, trève de Duault :

> « A été curé dans plusieurs paroisses, s'est toujours indignement conduit, c'est un scélérat en tout genre, est sorti de Duault en novembre 1776. Il est allé en Tréguier, dans plusieurs paroisses, il étoit chez M. le r[ecteu]r de Plesidy en Tréguier, il en est sorti par la fuite, avec le soupçon de l'avoir volé. Il est actuellement curé au Guemené[174], il a eu un exeat de M. l'abbé Floid, sujet abominable en tout genre... On ne sçait ce qu'il est devenu, homme abominable...[175] ».

A en croire le prélat, c'est un sujet vraiment épouvantable. En 1781, sa famille, par le biais d'un mémoire qu'elle aurait rédigé, demande les ordres du roi pour le faire enfermer. Elle a d'abord adressé sa requête écrite à Mgr Conen de Saint-Luc, qui l'a lui-même envoyé M. Amelot[176], ministre de la maison du roi. Ce dernier a adressé le document à l'intendant de Bretagne, M. Caze de la Bove, qui l'a ensuite transmis à son subdélégué à Quimper, M. Le Goazre[177]. Est demandé à ce dernier de s'« assurer si les faits qu'on impute à ce particulier sont exacts » et de mener son enquête sur place[178]. Selon l'intendant, la famille désire qu'Yves-François Le Millin soit enfermé à Saint-Méen[179]. L'investigation du subdélégué prend plus de temps que prévu, ce dernier arguant que « Plounevéz Quintin[180] est un vray païs perdu, les lettres que j'avois ecrittes me sont revenues et j'ay eté obligé d'en recrire de nouvelles[181] ». Dans une lettre adressée à l'intendant, Mgr Conen de Saint-Luc informe qu'une personne s'est chargée coûte que coûte de défendre Yves-François Le Millin, et a pour cela engagé un avocat rostrenois du même nom. Ce dernier est l'auteur d'un autre mémoire, cette fois-ci de désistement, de retrait de plaintes : selon l'évêque, ce juriste s'est rendu chez les

174 Actuellement Guéméné-sur-Scorff, paroisse du diocèse de Vannes.
175 Carnet de Conen de Saint-Luc, p. 269.
176 AD 35, C 217, procédures de lettres de cachet, dossier Yves-François Le Millin, lettre de Conen de Saint-Luc à l'intendant, 31 juillet 1782, p. 1.
177 C'est le relais classique d'un début de procédure de lettres de cachet : la famille/l'évêque qui remontent leurs plaintes au ministre d'État, qui les transmet alors à l'intendant, qui lui-même prévient le subdélégué qui a dans son ressort la paroisse où réside l'ecclésiastique dénoncé (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 444).
178 Lettre de l'intendant au subdélégué de Quimper, 1er octobre 1781.
179 Si le prêtre y est envoyé, la famille devra payer les frais de pension et ceux de la capture préalable.
180 Paroisse où réside la famille d'Yves-François Le Millin.
181 Lettre du subdélégué de Quimper à l'intendant, 30 janvier 1782.

parents du prêtre et « a mis tout en œuvre pour entrainer dans le même parti[182] ceux qui avoient signé le mémoire », celui qui avait vocation à circonscrire le prêtre à Saint-Méen[183]. Les « promesses » et « menaces » de l'avocat n'ont pas troublé la famille : l'évêque certifie que, lors de sa dernière visite canonique, « la mère et les frères et sœurs du S[ieu]r Millin me sont venus trouver et m'ont prié de presser l'arrivée de la lettre de Cachet[184] ». Entre-temps, d'autres personnes ont prié l'intendant de ne pas envoyer les ordres du roi ; l'évêque écrit :

> « j'apprends à mon arrivée de ma d[erniè]re tournée de visites qu'on vous a présenté un nouveau mémoire pour retracter le premier, qu'on a extorqué par devant notaire le désistement du frère ainé du Sieur Millin. Qu'on a intenté un procès à son frere cadet, qu'on le poursuit à toute outrance. On lui représente que s'il n'imite son frere, on ne lui fera pas de grâce[185] ».

On voit que l'évêque est acquis à la cause de la famille Le Millin, et dénonce les protecteurs du prêtre et leurs méthodes. Il demande expressément l'expédition des lettres de cachet, affirmant qu'il est même prêt à payer les frais de pension à Saint-Méen ; à propos d'Yves -François Le Millin, il a appris « depuis peu sur son compte les faits les plus graves, c'est un homme sans conduite, sans religion, capable des plus grands excès et il s'y est déjà livré[186] ». Il achève son argumentaire : « le désistement de quelques uns des parents du S[ieu]r Millin ne vient que des menaces et des mauvais traitemens qu'ils ont éprouvé. Je suis assuré que toute la famille sera très satisfaite d'apprendre que le S[ieu]r Millin aura été renfermé[187] ». Cependant, l'intendant attend toujours de son subdélégué « la soumission des parens pour le payement de la pension[188] et le consentement du supérieur de S[ain]t Méen de recevoir le S[ieu]r Millin[189] », nécessaires pour solliciter les ordres du roi. L'intendant écrit à l'évêque qu'il n'a rien reçu, « pas même le nouveau mémoire dont vous me parlez » : l'évêque se serait donc trompé quant à l'envoi de ce second document. De plus, l'intendant explique ne pas pouvoir donner suite à sa demande :

> « Si les parens de ce prêtre ont retiré leur consentement qu'ils avoient donné de le faire enfermer, je doute qu'il soit possible de réussir ; cependant si vous pensez qu'il soit intéressant de le soustraire à la société, vous pouvez adresser un autre mémoire à M. Amelot et si le ministre me consulte, je ferais tout ce que les circonstances pourront me permettre pour seconder vos vües[190] ».

182 Celui de retirer la plainte contre Yves-François Le Millin afin d'éviter son incarcération.
183 Lettre de Mgr Conen de Saint-Luc à l'intendant, 31 juillet 1782, p. 1.
184 *Ibid.*, p. 2.
185 *Ibid.*
186 *Ibid.*, p. 3.
187 *Ibid.*, p. 4.
188 « Comme les prix des pensions varient suivant les différentes maisons de force, c'est aux familles de consulter elles-mêmes l'état de leurs ressources et de s'entendre avec les directeurs des établissements où elles désirent placer les prisonniers » (Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 177).
189 Lettre de l'intendant à Conen de Saint-Luc, 6 août 1782.
190 Lettre de l'intendant à Conen de Saint-Luc, 6 août 1782.

L'affaire traine et l'évêque de Quimper s'impatiente. L'intendant aussi, et le fait savoir à son subdélégué : il lui avoue sa surprise de ne pas avoir encore reçu toutes les pièces qu'il lui réclamait. L'intendant lui précise même qu'il l'avait pourtant rappelé le 20 janvier – soit sept mois plus tôt –, que désormais, il doit avoir toutes les documents demandés en sa possession[191]. Deux mois plus tard, le subdélégué refait surface et justifie son mutisme à l'intendant : « cette affaire a changé de face deux ou trois fois, et je suis trop prudent pour me décider sans preuves ». Adjoignant à sa lettre toutes les pièces propres à innocenter Yves-François Le Millin, il révèle alors l'existence d'une véritable cabale fomentée contre ce dernier :

> « Ce n'est pas la famille du S[ieur] le Millin qui a formé le mémoire que vous m'avés adressé, il est l'ouvrage d'un étranger. Cette famille est composée de Bonnes Gens qui savent a peine signer leurs noms ; des prêtres se sont mêlés de cette affaire, et ont persuadé tout ce qu'ils ont voulu dire. Le mémoire a eté signé par plusieurs personnes pressentes, qui ont crû pouvoir imiter la signature des absens, pour attester des faits dont on n'a pas jugé a propos de donner connoissance aux personnes qui les ont attestés.
> Le projet de perdre le S[ieur] Millin etoit formé depuis longtemps, le pour y mieux parvenir on a mis tout en œuvre ; il est arrivé, je ne sais comment, que M. l'Évêque a pris a tout cela un intérêt personnel, et par pur zèle pour la religion. Le prélat s'en est occupé avec beaucoup de chaleur.
> Aujourd'hui la famille a changé de sentiment, le pour seconder la soumission du S[ieur] Le Millin, après avoir renoncé au projet d'obtenir des ordres du Roy, elle s'est soumise a payer une pension dans tel séminaire qu'il plairoit a M. l'Évêque de designer[192] ».

De septembre 1782 à janvier 1785, nous n'avons aucune trace archivistique de l'affaire, sauf une lettre de l'intendant au subdélégué de Quimper datée de 1784[193]. On y apprend que Mgr Conen de Saint-Luc « demande avec instance » à l'intendance de Bretagne les lettres de cachet expédiées par l'ancien ministre du roi M. Amelot le 12 décembre 1782 pour faire arrêter Yves-François Le Millin. En fait, le 15 du même mois, l'intendant avait adressé les ordres du roi à son subdélégué de Pontivy[194], « mais les cavaliers[195] ayant fait des perquisitions inutiles », le même subdélégué a renvoyé les ordres à l'intendant. « Comme il paroit par l'exposé de M. l'Evêque de Quimper que les désordres du S[ieu]r Le Millin se multiplient chaque jour », l'intendant fait alors parvenir les ordres royaux à son représentant à Quimper, afin de les faire exécuter de concert avec le prélat. Bien que la famille Le Millin se soit rétractée, Mgr Conen de Saint-Luc n'en est donc pas resté là. C'est bien lui qui a sollicité et obtenu les ordres du roi datés de décembre 1782. Les notes de son carnet le laissent entendre : « on sollicite pour luy une lettre de cachet, on l'a obtenu, il a fui[196] ». Commence alors la cavale du prêtre Yves-François Le Millin. Dans une lettre envoyée au nouvel intendant de Bretagne M. de Bertrand de Moleville[197], le subdélégué de Quimper écrit qu'il ne sait « comment s'y prit

191 Lettre de l'intendant au subdélégué à Quimper, 20 août 1782.
192 Lettre du subdélégué de Quimper à l'intendant, septembre 1782, p. 1-2.
193 Lettre de l'intendant au subdélégué de Quimper, 18 janvier 1784.
194 Rappelons qu'Yves-François Le Millin est alors curé de Guémené.
195 Les cavaliers de la maréchaussée, chargés d'arrêter le prêtre.
196 Carnet de Conen de Saint-Luc, 269.
197 Il succède en 1784 à M. Caze de La Bove devenu intendant de Grenoble (Paul LEUILLIOT, « Les intendants de

ensuitte M. l'Evêque[198], mais peu de tems après le S[ieu]r Millin fut recherché par la maréchaussée, il se sauva par une fenêtre, vint à Quimper et s'embarqua pour l'Espagne ; faute de moyens, il repassa en France[199] ». Une quinzaine de jours plus tard, l'intendant demande à l'évêque de Quimper de lui renvoyer les ordres du roi, attendu qu'ils n'ont pas été exécutés et qu'au vu de leur ancienneté (plus de deux ans), ils ne sont plus valables[200]. Après que les lettres de cachet ont été réexpédiées au baron de Breteuil le 2 février 1785, l'évêque ne tarde pas à se manifester auprès de lui pour en demander de nouvelles.

2) Le zèle d'un évêque dupé pour enfermer un prêtre calomnié

Selon l'intendant, Mgr Conen de Saint-Luc « expose que les motifs qui ont déterminé l'expédition des premiers ordres son toujours subsistans[201] », donc que la famille Le Millin est toujours demandeuse d'enfermer l'un de leurs membres. Après avoir lu les lettres envoyées par le subdélégué de Quimper à son prédécesseur, l'intendant M. de Bertrand constate « que les torts qu'on lui a imputé précédemment n'étoient peut-être pas aussi graves qu'on l'a exposé » ; aussi exhorte-t-il son subdélégué de vérifier « si les nareurs[202] du S[ieu]r Le Millin sont instruits de la nouvelle demande de M. l'Evêque de Quimper, et s'ils ont fait leur soumission pour le payement de la pension et des frais de conduite[203] ». Il lui demande également de faire constater la conduite de l'ecclésiastique, et de juger si elle est vraiment répréhensible au point de devoir le séquestrer.

Au cours du mois d'avril, le subdélégué M. Le Goazre s'est entretenu avec la sœur d'Yves-François Le Millin à Quimper, qui lui a révélé que son frère était malade et alité depuis plus de deux mois chez un « homme compatissant qui lui avoit ouvert sa maison ». Elle précise aussi qu'elle n'a jamais été consultée quant à l'enfermement de son frère, que sa mère septuagénaire était facile à manipuler, au point qu'« il n'est pas vraisemblables que sa mere ait pû faire des nouvelles sollicitations, surtout à l'epoque du 18 mars dernier datte du memoire adressé a M. Le B[ar]on de Breteuil[204], parcequ'alors Le Sieur Millin etoit dans la maison parternelle depuis 12 ou 15 jours et que vu son etat de maladie, le soin de sa réclusion n'est pas le premier qui ait dû occuper sa mere[205] ». Par ailleurs, le subdélégué a obtenu de la sœur Le Millin les motifs qui ont poussé la mère

Bretagne et le diocèse de Lodève », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1957, vol. 12, n°3, p. 494).

198 Le subdélégué de Quimper ne comprend pas comment Mgr Conen de Saint-Luc a réussi à obtenir les ordres du roi de l'intendant Caze de la Bove, ayant pourtant envoyé à ce second les preuves d'un complot contre Yves-François Le Millin.

199 Extrait de la lettre du subdélégué de Quimper à l'intendant, 1er janvier 1785.

200 Lettre de l'intendant à Conen de Saint-Luc, 20 janvier 1785.

201 Lettre de l'intendant au subdélégué de Quimper, 10 avril 1785, p. 1.

202 Les membres de la famille.

203 Lettre de l'intendant au subdélégué de Quimper, 10 avril 1785, p. 2.

204 Mémoire adressé par Mgr Conen de Saint-Luc pour demander de nouveaux ordres du Roi.

205 Lettre du subdélégué de Quimper à l'intendant, 18 avril 1785, p. 1-2.

à redemander l'enfermement de son fils :

> « J'ai pressé la soeur du Sieur Millin sur les motifs qu'elles pouvoit connaître à sa mere, pour avoir consenti la 1ère fois a la réclusion de son fils ; elle m'a repondu qu'on ne pouvoit reprocher a son frere ni violences ni libertinage, mais que vû son goût un peu dominant pour le vin, la mere s'etoit persuadée qu'une réclusion ottant la liberté de boire avec autant de facilitté, son fils reclus auroit peus de tems pour songer à son salut. Voila les propres expressions de la soeur du S[ieur] Le Millin[206] ».

La seule défaillance d'Yves-François Le Millin serait donc le fait de s'aviner. Ce qui est assez incroyable, c'est que l'évêque de Quimper, imperturbable, parle toujours au nom de la famille Le Millin qu'il croit toujours décidée à faire enfermer l'ecclésiastique, ce qu'empêcheraient des défenseurs acharnés :

> « Vous aviés bien voulu me promettre d'appuyer fortement la requête de sa famille, pour les raisons que j'ai eu l'honneur de vous deduire pendant la tenue des Etats[207]. Je vous avoüe, Monsieur, que je commence à craindre que ce ne soit encore une affaire manquée comme la première fois. Je scai positivement que le Sieur Millin et ses protecteurs ont dejà été prevenus de ce qui se passe ; quelqu'un m'a même prevenu qu'on poussoit le Sieur Millin à mettre en justice une plainte contre sa famille et contre moi. Nous n'avons certainement rien à redouter d'une pareille plainte, mais il seroit néanmoins essentiel de la prevenir ce qui arriveroit si les ordres du Roy etoient accordés et executés de moment à autre[208] ».

L'évêque de Quimper croit donc que deux factions s'affrontent, mais en réalité, il est seul contre le parti d'Yves-François Le Millin. Deux jours après que l'évêque a écrit à l'intendant, Yves-François Le Millin confirme au subdélégué de Quimper qu'il a bien été calomnié, et que les comploteurs ont bien essayé d'imiter les signatures de ses proches dans le premier mémoire par lequel on demandait son emprisonnement[209]. Il raconte le calvaire qu'il a vécu en Haute-Cornouaille lorsque la maréchaussée a essayé de le saisir pour l'envoyer à Saint-Méen selon les ordres du roi de décembre 1782. Il est même effaré que, 3 trois ans après, l'on cherche encore à le déloger : « comment d'ou et sur quel fondement vient-on m'instiguer encore aujourd'huy, lorsque je suis chés ma mère y vivant avec toute la satisfaction possible ».

L'intendant, tout en disant à Mgr Conen de Saint-Luc qu'il attend de plus amples éclaircissements sur Yves-François Le Millin avant de pouvoir solliciter les ordres du roi, lui précise « qu'il paroit que les parens de cet ecclésiastique n'ont aucunne connaissance des démarche qu'on fait pour obtenir de nouveaux ordres de détention. Si l'on ne produit pas leur consentement l'expédition des ordres eprouverais vraisemblablement des difficulté[210] ». Après avoir obtenu toutes les clarifications sur cette affaire, l'intendant en décrit précisément les ressorts au baron de Breteuil [211]. L'on comprend alors comment l'évêque a réussi à obtenir les ordres de décembre 1782. L'ancien

206 *Ibid.*, p. 2.
207 L'évêque de Quimper a donc assisté aux États de Bretagne.
208 Lettre de Conen de Saint-Luc à l'intendant, 9 mai 1785, p. 3-4.
209 Annexe 51 – les péripéties d'Yves-François Le Millin, prêtre calomnié.
210 Lettre de l'intendant à Conen de Saint-Luc, 13 mai 1785.
211 Annexe 52 – les ressorts de l'affaire Yves-François Le Millin.

intendant Caze de La Bove, d'après les renseignements de son subdélégué, croyait en l'innocence d'Yves-François Le Millin, mais il crut les insistances répétées du prélat justifiées, et lui expédia les ordres du roi. Mgr Conen de Saint-Luc semble donc s'être fait duper par le groupe de prêtres qui en voulait à la personne de leur confrère[212]. Le baron de Breteuil compte le prévenir : « je marque à M. l'Evêque de Quimper qu'on a cherché a le tromper sur ce qui regarde cet ecclésiastique, et qu'il n'y a pas lieu de donner des ordres du roi contre lui[213] ». L'affaire, terminée au mois de mai 1785, aura donc duré plus trois ans. Yves-François Le Millin n'a plus eu affaire avec la justice. Cependant, dans le cadre d'un autre procès, il a été condamné le 10 septembre 1785 par l'officialité de Quimper à payer la somme de 300 livres à un marchand de Rostrenen qui, en tant que demandeur, l'avait traduit devant les tribunaux diocésains[214]. Qui sait, ce commerçant rostrenois, envers qui Yves-François Le Millin avait sans doute des dettes, vendait peut-être du vin...

Selon Charles Berthelot du Chesnay, « même pour les cas les moins épineux, l'ordre du roi ou lettre de cachet, c'est au XVIIIe siècle, pour la plupart des évêques, le moyen rapide et souple qui permet d'éloigner d'une paroisse ou d'un diocèse un sujet encombrant ou mafaisant[215] ». Même si Mgr Conen de Saint-Luc est très zélé lorsqu'il s'agit de faire renfermer un prêtre, il n'a sollicité finalement que très peu de fois des lettres de cachet : sur les 493 sujets de son carnet, seulement deux ont été ses cibles. D'une part, il préfère corriger et réformer les prêtres indociles plutôt que les éloigner, notamment en leur interdisant d'exercer momentanément leurs fonctions. D'autre part, s'il y a nécessité d'isoler un prêtre, l'évêque doit être suffisamment convaincant pour que certains clercs aillent de leur plein gré à Saint-Méen[216], comme nous l'avons vu *supra*. Cependant, il a pu également demander les ordres du roi dans la première partie de son épiscopat (1773-1778)[217]. Selon Charles Berthelot du Chesnay, les prêtres bretons indisciplinés et enfermés par lettres de cachet sont en majorité natifs des diocèses de Quimper et de Saint-Brieuc[218]. Or la Haute-Cornouaille et le sud du diocèse de Saint-Brieuc sont adjacents... n'y aurait-il donc pas un large Centre-Bretagne d'où proviendraient majoritairement les enfermés ou exilés bretons sur ordre du roi au XVIIIe siècle ? Il nous est impossible de le savoir, Charles Berthelot du Chesnay n'a pas précisé

212 Mgr Conen de Saint-Luc « est entourré des ennemis de cet ecclésiastique qui l'entretiennent, ce prélat, dans des sentimens contraires à la modération qui lui est naturelle » (*ibid.*).
213 Lettre du baron de Breteuil à l'intendant, 26 mai 1785.
214 AD 29, 3 G 3, registres d'audience de l'officialité (1778-1788), deuxième cahier, p. 11 v°.
215 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 443.
216 Il arrive qu'un sujet menacé d'internement sollicite pour lui-même des lettres de cachet (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 444).
217 Si assez peu de lettres de cachet sont délivrées au XVIIIe siècle en Bretagne, la majorité d'entre elles sont sollicitées entre 1769 et 1788 (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 458).
218 Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers...*, *op. cit.*, p. 457.

de quelles paroisses viennent ces enfermés et exilés. En tout cas, ce dernier est d'accord avec Antoine Dupuy qui affirme qu' « il est un fait qui honore le clergé breton au XVIIIe siècle : c'est de toutes les classes de la société celle qui fournit le moins de détenus[219] ».

Finalement, Mgr Conen de Saint-Luc dispose d'un bon appareil répressif à l'endroit des ecclésiastiques indociles. Surveillant les moindres faits et gestes de son clergé, il rappelle à l'ordre ceux qui s'égarent du droit chemin. S'ils persistent dans leurs torts, le prélat peut les placer sous la houlette d'un autre recteur ou d'un aristocrate afin de les « domestiquer ». L'envoi au séminaire étant plutôt rare et inefficace, le chef du diocèse privilégie l'interdiction d'exercice comme moyen de correction des cas les plus graves. Cependant, Mgr Conen de Saint-Luc est parfois contraint de mettre à l'écart les clercs vraiment impétinents, soit en les expulsant du diocèse, soit en les confinant dans un lieu isolé. L'évêque a même sollicité les ordres du roi pour emprisonner deux prêtres qu'il jugeait dangereux pour la société. Si le premier, Christophe Le Roux, a été séquestré de façon justifiée, l'autre a été victime d'une erreur judiciaire, et a été poursuivi pendant trois ans jusqu'à ce qu'il soit innocenté. Preuve que l'évêque n'est pas infaillible, il a été abusé par un groupe d'ecclésiastiques, et croyait en l'abomination d'Yves-François Le Millin. L'erreur est humaine, et celle de Mgr Conen de Saint-Luc n'entache en rien son ardeur à réformer le clergé de son diocèse.

Du fait de son éloignement vis-à-vis du siège épiscopal, la Haute-Cornouaille est sans doute le territoire le plus difficile à contrôler, et qui requiert donc la plus grande attention de Mgr Conen de Saint-Luc. Grâce à des visites pastorales régulières et personnellement effectuées par l'évêque, grâce à des agents locaux compétents, la Haute-Cornouaille est correctement administrée. La « gouvernance » de ce territoire est le fait d'un noyau dur de proches collaborateurs de l'évêque, dont le plus représentatif est le vicaire général Floyd. S'il y a bien sûr collaboration entre l'évêque et ses lieutenants, il y aussi et surtout une forte déconcentration du pouvoir épiscopal en Haute-Cornouaille. Surveillance du clergé, approbation ou privation de ses pouvoirs, distribution des vicariats, envoi de clercs au séminaire ou dans une autre paroisse, … tout se règle sur place en l'absence de Mgr Conen de Saint-Luc. Celui-ci ne se dérobe pas pour autant à sa charge, il remplit entièrement sa fonction de chef du diocèse lors de ses tournées d'été, et ne se contente pas d'attendre à Quimper les informations récoltées par ses auxiliaires[220]. Il n'y pas transfert mais bien délégation

219 Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle... », *art. cit.*, p. 194-195.

220 Louis Châtellier se demande si c'est la solide administration du diocèse de Strasbourg qui permettait aux évêques de

de compétences à l'endroit d'un groupuscule d'adjoints proches de l'évêque et assisté par un corps rectoral acquis à la cause du prélat. A l'inverse, le petit séminaire de Plouguernével, étant une annexe de la maison de Quimper, est une institution décentralisée du diocèse en Haute-Cornouaille et qui est entièrement soumis à l'ordinaire du diocèse. Ses directeurs se chargent personnellement des retraites, des conférences ecclésiastiques, et surtout de l'enseignement des jeunes clercs haut-cornouaillais, à la manière d'un collège qui, cependant, est spécifiquement destiné aux futurs prêtres.

ne pas visiter leur diocèse au XVIIIe siècle, recevant toute l'information sur celui-ci à Strasbourg (Louis CHÂTELLIER, « La visite pastorale dans le diocèse de Strasbourg aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 58, n°161, 1972, p. 355). L'auteur se demande même si la visite pastorale n'aurait pas perdu de son utilité en Alsace au XVIIIe siècle (*ibid.*, p. 356).

Vers la Constitution civile du clergé...

Mgr Conen de Saint-Luc achevait de tenir son carnet à l'issue de la visite de 1788. Il dépêcha deux commissaires pour accomplir la visite de 1789 à sa place[1], soit à cause de sa mauvaise santé – il était déjà malade à l'époque –, soit à raison de son absence (préparation et tenue des États Généraux). L'évêque décèdera le 30 septembre 1790, après avoir vivement protesté contre la politique religieuse du gouvernement révolutionnaire.

Au début de l'année 1791, l'Assemblée constituante soumit au clergé français la Constitution civile du clergé. Tous ses membres devaient se déterminer par rapport à l'Église constitutionnelle. Dans le cas où l'ecclésiastique prêtait serment, il était considéré comme constitutionnel, c'est-à-dire faisant partie de l'Église « régénérée ». Dans le cas où il ne le prêtait pas, il était considéré comme insermenté, réfractaire, c'est-à-dire en marge de l'Église constitutionnelle. Jean-Louis Le Floc'h, sur 445 prêtres du carnet, compte 274 encore vivants en 1791[2], soit près de 62 % du total. Parmi eux, 209 ont refusé le serment (76 %), 65 y ont consenti (24 %)[3].

Michel Lagrée expliquait la forte concentration de prêtres réfractaires en Haute-Cornouaille « costarmoricaine » par l'influence importante du petit séminaire de Plouguernével[4]. Il est vrai que 100 % des membres de cette institution, au nombre de sept en 1790, ont rejeté le serment[5], mais cela ne peut pas être l'unique explication. Il s'avère que le choix des recteurs a pu être déterminant dans celui du reste du clergé. En effet, notre carte de la position du corps rectoral face au serment[6] se superpose assez bien avec celle de l'atlas d'Alain Croix, fondée sur les données de Timothy Tackett sur l'ensemble du clergé. On pourrait affirmer que le refus des recteurs de prêter le serment procède de l'opposition massive de l'ensemble du clergé. Cependant, quand on regarde la région allant de la presqu'île de Crozon jusqu'à la côte sud du diocèse (Cap-Caval et région de Quimper), la superposition est trop parfaite pour que l'on ne puisse croire à une certaine incidence du choix des recteurs sur celui des autres ecclésiastiques. En effet, si l'atlas d'Alain Croix signale un plus faible taux d'insermentés dans cette longue « bande territoriale », nous y retrouvons aussi beaucoup de

1 Contrairement à ce que disait Jean-Louis Le Floc'h (Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) » dans Fañch ROUDAUT, dir., *Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 313), la visite de 1789 a bien été accomplie, mais par les collaborateurs de l'évêque que sont Guillaume Hervé et le vicaire général Louis-Jean de Larchantel (voir annexe 47).

2 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 314.

3 *Ibid.*

4 Alain CROIX, coord., *Les Bretons et Dieu : atlas d'histoire religieuse : 1300-1800*, Presses universitaires de Rennes 2, 1982, rubrique 16.

5 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille en 1790 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 114, 1986, p. 104-105.

6 Annexe 53 – la position des recteurs de Haute-Cornouaille face au serment à la Constitution civile du clergé. Nous avons établie cette carte principalement à partir des données de Daniel Bernard et de Jean-Louis Le Floc'h.

recteurs jureurs. Cette hypothèse fonctionne autant pour la Haute-Cornouaille « costarmoricaine » que « finistérienne ». Dans la première, sur 29 recteurs[7], il n'y a que deux jureurs qui représentent 7 % du corps rectoral ; faut-il préciser que ces deux recteurs, respectivement de Glomel et de Paule, ont d'abord refusé de prêter le serment avant de changer d'avis[8]. Par conséquent, plus de 90 % des recteurs « costarmoricains » sont insermentés, taux semblable à celui avancé dans l'atlas d'A.Croix pour l'ensemble du clergé du district de Rostrenen[9]. Dans la Haute-Cornouaille « finistérienne », nous recensons cinq recteurs favorables à l'Église constitutionnelle sur vingt-sept (18,5 %). Le taux de réfractaires y est donc de 81,5 %, or celui qui est proposé pour le district de Carhaix dans l'atlas d'A. Croix est compris entre 80 et 89 % ; ce taux est de 76 % selon Timothy Tackett[10].

Plus que l'influence des recteurs, c'est sans doute la proximité ancienne entre une grande partie des prêtres de Haute-Cornouaille qui a joué en la faveur d'un positionnement presque univoque face au serment. La vie dans les paroisses d'Ancien Régime impliquait quantité de rapprochements entre les membres du premier ordre, comme l'explique Jean Quéniart :

> « La généralisation de la résidence et la stabilité des curés dans leur paroisse créent des liens non seulement fonctionnels, mais aussi personnels entre les hommes. Quantité d'occasions les rapprochent : processions d'un village à l'autre, stations intéressant plusieurs paroisses, cérémonies communes comme les installations de confrère dans leur église ou, à leur mort, les services funèbres à leur mémoire […] La formation du séminaire, les vues communes qu'ils peuvent avoir sur le monde, leurs problèmes matériels ou pastoraux qui souvent se ressemblent, leur offrent, pourvu de que les conditions physiques – le climat, le relief, l'éloignement – n'y fassent pas trop obstacle et qu'aucun motif de discorde ne vienne les séparer, bien des prétextes et des échanges. Il y a une sociabilité interne au clergé qui est, à niveau hiérarchique égal, un des aspects de sa cohésion[11] ».

C'est sans doute cette sociabilité interne au clergé de Haute-Cornouaille, fonctionnant d'autant plus dans un territoire restreint et éloigné du siège épiscopal, qui a favorisé sa décision commune, celle du rejet de l'Église constitutionnelle. La cohésion du clergé, cimentée par les institutions diocésaines telle que la retraite annuelle ou les conférences ecclésiastiques, par la solidarité naturelle entre les prêtres originaires du même « pays », par les occasions de rencontres comme les pardons, les stations, les missions, etc., explique certainement leurs positions communes en 1791. Les migrations sacerdotales au sein de la Haute-Cornouaille accentuaient cette interconnexion. Si certains prêtres « costarmoricains » exercaient parfois en Basse-Cornouaille, ils allaient peu dans la région « finistérienne » de la Haute-Cornouaille. Par contre, ils étaient amenés à se déplacer au sein-

7 Celui de Mûr n'est pas compris, sa position face au serment est inconnue ; décédé le 14 août 1791, Corentin Le Coq ne s'était sans doute pas encore décidé (Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 100).

8 Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille... », *art. cit.*, p. 103 (Paule) et p. 105 (Glomel).

9 Le taux exact de Timothy Tackett est 90 % (Timothy Tackett, *La Révolution, l'Église, la France,* Paris, Le Cerf, 1986, p. 364).

10 Timothy TACKETT, *La Révolution...*, *op. cit.*, p. 371.

11 Jean QUENIART, *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, p. 67.

même de l'excroissance diocésaine dont ils étaient originaires, ce qui augmentait les contacts.

Là où nous voyons l'impact du petit séminaire de Plouguernével en Haute-Cornouaille, ce n'est pas dans son opposition à l'Église constitutionnelle, mais plutôt dans les liens qu'il a créés entre les prêtres d'une même région. Tous les ecclésiastiques du diocèse passés par le collège de Quimper ne se connaissent pas forcément depuis l'adolescence, le nombre important de collégiens ne permettant pas de produire des affinités avec tous ses camarades de classe, à plus forte raison avec ceux qui se destinent à la carrière cléricale. Le « collège rural » de Plouguernével, d'un nombre plus restreint d'« écoliers », entretenait des jeunes gens qui non seulement ne pouvaient s'ignorer, mais qui se destinaient tous au sacerdoce. On peut imaginer que ces relations serrées et entretenues à Plouguernével ont perduré une fois les clercs arrivés au Grand séminaire de Quimper, et une fois les jeunes ecclésiastiques placés dans les paroisses haut-cornouaillaises. La camaraderie n'est sans doute pas sans incidence sur l'opposition massive des prêtres de Haute-Cornouaille à l'Église constitutionnelle.

Il faut cependant éviter toute extrapolation : ce n'est pas que l'effet d'entraînement qui a incité des prêtres à refuser le serment, et puis il existe aussi des ecclésiastiques jureurs enracinés depuis longtemps en Haute-Cornouaille. Il ne faut pas non plus faire du refus du serment un indice de qualité sacerdotale : Jean-Louis Le Floc'h constate que près de la moitié des assermentés de la tournée haut-cornouaillaise bénéficiaient de la confiance de Mgr Conen de Saint-Luc[12]. A l'inverse, des sujets mal considérés par le prélat ont refusé de prêter serment, alors qu'ils menaient une vie peu louable aux yeux des instances diocésaines antérieures à la Révolution. Bien que l'ordination engage officiellement le prêtre à vivre selon les exigences de son état, ces « mauvais sujets » réfractaires ne se sentaient pas forcément engagés vis-à-vis de Mgr Conen de Saint-Luc au point de lui obéir en tous points, alors pourquoi prêteraient-ils un serment envers de nouvelles autorités ? L'insoumission ne disparaît pas aussi facilement. De plus, il ne faut pas voir un moindre attachement à l'Église des prêtres jureurs qui étaient bien vus par Mgr Conen de Saint-Luc. Jean-Louis Le Floc'h invitait à réviser « une certaine historiographie ecclésiastique du clergé constitutionnel », et à ne plus se baser uniquement sur les dires du secrétaire de l'évêché M. Boissière à propos des assermentés : « la plupart des jureurs sont scandaleux, cependant pas tous ; leurs vices les plus communs sont l'ivrognerie et le libertinage »[13].

12 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 314.
13 *Ibid.*, p. 314.

Une partie du clergé contemporain de Mgr Conen de Saint-Luc s'est donc exprimée vis-à-vis de l'Église constitutionnelle. Bien que les prêtres haut-cornouaillais aient eu des parcours de vie différents dans les années 1790 (exercice du sacerdoce, expatriation, emprisonnement, etc.), certains se sont retrouvés après l'instauration du Concordat en 1801.

…et vers le Concordat.

Les prêtres concordataires du Finistère, comme leurs prédécesseurs des années 1780, ne furent pas exempts d'une évaluation de leurs facultés. Au début du XIXe siècle (sans doute à l'été 1805), un état, par arrondissement (Quimper, Quimperlé, Châteaulin), du clergé paroissial en fonction, assorti de notes appréciatives, fut tenu dans le diocèse concordataire de Quimper. Il était le fait, semble-t-il, d'un seul et même inspecteur (état qu'Yves Le Gallo appelle « EP1 »)[14]. Inspiré de ce dernier, un état de l'arrondissement de Brest datant de la fin de l'année 1805 fut élaboré par un autre examinateur (état appelé « EP2 »)[15].

Dans l'EP2, chaque prêtre est noté à partir des concepts de « capacité » et de « moralité » – mais il n'y a pas d'évaluation globale –, et l'administration concordataire les apprécie au moyen d'une échelle tripartite (bon, médiocre, mauvais)[16] elle-même subdivisée (exemple : très bon, bon, assez bon) ; elle ressemble beaucoup à celle utilisée par le dernier évêque de Cornouaille. On retrouve aussi des annotations sur le caractère des individus, notamment sur la sociabilité[17], comme dans le carnet épiscopal[18]. La piété est rarement notée, et la science et l'intelligence n'apparaissent presque jamais, ce qui n'est pas le cas chez Mgr Conen de Saint-Luc. Il est difficile d'apprécier les mœurs, « attendu que le critère de la conduite, bonne, assez bonne ou mauvaise, est d'acceptation assez vague[19] » ; au contraire, l'évêque distingue les mœurs et la conduite. Les problèmes de boisson sont par contre relevés, jusqu'à décrier l'« yvrogne scandaleux »[20].

L'arrondissement de Châteaulin recoupe bien la Haute-Cornouaille « finistérienne » de Mgr Conen de Saint-Luc. Par rapport à l'examinateur de l'EP2, l'ecclésiastique qui y dresse l'état du clergé (EP1) se distingue par ses annotations appréciatives : celui-ci, « au lieu de s'enfermer dans une notation schématique fondée sur les critères de moralité et capacité, assortis de quelques observations de détail, formule un jugement global, laconique mais suggestif. Il ne recule pas devant les superlatifs de l'éloge et son austérité s'amollit parfois dans l'admirative appréciation d'un

14 Dans ce répertoire, l'on retrouve le nom de prêtres évalués par Mgr Conen de Saint-Luc. Ainsi Mathurin Bertho, alors curé (=recteur) de Châteaulin, qui est un « constitutionnel assez instruit » (Yves LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Éd. ouvrières, 1991, t. 1, p. 327) ; du temps où il était recteur à Motreff, cure qu'il avait obtenue au concours, il étudiait « beaucoup » (carnet de Conen de Saint-Luc, p. 73).

15 Yves LE GALLO, *Clergé, religion...*, *op. cit.*, p. 317-318.

16 *Ibid.*, p. 322. Les annotations superlatives telle « excellent » sont absentes chez l'examinateur du Nord-Finistère (*ibid.*), au contraire, nous le verrons, de celui du sud du département (*ibid.*, p. 332).

17 Yves LE GALLO, *Clergé, religion....*, *op. cit.*, p. 323.

18 Voici des exemples du début du XIXe siècle qu'on retrouve dans le carnet épiscopal : « peu accommodant », « entêté », « chicanier ».

19 Yves LE GALLO, *Clergé, religion...*, *op. cit.*, p. 323.

20 Voir les exemples du Bas-Léon (*ibid.*, p. 324).

"joli sujet"[21] » ; cet observateur se rapproche plus de Mgr Conen de Saint-Luc que celui du Léon. Comme le défunt évêque, il regarde l'instruction, la piété et le zèle de chaque sujet. L'allure et les « talents » sont aussi appréciés[22]. Autre point commun entre l'état de la circonscription de Châteaulin et celui de Haute-Cornouaille, la capacité et la qualité (globale) d'un prêtre ne se confondent pas[23]. Par contre, les appréciations médisantes sont rares dans le catalogue de 1805, alors que Mgr Conen de Saint-Luc n'hésite pas à exprimer vigoureusement son ressentiment vis-à-vis de certains sujets. Cependant, on ne peut nier la forte similitude entre l'EP1 et le carnet de Mgr Conen de Saint-Luc. On voit là la continuité d'une pratique de contrôle des personnels en Cornouaille par-delà la Révolution. Les autorités de l'époque se seraient-elles inspirées des carnets de Mgr Conen de Saint-Luc ?

On peut se demander s'il y a eu une évolution de la qualité du clergé cornouaillais entre la veille de la Révolution et le début du XIXe siècle. Sur l'échelle d'appréciation globale de l'auteur du répertoire concordataire, 50 sujets de l'arrondissement de Châteaulin sur 75 ont la moyenne, soit les deux-tiers[24]. Or sous Mgr Conen de Saint-Luc, 83 % des prêtres évalués sont au minimum de qualité moyenne, ce qui témoigne d'une certaine diminution de la qualité du clergé en une quinzaine d'années, alors que les deux évaluateurs ont à peu de chose près les mêmes critères d'évaluation. Yves Le Gallo est catégorique : « de toute évidence, le premier clergé concordataire manifeste une régression spirituelle, intellectuelle et morale par rapport au dernier clergé d'Ancien Régime[25] ». Il faut cependant lui reconnaître des circonstances atténuantes : « initié à la haine par le schisme, induit à l'indiscipline et au relâchement des mœurs par la vie clandestine comme par l'émigration, détourné de l'étude par les tribulations de l'Église et les vicissitudes politiques, il est lassé, désabusé, souvent déchu : il a subi une perte d'âme[26] ».

Mgr Conen de Saint-Luc n'était donc ni le premier, ni le dernier responsable religieux à consigner des notes dans un carnet. Au XVIIe siècle, de tels carnets témoignaient de l'avancée de la Réforme catholique dans les diocèses français et du plus grand souci des prélats à l'égard de l'état du clergé paroissial. C'est dans un esprit d'efficacité propre au XVIIIe siècle, dans un renforcement du contrôle du clergé de son diocèse que Mgr Conen de Saint-Luc tient ses cahiers personnels. S'il ne se différencie dans l'esprit de cet outil, il se démarque par la structure même de son carnet : celle-ci tient compte de l'évolution de la carrière de chaque prêtre du diocèse[27]. Mgr Conen de Saint-Luc

21 *Ibid.*, p. 327.
22 *Ibid.*, p. 327-328.
23 *Ibid.*, p. 328.
24 *Ibid.*, p. 331.
25 *Ibid.*, p. 337.
26 *Ibid.*, p. 336.
27 Ce que le catalogue du Vannetais du milieu du XVIIe siècle ne permettait pas vraiment : hormis quelques doublons,

maniait trois cahiers en même temps, tous liés entre eux : est-ce la preuve d'une évolution générale de l'utilisation de cet « outil épiscopal », dans un sens plus positif et moins répressif, ou est-ce Mgr Conen de Saint-Luc qui a vraiment développé une utilisation efficace du carnet de notes, tenant compte de la situation spécifique de son diocèse – un évêque maître des carrières de ses prêtres – ? Si l'épiscopat de cet évêque marque une sorte de « summum » dans l'utilisation du cahier de notes, cet outil connu et reconnu reste exploité sous le Concordat, que ce soit dans le Finistère, ou ailleurs en France[28].

il n'y avait qu'un seul paragraphe par ecclésiastique (Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier dans le diocèse de Vannes d'après le catalogue de 1654*, mémoire de master dact., Université Rennes 2, 2011, p. 47), alors que les prêtres de Haute-Cornouaillle sont repérables en différents endroits du carnet de Mgr Conen de Saint-Luc, qui tient compte de leurs déplacements dans le diocèse.

28 Fabrice Vigier a également étudié un état des prêtres concordataires du département de la Vienne datant du tout début du XIXe siècle. Y sont non seulement précisés leurs parcours respectifs pendant la Révolution, mais aussi des jugements d'ordre plus personnel, essentiellement sur les « mœurs », la « piété », l'« esprit », le « talent » ou encore le « caractère ». D'après Fabrice Vigier, ces notices, un peu subjectives il est vrai – elles sont parfois défavorables aux anciens jureurs, comme celles du Finistère –, ont été élaborées afin de savoir quels ecclésiastiques pourraient être employés, avec confiance, dans les paroisses du nouveau diocèse (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste, 1999, p. 141-145).

Conclusion générale

En conclusion, Mgr Conen de Saint-Luc tenait son carnet de notes dans le but de réformer son clergé selon les normes du concile de Trente. Pragmatique, il divisait sa visite diocésaine en trois tournées pastorales et utilisait un système de rotation annuelle des paroisses afin de faire son inspection, à chaque étape de son parcours, dans des conditions optimales. L'évêque est d'abord intransigeant sur la décence des lieux et du mobilier du culte, qui sont dans l'ensemble en bon état en Haute-Cornouaille. Il est surtout très soucieux de la qualité des prêtres de la région. La très grande majorité d'entre eux sont natifs du diocèse de Quimper et viennent surtout de paroisses rurales. En Haute-Cornouaille, où les vocations sacerdotales ne fléchissent pas à la fin de l'Ancien Régime, un fort contingent d'ecclésiastiques est originaire du secteur de Mûr.

Fort d'un système bénéficial qui lui est favorable, l'évêque de Quimper gère les carrières de ses prêtres : c'est lui qui distribue les rectories, lui qui attribue les vicariats. Le concours pour les cures est faussé par l'arbitraire du prélat qui a déjà son favori en tête, les résignations *ad favorem* ne permettent qu'à très peu de clercs de devenir recteurs, tout comme la présentation par un patron autre que l'évêque. Ce dernier a aussi la possibilité de déplacer les prêtres dans le diocèse, afin de répondre au mieux aux besoins des paroisses. Les ecclésiastiques de Haute-Cornouaille exercent majoritairement sinon dans leur paroisse d'origine, du moins dans des localités alentour. Cependant, il est parfois nécessaire de s'éloigner de ses racines pour accomplir une belle carrière dans les ordres, encore faut-il pour certains surmonter la barrière de la langue. L'apprentissage du breton est un atout indéniable pour les prêtres francophones désireux d'exercer un rectorat ; l'évêque de Quimper est aussi sensible au bilinguisme de certains prêtres.

Plus que la langue, c'est grâce à sa qualité d'ensemble qu'un prêtre est en mesure d'obtenir un bénéfice. Mgr Conen de Saint-Luc, qui s'est inspiré de la grille de lecture des catalogues jésuites, évalue une bonne partie de ses prêtres de façon globale : dans l'ensemble, ceux-ci sont de bonne qualité[29]. Quant au corps rectoral haut-cornouaillais, il est d'un niveau exceptionnel, conséquence de la mainmise épiscopale presque absolue sur l'ensemble des cures de la région. L'alternative obligeait la majorité des clercs à passer par le patronage de l'évêque pour décrocher un bénéfice et se faire une place au soleil des cures. Sur l'échiquier des carrières, le seul critère d'accès à la fonction de recteur était le mérite personnel. Et ce mérite s'acquérait auprès des paroissiens : plus un prêtre est

29 C'est-à-dire d'une qualité comparable, au XVIIIe siècle, à celle du clergé du diocèse de Cambrai (Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991, p. 414) ou du diocèse de Poitiers (Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou...*, *op. cit.*, p. 145). Quant au clergé de Haute-Bretagne, il est « assez bon clergé » (Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984, p. 435).

compétent dans son ministère, plus il a de chance de monter dans la hiérarchie des fonctions. Par ailleurs, l'encadrement des populations est plutôt bon en Haute-Cornouaille, notamment dans le domaine de l'administration des sacrements et de la prédication. Excepté les quelques défaillances dans la tenue des registres paroissiaux ou dans le catéchisme, le clergé est zélé dans son apostolat, au point de tenir, dans certaines paroisses, des écoles presbytérales pour les enfants. Si l'étude rebute quelques jeunes prêtres, les ecclésiastiques haut-cornouaillais entretiennent leurs connaissances acquises au séminaire par leur participation aux conférences ecclésiastiques mensuelles ; l'évêque de Quimper, inflexible sur la question de l'entretien de l'esprit sacerdotal, astreint aussi ses prêtres à prendre part aux exercices spirituels de la retraite annuelle.

En outre, la conduite du clergé est digne. Réserve faite d'un nombre infime d'individus, les mœurs cléricales sont au-dessus de tout soupçon. Bien qu'un prêtre sur dix ait une consommation d'alcool immodérée – et qui peut parfois conduire au scandale –, la tempérance est incontestablement une caractéristique du clergé de Haute-Cornouaille : les prêtres sont respectueux entre eux et envers leur évêque, et ne s'adonnent pas à des pratiques incompatibles avec l'état ecclésiastique, comme le jeu. Les prêtres sont conscients que Mgr Conen de Saint-Luc oriente leur carrière par rapport à leurs aptitudes et surtout leur comportement. L'on pourrait alors appliquer la situation du diocèse de Saint-Brieuc au XVIIIe siècle à la Haute-Cornouaille de la fin de l'Ancien Régime : « l'évêque a donc les moyens d'une véritable "gestion des personnels" tenant compte de la qualité des individus, mesurée à l'aune de l'assiduité aux conférences ecclésiastiques, des appréciations lors des visites pastorales ou encore des compétences linguistiques[30] ».

Il faut dire que l'évêque a les moyens de gérer ses personnels et d'administrer convenablement la périphérie haut-cornouaillaise de son diocèse. Tout comme ses prédécesseurs, il est exact à son devoir de visite et parcourt personnellement et entièrement son diocèse chaque année. La réussite de son entreprise pastorale passe aussi par le soutien de ses adjoints sur place. Mgr Conen de Saint-Luc, conscient qu'un bon gouvernement implique la déconcentration du pouvoir de l'ordinaire, délègue de nombreuses prérogatives à ses collaborateurs, dont le plus éminent est le vicaire général Guillaume Floyd, bras droit du prélat en Haute-Cornouaille ; pasteur d'un troupeau, l'évêque est aussi un administrateur aguerri. Outre le groupuscule d'agents épiscopaux, le petit séminaire de Plouguernével a un rôle central en Haute-Cornouaille. A sa création dans la seconde moitié du XVIIe siècle, il avait vocation à prolonger l'action évangélisatrice du Père Maunoir en Centre-Bretagne, grâce à l'installation de missionnaires qui ont été formés par le jésuite. Si sa fonction primitive n'a pas perduré, la maison de Plouguernével resta

30 Georges PROVOST, « Comment peut-on être bretonnant ? Le clergé du Goëlo dans le diocèse de Saint-Brieuc aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCI, 2013, p. 90.

tout au long du XVIIIe siècle un centre d'enseignement pour jeunes gens qui se destinaient à la carrière ecclésiastique. C'est la présence de ce « collège rural » qui explique la fertilité des vocations sacerdotales en Haute-Cornouaille orientale, pépinière d'ecclésiastiques, n'en déplaise à M. Dubuisson-Aubenay qui y voyait là une terre stérile. Cependant, le nombre abondant d'ecclésiastiques haut-cornouaillais suppose une surveillance épiscopale de tous les instants. Aussi l'évêque dispose-t-il d'un arsenal de mesures répressives à l'encontre du prêtre indocile. L'évêque de Quimper joue d'abord de diplomatie et de fermeté pour raisonner ce dernier. Ce n'est que lorsqu'il y a récidive, ou quand sa conduite est excessive, que le prélat le suspend de ses fonctions. Attentif à la moindre amélioration comme à la moindre régression, l'évêque ne rétablit que progressivement le prêtre, jusqu'à l'assurance d'une conversion solide. L'évêque n'a interdit et mis à l'écart qu'une minorité de prêtres, et n'a sollicité que deux fois des lettres de cachet. Son zèle lui a cependant joué un tour en demandant l'enfermement d'un clerc innocent de son diocèse. Néanmoins, on peut entièrement souscrire aux propos de Jean-Louis Le Floc'h, qui affirme que « si le clergé de [Haute-]Cornouaille possède, dans sa très grande majorité, de bons et dignes prêtres, on constate que le diocèse a aussi un bon évêque, exact à ses devoirs et soucieux de la qualité de son clergé[31] ».

Finalement, si notre étude partait du constat d'un manque de travaux sur le Centre-Bretagne, elle avait surtout vocation à répondre à la pénurie d'études sur le clergé du diocèse de Quimper sous l'Ancien Régime. Les références en la matière, en plus d'être anciennes, sont limitées (Jean Savina, Daniel Bernard, Jean-Louis Le Floc'h et Isabelle Bray), alors que les archives ne sont pas absentes. Outre notre état matériel des paroisses de Haute-Cornouaille, il est aussi possible de faire un état général des paroisses visitées dans le cadre des deux autres tournées pastorales en 1782 (état des bâtiments et du mobilier du culte, état du presbytère, présence de petites écoles, qualité du catéchisme, etc.)[32]. Les données du registre d'insinuations ecclésiastiques de 1787 à 1791[33] complèteraient la fin de notre courbe des ordinations haut-cornouaillaises. Deux dossiers de titres cléricaux[34] permettraient de mieux connaître l'origine sociale des prêtres cornouaillais au XVIIIe siècle. Il serait également intéressant de relever plus précisément l'identité des nombreux prêtres originaires de la partie orientale du diocèse ; le croisement de nos résultats avec les listes disponibles de marchands de toiles des Archives départementales des Côtes d'Armor serait fécond[35].

31 Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille... », *art. cit.*, p. 313.
32 AEQ, 6 AA 4, procès-verbaux de la visite pastorale de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782.
33 AD 29, 1 G 427.
34 AD 29, 1 G 431, titres cléricaux (1686-1777) et 1 G 432, titres cléricaux (1777-1790).
35 Il faudrait aussi croiser avec le travail d'Anthony GUILLEMOT, *Prospérité toilière et chantiers paroissiaux dans les paroisses rurales de la manufacture des toiles « Bretagnes » (1650-1830)*, mémoire de master dact., Université Rennes 2, 2007.

Isabelle Bray a étudié quelques mandements de visite de Mgr de Ploeuc et Mgr Farcy de Cuillé ; il doit en exister au moins un datant de l'épiscopat de Mgr Conen de Saint-Luc[36]. Nous avons mis en relief l'état des conférences ecclésiastiques en Cornouaille : il serait désormais intéressant d'approcher les sujets de ces conférences, et les réponses écrites des participants[37]. Il existe aussi, aux Archives de l'évêché de Quimper, dans la série AA, des conférences de morale du P. Raoult[38], supérieur du séminaire de Quimper auquel fait référence Mgr Conen de Saint-Luc dans son carnet. De plus, nous avons peu exploité les documents relatifs au séminaire diocésain et à son annexe de Plouguernével[39], tout comme l'inventaire du mobilier de cette dernière[40] : y revenir permettrait d'obtenir de plus amples connaissances sur cette institution. Si nous avons amplement exploité le carnet de Haute-Cornouaille, il reste le catalogue du clergé qui a pu en être tiré. Il peut permettre de prolonger notre étude sur les migrations et les carrières ecclésiastiques, en calculant par exemple l'âge à la première cure, le temps moyen du rectorat ou du vicariat, etc. Au regard de ces chantiers, il est possible de prolonger, pour quelques temps encore, l'étude du clergé de Cornouaille sous l'Ancien Régime.

36 AD 29, 1 G 436, mandements épiscopaux (1691-1786).
37 AD 29, 1 G 434, conférences ecclésiastiques (1770-1777) et 1 G 435, conférences ecclésiastiques (1778-1789)..
38 Yann CELTON, Georges PROVOST, *Archives de l'Église catholique en Bretagne*, Rennes, PUR, 2010, p. 32.
39 AD 29, 4 G, séminaire de Quimper et de Plouguernével ; voir surtout 4 G 2, création du séminaire et et union de la paroisse de Plouguernével.
40 Annexe 46 – le mobilier du petit séminaire de Plouguernével à la fin de l'Ancien Régime.

Sources

Archives de l'évêché de Quimper et de Léon (AEQ) :

6 AA 13, carnet de visite pastorale de la Haute-Cornouaille de Mgr Conen de Saint-Luc (1779-1788), 378 p.

6 AA 4, procès-verbaux de la visite pastorale de Cornouaille de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782.

3 E 1, statuts et règlements du diocèse de Quimper, 1786 (réédition des statuts de 1710).

Archives départementales des Côtes d'Armor (AD 22) :

Paroisse de Plouguernével :

20 G 380, fondations au profit des prêtres du séminaire (1658-1779).

1 Q 158, inventaire du mobilier du séminaire de Plouguernével (1791), 25 p.

Comptes de paroisses :

Mûr-de-Bretagne :

20 G 265, comptes de l'église et de la chapelle Sainte-Suzanne (1681-1792)

20 G 266, comptes des chapelles Saint-Jean, Notre-Dame de la Pitié ou de Délivrance et des confréries (1607-1791).

Plouguernével :
20 G 379, comptes de l'église paroissiale, de la fabrique du Rosaire de l'église paroissiale, des chapelles de Kergrist ellan, de Saint-David, de Saint-Thau, de Saint-Ténénan et « comptes incomplets » (1705-1781).

Saint-Caradec :

20 G 520, comptes des fabriques de l'église paroissiale (1688-1760).

Saint-Guen :

20 G 557, comptes de l'église, de la chapelle Saint-Elouarn et des confréries (1682-1793).

Saint-Martin-des-Prés :

20 G 574, comptes de l'église, comptes des procureurs de la fabrique des Saintes reliques de Saint-Bénigne et Sainte-Candide (1684-1785)

20 G 575 , comptes des chapelles Sainte-Barbe, Saint-Benoit, Saint-David, Saint-Roch et de la confrérie du Rosaire (1686-1788).

Registres paroissiaux :

5 Mi 050, registres de Laniscat (BMS), 1781-1792.

5 Mi 082, registres de Tréogan (BMS), 1759-1792.

5 Mi 094, registres de Pléhédel (BMS), 1771-1792.

5 Mi 102, registres de Paule (BMS), 1781-1792.

5 Mi 116, registres de Trébrivan (BMS), 1781-1792.

5 Mi 143, registres de Carnoët (BMS), 1768-1781.

5 Mi 151, registres de Plusquellec (BMS), 1753-1776.

5 Mi 193, registres d'Hémonstoir (BMS), 1759-1792.

5 Mi 258, registres de Plouguernével (BMS), 1558-1679 (lac.).

5 Mi 258, registres de Plouguernével (BMS), 1680-1711.

5 Mi 259, registres de Plouguernével (BMS), 1712-1715.

5 Mi 259, registres de Plouguernével (BMS), 1716-1744.

5 Mi 259, registres de Plouguernével (BMS), 1745-1762.

5 Mi 259, registres de Plouguernével (BMS), 1763-1774.

5 Mi 260, registres de Plouguernével (BMS), 1775-1776.

5 Mi 260, registres de Plouguernével (BMS), 1777-1792.

5 Mi 277, registres de Rostrenen (BMS), 1776-1786.

5 Mi 305, registres de Treffrin (BMS), 1760-1792.

5 Mi 363, registres de Maël-Pestivien (BMS), 1781-1792.

5 Mi 482, registres de Corlay (BMS), 1771-1792 (lac.).

5 Mi 495, registres du Haut-Corlay (BMS), 1760-1771 et 1772-1782.

5 Mi 510, registres de Saint-Connec (BMS), 1773-1792.

5 Mi 512, registres de Saint-Caradec (BMS), 1783-1792.

5 Mi 553, registres de Mûr (S), 1747-1792.

5 Mi 740, registres de Saint-Guen (BMS), 1788-1792.

Archives départementales du Finistère (AD 29) :

Conférences ecclésiastiques :

1 G 434, conférences ecclésiastiques , 1770-1777.

1 G 435, conférences ecclésiastiques, 1778-1789.

Officialité :

3 G 2, registres d'audience (1763-1776).

3 G 3, registres d'audience (1778-1788).

Séminaires de Quimper et de Plouguernével :

4 G 2, création du séminaire et union de la paroisse de Plouguernével.

Comptes de paroisses :

Ergué-Armel :
61 G 3, comptes de la fabrique paroissiale (1691-1790).
61 G 4, comptes de la confrérie du Rosaire (1702-1790).

Ergué-Gabéric :
62 G 3, comptes de la fabrique paroissiale (1779) et comptes de la fabrique de la chapelle Notre-Dame de Kerdévot (1788).

Langolen :
109 G 3, comptes de l'église Saint-Guittiern (1748-1793).

Plogastel-Saint-Germain :
166 G 3, comptes de la paroisse (1736-1794).

Saint-Coulitz :
236 G 3, comptes (1751-1781).

Saint-Yvi :

262 G 2, comptes de la fabrique paroissiale (1760-1794).

Trégourez :
279 G 6, comptes (1767-1791).

Registres paroissiaux :

1 Mi EC 31/4, registres de Briec (BM), 1783-1792.

1 Mi EC 31/5, registres de Briec (S), 1750-1792.

1 Mi EC 40/6, registres de Châteauneuf (BM), 1770-1792

1 Mi EC 40/9, registres de Chateauneuf (BMS), 1694-1723.

1 Mi EC 181/5, registres de Moëlan-sur-Mer (BM), 1779-1792.

1 Mi EC 195/3, registres de Penhars (S), 1761-1792.

1 Mi EC 201/4, registres de Pleyben (BM), 1785-1792.

1 Mi EC 201/6, registres de Pleyben (S), 1781-1792.

1 Mi EC 288/1, registres de l'hôpital de la Charité de Quimperlé (S), 1773-1792.

1 Mi EC 326/4, registres de Saint-Quigeau (BM), 1753-1791.

1 Mi EC 365/10, registres de Tregunc (S), 1766-1779.

1 Mi EC 365/11, registres de Trégunc (S), 1780-1791.

3 E 174/3, registres paroissiaux de Mahalon (BM), 1769-1792.

3 E 214/8, registres de Plonévez-du-Faou (S), 1773-1792.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (AD 35) :

C 217, procédures de lettres de cachet, dossier Yves-François Le Millin (1781-1785).

C 225, procédures de lettres de cachet, dossier Christophe Le Roux (1785-1789).

Archives départementales du Morbihan (AD 56) :

1 Mi EC 81 (R5), registres de Guiscriff (BMS), 1767-1787.

1 Mi EC 81 (R6), registres de Guiscriff (BMS), 1788-1792.

1 Mi EC 93 (R4), registres de Kergrist (BMS), 1773-1815.

1 Mi EC 100 (R8), registres de la Trinité-Langonnet (BMS), 1763-1792

1 Mi EC 151 (E5), registres de Neulliac (BM), 1774-1787.

Bibliographie

Dictionnaires :

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, Paris, Letouzey, 1953.

Dictionnaire de biographie française, Paris, Letouzay, t. IX, 1961.

Pierre-Toussaint DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, Avignon, 1761.

Éric SUIRE, *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, Armand Colin, 2004.

Bernard TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes d'Armor : origine et signification*, Douarnenez, Ar Men, 1992.

Bernard TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère : origine et signification*, Douarnenez, Ar Men, 1990.

Ouvrages et articles :

Répertoire des visites pastorales de la France. Première série, Anciens diocèses (jusqu'en 1790), Paris, CNRS, t. III, 1983.

Monique LE BARS, *La Baronnie de Rostrenen et les Rostrenois au XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise dact., Université Rennes 2, 1988.

Monique LE BARS, *La Haute-Cornouaille au XVIIIe siècle : esquisse d'un terroir*, DEA, Université Rennes 2, 1989.

Jeanne BAUDRY, « Histoire de Notre-Dame de Rostrenen et de son pèlerinage (1300-1907) », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 39, 1908, p. 138-167.

Daniel BERNARD, « A propos des limites de langue bretonne », *Nouvelle revue de Bretagne*, n°1 1949, p. 19-26.

Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXX, 1954, p. 83-109.

Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXI, 1955, p. 7-46.

Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXII, 1956, p. 160-185.

Daniel BERNARD, « Le clergé de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIII, 1957, p. 60-79.

Daniel BERNARD, « Le clergé séculier dans le Finistère en 1790 », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et du Léon*, janvier-juin 1941, p. 1-106.

Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Études ecclésiastiques et formation du clergé de Bretagne au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 83, n°4, 1976, p. 657-663.

Charles BERTHELOT DU CHESNAY, « Le clergé diocésain français au XVIIIe siècle et les registres d'insinuations ecclésiastiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 10, n°4, oct.-déc. 1963, p. 241-269.

Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 1984.

Gabriel LE BRAS, « Enquêtes sur les visites des paroisses », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 35, n°125, 1949, p. 39-41.

Gabriel LE BRAS, « Statistique et histoire religieuse. Pour un examen détaillé et pour une explication historique de l'état du catholicisme dans les diverses régions de France », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 17, n°77, 1931, p. 425-449.

Isabelle BRAY, *La vie religieuse dans le diocèse de Cornouaille sous les épiscopats de Monseigneur de Ploeuc du Tymeur et Monseigneur Farcy de Cuillé (1707-1772)*, mémoire de maîtrise dact., UBO, 1987.

Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers d'une Vigne stérile. Les jésuites et la conversion des Indiens au Brésil, 1580-1620*, Paris, Centre Culturel Calouste Gulbenkian, 2000.

Yann CELTON, Georges PROVOST, *Archives de l'Église catholique en Bretagne*, Rennes, PUR, 2010.

Olivier CHALINE, « Familles parlementaires, familles dévotes, Rennes au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 114, n°1, 2007, p. 89-130.

Olivier CHARLES, *Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2004.

Jacques CHARPY, *Guide des archives du Finistère*, Quimper, Archives départementales du Finistère, 1973.

Louis CHÂTELLIER, « La visite pastorale dans le diocèse de Strasbourg aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 58, n°161, 1972, p. 349-358.

Louis CHÂTELLIER, « Les collaborateurs directs de l'évêque (suffragants et vicaires généraux) dans l'Europe des XVIe-XVIIe siècles », dans Gérald CHAIX, dir., *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France, XVe-XXe siècle*, Paris, Cerf, 2002, p. 179-198.

Louis CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne et renouveau catholique : dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris, Éditions Ophrys, 1981.

Augustin-Marie CHATTON, *Le petit séminaire de Plouguernével depuis sa fondation jusqu'à la période révolutionnaire*, Saint-Brieuc, René Prud'homme, 1896.

Henry CORBES, « Les variations de la frontière linguistique franco-bretonne jusqu'en 1939 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XC, 1982, p. 20-36.

Maurice CORNEC, « La vie tumultueuse de Pierre Corgat, prêtre insermenté enfant de Plourac'h », *Cahiers du Poher*, kaier n°12, juin 2004.

Marie-Emmanuelle COUET, « L'épiscopat de Mgr Gabriel Cortois de Pressigny, seigneur-évêque de Saint-Malo (1785-1790) », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo*, 1996, p. 197-206.

René COUFFON et Alfred LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, Association diocésaine de Quimper, 1988.

Alain CROIX, « Jarnifloc'h ! A propos des succès de la Réforme catholique en Basse-Bretagne », dans Yann CELTON, Daniel TANGUY, Yvon TRANVOUEZ, dir., *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h*, Quimper, SAF, 1998, p. 299-304.

Alain CROIX, *L'âge d'or de la Bretagne 1532-1675*, Éditions Ouest-France, Rennes, 1993.

Alain CROIX, *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles : la vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981, 2 vol.

Alain CROIX, coord., *Les Bretons et Dieu : atlas d'histoire religieuse : 1300-1800*, Rennes, Presses universitaires de Rennes 2, 1982.

Antoine DEGERT, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, Beauchesne, 1912, 2. vol.

Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français avant la Révolution. Origines, fondations, régime d'enseignement », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 2, n°11, 1911, p. 554-575.

Antoine DEGERT, « Les petits séminaires français avant la Révolution. Origines, fondations, régime d'enseignement (suite et fin) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 2, n°12, 1911, p. 664-678.

Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution : le clergé paroissial de l'archevêché de Cambrai*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1991.

Gilles DEREGNAUCOURT, « Les déviances ecclésiastiques dans les anciens diocèses des Pays-Bas méridionaux aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles : répression, ecclésiologie et pastorale », dans Benoît GARNOT, dir., *Le clergé délinquant : XIIIe – XVIIIe siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1995, p. 65-95.

Antoine DUPUY, « La Bretagne au XVIIIe siècle. Lettres de surséance, ordre du roy, lettres de cachet », *Bulletin de la société académique de Brest*, 2e série, t. IX, 1883-1884, p. 153-266.

Yves DURAND, « Les prêtres habitués en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », dans *Combattre, gouverner, écrire, études réunies en l'honneur de Jean Chagniot*, Paris, Ed. Economica, 2003, p. 369-384.

Jean-Louis LE FLOC'H, « Aperçus sur le clergé de Cornouaille dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (1779-1788) » dans Fañch ROUDAUT, dir., *Le Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 303-315.

Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé constitutionnel du Finistère », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 119, 1990, p. 293-336.

Jean-Louis LE FLOC'H, « Le clergé de Haute-Cornouaille en 1790 », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 114, 1986, p. 88-115.

Jean-Louis LE FLOC'H, « Quelques aspects de la situation religieuse à la fin de l'Ancien Régime », *Les Cahiers de l'Iroise*, t. 31, n°3, 1984, p. 147-157.

Marie-Louise FRACARD, *La fin de l'Ancien Régime à Niort, essai de sociologie religieuse*, Paris, Desclée de Brouwer, 1956.

Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « Les visites pastorales de Provence orientale du XVIe au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 63, n°171, 1977, p. 273-292.

Yves LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Éd. ouvrières, 1991, 2.vol.

Yves LE GALLO, dir., *Le Finistère de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Éditions Bordessoules, 1991.

Jacqueline GHENASSIA, Danièle LAMBERT, « Les « chevauchées » d'un archidiacre à la fin du XVIIe siècle : les visites d'Antoine Binet dans le diocèse de Nantes (1682-1689) », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, t. 57, n°158, 1971, pp. 83-95.

Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2008.

Bernard GROSPERRIN, *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France université, 1984.

Marie GUEZENNEC et Joseph LOHOU, « Deux oubliés de l'Histoire : François Abgrall et Claude Quenec'hdu de Plusquellec », *Cahiers du Poher*, kaier n°5, déc. 2000, p. 14-26.

Marie GUEZENNEC, « Présence des Roquefeuil dans le Poher », *Cahiers du Poher*, kaier n°12, juin 2004, p. 31-33.

Anthony GUILLEMOT, *Prospérité toilière et chantiers paroissiaux dans les paroisses rurales de la manufacture des toiles « Bretagnes » (1650-1830)*, mémoire de master dact., Université Rennes 2, 2007.

Amédée GUILLOTIN DE CORSON, *Les templiers et les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dits chevaliers de Malte en Bretagne*, Nantes, Durance, 1902, rééd. 2006 (Fouesnant, Y. Embanner).

Jean-Pierre GUTTON, « Curés et paroissiens dans les campagnes du diocèse de Lyon sous l'Ancien Régime : le témoignage des archives judiciaires », *Revue du Nord*, t. LXVI, avr.-sept. 1984, p. 805-816.

Valérie JAFFRÉ, *Les conflits familiaux en Bretagne au XVIIIe siècle d'après les lettres de cachet des archives départementales d'Ile-et-Vilaine*, mémoire de maîtrise dact., Université Rennes 2, 1991.

Philippe JOUËT, Kilian DELORME, *Atlas historique des pays et terroirs de Bretagne : histoire, ethnographie, linguistique*, Morlaix, Skol Vreizh, 2007.

Dominique JULIA, « La réforme post-tridentine en France d'après les procès-verbaux de visites pastorales », dans *La società religiosa nell' età moderna*, Napoli, Guida editori, 1973, p. 311-415.

Dominique JULIA, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIIIe siècle», *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. XIII, 1966, p. 195-216.

Dominique JULIA et Denis McKEE, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat de Charles-Maurice Le Tellier : origine et carrières », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine,* t. 29, n°4, oct.-déc. 1982, p. 529-583.

Dominique JULIA, Jacques GADILLE, Marc VENARD, « Pour un répertoire des visites pastorales », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 55, n°154, 1969, p. 49-67.

Dominique JULIA, « Système bénéficial et carrières ecclésiastiques dans la France d'Ancien Régime », *Historiens et sociologues aujourd'hui. Journées d'études annuelles de la Société Française de Sociologie, Université de Lille I, 14-15 juin 1984*, Paris, CNRS, 1986, p. 79-107.

Louis KERBIRIOU, « La vie et l'organisation du clergé paroissial dans le Léon à la veille de la Révolution », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie [Quimper et Léon]*, 1924, p. 222-231 et p. 298-307 ; 1925, p. 24-34.

Louis KERBIRIOU, « Le diocèse de Léon à la fin de l'Ancien Régime. Ressources et charges des paroisses et du clergé, mode de nomination aux cures », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie [Quimper et Léon]*, 1923, p. 291-298 et p. 357-366.

Marie-Thérèse-Armande-Frédérique de Saisy de Kerampuil du LAZ, *La baronnie de Rostrenen : par la comtesse du Laz*, Paris, Res Universis, 1992 (rééd.).

Philippe LOUPÈS, *L'apogée du catholicisme bordelais 1600-1789*, Bordeaux, Mollat, 2001.

Philippe LOUPÈS, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, 1971, p. 5-24.

Joseph MAHUAS, « Le concours pour l'obtention des cures dans le diocèse de Vannes », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 45, 1965, p. 41-52.

Jacques MARCADÉ, « Les relais de l'évêque : quelques notes sur les diocèses du Centre-Ouest au XVIIIe siècle », dans Gérald CHAIX, dir., *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France, XVe-XXe siècle*, Paris, Cerf, 2002, p. 245-260.

Anne MEYRIEUX, « Un recensement en Basse-Bretagne à la fin de l'Ancien Régime : le *status animarum* de Briec (1769-1774) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1984, p. 205-235.

Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, Brasparts, Beltan, 1987.

Georges MINOIS, « La situation matérielle des paroisses au diocèse de Tréguier dans la première moitié du XVIIIe siècle d'après les visites pastorales », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 84, n°4, 1977, p. 39-59.

Georges MINOIS, « Le séminaire de Tréguier jusqu'à la fin du XVIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 84, n°1, 1977, p. 553-575.

Georges MINOIS, « Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750. Quelques aspects de la vie religieuse », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 106, 1977, p. 17-33.

Georges MINOIS, « Les vocations sacerdotales dans le diocèse de Tréguier au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 86, n°1, 1979, p. 45-57.

André MOISAN, *Mille prêtres du Morbihan face à la Révolution, 1789-1802*, Rennes, La Découvrance, 1999.

Jacqueline OLLIVIER, *Les lettres de cachet en Bretagne de 1760 à 1790*, DES, Université Rennes 2, 1966.

Jean-Marie ORY, « La carrière ecclésiastique dans le diocèse de Toul (1750-1790) », *Annales de l'Est*, 5e série, 36e année (1984), p. 17-49.

Gilles LE PENGLAOU, « Les familles nobles du Poher : de Coatgoureden », *Cahiers du Poher*, kaier n°13, déc. 2004, p. 9-13.

Georges-Henri PÉRÈS, *La réforme du clergé séculier dans le diocèse de Vannes d'après le catalogue de 1654*, mémoire de master dact., Université Rennes 2, 2011.

Goulven PÉRON, « Le clergé de Laz de 1754 à 1800. Messires Gallois et Jacob », *Cahiers du Poher*, kaier n°37, juin 2012.

Michel PÉRONNET, *Les évêques de l'Ancienne France*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Université Lille III, 1977, 2 vol.

Louis PEROUAS, *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964.

Olivier PERRIN, *Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique*, Paris, Joseph Floch, 1808.

Paul PEYRON, « Manuscrit de M. Boissière », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie [de Quimper]*, 1919, p. 136-144.

Paul PEYRON, *Notice historique sur les séminaires de Quimper et de Léon*, Quimper, 1899.

Paul PEYRON et Jean-Marie ABGRALL, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon. Landévennec », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie [Quimper]*, 1917, p. 193-203.

Barthélémy-Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Les évêques de Bretagne dans la renaissance religieuse du XVIIe siècle », *Annales de Bretagne*, t. 54, 1947, p. 30-59.

Georges PROVOST, « Comment peut-on être bretonnant ? Le clergé du Goëlo dans le diocèse de Saint-Brieuc aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCI, 2013, p. 73-108.

Georges PROVOST, *La Fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne au XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Cerf, 1998.

Georges PROVOST, « Les “maisons de retraite” dans les diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo (fin 17e – 18e s.) », *Société Archéologique et Historique d’Ille-et-Vilaine. Bulletin et mémoires*, t. 114, 2010, p. 83-107.

Georges PROVOST, « Qu'est-ce qu'un recteur moderne dans la Bretagne de la fin du XVIIIe siècle ? L'exemple de Robert Causer, recteur de Spézet », dans Frédérique PITOU (dir.), *Élites et notables de l'Ouest, XVIe-XXe siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, PUR, 2003, p. 123-138.

Georges PROVOST, « Un document inédit : les missions des Lazaristes dans le diocèse de Vannes (1697-1787) », *Bulletin et Mémoires de la Société Polymathique du Morbihan*, t. 127, 2001, p. 187-224.

Georges PROVOST, « Une forme spécifique de territorialisation paroissiale : les chapelles de quartier bretonnes », dans Bernard MERDRIGNAC, Daniel PICHOT, Louisa PLOUCHART, Georges PROVOST, *La Paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 179-195.

Jean QUENIART, « L'histoire religieuse de la Bretagne à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 63, 1986, p. 265-280 [article bibliographique].

Jean QUENIART, *La Bretagne au XVIIIe siècle (1675-1789)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2004.

Jean QUENIART, « La culture des prêtres de campagne bretons au XVIIIe siècle », dans Dominique JULIA, Marc VÉNARD, dir., *Sacralités, culture et dévotion : bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, Marseille, La Thune, 2005, p. 257-266.

Jean QUENIART, *Le clergé déchiré : fidèle ou rebelle ?*, Rennes, Ouest-France, 1988.

Jean QUENIART, *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978.

Bruno RESTIF, *La Révolution des paroisses. Cultures paroissiale et Réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles*, Rennes, PUR, 2006.

Fañch ROUDAUT, Daniel COLLET, Jean-Louis LE FLOC'H, *1774 : les recteurs léonards parlent de la misère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1988.

Fañch ROUDAUT, « L'Audience de la prédication en langue bretonne à la fin de l'Ancien Régime », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 67, 1990, p. 79-106.

Fañch ROUDAUT, « Les Léonards et leur clergé, d'après les visites pastorales de l'épiscopat de Gouyon de Vaudurand (1745-1763) », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, C.R.B.C., 1987, p. 415-427.

Fañch ROUDAUT, « Stations et "stationnaires" de Carême et d'Avent en Basse-Bretagne au XVIIIe siècle », dans *Histoire régionale et questions diverses : actes du 107e congrès national des sociétés savantes (Brest, 1982)*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, t. II, 1984, p. 437-456.

Fernand RUCHON, *Avènement d'une cité du Centre-Bretagne. 1, Rostrenen chef-lieu de district révolutionnaire, 1789-1795*, Rostrenen, Éd. Fernand Ruchon, 1988.

Robert SAUZET, « Les procès-verbaux de visites pastorales du diocèse de Chartres au XVIIe siècle », *Archives des sciences sociales des religions*, n°35, 1973, p. 45-56

Jean SAVINA, *Le clergé de Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime et sa convocation aux États généraux de 1789*, Quimper, imprimerie Jaouën-Barguain, 1926.

Xavier-Auguste SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus*, Paris, H. Oudin, 1895, vol. 2.

Rosie SIMON-SANDRAS, *Les curés à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1988.

Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France : le serment de 1791*, Paris, Le Cerf, 1986.

Timothy TACKETT, « Les revenus des curés à la fin de l'Ancien Régime : esquisse d'une géographie », dans Alain CROIX, Jean JACQUART, François LEBRUN, dir., *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, t. 2, p. 665-671.

Jean LE TALLEC, *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*, Spézet, Coop Breizh, 2006 (rééd.).

Jean LE TALLEC, « Loisirs paysans au XVIIe siècle dans la seigneurie de Corlay », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 71, 1994, p. 87-116.

Gwladys THOMAS, *La Vie paroissiale à Mûr et à Saint-Guen au XVIIIe siècle (vers 1680 – 1790)*, mémoire de maîtrise dact., Université Rennes 2, 2000.

Angelo TURCHINI, « Les visites pastorales en Italie après le concile de Trente », dans Bernard MERDRIGNAC, Daniel PICHOT, Louisa PLOUCHART, Georges PROVOST, *La Paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, PUR, 2013, p. 207-215.

Marc VENARD, « Examen ou concours ? Réflexions sur la procédure de recrutement des curés dans la France d'Ancien Régime », dans *Société et religion en France et aux Pays-Bas, XVe – XIXe siècle. Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin*, Arras, Artois Presses Université, 2000, p. 373-388.

Georges VIARD, « Les visites pastorales dans l'ancien évêché de Langres », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 63, n°171, 1977, p. 235-272.

Philippe VIGIER, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste, 1999.

Henri WAQUET, *Archives départementales du Finistère. Répertoire numérique de la série G, clergé séculier antérieur à 1790*, Quimper, Jaouen et Chavet-Bargain, 1920.

Éric WENZEL, *Curés des Lumières : Dijon et son diocèse*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2006.

Éric WENZEL, « Les prêtres "criminels" en Bourgogne à la fin de l'Ancien Régime (1690-1790) », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 50, 1993, p. 105-112.

Éric WENZEL, « Persistance des déviances dans le clergé paroissial bourguignon au XVIIIe siècle », dans Benoît GARNOT, dir., *Le clergé délinquant : XIIIe – XVIIIe siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1995, p. 97-115.

JAFFRÉNOU
Andréï

Université Rennes 2 - Haute-Bretagne
Centre de Recherches Historiques de l'Ouest

Le clergé de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.

Tome II : annexes.

Olivier PERRIN, *Skôl ar bélek* ou *L'école du prêtre*, gravure tirée de Olivier PERRIN, *Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique*, Paris, Joseph Floch, 1808, rubrique n°24.

Mémoire de Master 2 Histoire, Sociétés et Cultures
sous la direction de Georges Provost
Juin 2014

Table des annexes

Annexe 1 : les représentations de Toussaint Conen de Saint-Luc, évêque de Cornouaille (1773-1790).

Annexe 2 : le territoire couvert par le carnet de la tournée de Haute-Cornouaille.

Annexe 3 : les tournées pastorales de Mgr Conen de Saint-Luc et les paroisses de la tournée Haute-Cornouaille.

Annexe 4 : l'ajout tardif (?) de la trève de Trégornan dans la table alphabétique des paroisses.

Annexe 5 : l'organisation cantonale du carnet de Haute-Cornouaille.

Annexe 6 : les informations sur les paroisses du carnet de Haute-Cornouaille : l'exemple de Châteauneuf.

Annexe 7 : le système de renvoi de l'évêque dans son carnet : le signe « Θ ».

Annexe 8 : le système de renvoi de l'évêque dans son carnet : le losange.

Annexe 9 : l'écriture plus soignée du carnet de Haute-Cornouaille.

Annexe 10 : le secrétaire de l'évêché M. Boissière, second rédacteur du carnet ?

Annexe 11 : l'itinéraire de Mgr Conen de Saint-Luc en Cornouaille lors de la tournée de 1782.

Annexe 12 : un extrait du carnet de Mgr Conen de Saint-Luc où l'écriture est maladroite.

Annexe 13 : le château du Bot appartenant à la famille Conen de Saint-Luc.

Annexe 14 : la désaffectation temporaire de l'église de Scrignac qui menace ruine.

Annexe 15 : l'origine paroissiale des prêtres du carnet natifs de Cornouaille.

Annexe 16 : l'origine paroissiale des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille.

Annexe 17 : la densité de population en Cornouaille orientale vers 1770.

Annexe 18 : la fécondité sacerdotale des paroisses de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.

Annexe 19 : les paroisses de naissance des prêtres du carnet d'origine extra-cornouaillaise.

Annexe 20 : le nombre annuel d'ordinations des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille.

Annexe 21 : Corentin Le Coq, recteur de Mur par résignation avunculaire du mois de juin 1780.

Annexe 22 : les carrières des prêtres originaires de Basse-Cornouaille en Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.

Annexe 23 : les carrières des prêtres originaires de Chateauneuf et de Plussulien.

Annexe 24 : les carrières des prêtres originaires de Lennon et de Plusquellec.

Annexe 25 : les carrières des prêtres originaires de Spézet.

Annexe 26 : les carrières des prêtres originaires de Plouguernével.

Annexe 27 : les carrières des prêtres originaires de Pleyben.

Annexe 28 : les carrières des prêtres originaires de Briec.

Annexe 29 : les carrières des prêtres originaires de Mûr.

Annexe 30 : les carrières des prêtres originaires de Saint-Mayeux.

Annexe 31 : les migrations extra-diocésaines des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.

Annexe 32 : les origines et les carrières des prêtres francophones du carnet de Haute-Cornouaille.

Annexe 33 : les carrières des prêtres originaires du Bodéo.

Annexe 34 : les carrières des prêtres originaires du Quillio en Merléac.

Annexe 35 : les carrières des prêtres originaires de Merléac.

Annexe 36 : les carrières des prêtres originaires de Saint-Caradec.

Annexe 37 : les carrières des prêtres originaires de Saint-Martin.

Annexe 38 : les carrières des prêtres originaires de Saint-Guen.

Annexe 39 : l'inspiration jésuite du catalogue de Mgr Conen de Saint-Luc.

Annexe 40 : l'échelle des talents des prêtres de Haute-Cornouaille.

Annexe 41 : l'évaluation générale des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille.

Annexe 42 : le classement au séminaire et le classement par l'évêque dans la décennie 1780.

Annexe 43 : la transcription erronée de Jean-Louis Le Floc'h.

Annexe 44 : les petites écoles en Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.

Annexe 45 : les conférences ecclésiastiques de Cornouaille en 1782.

Annexe 46 : le mobilier du petit séminaire de Plouguernével à la fin de l'Ancien Régime.

Annexe 47 : les visiteurs des tournées pastorales de la Haute-Cornouaille, fin 17^{e} – fin 18^{e} s.

Annexe 48 : l'acte de décès de Maurice Picot (1681).

Annexe 49 : les dégâts causés par le prêtre Christophe Le Roux à Callac.

Annexe 50 : les conditions pénitentiaires de Christophe Le Roux à Lanmeur.

Annexe 51 : les péripéties d'Yves-François Le Millin, prêtre calomnié.

Annexe 52 : les ressorts de l'affaire Yves-François Le Millin.

Annexe 53 : la position des recteurs de Haute-Cornouaille face au serment à la Constitution civile du clergé.

Annexe 1 : les représentations de Toussaint Conen de Saint-Luc, évêque de Cornouaille (1773-1790).

Fig. 1 :

François VALENTIN, *Mgr Toussaint Conen de Saint-Luc*, huile sur toile, évêché de Quimper, avant 1790.

Fig. 2 :

Vitrail de la chapelle Ty-Mamm-Doué, Quimper (chemin de Ty-Mamm-Doué), 1871.

Description :

« Ce vitrail représente l'évêque Conen de Saint Luc [agenouillé et vêtu de bleu] proposant au pape Pie VI la protestation contre la constitution civile du clergé en 1790. À l'origine, il est commandé au maître verrier Hirsch pour la cathédrale, mais il est refusé parce que le pape y est représenté en rouge et non en blanc. Il est alors offert à la chapelle, et un second vitrail, plus conforme aux modèles iconographiques, est réalisé pour la cathédrale. » [http://fr.topic-topos.com/conen-de-saint-luc-quimper].

Voir le second vitrail *supra* (fig. 3).

Fig. 3 :

Vitrail au-dessus de l'enfeu de Mgr Conen de Saint-Luc, cathédrale de Quimper (photo : A. Jaffrénou).

Annexe 2 : le territoire couvert par le carnet de la tournée de Haute-Cornouaille.

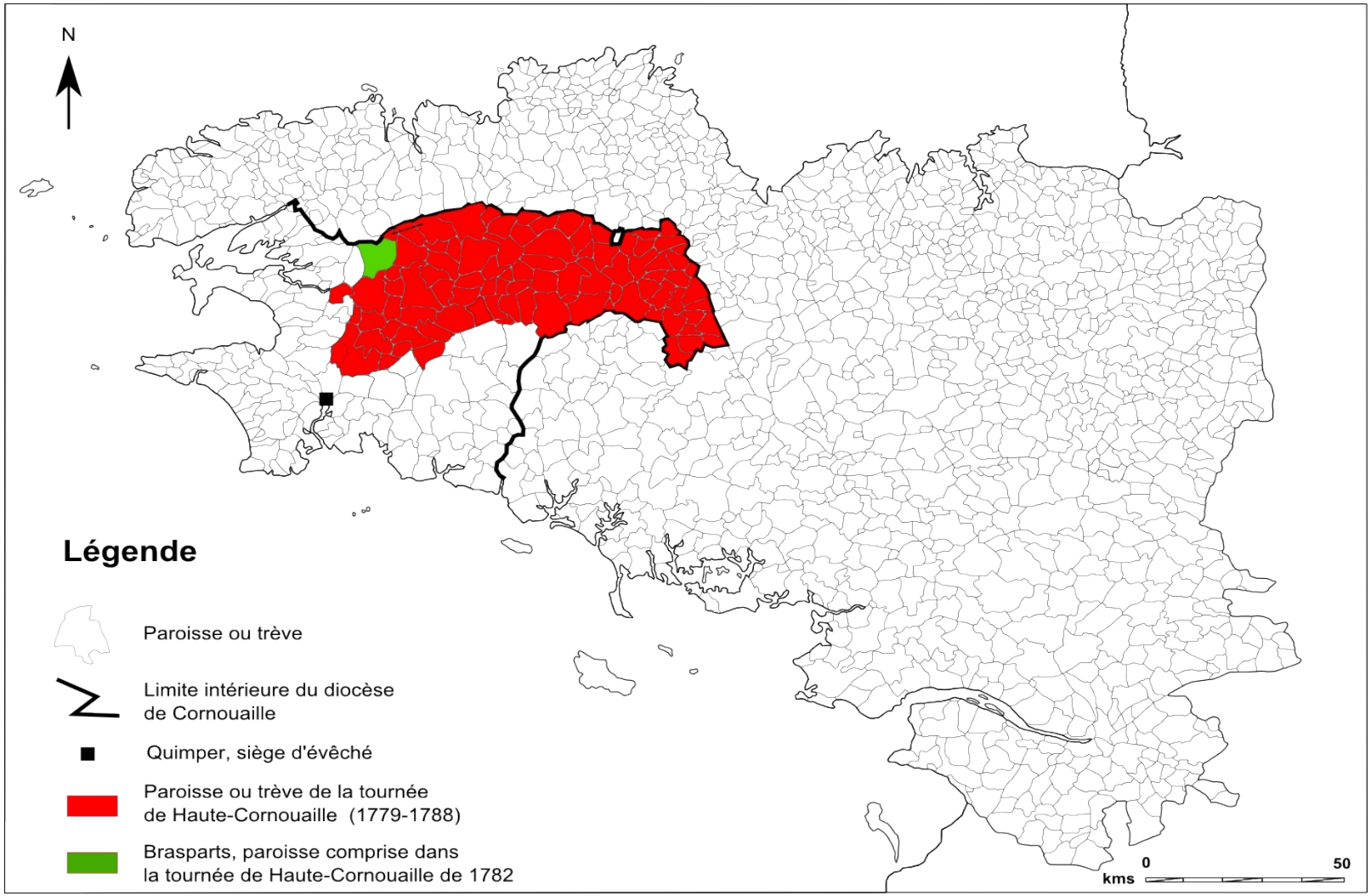

Annexe 3 : les tournées pastorales de Mgr Conen de Saint-Luc et les paroisses de la tournée Haute-Cornouaille.

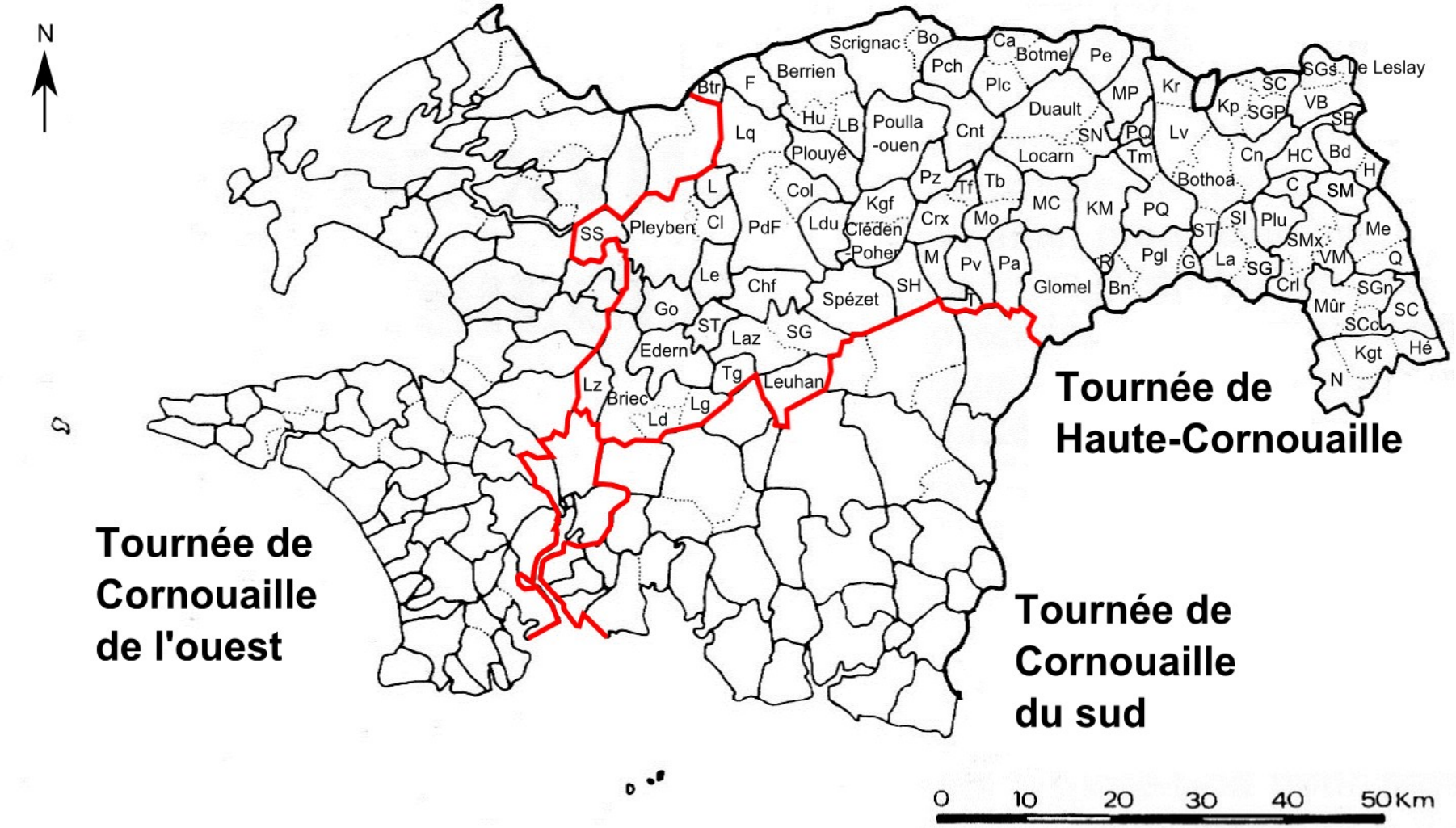

Délimitation des trois tournées diocésaines de Mgr Conen de Saint-Luc

Bd : Le Bodéo
Bo : Bolazec
Bn : Bonen
Btr : Botmeur
Ca : Calanhel
Cn : Canihuel
Crx : Carhaix
Cnt : Carnoët
Crl : Caurel
Chf : Châteauneuf
Cl : Le Cloître
Col : Collorec
C : Corlay
F : La Feuillée
G : Gouarec

Go : Gouézec
H : La Harmoye
HC : Le Haut-Corlay
Hé : Hémonstoir
Hu : Le Huelgoat
Kgf : Kergloff
Kgt : Kergrist
KM : Kergrist-Moëlou
Kr : Kerien
Kp : Kerpert
Ldu : Landeleau
Lz : Landrévarzec
Ld : Landudal
Lg : Langolen
La : Laniscat
L : Lannédern

Lv : Lanrivain
Le : Lennon
LB : Locmaria-Berrien
Lq : Loqueffret
Lo : Lothey
MC : Maël-Carhaix
MP : Maël-Pestivien
Me : Merléac
M : Motreff
Mo : Le Moustoir
N : Neulliac
Pa : Paule
Pe : Pestivien
PQ : Peumerit-Quintin
Pv : Plévin

PdF : Plonévez-du-Faou
Pgl : Plouguernével
PQ : Plounévez-Quintin
Pz : Plounévézel
Pch : Plourac'h
Plc : Plusquellec
Plu : Plussulien
Q : Le Quillio
R : Rostrenen
SB : Saint-Bihy
SC : Saint-Caradec
SCn : Saint-Connan
SCc : Saint-Connec
SG : Saint-Gelven
SGs : Saint-Gildas
SGP : Saint-Gilles-Pligeaux

SG : Saint-Goazec
SGn : Saint-Guen
SH : Saint-Hernin
SM : Saint-Martin
SMx : Saint-Mayeux
SN : Saint-Nicodème
SI : Saint-Igeaux
SS : Saint-Ségal
ST : Saint-Thois
STe : Sainte-Tréphine
Tb : Trébrivan
Tg : Trégourez
Tf : Tréffrin
Tm : Trémargat
T : Tréogan
VB : Vieux-Bourg

VM : Vieux-Marché

Annexe 4 : l'ajout tardif (?) de la trève de Trégornan dans la table alphabétique des paroisses.

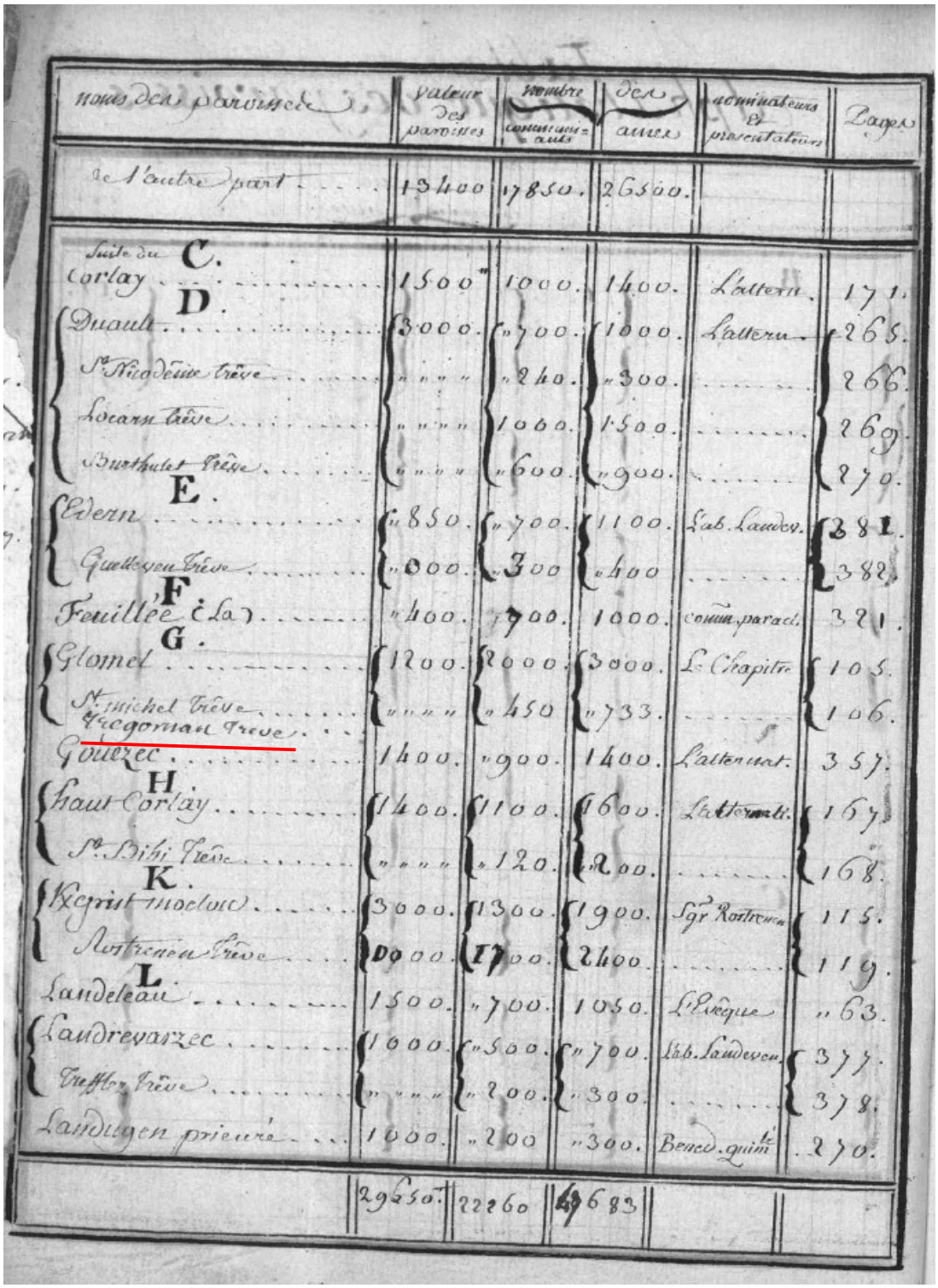

Noms des paroisses	Valeur des paroisses	Nombre communiants	des autres	Nominateurs & présentateurs	Pages
de l'autre part	13400	17850.	26500.		
Suite du C.					
Corlay	1500	1000.	1400.	L'Evêque	171.
D.					
Duault	3000.	700.	1000.	L'Evêque	265.
S.te Nicodême trêve	" " "	240.	300.		266.
Locarn trêve	" " "	1060.	1500.		269.
Burthulet trêve	" " "	600.	900.		270.
E.					
Edern	850.	700.	1100.	Lab. Landev.	381.
Guellegven trêve	000.	300	400		382.
F.					
Feuillée (la)	400.	700.	1000.	comm. paroiss.	321.
G.					
Glomel	1200.	2000.	3000.	Le Chapitre	105.
S.t michel trêve	" " "	450	733.		106.
Tregornan trêve					
Gouezec	1400.	900.	1400.	L'Evêque	357.
H.					
Haut Corlay	1400.	1100.	1600.	L'Evêque	167.
S.te Sibi trêve	" " "	120.	200.		168.
K.					
Kergrist moelou	3000.	1300.	1900.	Sgr Rostrenen	115.
Rostrenen trêve	2000.	1700.	2400.		119.
L.					
Landeleau	1500.	700.	1050.	L'Evêque	63.
Landrevarzec	1000.	500.	700.	Lab. Landevenec	377.
Treffiez trêve	" " "	200.	300.		378.
Landugen prieuré	1000.	200	300.	Benéd. quim.te	270.
	29650.	22260	49683		

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, deuxième page de la table alphabétique des paroisses (fin du carnet).

Annexe 5 : l'organisation cantonale du carnet de Haute-Cornouaille.

Fig. 1 :

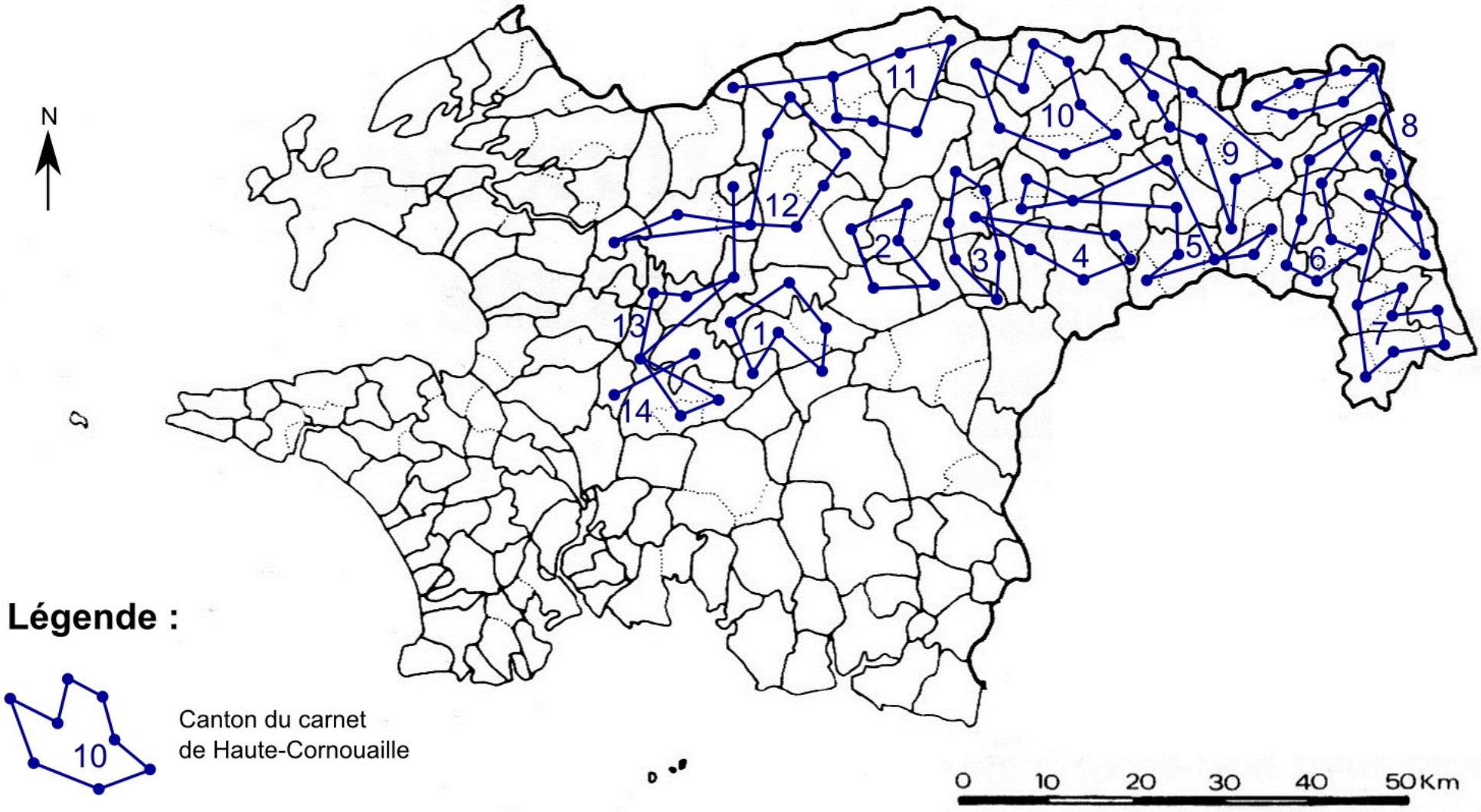

Fig. 2 :

Canton	Paroisses et trèves du canton
C1	1. Leuhan (p. 13-14) 2. Trégourez (p. 17-18) 3. Saint-Thois (p. 21-22) 4. Laz (p. 27-29) 5. Saint-Goazec, trève de Laz (p. 31-32) 6. Châteauneuf et sa trève du Moustoir (p. 35-36)
C2	7. Spézet (p. 41-42) 8. Le Quilliou (p. 45) 9. Saint-Hernin (p. 49) 10. Cléden-Poher (p. 55-56) 11. Kergloff, trève de Cléden-Poher (p. 59-60) 12. Landeleau (p. 63-64)
C3	13. Plévin (p. 69-71) 14. Motreff (p. 73-74) 15. Tréogan (p. 77-78) 16. Plounévézel et ses trèves Sainte-Catherine et Saint-Ydunet (p. 83-85) 17. Plouguer-Carhaix (p. 87-89 et p. 92-93) 18. Saint-Quijeau et Treffrin, trèves de Carhaix (p. 90-91)
C4	19. Suite des prêtres de Carhaix (p. 97) 20. Paule (p. 101-103) 21. Glomel et ses trèves de Saint-Michel et Trégornan (p. 107) 22. … (p. 111) 23. Kergrist-Moëlou (p. 115-118) 24. Collégiale de Rostrenen, trève de Kergrist-Moëlou (p. 119-120)
C5	25. Maël-Carhaix (p. 125-126) 26. Trébrivan et sa trève du Moustoir (p. 129-132) 27. Plounévez-Quintin et sa trève de Trémargat (p. 133-135) 28. Plouguernével (p. 139-141) 29. Bonen et Gouarec, trèves de Plouguernével (p. 143-144) 30. Laniscat et sa trève de Saint-Quigeau (p. 147-148)
C6	31. Rosquelfen et Saint-Gelven, trèves de Laniscat (p. 153) 32. Saint-Mayeux et ses trèves de Caurel et du Vieux-Marché (p. 157-159) 33. Plussulien (p. 161) 34. Le Haut-Corlay et sa trève de Saint-Bihy (p. 167-169) 35. Corlay (p. 171-172) 36. … (p. 175)
C7	37. Neulliac et sa trève de Kergrist (p. 176 et p. 181-184) 38. Hémonstoir, trève de Neuillac (p. 185) 39. Mûr (p. 189-191) 40. Saint-Guen et Saint-Connec, trèves de Mur (p. 195-196) 41. Saint-Caradec (p. 199-201) 42. Le Bodéo et sa trève de La Harmoye (p. 203-205)

C8	43. Saint-Martin (p. 209-211 et feuillet p. 212) 44. Merléac (p. 213-215) 45. Le Quillio, trève de Merléac (p. 217) 46. Vieux-Bourg et ses trèves de Saint-Gildas et du Leslay (p. 223-225) 47. Saint-Gilles-Pligeaux et sa trève de Kerpert (p. 227-229) 48. Saint-Conan, trève de Saint-Gilles-Pligeaux (p. 231)
C9	49. Bothoa (p. 237-239) 50. Canihuel et Lanrivain, trèves de Bothoa (p. 241-243 et supplément p. 249-250) 51. Kerien et Sainte-Tréphine, trèves de Bothoa (p. 245-247 et supplément p. 249) 52. Peumerit-Quintin (p. 251) 53. Maël-Pestivien et sa trève du Loc'h (p. 255-257) 54. Pestivien (p. 259-261)
C10	55. Duault et sa trève de Saint-Nicodème (p. 265-266) 56. Locarn, Burthulet, trèves de Duault ; Landugen, prieuré en Duault ; chapelle de Saint-Servais en Duault (p. 269-271) 57. Plusquellec (p. 273-275) 58. Botmel et Calanhel, trèves de Duault (p. 279-281) 59. Plourac'h (p. 283-284) 60. Carnoët, sa trève de Saint-Corentin et sa chapelle de Locmaria (p. 287-289)
C11	61. Poullaouen (p. 293-295) 62. Saint-Tudec, trève de Poullaouen (pages absentes dans le carnet) 63. Scrignac (p. 301-303) 64. Coatquéau et Bollazec, trèves de Scrignac (p. 307-308) 65. Berrien et sa trève de Locmaria (p. 311-313) 66. Huelgoat, trève de Berrien et la chapelle du Botmeur en Berrien (p. 315-316)
C12	67. La Feuillée (p. 321) 68. Plouyé (p. 325-326) 69. Plonévez-du-Faou (p. 329-331) 70. Collorec et Loqueffret, respectivement trève et paroisse annexée de Plonévez-du-Faou ; chapelle de Brennilis en Plonévez-du-Faou (p. 335-338) 71. Pleyben (p. 339-341) 72. Saint-Ségal et Le Cloître, respectivement paroisse annexée et trève de Pleyben (p. 343-345)
C13	73. Lannédern (p. 349) 74. Lennon (p. 353-354) 75. Gouézec (p. 357-358) 76. Lothey (p. 363-364) 77. Briec (p. 367-370) 78. Langolen, Landudal et Quillinen, trèves en Briec (p. 371-372)
C14	79. Landrévarzec et sa trève de Treflez (p. 377-378) 80. Édern et sa trève de Guellevain (pages absentes du carnet)

Annexe 6 : les informations sur les paroisses du carnet de Haute-Cornouaille.

Fig. 1 :

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, p. 39.

Fig. 2 :

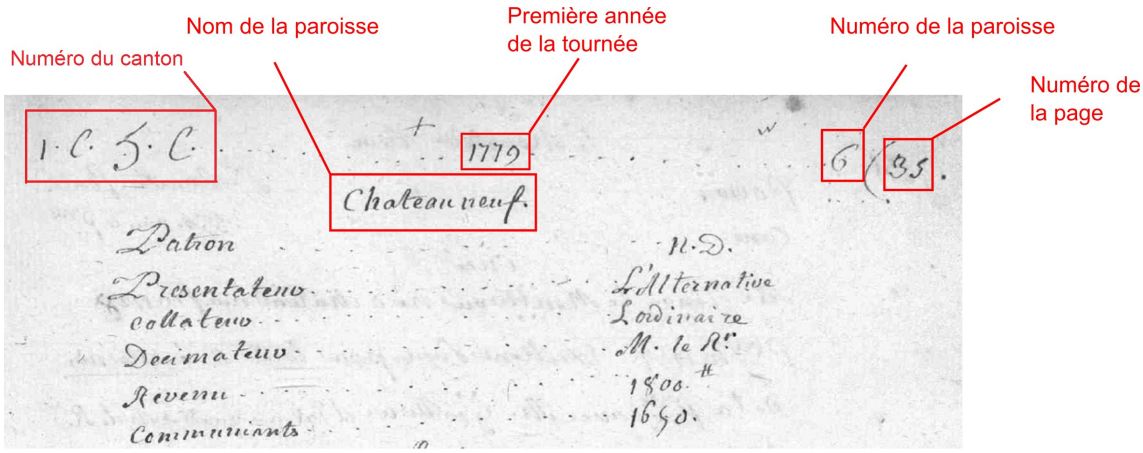

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, p. 35.

Annexe 7 : le système de renvoi de l'évêque dans son carnet : le signe « Θ ».

Fig. 1 :

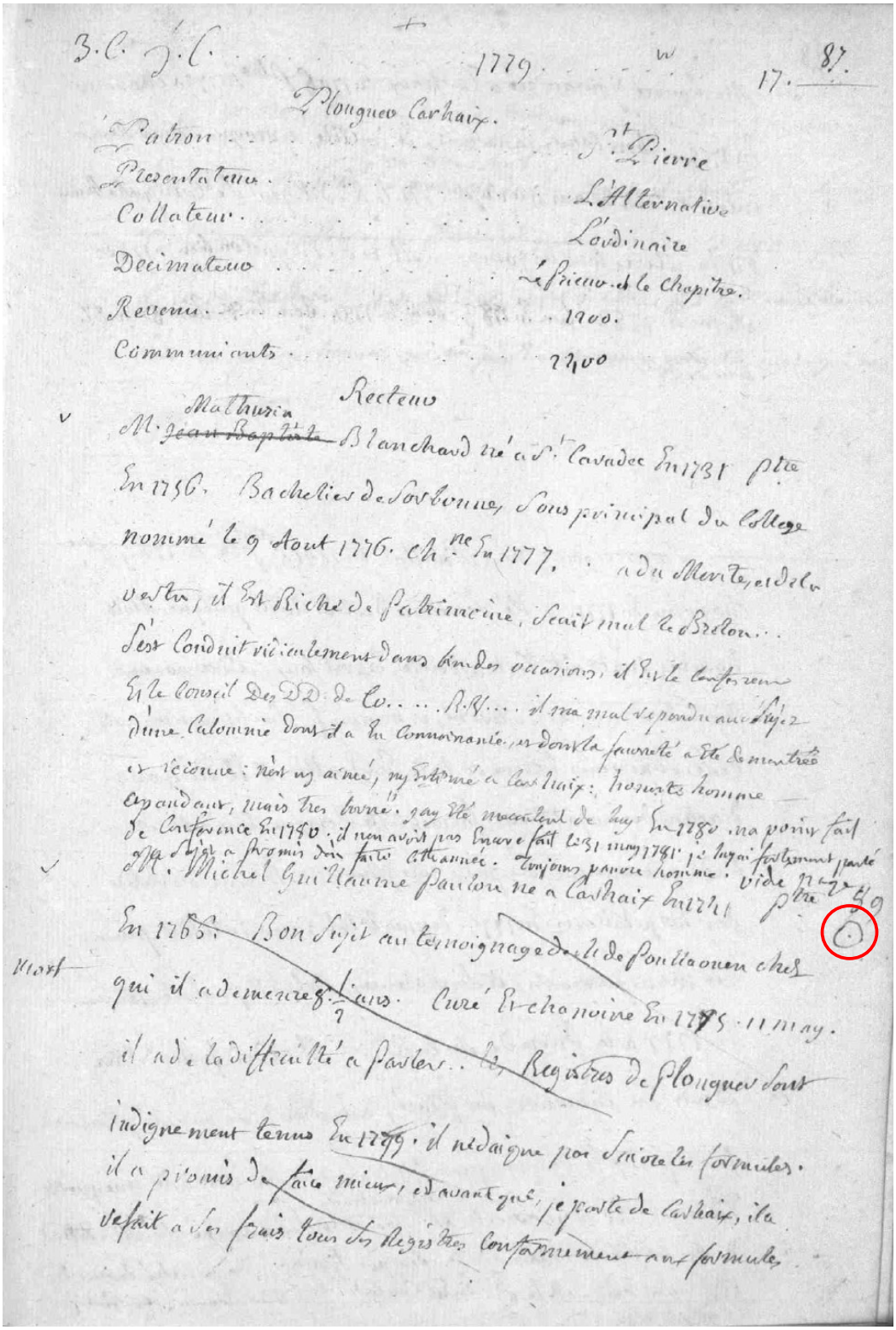

B.C. J.C. 1779. 87.

Plongneau Carhaix.

Patron . . . . . S.t Pierre
Presentateur . . . . . L'Alternative
Collateur . . . . . L'ordinaire
Decimateur . . . . . L'Evêque et le Chapitre.
Revenu . . . . . 1900.
Communiants 2400

Recteur

M. ~~Jean Baptiste~~ Mathurin Blanchard né a S.t Cavadec En 1731 ptre
En 1756. Bachelier de Sorbonne, Sous principal du College
nommé le 9 Aout 1776. ch.ne En 1777. . a du Merite, et de la
vertu, il Est Riche de Patrimoine, Scait mal le Breton..
S'est Conduit vicieusement dans bien des occasions, il Est le Confesseur
Et le Conseil Des DD. de Co.... R.V.... il ma mal répondu au Sujet
d'une Calomnie dont il a Eu Connoissance, et dont la fausseté a Été demontrée
et reconnue : N'est ny aimé, ny Estimé a Carhaix : honnête homme
Cependant, mais Très borné. j'ay Été mecontent de luy En 1780. ma point fait
de Conference En 1780. il ne m'avoit pas encore fait Ces 3 may 1781. je luy ai fortement parlé
au Sujet a promis d'en faire Citation. toujours pauvre homme. vide ne ptre 89
M. Michel Guillaume Paulou ne a Carhaix En 1711 ptre
En 1765. Bon Sujet au Temoignage de M. de Pontlaouen chez
qui il a demeuré 8 ans. Curé Prechanoine En 1775. 11 may.
il a de la difficulté a parler. les Registres de Plongneau Sont
indignement tenus En 1779. il ne daigne pas Suivre les formules.
il a promis de faire mieux, et avant que je parte de Carhaix, il
a fait a ses frais tous les Registres Conformement aux formules.

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, p. 87.

Fig. 2 :

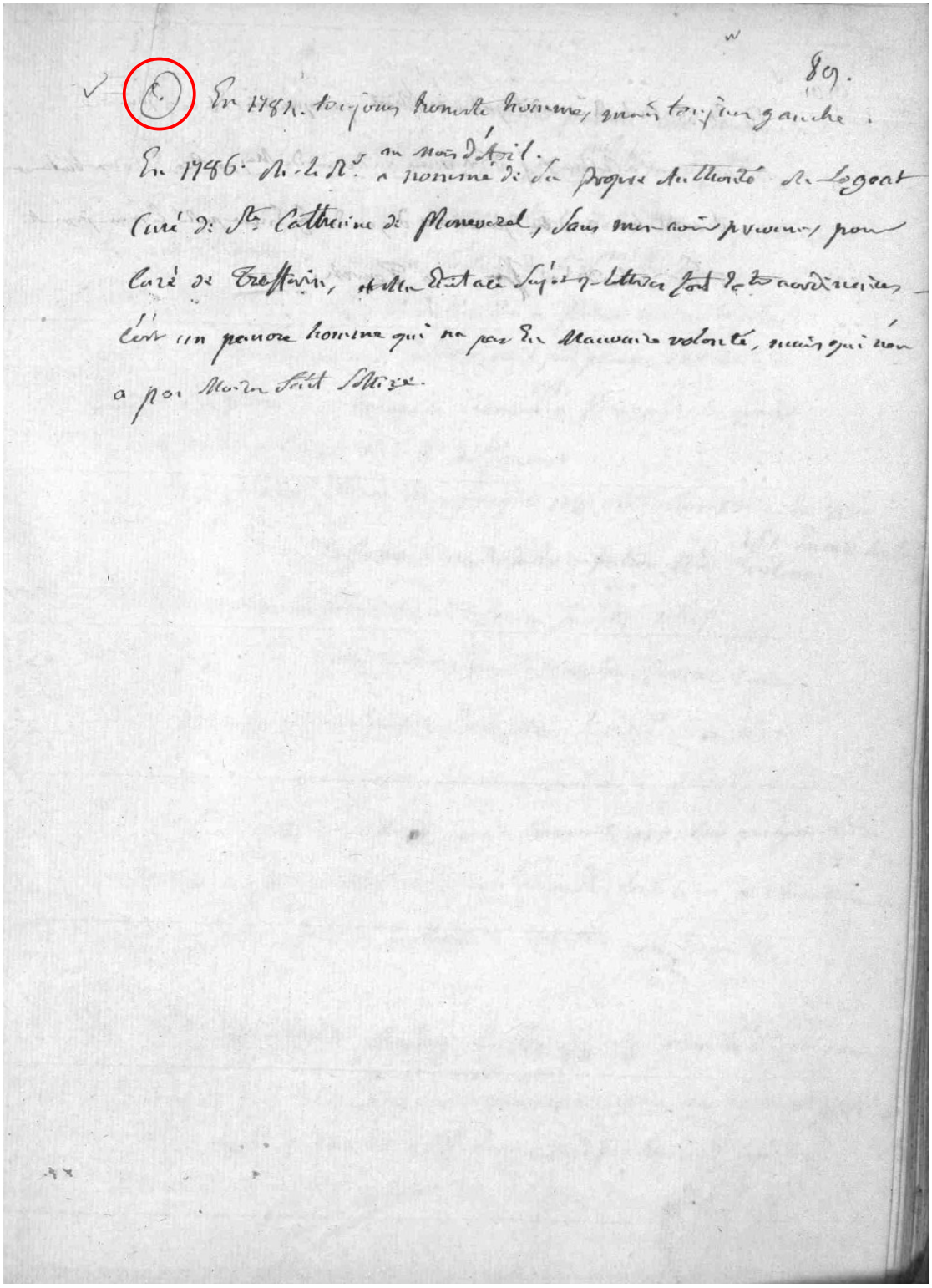

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, p. 89.

Annexe 8 : le système de renvoi de l'évêque dans son carnet : le losange.

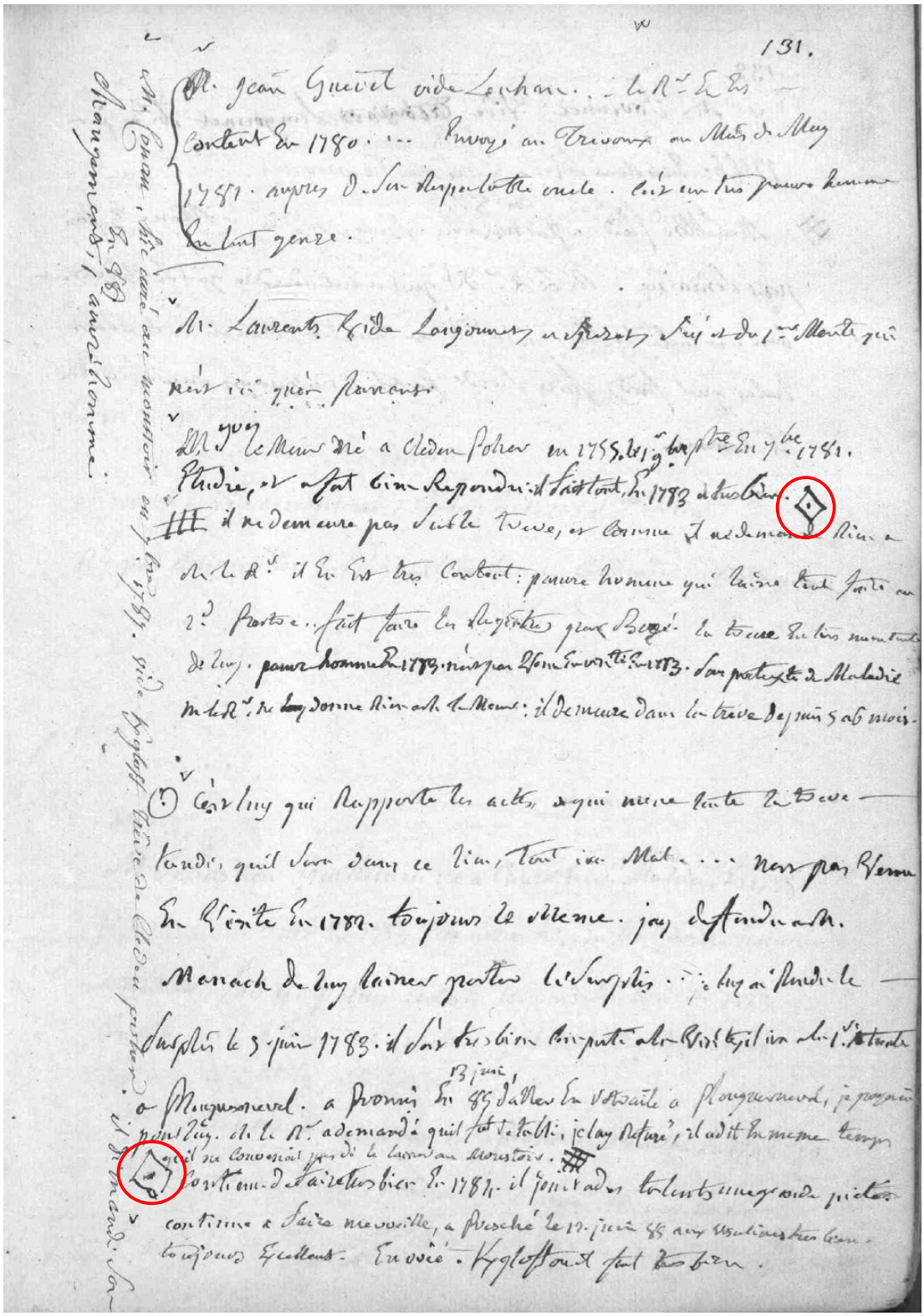

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, p. 131.

Annexe 9 : l'écriture plus soignée du carnet de Haute-Cornouaille.

Fig. 1 :

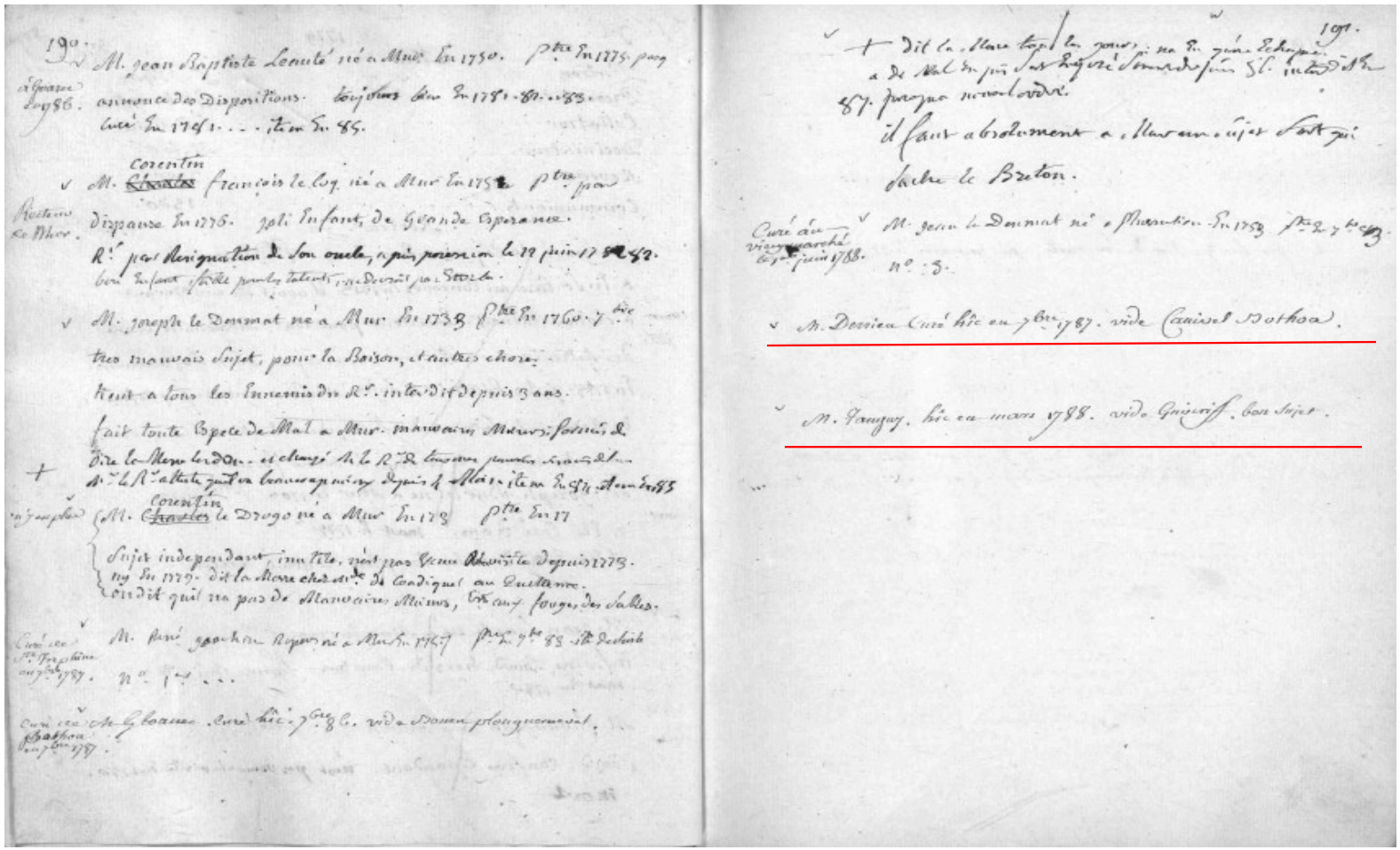

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, p. 190-191.

Fig. 2 :

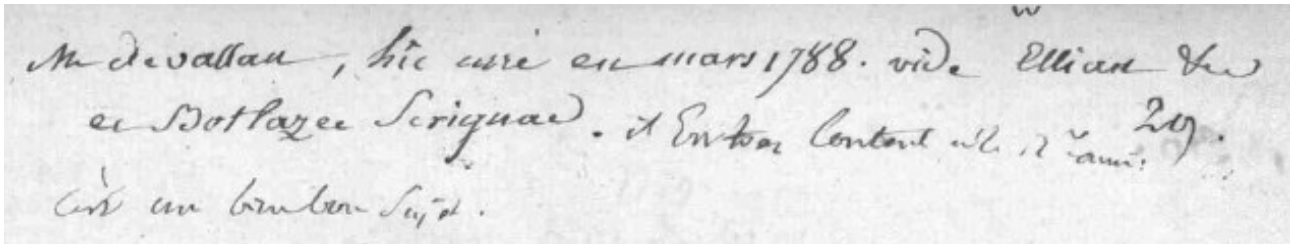

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, p. 29.

Fig. 3 :

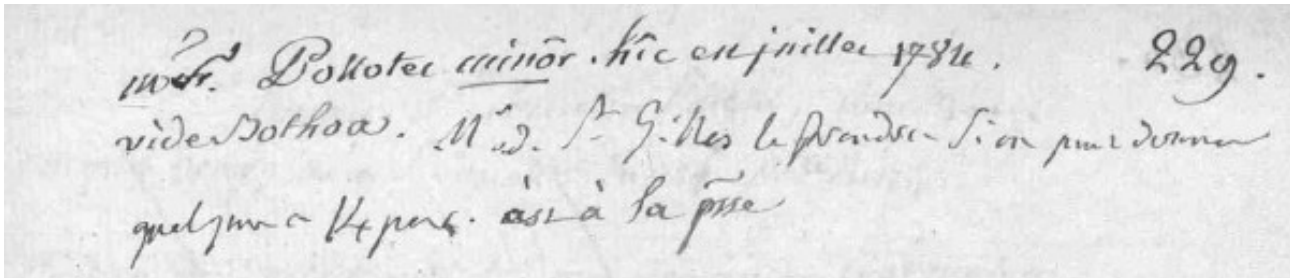

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, p. 229.

Annexe 10 : le secrétaire de l'évêché M. Boissière, second rédacteur du carnet?

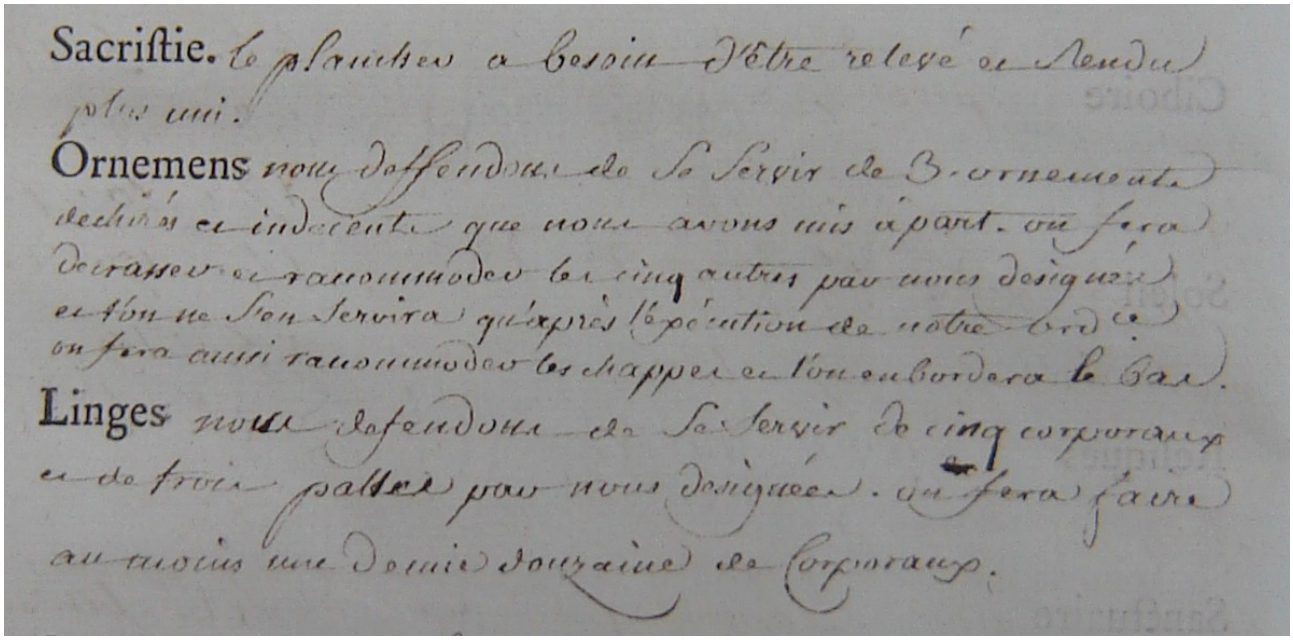
Sacriſtie. le plancher a besoin d'être relevé et rendu plus uni.

Ornemens nous deffendons de se servir de 3 ornements déchirés et indecents que nous avons mis à part. on fera derasser et raccommoder les cinq autres par nous designés et on ne s'en servira qu'après l'exécution de notre ord.e on fera aussi raccommoder les chappes et l'on encordera le bas.

Linges nous deffendons de se servir de cinq corporaux et de trois palles par nous designées. on fera faire au moins une douzaine de corporaux.

Source : AEQ, 6 AA 4, procès-verbaux de la visite de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782, paroisse de Trégourez.

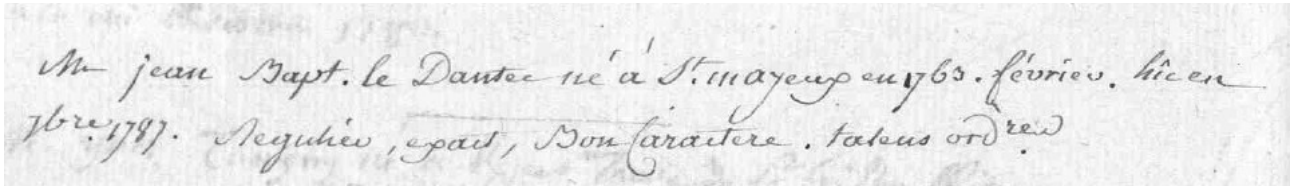
M.r jean Bapt.e le Dantec né à St. mayeux en 1763. février. hîe en 9bre. 1787. Reguliez, exact, Bon caractere. tres bon ordre.

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, p. 248.

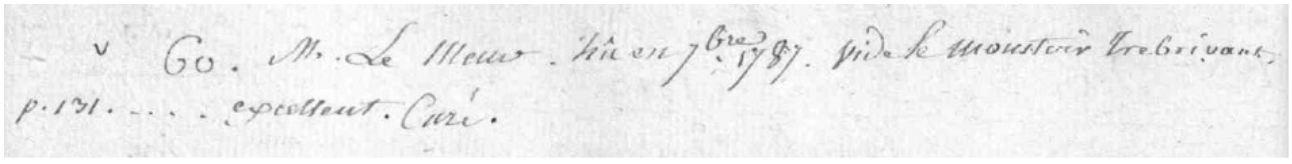
V 60. M.r Le Meur. hîe en 7bre. 1787. Vide le ministere subsequent, p. 171. . . . excellent. Curé.

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, p. 60.

Annexe 11 : l'itinéraire de Mgr Conen de Saint-Luc en Cornouaille lors de sa tournée de 1782.

Fig. 1 :

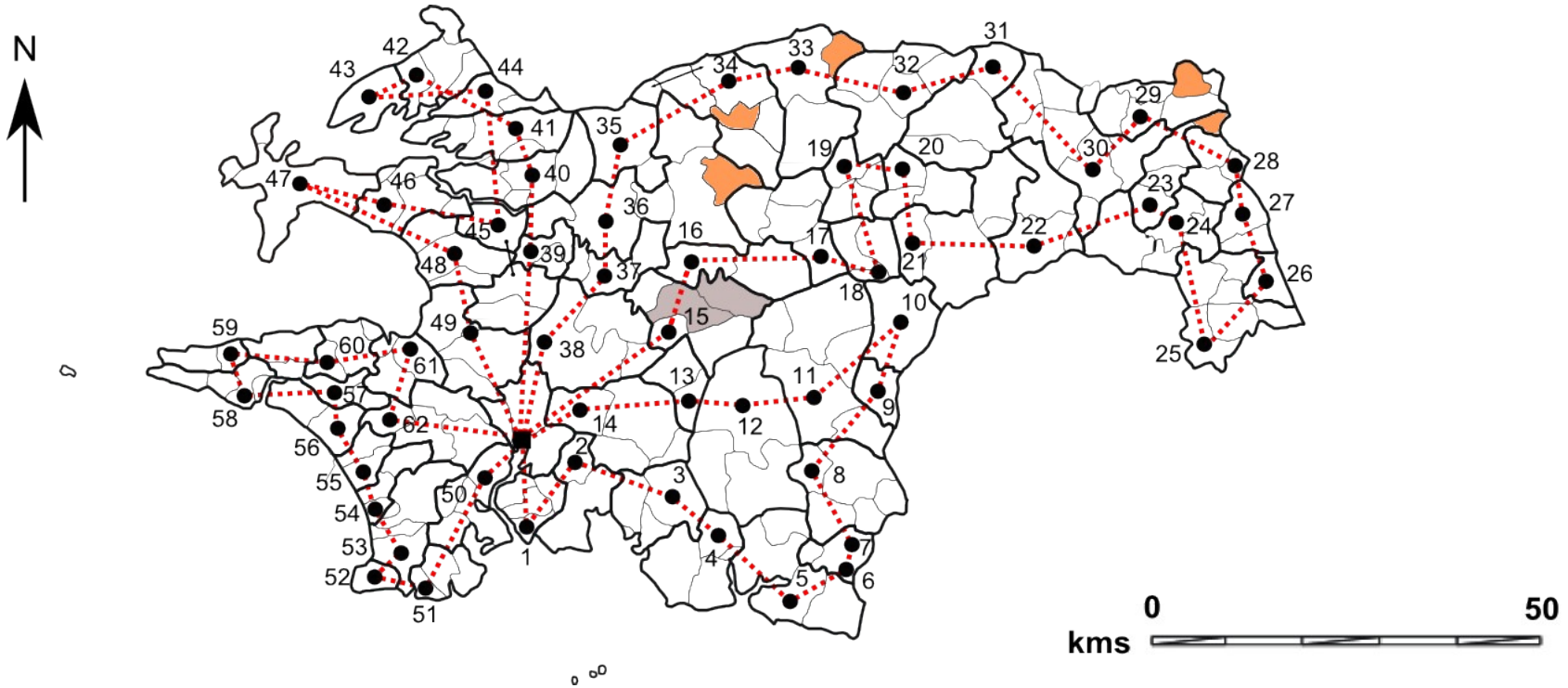

Fig. 2 :

Date	Paroisse-étape visitée	Paroisses et/ou trèves convoquées
Le 29 avril	1*. Perguet-Benodet	- Clohars-Fouesnant - Gouesnach - Pleuven
Le 30 avril	2. Saint-Evarzec	- Fouesnant - Loc-amand en la Forêt-Fouesnant, trève de Fouesnant
Le 1er mai	3. Melgven	- Beuzec-Conq - Lanriec
Le 2 mai	4. Nizon	- Nevez - Tregunc
Le 3 mai	5. Moëlan	- Clohars-Carnoët - Riec - Le Trévoux
Le 4 mai	6. Lothéa (auj. en Quimperlé)	- Baye
Le 6 mai	7. Saint-Michel (auj. en Quimperlé)	
Le 7 mai	8. Saint-Thurien	- Locunolé - Mellac - Querrien - Tréméven
Le	9. Le Faouët	- Pontbriand, prieuré au Saint en Gourin
Le	10. Langonnet	
Le	11. Guiscriff	- Lanvénégen, trève de Guiscriff - Gourin et ses trèves de Roudouallec et du Saint
Le 14 mai	12. Scaër	- Bannalec et sa trève de Tréballay - Kernével
Le 15 mai	13. Tourch	- Coray
Le 16 mai	14. Ergué-Gabéric	- Elliant et ses trèves de Rosporden, de Saint-Yvi et de Locmaria-an-Hent (auj. en Saint-Yvy)
Le 21 mai	15. Trégourez	- Leuhan - Saint-Thois - *Laz et sa trève de Saint-Goazec*
Le 22 mai	16. Châteauneuf	- Le Moustoir (trève de Châteauneuf) - Spézet
Le 23 mai	17. Saint-Hernin	- Cléden-Poher et sa trève de Kergloff - Landeleau
Le 24 mai	18. Tréogan	- Motreff - Plévin

Le 27 mai	19. Plounévézel	- Plouguer-Carhaix et ses trèves de Treffrin et Saint-Quijeau - Saint-Idunet et Sainte-Catherine (trèves de Plounévézel)
Le 28 mai	20. Trébrivan	- Le Moustoir (trève de Trébrivan) - Maël-Carhaix
Le 29 mai	21. Paule	- Glomel - Kergrist-Moëlou et sa trève de Rostrenen
Le 30 mai	22. Plouguernével	- Bonen, Gouarec et Locmaria (trèves de Plouguernével) - Plounévez-Quintin et sa trève de *Trémargat***
Le 3 juin	23. Plussulien	- Corlay - Haut-Corlay et sa trève de *Saint-Bihy*
Le 4 juin	24. Saint-Mayeux	- Caurel et Vieux-Marché (trèves de Saint-Mayeux) - Laniscat et ses trèves de *Saint-Igeaux* et *Saint-Gelven*
Le 5 juin	25. Neulliac	- Hémonstoir et Kergrist (trève de Neuillac) - Mur et ses trèves de Saint-Guen et Saint-Connec
Le 6 juin	26. Saint-Caradec	
Le 7 juin	27. Merléac	Le Quillio (trève de Merléac)
Le 8 juin	28. Le Bodéo	- La Harmoye (trève du Bodéo) - Saint-Martin
Le 10 juin	29. Saint-Gilles-Pligeaux	- Kerpert et Saint-Connan (trèves de Saint-Gilles-Pligeaux) - Vieux-Bourg-Quintin et ses trèves du Leslay et de *Saint-Gildas*
Le 11 juin	30. Bothoa	- Canihuel, Kerrien, Lanrivain et Sainte-Tréphine (trèves de Bothoa) - Maël-Pestivien et sa trève du *Loc'h* - Peumerit-Quintin
Le 13 juin	31. Pestivien	- Duault et ses trèves de Burthulet, Locarn et Saint-Nicodème
Le 14 juin	32. Plusquellec	- Botmel et Calanhel (trèves de Plusquellec) - Carnoët et sa trève de Saint-Corentin - Plourac'h
Le 17 juin	33. Scrignac	- Coatquéau et *Bollazec* (trève de Scrignac) - Poullaouen et sa trève de *Saint-Tudec*
Le 18 juin	34. Berrien	- Locmaria et *Huelgoat* (trèves de Berrien) - La Feuillée - Plouyé
Le 19 juin	35. Brasparts	- Saint-Rivoal (trève de Brasparts) - Lannédern

Le 20 juin	36. Pleyben	- Le Cloître (trève de Pleyben) et Saint-Ségal, paroisse annexée à Pleyben - Le Quilliou - Plonévez-du-Faou et sa trève de *Collorec* - Loqueffret, paroisse annexée à Plonévez-du-Faou
Le 21 juin	37. Gouézec	- Lennon - Lothey
Le 22 juin	38. Landrévarzec	- *Trefflez*, trève de Landrévarzec - Briec et ses trèves de Landudal, Langolen et Quillinen - Édern et sa trève de Guellevain
Le 25 juin	39. Châteaulin	- Saint-Coulitz
Le 26 juin	40. Quimerch	- Logonna-Quimerch, trève de Quimerch - Lopérec
Le 27 juin	41. Hanvec	- Lanvoy et Rumengol, trèves d'Hanvec - Logonna-Daoulas
Le 28 juin	42. Loperhet	- Dirinon et sa trève de Saint-Urbain - Saint-Thomas de Landerneau
Le 1er juillet	43. Plougastel	
Le 2 juillet	44. Irvillac	- Saint-Eloy, trève d'Irvillac - Daoulas
Le 5 juillet	45. Dinéault	- Cast - Quéménéven
Le 6 juillet	46. Telgruc	- Argol et sa trève de Trégarvan - Landévennec
Le 8 juillet	47. Crozon	- Camaret - Roscanvel
Le 10 juillet	48. Plomodiern	- Ploéven - Saint-Nic
Le 11 juillet	49. Locronan	- Guengat - Plogonnec - Plonévez-Porzay et sa trève de Kerlaz
Le 15 juillet	50. Bodivit	- Combrit et ses trèves de l'Ile-Tudy et de Lambour - Lanvern - Plomelin - Tréméoc
Le 16 juillet	51. Treffiagat	- Plobannalec et sa trève de Plonivel - Loctudy
Le 17 juillet	52. Plomeur	
Le 18 juillet	53. Penmarc'h	- Beuzec-Cap-Caval et sa trève de Saint-Jean-Trolimon - Plonéour - Saint-Guénolé (en Penmarc'h)

Le 19 juillet	54. Tréguennec	- Peumerit - Tréogat
Le 20 juillet	55. Plovan	- Lababan - Pouldreuzic
Le 22 juillet	56. Plozévet	- Plouhinec
Le 23 juillet	57. Mahalon	- Guiler, trève de Mahalon - Beuzec-Cap-Sizun et sa trève de Pont-Croix
Le 24 juillet	58. Esquibien	- Audierne, trève d'Esquibien - Plogoff - Primelin
Le 25 juillet	59. Goulien	- Cléden-Cap-Sizun
Le 27 juillet	60. Meilars	- Poullan
Le 29 juillet	61. Ploaré	- Gourlizon et Le Juch, trèves de Ploaré - Pouldergat
Le 30 juillet	62. Landudec	- Plogastel-Saint-Germain - Plonéïs - Pluguffan

* Les numéros allant de 1 à 62 correspondent à l'ordre de visite des paroisses en 1782. Ces numéros sont figurés sur la carte de l'itinéraire de 1782 (fig. 1).

** Les noms en italique sont les dix trèves haut-cornouaillaises non notées dans les procès-verbaux de 1782. Nous considérons qu'elles ont été convoquées par l'évêque le même jour que leur paroisse-mère. Une partie d'entre elles, au nombre de quatre, sont représentées sur la carte en orange (fig. 2). Le reste des trèves non citées sont présentes sur la carte de façon implicite : n'étant pas devenues des communes par la suite – notre fond de carte est celui des communes en 1800 –, leur territoire est englobé dans celui de leur paroisse-mère. Il y aussi des trèves prises en compte dans les procès-verbaux qui n'ont pas leurs limites représentées sur la carte car elles ne sont pas devenues communes non plus.

Annexe 12 : un extrait du carnet de Mgr Conen de Saint-Luc où l'écriture est maladroite.

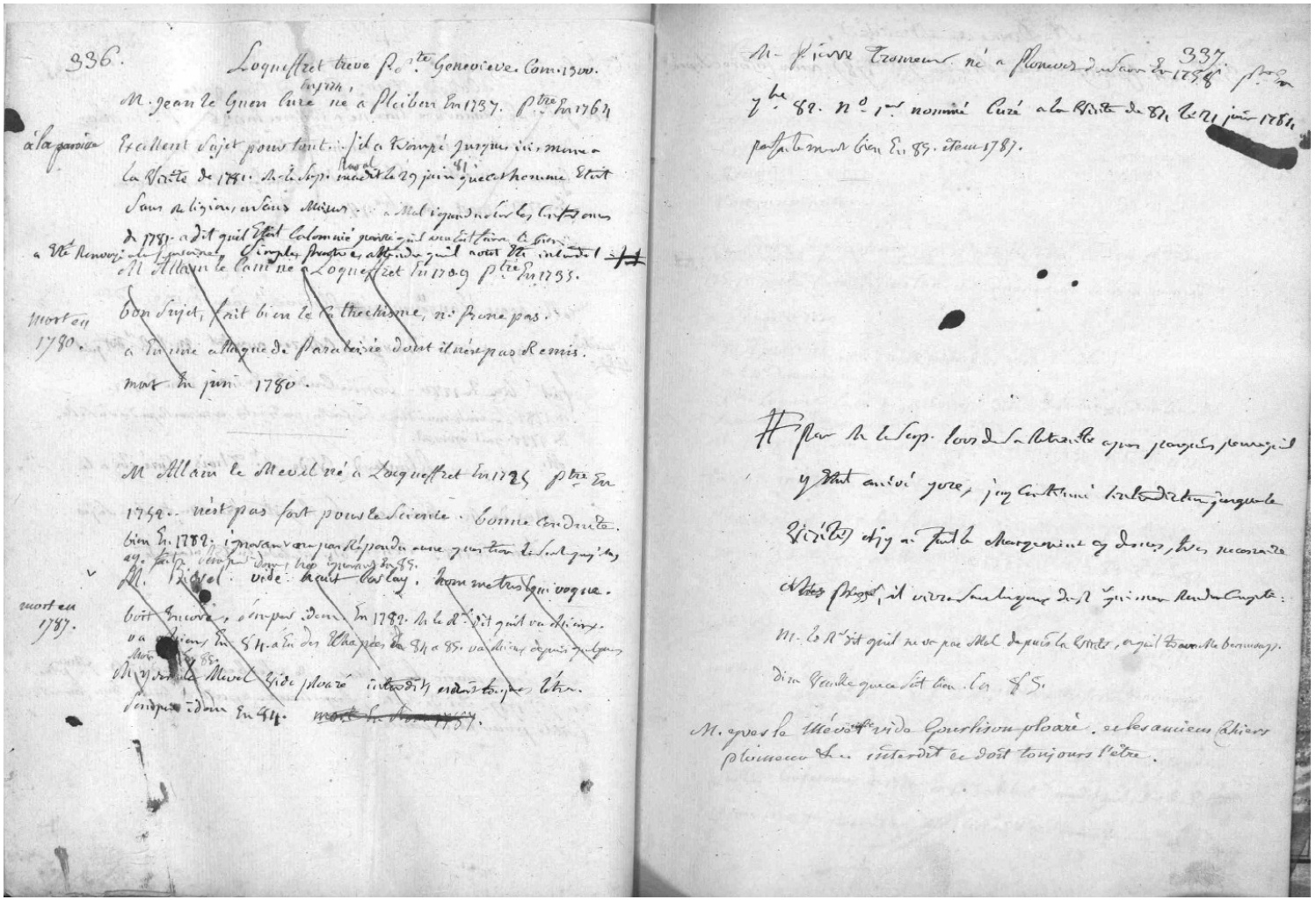

Source : carnet de Conen de Saint-Luc, pp. 336-337.

Annexe 13 : le château du Bot appartenant à la famille Conen de Saint-Luc (dans l'actuelle commune de Pont-de-Buis-les-Quimerch).

Cliché Bernard Bègne, Inventaire général.

Annexe 14 : la désaffectation temporaire de l'église de Scrignac qui menace ruine.

Source : AEQ, 6 AA 4, procès-verbaux de visite de Mgr Conen de Saint-Luc en 1782, Scrignac.

« Toussaint François Joseph Conen de Saint-Luc, par la divine Misericorde et la Grace du Saint Siège apostolique, evêque de Quimper Comte de Cornouailles, Conseiller du Roi en tous ses conseils **???** faisant notre visite episcopale dans l'eglise paroissiale de Scrignac indiquée au jour dix sept Juin mil sept cent quatrevingt deux par notre mandement du vingt deux mars dernier publié le dimanche deux juin certifions et rapportons que nous aurions trouvé laditte eglise paroissiale dans un etat de ruine prochaine, surtout dans la partie de la croix ogive que les murs nous auroient parus surplombés en plusieurs endroits, qui suivant ce qui nous a eté raporté il seroit tombé il y a peu de temps une pièce de bois sur une personne qui etoit dans la ditte eglise et que la ditte personne en auroit eté gravement blessée, que dans la nuite derniere une des sablieres du bas coté vers le midi a l'endroit ou l'on rebattit le mur seroit tombée ainsi que plusieurs autres parties de la charpente en sorte qu'il y auroit un danger evident a frequenter la ditte eglise jusqu'à ce qu'elle n'eut eté reparée, en conséquence comme il est de notre devoir de pourvoir a la décense du culte divin et à la sureté des habitants de la ditte paroisse pour obvier aux évenements facheux qui auroient pû arriver si nous avions fait solennellement notre visite dans la ditte eglise, nous nous serrons décidée à nous y rendre sans sérémonie et sans le service divin dans la ditte eglise paroissiale lorsquelle pourra etre fréquentée sans aucun péril pour le clergé et pour le peuple et lorsqu'on pourra y faire le dit service divin avec avec décense, et comme il peut arriver qu'il se présente des batêmes pressés, nous avons permis et permettrons que les dits baptêmes soient administrés dans la chapelle des fonts située au bas de la ditte eglise et faisant corps hors la neff parce que toutes fois les dits baptêmes n'y seront faits que dans le cas de necessité et qu'on n'entrera dans la chapelle des fonts que par la porte principale au dessous de la tour et qu'on n'admettera que les personnes necessaires avec le ministre du sacrement comme le pere de l'enfant le parrain et la marraine et la sage femme. Nous permettons de plus de tenir la ditte porte principale audessous de la tour ouverte pour les enterrements et de chanter sous la voute de la ditte tour seulement les prieres pour les morts lesquels ne seront points portés dans l'église. De tout quoi nous avons raporté le présent procès verbal dont nous avons laissé copie au Sieur Recteur affin qu'il se conforme aux ordonnances rendues par nous **???** et qu'il en donne avis au corps politique et aux paroissiens. Fait en cours de visite à Scrignac sous notre seing et sous les soings de monsieur l'abbé Floyd notre vicaire général, du sieur Hervé Recteur de la paroisse de Guiscriff, du sieur Bernard Recteur de la paroisse de Scrignac, le dit Sieur Boissiere notre secretaire et notre vice promoteur, les mêmes jour et an que devant dix sept juin mil sept cent quatrevingt deux. » Signature.

Annexe 15 : l'origine paroissiale des prêtres du carnet natifs de Cornouaille (échantillon de 457 prêtres).

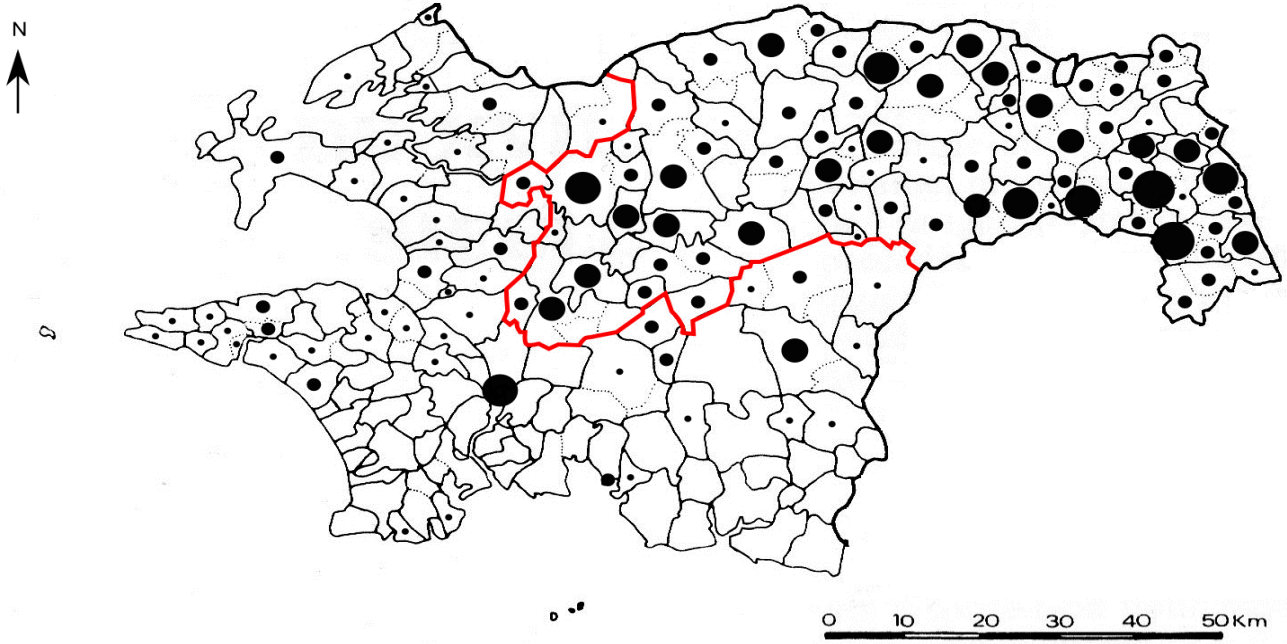

Légende :

Territoires :

- Limite de diocèse
- Limite de paroisse
- Limite de trève
- Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Prêtres :

1 2-5 6-10 11-15 16-19 — Nombre de prêtres

Annexe 16 : l'origine paroissiale des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille (échantillon de 464 prêtres).

Origine diocésaine :

Paroisse d'origine	Nombre de prêtres	Origine au sein de la paroisse*
Berrien	4	**
Beuzec-Cap-Sizun	4	- Paroisse-mère : 2 - Pont-Croix : 2
Beuzec-Conq	3	- Concarneau : 3
Bodéo (Le)	3	
Bothoa	22	- Paroisse-mère : 10 - Canihuel : 2 - Kerrien : 2 - Lanrivain : 6 - Sainte-Tréphine : 2
Brasparts	1	
Briec	10	- Paroisse-mère : 9 - Langolen : 1
Carhaix (paroisse de Plouguer)	10	- Paroisse-mère : 9 - Tréffrin : 1
Carnoët	2	
Cast	2	
Châteauneuf	8	- Paroisse-mère : 7 - Le Moustoir : 1
Cléden-Cap-Sizun	1	
Cléden-Poher	2	- Kergloff : 2
Coray	3	
Corlay	6	
Crozon	3	
Daoulas	1	
Duault	10	- Paroisse-mère : 7 - Burthulet : 2 - Landugen : 1
Edern	6	- Paroisse-mère : 4 - Guellevain : 2
Elliant	1	
Esquibien	2	- Paroisse-mère : 1 - Audierne : 1
Faouët (Le)	1	

Glomel	4	
Goulien	1	
Gourin	5	- Paroisse-mère : 4 - Roudouallec : 1
Guengat	1	
Guiscriff	8	
Hanvec	2	- Lanvoy : 2
Haut-Corlay	1	
Kergrist-Moëlou	8	- Paroisse-mère : 2 - Rostrenen : 6
Kernével	1	
Landévénnec	1	
Landrévarzec	2	
Langonnet	1	
Laniscat	12	
Lannédern	1	
Lanriec	1	
Laz	8	- Paroisse-mère : 4 - Saint-Goazec : 4
Lennon	6	
Leuhan	3	
Locronan	1	
Loctudy	1	
Lothey	1	
Maël-Carhaix	1	
Maël-Pestivien	9	
Mahalon	1	
Merléac	20	- Paroisse-mère : 15 - Le Quillio : 5
Motreff	2	
Mur	26	- Paroisse-mère : 19 - Saint-Connec : 2 - Saint-Guen : 5
Neuillac	8	- Paroisse-mère : 5 - Hémonstoir : 1 - Kergrist : 2
Paule	3	
Pestivien	6	
Peumerit-Quintin	2	

Plévin	1	
Pleyben	20	- Paroisse-mère : 14 - Le Cloître : 3 - Saint-Ségal : 3
Ploaré	2	- Paroisse-mère : 1 - Le Juch : 1
Ploeven	1	
Plogoff	1	
Plogonnec	2	
Plomodiern	1	
Plonéis	1	
Plonévez-du-Faou	14	- Paroisse-mère : 7 - Collorec : 4 - Loqueffret : 3
Plonévez-Porzay	2	
Plougastel-Daoulas	1	
Plouguernével	13	- Paroisse-mère : 12 - Gouarec : 1
Plouhinec	1	
Plounévézel	4	
Plounévez-Quintin	6	- Paroisse : 5 - Trémargat : 1
Plourac'h	3	
Plouyé	1	
Plozévet	2	
Plusquellec	15	- Paroisse-mère : 12 - Botmel : 1 - Callac : 2
Plussulien	5	
Pouldergat	1	
Poullaouen	3	
Primelin	1	
Quéménéven	1	
Querrien	1	
Quimerch	1	
Quimper	13	- Quimper : 4 - La Chandeleur : 1 - Locmaria : 2 - Saint-Julien : 1 - Saint-Mathieu : 5
Rosnoën	1	

Saint-Caradec	10	
Saint-Gilles-Pligeaux	8	- Paroisse-mère : 4 - Kerpert : 2 - Saint-Connan : 2
Saint-Martin	6	
Saint-Mayeux	23	- Paroisse-mère : 19 - Caurel : 3 - Vieux-Marché : 1
Saint-Nic	1	
Saint-Thomas-Landerneau	1	
Saint-Thurien	1	
Scrignac	9	- Paroisse-mère : 6 - Bolazec : 2 - Coatquéau : 1
Spézet	7	
Telgruc	1	
Tourch	2	
Trébrivan	8	- Paroisse-mère : 7 - Le Moustoir : 1
Tréffiagat	1	
Trégourez	2	
Tréogan	1	
Vieux-Bourg	6	- Paroisse-mère : 4 - Saint-Gildas : 2

Origine extra-diocésaine :

Croizanvec (diocèse de Vannes)	1
Lanfains (diocèse de Saint-Brieuc)	1
Lorient (diocèse de Vannes)	1
Plésidy (diocèse de Tréguier)	1
Plouaret (diocèse de Tréguier)	1
Rennes (diocèse de Rennes)	1
Paroisse inconnue (diocèse de Léon)	1

Origine inconnue	**29**

* Est précisé ici si un prêtre est né ou dans la paroisse-mère, ou dans une des trèves si elles existent.

** Une case vide signifie soit que la paroisse ne possède aucune trève, soit qu'elle en possède et donc que le ou les prêtres sont nés dans le territoire de la paroisse-mère. Cependant, il est possible que nous ne sachions pas si tel ou tel ecclésiastique est né dans une trève, l'évêque ne précisant parfois que le nom de la paroisse d'origine (ce sont les données de D. Bernard et de J.-L. Le Floc'h qui permettent généralement de préciser une éventuelle origine tréviale).
Bien entendu, le nombre de trèves cités dans la troisième case d'une ligne ne correspond pas forcément au nombre total de succursales d'une paroisse : les trèves n'ayant donné aucun prêtre à l'Église ne sont pas répertoriés.

Annexe 17 : la densité de population en Cornouaille orientale vers 1770.

Fig. 1 :

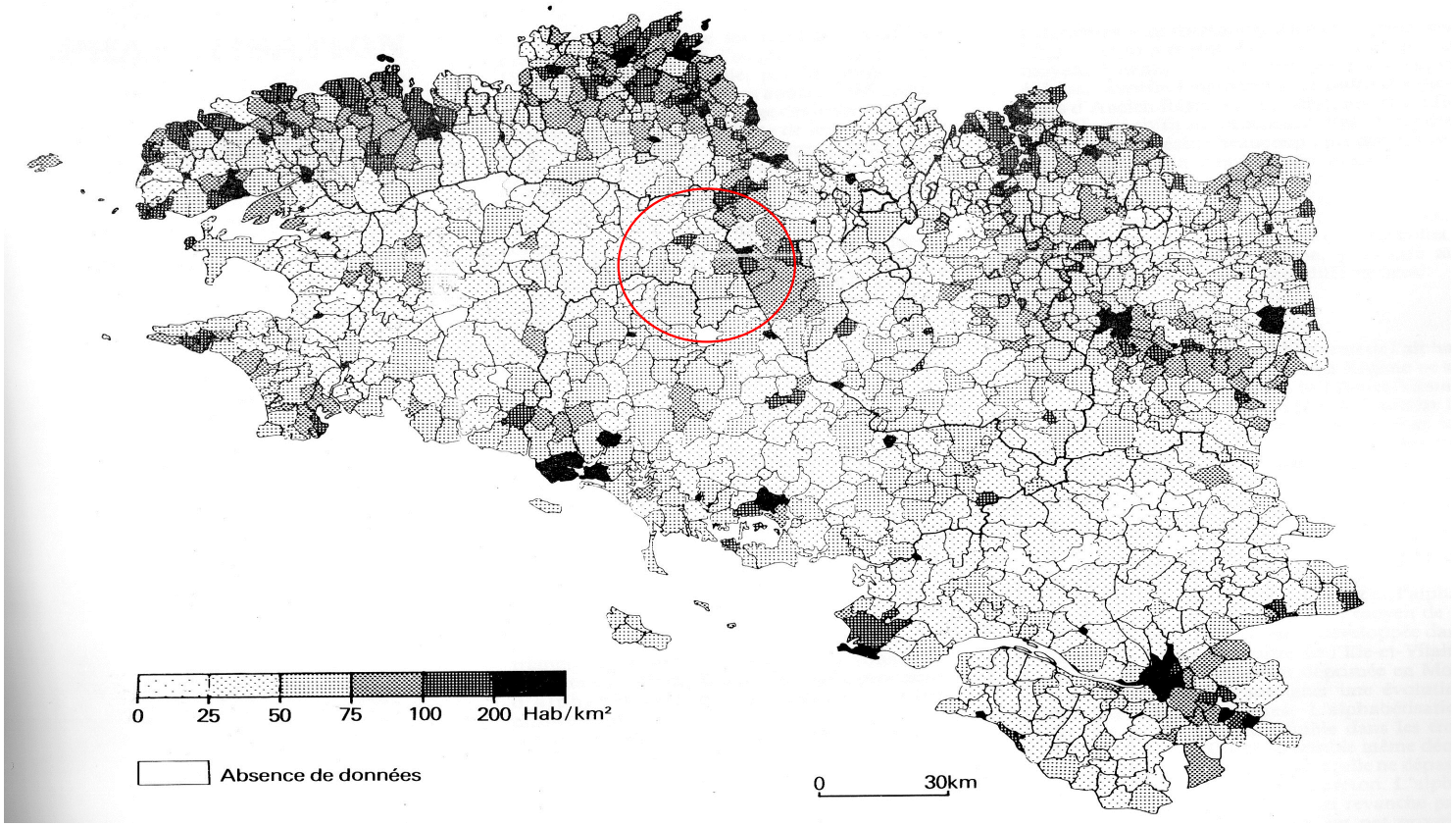

Source : Alain CROIX, coord., *Les Bretons et Dieu : atlas d'histoire religieuse : 1300-1800*, Presses universitaires de Rennes 2, 1982, carte n°4.

Fig. 2 :

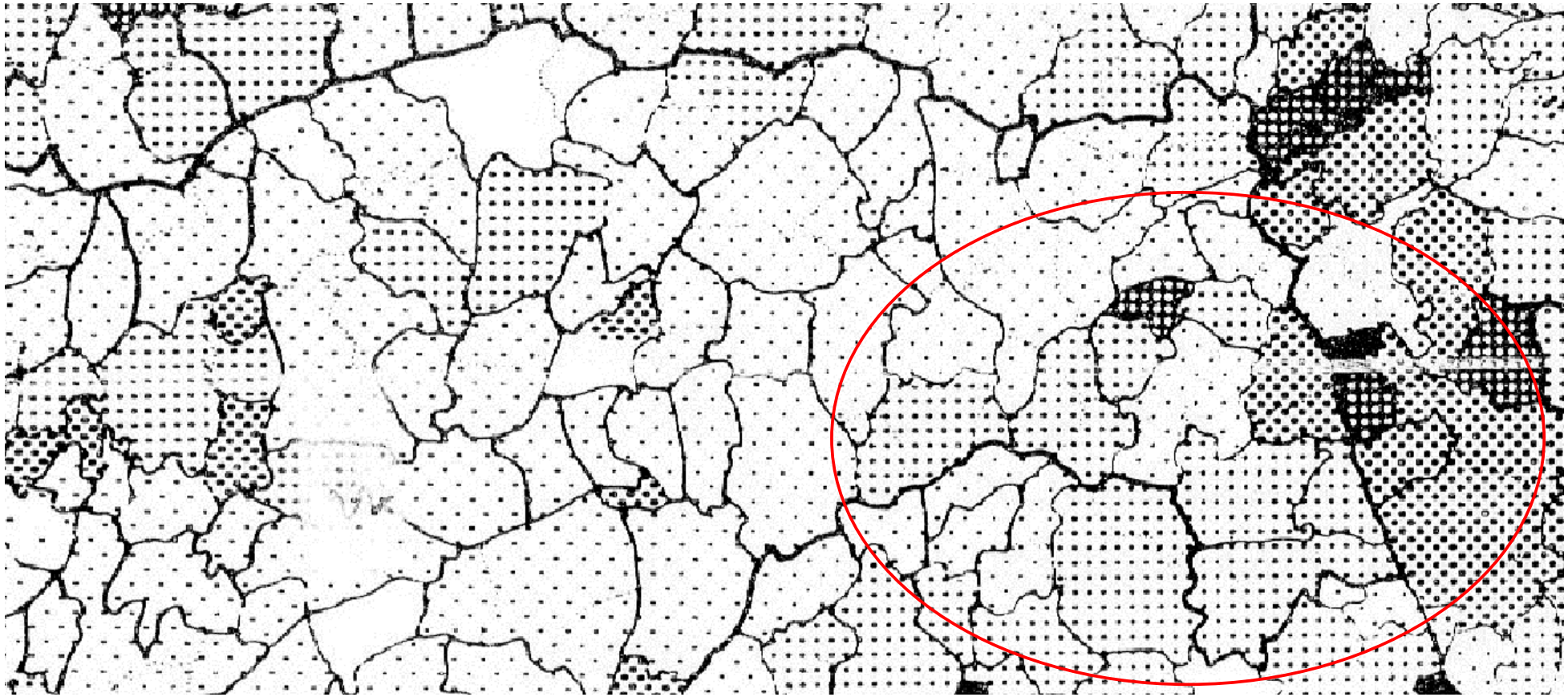

Source : *ibid*.

Annexe 18 : la fécondité sacerdotale des paroisses de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.

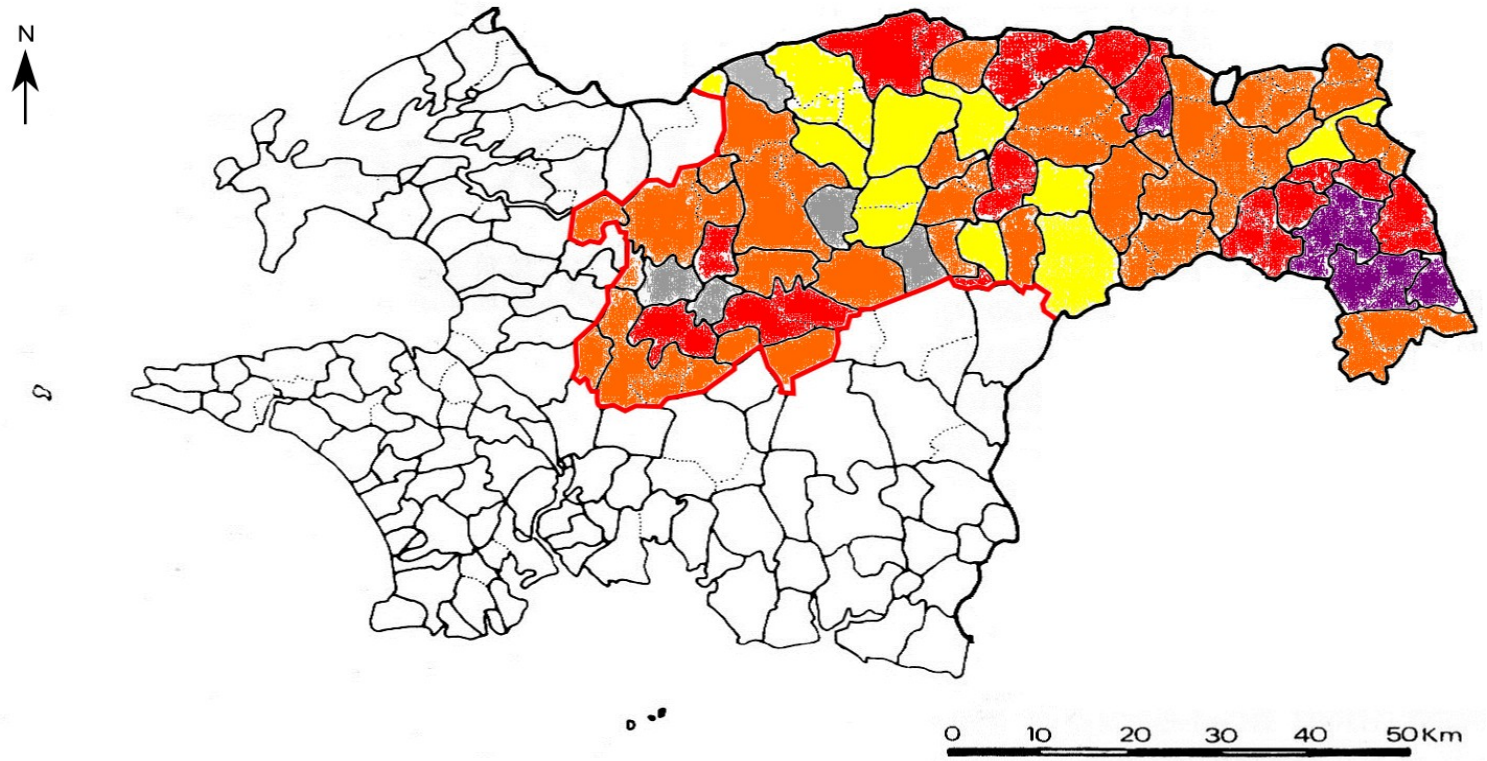

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Nombre d'individus devenant prêtres sur 1000 habitants

- 5 à 6.9/1000
- 3 à 4.9/1000
- 1 à 2.9/1000
- Moins de 1/1000
- 0/1000

Annexe 19 : les paroisses de naissance des prêtres du carnet d'origine extra-cornouaillaise.

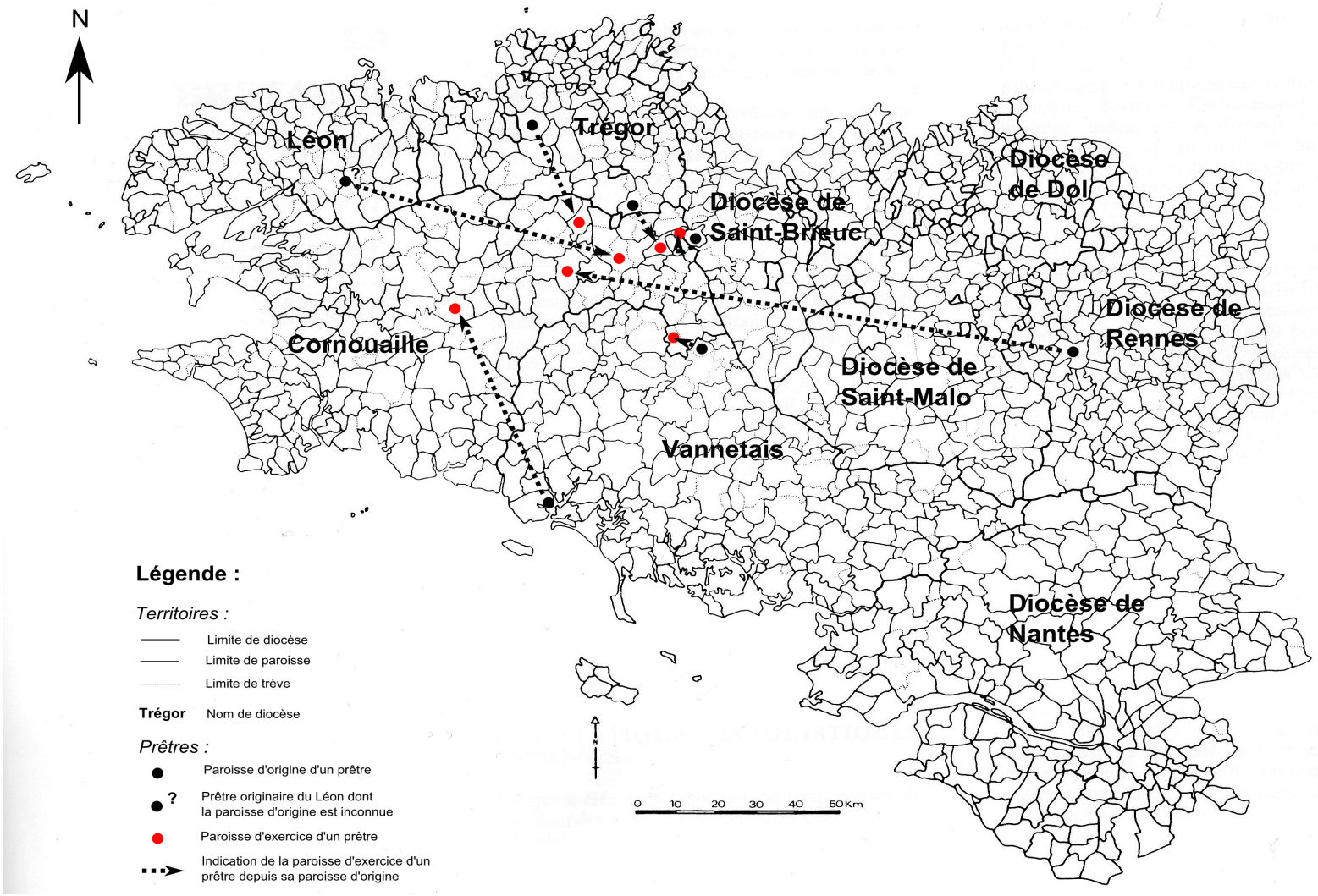

Annexe 20 : le nombre annuel d'ordinations des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille.

Année	Nombre d'ordinations	Année	Nombre d'ordinations	Année	Nombre d'ordinations
1716	1	1750	3	1771	15
1725	3	1752	4	1772	5
1726	1	1753	6	1773	13
1728	1	1754	7	1774	14
1730	3	1755	7	1775	11
1733	2	1756	3	1776	14
1734	2	1757	7	1777	8
1735	6	1758	7	1778	13
1736	1	1759	2	1779	12
1737	2	1760	11	1780	15
1740	4	1761	16	1781	13
1741	2	1762	14	1782	9
1742	2	1763	6	1783	15
1743	3	1764	12	1784	11
1744	3	1765	7	1785	9
1745	2	1766	7	1786	17
1746	7	1767	5	1787	10
1747	5	1768	12	1788	5
1748	7	1769	16		
1749	6	1770	12	**Total**	**436**

Annexe 21 : Corentin Le Coq, recteur de Mur par résignation avunculaire du mois de juin 1780.

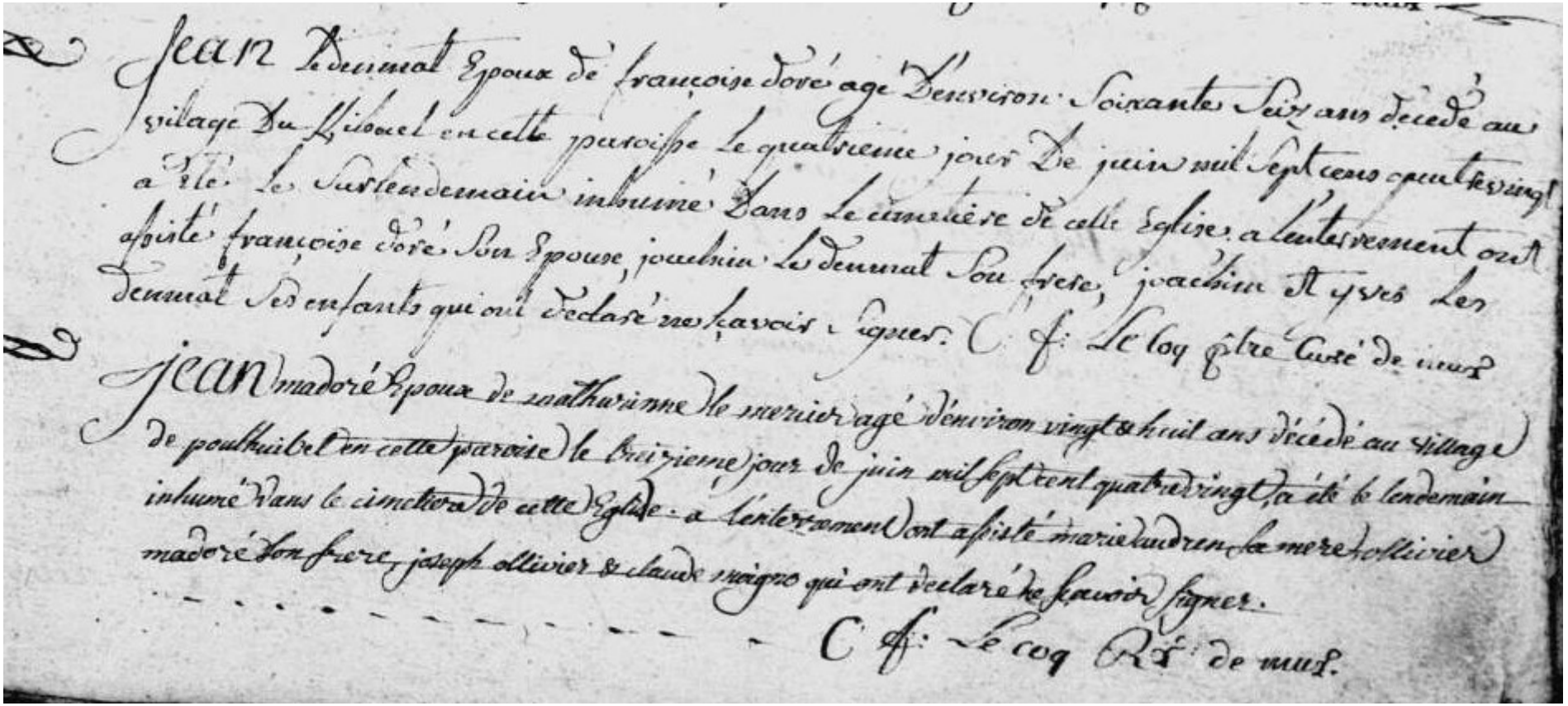

Jean Le dennat Epoux de françoise dové age D'environ Soixante Seiz ans décede au
village du Liboel en cette paroisse Le quatrieme jour De juin mil Sept cens quatre vingt
a été Le Surlendemain inhumé Dans Le cimetière de cette Eglise a L'enterrement ont
assisté françoise dové Son Epouse, joachim Le dennat Son frere, joachim et yves Les
dennat Ses enfants qui ont declaré ne Sçavoir Signer. C ff: Le Coq Ptre Curé de mur

Jean madoré Epoux de catharinne Le merier agé d'environ vingt & neuf ans décédé au village
de poulhuibel en cette paroisse Le huitieme jour de juin mil Sept cent quatre vingt a été Le lendemain
inhumé dans Le cimetiere de cette Eglise. a L'enterrement ont assisté marie Audren La mere Tollivier
madoré Son frere, joseph ollivier & claude maigne qui ont declaré ne Sçavoir Signer.

C ff: Le Coq Rr de mur.

Source : AD 22, 5 Mi 553, registres paroissiaux de Mûr (sépultures), 1780, p. 4 r°.

Annexe 22 : les carrières des prêtres originaires de Basse-Cornouaille en Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime (échantillon de 86 prêtres).

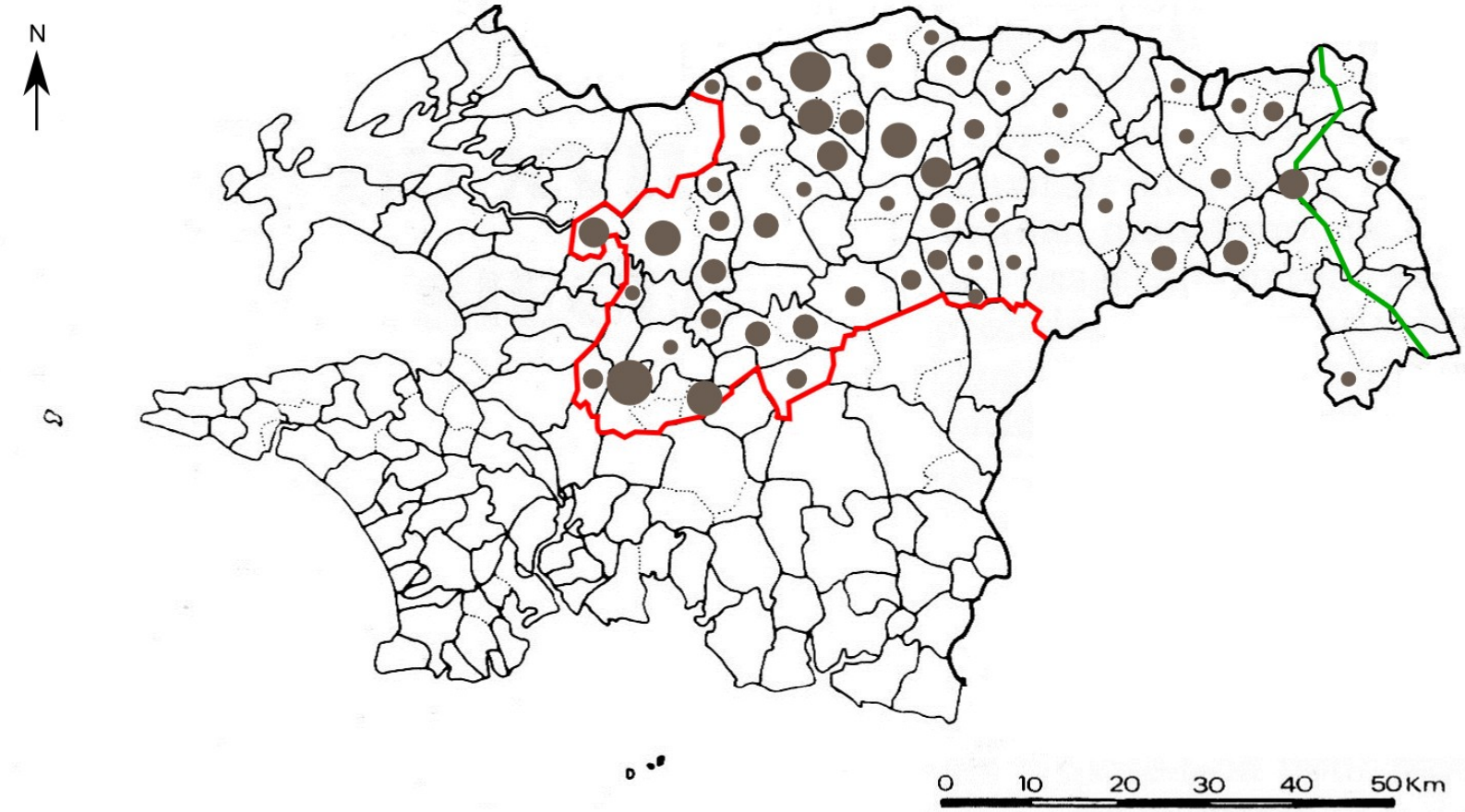

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Frontière linguistique français/breton

1 2 3 4 5 6 7 Nombre de prêtres natifs de Basse-Cornouaille à avoir exercé dans la paroisse

Annexe 23 : les carrières des prêtres originaires de Chateauneuf et de Plussulien (échantillon respectif de 7 et 5 prêtres).

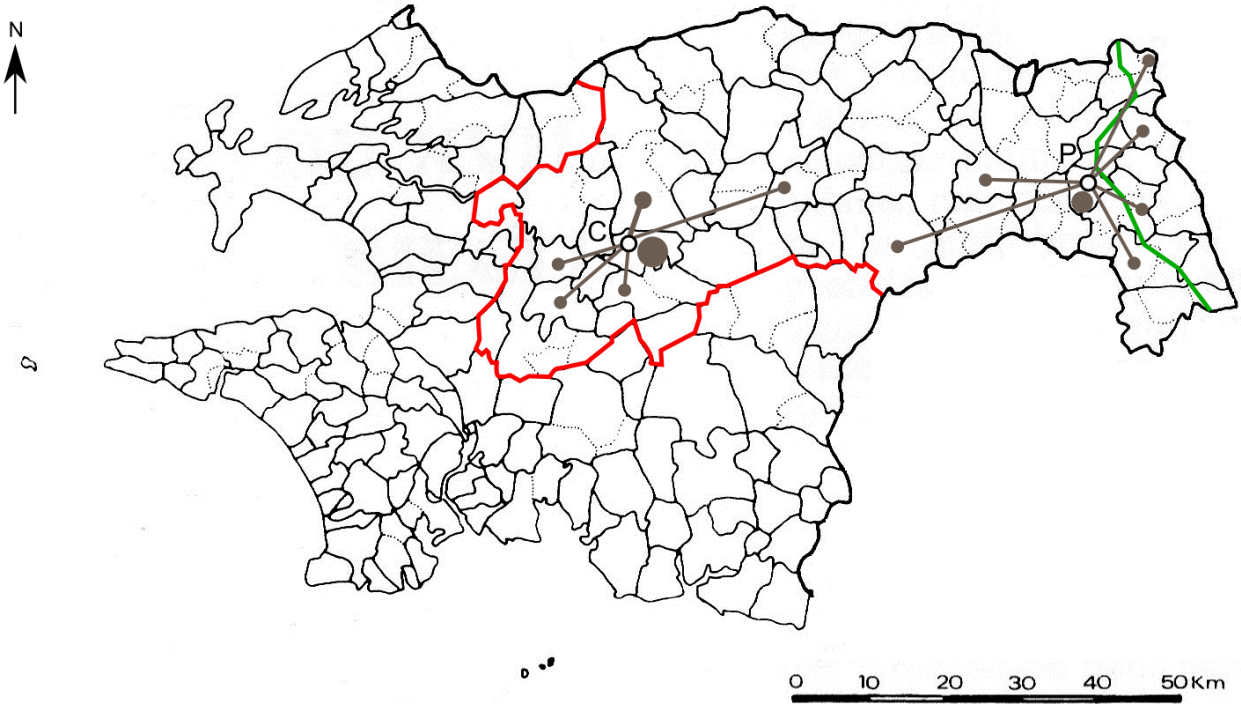

Annexe 24 : les carrières des prêtres originaires de Lennon et de Plusquellec (échantillon respectif de 6 et de 12 prêtres).

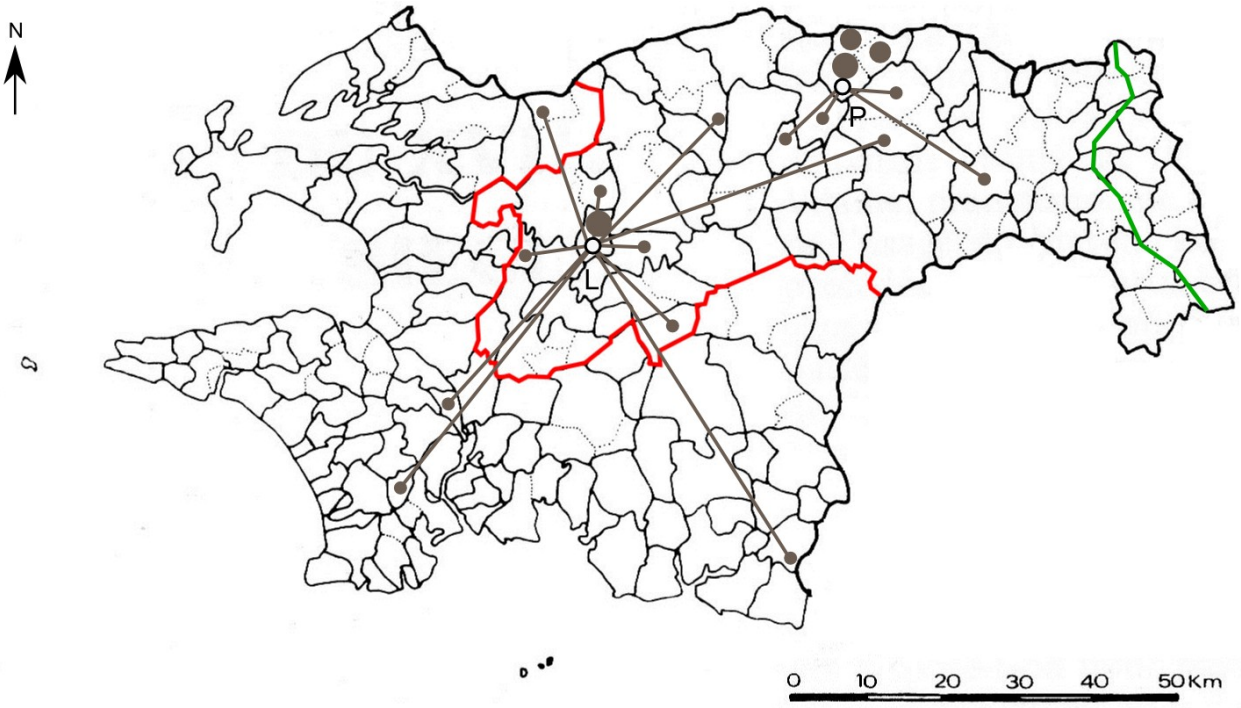

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Frontière linguistique français/breton

Nombre de prêtres natifs de Chateauneuf, de Plussulien, de Lennon ou de Plusquellec à avoir exercé dans la paroisse

1 2 3 4 5 6

Annexe 25 : les carrières des prêtres originaires de Spézet (échantillon de 7 prêtres).

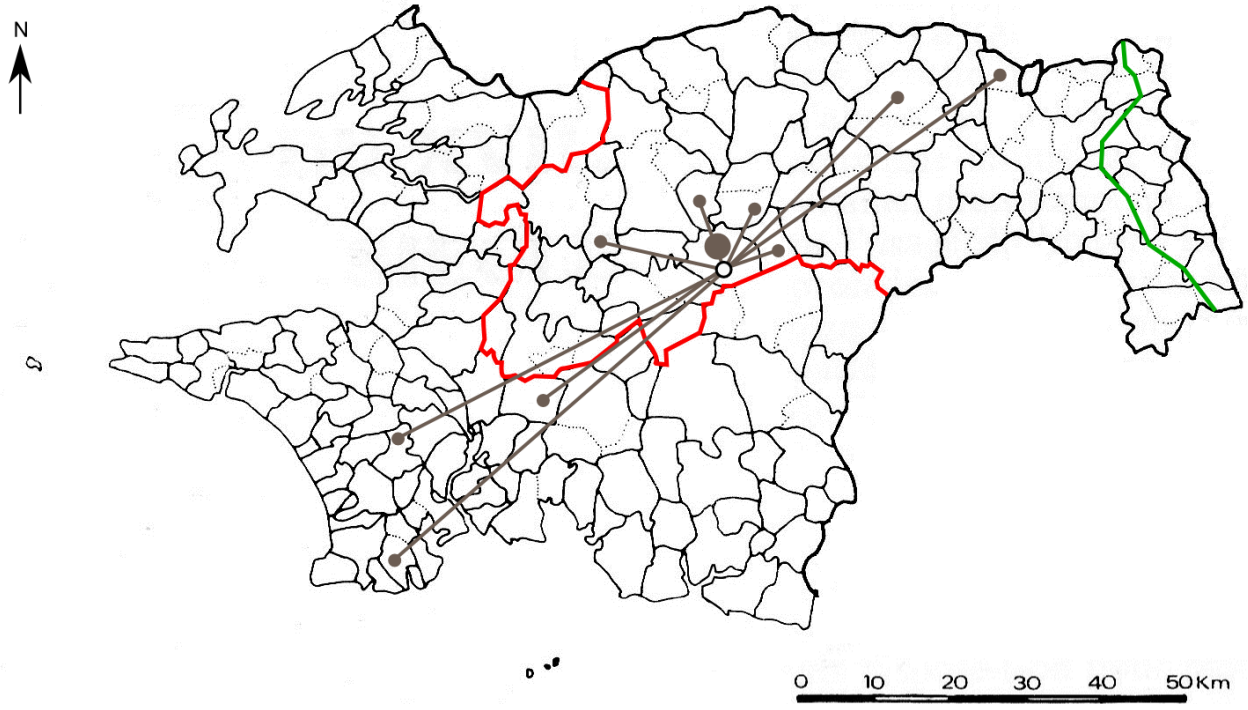

Annexe 26 : les carrières des prêtres originaires de Plouguernével (échantillon de 12 prêtres).

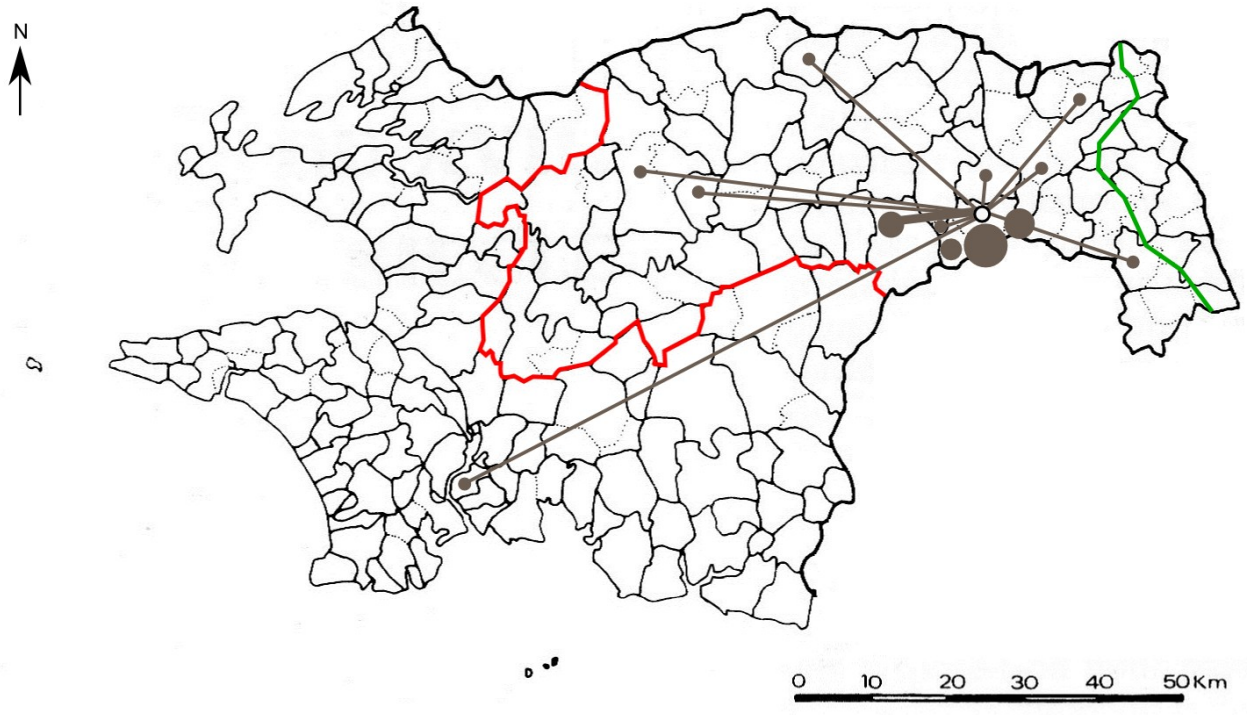

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Frontière linguistique français/breton

Nombre de prêtres natifs de Spézet ou de Plouguernével à avoir exercé dans la paroisse

1 2 3 4 5 8

Annexe 27 : les carrières des prêtres originaires de Pleyben (échantillon de 14 prêtres).

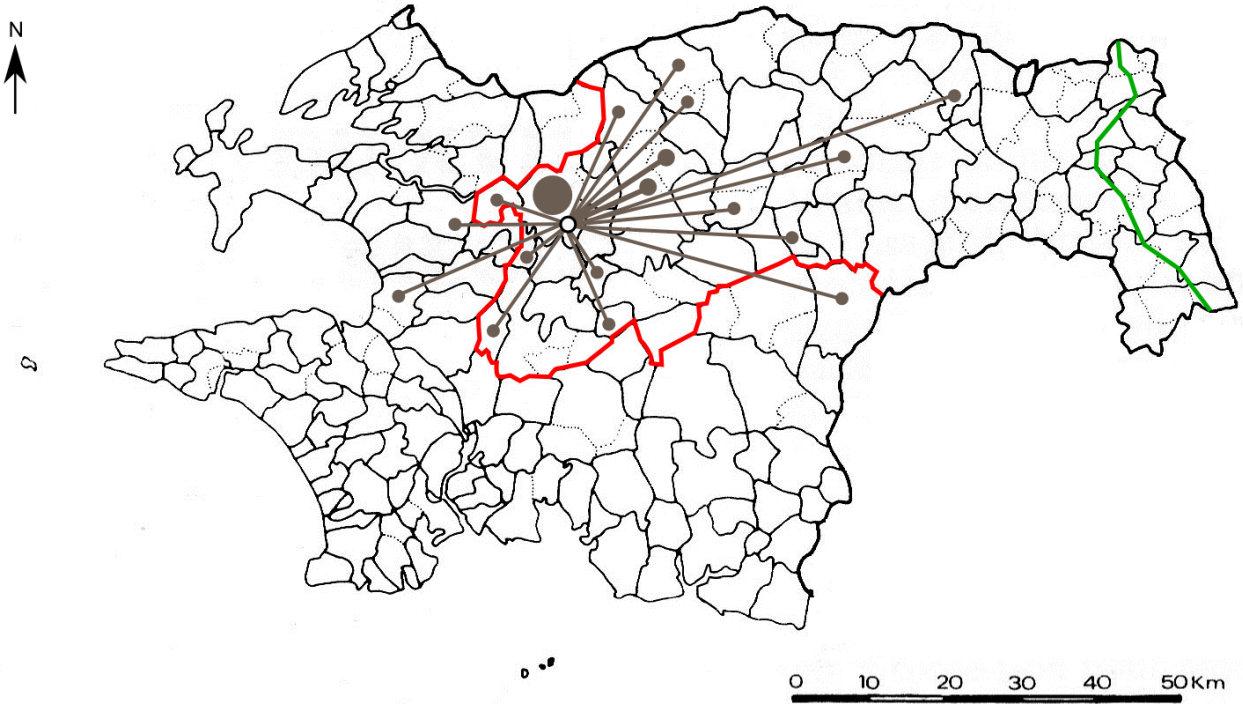

Annexe 28 : les carrières des prêtres originaires de Briec (échantillon de 9 prêtres).

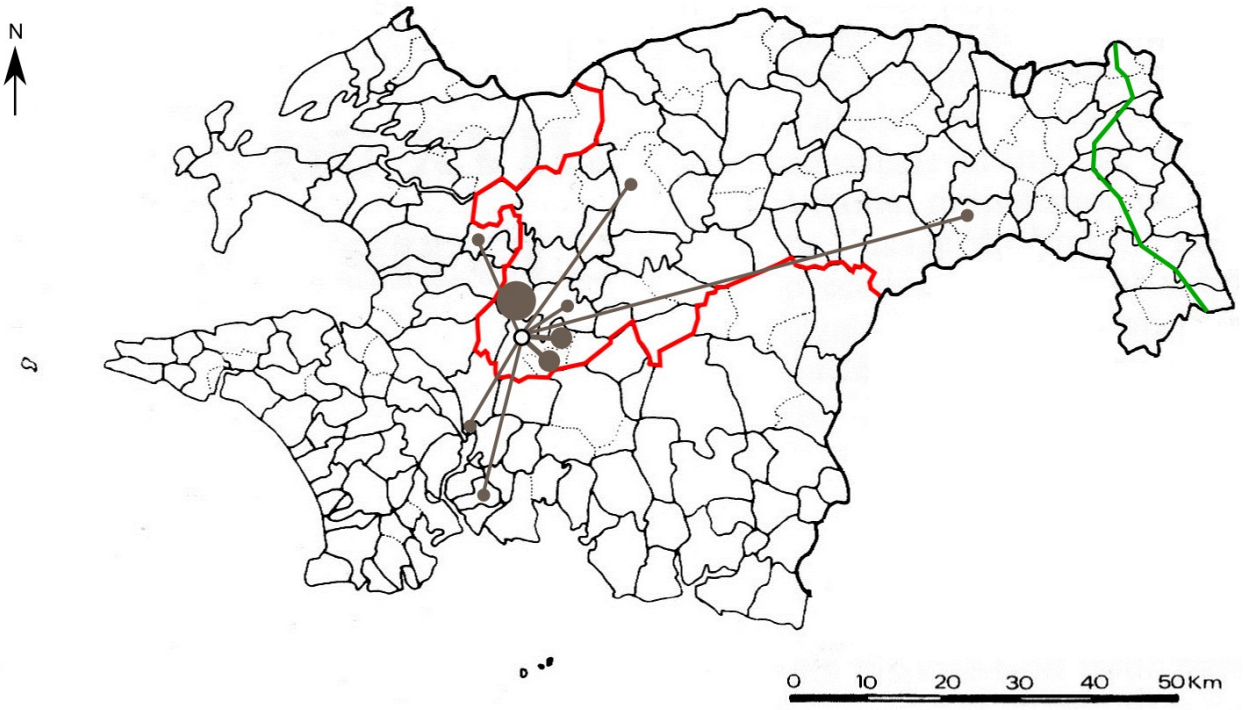

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Frontière linguistique français/breton

Nombre de prêtres natifs de Pleyben ou de Briec à avoir exercé dans la paroisse

1 2 3 4 5 6 7

Annexe 29 : les carrières des prêtres originaires de Mûr (échantillon de 19 prêtres).

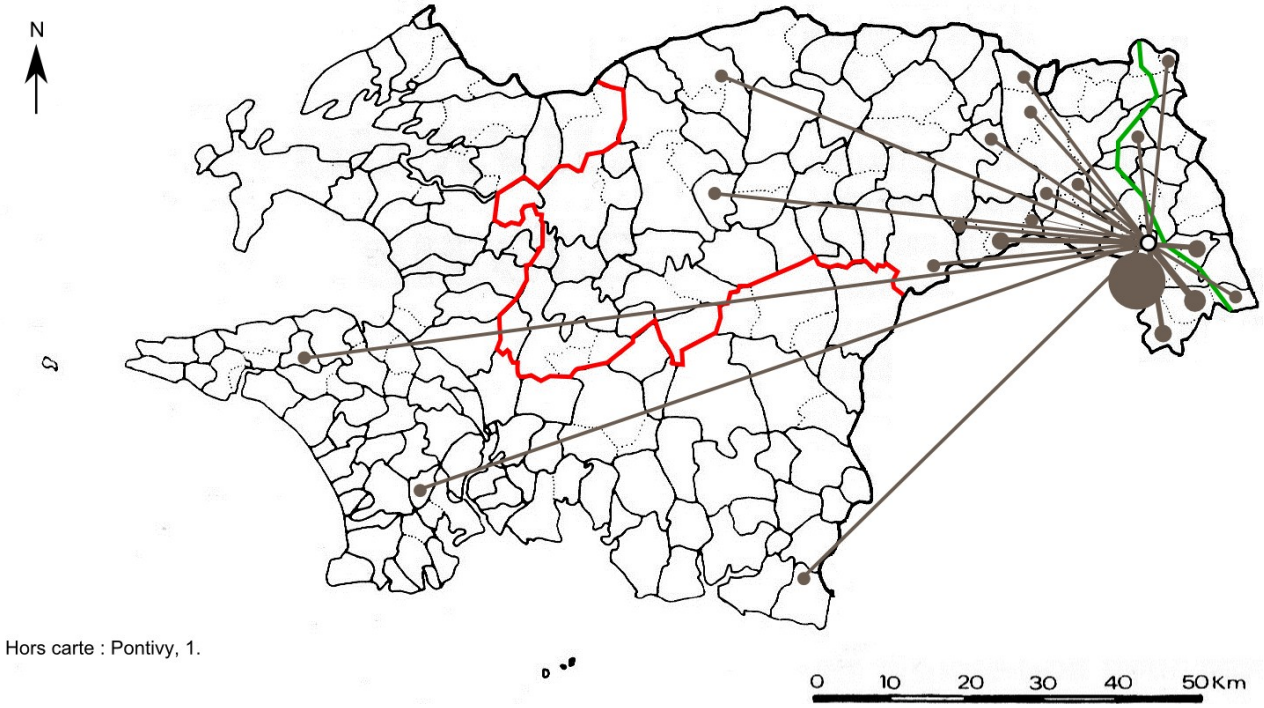

Annexe 30 : les carrières des prêtres originaires de Saint-Mayeux (échantillon de 19 prêtres).

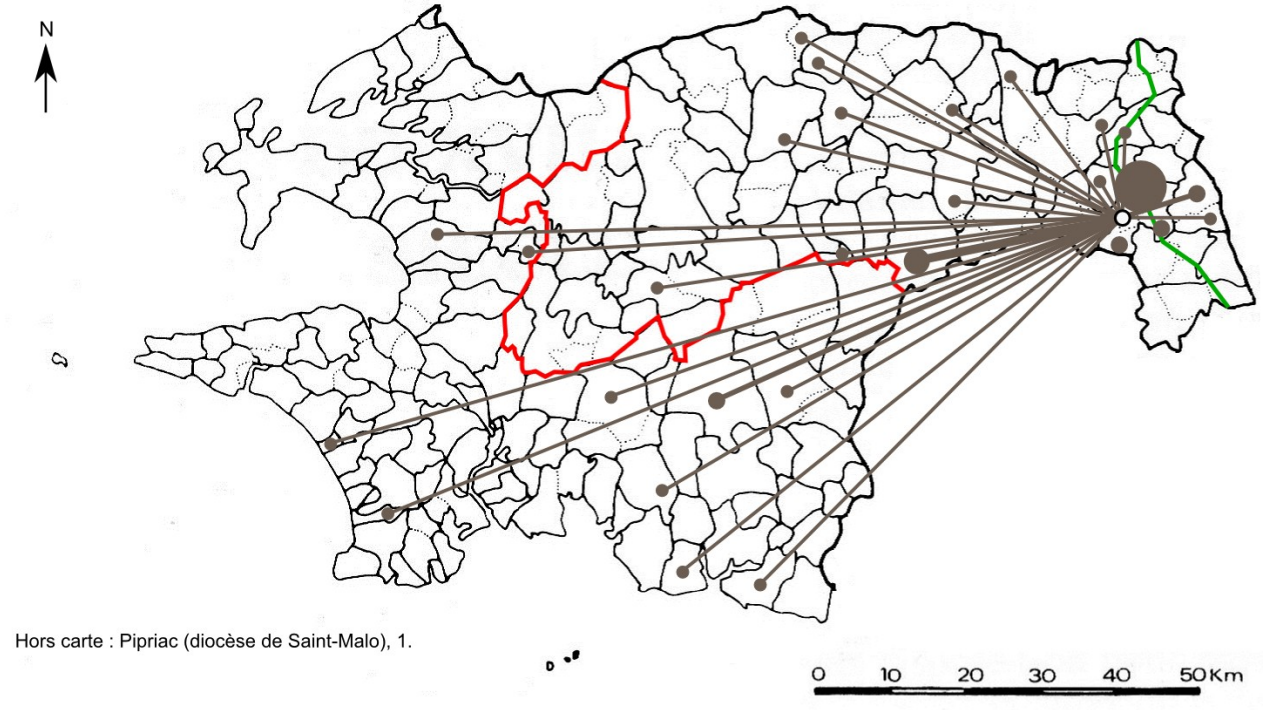

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Frontière linguistique français/breton

Nombre de prêtres natifs de Mur ou de Saint-Mayeux à avoir exercé dans la paroisse

1 2 3 4 10 11

Annexe 31 : les migrations extra-diocésaines des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime (échantillon de 24 prêtres).

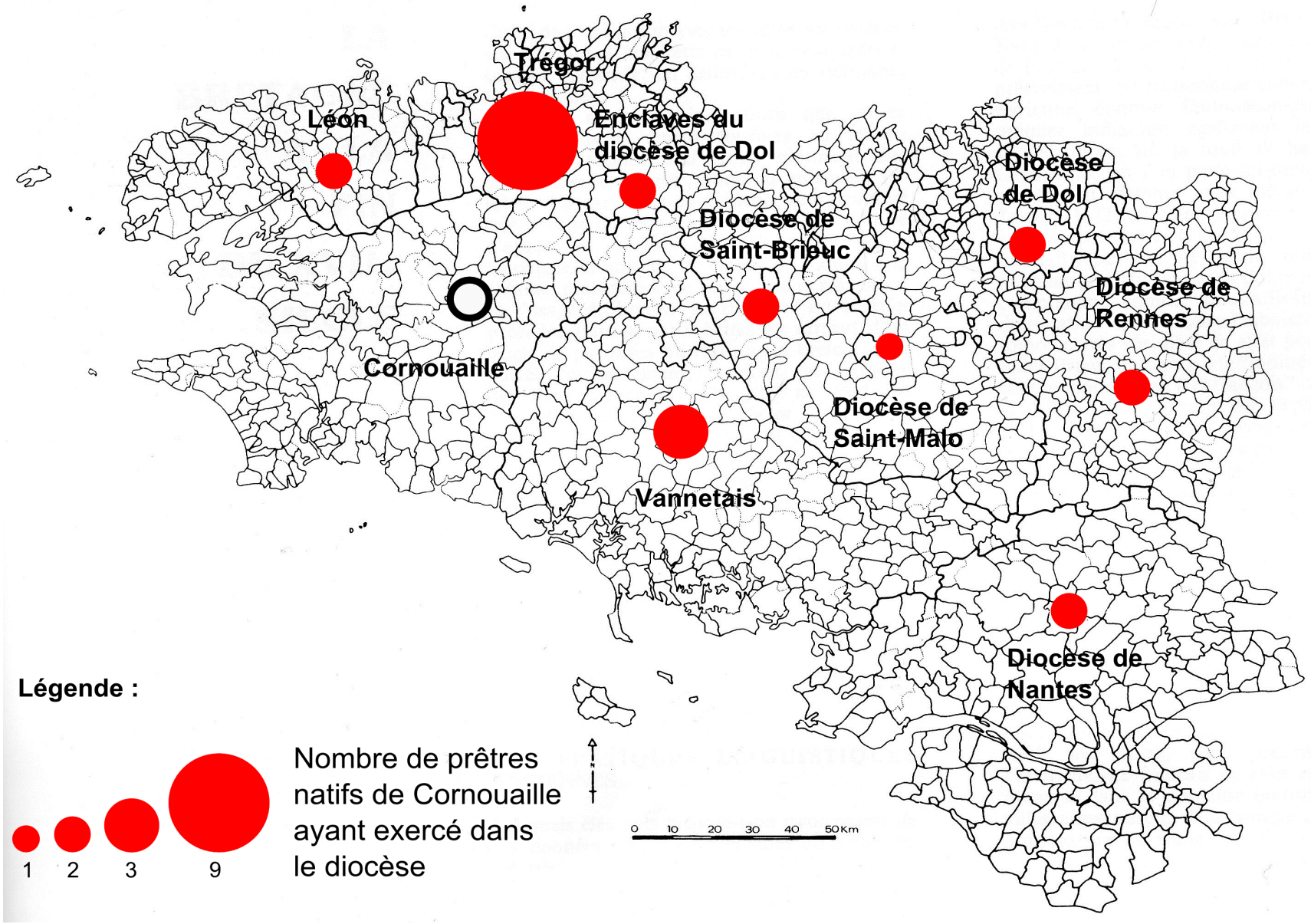

Annexe 32 : les origines et les carrières des prêtres francophones du carnet de Haute-Cornouaille (échantillon de 14 prêtres).

Carte 1 : les origines

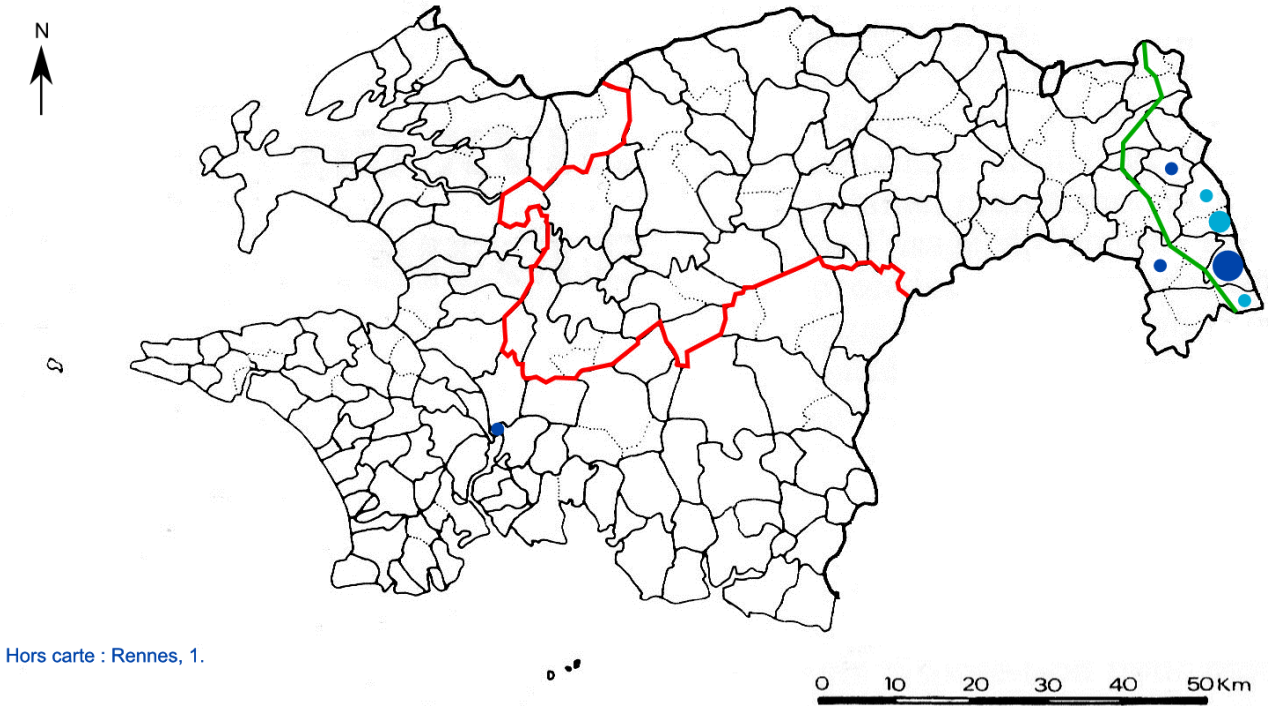

Carte 2 : *les carrières*

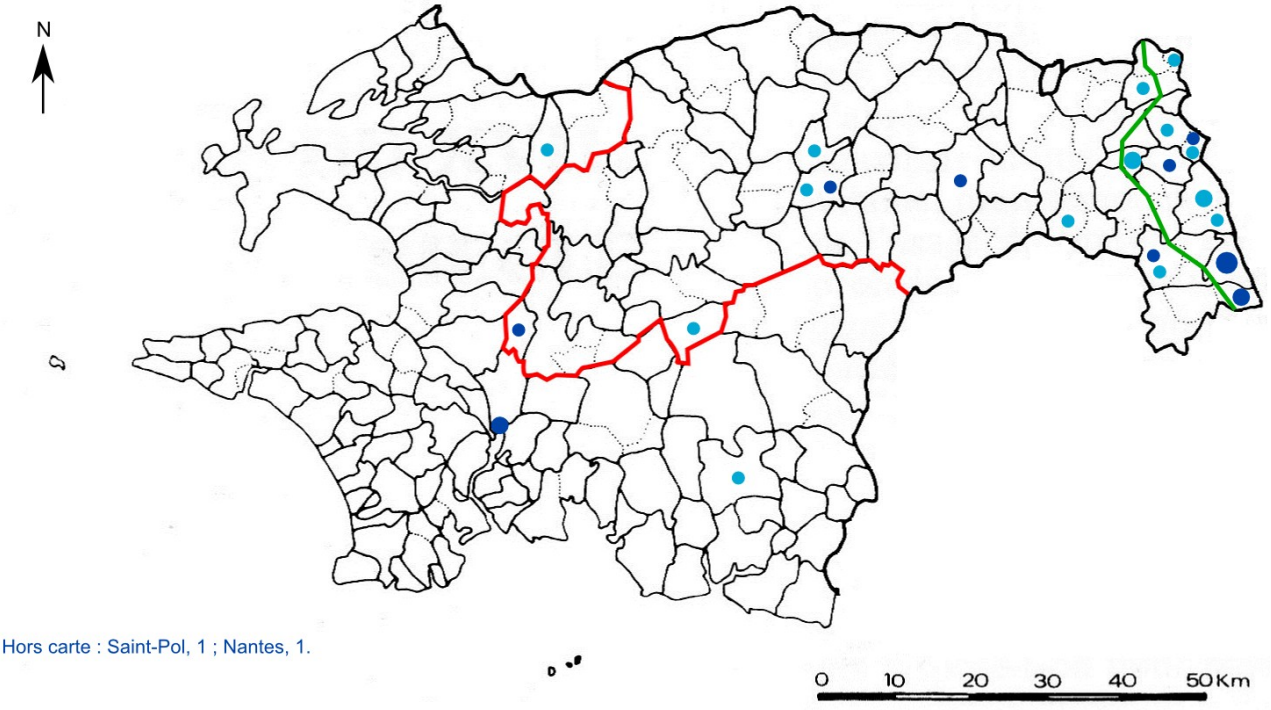

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Frontière linguistique français/breton

1 2 3 4 5 6 — Nombre de prêtres ne sachant pas ou mal le breton natifs de la paroisse (carte 1) ou à avoir exercé dans la paroisse (carte 2)

1 2 3 4 5 6 — Nombre de prêtres ne sachant pas puis apprenant le breton natifs de la paroisse (carte 1) ou à avoir exercé dans la paroisse (carte 2)

Annexe 33 : les carrières des prêtres originaires du Bodéo (échantillon de 3 prêtres).

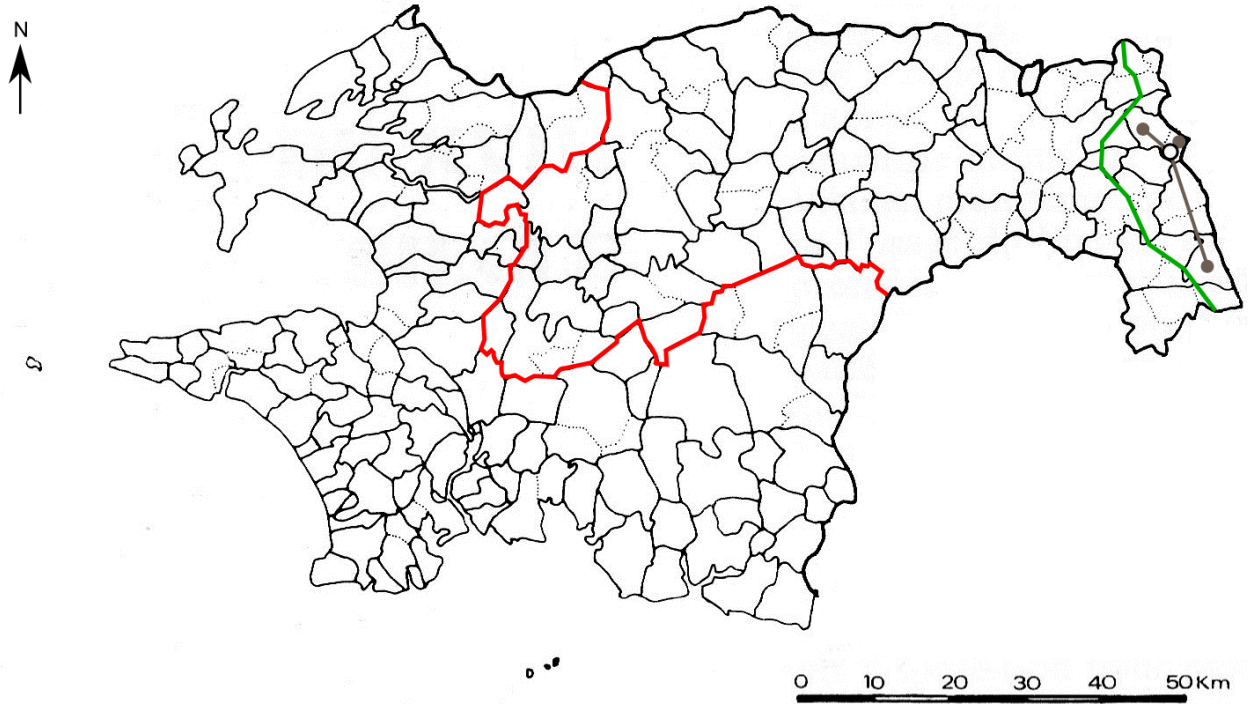

Annexe 34 : les carrières des prêtres originaires du Quillio en Merléac (échantillon de 5 prêtres).

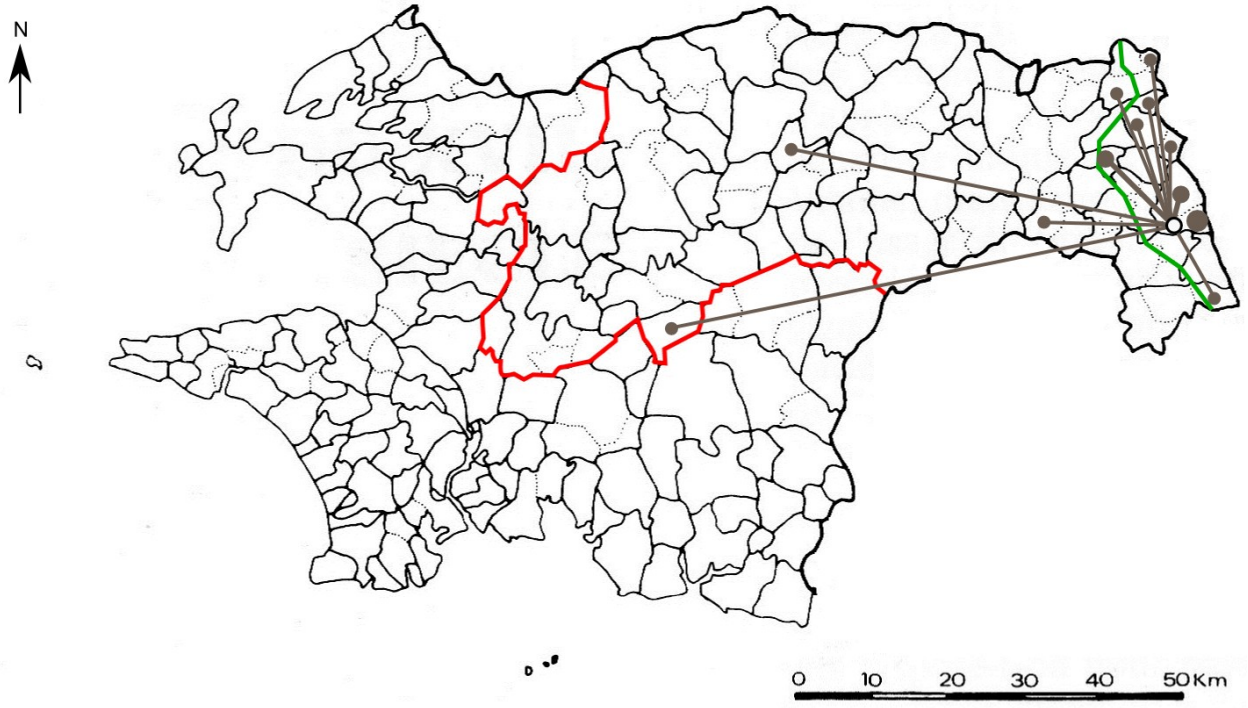

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Frontière linguistique français/breton

Nombre de prêtres natifs du Bodéo ou du Quillio à avoir exercé dans la paroisse

1 2 3 4 5 6

Annexe 35 : les carrières des prêtres originaires de Merléac (échantillon de 15 prêtres).

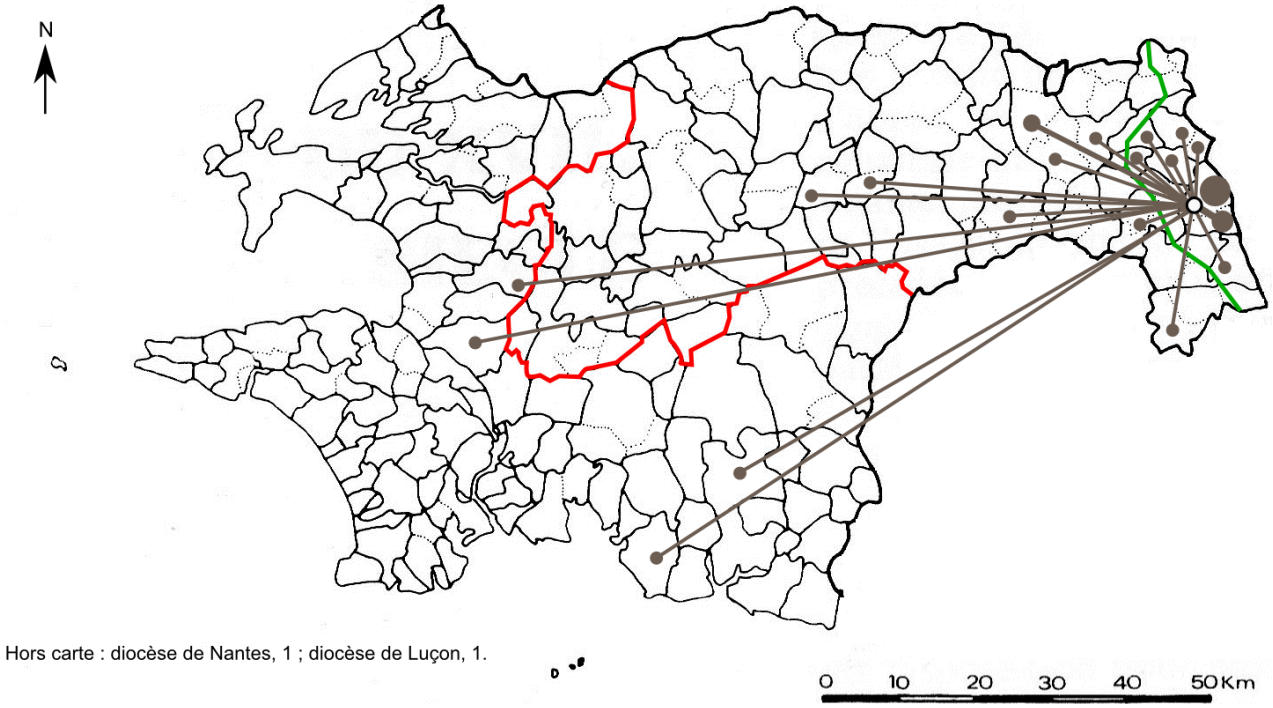

Hors carte : diocèse de Nantes, 1 ; diocèse de Luçon, 1.

Annexe 36 : les carrières des prêtres originaires de Saint-Caradec (échantillon de 10 prêtres).

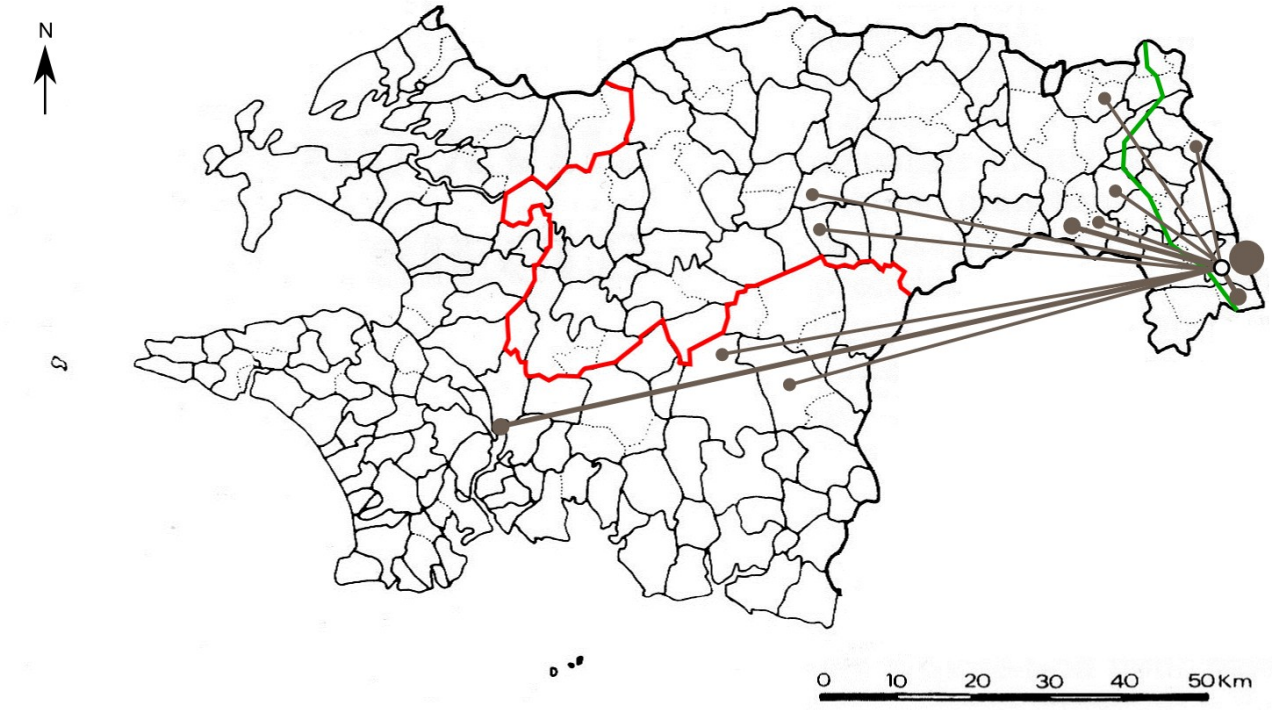

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Frontière linguistique français/breton

1 2 3 4 5 6 Nombre de prêtres natifs de Merléac ou de Saint-Caradec à avoir exercé dans la paroisse

Annexe 37 : les carrières des prêtres originaires de Saint-Martin (échantillon de 6 prêtres).

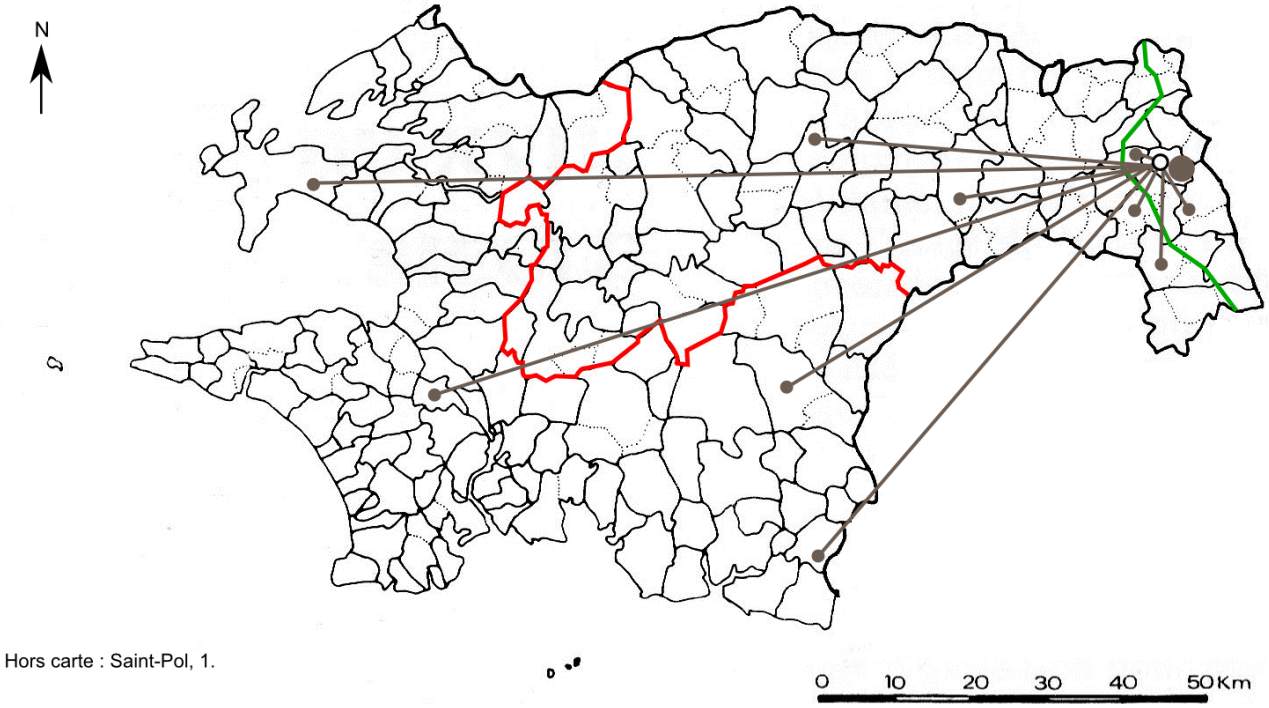

Annexe 38 : les carrières des prêtres originaires de Saint-Guen (échantillon de 4 prêtres).

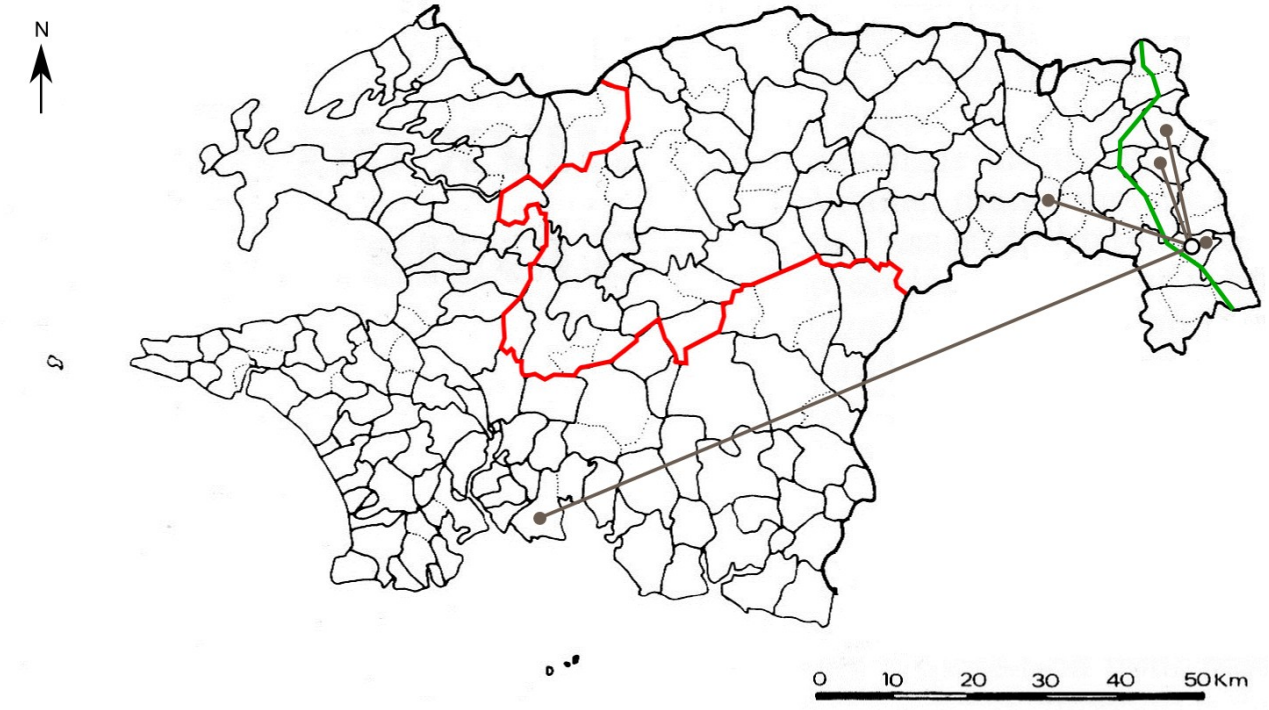

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Frontière linguistique français/breton

Nombre de prêtres natifs de Saint-Martin ou de Saint-Guen à avoir exercé dans la paroisse

1 4

Annexe 39 : l'inspiration jésuite du catalogue de Mgr Conen de Saint-Luc.

Catalogue des prêtres de Haute-Cornouaille (1779-1788)	*Premier catalogue des missionnaires jésuites au Brésil (1598)**
Prénom, nom	**Prénom, nom, numéro**
Lieu de naissance : paroisse/trève, diocèse (si le prêtre est d'origine extra-diocésaine)	**Lieu de naissance :** pays, diocèse
Date de naissance	**Âge**
Santé : très bonne, bonne, faible, mauvaise, effrayante	**Santé** : bonne (*firma*), moyenne (*mediocritatis*), mauvaise (*infirma*)
Date d'ordination	**Date d'entrée dans la Compagnie**
	Expédition missionnaire : date d'arrivée au Brésil
Grade universitaire	**Grade universitaire**
Études (effectif) : étudie, étudie peu, n'étudie pas	**Année d'études/temps consacré à l'étude et discipline (passé) :** par exemple, un jésuite qui a étudié trois années de grammaire
Fonction actuelle : recteur, curé, prêtre, aumônier, directeur, ...	**Emploi actuel** : activité principale du jésuite à la date du catalogue (supérieur, aide procurateur, enseignement, ...)
Fonction(s) antérieure(s) : *curriculum vitae* très résumé de chaque prêtre, avec la date d'entrée dans chaque fonction ou le nombre d'années passées à l'exercer	**Emploi(s) antérieur(s) :** *curriculum vitae* très résumé de chaque jésuite
	Catégorie des vœux prononcés
Langue : apprentissage de la langue bretonne	**Langue :** apprentissage de la langue brésilienne

Catalogue des prêtres de Haute-Cornouaille (1779-1788)	*Deuxième catalogue des missionnaires jésuites au Brésil (1598) **
Évaluation globale du sujet/classement du sujet : excellent, très bon, bon, médiocre, mauvais, etc.	
Intelligence, piété, vertu(s), zèle, esprit (évaluation ou présence notée)	**Intelligence, jugement, prudence, expérience** (très bien, bien, moyen, faible)
Conférences ecclésiastiques	**Capacité intellectuelle**
Comportement/morale (alcoolisation, mœurs, etc.) **et son évolution** (va très bien, va bien, ne va pas bien, s'est fait mal, va mal, va très mal, va mieux, etc.)	

Catalogue des prêtres de Haute-Cornouaille (1779-1788)	*Deuxième catalogue des missionnaires jésuites au Brésil (1598) **
	Capacité en brésilien
Pratique ou non de la prédication et/ou de la confession	**Titre de confesseur et de prédicateur**
Talents (en général) : en a ou en annonce, médiocre, au-dessous du médiocre, faible, très faible, sans talents.	**Talent pour (ministère intérieur, auprès des jésuites et Européens) :** - l'enseignement : élémentaire ou supérieur - l'administration : soit talents de gouvernement, soit de conseil - les tâches spirituelles : la prédication, la confession, le soin des autres (charité) - pour la gestion des biens et l'organisation de la vie matérielle de la province: la gestion, l'architecture, les travaux, ...
Degrés de qualité des activités exercées par chaque prêtre dans une paroisse (bonne/mauvaise) : célébration de la messe, distribution des sacrements, confession, tenue des registres, catéchisme, instruction élémentaire (très bien, bien, médiocre, mauvais, etc).	**Talents spécifiques pour s'occuper des Indiens (ministère extérieur):** catéchiser, instruire, convertir, confesser
Action globale du prêtre au sein de la paroisse : fait bien, fait très bien, fait mal, fait très mal, ne fait rien, fait tout, etc.	
Qualité du caractère : excellent, bon, mauvais. **Type de caractère :** gay, doux, roide, sournois, etc. **Caractéristiques :** honnête, suffisant, scrupuleux, etc.	**Complexion naturelle :** colérique sanguin, colérique mélancolique, flegmatique, etc.

* Voir Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, *Les Ouvriers d'une Vigne stérile. Les jésuites et la conversion des Indiens au Brésil, 1580-1620*, Lisbonne-Paris, Centre Culturel Calouste Gulbenkian, 2000, p. 545-548.

Annexe 40 : l'échelle des talents des prêtres de Haute-Cornouaille (échantillon de 57 individus).

Échelle des talents (de 1 à 5)	Nombre de prêtres	Ensemble des qualificatifs
5	1	- a les plus grands talents (1)
4	24	- homme à talents (1) - a des talents (4) - a eu des talents (1) - talents (13) - annonce des talents (4), annonce toutes sortes de talents (1)
3	10	- médiocre pour les talents (2) - talents médiocres (4) - très ordinaire pour les talents (1) - talents ordinaires (3)
2	19	- talents au-dessous du médiocre (1) - talents assez faibles (1) - faible pour les talents (8) - très faible pour les talents (1) - talents minces (1) - très mince pour les talents (2) - talents très minces (1) - talents très bornés (1) - peu de talents (2) - néglige les talents qu'il a reçu de Dieu (1)
1	3	- n'a pas de talents extérieurs (1) - sans talents (1) - sans talents en aucun genre (1)

Talents pour :	Nombre de prêtres
La prédication	- a des talents pour la chaire (1) - annonce des talents pour la chaire (1) - talents stationnaire et missionnaire [faible pour les talents] (1) - annonce des talents pour la prédication (1)
L'art oratoire	- n'a pas le talent de la parole (1)

Annexe 41 : l'évaluation générale des prêtres du carnet de Haute-Cornouaille (échantillon de 246 individus).

Évaluation (sur une échelle de 1 à 8)	**Nombre de prêtres évalués**	**Ensemble des qualificatifs**
8 : les sujets d'excellence	72	- *Omni exceptione major* (1) - Excellent (33) - Excellent pour tout (16), excellent en tout (1) - Excellent partout (3) - Excellent en tout genre (10), excellentissime en tout genre (1) - Excellent en tout sens (1) - du premier mérite (1) - de premier mérite en tout genre (1) - Admirable (2) **- Annonce les meilleures dispositions pour tout* (1)** **- De la meilleure espérance (1)**
7 : les sujets de qualité supérieure	66	- Très bon (36), *optimus* (1) - Très bon pour tout (9), très bon partout (1) - Très bon en tout genre (3) - Très bon en tout sens (1) - Très fort en tout genre (1) - De mérite (2) - De mérite en tout genre (1) - De mérite pour toutes espèces de bien (1) - De grand mérite (1) - De distinction (2) - De distinction en tout genre (2) **- Donne de grandes espérances (1)** **- De grande espérance (1), de grande espérance pour tout (2)** **- A de très grandes dispositions pour toute espèce de bien (1)**
6 : les sujets de bonne qualité	52	- Bon (39) - Bon pour tout (4) - Bon en tout sens (3) - Bon en tout genre (1) - Bien bon (1) **- Annonce des dispositions (2)** **- de bonne espérance (2)**
5 : les sujets de qualité moyennement bonne	5	- Bon médiocre (3) - Passable (1) - Au-dessus du médiocre (1)
4 : les sujets de qualité moyenne	10	- Médiocre (3) - Ordinaire (3) - Très ordinaire (4)

3 : les sujets de qualité inférieure	15	- Au-dessous de l'ordinaire (1) - Petit médiocre (2) - Moins que médiocre (1) - Au-dessous du médiocre (4) - Pour tout au-dessous du médiocre (1) - Fort au-dessous du médiocre (1) - Au-dessous du plus médiocre (1) - Assez faible (2) - Mince (2)
2 : les sujets de faible qualité	10	- Très faible pour tout (1) - Faible (5) - Faible en tout point (1) - Très mince (1) - Des plus minces pour tout (1) - Pas fort (1)
1 : les sujets de mauvaise qualité	17	- Assez mauvais sujet (2) - Mauvais (9) - Mauvais en tout genre (1) - Très mauvais (4) - Indigne (1)

* Les termes en gras représentent ceux qui annoncent des dispositions, qui donnent des espérances.

Annexe 42 : le classement au séminaire et le classement par l'évêque dans la décennie 1780 (échantillon de 48 individus).

* RIEN = pas d'évaluation épiscopale, ni de commentaire appréciatif

Promotion 1781 :

1. Michel Le Jacq → n°1er partout, talents, science et piété (p. 369)
2. Joachim Pothier → très bien en 85 (p. 241) ; bien en 88 (p. 248)
3. ?
4. Guillaume Perennes → RIEN* [le recteur en est content (p. 228)]
5. Jean Le Corre → RIEN [le recteur en est très content en 87 (p. 32)]

Promotion 1782 :

1. Jean Guezengar → excellent (p. 345)
   Pierre Tromeur → parfaitement bien en 85 (p. 337)

Promotion 1783 :

1. Yves Olivier → a de très grandes dispositions pour toute espèce de bien (p. 246)
   Alexis Paul → RIEN
   Louis Poyet → excellent partout (p. 315)
   René Ropers → bon sujet (p. 249)
2. Yves Le Coz → sujet excellent (p. 295)
   Jean Joncourt → « on en est content » (p. 344)
   Pierre-Jean Lameur → bien en 84. Fera très bien, annonce toutes sortes de talents et de la piété (p. 279)
   Jean Menguy → bien bon enfant (p. 159)
   Claude Tulubin → très bon sujet (p. 106)
3. Laurent Bercot → bon sujet (p. 271)
   Jean Le Denmat → RIEN
   Jean Gloaguen → bien en 85 (p. 315), très bien en 85 (p. 316)

Promotion 1784 :

1. Jean Guillou (180) → RIEN
2. Charles Floutier → très bon sujet propre à tout (p. 59)
   Guillaume Le Goff → bon en tout sens, propre à tout (p. 241)
3. Jean Le Moal → bon sujet en tout sens (p. 42)
4. Yves-François Chenel → fait très bien en tout genre en 1785 (p. 234)

Grégoire Loyer → très bon sujet (p. 371)

5. Eluan Gallerne → assez faible (p. 205)
   Jean-Guillaume Prigent → assez faible (p. 106)
6. Ambroise Rivoal → faible sujet (p. 279)
7. Olivier Hourman → RIEN [s'est très mal conduit à Kergrist-Moëlou (p. 117)]

Promotion 1785 :

1. Jean Le Rigoleur → esprit de la plus grande justesse, piété, talents, etc. Fait tout bien en 1786 (p. 225)
2. ?
3. Joseph-Marie Boncors → bon sujet (p. 243) [quelques reproches par la suite]
   Claude Jégoux → bon sujet (p. 159)
   Claude Le Noan → sujet de la meilleure espérance (p. 274)
4. Paul Le Borgne → bon médiocre (p. 32)
   Jean Launay → appliqué, doux et vertueux (p. 211)
   Yves Urvoas → sujet petit médiocre (p. 326)

Promotion 1786 :

1. Jean Kerneau → excellent en tout (p. 117)
2. Mathurin Denis → sujet propre à tout (p. 159)
   Alain Le Denmat → bon sujet (p. 134)
3. Jean-Guénolé Brisson → RIEN
   Jules Derrien → RIEN
   René Le Guillou de Pempoullou → bon sujet (p. 279)
4. Guillaume Le Bihan → sujet médiocre (p. 214)
   Étienne Garrec → bien mieux (p. 120)
5. Yves Bozec → faible sujet (p. 103 et 148)
   Yves-Marie Cajan → « talens assés faible, esprit un peu léger, bon enfant cependant » (p. 22)
6. Hervé Auffret → RIEN
   Jean Lardiagou → charmant enfant par la vertu (p. 369)

Promotion 1787 :

1. ?
2. Guillaume Dagorn → RIEN

Annexe 43 : la transcription erronée de Jean-Louis Le Floc'h.

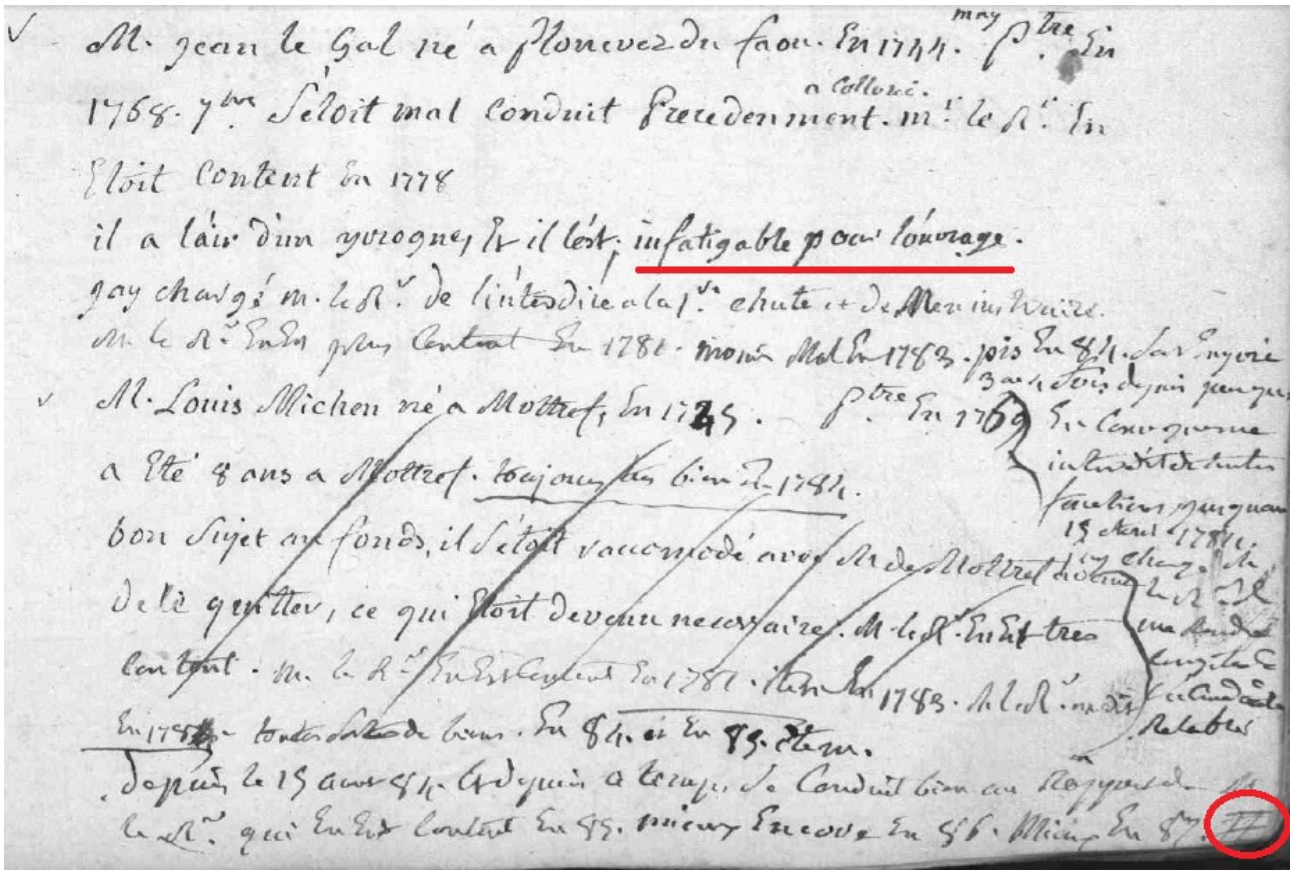

M. jean le Gal né a Plouneez du faou. En 1744. may p.tre En 1768. y.ve Seloit mal conduit precedemment. a Collorec. m.r le R.r En Sloit Content En 1778
il a lair dun yvrogne, R.r il lest infatigable p.r louvrage.
jay chargé m. le R.r de lintendre a la p.re chute et de Mennin Prairie.
M. Louis Michen né a Mottref, En 1745. p.tre En 1769
a Eté 8 ans a Mottref. toujours bien R.r 1781.
bon Sujet au fonds, il Seloit vacomodé avec M.r de Mottref de là quitter, ce qui Sloit devenu necessaire. m. le R.r En Est tres Content. m. le R.r En Est Content En 1781. mort En 1783. m. le R.r
En 1784 toutes Sortes de bien. En 84. et En 85. etem.
depuis le 15 aout 84. Et depuis a temps. Se Conduit bien au Regard de le R.r qui En Est Content En 85. mieux Encore En 86. Mieux En 87.

Source : carnet de Mgr Conen de Saint-Luc, p. 125.

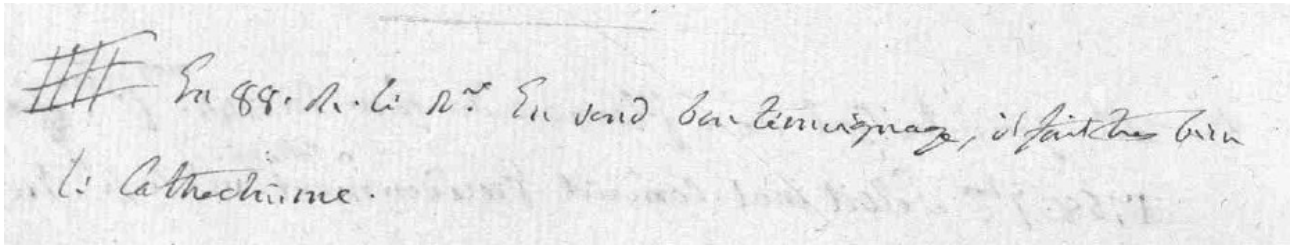

En 88. R. le R.r En vend bon Temoignage, il fait bien le Cathechisme.

Source : carnet de Mgr Conen de Saint-Luc, p. 126.

Annexe 44 : les petites écoles en Haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime.

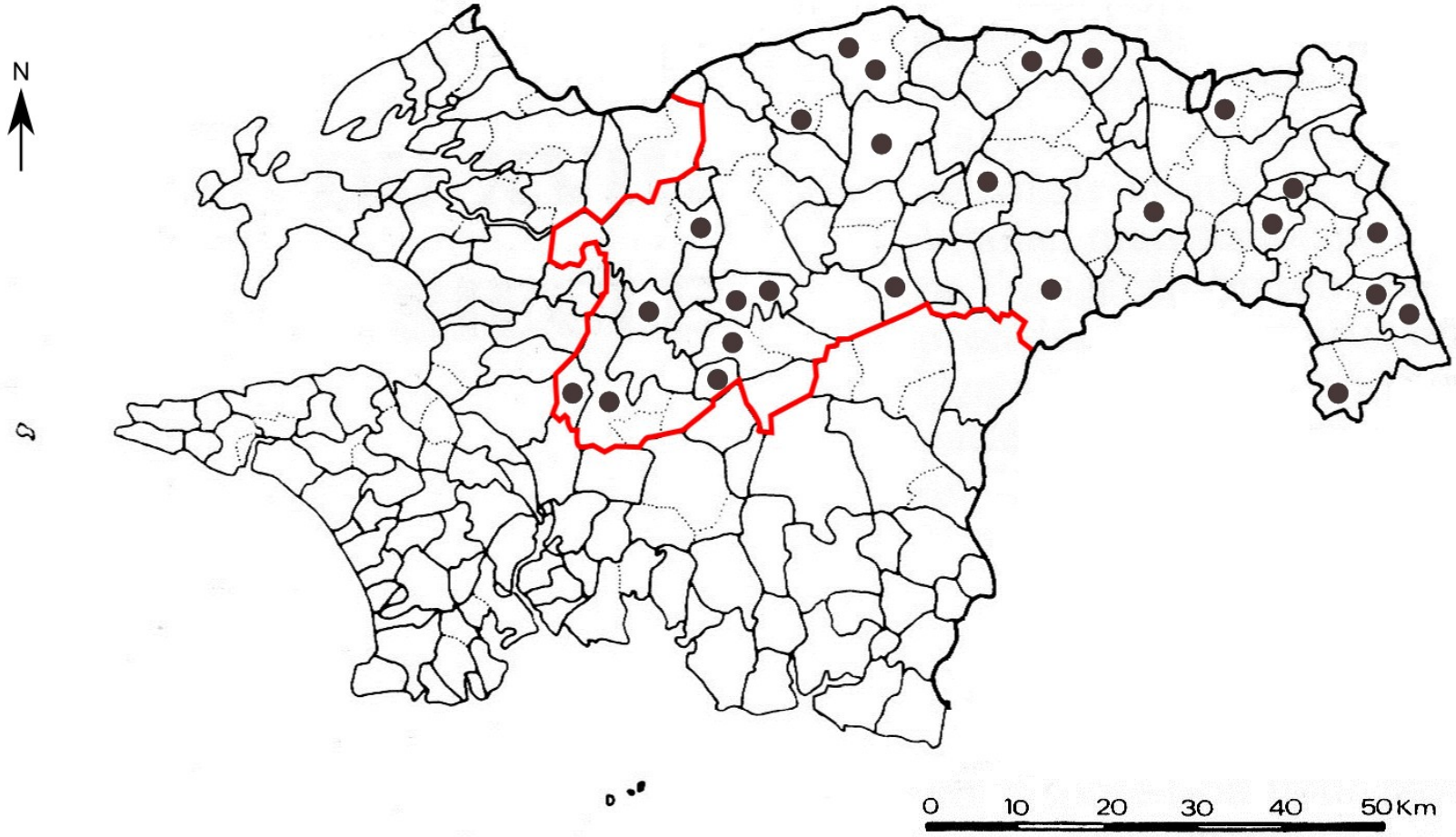

Légende :

Délimitation intérieure de la tournée de Haute-Cornouaille

Présence de petites écoles

Annexe 45 : les conférences ecclésiastiques de Cornouaille en 1782.

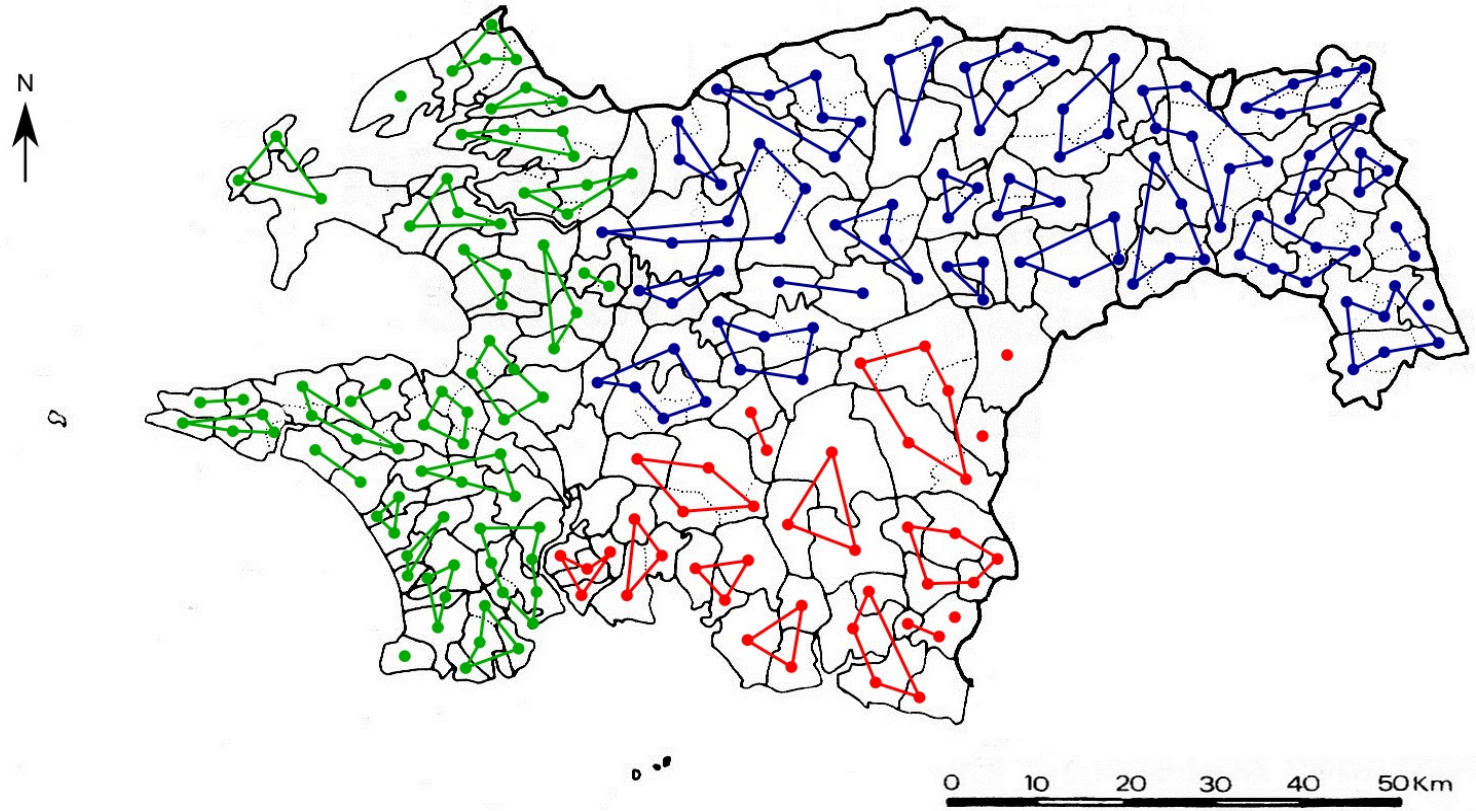

Légende :

Conférence ecclésiastique/convocation de paroisses de la tournée de Sud-Cornouaille

Conférence ecclésiastique/convocation de paroisses de la tournée de Haute-Cornouaille

Conférence ecclésiastique/convocation de paroisses de la tournée de Ouest-Cornouaille

Annexe 46 : le mobilier du petit séminaire de Plouguernével à la fin de l'Ancien Régime.

Source : AD 22, 1 Q 158, inventaire du mobilier du séminaire de Plouguernével (1791), 25 p.

1791
26 août

L'an mil sept cent quatre vingt onze ce jour vingt six août soussigné pierre le bourhis administrateur du district de Rostrenen, nominé par le directoire, je me suis fais transporté pour les neuf heures du matin, pour inventorier le mobilier du séminaire de plouguernevel, nous avons commencé par **la cuisine** savoir

present Mr le pennec p[rocureu]r du séminaire

art[icle] premier
une grande cramaliere avec les trois crochets
art[icle] 2e
deux grands landiers dont un cassé
3) un tourne-broche avec un poid de potin et une broche
4) une grande casse et deux petits trepieds
5) un grand trépied
6) une pelle a feu et une pince
7) trois poalles a frire dont une bonne et deux mauvaises
8) douze casseroles dix grandes et deux petites toutes en cuivre rouge
9) un moyen chaudron de cuivre jaune
10) une case de cuivre rouge
11) six marmittes trois grandes deux moyennes et une petite
12) un moyen fer a tourte
13) une brasiere de cuivre rouge
14) vingt huit plats d'etain tant bons que mauvais
15) quatres autres plats d'étain

16) vingt assiettes d'étain fertonné
17) un mauvais chauf-lit
18) quatre petites caffetieres de fer blanc
19) quatre soupiers de feillance
20) trois cases de terres
21) une hachaire
22) quatre vingt assiettes rondes d'étain
23) soixante trois plats de feillances tant bon que mauvais
24) deux soupieres de feillance terre d'angleterre et une théiere
25) deux friquettes ou écumoires
26) deux mauvaises écumoires
27) un passe puré
28) un moulin a caffé
29) une grande table de cuisine
30) deux grands éscabeaux
31) une grande Mue Neuve
32) une armoire à quatre battants à la gauche de l'entré de la cuisine
33) une armoire à la droit de l'entré de la même

34) un lit clos derriere l'armoire qui est a la droite de ladite entré
35) un mauvais petit coffre
36) un tierçon pour mettre du selle
37) un baillau et deux petits bareaux
38) deux seilleaux
39) une boete contenant différens tiroires pour les graines
40) cent cinquante huit bouteilles de vers bonnes et cassées
41) neuf bouteilles de chopine
42) cinq bouteilles longues de ver
43) deux douzaines de vers grands et petits
44) deux baids mauvaises dans la cuisine
45) **Dans l'ancien réfectoire**
46) une vieille armoire a quatre battans a la droite de l'entré
47) un bailleau et deux petits bareaux
48) deux seilleaux
47) [*sic*] dans l'armoire a la droite de l'entrée de l'ancien refectoire trois huilliers de cristal
48) deux burettes
49) deux espèce de caraffes
50) trois grands vers fins
51) vingt cinq tasses a caffés et 17 soucoupes tant porcelaines que feillance fine

52) quatre soucoupes pour les bouteilles
53) six petits vers a eau de vie
54) une petite assiette ronde d'étain et une de porcelaine
55) un petit sucrier de porcelaine
56) treize cuillieres d'étain et onze fourchette de fer avec une grande cuilliere d'étain
57) quatre sallieres de cristal
58) onze sallieres de feillance tant bonne que mauvaise
59) deux huilliers de faillance bonne et mauvaise
60) le quatrieme battant ne pouvant s'ouvrir, nous en avons remis l'inventaire à l'arrivée de Mr le Supérieur
61) une autre armoire de la même qualité à la gauche de l'entré dudit refectoire
62) un plat a barbe d'étain
63) deux corrois a selle
64) un grand pot de confiture servant à mette [*sic*] du tabac
65) un buffet d'office ayant quatre battants dont deux ne peuvent s'ouvrire la clef étant égarée
66) une douzaine soucoupes terre d'angleterre et neuf soucoupes feillance avec onze tasses terre d'angleterre et deux mauvais goblets
67) sept grandes tables longue et 8 escabeaux bons et mauvais

68) une chaise de bois et quatre mauvaises de jonc
69) une cuvette au pot blanc et une fontaine de cuivre rouge
70) un porte mouchette de cuivre jaune
71) une petite assiette de feillance et trois assiettes et une assiette d'étain
72) un bon rechaud de cuivre rouge, et sur ce qu'il est midi nous avons remis la suitte de nos dé [*sic*] nos opération a deux heures de relevé. Signé Le bourhis, f: le pennec procureur du séminaire sans approbation nentendant pas cependant contester la verité de l'inventaire Signé f: le pennec p[rocureu]r du séminaire

aux deux heures de relevé nous avons continué nos opérations comme suit savoir

art[icle] 1er
Dans la salle
trois tables, une ronde une petite carée et une longue

2) une armoire a quatre battants teinte en blanc à la gauche de l'entrée de ladite salle contenant
3) soixant [*sic*] dix huit assiettes de feillance
4) un huillier de feillance et treize tasses a caffé d'idem et dix sept soucoupes même qualité
5) deux sallieres d'idem
6) un sucrier de terre d'angleterre
7) un pot de confiture de feillance et une petite ecuelle de terre
8) un buffet à deux tiroires contenante une soupiere et deux saladiers, un sucrier terre d'angletaire [*sic*] et deux assiettes de feillances avec un pot de confiture et une tasse a caffé et un ver

p. 6

9) cinq cuillieres d'étain et deux fourchettes de fer
10) une petite écuelle de terre
11) un antonoire de fer blanc et une gammel
12) un soufflet une paire de chenets une pince
13) trente couvert d'argent dont une fourchette a la moitié du pied perdu
14) six cuillieres a cáffé
15) trois cuillieres potagere
16) deux cuillieres a ragout
17) une ecuelle d'argent avec sa couverture
18) deux pots de feillance
19) onze chaises et deux fauteuilles jonchés tant bons que mauvais
20) dans le cabinet contre la salle
21) une armoire a deux battants contenant quarante assiettes de feillance, un huillier un grand et petit sallier et un moyen plat de feillance, deux pots blanc et deux bouteilles de ver claire, deux soucoupes et une tasse a caffé avec un petit pot de feillance couvert, une bouteille
22) dans le meme cabinet quatre assiettes terre d'angleterre
23) trente cinque [*sic*] assiettes de feillance

p. 7

24) deux pots de feillance et un grand pot de terre jaune avec une anse
25) une bouteille de terre
26) une grande table et deux grands escabeaux
27) deux paires de mouchetes avec leurs porte mouchettes de cuivre jaune
28) au près la porte de la cave au vieux coffre
29) soixante huit bariques et deux tierçons

et sur ce qu'il est six heures du soire nous avons remis notre commission à demain huit heures du matin signé p: le bourhis commissaire, Le pennec procureur du séminaire sans approbation n'entendant pas cependant contester la vérité de l'inventaire

avenu ce jour vingt sept août mil sept cent quatre vingt onze, nous commissaire nous sommes transporté de notre demeure à la dite maison du seminaire environs les neufs heures du matin, pour continuer ledit inventaire comme fait en présemce de Monsieur Le pennec procureur dudit seminaire.

1) dans le buffet d'office dont la clef étoit égarée une douzaine d'assiettes de porcelaine et seiz [*sic*] bouteilles
2) dans la chambre appellée cidevant la chambre de l'evêque une table de retraite

3) une cuvet [*sic*] avec son pot de feillance
4) un mauvais prie dieu
5) deux fauteuilles bourés
6) trois chaises jonchées

p. 8

7) dans l'alcoffre de la chambre de l'evêque un lit avec deux mattelas, une coette de balle et une autre de plume trois couvertures de l'aine [*sic*], une blanche, une bleuve [*sic*] et l'autre verte des rideaux de bazin de guerande avec ses gaules, un traversier et un horelier de plume, garnie dindienne de differentes couleurs et un mauvais prie dieu
8) dans le cabinet contre la meme chambre une table de retraite, un petit lit contenant une coette de balle et une paillasse, un traversain de balle et un orellier de plume et un seul rideau un pot de chambre et un petit pot [à] eau
9) à lentré de l'alcoffre deux rideaux d'indienne dont un a le bas rongés
10) dans ladite chambre de l'eveque et dans l'alcoffre une garniture d'indienne rouge et blanche
11) une pièce de mauvais ridaux de fenêtre avec la gaule
12) une paire de chenets a pomelle de cuivre avec une pelle a feu
13) la chambre a retraite dans **l'ancien batiment**, un petit lit a tombeau contenant une coette de balle et une paillasse, un traversain de balle et un orrelier de plume, deux très mauvaises couvertures une rouge et une verte avec de très mauvais ridaus et un pot de chambre de terre une petite table de retraite et une mauvaise chaise
14) dans la seconde chambre du vieu batiment du côté du nord, un petit lit a tombeau avec ses mauvais rideau contenant une paillasse et une coette de balle, un traversains [*sic*] de balle et une couverture rouge une petite table a retraite et un petit pot a eau et un mauvais prie dieu

p. 9

15) dans la troisiême chambre, un petit lit carré avec ses rideaux vers, contenant une paillasse une coette et traversain de balle, une petite table et un pot a eau un pot de chambre et un prie dieu
16) dans la quatriême chambre une table de retraite un petit lit quaré [*sic*], contenant une paillasse une coette de balle, un traversain d'idem des reideaux verts et une gaule de fer
17) dans la cinquieme chambre un bon petit lit a tombeau avec ses rideaux assez bons, contenant une paillasse et une coette de balle deux couvertures très mauvaises, une autre coette de balle une chaise, un pot de chambre
18) dans la sixiême chambre un petit lit carré avec ses rideaux vers, deux coettes de balles et un orrelier de plume, un pot de chambre et une petite table de retraite
19) et sur ce qu'il est midi, nous avons remis notre presente commission a deux heures de relevé, signé p. Le bourhis commissaire, le pennec procureur du seminaire sans approbation, n'entendant cependant contester la verité de l'inventaire.

Aux deux heures de relevé nous avons continué nos opérations comme suit en présence de Monsieur le procureur

1) dans la chambre du tailleur côte du midi du vieux batiment sont un mathelas et une coette de balle neuve et un mauvais pot de chambre
3) [*sic*] six bonnes bouteilles
4) un bout de levier de fer

p. 10

5) dans le chambre de Monsieur Louedec au midi du vieux batiment un lit d'attache contenant une paillasse, deux coettes de balle un mathelas et traversain de balle et un orellier de plume, deux couvertures, un [*sic*] blanche et une bleuve deux petits rideaux verts, avec une gaule et un pot de chambre
6) une petite table ayant un tiroire
7) un prie dieu, un petit gueridon

8) un feu
9) deux chaises et un fauteuille jonché et un petit pot à eau
10) la seconde chambre a feu du côté du midi du vieu batiment une table de retraite
11) un petit lit carré contre la porte couvert en bois contenant une paillasse, une coette et un traversier de balle deux couvertures de l'aine, une verte et l'autre grise et de mauvais rideaux verts avec leurs gaule
12) un autre lit plus mauvais contenant une paillasse, une coette et un traversier de balle, deux couvertures une verte et l'autre bleuve avec de gros rideaux rouge avec leur gaule
13) deux pots de chambre et un pot a eau dans la quatrieme chambre de retraite côté du midi du vieux batiment
14) à la gauche de l'entré un petit lit carré contenant...

p. 11

…une paillasse, une coette et un traversier de balle et un orrelier de plume, deux couvertures, une blanche et une verte, de mauvais rideaux vers
16) [*sic*] une petite table, un mauvais prie dieu
17) un pot a eau, une chaise jonchée
18) dans le coridore un mauvais **cable/gable?**
19) dans la petite chambre a retraite au levant de la cour un lit a tombeau contenant une paillasse et deux coettes de balle, un traversier de balle, une couverture verte ayant ses rideaux rouges
20) un pot de chambre et une chaise de bois
21) à la droite de l'entré de la quatrieme chambre, même côté, un bois de lit a tombeaux et une paillasse, à la gauche un autre bois de lit avec deux coettes, un traversier de balle et une paillasse
22) à la droite de l'entré de la cinquieme chambre même côté un bois de lit à tombeau avec deux coette et un traversier de balle et une paillasse
à la gauche de l'entré de la même un autre petit lit carré sans rideau contenant deux coettes et un traversier de balle, une paillasse
23) une chaise de jonc
24) dans la septiême chambre même côté à la droite de l'entré le bas d'un bois de lit avec une paillasse une coette et un traversier, à la gauche de la même un autre bois de lit avec deux coettes de balle et une mauvaise chaise de bois
25) dans la derniere chambre du levant, trois bois de lit avec trois paillasses, deux coettes et deux traversiers de balle, deux mauvaises couvertures blanches

p. 12

26) quatre mauvaises carrés de lit, deux chaisses [*sic*] de bois sans fond, une chaise et un fauteuille de jonc
27) dans la chambre au couchant, cinq bois de lit, trois paillasses, cinq couvertures mauvaises, trois traversiers deux coettes, un pot a eaux deux mauvaises chaises
28) dans la cinquieme chambre au couchant un mauvais bois de lit, quatre coettes et un traversier de balle et sur ce qu'il est six heures du soire nous avons remis nôtre commission à lundy vingt neuf aôut sous mon seing et celui du susdit procureur signé p: le bourhis co[m]missaire le pennec p[rocureu]r du seminaire sans approbation n'entendant pas cependant contester la vérité de l'inventaire

avenu ce jour de lundi vingt neuf aôut mil sept cent quatre vingt onze, nous étant transporté de nôtre demeur [*sic*] en ladite maison du seminaire nous avons continué nôtre commission comme suit

dans le premier étage

1) à la gauche de l'entré un petit lit a tombeau ayant de mauvais rideaux, contenant une paillasse, une coette et un traversier de balle et une mauvaise couverture jaune
2) à la droite de l'entré un petit lit carré avec des rideau bleufs contenant deux coettes et un traversier de balle, une paillasse neuve

3) une petite table a retraite, une chaise et un pot a eau

dans la seconde chambre même étage
1) à la gauche de l'entrée de ladite chambre un petit...

p. 13

…lit a tombeau contenant une paillasse, une coette et un traversier de balle, un mathelas et deux couvertures un rideau vert rapetassé, un pot de chambre
2) dans la troisiême chambre même étage, a la gauche de l'entré un petit lit a tombeaux ayant de mauvais rideaux contenant une très mauvaises paillasse, une coette et un traversier de balle, un mathelas et une petite couverture jaune, un petit pot bleu cassé

1) [*sic*] dans la quatriême chambre même étage
à la droite de l'entré un lit de maître garni d'indienne des rideaux vers et ses gaules, une paillasse une coette de plume, trois couvertures, deux vertes et une bleuve
2) un pot de chambre
3) une table de retraite
4) deux chaises de jonc une chaise de bois et un mauvais prie dieu
5) un pot a eau

dans la cinquiême chambre même étage
1) à la gauche de l'entré un lit de maître garni d'indienne ayant des rideaux de cottons contenant une paillasse une coette de plume, un mathelas, un traversier et un orrellier de plume deux couvertures blanches
2) une table de retraite, un prie dieu, un fauteuille de jonc
3) un pot de chambre, une cuvette un pot de terre d'hollande

dans la sixiême chambre même étage
1) un prie-dieu, un petit bureau une boête longue pour une pendule ayant trois petits battans et une clef

p. 14

2) trois chaises de jonc une armoire a deux battants
3) un moyen lit carré avec de vieux rideaux d'indienne contenant deux coettes et un traversier de plume, un mathelas, deux couvertures bleuve et verte, une table de retraite, un pot de chambre un pot à eau [de] terre de hollande

dans la septiême chambre
1) un petit lit a tombeaux avec de mauvais rideaux vers contenant une paillasse, un matelas une coette et traversier de balle et une couverture a long poelle
2) un pot de chambre de terre
3) une chaise de jonc

dans la huitieme chambre
1) un petit lit a tombeau avec des petits rideaux verts contenant une paillasse, deux coettes de balle, un mathelas un traversier de balle
2) une table a retraite
3) un pot de feillance cassé et un petit pot de terre de hollande

dans la neuviême chambre
1) un lit carré garnis d'indienne ayant ses deux rideaux de toile colorée et leurs gaules contenant une paillasse, une coette de plume, un mathelas, un traversier de balle, un orellier de plûme, trois couvertures, blanche, rouge et verte, un pot de chambre, un assiette d'étain, un prie dieu et une table de retraite

dans la dixiême chambre

1) un lit carré garnis d'indienne ayant ses rideaux...

p. 15

… déchirés de la même espèce que la garniture avec leurs gaules, contenant une paillasse, une coette de plume, un mathelas, un traversier et un oréllier de plume, quatre couvertures trois vertes et une blanche

2) un pot de chambre terre vernie
3) un grand pot de feillance et un autre terre d'angleterre et une assiette de feillance
4) un petit pridieu et une table a retraite
5) une bouteille de chopine et deux vers une chaise de bois cassée

dans la onziême chambre

1) un mauvais lit carré ayant de mauvais rideaux rouges, une paillasse neuve une coette de balle neuve et un traversier de balle et une très mauvaise couverture
2) une table a retraite et une chaise de bois
3) un pot de chambre de terre et un pot a eau

dans la douzieme chambre

1) à la droite de l'entrée un petit lit a tombeau avec ses mauvais rideaux verts, contenant une paillasse, coette et traversier de balle, une couverture verte passable et deux autres très mauvaises
2) dans l'alcoffre de la même chambre le bas d'un bois de lit avec une paillasse, une coette de balle un traversier et une bonne couverture
3) deux pot de chambre de terre et un pot a eau
4) une table a retraite et deux mauvaises chaises

dans la treizieme chambre **au 2d étage**

1) à la gauche de l'entré un petit lit a tombaux ayant...

p. 16

...de très mauvais rideaux verts, contenant une paillasse, une coette de balle et un traversier une bonne couverture rouge et un petit tapis vert très mauvais

2) à la droite de l'entré un autre petit lit a tombaux ayant de très mauvais rideaux verts, contenant une paillasse, une coette et un traversier de balle et deux mauvaises couvertures
3) trois pots de chambre deux de feillances un de terre et un pot a eau, une table a retraite

dans la quinzième chambre même étage

1) à la droite de l'entrée une bonne armoire en chaine [*sic*]
2) une petite table a retraite et un petit bureau, une chaise de bois, deux chaise de jonc, un prie dieu, une petite armoire nommée la procure, une vieille pendule très mauvaise
6) [*sic*] un petit lit caré ayant des rideaux avec leur gaule, contenant une paillasse, une coette de balle, une coette de plume, un mathelas, un traversier et un orellier de plume trois couvertures blanches
7) deux pot a eau l'un de feillance et l'autre de terre d'angleterre, deux tasses a caffés et un verre

dans la seiziême chambre même étage

un lit ayant sa garniture usée si rideaux pareils avec ses gaules, contenant une coette de balle une coette de plume, un mathelas, un traversier de balle un orellier de plume, trois couvertures blanches, un pot de chambre, deux espèces de prie Dieu

4) [*sic*] une table arrangée en forme de bureau, quatre chaises...

p. 17

...de jonc, une petite table a retraite, un pot de terre d'angleterre

dans la dix septiême chambre

1) un petit lit a tombeau contenant une paillasse une coette et un traversier de balle, un pot de chambre deux pots a eaux un grand et petit de feillance, une petite table a retraite

dans la dix huitieme chambre

1) un petit lit a tombeaux ayant de bons rideaux bleufs contenant une paillasse une coette de balle un mathelat, un traversier de balle et un orellier de plume, une table a retrait, un fauteuille cassé un pot de chambre et un pot a eau

Et sur ce qu'il est midi, nous avons remis la suitte de nos opérations a deux heures de relevée, sous mon seingu et celui de Mr le procureur signé le pennec procureur du seminaire sans approbation, n'entendant pas cependant contester la vérité de l'inventaire, signé p: le bourhis commissaire.

Aux deux heures de relevé nous avons continué nos [*sic*] comme suit

Et premier

dans la dix neufiême chambre

un petit lit a tombeau contenant une paillasse une coette de balle, un matelas, un traversier de balle, un pot de chambre un pot a eau, un [*sic*] petite table de retraite

dans la vingtiême chambre

1) un petit lit a tombeau, contenante une paillasse, une coette et un traversier de balle, une petite table a retraite et un priedieu, un pot a eau et un pot de chambre

dans la vingt uniême chambre

un petit lit carré garnis en bleuf et des rideaux de...

p. 18

...de pareilles couleurs contenant une paillasse, une coette et traversier de balle orelier de plume et un matelas, quatre couvertures trois bonnes et une mauvaise, autre bonne couverture, un table a retraite et un fauteuille de jonc, un pot de chambre et un pot a eau un espèce de gardamanger

dans la vingt troisieme chambre [*sic*]

1) une petite table a retraite deux pots de chambre et un pot [à] eau
2) un bois de lit contenant une paillasse et une coette et traversier de balle, une couverture [et] orellier de balle un orellier de plume

dans la vingt quatriême chambre

1) un petit lit carré avec ses vieux rideaux et leurs gaules contenant une paillasse, une coette et traversier de balle et une bonne couverture verte
2) dans l'alcoffre de la dite chambre un petit lit a tombeau contenant une paillasse une coette un traversier de balle et une mauvaise couverture une petite table a retraite une chaise de bois deux pots de chambre de terre et un pot [à] eau de feillance

dans la mansarte

1) dit huit fonds de lit avec sept coettes de balle, deux coettes de **caelly?** Remplies de balle deux paillasse une mauvaise coette de balle de plus un bois de petit lit carré avec ses rideaux deux mauvais pôts de chambre de terre et un de feillance deux mauvais fauteuilles un petit **cable/gable?** sept mauvais dessus de lit, un fil et avec...

p. 19

...avec ses cordages, une barique

la plus grande partie des lits n'ont de rideaux que d'un coté et au pied

et sur ce qu'il est six heures du soire, nous avons remis la suitte de notre commission à mercredy trente un aôut dit au sous mon seign, celui de Monsieur le procureur signé p: le bourhis commissaire. Le pennec procureur du seminaire sans approbation n'entendant pas cependant contester la vérité de l'inventaire

avenu ce jour de mercredy trent un aôut quatre vingt onze, nous étant transporté de notre demeure a la dite maison du seminaire, nous avons continué nos opérations comme suit en présence de monsieur le pennec procureur.

Dans la chambre au dessus de celle du supérieure

1) une petite table a retraite deux chaises de bois, trois bois de lits carrés contenants trois paillasses, trois coettes de balle, trois traversiers de balle, un mauvais matelas sept mauvaises couvertures percées
2) un petit lit carré avec de mauvais rideaux verts contenants une paillasse une coette de balle et un traversain et deux couvertures papables, un pot de chambre une gammel et un pot a eau. Sur le transport près la cuisine une petite armoire et un un grand crochet pour un **cable/gable** dans la chambre ä l'entré de celle du superieur

1) une belle armoire et un autre moindre
2) un pot a fabriquer du tabac

p. 20

3) deux petites tables de retraite
4) un salladier, une tasse a caffé de feillance
5) une cuillière d'étain
6) une échelle

dans la chambre du superieur

1) un prie dieu
2) trois chaises de jonc une chaise de bois
3) un guéridon
4) un pot de chambre

dans la vieille cave
un vieux banc

dans la cour de derriere
une auge de pierre une corde de paye avec son crochet

dans l'écurie

1) trois chevaux
2) trois selles deux bonnes et une mauvaise
3) un mauvaise équipage de trois chevaux
4) deux manequains
5) trois mauvaises brouettes
6) deux **tranches? trenuches?**, deux rateaux, deux grandes haches trois mauvaises bèches, un arrosoir deux crocque un a deux doigts et l'autre a trois
7) une barique pour l'avoine
8) une auge de pierre

p. 21

9) deux crenaux et deux ratelliers
10) quatre grandes limantes destinées a deux branquarts

dans le jardin

treize ruches d'abeilles une charrue et sa garniture

dans la seconde écurie
deux raletiers et deux mauvaises auges de pierre
2) au dessus de ladite ecurie de mauvaises planches

dans l'auvent du jardin
1) une vieille porte cochère avec ses ferages
2) deux coettes de balles

dans l'auvent de l'air a battre
1) un pressoir complet et une baratte pour recevoir le cidre
2) une grande échelle
3) un mauvais banc
4) environ soixante boisseaux de chanvre sur bois
5) trois fleaux
6) un lit pour aller au camp contenant deux coettes de balles et un traversier
7) quatre mauvaises brayes pour les chanvres
8) trois mauvaises charettes ferrées a chevaux
9) un petit diable ayant ses roues ferréss

p. 22

10) un mauvais tours de roux ferréss
11) trois fourches de fer a trois doigts et deux a deux

dans la maison du fonx
1) deux banc couverts, un mauvais établis
2) dans le grenier au dessus un tour de charrette bois de hêtre, cinq tours de brouettes

dans la salle de retraite
1) trois escabaux longs et une mauvaise table de retraite
dans la maison des buandieres
2) cinq bassins deux grands et trois petits tant bons que mauvais
3) un passe lait d'airain, un table longue de campagne
4) un petit lit a tombeau deux coettes de balle et un traversier
5) un mauvais banc un escabeaux long
6) deux poeles a crêpes une bonne et l'autre cassée deux trépieds et une platines deux feillance une timballe de fer raccommodée, une vieille mauvaise marmitte, un ribot de bois, une fourchette pour mettre sur les marmittes cinq pots a lait, deux sacs et trois crubles

dans la seconde maison
1) quatre demies bariques bonnes et mauvaises deux grandes buandieres dont une est effoncée, quatre **ruches? ruelles?** pour porter la pate au four

p. 23

2) trois vaches et un grand cochon

dans la maison du menuisier
deux établis, un grand escabaux long, deux petits bareaux une mauvaise petite table et un petit escabeau, une bouteille a peinture

dans la cour devant
1) une échelle et quatre éssieux et quatre poteaux de braye cinq chevrons treize lattes pour les charettes

et sur ce qu'il est midi, nous avons remis nôtre commission a deux heures de relevée signé p: le bourhis commissaire, le pennec procureur du séminaire sans approbation n'entendant pas cependant contester la vérité de l'inventaire

aux deux heures de relevée nous avons continué nos operation comme suit
dans l'armoire à l'entré de la chambre de Mr le Supérieur, savoir

1) deux coutes pointes d'indienne
2) douze douzaines de bons draps de grosses toiles
3) trois douzaines de draps fins presque neufs
4) trois douzaines [de] draps fins bien usés
5) une autre douzaine de draps presque neuf grosse toile dont un fort usé
6) une douzaine et demie [de] draps fins presqu'usés
7) trois douzaines de gros draps a demie usés
8) une demie douzaine de gros draps presque neuf

p. 24

9) quatre draps fins presque neuf
10) deux douzaines de draps fins et et [*sic*] gros tout usées
11) six douzaines soulles d'orreliers
12) quarante mauvaises serviettes
13) Huit douzaines et demie [de] bonnes serviettes
14) une douzaine [de] tres mauvais torchons
15) quatre autre draps grosse toile usés
16) deux draps a vanner un bon et un mauvais
17) quatre poches pour porter du bled au marché
18) quatre napes pour la table de la cuisine
19) seize chandeliers huit d'étain six de fer et deux de fer blanc
20) deux chandeliers plats un de cuivre et l'autre de decomposition
21) trois mouchettes et un porte mouchette
22) quinze cuillieres d'étain et huit douzaine et demie d'assiettes terre d'angleterre
23) vingt sept fourchettes de fer et une douzaine et demie d'assiettes de feillances

et sur ce que nous ne trouvons plus d'autres...

p. 25

...objets nous avons terminé nos opérations en présence de Mr le procureur le trente aôut mil sept cent quatre vingt onze sous mon seing et celui du susdit procureur signé en d'original p: le bourhis commissaire ; le pennec, prêtre procureur du séminaire sans approbation, n'entendant pas cependant contester la vérité de l'inventaire, sauf erreur de côté ou d'autre, reclamant de la part de Mr le Superieur une braziaire, une marmitte et la somme de cent cinquante livres pour vaisselles qu'il a acheté de son propre argent également marqués sur le présent inventaire. Le pennec procureur du Séminaire.

Collationné
R: L: Mahé
S[ecrétai]re

Annexe 47 : les visiteurs des tournées pastorales de la Haute-Cornouaille, fin 17e s. – fin 18e s. (voir les sources *infra*).

N. B. :

- un trait gras dans le tableau correspond à un changement d'épiscopat
- la lettre « C » désigne le commissaire épiscopal, c'est-à-dire la première personne chargée par l'évêque de faire la visite à sa place
- lorsque le mot « moitié » suit le nom d'un évêque, c'est que celui-ci n'a pas effectué sa visite dans sa totalité, il a délégué la première ou la seconde moitié du parcours à un de ses collaborateurs : il est donc possible qu'il ne soit pas passé par la Haute-Cornouaille (exemple en 1712, où c'est un commissaire qui visite la Haute-Cornouaille)
- la présence des visiteurs dont le nom est écrit en italique nous est connue d'Isabelle Bray
- sur tous ces visiteurs, voir le catalogue d'Isabelle BRAY, *La vie religieuse dans le diocèse de Cornouaille sous les épiscopats de Monseigneur de Ploeuc du Tymeur et Monseigneur Farcy de Cuillé (1707-1772)*, mémoire de maîtrise dact., UBO, 1987, p. 260-274.

Année de la visite	**Évêque**	**Vicaire général**	**Archidiacre**	**Official**	**Promoteur (ou son représentant)**	**Autre/statut non précisé**
1682				Deshayeux (C)	Hardouin	
1683				Deshayeux (C)	Hardouin	
1684					Le Barz	Jean de Coëtlogon (C)
1685					Le Barz	Jean de Coëtlogon (C)
1686	Mgr de Coëtlogon				De la Jumelaye	
1687						Jean de Coëtlogon (C)

1688					De la Jumelaye	Cariou (C)
1689				Cariou (C)	Blanchard	
1690				Cariou (C)	Blanchard	
1691				Cariou (C)	Blanchard	
1692				Cariou (C)	Blanchard	
1693				Cariou (C)	Blanchard	
1694	Mgr de Coëtlogon			Cariou	Jouan de Penenech	
1695				Cariou (C)	Jouan de Penenech	
1696				Cariou (C)	Jouan de Penenech	
1697	Mgr de Coëtlogon			Cariou	Duboys	
1698				Cariou (C)	Duboys	
1699				Cariou (C)	Duboys	
1700	Mgr de Coëtlogon			Cariou	Duboys	
1701				Cariou (C)	Duboys	
1702				Cariou (C)	Duboys	

1703				Cariou (C)	de Pennamen	
1704				Cariou (C)	de Pennamen	
1705				Cariou (C)	de Pennamen	
1706				Cariou (C)	de Pennamen	
1707			de Kermellec (C)		Le Bouloign	
1708	Mgr de Plœuc du Tymeur		De Kermellec	De Kermellec	Kereineuff	
1709	Mgr de Plœuc du Tymeur			De la Fruglaye	Kereineuff	
1710	Mgr de Plœuc du Tymeur			De la Fruglaye	Foullon[1]	
1711	Mgr de Plœuc du Tymeur				Foullon	Le Boult, vice-gérent
1712	*Mgr de Ploeuc du Tymeur (moitié)*	Lymon			Foullon	Le Boult (C)
1713		Lymon			Le Pappe[2] (C)	
1714	Mgr de Plœuc du Tymeur			Le Boult	Le Pappe	
1715	Mgr de Plœuc du Tymeur			Le Boult	de la Fruglaye[3]	
1716	*Mgr de Ploeuc du Tymeur (moitié)*			Le Boult (C)	de la Fruglaye	
1717	Mgr de Plœuc du Tymeur			Le Boult	de la Fruglaye	
1718				Le Boult	de la Fruglaye	

1 Isabelle Bray se demandait si son mandat de promoteur commençait en 1710 (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, tableau entre les pp. 21 et 22) : la réponse est oui.

2 Isabelle Bray se demandait si son mandat de promoteur commençait en 1715 (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, tableau entre les pp. 21 et 22) : il le commence au plus tard en 1713.

3 Il commence donc son mandat en 1715, et pas en 1712 comme l'écrivait Isabelle Bray.

				(C)		
1719	Mgr de Plœuc du Tymeur			Le Boult	de la Fruglaye	
1720	*Mgr de Ploeuc du Tymeur (moitié)*			Le Boult (C)	de la Fruglaye	
1721	Mgr de Plœuc du Tymeur			Le Boult	de la Fruglaye	
1722	Mgr de Plœuc du Tymeur			de la Fruglaye	Le Menez[4] (représentant)	
1723	Mgr de Plœuc du Tymeur			de la Fruglaye	Delahaye[5]	
1724	Mgr de Plœuc du Tymeur			de la Fruglaye	Delahaye	
1725	Mgr de Plœuc du Tymeur			de la Fruglaye	Le Berre, recteur de Mur (représentant)	
1726	*Mgr de Ploeuc du Tymeur (moitié)*			de la Fruglaye (C)	Delahaye	
1727	*Mgr de Ploeuc du Tymeur (moitié)*			de la Fruglaye	Le Berre, recteur de Mur (représentant)	
1728	Mgr de Plœuc du Tymeur			de la Fruglaye	Rigolé (représentant) ou Querleverien (représentant)	
1729	Mgr de Plœuc du Tymeur			de la Fruglaye	Delahaye	
1730	Mgr de Plœuc du Tymeur			de la Fruglaye	Delahaye	
1731	Mgr de Plœuc du Tymeur			de la Fruglaye	Le Berre, recteur de Mur (représentant)	

4 Vicaire général du diocèse (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, p. 271)

5 Il commence donc son mandant au plus tard en 1723, Isabelle Bray ne savait pas s'il commençait avant 1726 (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, tableau entre les pp. 21 et 22).

1732	Mgr de Plœuc du Tymeur		Delahaye	Delahaye	Lair	
1733	Mgr de Plœuc du Tymeur			Delahaye	Lair	
1734	Mgr de Plœuc du Tymeur			Delahaye	Lair	
1735				Delahaye (C)	Lair	
1736	Mgr de Plœuc du Tymeur			Delahaye	Lair	
1737	*Mgr de Ploeuc du Tymeur (moitié)*	Querlenerien		Delahaye (C)	Querlenerien (représentant)	
1738	*Mgr de Ploeuc du Tymeur (moitié)*			Delahaye (C)	Lair	
1739		Thépault du Breignou (pendant la vacance)		Thépault du Breignou (pendant la vacance)		Ley (?), recteur d'Ergué (C)
1740	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*				Lair	
1741		Delahaye (C)	Delahaye (C)			Bernetz, recteur de Ploaré
1742	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*				Lair (C)	Bernetz, recteur de Ploaré, « second »
1743	Mgr Farcy de Cuillé	de Gouyon	de Gouyon	de Gouyon	Lair	
1744	Mgr Farcy de Cuillé	de Gouyon	de Gouyon	de Gouyon	Bernetz	
1745	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*	de Gouyon	de Gouyon		Bernetz	
1746	*Mgr Farcy de Cuillé*	de Gouyon	de Gouyon		Bernetz	

	(moitié)					
1747	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*	de Poilley			Bernetz	
1748	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*	de Poilley (C)			Bernetz	
1749	Mgr Farcy de Cuillé	de Gouyon	de Gouyon		Bernetz	
1750	Mgr Farcy de Cuillé	de Poilley				
1751	Mgr Farcy de Cuillé	de Poilley			Bernetz	
1752	Mgr Farcy de Cuillé	de Poilley			Bernetz	
1753	Mgr Farcy de Cuillé	de Cognets				
1754	Mgr Farcy de Cuillé	de Poilley			Bernetz	
1755		- de Cognets - de Poilley				
1756	Mgr Farcy de Cuillé				Bernetz[6]	
1757	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*					
1758	Mgr Farcy de Cuillé					
1759		- de Poilley				
1760		de Poilley				
1761	Mgr Farcy de Cuillé					
1762	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*					
1763	Mgr Farcy de Cuillé					
1764	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*					

6 Son mandat de promoteur se poursuit jusqu'en 1765 selon Isabelle Bray (Isabelle BRAY, *La vie religieuse...*, tableau entre les pp. 21 et 22).

1765	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*					
1766	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*					
1767	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*	du Laurents (C)	du Laurents (C)			
1768	Mgr Farcy de Cuillé					
1769	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*	du Laurents				
1770	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*					
1771	*Mgr Farcy de Cuillé (moitié)*					
1772		du Laurents (pendant la vacance)				
1773		de Farcy				
1774		du Laurents	du Laurents			
1775	Mgr Conen de Saint-Luc					
1776	Mgr Conen de Saint-Luc					
1777	Mgr Conen de Saint-Luc					
1778	Mgr Conen de Saint-Luc					
1779	Mgr Conen de Saint-Luc					
1780	Mgr Conen de Saint-Luc					
1781	Mgr Conen de Saint-Luc					
1782	Mgr Conen de Saint-Luc					
1783	Mgr Conen de Saint-Luc					

1784	Mgr Conen de Saint-Luc					
1785	Mgr Conen de Saint-Luc					
1786	Mgr Conen de Saint-Luc					
1787	Mgr Conen de Saint-Luc					
1788	Mgr Conen de Saint-Luc					
1789		de Larchantel				Guillaume Hervé (C)

Sources : **Archives départementales des Côtes d'Armor, série 20 G, fonds des paroisses :**

- Plouguernével : 20 G 379, comptes de l'église paroissiale, de la fabrique du Rosaire de l'église paroissiale, des chapelles de Kergrist ellan, de Saint-David, de Saint-Thau, de Saint-Ténénan et « comptes incomplets » (1705-1781).
- Mûr-de-Bretagne : 20 G 265, comptes de l'église et de la chapelle Sainte-Suzanne (1681-1792) ; 20 G 266, comptes des chapelles Saint-Jean, Notre-Dame de la Pitié ou de Délivrance et des confréries (1607-1791).
- Saint-Guen : 20 G 557, comptes de l'église, de la chapelle Saint-Elouarn et des confréries (1682-1793).
- Saint-Martin-des-Prés : 20 G 574, comptes de l'église, comptes des procureurs de la fabrique des Saintes reliques de Saint-Bénigne et Sainte-Candide (1684-1785) ; 20 G 575 , comptes des chapelles Sainte-Barbe, Saint-Benoit, Saint-David, Saint-Roch et de la confrérie du Rosaire (1686-1788).
- Saint-Caradec : 20 G 520, comptes des fabriques de l'église paroissiale (1688-1760).

Archives départementales du Finistère, série G :

- Saint-Yvi : 262 G 2, comptes de la fabrique paroissiale (1760-1794).

Annexe 48 : l'acte de décès de Maurice Picot (1681).

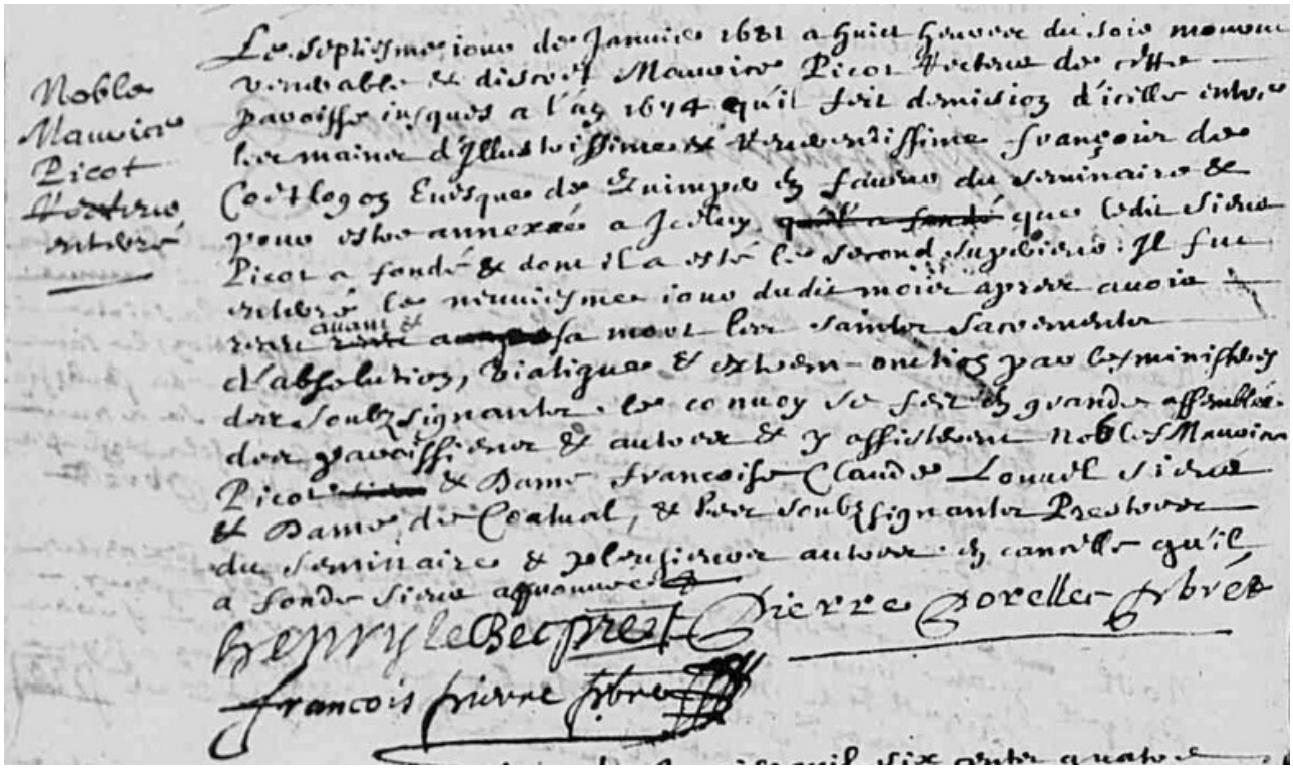

Source : AD 22, 5 Mi 258, registres paroissiaux de Plouguernével (sépultures), 1681, p. 1 v°.

Transcription :

« Le septiesme iour de Janvier 1681 a huict heures du soir mourut venerable & discret Maurice Picot recteur de cette paroisse iusques a l'an 1674 qu'il feit demision d'icelle entre les mains d'illustrissime & reverendissime françois de Coetlogon Evesque de Quimper en faveur du seminaire & pour estre annexé a iceluy, que ledit Sieur Picot a fondé & dont il a esté le second Superieur. Il fut enterré le neuviesme iour dudit mois apres avoir recu avant sa mort les saints sacrements d'absolution, Viatique & extreme-onction par les ministeres des soubzsignants. Le convoy se feit en grande assemblée des paroissiens & autres & y assisterent nobles Maurice Picot[1] & Dame Françoise Claude Louvel sieur & Dame du Coatual, & les soubzsignants prestres du Seminaire & pleusieurs autres en concille qu'il a fondé sieur approuvé. »
Signé : « henry le Bec pre Pierre Porellec pbre François Pierre pbre »

1 Cet homonyme est une personne de la famille du défunt Maurice Picot, comme lui seigneur de Coathual ; il signe par ailleurs un acte de baptême comme parrain dans les registres de 1681, p. 5 r°.

Annexe 49 : les dégâts causés par le prêtre Christophe Le Roux à Callac.

Source : AD 35, C 225, procédures de lettres de cachet, dossier Christophe Le Roux, copie du procès-verbal du vicaire général Floyd, pièce jointe à la lettre de l'intendant de Bretagne au Baron de Breteuil, 30 novembre 1785.

Copie de l'information

L'an 1785, le 21 novembre, je soussigné Messire Floyd V[ic]a[ire] de concert avec M. Even, Subd[élégu]é à Callac.

Guillaume Lohou et Claude Kerivel nous ont déclarés que depuis environ six mois le dit prêtre (Christophe Le Roux) ne s'est presque pas desenyvré ; qu'il avait contraint, à force de coups et maltraitemens réitérés, Louis Le Cam, septuagénaire, de quitter Louise Roisquin sa femme jeune et jolie pour en jouir à sa volonté, qu'il a fait différens voyages avec elle à Morlaix pour l'aider à se séparer d'un mari qu'elle ne voyait qu'avec peine, que n'ayant pu y réussir, ils ont profités de la simplicité du Bonhomme ; se rapatrièrent avec lui, l'ont entretenu pendant 8 à dix jours yvre, lui faisant mille caresses et belles promesses afin de le porter à vendre son bien ; ce à quoi ils réussirent, prêtant de l'argent aux acquéreurs qui en ont consenti des billets audit prêtre afin que tous les soldats fussent soldés, et que le fils de Louis Le Cam de son premier mariage n'eût rien à répéter vis à vis des acquéreurs lors de la mort de son père, forcés de déloger à la S[ain]t Michel dernière, le dit prêtre donna un bras à lad[ite] Roisquin, de l'autre tenait un fusil, traversant ainsi toute la ville de Callac, pour la conduire à son nouveau logement, le mari les suivait sa culotte lui servant de bonnet et criant à pleines tête « vous voyés tous que ma femme s'en va avec un prêtre ». Depuis ce tems led[it] prêtre ne paraît plus, non plus lad[ite] Roisquin, pas même à l'église dimanches et fêtes. On ne lui connait d'autres occupations que de tirer des coups de fusil bien imprudemment car il a pensé[1] tuer un enfant qui passait vis à vis de sa porte et une femme qui fut étourdie d'un coup de fusil qu'il tira dans la maison.

Enfin lesd[its] Témoins nous ont déclaré que led[it] prêtre a perdu tout sentiment d'honneur et de religion, qu'il est l'horreur et la fable du canton et qu'ils n'en finiraient pas, ils voulaient articuler plusieurs traits de son libertinage en nommant d'honnêtes femmes qu'il a voulu corrompre et citer des témoins qui l'ont surpris en quasi flagrant délit.

Desquelles dépositions certifiées véritable par les soussignés témoins, nous avons raporté acte pour servir à M. l'Évêque, comme il le jugera à propos. Signé Guillaume Lohou l'ainé, Claude Kerivel, G[uillaume] R[ené] A[rmand] Floyd.

Je soussigné Subd[élégu]é de l'Intendance de Bretagne au Dép[artemen]t de Callac, certifie avoir été présent aux susd[ites] Expositions que je certifie véritable ledit S[ieur] Le Roux prêtre ayant été longtemps mon proche voisin. A Callac lesdits jour et an que dessus.
Signé Even Sub[délégu]é.

1 « Il a pensé » signifie « il a failli ».

Annexe 50 : les conditions pénitentiaires de Christophe Le Roux à Lanmeur.

Source : AD 35, C 225, procédures de lettres de cachet, dossier Christophe Le Roux, lettre de Christophe Le Roux à l'intendant, 12 novembre 1786.

Monseigneur,

je n'ai ni bien, ni protecteur, je suis pauvre et j'ai de grands ennemis mais sur le seul bruit public de vos vertus éminentes, je prens la respectueuse liberté, de récourrir à votre grandeur et de la supplier de faire un peu d'attention au dur et flétrissant esclavage où je languis depuis près d'un an, dans l'hopital de Lanmeur près Morlaix, et où sans cela, il faut nécessairement que mon corps et mon âme périssent tout à la fois. En effet rien dans cet hopital qui puisse contribuer à ces deux vies. Rien au contraire qui ne soit propre à les détruire. Sans lit, sans feu, sans lumière ; toujours du pain noir, trois bouchées par semaine d'une très mauvaise viande ; point de médecin, point d'aumônier ; ni prière ni occupation ; des saletés, des chansons obscènes, des juremens, des blasphèmes, des injures, des querelles, c'est tout ce que l'on y entend continuellement ; point d'ordre, tout y est confondu ; hommes, filles, femmes débauchées, furieux, insensés, tous pèle-mèle ; pour gouverneur, un paysan qui ne sait ni français, ni lire, ni écrire, nommé et choisi par six autres paysans de la paroisse aussi durs et aussi ignorant que lui. Il est donc visible que c'est un lieu d'horreur et de désordre, qu'un an de pénitence passé dans une pareille maison en vaut plusieurs passés dans bien d'autres, que cette maison est peu convenable pour des gens qui ne sont pas ce qu'on appelle proprement [*sic*] fous proprement dits, et surtout pour des ecclésiastiques que l'on devroit vouloir punir et rappeller en même tems à eux-mêmes, et qu'enfin l'Église, qui, selon la méthode de son divin époux, ne peut avoir en vû, que de corriger ses enfans, sans les perdre, ne sauroit approuver. Ce n'est pas que je prétende vouloir la faire supprimer, ni réduire à la première fin pour laquelle elle a été fondée, je veux dire [p. 2] pour les pauvres de la paroisse, et ceux des environs, et épargnér ainsi la vie à plusieurs malheureux qui, privés de tout secours, y périssent tous les ans par la misère. Et la vermine. C'est assez pour moi de travailler à ma délivrance et de me contenter de croire avec tant d'autres, ou qui ne réfléchit point qu'avec modération, si je puis m'exprimer ainsi, ou qui ne se soucient que d'eux-mêmes, que, si cette maison n'est point solide, il lui en arrivera comme aux autres, c'est-à-dire qu'elle s'écroulera d'elle-même avec le tems. Je reviens donc à mon but.

Je ne suis, Monseigneur, ni fou, ni scélérat, ni coupable d'aucun crime. Je ne veux point pour cela me justifier entièrement ; je n'en ai ni le droit, ni l'envie. Monsieur Floyd mon recteur au diocèse de Quimper m'avoit ordonné de quitter la maison que j'habitois à Callac mon lieu natal près de Guingamp. Je n'en fis rien, ça a été la cause principale de ma détention ; ça a été ma faute. Je l'avoue je m'en répens, comme je dois le faire, et ayant passé un ans [*sic*] dans un pareil hopital, je crois en avoir subi la peine, et être aujourd'hui dans le cas de demander ma liberté, et d'espérer de l'obtenir de votre clémence et de votre équité. Qu'à la bonne heure on me mette dans un séminaire, chez des religieux où je puisse avoir une pension et un entretien honnêtes, selon ma condition, du moins, je ne pourois pas croire qu'on en voudrait à ma vie, et d'ailleurs, j'y trouverois mon esclavage d'autant moins dur qu'il pourroit être utile à mon Salut. Pardon, Monseigneur, si je m'énonce si grossièrement du moins, la vérité s'y trouve. Monsieur de Trourelin abbé commen-
-dataire, vicaire général de Dol, grand archidiacre de Tréguier, qui a une maison de campagne près cet hopital en question, le connoit comme j'ai l'honneur de vous le donner ici moi-même à connoitre, monsieur le Sénéchal de Morlaix le connoit tout également sur ce même pied.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de votre grandeur, le très humble et très obéïssant serviteur, Christophe Le Roux, ex recteur de Penhars, diocèse de Quimper, et de Plouhinec paroisse de distinction en Vannes que je n'ai quittée que par scrupule.

A l'hopital de Lanmeur le 12 novembre 1786, toujours aux fers, quoique la lettre du roy n'en fait nulle mention, ni pour moi, ni pour personne.

Annexe 51 : les péripéties d'Yves-François Le Millin, prêtre calomnié.

Source : AD 35, C 217, procédures de lettres de cachet, dossier Yves-François Le Millin, lettre d'Yves-François Le Millin au subdélégué de Quimper, 11 mai 1785.

A Monsieur Le Goazre de Kervelegan
avocat et Subdelegué a son hôtel
à Quimper

Monsieur

Nous venons d'apprendre par une voye certainement qu'on projette contre moy et même la famille entière : nous ne scavons de quelle main le coup part mais nous avons tout lieu de croire que c'est encore une suite de l'ancien placet retracté par tous ceux qui l'avoint souscrit.

Cette malheureuse pièce m'a causé les horreurs les plus effroyables et cela, monsieur, est notoire dans tout le païs. En deux mots je me suis vû persecuté et poursuivi par la maréchaussée comme au son du toxin, et je n'avois et ne scavois ou mettre le pied : cependant j'ay eû le bonheur d'échapper a la foudre malgré toute la violence de l'orage par le secours d'âmes bienfaisantes : protégé que j'etois par des personnes de distinction : je me borne, monsieur, a vous en citer une seule, c'est madame du Leslay soutenu en l'affaire par messieurs ses enfants, et cela est si vrai qu'ils ont mis l'épée à la main lorsque la maréchaussée voulut un soir me prendre a la sortie de chez eux environ onze heures du soir accompagné du soussigné, en la demeure duquel se présenta le lendemain a six heures du matin la même maréchaussée ou elle [p. 2] n'eut pas pas plus de succès : mais toute fois il y eut une affaire qui fut au moment de devenir très sérieuse par les précautions de mon parent soussignant. Il demanda des ordre, on ne lui en fit pas voir : de la il fit sortir de chés lui les deux archers qui n'y ont pas paru depuis : mais malgré cela ils m'ont poursuivi partout et je n'ay echappé que par le secours de personnes respectables et instruites.

Comment d'ou et sur quel fondement vient-on minstiguer encore aujourd'huy, lorsque je suis chés ma mère y vivant avec toute la satisfaction possible : elle a été même indignée d'apprendre la nouvelle : le certificat d'attache a la présente est une preuve de l'assertion. Vous verrés même, monsieur, que les notables de ma famille vont entreprendre pour moy des qu'ils auront connu l'auteur de la dernière requête que l'on m'a assuré être du dix huit mars dernier toutes les signatures au bas du certificat sont vraies et sincères et non supposées comme dans le premier placet dans lequel il y avoit au moins douze signatures parce que ceux qui les avoint donnés reconnurent aussitôt mon innocence : mais c'est a vous, monsieur, que je suis redevable de ma liberté parce que la bienfaisance est une de ces qualités qui vous distingue.

Nous vous prions, monsieur, de la continuer et même d'avoir la bonté de nous frayer, d'ouvrir la route que nous devons suivre : crainte de vous [p. 3] de vous [*sic*] ennuyer nous ne voulons pas descendre dans tous les détails : mais si vous en désirés, monsieur, nous vous en donnerons leça qu'ils doivent l'être et de nature a confondre sans retour nos adversaires, ou pour mieux dire ces infâmes calomniateurs qui frappent sans oser paroitre.
Nous sommes avec le respect le plus profondément

Monsieur

Rostrenen onze
mai 1785

Vos très humbles et très
obéissants serviteurs.

Le Millin prêtre et partie.
Le Millin av[oca]t
et parens

Annexe 52 : les ressorts de l'affaire Yves-François Le Millin.

Source : AD 35, C 217, procédures de lettres de cachet, dossier Yves-François Le Millin, lettre de l'Intendant au baron de Breteuil, 22 mai 1785.

R[ennes] le 22 mai 1785

M. le B[ar]on de Breteüil
Ordres du Roy
Le S[ieu]r Le Millin
Pretre

N.a f.re copie
de la lettre de M. le Subd[élégu]é
de Quimper le 16 mai
1785

M.,

j'ai l'h[onneu]r de vous renvoier la lettre par laquelle M. l'Evêque de Quimper demande de nouveaux ordres du Roy pour faire renfermer le S[ieu]r Le Millin, prêtre, à l'hopital de S[ain]t Méen. Vous verrez, M., par la déclaration qui y est jointe que les parens de cet ecclésiastique sont bien éloignés de consentir à la démarche de M. l'Evêque de Quimper dont ils n'avoient eû aucune counoissance et qu'ils se plaignent de ce qu'on veut renouveller les persécutions que le S[ieu]r Le Millin a éprouvées et troubler la paix dont il joüit depuis quelque tems au sein de sa famille.

Il revelle de l'examen que j'ai fait de toutes les pièces relatives à cette affaire qui dort depuis 1782 et des derniers éclaircissemens que m'ont ai procurés qu'à l'exception de gout un peu dominant pour le vin que le S[ieu]r Le Millin a, on m'a prié que sa conduite a toujours été irréprochable instruit des démarches qu'on feroit pour le priver de sa liberté. Cet ecclésiastique en fît des reproches qui aigrirent ses ennemis au point de les déterminer à profiter la première occasion qui leur parut favorable pour le séquestrer de la société ; mais pour y parvenir et éviter tout l'odieux d'une pareille trame, il jugèrent à propos de faire demander par sa famille les ordres du Roy qu'ils désiroient d'obtenir. Il saisirat adroitement l'instant où le S[ieu]r Le Millin venoit de vendre une partie de son patrimoine pour en quitter ses dettes.

Ses parens qui regrettoient de perdre l'espoir de recueillir cette partie de sa succession # # et sont tous des gens simples qui savent à peine signer, ne furent pas difficiles à persuader. On dit à cette famille honnête, # # a laquelle on eut soin de ne pas donner counoissance des faits qu'on lui faisoit souscrire, qu'il etoit uniquement question de faire entrer le S[ieu]r Le Millin dans une maison régulière de prêtres d'où il pourroit par la suite obtenir un bénéfice. Cette idée de fortune pour leur parent les séduisit et persuadés que le S[ieu]r Le Millin ne pourroit plus vendre son patrimoine. Ils consentirent à demander les ordres du Roy qu'on leurs dit être nécessaires pour obtenir l'entrée de cette maison. C'est ainsi que fût arrêté le mémoire qui fut présenté à M. Amelot au mois de septembre 1782 et au pied duquel on s'est permis d'imiter la signature de quelques personnes absentes et qui n'en avoient aucune counoissance.

Les sœurs du S[ieu]r Le Millin ayant été instruits qu'on les avoit trompés et que l'hopital de S[ain]t Méen étoit la maison qu'on avoit indiqué pour y faire conduire cet ecclésiastique, reclamèrent contre l'abus qu'on avoit fait de leurs signatures. Ils produisirent différentes lettres, certificats et déclarations notariées que M. Amelot, auquel M. de la Bove les adressa le 6 octobre 1782, jugea trop favorables au S[ieu]r le Millin pour expédier les ordres du Roy qu'on demandoit contre lui. Je vous prie, M., de vouloir bien vous faire représenter les pièces.

Dans le courant du mois de novembre de la même année, M. l'Eveque de Quimper a

renouvellé ses instances pour faire renfermer le S[ieu]r Le Millin. Le prélat gagné par les prêtres, ennemis de cet ecclésiastique, a pris à cette affaire un intérêt personnel et par zèle pour la religion, il s'en est occupé et s'en occupe encore avec beaucoup de chaleur. M. de la Bove ayant été consulté de nouveau, a répondre à M. Amelot le 6 décembre 1782 qu'il n'avoit rien à ajouter aux éclaircissement contenus dans sa lettre du 6 octobre precédent, mais que puisque M. l'Evêque de Quimper insistait aussi fortement sur l'expédition des ordres du Roy, il presumoit que ce prélat avoit de bonnes raisons pour le faire et quil ne pouvoit que s'en référer à cet égard à la prudence et à son zèle pour la religion. D'après cette réponse les ordres ont été expédiés le 12 décembre 1782, mais on n'a pu parvenir à les mettre à exécution.

Depuis cette époque le S[ieu]r Le Millin a toujours été errant ; il s'est déterminé à passer en Espagne pour se soustraire aux recherches qu'on faisoit de lui, mais faute de moyens pour subsister il a été obligé de revenir en France dans le sein de sa famille où il est actuellement malade.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, M., que cet ecclésiastique a emploié tous les moyens possibles pour fléchir M. l'Evêque de Quimper et le rappelle à des sentimens plus modérés ; il s'est même soumit à passer dans un séminaire tout le tems que ce prélat jugeroit à propos ; mais sous le prétexte que les Supérieurs ne vouloient pas le recevoir, M. l'Eveque de Quimper n'a point voulu agréer la soumission du S[ieu]r Le Millin.

J'ai cru devoir, M., entrer dans tous ces détails pour vous mettre à même de juger de l'égard que peut mériter la nouvelle demande de M. l'Eveque de Quimper qui n'agit d'ailleurs que d'après les impressions désavantageuses qui lui ont été données contre le S[ieu]r Le Millin et qui seront toujours difficiles à détruire, attendu qu'il est entourré des ennemis de cet ecclésiastique qui l'entretiennent, ce prélat, dans des sentimens contraires à la modération qui lui est naturelle. Je vous assure, M., que le S[ieu]r Millin ne me paroit, dans aucun cas devoir être renfermé ; le défaut qu'il a d'aimer le vin et qui est le seul qu'on lui a reproché jusqu'ici, n'est certainement point un motif sufisant pour déterminer l'expédition de nouveaux ordres du Roy qu'on demande contre lui.

Vous verrez, M., par la lettre ci jointe, que mon Subd[élégu]é à Quimper m'a écrite le 6 de ce mois, qu'il a toujours été surpris que malgré les renseignemens qu'il a donnés précédemment sur cette affaire, M. l'Évêque de Quimper soit parvenu à obtenir les ordres du Roy du 12 décembre 1782 qui nécessitèrent la fuite du S[ieu]r Le Millin sur les côtes d'Espagne. Cet ecclésiastique ayant toujours eû des mœurs douces et honnêtes et n'ayant jamais troublé l'ordre de la société, il me paroît juste de le laisser tranquille au sein de sa famille, surtout, d'après les persécutions qu'il a éprouvées depuis trois ans et qui doivent être considérées comme une punition sufisante des fautes qu'il a pu commettre.

Je suis etc___
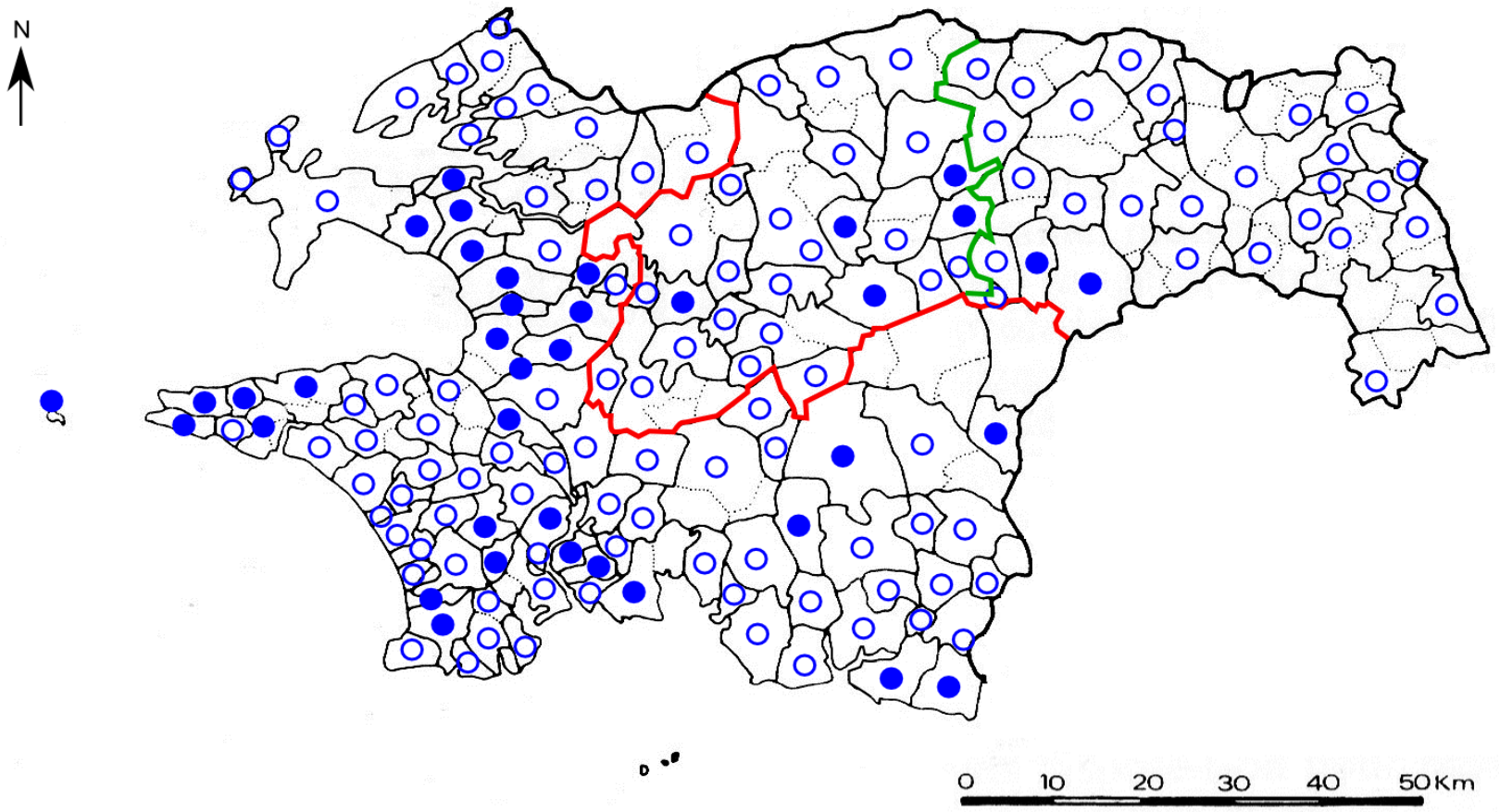
Annexe 53 : la position des recteurs de Haute-Cornouaille face au serment à la Constitution civile du clergé.